This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

... **Expilly** (l'abbé). La polychrographie en six parties. L'astronomie. La géographie. L'hydrographie. L'histoire ecclésiastique. L'histoire romaine, la chronologie des papes, des empereurs, des rois, etc. Avignon, 1756, in-8, rel. veau. dos orné. (114) 3 fr.

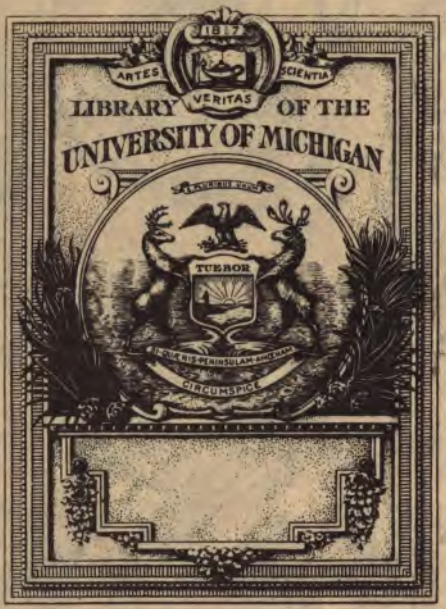

Ch. TAMBURINI
LIBRAIRE
Cassette PARIS

LA POLYCHROGRAPHIE, EN SIX PARTIES.

La Première traite de L'ASTRONOMIE.

On y donne des Notions générales de la Sphère, avec des Tables fort curieuſes pour ſavoir l'heure du Lever & celle du Coucher du Soleil aux principaux Endroits des quatre Parties de la Terre, & pour connoître l'heure qu'il eſt aux principales Villes du Monde, quand il eſt Midi à Paris.

La II. comprend un Traité de GÉOGRAPHIE

Selon une nouvelle Méthode. On y décrit les qualités de tous les Païs du Monde, & les Caractères des Nations qui les habitent. On y nomme les Villes Capitales, & on trace en détail les Routes qui y mènent en partant de Paris : Si ce ſont des Routes de Mer, on marque les airs de vent qu'il faut emploïer.

La III. s'étend ſur L'HYDROGRAPHIE.

On y décrit les Fleuves & les Rivières des quatre Parties de la Terre, & on y nomme les Ports de Mer les plus fameux, avec les Iſthmes, les Détroits, &c.

La IV. a pour objet L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

On y rappelle preſque tous les Evêchés de la Chrétienté. Toutes les Héréſies qui ſe ſont élevées depuis la naiſſance du Chriſtianiſme, y ſont expoſées avec ſoin. Les Auteurs & les Écrivains Eccléſiaſtiques les plus célèbres y ſont nommés, & on y retrace les principaux évènemens qui ont intéreſſé l'Égliſe.

La V. décrit L'HISTOIRE ROMAINE, &c.

On y parle auſſi des Hommes Illuſtres de l'Antiquité, des ſept Sages de la Grèce & des Sybilles. On y donne enſuite une Connoiſſance générale des différens Traités d'Alliance, de Paix, de Commerce & de Navigation conclus entre les Puiſſances de l'Europe depuis les Traités de Weſtphalie en 1648, juſqu'à celui d'Aix-la-Chapelle en 1748, &c.

La VI. comprend la CHRONOLOGIE des Papes,

Des Empereurs, des Rois, des Electeurs, & autres Princes Souverains.

Par M. l'Abbé EXPILLY, *ci-devant Secrétaire* en France *de l'Amb. de* S. M. Sicilienne, *pendant les trois dernières années de l'Ambaſſade de M. le Prince d'*Ardore.

A AVIGNON,

Chez JOSEPH PAYEN, Imprimeur-Lib. Place Saint-Didier.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation & Permiſſion.

LA POLYCHROGRAPHIE,

EN SIX PARTIES.

La Première traite de L'ASTRONOMIE.

On y donne des Notions générales de la Sphère, avec des Tables fort curieuſes pour ſavoir l'heure du Lever & celle du Coucher du Soleil aux principaux Endroits des quatre Parties de la Terre, & pour connoître l'heure qu'il eſt aux principales Villes du Monde, quand il eſt Midi à Paris.

La II. comprend un Traité de GÉOGRAPHIE

Selon une nouvelle Méthode. On y décrit les qualités de tous les Païs du Monde, & les Caractères des Nations qui les habitent. On y nomme les Villes Capitales, & on trace en détail les Routes qui y mènent en partant de Paris : Si ce ſont des Routes de Mer, on marque les airs de vent qu'il faut emploïer.

La III. s'étend ſur L'HYDROGRAPHIE.

On y décrit les Fleuves & les Rivières des quatre Parties de la Terre, & on y nomme les Ports de Mer les plus fameux, avec les Iſthmes, les Détroits, &c.

La IV. a pour objet L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

On y rappelle preſque tous les Evêchés de la Chrétienté. Toutes les Héréſies qui ſe ſont élevées depuis la naiſſance du Chriſtianiſme, y ſont expoſées avec ſoin. Les Auteurs & les Écrivains Eccléſiaſtiques les plus célèbres y ſont nommés, & on y retrace les principaux évènemens qui ont intéreſſé l'Égliſe.

La V. décrit L'HISTOIRE ROMAINE, &c.

On y parle auſſi des Hommes Illuſtres de l'Antiquité, des ſept Sages de la Grèce & des Sybilles. On y donne enſuite une Connoiſſance générale des différens Traités d'Alliance, de Paix, de Commerce & de Navigation conclus entre les Puiſſances de l'Europe depuis les Traités de Weſtphalie en 1648, juſqu'à celui d'Aix-la-Chapelle en 1748, &c.

La VI. comprend la CHRONOLOGIE des Papes,

Des Empereurs, des Rois, des Electeurs, & autres Princes Souverains.

Par M. l'Abbé EXPILLY, *ci-devant Secrétaire* en France *de l'Amb. de* S. M. Sicilienne, *pendant les trois dernières années de l'Ambaſſade de M. le Prince d'*Ardore.

A AVIGNON,

Chez JOSEPH PAYEN, Imprimeur-Lib. Place Saint-Didier.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation & Permiſſion.

AG
25
.E96

68743-129

A SON EXCELLENCE

MONSEIGNEUR

DON JAYME MASONES DE LYMA Y SOTOMAYOR,

Gentilhomme avec Exercice de la Chambre de SA MAJESTE' CATHOLIQUE, Lieutenant-Général de ſes Armées, & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès de SA MAJESTE' TRE'S-CHRETIENNE, &c. &c. &c.

MONSEIGNEUR,

La douce harmonie qui règne entre les diverſes Branches de l'Auguſte Maiſon de BOURBON, *Vous fait un tribut de mes hommages. Je me*

propoſois de Vous les rendre comme Citoïen de la République des Lettres, & je vous les dois encore comme bon Sujet de mon Roi.

Il eſt de tous les hommes en place de protéger les Arts & les Sciences; mais il n'eſt donné qu'à un très-petit nombre d'hommes rares de pouvoir travailler par état à reſſerrer, comme Vous faites, de plus en plus ces nœuds ſacrés qui uniſſent les Souverains.

En préſentant mon Livre à VOTRE EXCELLENCE, *je ne Vous conſiderois d'abord,* MONSEIGNEUR, *que comme un Protecteur à qui je rendois des hommages. Mais l'inſtant d'après, je vois en Vous l'Ambaſſadeur, un Miniſtre ſage & éclairé qui ménage avec autant de délicateſſe que de zèle & d'habileté les intérêts d'un Grand Roi, pour qui je ſuis pénétré d'un ſentiment de la plus profonde vénération; & je Vous vois,* MONSEIGNEUR, *concilier ces intérêts avec ceux de mon Roi que j'adore : voilà ce qui vous fait un tribut de mes hommages.*

D'autres puiſſans motifs, MONSEIGNEUR,

m'engageoient encore à Vous faire une Dédicace de mon Livre. Affectionné comme je le ſuis, à la Nation Eſpagnole, de qui jai reçu en pluſieurs occaſions bien des politeſſes, je deſirois avec ardeur de pouvoir lui en témoigner ma reconnoiſſance. C'eſt pour cet effet que je me ſuis adreſſé à VOTRE EXCELLENCE, *qui repréſente avec tant de dignité & dont les ſervices importans exigent de cette mème Nation le plus parfait retour.*

Jaloux d'ailleurs de ce que nous appellons en françois des ſentimens, & que la Nation Eſpagnole poſsède avec tant de ſupériorité, c'eſt aujourd'hui pour moi une grande douceur de pouvoir, MONSEIGNEUR, *Vous communiquer, comme je fais, toute la ſatisfaction que je reſſens d'avoir pû connoître aſſez particulièrement une Nation dont les vertus ſont les vôtres favorites?*

Je parlerois volontiers, MONSEIGNEUR, *de ces vertus ineſtimables, de vos talens politiques & militaires, de votre douceur & de votre affabilité. Quel champ plus beau, plus*

vaſte pour une Epitre Dédicatoire! mais votre modeſtie, cette vertu qui donne aux autres un nouvel éclat, même en les voilant, me force de me taire & d'admirer. Quelle ſituation plus heureuſe que de contempler en même tems l'Homme d'Etat & l'Homme aimable? J'ajouterai à cette ſatisfaction celle de rendre publics les ſentimens de vive reconnoiſſance & de profond reſpect avec leſquels je ſuis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE,

A Paris, le 27 d'Octobre 1755.

Le très-humble & très-obéiſſant Serviteur, L'ABBÉ EXPILLY.

PRÉFACE.

SE perſuadera-t'on aiſément qu'il y ait des Auteurs qui trouvent de la ſatisfaction à groſſir le volume de leurs Ouvrages par de longs Diſcours Préliminaires?

Annoncer un Ouvrage, n'eſt-ce pas là le véritable objet d'une Préface?

Si le titre du Livre ſuffit pour le faire connoître, pourquoi donc inſiſter encore à cet égard?

Un Auteur voudra-t'il peut-être juſtifier ſes intentions? Eh! qui doutera qu'il n'ait voulu ſe rendre utile à la République? Qui ne lui tiendra compte des efforts qu'il aura fait dans cette vûë?

Sera-ce le ſuffrage du Public qu'un Auteur ſe propoſera de captiver? En le ſollicitant ce Public, oſera-t'il par là former de plus fortes prétentions à ſon ſuffrage?

Qu'aurai-je par conſéquent à dire davantage de mon Livre, après l'avoir annoncé par un titre aſſez étendu pour faire connoître parfaitement quel eſt le

plan que je me ſuis propoſé dans mon Ouvrage, & quels ſont les avantages que l'on peut en retirer ?

Mais, s'il falloit faire valoir les ſoins que je me ſuis donné en traitant la matière que j'ai ici pour objet, pourquoi ne me ſauroit-on pas gré de mes nouveaux voïages & de mes nouvelles recherches ? Pourquoi encore ne pourrois-je pas produire en ma faveur la nouvelle Carte Politique de l'Europe, que j'ai eu l'honneur d'exécuter pour SA MAJESTE' SICILIENNE, & une autre Carte (d'environ huit piés de diamètre) des Etats de ce Monarque que j'ai tracée avec ſuccès ?

Les nouveaux Mémoires que j'ai dreſſés & publiés à cette occaſion, & les nouvelles Obſervations que j'ai faites pour rendre mes Cartes des plus exactes, n'auront-ils pas contribué à rendre auſſi mon Livre & plus correct & plus utile ? Et les ſoins que je me ſuis donnés en exécutant mon projet, ne pourront-ils pas ſervir à conſtater mon zèle pour le bien du Public ?

LA
POLYCHROGRAPHIE.

ON entend ici par *Polychrographie*, une Deſcription multipliée qui a pour objet pluſieurs connoiſſances, diſtinguées entr'elles, & qui ne peuvent être rapportées à un même chef. Cette définition, d'ailleurs fort générale, & que l'on pourroit étendre à une infinité de Connoiſſances, ſe trouve limitée dans cet Ouvrage, conformément au Projet que l'on a formé à ce ſujet.

PREMIERE PARTIE.

DE L'ASTRONOMIE.

L'ASTRONOMIE traite du cours & des révolutions des Corps Céleſtes, de leurs éclipſes, de leurs conjonctions, de leurs oppoſitions ; en un mot de leurs Phénomènes, dont l'uſage influë ſur des Sciences utiles & honnêtes. Mais comme mon deſſein n'eſt point de m'étendre, d'une manière diffuſe, ſur les Sciences que je comprends dans mon Ouvrage, il me ſuffit de rapporter en pluſieurs Articles, ce que l'Aſtronomie peut avoir de plus curieux & de plus intéreſſant.

ARTICLE PREMIER.

DE LA SPHERE.

LE mot de *Sphère* ſignifie un Globe, ou une choſe ronde : elle eſt *naturelle*, ou *artificielle*. La Sphère *naturelle* eſt tout l'Univers comme Dieu l'a créé : l'artiſ-

cielle eſt un inſtrument rond & mobile compoſé de divers cercles, par le moyen deſquels on explique les mouvemens des Cieux, & la ſituation du Monde. On peut encore la conſiderer en trois manières; *droite* à l'égard de ceux qui habitent ſous l'Equateur; *oblique* par rapport à ceux qui ſe rencontrent entre l'Equateur & les Pôles du Monde; & *parallèle* pour ceux qui pourroient habiter ſous les Pôles.

On conſidère dans la Sphère dix Cercles, cinq Zones, trois ſortes de Pôle & un Eſſieu ou Axe, dix points principaux, la Latitude, la Longitude, les Climats, les Habitans de la terre ſuivant leur ombre, leur ſituation & leur regard.

§. I. *Des dix Cercles de la Sphère.*

DES dix principaux Cercles qu'on remarque dans la Sphère, il y en a ſix grands, & quatre petits. Les premiers s'appellent *grands*, à cauſe qu'ils diviſent la Sphère en deux parties égales; & les autres quatre, *petits*, parce qu'ils la diviſent en deux parties inégales: ce qui n'empêche pas qu'ils ne ſoient tous diviſés en 360 parties égales, qu'on appelle degrés, chaque degrés en 60 minutes, & chaque minute en 60 ſecondes, &c.

Les ſix grands Cercles ſont l'Equateur, le Zodiaque, le Méridien, l'Horiſon, le Colure des Equinoxes, & le Colure des Solſtices. Les quatre petits ſont le Tropique du Cancer, le Tropique du Capricorne, le Cercle Polaire Arctique, & le Cercle Polaire Antarctique. Ces quatre derniers ſont parallèles à l'Equateur.

L'*EQUATEUR* eſt dans une égale diſtance de l'un & de l'autre Pôle: il diviſe le Globe en deux parties égales, dont l'une s'appelle Septentrionale, & l'autre Méridionale. On le nomme par excellence la *Ligne*, ou *Ligne Equinoxiale*, parce que lorſque le Soleil eſt arrivé ſur ce Cercle, les jours ſe trouvent égaux aux nuits par tout le Monde: ce qui ſe rencontre deux fois l'année, environ le 21 de Mars, & le 23 de Septembre; & il fait ainſi l'Equinoxe du Printems, & l'Equinoxe de l'Automne.

Le *ZODIAQUE* eſt placé obliquement entre les deux Pôles du Monde: il touche les deux Tropiques en deux points oppoſés, & il coupe l'Equateur en deux également, & d'une manière oblique. Il en eſt réciproquement coupé

aux points des Equinoxes ; de ſorte que la moitié de ce Cercle eſt *ſeptentrionale*, & l'autre *méridionale* : toutes deux penchent de 23 degrés & 30 minutes du Méridien depuis l'Equateur vers l'un & l'autre Pôle. C'eſt l'unique Cercle auquel on attribuë de largeur. Les uns lui en donnent 12 degrés, & les autres 16. Cette largeur eſt diviſée par l'*Ecliptique* en deux parties égales, également larges de 6 ou 8 degrés chacune. On appelle *ECLIPTIQUE*, le Cercle qui fait le milieu du Zodiaque, à cauſe des éclipſes qui s'y font. On diviſe encore le Zodiaque en douze parties égales, qu'on nomme Conſtellations, ou Signes, compriſes dans ces Vers latins :

Inſunt ſignifero bis ſex Cœleſtia Signa ;
Suntque Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo ;
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Piſces.

Le *MERIDIEN* eſt un grand Cercle mobile qui paſſe par les Pôles du Monde, & par le point vertical de chaque lieu, ou par le Zenith, & le Nadir. Il coupe l'Equateur à angles droits, & il diviſe le Globe en deux parties égales, dont l'une eſt *orientale*, & l'autre *occidentale*. On l'appelle *Méridien*, parce qu'il eſt Midi à tous ceux qui ſont ſous ce Cercle. Il eſt mobile, parce qu'on ne ſçauroit ſe mouvoir vers l'Orient, ou vers l'Occident, qu'on ne change de Méridien ; bien que l'on puiſſe aller vers l'un ou l'autre Pôle, ſans en changer. Par une Ordonnance du Roi LOUIS XIII. les François ſont obligés de faire paſſer leur premier Méridien par l'Iſle de Fer la plus occidentale des Canaries.

L'*HORISON* eſt un grand Cercle qui ſépare l'Hémiſphère ſupérieur d'avec l'inférieur ; ou bien la partie du Globe qu'on voit, d'avec celle qu'on ne voit point. Il eſt de deux ſortes, *rationel*, & *ſenſible*. L'Horiſon *rationel* diviſe la Sphère univerſelle en deux Hémiſphères, & ſe peut conſiderer de trois manières à l'égard de l'Equateur ; *droit*, *oblique*, & *parallèle*. Le *droit* paſſe par les Pôles du Monde ; & il a ſon Zenith dans l'Equateur, qu'il coupe à angles droits, ou en parties égales. L'*oblique* a ſon Zenith entre l'un des Pôles & l'Equateur qu'il coupe obliquement. Le *parallèle* a pour Zenith l'un des Pôles du Monde, & l'Equateur pour cercle horiſontal. L'Horiſon *ſenſible* borne

la vûë d'une perſonne autour d'elle, quand elle eſt ſur une haute montagne, ou dans une raſe campagne, quand le jour eſt clair & ſerein, & lorſqu'il ne ſe rencontre point d'obſtacle, qui puiſſe empêcher l'étenduë de la vûë. Il diviſe le Globe en deux parties inégales, dont la moindre eſt toujours viſible, & l'autre inviſible.

Les *deux* COLURES s'entrecoupent aux deux Pôles du Monde, & ne ſervent que pour la Sphère armillaire ou artificielle. L'un s'appelle le Colure des Equinoxes, & l'autre le Colure des Solſtices.

Les *quatre petits Cercles* ſont, comme j'ai déja dit, le Tropique du Cancer, le Tropique du Capricorne, le Cercle Polaire Arctique, & le Cercle Polaire Antarctique.

Les TROPIQUES ſont des Cercles parallèles à l'Equateur, dont ils ſont éloignés de 23 degrés & demi. Le Tropique qui eſt dans notre Hémiſphère s'appelle Tropique du *Cancer*, à cauſe qu'il paſſe par le premier point de ce Signe. Celui qui eſt dans l'Hémiſphère oppoſé ſe nomme Tropique du *Capricorne*, parce qu'il touche ce Signe en ſon premier point. L'un & l'autre ſervent de bornes au mouvement annuel du Soleil; & ils marquent les Solſtices qui donnent le jour le plus long, & le plus court de l'année.

Les POLAIRES ſont deux petits cercles décrits par les Pôles du Zodiaque, & ils renferment les Païs qui ont le jour, ou la nuit de plus de 24 heures. Ils s'appellent l'un *arctique*, & l'autre *antarctique*, du nom des deux Pôles, dont ils ne ſont éloignés que de 23 degrés & demi.

§. II. *Des cinq Zones.*

LES quatre petits Cercles diviſent le Globe en cinq parties qu'on appelle Zones, d'un mot Grec qui ſignifie *Ceinture*. Ces Zones prennent leur nom de la différente temperature de l'air qu'on y reſpire; & l'on en compte une torride, deux temperées, & deux froides.

La *Zone torride* eſt bornée par les deux Tropiques. On appelle Zone torride, tous les Païs qui ſe trouvent ſitués entre les deux Tropiques, à cauſe que le Soleil paſſant par leur Zenith, y cauſe une chaleur extrême : mais la longueur des nuits, les vents, les roſées, & les pluyes fréquentes la rendent ſupportable. Cette Zone a 47 degrés

de largeur depuis la Latitude ſeptentrionale de 23 degrés & demi, juſqu'à la méridionale de même largeur : ce qui fait 940 grandes lieuës de France de 3000 pas Géometriques chacune.

Les *deux Zones temperées* ſe trouvent entre la torride & les froides. La *ſeptentrionale* eſt entre le Tropique d'Eté, ou du Cancer, & le Cercle Polaire Arctique. La *méridionale* entre le Tropique du Capricorne, & le Cercle Polaire Antarctique. Chacune a 43 degrés de largeur, ou 860 grandes lieuës : de ſorte que ces Zones s'étendent depuis le 23e degré & demi, juſqu'au 66e & demi de latitude. Elles s'appellent temperées, parce qu'elles ſe trouvent ſituées entre les Zones froides & la torride.

Les *deux Zones froides* ſont renfermées entre les Cercles Polaires & les Pôles du Monde. Elles ont chacune 23 degrés & demi de large. Elles ſont appellées froides, à cauſe du froid extrême que l'éloignement du Soleil, & les longues nuits d'un ou pluſieurs mois, y cauſe pendant la plus grande partie de l'année. L'une eſt nommée Zone froide ſeptentrionale, & l'autre Zone froide méridionale.

§. III. *Des trois ſortes de Pôle, de l'Axe, & des dix points principaux.*

On conſidère trois ſortes de Pôle, ſuivant les divers Cercles, & les différens Cieux : c'eſt-à-dire, les Pôles du Monde, qu'on appelle auſſi Arctique, & Antarctique, éloignés l'un de l'autre de 180 degrés, ou de 3600 grandes lieuës, & oppoſés diamétralement l'un à l'autre, autour deſquels les Cieux ſe meuvent d'Orient en Occident ; & parce que le mouvement du premier mobile, s'il y en a, ſe fait ſur l'Equateur, les mêmes Pôles ſervent à ce Ciel & à ce Cercle.

Les Pôles du Zodiaque ſont les deux Cercles Polaires, éloignés des Pôles du Monde de 23 degrés & demi. Le Firmament a les mêmes Pôles, à cauſe que ce Ciel fait ſon mouvement ſur ce Cercle d'Occident en Orient dans l'eſpace de 25816 ans ſelon Copernic, 36000 ſuivant d'autres, & 48000 ſelon quelques-uns, ainſi que le premier mobile ſe meut ſur l'Equateur d'Orient en Occident dans l'eſpace de 24 heures, ce qui fait le jour naturel.

Les Pôles de l'Horiſon ſont le Zenith & le Nadir. Le premier eſt un point vertical, qui eſt au plus haut des Cieux, perpendiculaire ſur la tête de quelqu'un. Le ſecond, ou le Nadir, eſt un point au plus haut des Cieux, qui repond directement aux pieds de quelqu'un : de ſorte que ces deux points ſont diamétralement oppoſés. Ces deux Pôles ſont mobiles, & changent à méſure que l'on change de lieu.

L'Axe ou Eſſieu, eſt une ligne droite qui traverſe diamétralement le Globe, & qu'on peut auſſi définir un diamètre ſur lequel la Sphère ſe meut.

Les dix points principaux que l'on remarque ſur la Sphère ſont diviſés en cardinaux, en collatéraux, & en verticaux. Le Septentrion, ou Pôle Arctique, le Midi, ou Pôle Antarctique, l'Orient & l'Occident ſont les quatre points cardinaux. L'Orient d'Eté, l'Orient d'Hiver, l'Occident d'Eté, l'Occident d'Hiver ſont les points collatéraux; & le Zenith, & le Nadir ſont les verticaux.

§. IV. *De la Latitude, & de la Longitude.*

LA Latitude eſt la diſtance compriſe entre l'Equateur, & le lieu dont il eſt queſtion : elle nous apprend de combien les jours artificiels ſont plus grands en un Païs qu'en un autre. Plus un lieu eſt ſeptentrional, plus les jours y ſont grands en Eté, & courts en Hiver. Elle nous apprend encore les Regions qui ſont plus ou moins chaudes, à méſure qu'elles ſont plus ou moins éloignées de l'Equateur. Il eſt vrai que les pluyes, les vents de la mer & les montagnes donnent pluſieurs exceptions à cette règle. La Latitude ſe compte depuis l'Equateur, juſqu'à l'un & l'autre Pôle.

La Longitude eſt la diſtance compriſe entre le premier Méridien & le lieu propoſé. Elle commence donc au premier Méridien, va d'Occident en Orient, & finit au 360e degré : de ſorte qu'il y a quatre fois plus de diſtance à la longitude qu'à la latitude, qui commence à l'Equateur, & ſe termine à l'un ou à l'autre Pôle du Monde, & au 90e degré, dont les degrés ſont marqués ſur le premier Méridien, comme ceux de longitude ſur l'Equateur. La Longitude nous apprend de combien l'on a plutôt Midi, ou quelqu'autre heure que ce ſoit, en un endroit qu'en un autre : c

qui paroîtra encore plus clairement par les Articles ſuivans.

§. V. *Des Climats, & des Habitans de la Terre.*

LES Climats ſont des eſpaces de terre, à la fin deſquels le plus grand jour de l'année eſt plus long, ou d'une demie heure, ou d'un mois, que dans ſon commencement. Cette différente augmentation des jours a fait diſtinguer les Climats en climats d'heure, ou plutôt de demie heure, & en climats de mois, ou de jours continus. Les premiers ſont au nombre de vingt-quatre pour chaque Hémiſphère, & ſe comptent depuis l'Equateur, où les jours ſont perpétuellement de douze heures, juſqu'à chaque cercle polaire, où les jours ſont une fois plus longs.

Les Climats de mois dans chaque Hémiſphère, ſont au nombre de ſix, & ſe comptent depuis les Polaires juſqu'aux Pôles.

On peut conſiderer les Habitans de la terre de trois ſortes. Les premiers ſuivant leur *ſituation*, & ſous quatre noms différens, c'eſt-à-dire, les *Periæciens*, les *Antæciens*, les *Antipodes*, & les *Contrantipodes*.

On appelle *Periæciens*, ceux qui ſe rencontrent ſur un même parallèle, oppoſés diamétralement & ſous un même Méridien : ils ſont également éloignés de l'Equateur : ils ont une même élévation de Pôle, & ſe trouvent dans une même Zone, aïant les mêmes ſaiſons & les mêmes accroiſſemens de jours & de nuits ; de ſorte qu'ils ont toutes choſes ſemblables ; hormis que les uns ont Midi, quand les autres ont Minuit. Dans les Zones froides, ils n'ont rien d'oppoſé que les heures ; les uns n'y ſçauroient avoir Midi, lorſque les autres y ont Minuit, ſi ce n'eſt au tems que le Soleil parcourt les endroits du Zodiaque qui ſe levent & ſe couchent.

On nomme *Antæciens*, ceux qui habitent vis-à-vis les uns des autres, dans le même demi-cercle de Méridien, & ſur divers parallèles également éloignés de l'Equateur ; tellement qu'ils ont une même longitude, & une même latitude, mais de différente eſpèce ; puiſque les uns ſe rencontrent vers le Pôle Arctique, & les autres vers le Pôle Antarctique ; aïant les mêmes Zones, une vers le Nord, & l'autre vers le Sud, & la même élévation de Pôle de diverſe eſpèce, les mêmes ſaiſons, la même lon-

geur des jours, avec cette différence pourtant que les uns ont l'Hiver, pendant que les autres jouïſſent de l'Eté. C'eſt ainſi qu'ils n'ont rien de ſemblable, en même tems, que les heures du jour; & ce n'eſt que ſix mois après qu'ils ont les autres choſes ſemblables. Pour ceux qui habitent les Zones froides, ils ne ſçauroient avoir Midi en même tems, que lorſque le Soleil parcourt les degrés du Zodiaque qui ſe levent & ſe couchent.

Ceux qu'on appelle *Antipodes* ou *Antitones*, habitent des Païs diamétralement oppoſés, & ſe rencontrent dans des parallèles également éloignés de l'Equateur, & dans différentes moitiés de Méridien. Ils ſont néanmoins dans de ſemblables Zones de différente eſpèce. Ils ont encore en divers tems, les mêmes ſaiſons, & la même longueur des jours & des nuits, c'eſt-à-dire, que ces Habitans ſe trouvent contraires, en même tems, en toutes choſes.

On appelle *Contrantipodes*, ceux qui ſe rencontrent dans le même quart de cercle d'un Méridien, & qui ont la latitude de même eſpèce, bien qu'inégale. Ils ont encore les ſaiſons & les heures de même.

Les Habitans ſuivant leur ombre ſont de quatre ſortes; ſçavoir les *Aſciens*, les *Amphiſciens*, les *Hétéroſciens*, & les *Périſciens*. Les premiers, ou *Aſciens*, qui veut dire *ſans ombre*, n'ont point d'ombre à midi, à cauſe que le Soleil ſe rencontre à leur Zenith, comme il arrive à ceux qui ſont dans la Zone torride.

On appelle *Amphiſciens*, ceux qui ont deux ombres différentes, dont l'une tend vers le Nord, & l'autre vers le Sud, en divers tems; comme il arrive deux fois l'année à ceux qui habitent ſous l'Equateur. Ils ont encore deux ſortes d'ombre, durant le jour, une vers le Couchant, & l'autre vers le Levant. Quant à ceux qui ſe trouvent au-deçà, ou au-delà de l'Equateur, ils ont leurs ombres inégales, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins éloignés de ce Cercle : c'eſt-à-dire, que ceux qui ſont dans la Zone torride, ont cinq ombres différentes; *orientale*, quand le Soleil ſe couche; *occidentale*, lorſque cet Aſtre ſe leve; *ſeptentrionale*, quand il parcourt les Signes méridionaux; *méridionale*, quand il paroît dans les Signes ſeptentrionaux; & *perpendiculaire*, à Midi, & au tems des Equinoxes. Pour ceux qui habitent entre l'Equateur

& l'un des Tropiques, ils ont de même cinq ſortes d'ombres, avec cette différence, que lorſque le Soleil ſe trouve entre le Zenith & le Tropique, les ombres des arbres & des autres corps perpendiculaires à l'Horiſon, rétrogradent deux fois le jour, ou avancent, ou reculent, avant ou après midi, à cauſe du parallèle, ou arc-diurne du Soleil qui coupe en deux points un même vertical avant & après midi. Quant à ceux qui ſe rencontrent ſous l'un des Tropiques, ou aux extrémités de la Zone torride, ils n'ont que quatre ombres; *orientale*, *occidentale*, une vers le Pôle élevé, & une perpendiculaire à midi, & au tems du Solſtice d'Eté, ce qui n'arrive qu'une fois l'année.

Les *Hétéroſciens* ſont ainſi nommés, à cauſe qu'ils ont en tout tems leurs ombres différentes vers le Pôle élévé, ſans jamais l'avoir du côté oppoſé. Ils habitent les Zones temperées. Ils n'ont jamais le Soleil ſur leurs têtes; & les jours y ſont toujours moindres de 24 heures, de même que les nuits, parce que l'Horiſon y coupe tous les parallèles du ſoleil; tellement qu'il ſe leve & ſe couche tous les jours. L'Equinoxe & le Solſtice y arrivent regulierement deux fois l'année.

On nomme *Périſciens*, les Habitans des Zones froides, à cauſe que leurs ombres tournent autour d'eux durant le tems que le Soleil les éclaire; c'eſt-à-dire, qu'elles roulent, & ſont portées ſucceſſivement vers tous les endroits de l'Horiſon: ce qui n'empêche point qu'en différentes Zones, on ne rencontre de ces ſortes d'Habitans, parce que le Soleil paſſe quelquefois par leur Zenith. On peut auſſi les appeller *Amphiſciens*, à cauſe que ce luminaire s'en retire, tantôt vers un Pôle, tantôt vers l'autre. Ceux qui ſe rencontrent ſous les Tropiques peuvent auſſi s'appeller *Aſciens*, à cauſe que leur ombre ne va jamais que vers un Pôle. Les Habitans des Zones temperées ſont encore *Hétéroſciens*, parce que le Soleil décline toujours de leur Zenith vers le Pôle oppoſé; ainſi leurs ombres méridiennes vont toujours vers le Pôle le plus proche. Quant aux Païs des Zones froides, les Habitans peuvent être *Hétéroſciens*, à cauſe que leurs ombres méridiennes vont toujours vers le même Pôle; ils ſont encore *Périſciens*, puiſque le Soleil tourne toujours autour de leur Horiſon ſans ſe coucher.

Les Habitans ſuivant leurs regards repondent aux

quatre Parties du Monde ; & ils ſont de quatre ſortes : 1.° Septentrionaux, 2.° Méridionaux, 3.° Orientaux, & 4.° Occidentaux.

ARTICLE II.

Du plus long jour de l'année aux principaux Lieux de l'Univers.

IL convient de ſçavoir que de la Latitude des lieux, ou de leur diſtance de l'Equateur, dépend la durée du jour artificiel, qui eſt plus ou moins grand, à méſure que les lieux ſont plus ou moins éloignés de l'Equateur. (On entend par jour *artificiel*, l'eſpace ou le tems que le Soleil paroît ſur l'Horiſon, en quoi il diffère du jour *naturel* qui eſt perpétuellement de 24 heures.) J'ai oſé préſumer que le Public me ſçauroit gré d'avoir imaginé & dreſſé avec exactitude la Table qui ſuit, où l'on obſerve cette différence, ſans ſe donner beaucoup de ſoins. On peut y remarquer, 1.° Que le plus grand jour de l'année dans notre Hémiſphère ſeptentrional, aux Païs, où le jour eſt moindre de 24 heures, arrive au Solſtice d'Eté, ou environ le 21 de Juin ; & que dans l'Hémiſphère méridional, ce n'eſt qu'au Solſtice d'Hiver, ou environ le 22 de Décembre. 2.° Qu'en rapportant les lieux où le jour eſt de plus de 24 heures, j'ai borné mes Obſervations aux Païs ſitués entre le Cercle Polaire Arctique, & le Pôle de même nom. 3.° Que la premiere colomne de la Table eſt pour les Lieux ou Villes les plus conſidérables ; que la ſeconde marque les Provinces, Royaumes & Regions où ces Villes ſont ſituées ; que la troiſième eſt pour l'heure du lever du Soleil ; & la quatrième pour celle du coucher. 4.° Que pour ſçavoir l'heure du jour le plus court de l'année, il faut, pour les Païs où les jours ſont moindres de vingt-quatre heures, prendre l'heure du coucher du Soleil pour celle du lever, & celle-ci pour celle du coucher. Par exemple, à *Abbeville* en Picardie, au plus grand jour de l'année, le Soleil ſe leve à 3 heures 54 minutes, & ſe couche à 8 heures 6 minutes ; donc au jour le plus court, il doit ſe lever à 8 heures 6 minutes, & ſe coucher à 3 heures 54 minutes. Mais, pour les Païs où le plus grand jour eſt de plus

de 24 heures, il faut remarquer, par exemple, que dans la Laponie Suédoiſe, où il y a un jour continuel d'un mois, le Soleil y reſte ſur l'Horiſon 15 jours avant & 15 jours après le Solſtice d'Eté ; & qu'au contraire il eſt un mois ſans y paroître, à compter 15 jours avant & 15 jours après le Solſtice d'Hiver.

TABLE pour ſçavoir l'heure du Lever & du Coucher du Soleil aux quatre Parties du Monde.

VILLES ET LIEUX.	ROYAUMES, REGIONS, &c.	Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
A.		H.	M.	H.	M.
Abbeville	Picardie	3	54	8	6
Acapulco	Nouvelle-Eſpagne	5	30	6	30
Agde	Languedoc	4	23	7	37
Agra	Mogol	5	12	6	48
Aix	Provence	4	22	7	38
Aix	Savoye	4	14	7	46
Aix-La-Chapelle	Duché de Juliers	3	51	8	9
Alby	Languedoc	4	21	7	39
Alençon	Normandie	4	2	7	58
Alep	Turquie	4	47	7	13
Alexandrie	Egypte	4	59	7	1
Alger	Barbarie	4	45	7	15
Alicante	Eſpagne	4	40	7	20
Amiens	Picardie	3	57	8	3
Amſterdam	Provinces-Unies	3	43	8	17
Ancone	Italie	4	22	7	38
Angers	Anjou	4	7	7	53
Antibes	Provence	4	22	7	38
Anvers	Païs-Bas	3	49	8	11
Ardore	Calabre-Ultérieure	4	39	7	21
Arles	Provence	4	22	7	38
Arras	Artois	3	53	8	7
Averſa	Italie	4	33	7	27
Avignon	Comtat Venaiſſin	4	21	7	39
Aurillac	Auvergne	4	17	7	43
Auxerre	Bourgogne	4	5	7	55
B.					
Bagdad	Turquie	4	54	7	6
Barbade	Iſle de l'Amérique	5	37	6	23
Barcelone	Catalogne	4	30	7	30
Batavia	Aux Indes Orientales	5	50	6	10
Baye de Tous-les-Saints.	Breſil	5	37	6	23
Bayonne	Terre de Labour	4	22	7	38
Beauvais	Beauvaiſis	3	58	8	2
Berghen	Norvege	2	43	9	17
Berlin	Brandebourg	3	40	8	20
Berne	Suiſſe	4	8	7	52

VILLES.	ROYAUMES.	L. du S.		C. du S.	
		H.	M.	H.	M.
Berg-op-zoom	PaïsBas	3	48	8	12
Betançon	Franche-Comté	4	7	7	53
Beziers	Languedoc	4	23	7	37
Bois-le-Duc	Brabant Hollandois	3	46	8	14
Bologne	Italie	4	19	7	41
Boſton	Angleterre	3	40	8	20
Boulogne	France	3	52	8	8
Bourdeaux	Guyenne	4	18	7	42
Bourges	Berri	4	8	7	52
Breda	Brabant Hollandois	3	47	8	13
Breſlaw	Sileſie	3	50	8	10
Breſt	Bretagne	4	2	7	58
Briſtol	Angleterre	3	48	8	12
Bruges	Païs-Bas	3	49	8	11
Bruxelles	Brabant	3	51	8	9
C.					
Cadix	Andalouſie	4	45	7	15
Caën	Normandie	3	59	8	1
Cagliari	Sardaigne, *Iſle*	4	37	7	23
Le Caire	Egypte	5	2	6	58
Calais	Païs-Reconquis	3	51	8	9
Camboia	Aux Indes Orientales	5	37	6	23
Cambrai	Cambreſis	3	54	8	6
Cambridge	Angleterre	3	44	8	16
Candie	Iſle de même nom	4	48	7	12
Canton	Chine	5	15	6	45
Cantorbery	Angleterre	3	49	8	11
Cap de Bonne-Eſpérance	Afrique	4	50	7	10
Le Cap-Verd	Afrique	5	35	6	25
Carcaſſone	Languedoc	4	23	7	37
Carthagene	Eſpagne	4	42	7	18
Carthagene	Amérique	5	42	6	19
Caſſel	Allemagne	3	49	8	11
Cayenne	Amérique	5	51	6	9
Chamberi	Savoye	4	14	7	46
Chartres	Beauce	4	2	7	58
Cherbourg.	Normandie	3	57	8	3
Cheſter	Angleterre	3	37	8	23
Chriſtiania	Norvege	2	51	9	9
Clermont	Auvergne	4	13	7	47
Cochin	Aux Indes Orientales	5	43	6	17
Cologne	Allemagne	3	51	8	9
Compoſtelle	Eſpagne	4	24	7	36
La Conception	Amérique	4	44	7	16
Conimbre	Portugal	4	34	7	26
Conſtantinople	Turquie	4	31	7	29
Copenhague	Dannemarck	3	22	8	38
Corck	Irlande	3	46	8	14
Cracovie	Pologne	3	54	8	6
Cuſco	Perou	5	37	6	23

VILLES.	ROYAUMES.	L. du S.	C. du S.
		H. M.	H. M.
D.			
Damas	Turquie	4 54	7 6
Danrzic	Pologne	3 31	8 29
Dieppe	Normandie	3 55	8 5
Digne	Provence	4 21	7 39
Dijon	Bourgogne	4 7	7 53
Douvres	Angleterre	3 50	8 10
Dublin	Irlande	3 37	8 23
Dunkerque	Flandre	3 50	8 10
Durazzo	Turquie	4 30	7 30
E.			
Edimbourg	Ecoſſe	3 21	8 39
Embden	Ooſt-Friſe	3 37	8 23
Embrun	Dauphiné	4 19	7 41
F.			
Ferrare	Italie	4 17	7 43
La Fleche	Anjou	4 6	7 54
Florence	Italie	4 22	7 38
Francfort *ſur le Mein*	Allemagne	3 55	8 5
Francfort *ſur l'Oder*	Allemagne	3 41	8 19
Fraſcati	Italie	4 28	7 32
G.			
Galatro	Calabre-Ultérieure	4 37	7 23
Gand	Païs-Bas	3 48	8 12
Genes	Italie	4 19	7 41
Saint-Georges	Calabre-Ultérieure	4 38	7 22
Goa	Aux Indes Orientales	5 33	6 27
Goés	Provinces-Unies	3 48	8 12
Gorée, *près le Cap-Verd*	Afrique	5 35	6 25
Gratz	Stirie	4 8	7 52
Greenwich	Angleterre	3 48	8 12
Grenade	Eſpagne	4 44	7 16
Grenoble	Daupniné	4 16	7 44
La Guadaloupe	Iſle de l'Amérique	5 32	6 28
H.			
Hambourg	Allemagne	3 35	8 25
Le Havre-de-Grace	Normandie	3 58	8 2
La Haye	Hollande	3 44	8 16
La Haye	Touraine	4 8	7 52
Heidelberg	Allemagne	3 58	8 2
Hull	Angleterre	3 36	8 24
Hulſt	Provinces-Unies	3 49	8 11
J.			
La Jamaïque	Iſle de l'Amérique	5 28	6 32
Jéruſalem	Turquie	4 57	7 3
Inſpruck	Allemagne	4 8	7 52
Irghen	Grande-Tartarie	4 38	7 22
Iſle de Fer	Afrique	5 7	6 53
Iſpaham	Perſe	4 56	7 4
K.			
Kong-Ki-Tao	En Corée, Aſie	4 43	7 17

VILLES.	ROYAUMES.	L. du S.		C. du S.	
		H.	M.	H.	M.
Konisberg	Pruſſe	3	29	8	31
L.					
Langres	Baſſigny	4	5	7	55
Leyden	Hollande	3	44	8	16
Liege	Evêché de même nom	3	52	8	8
Lille	Flandre	3	52	8	8
Lima	Perou	5	38	6	22
Lincoln	Angleterre	3	38	8	22
Lintz	Allemagne	4	3	7	57
Lipſick	Allemagne	3	49	8	11
Liſbone	Portugal	4	38	7	22
Liſieux	Normandie	3	59	8	1
Liſle	Comtat Venaiſſin	4	21	7	39
Liverpool	Angleterre	3	37	8	23
Livourne	Italie	4	22	7	38
Londres	Angleterre	3	48	8	12
Louvain	Païs-Bas	3	51	8	9
Lyon	Lyonnois	4	14	7	46
M.					
Macao	Chine	5	18	6	42
Madagaſcar	Iſle d'Afrique	5	25	6	35
Madrid	Eſpagne	4	33	7	27
Maïllorque	Iſle d'Eſpagne	4	36	7	24
Malaca	Aux Indes Orientales	5	58	6	2
Saint-Malo	Bretagne	4	1	7	59
Malte	Iſle de la Mer Méditer.	4	47	7	13
Manchefter	Angleterre	3	37	8	23
Manille	Iſles Philippines, en Aſie	5	35	6	25
Le Mans	Le Maine	4	4	7	56
Mantouë	Italie	4	16	7	44
Marſeille	Provence	4	23	7	37
Martinique	Iſle de l'Amérique	5	35	6	25
Mayence	Allemagne	3	55	8	5
Meaux	Brie	4	00	8	00
Meſſine	Sicile	4	40	7	20
Metz	Païs-Meſſin	3	59	8	1
Mexique	Nouvelle Eſpagne	5	24	6	36
Milan	Italie	4	15	7	45
Mittau	Curlande	3	15	8	45
Modene	Italie	4	19	7	41
Montpellier	Languedoc	4	22	7	38
Moſcow	Moſcovie	3	22	8	38
Munick	Baviere	4	4	7	56
Munſter	Allemagne	3	45	8	15
N.					
Namur	Païs-Bas	3	53	8	7
Nanci	Lorraine	4	1	7	59
Nangaſacki	Japon	4	55	7	5
Nankin	Chine	4	55	7	5
Nantes	Bretagne	4	8	7	52

VILLES.	ROYAUMES.	L. du S.		C. du S.	
		H.	M.	H.	M.
Naples	Italie	4	33	7	27
Narbonne	Languedoc	4	23	7	37
Nice	Comté de Nice	4	22	7	38
Niſmes	Languedoc	4	22	7	38
Norwich	Angleterre	3	42	8	18
Nuremberg	Allemagne	3	58	8	2
O.					
Olinde	Breſil	5	46	6	14
Orléans	Orléanois	4	5	7	55
Ormus	Iſle de Perſe	5	8	6	52
Oſtende	Païs-Bas	3	49	8	11
Oxford	Angleterre	3	47	8	13
P.					
Padouë	Italie	4	15	7	45
Paris	Iſle de France	4	1	7	59
Parme	Italie	4	18	7	42
Pau	Bearn	4	23	7	37
Pekin	Chine	4	35	7	25
Pernambouc *ou* Olinde	Breſil	5	46	6	14
Perpignan	Rouſſillon	4	25	7	35
Saint-Petersbourg	Ruſſie	3	27	8	33
Pic des Açores	Iſles de l'Océan	4	39	7	21
Pic de Tenerife	Iſles Canaries	5	5	6	55
Piſe	Italie	4	22	7	38
Plaiſance	Italie	4	17	7	43
Poitiers	Poitou	4	10	7	50
Poliſtina	Calabre-Ultérieure	4	38	7	22
Pondicheri	Aux Indes Orientales	5	39	6	21
Porto-Bello	Nouvelle-Eſpagne	5	43	6	17
Prague	Bohême	3	54	8	6
Presbourg	Hongrie	4	3	7	57
Q.					
Quebec	Nouvelle-France	4	9	7	51
R.					
Ratisbonne	Allemagne	4	00	8	00
Reggio	Modenois	4	18	7	42
Reggio	Calabre	4	40	7	20
Reims	Champagne	3	59	8	1
Saint-Remy	Provence	4	22	7	38
Rennes	Bretagne	4	4	7	56
Rhodes	Iſle de Turquie	4	45	7	15
La Rochelle	Païs d'Aunis	4	12	7	48
Rocheſter	Angleterre	3	48	8	12
Rodez	Rouerge	4	20	7	40
Rome	Italie	4	28	7	32
Roſtock	Allemagne	3	33	8	27
Roterdam	Provinces-Unies	3	45	8	15
Rouen	Normandie	3	58	8	2
S.					
Salamanque	Eſpagne	4	31	7	29

VILLES.	ROYAUMES.	L. du S.		C. du S.	
		H.	M.	H.	M.
Salon	Provence	4	22	7	38
Saragoſſe	Eſpagne	4	28	7	32
Sens	Champagne	4	3	7	57
Seville	Eſpagne	4	42	7	18
Shrewsburi	Angleterre	3	40	8	20
Siam	Aux Indes Orientales	5	36	6	24
Siderno	Calabre-Ultérieure	4	38	7	22
Sienne	Italie	4	23	7	37
Smyrne	Turquie	4	39	7	21
Stetin	Pomeranie	3	37	8	23
Stockholm	Suède	2	52	9	8
Surate	Aux Indes Orientales	5	21	6	39
Syracuſe	Sicile	4	43	7	17
T.					
Tanger	Barbarie	4	46	7	14
Taraſcon	Provence	4	22	7	38
Taraſcon	Comté de Foix	4	26	7	34
Tobolsk	Siberie	2	00	10	00
Tolede	Eſpagne	4	35	7	25
Torne	Suède	1	2	10	58
Toulon	Provence	4	24	7	36
Toulouſe	Languedoc	4	22	7	38
Tours	Touraine	4	7	7	53
Trebizonde	Turquie	4	31	7	29
Tripoli	Barbarie	4	55	7	5
Tripoli	Syrie	4	54	7	6
Troyes	Champagne	4	3	7	57
Tubinge	Allemagne	4	2	7	58
Tunis	Barbarie	4	45	7	15
Turin	Italie	4	18	7	42
V.					
Valence	Dauphiné	4	17	7	43
Valence	Eſpagne	4	36	7	24
Valence	Italie	4	17	7	43
Valparaïſo	Chili	4	51	7	9
Varſovie	Pologne	3	43	8	17
Veniſe	Italie	4	15	7	45
Verſailles	Iſle-de-France	4	1	7	59
Vienne	Allemagne	4	3	7	57
Vienne	Dauphiné	4	15	7	45
Vilna	Lituanie	3	30	8	30
Upſal	Suède	2	46	9	14
Utrecht	Provinces-Unies	3	44	8	16
W.					
Wittemberg	Allemagne	3	45	8	15
Wolfenbutel	Allemagne	3	43	8	17
X.					
Xativa	Eſpagne	4	17	7	43
Xerez-de-la-Frontera	Eſpagne	4	45	7	15

Yarmouth

VILLES.	ROYAUMES.	L. du S.	C. du S.
		H. M.	H. M.
Y.			
Yarmouth	Angleterre	3 52	8 8
Yſted	Suède	3 22	8 38
Z.			
Zug	Suiſſe	4 8	7 52
Zurich	Suiſſe	4 7	7 53

ARTICLE III.

Pour ſçavoir l'heure qu'il eſt aux principaux Lieux de l'Univers, en ſuppoſant qu'il ſoit Midi à Paris.

D'APRE's les Calculs Aſtronomiques, il conſte que le Soleil, par ſon mouvement diurne ou journalier, parcourt dans une heure 15 degrés de la ſurface de la Terre, puiſqu'il eſt évident que 15 multipliés par 24, donnent les 360 degrés qui font le complement du Cercle que le Soleil décrit, & de la circonférence de la Terre. D'où j'infère que tout lieu plus oriental de 15 degrés qu'un autre, doit avoir Midi une heure plûtôt : le contraire arrive ſi le lieu eſt plus occidental de 15 degrés. Ce ſont là des principes généraux pour obſerver le cours rélatif du Soleil ; & c'eſt d'après ces Obſervations, que j'ai imaginé la Table ci-deſſous.

On peut remarquer que pour ſçavoir l'heure qu'il eſt à tous les lieux cités dans ma Table, rélativement les uns aux autres, il n'y a qu'à reculer l'heure ſi le lieu eſt plus oriental, ou l'avancer s'il eſt plus occidental. Par exemple, en ſuppoſant qu'il ſoit midi à Paris, je trouve qu'il ſera 2 heures 20 minutes après midi à Alep en Turquie. Si je ſuppoſe qu'il ſoit une heure & demi à Paris, il ſera 3 heures 50 minutes à Alep, parce que la différence entre ces deux Villes, eſt de 2 heures 20 minutes. Mais ſi je ſuppoſe qu'il n'eſt que 10 heures du matin à Paris, il ſera midi & 20 minutes à Alep. Suivant le même raiſonnement, quand il eſt midi à Avignon, il eſt déja midi & 31 minutes à Rome : au lieu qu'en ſuppoſant 9 heures du matin à Avignon, il ſera 9 heures & 31 minutes à Rome, parce que la différence entre ces deux Villes, eſt de 31 minutes d'heure. A Saint-Georges, dans la

Calabre-Ultérieure, Ville & Marquiſat appartenant, depuis plus de trois cens ans, à l'illuſtre Maiſon Milano d'Arragon, dont le Prince d'Ardore eſt aujourd'hui le Chef, il eſt déja midi & 57 minutes, quand il n'eſt que midi à Paris ; & l'on compte midi & 10 minutes à Saint-Georges & à Poliſtina, en même tems qu'il eſt midi à Naples. Un autre exemple ſuffira pour cet Article ; le voici : Je trouve à Orléans 11 heures 58 minutes avant midi, & à Pondicheri 5 heures 13 minutes après midi ; la différence eſt donc de 5 heures 15 minutes ; & par conſéquent ſi je donne minuit à Orléans, il ſera 5 heures 15 minutes plus tard à Pondicheri : au lieu que ſi je ſuppoſe midi à cette dernière Ville, il ne ſera que 6 heures 45 minutes du matin à Orléans, &c.

(M. *diſtingue les heures du Matin, ou avant Midi ;* S. *celles du Soir, ou après Midi.*)

	VILLES ET LIEUX.	ROYAUMES, REGIONS, &c.	H.	M.	
	A.				
A PARIS MIDI.	à Abbeville	Picardie	11	58	M.
	à Acapulco	Nouvelle-Eſpagne	6	24	M.
	à Agde	Languedoc	Midi	4	
	à Agra	Mogol	5	8	S.
	à Aix	Provence	Midi	13	
	à Aix	Savoye	Midi	14	
	à Aix-La-Chapelle	Allemagne	Midi	16	
	à Alby	Languedoc	11	59	M.
	à Alençon	Normandie	11	51	M.
	à Alep	Turquie	2	20	S.
	à Alexandrie	Egypte	1	52	S.
	à Alger	Barbarie	Midi	5	
	à Alicante	Eſpagne	11	51	M.
	à Amiens	Picardie	Midi		
	à Amſterdam	Provinces-Unies	Midi	10	
	à Ancone	Italie	Midi	45	
A PARIS MIDI.	à Angers	Anjou	11	48	M.
	à Antibes	Provence	Midi	19	
	à Anvers	Païs-Bas	Midi	7	
	à Ardore	Calabre-Ultérieure	Midi	57	
	à Arles	Provence	Midi	11	
	à Arles	Rouſſillon	11	58	M.
	à Arras	Artois	Midi	2	
	à Aurillac	Auvergne	Midi.		
	à Auxerre	Bourgogne	Midi	5	
	B.				
	à Bagdad	Turquie	2	53	S.

	VILLES.	ROYAUMES.	H.	M.	
A PARIS MIDI.	à *La* Barbade . . .	Iſle de Amérique . .	7	55	M.
	à Barcelone	Catalogne	11	59	M.
	à Batavia	Aux Indes Orientales .	6	58	S.
	à Bayonne	Terre de Labour . .	11	45	M.
	à Beauvais	Beauvoiſis	11	59	M.
	à Berghen	Norvége	Midi	13	
	à Berg-op-zoom . . .	Brabant Hollandois .	Midi	7	
	à Berlin	Allemagne . . .	Midi	45	
	à Beſançon	Franche-Comté . . .	Midi	15	
	à Beziers	Languedoc	Midi	4	
	à Bois-le-Duc	Brabant Hollandois .	Midi	11	
	à Boſton	Angleterre	11	50	M.
	à Bologne	Italie	Midi	36	
	à Boulogne	France	11	57	M.
	à Bourdeaux	Guyenne	11	47	M.
	à Bourges	Berri	Midi.		
	à Breda	Brabant Hollandois .	Midi	9	
	à Breſlaw	Sileſie	Midi	59	
	à Breſt	Bretagne	11	33	M.
	à Briſtol	Angleterre	11	40	M.
	à Bruges	Païs-Bas	Midi	3	
	à Bruxelles	Païs-Bas	Midi	8	
	C.				
A PARIS MIDI.	à Cadix	Eſpagne	11	28	M.
	à Caën	Normandie	11	49	M.
	au *Grand* Caire	Egypte	2	6	S.
	à Calais	Païs-Reconquis . . .	11	58	M.
	à Camboïa	Aux Indes Orientales .	6	50	S.
	à Cambrai	Cambreſis	Midi	4	
	à Cambridge	Angleterre	11	50	M.
	à Candie	Iſle de même nom . .	1	32	S.
	à Canton	Chine	7	23	S.
	à Cantorbéry	Angleterre	11	53	M.
	au Cap de Bonne-Eſpérance	Afrique	1	11	S.
	au Cap-Verd	Afrique	10	42	M.
	à Carcaſſone	Languedoc	Midi.		
	à Carpentras	Comté Venaiſſin . .	Midi	11	
	à Carthagene	Eſpagne	11	48	M.
	à Carthagene	Amérique	6	49	M.
	à Caſſel	Allemagne	Midi	29	
	à Cavaillon	Comté Venaiſſin . .	Midi	12	
	à Cayenne	Iſle de l'Amérique . .	8	15	M.
A PARIS MIDI.	à L'Iſle de Ceylan . .	Aux Indes Orientales .	5	14	S.
	à Chartres	Beauce	11	55	M.
	à Cherbourg.	Normandie	11	44	M.
	à Cheſter	Angleterre	11	38	M.
	à Clermont	Auvergne	Midi	3	
	à Cochin	Aux Indes Orientales .	5	8	S.
	à Cologne	Allemagne	Midi	19	
	à Compoſtelle	Eſpagne	11	18	M.
	à *La* Conception . . .	Amérique	6	58	M.
	à Conimbre	Portugal	11	19	M.

	VILLES.	ROYAUMES.	H.	M.	
A PARIS MIDI.	à Conſtantinople . . .	Turquie	1	46	S.
	à Corck	Irlande	11	16	M.
	à *La Tour de* Cordouan .	Guyenne	11	46	M.
	à Copenhague	Dannemarck	Midi	42	
	à Cracovie	Pologne	1	12	S.
	à Cuſco	Perou	6	56	S.
	D.				
	à Damas	Turquie	2	19	S.
	à Dantzic	Pologne	1	5	S.
	à Dieppe	Normandie	11	55	M.
	à Digne	Provence	Midi	16	
	à Dijon	Bourgogne	Midi	11	
	à Douvres	Angleterre	11	56	M.
	à Dublin	Irlande	11	24	M.
	à Dunkerque	Flandre	Midi.		
	à Durazzo	Turquie	1	8	S.
	E.				
	à Edimbourg	Ecoſſe	11	32	M.
	à Embden	Ooſt-Friſe	Midi	18	
	à Embrun	Dauphiné	Midi	17	
	F.				
A PARIS MIDI.	à Ferrare	Italie	Midi	38	
	à *La* Fléche	Anjou	11	50	M.
	à Florence	Italie	Midi	36	
	à Francfort *ſur le Mein* .	Allemagne	Midi	25	
	à Francfort *ſur l'Oder* .	Allemagne	Midi	50	
	à Fraſcati	Italie	Midi	41	
	G.				
	à Galatro	Calabre-Ultérieure . .	Midi	56	
	à Genes	Italie	Midi	26	
	à Genéve	Suiſſe	Midi	15	
	à Saint-Georges . . .	Calabre-Ultérieure . .	Midi	56	
	à Goa	Aux Indes Orientales .	4	46	S.
	à Gorée, *près le Cap-Vérd*	Afrique	10	42	M.
	à Gratz	Allemagne	Midi	57	
	à Greenwich	Angleterre	11	49	M.
	à Grenoble	Dauphiné	Midi	15	
	à *La* Guadaloupe . . .	Iſle de l'Amérique . .	7	45	M.
	H.				
A PARIS MIDI.	à Hambourg	Allemagne	Midi	30	
	au Havre-de-Grace . .	Normandie	11	51	M.
	à *La* Haye	Hollande	Midi	7	
	à Heidelberg	Allemagne	Midi	29	
	à Hulſt	Flandre Hollandoiſe .	Midi	6	
	J.				
	à *La* Jamaïque	Iſle de l'Amérique . .	6	48	M.
	à Jéruſalem	Turquie	2	12	S.
	à Inſpruck	Allemagne	Midi	36	
	à Irghen	Grande-Tartarie . . .	5	24	S.
	à L'Iſle de Fer	L'une des Canaries . .	10	40	M.
	à Iſpaham	Perſe	3	22	S.

	VILLES.	ROYAUMES.	H.	M.	
	K.				
A PARIS MIDI.	à Kong-Ki-Tao	En Corée, Aſie	8	16	S.
	à Konisberg	Pruſſe	1	17	S.
	L.				
	à Langres	Baſſigny	Midi	12	
	à Leyden	Provinces-Unies	Midi	8	
	à Liege	Cercle de Weſtphalie	Midi	13	
	à Lille	Flandre	Midi	3	
	à Lima	Perou	6	43	M.
	à Lincoln	Angleterre	11	48	M.
	à Lintz	Allemagne	Midi	49	
	à Lipſick	Allemagne	Midi	40	
	à Lisbonne	Portugal	11	18	M.
	à Liſieux	Normandie	11	52	M.
	à Liſle	Comté Venaiſſin	Midi	12	
	à Livourne	Italie	Midi	32	
	à Londres	Angleterre	11	50	M.
	à Louvain	Païs-Bas	Midi	9	
	à Luxembourg	Païs-Bas	Midi	15	
	à Lyon	Lyonnois	Midi	10	
	M.				
A PARIS MIDI.	à Macao	Chine	7	23	S.
	à Madrid	Eſpagne	11	38	M.
	à Maïllorque	Iſle d'Eſpagne	Midi	2	
	à Malaca	Aux Indes Orientales	6	39	S.
	à Saint-Malo	Bretagne	11	43	M.
	à L'Iſle de Malte	Mer Méditerranée	Midi	49	
	à Manchester	Angleterre	11	41	M.
	à Manille	Aux Iſles Philippines	7	48	S.
	au Mans	Le Maine	11	51	M.
	à Mantouë	Italie	Midi	34	
	à Marſeille	Provence	Midi	13	
	à *La* Martinique	Iſle de l'Amérique	7	46	M.
	à Mayence	Allemagne	Midi	24	
	à Meaux	Brie	Midi	2	
	à Meſſine	Sicile	Midi	54	
	à Metz	Païs-Meſſin	Midi	15	
	au Mexique	Nouvelle-Eſpagne	4	58	M.
	à Milan	Italie	Midi	26	
	à Modene	Italie	Midi	36	
	à Montpellier	Languedoc	Midi	6	
	à Moſcow	Moſcovie	2	32	S.
	à Munick	Allemagne	Midi	37	
A PARIS MIDI.	à Munſter	Allemagne	Midi	22	
	N.				
	à Namur	Païs-Bas	Midi	10	
	à Nanci	Lorraine	Midi	16	
	à Nangaſacki	Japon	8	22	S.
	à Nankin	Chine	7	49	S.
	à Nantes	Bretagne	11	44	M.
	à Naples	Italie	Midi	47	
	à Narbonne	Languedoc	Midi	3	

	VILLES.	ROYAUMES.	H.	M.	
A PARIS MIDI.	à Nice	Comté de Nice	Midi	20	
	à Niſmes	Languedoc	Midi	8	
	à Norwich	Angleterre	11	54	M.
	à Nuremberg	Allemagne	Midi	35	
	O.				
	à Olinde	Breſil	9	30	M.
	à Orléans	Orléanois	11	58	M.
	à Oſtende	Païs-Bas	Midi	2	
	à Oxford	Angleterre	11	46	M.
	P.				
	à Padouë	Italie	Midi	38	
	à Parme	Italie	Midi	34	
	à Pau	Bearn	11	48	M.
	à Pekin	Chine	7	37	S.
	à Pernambouc *ou* Olinde	Breſil	9	30	M.
	à Perpignan	Rouſſillon	Midi	2	
	à Saint-Petersbourg	Ruſſie	1	52	S.
	au Pic des Açores	Iſles de l'Océan	9	58	M.
	au Pic de Tenerife	Iſles Canaries	10	45	M.
	à Piſe	Italie	Midi	32	
A PARIS MIDI.	à Plaiſance	Italie	Midi	29	
	à Poitiers	Poitou	11	52	M.
	à Poliſtina	Calabre-Ultérieure	Midi	56	
	à Pondicheri	Aux Indes Orientales	5	13	S.
	à Porto-Bello	Nouvelle-Eſpagne	3	50	M.
	à Prague	Bohême	Midi	49	
	Q.				
	à Quebec	Nouvelle-France	7	11	M.
	R.				
	à Ratisbonne	Allemagne	Midi	39	
	à Reggio	Modenois	Midi	32	
	à Reggio	Calabre	Midi	55	
	à Reims	Champagne	Midi	7	
	à Saint-Remy	Provence	Midi	10	
	à Rennes	Bretagne	11	48	M.
	à Rhodes	Iſle de Turquie	1	44	S.
	à *La* Rochelle	Païs d'Aunis	11	46	M.
	à Rochester	Angleterre	11	52	M.
	à Rodez	Rouergue	Midi	1	
A PARIS MIDI.	à Rome	Italie	Midi	41	
	à Roſtock	Allemagne	Midi	42	
	à Roterdam	Provinces-Unies	Midi	8	
	à Rouen	Normandie	11	55	M.
	S.				
	à Salamanque	Eſpagne	11	30	M.
	à Salon	Provence	Midi	12	
	à Sens	Champagne	Midi	4	
	à Seville	Eſpagne	11	30	M.
	à Shrewsburi	Angleterre	11	39	M.
	à Siam	Aux Indes Orientales	6	32	S.
	à Siderno	Calabre-Ultérieure	Midi	56	
	à Sienne	Italie	Midi	36	

	VILLES.	ROYAUMES.	H.	M.	
A PARIS MIDI.	à Smyrne	Turquie	1	40	S.
	à Stetin	Pomeranie	Midi	50	
	à Stockholm	Suède	1	8	S.
	à Strasbourg	Alsace	Midi	22	
	à Surate	Aux Indes Orientales	4	40	S.
	à Syracuse	Sicile	Midi	53	
	T.				
	à Tanger	Barbarie	11	28	M.
	à Taraſcon	Provence	Midi	9	
	à Taraſcon	Comté de Foix	11	57	M.
	à Tobolsk	Sibérie	4	12	S.
	à Tolede	Eſpagne	11	37	M.
	à Torne	Suède	1	28	S.
	à Toulon	Provence	Midi	15	
	à Toulouſe	Languedoc	11	56	M.
	à Tours	Touraine	11	53	M.
	à Trebizonde	Turquie	2	27	S.
	à Tripoli	Barbarie	Midi	43	
	à Tripoli	Syrie	2	15	S.
	à Troyes	Champagne	Midi	7	
	à Tubinge	Allemagne	Midi	27	
	à Tunis	Barbarie	Midi	34	
A PARIS MIDI.	à Turin	Italie	Midi	21	
	V.				
	à Vaiſon	Comté Venaiſſin	Midi	11	
	à Valence	Dauphiné	Midi	10	
	à Valence	Eſpagne	11	50	M.
	à Valence	Italie	Midi	25	
	à Valparaïſo	Chili	7	1	M.
	à Varſovie	Pologne	1	15	S.
	à Veniſe	Italie	Midi	40	
	à Verſailles	Iſle-de-France	11	59	M.
	à Vienne	Allemagne	Midi	58	
	à Vienne	Dauphiné	Midi	10	
	à Vilna	Lithuanie	1	37	S.
	à Upſal	Suède	1	3	S.
	à Utrecht	Provinces-Unies	Midi	10	
A PARIS MIDI.	W.				
	à Wittemberg	Allemagne	Midi	43	
	à Wolfenbutel	Allemagne	Midi	33	
	X.				
	à Xativa	Eſpagne	11	49	M.
	à Xerez-de-la-Frontera	Andalouſie	11	28	M.
	Y.				
	à Yarmouth	Angleterre	11	56	M.
	à Yſted	Suède	Midi	41	
	Z.				
	à Zug	Suiſſe	Midi	25	
	à Zurich	Suiſſe	Midi	25	

ARTICLE IV.

Pour ſervir de ſupplément à l'Article II.

J'Ai eu ſoin dans les deux Articles précédens de rapporter par ordre alphabétique les principaux Lieux de la Terre, avec l'heure du Lever & du Coucher du Soleil, & leur différence réciproque par rapport au Lever de cet Aſtre : mais je m'apperçois en même tems, que ſi cet ordre eſt convenable rélativement aux Lieux, il ne l'eſt pas également pour les différentes progreſſions du Soleil : c'eſt ce qui fait que, pour ne rien omettre de ce qui peut intéreſſer la curioſité, je remarque de plus que, ſous l'Equateur, le Soleil ſe leve durant toute l'année à 6 heures, & ſe couche à 6 heures ; de ſorte qu'il y eſt conſtamment 12 heures ſur l'Horiſon.

VILLES ET LIEUX.	ROYAUMES ET REGIONS.	Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.	
		H.	M.	H.	M.
à L'Iſle Saint-Thomé	Mer de Guinée	6	00	6	00
à L'Iſle de Sumatra	Aux Indes Orientales	6	00	6	00
à L'Iſle de Borneo	Aux Indes Orientales	6	00	6	00
à L'Iſle Celebes	Aux Indes Orientales	6	00	6	00
à L'Iſle de Gilolo	Aux Indes Orientales	6	00	6	00
à Quito	Perou	6	00	6	00
à Panama	Amérique	5	45	6	15
à Acapulco	Nouvelle-Eſpagne	5	30	6	30
à Hadrama	Arabie	5	15	6	45
au Fort-Louis	Loüiſiane	5	00	7	00
à Cadix	Eſpagne	4	45	7	15
à Terracine	Italie	4	30	7	30
à Iſſoire	Auvergne	4	15	7	45
à Ratisbonne	Allemagne	4	00	8	00
à Roterdam	Provinces-Unies	3	45	8	15
à Troki	Pologne	3	30	8	30
à Abernethy	Ecoſſe	3	15	8	45
à Perth	Ecoſſe	3	15	8	45
à Parnaw	Livonie	3	00	9	00
à Sala	Suède	2	45	9	15
à Kexholm	Ruſſie	2	30	9	30
à Tana	Suède	2	15	9	45
à Bote	Suède	2	00	10	00
à Uma	Laponie Suédoiſe	1	45	10	15
à Kaga	Laponie Suédoiſe	1	30	10	30
à Skalhot	Iſlande	1	33	10	27

VILLES.	ROYAUMES.	L. du S.	C. du S.
		H. M.	H. M.
à Ulaborgh	Suède	1 15	10 45
à Hola	Iſlande	1 7	10 53
à Sirda	Iſlande	1 00	11 00
à Torne	Suède	1 2	10 58
à Karbar	Iſlande . . . . . à Minuit	45	11 15
à Waſgora	Moſcovie . . . . à Minuit	30	10 30

Il eſt à remarquer 1.° Que, dans tous les Païs où le Soleil paroît 22 heures ſur l'Horiſon, il y a en Eté un jour continuel d'environ 4 mois, à cauſe des crépuſcules qui y ſont beaucoup plus longs que dans nos climats. 2.° Que durant près de 4 mois, en Hiver, le Soleil ne paroît qu'en partie ſur l'Horiſon : c'eſt-à-dire, qu'il ne ſe leve pas entièrement, & n'eſt apperçû que dans un lointain de ces Peuples réculés vers les Pôles : ce qui fait que le diſque, ou la circonférence du Soleil leur paroît beaucoup plus grande qu'à nous, à peu-près comme quand nous le conſidérons lors de ſon lever ou de ſon coucher. Cependant le peu de jour, dont ces Peuples joüiſſent en Hiver, eſt ſi bien reparé par la clarté de la Lune, & par la blancheur de la neige, qu'on marche, dans ces Païs, la nuit auſſi facilement que le jour; & les voyages, qui pour l'ordinaire s'y font en traineaux, ſe commencent auſſi ſouvent le ſoir que le matin : d'où l'on doit remarquer, 3.° Qu'au moyen de mes Tables, on peut connoître les Païs plus ou moins tempérés, ou qui ſont plus ou moins éloignés du Soleil; car ceux-là ſont plus près de cet aſtre, dont les jours ſont moins grands en Eté, & par conſéquent moins inégaux De-là il ne ſera pas difficile de conclure que le climat eſt beaucoup plus tempéré à Cadix en Eſpagne, (où le Soleil, au plus grand jour de l'année, ſe leve à 4 heures 45 minutes, & ſe couche à 7 heures 15 minutes,) qu'à Parnaw en Livonie, où le Soleil ſe leve à 3 heures 00 minutes, & ſe couche à 9 heures 00 minutes.

A Kaïa-Petzori, en Moſcovie, il y a en Eté un jour de 24 heures, & en Hiver une nuit également de 24 heures.

A Petzora, en Moſcovie, il y a en Eté un jour de 40 jours continus, & en Hiver, une nuit également de 40

jours continus. C'eſt-à-dire, qu'en Eté, le Soleil y paroît ſur l'Horiſon durant 40 jours continus, & qu'en Hiver, il eſt également 40 jours continus ſans y paroître, à compter toujours moitié avant les Solſtices, & autant après.

A Kola, dans la Laponie Moſcovite, il y a un jour & une nuit de 53 jours continus, au même ſens que ci-deſſus à Petzora.

A Petzinka, dans la Laponie Moſcovite, il y a un jour & une nuit de 57 jours continus.

A Wardhuys, dans la Laponie Norvégienne, il y a un jour & une nuit de 69 jours continus.

A Ugolita, dans la Tartarie Moſcovite, il y a un jour & une nuit de 80 jours continus.

Dans la Laponie Suédoiſe, il y a en Eté un jour continuel d'un mois; & en Hiver, une nuit continuelle également d'un mois.

Dans la Laponie Norvégienne, au Gouvernement de Wardhuys, il y a en Eté un jour continuel de deux mois; & en Hiver, une nuit continuelle également de deux mois.

A l'Iſle Noire, près de la Nouvelle Zemble, au Nord de la Ruſſie, il y a en Eté un jour continuel de 3 mois; & en Hiver, une nuit continuelle également de 3 mois.

A l'Iſle de *Caroli*, près du Spitzberg, aux Terres Polaires Arctiques, il y a en Eté un jour continuel de quatre mois, & en Hiver une nuit continuelle de quatre mois.

A la diſtance d'environ 45 lieuës au Nord de la Pointe de *Purchas*, il y a en Eté un jour continuel de cinq mois, & en Hiver une nuit continuelle de cinq mois.

Sous le Pôle *Arctique*, qui par le plus court chemin, en ſuivant la Ligne droite, ſeroit éloigné de Paris d'environ 823 lieuës de trois mille Pas Géométriques chacune, il y a un jour continuel de ſix mois. C'eſt-à-dire, que les Peuples qui habiteroient préciſément ſous les Pôles, verroient le Soleil ſur leur Horiſon depuis le 21 de Mars, ſous le Pôle Arctique, juſqu'au 21 de Septembre; & ſous le Pôle Antarctique, les autres 6 mois de l'année. De ſorte qu'il y auroit une nuit continuelle également de 6 mois pour les Peuples qui habiteroient le Pôle oppoſé à celui que le Soleil éclaireroit; ainſi alternativement, &c.

ARTICLE V.

Pour ſervir de ſupplément à l'Article III.

IL eſt aiſé de connoître les Païs qui ont plûtôt Midi, ou qui ſont plus ou moins Orientaux, par ce que j'ai déja obſervé dans l'Article III. auſſi ne fais-je celui-ci, que pour donner encore plus de jour à cette matière, & pour la propoſer le plus méthodiquement qu'il eſt poſſible.

	VILLES ET LIEUX.	ROYAUMES ET REGIONS.	H.	M.	
A PARIS MIDI.	à Alexandrie	Italie	Midi	25	
	à Veniſe	Italie	Midi	40	
	à Cirenza	Italie	Midi	55	
	à Plōczk	Pologne	1	10	S.
	aux 4 Châteaux	Tranſilvanie	1	25	S.
	à Drina	Pologne	1	40	S.
	à Naſtaska	Ukraine	1	55	S.
	à Novogorod-Sevierski	Ruſſie	2	10	S.
	à Medine	Arabie	2	25	S.
	à Azof	Turquie	2	40	S.
	à Adem	Arabie	2	55	S.
	à Berzirvan	Arménie	3	10	S.
	à Aſtracan	Ruſſie	3	10	S.
	à Yeſdecat	Perſe	3	25	S.
	à Tabskili	Perſe	3	40	S.
	à Dargan	Grande Bucharie	3	55	S.
	à Haur	Perſe	4	10	S.
	à Patan	Aux Indes Orientales	4	25	S.
	à Choten	Grande Tartarie	4	40	S.
	à Lahor	Mogol	4	55	S.
	à Delly	Mogol	5	10	S.
	à Somelpour	Mogol	5	25	S.
	à Kuneſtkoy	Grande Tartarie	5	40	S.
	à Meleskoy	Grande Tartarie	5	55	S.
A PARIS MIDI.	à Aracan	Aux Indes Orientales	6	10	S.
	à Pegu	Aux Indes Orientales	6	25	S.
	à Malaca	Aux Indes Orientales	6	40	S.
	à Huć	Cochinchine	6	55	S.
	à Queitin	Chine	7	10	S.
	à Canton	Chine	7	23	S.
	à Martemia	Grande Tartarie	7	25	S.
	à L'Iſle de Paragoa	Aux Indes Orientales	7	40	S.
	à Pekin	Chine	7	37	S.
	à L'Iſle Formoſe	De la Chine	7	55	S.
	à Nankin	Chine	7	49	S.
	à Sotcheu	Corée	8	10	S.

	VILLES.	ROYAUMES.	H.	M.	
A PARIS Midi.	à L'Iſle Gotto	Du Japon	8	25	S.
	à L'Iſle de Sikof . . .	Du Japon	8	40	S.
	à Ozaça	Japon	8	55	S.
	à Meaco	Japon	8	49	S.
	à Yedo	Japon	9	8	S.
	à Giffuna	Japon	9	10	S.
	à La Partie Orientale de la Terre de Yeſſo . . .	En Aſie	9	25	S.
	à La Terre des Etats . .	Aſie	9	40	S.
	au Païs des Jukairs . .	Grande Tartarie . . .	9	55	S.
	à Aklanskoy	Grande Tartarie . . .	10	10	S.
	au Païs des Orreki . . .	Grande Tartarie . . .	10	25	S.
	à Kolinskoy	Grande Tartarie . . .	10	40	S.
	au Païs des Olutorsky .	Grande Tartarie . . .	10	55	S.
	à Olutorsky-Oſtrog . .	Grande Tartarie . . .	11	10	S.
	au Païs des Schelati . .	Grande Tartarie . . .	11	25	S.
	au Port de Sainte-Croix .	A l'Orient de la Grande Tartarie	11	40	S.
	à L'Iſle Roterdam . . .	Grande Mer Pacifique .	11	55	S.
	à L'Iſle Sainte-Croix . .	Grande Mer Pacifique .	Minuit	10′	
	à L'Iſle Malaïta . . .	Grande Mer Pacifique .	Minuit	25′	
	à L'Iſle de la Belle-Nation	Grande Mer Pacifique .	Minuit	40′	
	à L'Iſle Solitaire . . .	Grande Mer Pacifique .	Minuit	55′	
A PARIS Midi.	à L'Iſle Sainte-Eliſabeth .	Grande Mer Pacifique .	1	10	M.
	à L'Iſle des Mouches . .	Grande Mer Pacifique .	1	25	M.
	à L'Iſle ſans fond . . .	Grande Mer Pacifique .	1	40	M.
	aux Terres vûës par Quiros	Mer du Sud	1	55	M.
	à L'Iſle des Chiens . . .	Grande Mer Pacifique .	2	10	M.
	aux mêmes Terres vûës par Quiros	Mer du Sud	2	25	M.
	à L'Iſle Dominique . .	Grande Mer Pacifique .	2	40	M.
	à L'Iſle de la Madelaine .	Grande Mer Pacifique .	2	55	M.
	à L'Oc. de la Nou.-France	Amérique *Septentrionale*	3	10	M.
	au Cap des Neiges . . .	Californie	3	25	M.
	à L'Iſle de Saint-Clement .	Mer de Californie . .	3	40	M.
	à L'Iſle Saint-Thomas .	Mer du Mexique . .	3	55	M.
	à La Baïe des Bois . .	Nouvelle-France . . .	4	10	M.
	à La Nouvelle-Navarre .	Amérique *Septentrionale*	4	25	M.
	à Cinaloa	Vieux-Mexique . . .	4	40	M.
	à L'Iſle du Gallego . . .	Grande Mer Pacifique .	4	55	M.
A PARIS Midi.	à Panouco	Nouvelle-Eſpagne . .	5	10	M.
	à Soconuſco	Nouvelle-Eſpagne . .	5	25	M.
	à Tabaſco	Nouvelle-Eſpagne . .	5	40	M.
	à Merida	Nouvelle-Eſpagne . .	5	55	M.
	à Nicaragua	Nouvelle-Eſpagne . .	6	10	M.
	à Charles-Toun	Amérique *Septentrionale*	6	25	M.
	à *La* Havana	Iſle de Cuba, Amérique	6	20	M.
	à James-Toun	Amérique *Septentrionale*	6	40	M.
	à Cuſco	Perou	6	55	M.
	à Coro	Amérique *Méridionale* .	7	10	M.
	à Quebec	Nouvelle-France . . .	7	11	M.
	à *La* Paz	Perou	7	25	M.

A PARIS.	VILLES.	ROYAUMES.	H. M.
	à Santa-Cruz	Perou	7 40 M.
	à L'Iſle de la Trinité . .	Amérique *Méridionale* .	7 55 M.
	à Buenos-Ayres	Paraguay	8 10 M.
	à L'Iſle de Terre-Neuve .	Amérique *Septentrionale*	8 25 M.
	au Breſil	Amérique *Méridionale* .	8 40 M.
	à Maragnan	Breſil	8 55 M.
	à Saint-Sebaſtien . . .	Breſil	9 10 M.
	à Seregippe	Breſil	9 25 M.
	aux Iſles Açores . . .	Grande Mer du Nord .	9 40 M.
	à L'Iſle Fayal	Des Açores	9 55 M.
	aux Iſles du Cap-Verd . .	Afrique	10 10 M.
	à L'Iſle Saint-Jacques . .	Du Cap-Verd	10 25 M.
	à L'Iſle de Fer	Des Canaries	10 40 M.
	à L'Iſle de Porto-Santo .	Mer d'Afrique . . .	10 55 M.
	à La Côte de la Malaguete	Afrique	11 10 M.
	à Dublin	Irlande	11 24 M.
	à Briſtol	Angleterre	11 40 M.
	à Rouen	Normandie	11 55 M.
	à Gorcum	Hollande	Midi 10
	à Gertrydenberg . . .	Brabant *Hollandois* . .	Midi 10
	à Herentals	Brabant *Autrichien* . .	Midi 10
	à Tillemont	Brabant *Autrichien* . .	Midi 10
	à Saint-Omer	Artois	Midi 00

ARTICLE VI.

Des Syſtêmes du Monde.

ON appelle *Syſtême du Monde*, certaine diſpoſition que nous remarquons entre les divers Corps de ce vaſte Univers, laquelle diſpoſition ne nous eſt ni entièrement connuë, ni abſolument inconnuë.

Les quatre principaux Syſtêmes, ſont ceux de *Ptolomée*, de *Copernic*, de *Tycho-Brahé*, & le *Syſtême commun*.

1.° Le Syſtême de *Ptolomée* repréſente le Globe terra-quatique dans le centre de l'Univers. Autour du Globe terreſtre, ſe trouve la Région Aërienne; enſuite viennent les cercles du mouvement des Planètes qui tournent autour de la Terre, ſelon l'ordre qui ſuit, ſçavoir la *Lune*, *Mercure*, *Venus*, le *Soleil*, *Mars*, *Jupiter* & *Saturne*. Au-deſſus des Planètes eſt le Firmament, ou la huitième Sphère, où ſe trouvent les Étoiles fixes.

Suivant ce Syſtême les Etoiles fixes feſoient la période de leur mouvement en 25816 années; *Saturne* en 30 ans; *Jupiter* en 12; le *Soleil* en un an; *Venus* & *Mercure*

en même tems ; la *Lune* achevoit ſon cours en un mois, ou environ. Mais on ne trouve aujourd'hui que bien peu de partiſans d'un Syſtême où ſe rencontrent tant de difficultés.

2.° Le Syſtême de *Copernic*, Chanoine de Warmie, né à Thorn dans la Pruſſe Roïale, le 19 Février 1473, & mort le 24 Mai 1543, tient que le *Soleil* eſt immobile au centre du Monde ; que *Mercure* fait ſa revolution autour de cet aſtre en trois mois, & *Venus* en 7 & demi ; la *Terre* en un an, le Globe de la Terre étant lui-même le centre d'un autre cercle beaucoup plus petit, que la *Lune* décrit en un mois Lunaire. Le cercle qui ſuit eſt celui de *Mars*, qui le décrit en deux ans. Le cercle de *Jupiter* vient enſuite ; & cette Planète met douze ans à le décrire. Enfin vient le cercle de *Saturne* qui employe 30 ans à faire une de ſes revolutions. Tous ces cercles ſont enfermés dans une dernière Sphère, où ſont les Etoiles fixes. Ce Syſtême très-ingénieuſement imaginé, a également ſes difficultés, & ne peut être reçu que comme une hypotèſe.

3.° Le troiſième Syſtême fut celui de *Tycho-Brahé*, Gentilhomme Danois, né le 3 Décembre 1546, & mort à Prague en Bohême le 24 Octobre 1601. Il tient que la *Terre* eſt au centre du Monde, autour de laquelle il fait tourner la *Lune* ; puis du même centre il décrit le cercle annuel du mouvement du *Soleil* ; & le *Soleil* ſert lui-même de centre aux cinq autres Planètes, ſelon l'ordre qui ſuit : *Mercure*, *Venus*, *Mars*, *Jupiter*, *& Saturne*.

4.° Le Syſtême commun eſt un compoſé de ceux de *Ptolomée* & de *Tycho-Brahé*.

Dans ce Syſtême la *Terre* fait le centre du Monde, autour de laquelle tournent la *Lune*, le *Soleil*, avec les trois Planètes ſupérieures, *Mars*, *Jupiter*, & *Saturne*, enfin les Etoiles fixes.

Quant aux deux autres Planètes, *Mercure* & *Venus*, elles n'ont pas la *Terre* pour centre, mais le *Soleil* autour duquel elles décrivent leur cercle. D'ailleurs *Jupiter* & *Saturne* ſont comme dans les autres Syſtêmes, le centre des Satellites qui les accompagnent.

Monſieur Deſcartes *François*, mort à Stockolm en Suède, l'an 1650, avoit imaginé un cinquième Syſtême,

qu'il expliquoit au moyen de certains tourbillons : mais comme ce Syſtême a aſſez de rapport avec celui de Copernic, & que d'ailleurs il renferme beaucoup plus de difficultés, il eſt également tombé.

ARTICLE VII.

Des Planètes, des Etoiles, & des douze Signes du Zodiaque.

1.° LEs Planètes ſont des corps ronds, bien qu'ils ne ſoient pas parfaitement ſphériques, & que leurs ſuperficies ſe trouvent inégales comme celle de la Terre. On les nomme Planètes, parce qu'ils ſont des aſtres *errans*; & ces aſtres ne luiſent pas d'eux-mêmes, mais par la lumière qu'ils reçoivent du Soleil; comme on le reconnoît aiſément par leurs apparences, par leurs aſpects, par leurs éclipſes, &c.

On compte ordinairement ſept Planètes principales, quoiqu'il y en ait beaucoup d'autres que les ſuivantes. 1.° *Saturne* ſe meut d'Occident en Orient, ainſi que toutes les autres Planètes ſous le Zodiaque. Il achève ſon cours, ou ſa revolution en 29 ans, 155 jours, & 8 heures. 2.° *Jupiter* en 11 ans, 313 jours & 17 heures. 3.° *Mars* en un an, 321 jours & 22 heures. 4.° Le *Soleil* en 365 jours, 5 heures & 49 minutes. 5.° *Venus*, & 6.° *Mercure*, preſque en même tems que le *Soleil*. 7.° La *Lune* en 27 jours, 7 heures & 43 minutes.

2.° Les Etoiles ſont des aſtres qu'on appelle fixes, & qui ſont de même nature que le Soleil. Ils luiſent par leur propre lumière comme lui; & l'on ne voit point dans le Monde aucun corps plus lumineux qu'eux, dont ils puiſſent emprunter leur lumière; c'eſt-à-dire, que les Etoiles du Firmament ſont autant de Soleils, qui repandent de nuit leurs rayons avec éclat, & qui ne diſparoiſſent de jour, que par la proximité de la vive lueur du Soleil, où la leur va ſe perdre.

Quelque grand que nous paroiſſe le nombre des Etoiles fixes, on n'en compte, ſuivant le P. Pardiés & quelques autres Modernes, que 1481, qui ont eu la deſtinée d'être rangées en ſoixante-trois Conſtellations, dont 51 ſe ren-

contrent hors du Zodiaque, & 12 au-dedans, qu'on appelle les 12 Signes du Zodiaque, ou les 12 Maiſons du Soleil, & qui répondent aux 12 mois de l'année. Ces 12 ſignes ſe nomment, le *Belier*, le *Taureau*, les *Jumeaux*, l'*Ecreviſſe*, le *Lion*, la *Vierge*, la *Balance*, le *Scorpion*, le *Sagitaire*, le *Capricorne*, le *Verſeau*, & les *Poiſſons*. On commence à compter ces ſignes du 21 du mois de Mars, jour auquel le Soleil entre dans le ſigne du *Bélier*; il en ſort pour continuer dans celui du *Taureau* environ le 21 d'Avril, &c.

Quoique je ne rapporte dans les 63 Conſtellations que 1481 Etoiles, je ſçai bien qu'on en découvre beaucoup plus avec des lunettes d'approche : mais on n'en diſtingue pas davantage, quand on les regarde ſans lunettes.

Il y en a 15 que j'ai comptées deux fois, parce qu'elles appartiennent à deux Conſtellations; comme celle de la Tête d'*Andromède*, qui eſt commune au *Pégaſe*; celle du pied gauche du *Cocher*, qui appartient auſſi au *Taureau*, &c.

J'ai ajouté quelques nouvelles Etoiles qui ont paru depuis environ cent ans.

La première ſe voit dans la Chaiſe de *Caſſiopée*. Elle parut l'an 1572, au commencement de Novembre, & diſparut au mois de Mars de l'année 1574. Elle étoit d'abord auſſi grande que *Venus*.

La ſeconde ſe voit dans la *Baleine*. Elle dure encore préſentement depuis l'an 1596 qu'elle parut pour la première fois.

La troiſième dans le *Cigne*. Elle dura depuis l'an 1600, juſqu'à l'an 1629. Au commencement elle étoit de la troiſième grandeur, & après elle devint nébuleuſe.

La quatrième dans le *Serpentaire*. Elle fut découverte ſur la fin de Septembre l'an 1604, & dura 13 mois, ou environ. D'abord elle étoit plus grande que *Jupiter*.

Outre les 1481 Etoiles qui compoſent les Conſtellations, il y en a pluſieurs autres, hors des figures, auſquelles on a donné pour cela le nom d'informes : mais pour ne rien laiſſer à déſirer ſur cette matière, je donne à deſſein un Article des Conſtellations & des Comètes.

ARTICLE

ARTICLE VIII.

Des Conſtellations & des Comètes.

1.° LEs Conſtellations ſont, comme j'ai déja remarqué, certains aſſemblages d'Etoiles. La Table ſuivante les contient toutes, & commence par celles qui ſont le plus près du Pôle Arctique.

Le premier nombre marque celui des Etoiles de chaque Conſtellation : le ſecond marque les Etoiles de la première grandeur : le troiſième celles de la ſeconde grandeur, &c.

La Petite Ourſe . . .	10	0	2	1	3	1	3
La Grande Ourſe . . .	35	0	7	3	12	8	5
Le Dragon	35	0	1	10	14	8	2
Cephée	21	0	0	3	7	7	4
La Caſſiopée	28	0	0	5	5	3	15
Perſée	42	0	2	4	12	12	12
Le Cocher	40	1	2	0	7	3	27
Le Bootes	32	1	0	6	13	4	8
Hercule	62	0	0	9	21	11	21
Le Cigne	40	0	1	5	16	7	11
Andromede	27	0	3	1	11	10	2
Le Triangle	6	0	0	0	3	1	2
La Chevelure de Bérenice	13	0	0	1	11	1	0
La Couronne Septentr.	21	0	1	0	5	8	7
La Lire	15	1	0	2	1	7	4
Pégaſe	23	0	4	3	6	3	7
Le Petit Cheval . . .	4	0	0	0	4	0	0
Orion	56	2	4	4	16	11	19
Le Petit Chien . . .	10	1	0	1	0	3	5
Le Serpentaire	30	0	1	7	9	10	3
Le Serpent	35	0	1	7	7	2	18
L'Aigle	27	0	1	6	1	5	14
Antinous	15	0	0	6	2	1	6
La Fléche	8	0	0	0	3	1	4
Le Dauphin	10	0	0	5	0	1	4
Le Bélier	19	0	0	3	1	2	13
Le Taureau	48	1	1	5	8	20	13
Les Jumeaux	34	0	3	4	7	9	11
L'Ecreviſſe	32	0	0	2	4	6	20
Le Lion	43	2	2	5	13	7	14
La Vierge	45	1	0	5	6	11	22
La Balance	14	0	2	1	8	2	1
Le Scorpion	35	1	1	9	10	11	3
Le Sagittaire	30	0	2	7	8	8	5
Le Capricorne	28	0	0	4	1	7	16
Le Verſeau	42	0	0	4	7	23	8
Les Poiſſons	36	0	0	1	6	19	18

La Baleine	29	0	2	7	14	5	1
L'Eridan	44	1	0	6	29	5	3
Le Lievre	13	0	0	4	4	4	1
Le Grand Chien . . .	19	1	1	5	4	8	0
L'Hydre	29	1	0	2	13	9	4
La Coupe	11	0	0	0	8	1	2
Le Corbeau	8	0	0	4	1	2	1
Le Poiſſon Méridional.	12	1	0	0	9	2	0
Le Phénix	14	0	1	0	8	5	0
La Colombe	12	0	2	0	9	0	1
Le Navire	51	1	7	10	23	7	3
Le Centaure	41	2	5	7	16	9	2
Le Loup	20	0	0	2	11	7	0
La Couronne Méridio. nale	13	0	0	0	4	7	3
La Gruë	15	0	3	0	4	2	6
La Dorade	6	0	0	0	5	1	0
Le Poiſſon Volant . .	4	0	0	0	0	1	3
L'Abeille	4	0	0	0	4	0	0
Le Triangle Méridional	4	0	3	0	0	1	0
L'Autel	6	0	0	0	5	1	0
L'Hydre	15	0	1	0	4	10	0
Le Paon	16	0	1	2	1	6	6
L'Indien	15	0	0	0	6	3	6
Le Toucan	8	0	4	0	3	1	0
Le Cameléon	9	0	0	0	0	9	0
L'Apode	12	0	0	0	1	11	0
Cruzero	4	0	1	2	0	1	0
Le Chêne de Charles II.	10	0	1	2	5	2	0

Cette dernière Conſtellation eſt compoſée de pluſieurs Etoiles informes, auſquelles M. Halley a donné le nom de Chêne, en mémoire de cet arbre ſous lequel ſe cacha Charles II. Roi d'Angleterre.

On doit remarquer que les Etoiles qu'on appelle informes, ne ſont pas parfaites comme les autres, & qu'elles paroiſſent moins lumineuſes. Il y en a vers le Septentrion, vers le Midi, & dans les 12 Signes, ou au milieu du Ciel, &c.

On a remarqué encore les deux Compagnons de Saturne, qu'on voit paroître & diſparoître continuellement; les Aſtres de Bourbon, qui ne paroiſſent que lorſqu'ils éclipſent le Soleil; les Satellites de Jupiter, ou les Aſtres de Médicis, qu'on a découvert avec les lunettes de Galilée; ils ſont au nombre de quatre, dont le plus proche de Jupiter achève ſa revolution en un jour & dix-huit heures, le deuxième en trois jours & treize heures, le troiſième en ſept jours & quatre heures, & le quatrième en 16 jours & 18 heures,

On obſerve de plus qu'il n'y a point de partie dans le Ciel, où il y ait moins d'Etoiles qu'autour du Pôle Antarctique; que la Voïe-Lactée eſt un cercle, qui paſſe par les Jumeaux & le Sagittaire, qui eſt compoſé d'une infinité de petites Etoiles, qu'on ne ſçauroit bien diſtinguer. Cette partie du Ciel n'a pas la même blancheur, ni la même largeur par-tout; ce qui paroît ſenſiblement de nuit en un tems clair & ſérain.

Pour ce qui eſt du mot de *Conſtellation*, c'eſt, ce que je rapporte pour la troiſième fois, un aſſemblage d'Etoiles dans une partie du Ciel, laquelle ſuivant le ſentiment de quelques Aſtrologues, devroit avoir quelque rapport par la figure, ou par les influences, à la choſe dont elle porte le nom.

2.° Une *Comète* eſt un certain corps lumineux, qui paroît quelquefois parmi les aſtres de différente grandeur, & qui approche de celle de *Mars*, de *Jupiter*, ou de *Saturne*, qui ne paroiſſent guère moins brillans au travers d'un nuage, que les Comètes en un tems le plus ſérain, ſi foible eſt leur lumière.

Il faut remarquer qu'il n'y a point de tems reglé pour l'apparition des Comètes, non plus que d'endroit du Ciel qui leur ſoit affecté; leur durée n'eſt pas moins incertaine. On en a vû vers les Pôles du Monde, & d'autres vers l'Ecliptique, &c. Il y en a eu qui ont duré pluſieurs mois, & d'autres qui ont diſparu en peu de jours.

Quant au mouvement des Comètes, elles paroiſſent tourner d'Orient en Occident à l'entour de la Terre, & décrire des cercles parallèles à peu-près à l'Equateur. Outre ce mouvement apparent qui leur eſt commun avec tous les Aſtres, elles en ont encore un ſous le Firmament, qui leur eſt propre ſans aucune détermination reglée, ni aucune égalité de viteſſe.

La diverſe ſituation d'une Comète fait donner différens noms à ſes raïons, ſuivant l'endroit du Ciel où elle les jette; de ſorte que l'on appelle ſes raïons, *une Barbe*, lorſqu'elle les darde vers la partie du Ciel, où ſon mouvement propre ſemble la porter; que s'ils s'étendent vers l'endroit d'où ſon mouvement ſemble s'éloigner, on les appelle *Queuë*; & quand ils ſe repandent à la ronde, ils ſont nommés *Chevelure*. La *Chevelure* paroît quand le So-

leil ſe rencontre en oppoſition avec la Comète ; au lieu que ſi le Soleil ſe trouve dans un autre aſpect, les mêmes raïons de la Comète vont vers la partie du Ciel qui eſt oppoſée à celle où il eſt.

ARTICLE IX.

Des diverſes Meſures de l'Univers, ſuivant les différens Païs.

1. LE Point eſt la moindre partie d'un Globe, & le principe de toutes ſortes de corps.

2. La Ligne eſt une continuation de 12 points ſans largeur. 12 Lignes font le Pouce.

3. Le Pied eſt compoſé de 12 Pouces.

4. Le Pas commun eſt compoſé de deux pieds & demi.

5. Le Pas Géométrique eſt compoſé de cinq Pieds-de-Roi.

6. La Toiſe-de-Roi eſt compoſée de 6 Pieds-de-Roi.

7. La Toiſe de la Ville de Lyon contient 7 pieds & demi. La Coudée tient un pied & demi. La Braſſe eſt la longueur de deux bras étendus : c'eſt-à-dire, qu'elle contient environ 6 pieds comme la Toiſe-de-Roi.

8. L'Arpent contient 10 Perches de longueur, & 100 en quarré. On le diviſe ordinairement en 4 Quartiers.

9. La Perche, méſure de la Prévôté & Vicomté de Paris, vaut 18 pieds : en d'autres endroits elle eſt de 22 pieds, 24, 20, 19, &c. Comme dans la Perche, & Chartrain, elle eſt de 22 pieds, & en ſon quarré de 484.

10. La Chaine dans les Païs d'Anjou, Poitou, Touraine, Maine, &c. vaut 25 pieds de long, & 625 en quarré. En Brétagne elle contient 24 pieds, & en quarré 576. En pluſieurs Provinces les 100 Chaines quarrées de 25 pieds de long chacune, ſont comptées pour un Arpent, & par conſéquent les 25 pour un Quartier.

11. Le Journal dans le Duché de Brétagne contient 22 ſeillons 1 tiers, ou 4020 pieds.

12. Le Seillon contient 6 raïes, ou 180 pieds.

13. La Raïe contient 2 gaules & demi, ou 30 pieds.

14. La Gaule contient 12 pieds en quarré.

15. L'Acre dans le Duché de Normandie contient 4 verges.

16. La Verge contient 40 perches quarrées, & la Perche y vaut 22 pieds.

17. La Saumée en Languedoc & en Provence contient 4 ſétérées, ou 1600 canes quarrées.

18. La Cane contient 8 pans en longueur.

19. Le Pan contient environ 9 pouces.

20. Le Journal dans le Duché de Bourgogne, ſuivant l'Ordonnance du Duc Philippe, contient 360 perches quarrées; la Perche y contient 19 pieds de longueur, & 361 en quarré.

21. Le Journal dans le Duché de Lorraine contient 250 toiſes. La Toiſe y vaut 10 pieds, & le Pied 10 pouces, méſure de Lorraine.

22. Le Pied Rynlandique, ou de Leyden en Hollande, que Snelius croit être le Pied des anciens Romains, eſt maintenant fort en uſage. Il contient 11 pouces 4 lignes.

23. Le Pied Romain du tems de Veſpaſien, égal à celui de Paris, contient 11 pouces 8 lignes.

24. La Stade des Grecs contient 125 pas, ou 162 pieds, & 8 Stades ſont 8000 Pas Géométriques.

25. Le Mille d'Italie contient 1000 Pas Géométriques.

26. La petite Lieuë de France eſt de 2000 Pas Géométriques.

27. La Lieuë commune de France de 2500 Pas Géométriques.

28. La grande Lieuë de France contient 3000 Pas Géométriques.

29. L'ancienne Lieuë Gauloiſe étoit de 1500 Pas Géométriques.

30. La Lieuë, ou Mille d'Angleterre contient 1000 Pas Géométriques.

31. La Lieuë, ou Mille d'Ecoſſe & d'Irlande contient 1500 Pas Géométriques.

32. La Lieuë d'Eſpagne contient 3428 Pas Géométriques.

33. La Lieuë, ou Mille d'Allemagne contient 4000 Pas Géométriques.

34. La Lieuë de Suède, de Dannemarck, & de Suiſſe contient 5000 Pas Géométriques.

35. La Lieuë, ou Mille de Pologne contient 3000 Pas Géométriques.

36. La Lieuë, ou Mille de Hongrie contient 6000 Pas Géométriques.

37. Le Woerſt de Moſcovie contient 750 Pas Géométriques.

38. Le Farſangue de Perſe contient 3000 Pas Géométriques.

39. Le Schene des anciens Egyptiens contenoit 60 Stades, ou 7 Mille & demi.

40. Le Mille de Turquie eſt égal à un Mille d'Italie.

41. Dans l'Inde, on méſure par Coſſes de 2400 pas, ou par Gos de 4800 pas.

42. Dans la Chine, on compte par Pu de 2400 pas, ou par Ly qui n'en valent que 240.

43. Dans l'Arabie, dans la Tartarie, & dans une grande partie de l'Afrique, on compte par Stations de 20000 pas, & auſſi par Journées, ou Diètes communes, qui en valent 30000. Dans l'Amérique, & en pluſieurs endroits des autres Parties du Monde, on compte auſſi par Journées de chemin, ou Diètes de 30000 pas, & par heures de 3000.

LA POLYCHROGRAPHIE.

SECONDE PARTIE.

DE LA GEOGRAPHIE.

LA GÉOGRAPHIE eſt la Deſcription de la Terre. La Terre eſt diviſée en quatre Parties. 1.e L'Europe. 2.e L'Aſie. 3.e L'Afrique. Et 4.e L'Amérique.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'EUROPE.

L'EUROPE dans ſa plus grande étenduë, à prendre depuis le Cap Saint-Vincent en Portugal, juſqu'aux extremités les plus réculées de la Province de Dwina en Moſcovie, comprend 1050 lieuës de 3000 Pas Géométriques chacune : Et ſa largeur eſt de 800 lieuës depuis le Cap Matapan en Morée, juſqu'au Nord-Cap, qui eſt la partie la plus ſeptentrionale de la Norvége.

Cette première partie de la Terre s'étend depuis environ le 34e degré, juſqu'au-delà du 71e degré de latitude ſeptentrionale ; & de l'Orient à l'Occident elle comprend plus de 60 Meridiens.

Ses bornes ſont, au Nord la Mer Glaciale, au Sud le Détroit de Gibraltar & la Mer Méditerranée qui la ſeparent de l'Afrique, à l'Eſt le Détroit de Gallipoli, la Mer Noire, & le Don qui la ſeparent de l'Aſie, & à l'Oueſt l'Océan.

L'Europe fournit abondamment tout ce qui eſt néceſſaire

à l'Homme, & bien des choſes qui contribuent aux commodités & aux douceurs de la vie; mais on n'y récüeille point d'Epiceries, & on n'y trouve point non plus de Pierreries.

Les Européens, en général, ſont adroits, ſpirituels, courageux, civils, honnêtes & polis. Ils ſont blancs & bien proportionnés, & ils excellent dans les Arts, & dans les Sciences.

Les Religions de l'Europe ſont la Chrêtienne diviſée en *Catholique*, *Grecque*, *& Proteſtante*; la Mahometane en Turquie; & la Judaïque. On trouve encore quelques Idolâtres dans la Laponie, & dans la Moſcovie Septentrionale.

Les Langues *Latine*, *Teutonne*, & *Eſclavonne* ſont celles qu'on parle le plus en Europe, mais ſous des idiomes différens, & formés de leur corruption, comme j'obſerverai dans le détail des divers Etats qui compoſent cette première partie de la Terre.

On remarque en Europe.

PRINCES SOUVERAINS.	VILLES CAPITALES.
Un ſeul Prince Eccléſiaſtique dominant.	
1. Le Pape	Rome, E. U.
Deux Empereurs.	
1. Celui d'Occident, ou d'Allemagne	Vienne, A. U. F.
2. Celui d'Orient, ou de Turquie .	Conſtantinople, P.
Une Impératrice.	
1. De Ruſſie, ou du Nord	Saint-Petersbourg, P. Moskow, *Cap.*
Dix Rois.	
1. De France & de Navarre . . .	Paris, A. U.
2. D'Eſpagne & des Indes	Madrid.
3. Des deux Siciles	Naples, A. U. P.
4. De Pologne	Cracovie.
5. De Sardaigne	Turin, A. U. F.
6. De Portugal	Lisbonne, A. U. P.
7. De la Grande-Brét. ou d'Anglet.	Londres, E. F.
8. De Suède	Stockholm, P.
9. De Dannemarck	Coppenhague, P. F.
10. De Pruſſe	Konisberg, Ur P. F. Berlin, *Reſid.* F.
Une Reine.	
1. De Hongrie & de Bohême . . .	Presbourg, F. Vienne, A. U. F. Prague, A. U. F.
Huit Républiques.	
1. De Veniſe	Veniſe, U. P. *Patri.*

2. De Génes	Génes, A. P. F.
3. Des Suiſſes avec les Griſons . .	Berne, F. Lucerne. Coire, E.
4. De Hollande, ou des Provinces-Unies	Amſterdam, P. La Haye.
5. De Lucques	Lucques, E. F.
6. De Raguſe	Raguſe, A. P. F.
7. De Genéve	Genéve, F.
8. De Saint-Marin	Saint-Marin.

Parmi les Princes Eccléſiaſtiques de l'Europe, après le Pape on diſtingue *les trois Electeurs-Archevêques.*

1. De Mayence	Mayence, A. U. E.
2. De Treves	Treves, A. U. F.
3. De Cologne	Cologne, A. U. F.
Le Grand-Maître de l'Ordre de Malte	Malte, E. P. F.
Le Grand-Maître de l'Ord. Teutoniq.	Marienthal.
L'Archevêque de Saltzbourg . . .	Saltzbourg, A. F.
Les Evêques de Wurtzbourg . .	Wurtzbourg, E. F.
de Liege	Liege, E. F.
de Bamberg . . .	Bamberg, E. F.
d'Aichſtet	Aichſtet, E. F.
L'Abbé de Fulde	Fulde, F.

Les plus remarquables des Princes Laïques en Europe ſont : *Les ſix Electeurs Séculiers.*

1. L'Electeur-Roi de Bohéme . .	Prague, A. U. F.
2. L'Electeur-Duc de Baviere . .	Munick.
3. L'Electeur-Duc de Saxe-Roi de Pologne	Dreſde, F.
4. L'Electeur-Marquis de Brandebourg-Roi de Pruſſe	Berlin, F.
5. L'Electeur-Comte-Palatin du Rhin	Manheim.
6. L'Electeur-Duc de Brunſwick-Lunebourg-Roi de la Grande-Brét.	Hanover, F.
Le Duc de Lorraine-Roi de Pologne	Nanci, F. *Cap.* Luneville, *Reſid.*
Le Grand-Duc de Toſcane Empereur	Florence, A. U. F.
Le Duc de Parme	Parme, E. U. F.
Le Duc de Modéne	Modéne, E. F.

Et pluſieurs autres en Allemagne dont je parlerai dans la ſuite de cet Ouvrage.

Explication des Lettres ſeules que l'on trouve devant les Villes Capitales.
A. Archevêché. E. Evêché. U. Univerſité.
F. Ville Fortifiée. P. Port de Mer.

ARTICLE PREMIER.

DU ROYAUME DE FRANCE.

LA France dans ſa plus grande longueur, qui ſe prend du Couchant au Levant, depuis le Conquet en Bré-

L'*Armagnac*, dans le Gouvernement de Guïenne, a 20 lieuës de long ſur 14 de large. Le terroir y eſt fertile en blés & en vin. Auch A. auprès de la riv. de Gers, en eſt la Capitale à 35 lieuës de Bourdeaux, & à 150 de Paris. Long. 18d 10'. lat. 43d 40'. *Route* par Orléans, Limoges, Agen, Leictoure, & Auch.

L'*Artois* a 20 lieuës de long ſur 11 de large. Le terroir y eſt très-fertile en grains; mais on n'y cueille point de vin. Arras E. F. ſur la Scarpe, en eſt la Capitale, à 5 lieuës de Douay, 9 de Cambrai, 14 d'Amiens, & 42 de Paris. Long. 20d 26' 12". lat. 50d 17' 30". *Route* par Senlis, Péronne, Bapaume, *ou* par Clermont, Amiens, & Arras.

L'*Auvergne* a 38 lieuës de long ſur 22 de large. Le païs abonde principalement en paturage, où l'on engraiſſe une prodigieuſe quantité de bétail, & principalement de bœufs. On y récueille ſuffiſamment du blé & du vin pour les habitans. Clermont E. en eſt la Capitale, à 31 lieuës de Lyon, & à 88 de Paris. Long. 21d 45' 7". lat. 45d 46' 45". *Route* par Fontainebleau, Montargis, Nevers, Moulins, Aigueperſe, Riom, & Clermont.

L'*Auxerrois*, dans le Gouvernement de Bourgogne, produit d'excellens vins, & aſſez de blé. Auxerre E. ſur l'Yone, en eſt la Capitale, à 13 lieuës de Sens, & à 39 de Paris. Long. 21d 14' 20". lat. 47d 54'. *Route* par Fontainebleau, Sens, & Auxerre.

L'*Auxois*, du Gouvernement de Bourgogne, eſt fertile en vins. Semur, ſur la riv. d'Armançon, en eſt la *Capitale*, à 13 lieuës de Dijon, & à 54 lieuës de Paris. Long. 21d 45'. lat. 47d 28'. *Route* par Fontainebleau, Auxerre, & Semur.

Le *Bailliage de Gex*, dans le Gouvernement de Breſſe, ne produit guère que du vin. Gex en eſt la *Cap.* à 4 lieuës de Genéve, & à 90 lieuës de Paris. Long. 23d 44'. lat. 46d 20'. *Route* par Auxerre, Arnay-le-Duc, Châlon, Lion-le-Saunier, & Gex.

Le *Baſſigni*, au Gouvern. de Champagne, abonde en grains, vins & bois. Langres E. près de la Marne, en eſt la *Cap.* à 14 lieuës de Dijon, & à 63 de Paris. Long. 22d 59' 23". lat. 47d 52' 17". *Route* par Brie-Comte-Robert, Troyes & Langres.

Le *Bazadois*, au Gouvern. de Guïenne, eſt un païs ſtérile & rempli de landes. Bazas E. en eſt la *Cap.* à 14 lieuës de Bourdeaux, & à 138 de Paris. Long. 17d 20′. lat. 44d 20′. *Route* par Orléans, Poitiers, Angoulême, Caſtillon & Bazas.

Le *Bearn* a 16 lieuës de long ſur 12 de large. Il produit peu de blé, mais beaucoup de vin. On y trouve des mines de plomb, de cuivre & de fer. Pau, près du Gave, en eſt la *Cap.* à 39 lieuës de Bourdeaux, & à 167 de Paris. Long. 17d 6′. lat. 43d 15′. *Route* par Orléans, Poitiers, Bourdeaux, Albret, Ayre, & Pau.

La *Beauce* a 12 lieuës de long & 9 de large. Le terroir y eſt fertile en blés & en paturages; mais on n'y cueille preſque point de vin. Chartres E. ſur l'Eure, en eſt la *Cap.* à 15 lieuës d'Orléans, & à 19 de Paris. Long. 18d 50′ 5″. lat. 48d 26′ 49″. *Route* par Verſailles, Rambouillet, Maintenon & Chartres.

Le *Beaujolois*, au Gouv. du Lyonnois, a environ 10 lieuës de long ſur 8 de large. Il ne produit guère que du vin. Ville-Franche, ſur le Morgon, en eſt la *Cap.* à 7 lieuës de Lyon, & à 93 de Paris. Long. 22d 23′ 28″. lat. 45d 59′ 44″. *Route* par Auxerre, Châlon, Mâcon & Ville-Franche.

Le *Beauvoiſis*, au Gouv. de l'Iſle-de-France, produit aſſez de blé, mais peu de vin. Beauvais E. ſur le Therain, en eſt la *Cap.* à 15 lieuës de Rouen, & à 17 de Paris. Long. 19d 44′ 42″. lat. 49d 26′ 2″. *Route* par Saint-Denis, Beaumont & Beauvais.

Le *Berry* a 32 lieuës de long ſur 17 de large. Le terroir y eſt fertile en grains, fruits, chanvre, lin & vins. Bourges A. U. ſur les riv. d'Auron & d'Yevre, en eſt la *Cap.* à 50 lieuës de Paris. Long. 20d 3′ 26″. lat. 47d 4′ 58″. *Route* par Orléans, *ou* par Fontainebleau, la Charité & Bourges.

Le *Bigorre* a 15 lieuës de long & 7 de large. Il produit du blé & du vin. Tarbes E. ſur l'Adour, en eſt la *Cap.* à 10 lieuës de Pau, & à 170 de Paris. Long. 17d 38′. lat. 43d 12′. *Route* par Orléans, Limoges, Auch & Tarbes.

La *Biſcaïe Françoiſe* a 7 lieuës de long ſur 6 de large. Ce païs ne produit que du vin & peu de blé,

Bayonne E. P. F. ſur l'Adour, en eſt la *Cap.* à 16 lieuës de Pau, à 17 de Pampelune, & à 170 de Paris. Long. 16^{d} 9′. lat. 43^{d} 29′ 21″. *Route* par Orléans, Poitiers, Bourdeaux & Bayonne.

Le *Blaiſois*, au Gouv. Général de l'Orléanois, a 18 lieuës de long ſur 8 de large. C'eſt un païs très-abondant en grains & en vins. Blois E. ſur la Loire, en eſt la *Cap.* à 13 lieuës d'Orléans, à 11 de Tours, & 45 de Paris. Long. 18^{d} 59′ 50″. lat. 47^{d} 35′ 19″. *Route* par Etampes, Angerville, Orléans, Clery, Saint-Diey & Blois.

Le *Boulonnois*, au Gouvern. de Picardie, a 10 lieuës de long, & 8 de large. Il produit du blé & des paturages, mais point de vin. Boulogne E. P. à l'emb. de l'Iane, en eſt la *Cap.* à 7 lieuës de Calais, & à 55 de Paris. Long. 19^{d} 16′ 44″. lat. 50^{d} 41′ 31″. *Route* par Saint-Denis, Clermont, Amiens, Abbeville, Montreüil & Boulogne.

Le *Bourbonnois* a 28 lieuës de long & 16 de large. Il abonde en blé, fruits, pâturages, bois, gibier, & en vin. Moulins, ſur l'Allier, en eſt la *Cap.* à 13 lieuës de Nevers, & à 67 de Paris. Long. 20^{d} 59′ 59″. lat. 46^{d} 34′ 4″. *Route* par Fontainebleau, Montargis, la Charité, Nevers, & Moulins.

La *Bourgogne* a 47 lieuës de long ſur 33 de large. Elle eſt fertile en toutes les commodités de la vie, & ſur-tout en excellent vin. Dijon E. U. entre les riv. d'Ouche & de Suzon, en eſt la *Cap.* à 19 lieuës de Beſançon, à 40 de Lyon, & à 67 de Paris. Long. 22^{d} 42′ 23″. lat. 47^{d} 19′ 22″. *Route* par Fontainebleau, Moret, Pont, Sens, Ville-neuve-le-Roi, Joigny, Auxerre, Prey, Noyers, Montbard, Chanceaux, Saint-Seyne & Dijon.

La *Brie Champenoiſe*, au Gouv. de Champagne, produit du blé & du vin. Meaux E. ſur la Marne, en eſt la *Cap.* à 8 lieuës de Senlis, & à 10 de Paris. Long. 20^{d} 32′ 35″. lat. 48^{d} 57′ 37″. *Route* par Bondy, Vert-galant, Claye & Meaux

La *Brie Pariſienne*, au Gouv. de l'Iſle-de-France, a Lagny pour *Cap.* à 4 lieuës de Meaux, & à 6 de Paris.

La *Brie Pouilleuſe*, au Gouv. de Champagne, a Château-Thierry pour *Cap.* à 15 lieuës de Rheims, & à 19 de Paris.

Le *Briennois* eſt un petit païs de la Bourgogne, qui a Semur pour *Cap.* à 70 lieuës de Paris.

La *Breſſe* a 22 lieuës de long ſur 20 de large. Elle eſt très-fertile en blé & en paturages : il y croît encore du vin. Bourg-en-Breſſe, ſur la Reſouſſe, en eſt la *Cap.* à 8 lieuës de Mâcon, & à 93 de Paris. Long. 22^d $53'$ $55''$. lat. 46^d $12'$ $31''$. *Route* par Fontainebleau, Auxerre, Mâcon & Bourg.

La *Brétagne* contient 65 lieuës de long ſur 34 de large. Le terroir y produit aſſez de blé, quantité de lin & de chanvre. Il y croît auſſi du vin ; mais vers la Normandie on y boit plus communément du cidre. Rennes E. ſur la Vilaine, en eſt la *Cap.* à 23 lieuës de Nantes, à 17 de Saint-Malo, & à 78 de Paris. Long. 17^d $58'$ $7''$. lat. 48^d $6'$ $45''$. *Route* par Verſailles, Houdan, Dreux, Verneüil, Mortagne, Alençon, Mayenne, Laval, Vitré & Rennes.

Le *Bugey* a 15 lieuës de long ſur 9 de large. Il eſt très-fertile en paturage & en blé. Il y croît auſſi du vin. Bellay, près du Rhône, en eſt la *Cap.* à 7 lieuës de Chambery, & à 100 de Paris. Long. 23^d $20'$. lat. 45^d $43'$. *Route* par Auxerre, Mâcon, Bourg-en-Breſſe & Bellay.

Le *Cambreſis* eſt très-fertile en grains & en paturages, mais il n'y croît point de vin. Il s'y fait un commerce très-conſidérable en laines & en toiles. Cambray A. F. ſur l'Eſcaut, en eſt la *Cap.* à 9 lieuës d'Arras, à 7 de Valenciennes, à 12 de Mons, & à 41 de Paris. Long. 20^d $53'$ $41''$. lat. 50^d $10'$ $32''$. *Route* par Senlis, Péronne & Cambray.

La *Cerdagne Françoiſe*, au Gouv. de Rouſſillon, eſt aſſez ſtérile. Mont-Louis F. en eſt la *Cap.* à 184 lieuës de Paris. *Route* de Toulouſe par Carcaſſonne, Limoux, Coüiſſan, Aunat, Puyvaldor & Mont-Louis. *Ou* par Lyon, le Pont-Saint-Eſprit, Nîmes, Montpellier, Narbonne, Perpignan, le Boulou, Prades, Aulette & Mont-Louis.

Les *Cevennes*, au Gouv. de Languedoc, ont environ 23 lieuës de long ſur 16 de large. Ce païs extremement monte laiſſe pas d'être fertile, principalement en châtaignes. Viviers E. ſur le Rhône, Mende E. ſur le Lot, & le Puy E. près de la Borne & de la Loire, en ſont les trois principales Villes.

La *Chalo[illegible]*, en Gaſcogne, a 15 lieuës de long ſur 8 de large. Elle eſt fertile en blé & en vin. Saint-Sever,

ſur l'Adour, en eſt la *Cap.* à 26 lieuës de Bourdeaux; & à 156 de Paris. *Route* par Orléans, Bazas, Mont-de-Marſan & Saint-Sever.

La *Champagne* a 53 lieuës de long & 35 de large. Le terroir y eſt extrememement fertile en toute ſorte de grains & en vins excellens. Rheims A. ſur la riv. de Veſle, en eſt la *Cap.* à 50 lieuës de Dijon, & à 34 de Paris. Long. 21^{d} 42′ 53″. lat. 49^{d} 14′ 36″. *Route* par le Bourget, Villers-Coterets, Soiſſons, Braine & Rheims.

Le *Charolois*, au Gouv. de Bourgogne, a environ 12 lieuës de long ſur 7 de large. Il eſt plus fertile en vin qu'en grains. Charolles, ſur la Réconſe, en eſt la *Cap.* à 11 lieuës de Mâcon, & à 80 de Paris. Long. 21^{d} 42′. lat. 46^{d} 25′. *Route* par Fontainebleau, la Charité, Nevers, Bourbon-Lancy & Charolles.

Le *Comminges*, en Gaſcogne, a 15 lieuës de long & 6 de large. Ce païs commerce en beſtiaux, mulets & grains. Il y croît du vin. Saint-Bertrand E. ſur la Garonne, en eſt la *Cap.* à 17 lieuës d'Auch, & à 175 de Paris. Long. 18^{d} 8′. lat. 43^{d} 3′. *Route* par Orléans, Limoges, Agen, Auch & Saint-Bertrand.

Le *Condomois*, en Guïenne, a 16 lieuës de long & 8 de large. Le terroir y produit du blé & du vin. Condom E. ſur la Geliſe, en eſt la *Cap.* à 30 lieuës de Bourdeaux, & à 150 de Paris. Long. 18^{d} 2′. lat. 44^{d}. *Route* par Orléans, Agen & Condom.

Le *Conſerans*, en Gaſcogne, a 18 lieuës de long ſur 6 de large. Il produit du blé, du vin & des paturages. Saint-Lizier E. ſur le Salat, en eſt la *Cap.* à 21 lieuës d'Auch & à 175 de Paris. Long. 18^{d} 48′. lat. 43^{d} 1′. *Route* par Lonjumeau, Etampes, Angerville, Orléans, Romorentin, Château-Roux, Limoges, Uzerches, Cahors, Montauban, Toulouſe, Rieux & Saint-Lizier.

Le *Dauphiné* a 45 lieuës de long ſur 32 de large. Le terroir y eſt fertile en grains, vins & paturages. Grenoble E. ſur l'Iſere, en eſt la *Cap.* à 8 grandes lieuës de Chambery, & à 124 de Paris. Long. 23^{d} 23′ 40″. lat. 45^{d} 11′ 49″. *Route* par Auxerre, Châlon, Mâcon, Lyon, Bourgoin, Ecloſe, la Frette, Rives, Voreppe & Grenoble.

Le *Donezan*, en Gaſcogne, eſt un petit païs dont Artigue eſt le Chef-Lieu.

Le *Dunois*, dans la Beauce, a Château-Dun pour *Cap.* à 29 lieuës de Paris.

L'*Eſtarac*, en Gaſcogne, a 17 lieuës de long, ſur 7 de large. Il produit du blé & du vin. Mirande, ſur la Baiſe, en eſt la *Cap.* à 6 lieuës d'Auch, & à 156 de Paris.

Les 3 *Evêchés*. On entend par-là ceux de Metz, Toul, & Verdun : j'en parlerai ci-après.

La *Flandre Françoiſe* a 20 lieuës de long, ſur 8 de large. Elle eſt extrémement fertile en grains ; mais il n'y croît pas de vin. Lille F. ſur la Deule, en eſt la *Cap.* à 15 lieuës de Dunkerque, 15 de Mons, 13 de Gand, 5 & demi de Tournai, 7 de Douai & 52 de Paris. Long. 20^d 44′ 16″. lat. 50^d 37′ 50″. *Route* par le Bourget, Louvres, la Chapelle en Serval, Senlis, Pont-Saint-Maixence, Bois de Lihu, Gournay, Cuvilly, Couchy-les-Pots, Roye, Fonches, Marché-le-Pot, Péronne, Saïlly-en-Arrouaïſe, Ervillé, Arras, Lens, Pont-à-Vendin & Lille.

La *Flandre Flamande* a 8 lieuës de long, & 6 de large. Elle eſt de même rapport que la Françoiſe. Dunkerque P. F. en eſt la *Cap.* à 4 lieuës de Gravelines, 8 de Calais, 4 de Nieuport, 9 d'Oſtende, & 62 de Paris. Long. 20^d 2′ 23″. lat. 51^d 2′ 4″. *Route* par Luſarche, Clermont, Amiens, Abbeville, Montreüil, Boulogne, Calais, Gravelines & Dunkerque. *Ou* par Péronne, Arras, Saint-Omer, Bergues & Dunkerque.

Le *Comté de Foix* a 18 lieuës de long, & 7 de large. Il produit du blé, du vin, & d'excellens mulets. Foix, ſur l'Ariège, en eſt la *Cap.* à 3 lieuës de Pamiers, à 16 de Toulouſe, & à 162 de Paris. Long. 19^d 15′. lat. 43^d 2′. *Route* par Orléans, Toulouſe, Pamiers & Foix.

Le *Forès*, dans le Gouv. de Lyonnois, a 20 lieuës de long, & 12 de large. Il eſt très-fertile en grains & en vin. Montbriſon, ſur la Vezizé, en eſt la *Cap.* à 15 lieuës de Lyon, & à 100 de Paris. Long. 21^d 42′. lat. 45^d 32′. *Route* par Nevers, Moulins, Rouanne & Montbriſon.

La *Franche-Comté* a 40 lieuës de long, & 32 de large. C'eſt un païs extrémement fertile en grains, bois, vins & pâturages. Beſançon A. F. ſur le Doux, en eſt la *Cap.* à 19 lieuës de Dijon, 26 de Genéve, 10 de Dole, & 83 de Paris. Long. 23^d 44′. lat. 47^d 18′. *Route* par Fontainebleau, Sens, Auxerre, Dijon, Auxonne, Dole & Beſançon.

Le *Gabardan*, en Gaſcogne, a Gabaret pour *Cap.* ſur la Geliſſe, à 9 lieuës de Condom, & 135 de Paris.

La *Gaſcogne*, qui comprend pluſieurs petits Païs, a 30 lieuës de long, ſur 25 de large. Elle abonde en grains, en vin, en pâturages & en volailles. Auch A. en eſt la *Cap.* *Voïez Armagnac.*

Le *Gatinois* a 15 lieuës de long, & 10 de large. Il produit du blé, du vin, du ſafran & des pâturages, & il y a quantité de forêts. Montargis, ſur le Loin, en eſt la *Cap.* à 20 lieuës de Nevers, & à 25 de Paris. Long. 20^{d} 24$'$ 38$''$. lat. 47^{d} 69$'$ 58$''$. *Route* par Fontainebleau, Nemours & Montargis.

Le *Gevaudan*, en Languedoc, a 15 lieuës de long, & 12 de large. Ce païs ne produit que peu de blé & de vin. Mende E. ſur le Lot, en eſt la *Cap.* à 125 lieuës de Paris. Long 21^{d} 9$'$ 30$''$. lat. 44^{d} 30$'$ 47$''$. *Route* par Nevers, Moulins, Clermont, Brioude, Iſſoire, S. Flour & Mende.

La *Guïenne* a 50 lieuës de long, ſur 35 de large. Elle comprend pluſieurs petites Provinces. Le terroir y eſt très-fertile en grains, & principalement en vins : ceux de Grave ſont les plus eſtimés. Bourdeaux A. U. P. ſur la Garonne, en eſt la *Cap.* à 35 l. de la Rochelle, & à 130 de Paris. Long. 16^{d} 55$'$ 52$''$. lat. 44^{d} 50$'$ 18$''$. *Route* par Orléans, Blois, Chatelleraud, Poitiers, Saintes, Blaye & Bourdeaux.

Le *Haynault Francois* a 20 lieuës de long, & 9 de large. Il abonde en grains & en bois; mais il n'y croît point de vin. Valenciennes F. ſur l'Eſcaut, en eſt la *Cap.* à 7 lieuës de Mons, & à 48 de Paris. Long. 21^{d} 44$'$ 55$''$. lat. 50^{d} 21$'$ 27$''$. *Route* par Péronne, Cambrai & Valenciennes.

Le *Hurepois*, dans l'Iſle-de-France, a pour lieux principaux, Corbeil, la Ferté-Alais, &c.

L'*Iſle-de-France* a 38 lieuës de long, ſur 20 de large. Le climat y eſt aſſez tempéré, & il y ſeroit beaucoup plus agréable, ſi les brouillards y étoient moins fréquens. Le terroir y eſt fertile en grains, en bois & en pâturages. Il y croit du vin, qui n'a jamais ce point de maturité, ſans lequel il n'eſt que médiocrement bon. Paris A. U. ſur la Seyne, en eſt la Ville *Capitale*. Long. 20^{d}. lat. 48^{d} 50$'$ 10$''$.

Les *Landes*, en Gaſcogne, comprennent 25 lieuës en

long, & 10 en large. C'eſt un païs aſſez ſtérile, & qui ne produit guère que du vin & des pins, d'où l'on tire la réſine. Dax E. ſur l'Adour, en eſt la *Cap.* à 10 lieuës de Bayonne, 30 de Bourdeaux, & 160 de Paris. Long. 16d 36′ 5″ lat. 43d 42′ 23″. *Route* par Orléans, Poitiers, Bourdeaux, la Bouhaire, Caſtetz, Tallers & Dax.

Le *Languedoc* a 85 lieuës de long, ſur 30 de large. Le terroir y eſt extrémement fertile en blés, vin, huiles, &c. Toulouſe A. U. ſur la Garonne, en eſt la *Cap.* à 50 lieuës de Bourdeaux, à 45 de Montpellier, à 15 d'Auch, & à 150 de Paris. Long. 19d 6′ 13″. lat. 42d 35′ 54″. *Route* par Etampes, Orléans, Romorentin, Château-Roux, Limoges, Uzerches, Brives, Montauban & Toulouſe.

Le *Laonnois* a Laon E. pour *Cap.* à 8 lieuës de Soiſſons, & à 31 de Paris. Long. 21d 17′ 29″. lat. 49d 33′ 52″. *Route* par Senlis, Soiſſons & Laon.

Le *Lauraguais*, en Languedoc, abonde en millet & en vin. Caſtelnaudari en eſt la *Cap.* à 13 lieuës de Toulouſe, & à 157 de Paris. Long. 19d 38′. lat. 43d 19′ 4″.

Le *Limoſin* a 23 l. de long, & 22 de large. Son meilleur commerce eſt en beſtiaux, & ſur-tout en chevaux fort eſtimés. Il y croît du vin & du blé. Limoges E. ſur la Vienne, en eſt la *Cap.* à 20 lieuës de Perigueux & à 90 de Paris. Long. 18d 57′. lat. 45d 48′. *Route* par Orléans, Romorentin & Limoges.

La *Lorraine* a 40 lieuës de long, & 30 de large. Elle abonde en grains, vins, pâturages, bois, & mines de fer, de plomb, &c. Nancy F. ſur la Meurte, en eſt la *Cap.* à 30 lieuës de Strasbourg, & à 72 de Paris. Long. 23d 51′ 33″. lat. 48d 41′ 28″. *Route* par Meaux, Château-Thierry, Epernay, Châlon, Bar-le-Duc, Toul & Nancy.

Le *Luxembourg François* a Thionville F. ſur la Moſelle, pour *Cap.* à 8 lieuës de Metz, 7 de Luxembourg, & 78 de Paris. Long. 23d 50′ 30″. lat. 49d 21′ 30″. *Route* par Epernay, Châlon, Se-Menehould, Verdun & Thionville.

Le *Lyonnois propre* n'a que 13 lieuës de long, ſur 8 de large. Il ne produit guère de blé; mais il abonde en vin. Lyon A. au confluent de la Saône & du Rhône, en eſt la *Cap.* à 6 lieuës de Vienne, à 20 de Grenoble, à 28 de Genéve, à 40 de Dijon, à 48 d'Avignon, à 60 de Turin, & à 104 de Paris. Long. 22d 29′ 53″. lat. 45d 45′ 51″.

Route par Fontainebleau, Auxerre, Châlon, Mâcon & Lyon; *ou* par Nevers, Moulins & Lyon.

Le *Maine* a 28 lieuës de long, ſur 18 de large. Il y croît du blé, du vin, & des pâturages. Le Mans E. proche la Sarte, en eſt la *Cap.* à 20 lieuës d'Angers, & à 43 de Paris. Long. 17^{d} 45′. lat. 47^{d} 58′. *Route* par Verſailles, Chartres, Nogent-le-Rotrou & le Mans.

La *Marche* a 20 lieuës de long, & 17 de large. Elle eſt aſſez fertile en blé & en vin. Gueret, ſur la Gartampe, en eſt la *Cap.* à 14 lieuës de Limoges & à 68 de Paris. Long. 19^{d} 32′. lat. 46^{d} 10′. *Route* par Orléans, Château-Roux & Gueret.

Le *Médoc*, en Gaſcogne, a 12 lieuës de long & 8 de large. Il eſt extrémement fertile en vin. Le Fort-de-Médoc en eſt le Chef-lieu, à 122 lieuës de Paris.

Le *Namur François* a Charlemont F. ſur la Meuſe, pour *Cap.* à 10 lieuës de Namur & à 59 de Paris. Long. 22^{d} 24′. lat. 50^{d} 51′. *Route* par Dammartin, Soiſſons, Retel, Rocroy & Charlemont.

La *Baſſe Navarre* a 12 lieuës de long, & 10 de large. C'eſt un Païs mont. & preſque ſtérile. Saint-Jean-Pied-de-Port, ſur la Nive, en eſt la *Cap.* à 8 lieuës de Bayonne, à 12 de Pampelune & à 176 de Paris. Long. 16^{d} 22′. lat. 43^{d} 8′. *Route* par Bourdeaux, Dax & Saint-Jean-Pied-de-Port.

Le *Nebouſan*, en Gaſcogne, a Saint-Gaudens, ſur la Garonne, pour *Cap.* à 2 lieuës de Saint-Bertrand & à 177 de Paris.

Le *Nivernois* a 20 lieuës de long, & 18 de large. Il eſt fertile en grains & en vins. Nevers E. ſur la Loire, en eſt la *Cap.* à 10 lieuës de Bourges, à 34 de Dijon & à 55 de Paris. Long. 20^{d} 49′ 25″. lat. 46^{d} 59′ 13″. *Route* par Fontainebleau, Montargis, la Charité & Nevers.

La *Normandie* a 57 lieuës de long, ſur 25 de large. Elle eſt extrémement fertile en grains, en bois & en pâturages. Il n'y croît pas de vin, & le cidre, fait avec des pommes & des poires, eſt la boiſſon ordinaire des Habitans de cette Province. Rouen A. U. ſur la Seyne, en eſt la Ville *Cap.* à 20 lieuës d'Amiens, à 18 du Havre-de-Grace, à 12 de Dieppe & à 28 de Paris. Long. 18^{d} 45′ 20″. lat. 49^{d} 26′ 23″. *Route* par Saint-Denis, Franconville,

Pontoiſe, Bordeau de Vigny, Magny, Saint-Clair, Tillers, Eſcoüy, Bourbaudoin, la Forge-feret & Rouen.

L'*Orléanois* a 30 lieuës de long, ſur 15 de large. Il eſt très-fertile en grains, en vins, en bois & en pâturages. Orléans E. U. ſur la Loire, en eſt la *Cap.* à 13 lieuës de Blois & à 32 de Paris. Long. 19^{d} 34$'$ 22$''$. lat. 47^{d} 54$'$ 4$''$. *Route* par le Bourg-la-Reine, Lonjumeau, Linas, Arpajon, Etrechy, Etampes, Montdeſir, Monerville, Angerville, Boiſſeau, Toury, Château-Gaillard, Artenay, Cercottes & Orléans.

Le *Païs d'Aunis* a 12 lieuës de long, & 8 de large. Il abonde en vin, en blé, en pâturages & en ſel. La Rochelle E. F. P. en eſt la *Cap.* à 27 lieuës de Nantes & à 103 de Paris. Long. 16^{d} 24$'$ 16$''$. lat. 46^{d} 9$'$ 48$''$. *Route* par Orléans, Blois, Poitiers, Luzignan, Saint-Maixant, Mozay & la Rochelle.

Le *Païs de Caux*, en Normandie, eſt très-fertile en grains, en pâturages & en fruits; mais il n'y croît pas de vin. Caudebec, ſur la Seyne, en eſt la *Cap.* à 7 lieuës de Rouen, 11 du Havre & 35 de Paris. Long. 18^{d} 22$'$. lat. 49^{d} 30$'$. *Route* par Rouen & Caudebec.

Le *Païs d'entre Sambre & Meuſe*, a Givet F. pour *Cap.* *Voïez Namur François.*

Le *Païs d'Oſtrevent* a Bouchain pour *Cap.* à 3 lieuës & demi de Valenciennes, à 3 de Cambrai & à 4 de Douai.

Le *Païs Meſſin* a 13 lieuës de long, & 6 de large. Il abonde en vins, blés, fruits & pâturages. Metz E. F. au confluent de la Moſelle & de la Seille, en eſt la *Cap.* à 10 lieuës de Toul, à 10 de Nancy, à 15 de Luxembourg, à 13 de Verdun, à 19 de Treves & à 72 de Paris. Long. 23^{d} 51$'$. lat. 49^{d} 7$'$ 6$''$. *Route* par Meaux, Epernay, Sainte-Menehould, Verdun & Metz.

Le *Païs Réconquis*, en Picardie, a Calais P. F. pour *Cap.* à 32 lieuës de Londres & à 61 de Paris. Long. 10^{d} 30$'$ 56$''$. lat. 50^{d} 57$'$ 51$''$. *Route* par Saint-Denis, Clermont, Amiens, Abbeville, Montreüil, Boulogne & Calais.

Le *Perche* a 15 l. de long, & 11 de large. Il eſt aſſez fertile en blé; mais il n'y croît preſque pas de vin, & le cidre eſt la boiſſon du Païs. Nogent-le-Rotrou, ſur l'Huine, en eſt la *Cap.* à 28 lieuës de Paris. Long. 18^{d} 22$'$. lat. 48^{d} 20$'$. *Route* par Verſailles, Chartres & Nogent-le-Rotrou.

Le *Perigord* a 22 lieuës de long, & 21 de large. Il eſt fertile en blé, en vin, en pâturages & en bois, & il y a des mines d'excellent fer. Perigueux E. ſur l'Iſle, en eſt la *Cap.* à 20 lieuës de Limoges, à 26 de Bourdeaux & à 110 de Paris. Long. 18d 18′. lat. 45d 18′. *Route* par Orléans, Limoges, *ou* Poitiers, Angoulême & Perigueux.

La *Picardie* a 36 lieuës de long, ſur 13 de large. Elle abonde en grains, fruits & pâturages; mais il n'y croît pas de vin. Amiens E. F. ſur la Somme, en eſt la *Cap.* à 14 lieuës d'Arras, à 20 de Rouen & à 30 de Paris. Long. 20d 2′ 4″. lat. 49d 33′ 38″. *Route* par Saint-Denis, Ecoüen, Luſarche, Chantilly, Lingueville, Clermont, Saint-Juſt, Wavigny, Breteüil, Flers, Hebecourt & Amiens.

Le *Poitou* a 45 lieuës de long, ſur 25 de large. Il eſt extrémement fertile en grains, vins, pâturages, bois, &c. Poitiers E. ſur le Clain, en eſt la *Cap.* à 74 lieuës de Paris. Long. 18d 0′ 5″. lat. 46d 35′. *Route* par Orléans, Blois, Chatelleraud & Poitiers.

Le *Ponthieu*, en Picardie, a Abbeville, ſur la Somme, pour *Cap.* à 4 lieuës de Saint-Valeri, & à 37 de Paris.

La *Principauté de Dombes* a 8 lieuës de long, & 6 de large. Elle abonde en vins, grains, pâturages & bois. Trévoux, ſur la Saône, en eſt la *Cap.* à 95 lieuës de Paris. Long. 22d 25′ 5″. lat. 45d 56′ 42″. *Route* par Auxerre, Châlon, Mâcon & Trévoux.

La *Principauté d'Orange* a 6 lieuës de long, & 2 & demi de large. Elle eſt fertile en grains & en vin. Orange E. U. en eſt la *Cap.* à 5 lieuës d'Avignon & à 141 de Paris. Long. 22d 25′ 53″. lat. 44d 9′ 17″. *Route* par Lyon, Vienne, Valence & Orange.

La *Provence* a 43 l. de long, & 28 de large. Le Climat y ſeroit d'une douceur admirable, ſans les vens de Nord qui y ſont très-froids & très-incommodes. Le terroir y eſt fertile en vins, huiles & fruits; mais il ne produit guère de blé. Les Montagnes y ſont couvertes de thin & de romarin. Le Païs entre Avignon, Taraſcon, Arles & Saint-Remy eſt des plus agréables & des plus fertiles qu'on puiſſe imaginer; & les Habitans y font une prodigieuſe quantité de ſoïe fort fine & très-eſtimée. Aix A. U. près de la petite riv. d'Arc, en eſt la *Cap.* à 5 grandes lieuës de

Marſeille, à 12 d'Avignon, à 13 de Beaucaire & à 163 lieuës moïennes de Paris. Long. 23d 6′ 34″. lat. 43d 31′ 35″. *Route* par Lyon, Avignon, Saint-Andiol, Orgon, Lambeſc, Saint-Canat & Aix.

Le *Païs des 4 Vallées* au pied des Pyrenées, a Sarrancolin pour Chef-lieu.

Le *Quercy* a 22 lieuës de long, & 18 de large. Il eſt aſſez fertile en grains & en vin; & il abonde en pâturages, bois, gibier, &c. Cahors E. U. ſur le Lot, en eſt la *Cap.* à 25 lieuës de Toulouſe, & à 126 de Paris. Long. 19d 7′ 9″. lat. 44d 26′ 4″. *Route* par Orléans, Limoges, Uzerches, Brives & Cahors.

Le *Rhemois*, en Champagne, a Rheims A. U. ſur la riv. de Veſle, pour *Cap.* à 25 lieuës de Troyes & à 44 de Paris. *Voïez Champagne.* Troyes, qui étoit anciennement la Capitale de cette Province, eſt à 36 lieuës de Paris. Long. 21d 44′ 55″. lat. 48d 18′ 2″. *Route* par Fontainebleau, Montreau, Nogent; *ou* par Provins, Nogent & Troyes.

Le *Rethelois*, en Champagne, a Rhetel, près de l'Aiſne, pour *Cap.* à 9 lieuës de Rheims, à 12 de Sédan, & à 43 de Paris. Long. 22d 5′. lat. 49d 35′. *Route* par Dammartin, Soiſſons, Rheims & Rhetel.

Le *Rouergue* a 25 lieuës de long, & 23 de large. Il produit du blé, du vin, des bois, &c. Rodez E. ſur l'Aveirou, en eſt la *Cap.* à 18 lieuës de Mende, & à 128 de Paris. Long. 20d 14′ 20″. lat. 44d 21′. *Route* par Orléans, Limoges, Tulle, Aurillac; *ou* par Nevers, Moulins, Clermont, Saint-Flour & Rodez.

Le *Rouſſillon* a 20 lieuës de long, & 10 de large. Il produit du blé & du vin exquis. Perpignan E. U. F. ſur le Tet, en eſt la *Cap.* à 35 lieuës de Toulouſe & à 175 de Paris. Long. 20d 34′ 5″. lat. 42d 41′ 55″. *Route* par Lyon, le Pont-Saint-Eſprit, Nîmes, Montpellier, Beziers, Narbonne; *ou* par Orléans, Limoges, Cahors, Toulouſe, Carcaſſonne, Narbonne & Perpignan.

La *Saare* a pour *Cap.* Sar-Louis F. à 90 lieuës de Paris.

La *Saintonge* a 23 lieuës de long, & 10 de large. Elle eſt fertile en grains, en vins & en pâturages. Saintes E. ſur la Charente, en eſt la *Cap.* à 15 lieuës de la Rochelle & à 105 de Paris. Long. 37d 1′ 6″. lat. 45d 38′ 35″. *Route*

par Orléans, Blois, Chatelleraud, Poitiers & Saintes.

Le *Santerre* a Péronne F. pour *Cap.* à 32 lieuës de Paris.

Le *Saumurois* a Saumur pour *Cap.* à 64 lieuës de Paris.

Le *Soiſſonnois* abonde en grains, en pâturages & en bois. Il reſſortit au Gouv. Général de l'Iſle-de-France. Soiſſons E. ſur l'Aiſne, en eſt la *Cap.* à 12 lieuës de Rheims, à 8 de Laon & à 24 de Paris. Long. 20d 59′ 28″. lat. 49d 22′ 32″. *Route* par le Bourget, le Meſnil, Dammartin, Nanteüil, Gondreville, Villers-Coterets, Vertefeüille & Soiſſons.

Le *Suntgaiv*, en Alſace, a Béfort F. pour *Cap.* à 4 lieuës de Montbelliard, & à 92 de Paris. *Route* par Beſançon; *ou* par Charenton, Brie-Comte-Robert, Nangis, Nogent-ſur-Seyne, Troyes, Vandeuvre, Bar-ſur-Aube, Chaumont, Langres, Saintrey, Veſoul, Lure, Ronchamps & Béfort.

La *Terre de Labour* a Bayonne pour *Cap.* *Voyez Biſcaïe.*

Le *Tierache*, en Picardie, a Guiſe pour *Cap.* à 10 lieuës de Cambrai & à 38 de Paris.

Le *Toulois* a 8 lieuës de long, ſur 5 de large. Il eſt très-fertile en grains, pâturages, vins, &c. Toul E. F. ſur la Moſelle, en eſt la *Cap.* à 4 lieuës de Nancy, à 12 de Metz & à 67 de Paris. Long. 23d 33′ 45″. lat. 48d 40′ 27″. *Route* par Meaux, Epernay, Châlon, Bar-le-Duc & Toul.

La *Touraine* a 22 lieuës de long, & 18 de large. Elle eſt très-fertile en blé, vin, fruits, pâturages, &c. Tours A. entre la Loire & le Cher, en eſt la *Cap.* à 44 lieuës de Rennes & à 55 de Paris. Long. 18d 21′ 31″. lat. 47d 22′ 44″. *Route* par Orléans, Blois, Amboiſe & Tours.

Le *Val d'Andorre*, au pied des Pyrenées, a Andorre pour Chef-lieu.

La *Vallée de Soule* a 10 lieuës de long, & 5 de large. Mauleon en eſt la *Cap.* à 172 lieuës de Paris.

Le *Valois*, dans l'Iſle-de-France, a Crépi pour *Cap.* à 13 lieuës de Paris.

Le *Valromey*, dans la Breſſe, a Saint-Rambert pour Chef-lieu.

Le *Velay*, au Gouv. de Languedoc, a 16 lieuës de long, & 7 de large. Il abonde en bétail; du reſte, il eſt aſſez ſtérile. Le Puy E. près de la Borne & de la Loire, en eſt

la *Cap.* à 18 lieuës de Viviers & à 112 de Paris. Long. 21d 33′ 21″. lat. 45d 25′ 2″. *Route* par Clermont en Auvergne, *ou* par Monbriſon en Forès.

Le *Vendomois*, dans l'Orléanois, a Vendôme pour *Cap.*

Le *Verdunois* a 8 lieuës de long, ſur 4 de large. Il eſt fertile en grains, bois, pâturages. Il y croît auſſi du vin. Verdun E. F. ſur la Meuſe, en eſt la *Cap.* à 12 lieuës de Metz & à 60 de Paris. Long. 23d 2′. lat. 49d 9′. *Route* par Meaux, Epernay, Sainte-Menehould & Verdun.

Le *Vermandois*, en Picardie, a Saint-Quentin F. ſur la Somme, pour *Cap.* à 33 lieuës de Paris.

Le *Vexin François* a Pontoiſe pour *Cap.* à 7 lieuës de Paris.

Le *Vimeux*, en Picardie, a Saint-Valery pour *Cap.* à 4 lieuës d'Abbeville & à 40 de Paris.

Le *Vivarais*, au Gouv. de Languedoc, a 22 lieuës de long, ſur 15 de large. Il produit du blé, mais en petite quantité; il eſt plus fertile en vin. Viviers E. ſur le Rhône, en eſt la *Cap.* à 10 lieuës d'Orange, à 12 de Valence, & à 132 de Paris. Long. 22d 21′ 22″. lat. 44d 28′ 54″. *Route* par Lyon, Vienne, Valence & Viviers.

De la Lorraine, & du Duché de Bar.

LE Duché de Lorraine, dont j'ai déja parlé parmi les Provinces de France, a environ 40 lieuës de long, ſur 30 de large. Celui de Bar a 15 lieuës de long, & 14 de large. Ces deux Duchés, qui ſont contigus, abondent en grains de toute ſorte, en vin, chanvre, lin, pâturages, bois, gibier, &c. On y trouve des Mines d'or, d'argent, de fer, &c. L'air y eſt bon & tempéré. Les Habitans y ſont braves, laborieux & zélés Catholiques. On y parle les Langues Françoiſe & Allemande. Par le Traité de Vienne de 1738, ces Duchés ont été donnés au Roi de Pologne STANISLAS, avec droit de réverſion à la Couronne de France. Bar-le-Duc eſt la *Cap.* du Duché de Bar, à 16 lieuës de Nancy & à 56 de Paris. Long. 23d. lat. 48d 35′. Nancy eſt la *Cap.* de toute la Lorraine. *Voïez les Provinces de France.*

DU COMTAT VENAISSIN.

CE Païs a le Dauphiné au Septentrion, la Provence à l'Orient & au Midi, & le Rhône, qui le ſépare du Languedoc, lui ſert de bornes à l'Occident. Il a environ 12 lieuës de long, ſur 11 de large; mais la Principauté d'Orange en occupe une partie. L'air y eſt fort doux & ſain; & ſans les vens de Nord, on ne s'y appercevroit pas de l'Hiver. Le terroir y eſt très-fertile en toute ſorte de grains, en vin, en pâturages & en fruits. Les Habitans y élevent quantité de vers à ſoïe; principalement ceux de Cavaillon, qui excellent encore dans la culture des jardins potagers & fruitiers. C'eſt à environ une lieuë & demi de la petite Ville de Liſle, que l'on voit l'admirable Fontaine de *Vaucluſe*, auprès de laquelle le fameux *Petrarque* avoit une maiſon de campagne. Les environs d'Avignon ſont ce qu'il y a, peut-être, de plus beau & de plus gracieux dans le Roïaume, en fait de promenade. Cette Ville A. U. ſur le Rhône, eſt la *Cap.* du Comtat Venaiſſin, à 7 lieuës d'Arles, à 4 de Beaucaire, à 8 de Niſmes & à 147 de Paris, quoique les Habitans d'Avignon n'en comptent que 132. Long. 22d 28′ 33″. lat. 43d 57′ 25″. *Route* par Lyon, Vienne, Valence, Montelimart, Orange & Avignon.

Les Papes, depuis Clement V. juſqu'à Gregoire XI. firent leur réſidence à Avignon. Clement VI. en acheta la propriété en 1348, de Jeanne Reine de Sicile Comteſſe de Provence. En 1273 Philippe le Hardi, Roi de France, céda le Comtat Venaiſſin au Pape Gregoire X. & depuis ce tems-là les Papes en joüiſſent.

ARTICLE II.

DE L'ITALIE.

L'ITALIE, dans ſa plus grande longueur, qui eſt depuis Barcelonette juſqu'au Cap Spartivento à l'extrémité du Roïaume de Naples, contient 240 lieuës de 3000 pas; & 80 lieuës dans ſa plus grande largeur, depuis Livourne juſqu'à Ponteba-Veneta. Sa circonférence eſt de 620 lieuës de 3000 pas.

Le Climat d'Italie eſt généralement ſain & tempéré, quoique l'Eté y ſoit fort chaud, & l'Hiver très-pluvieux. Le terroir y eſt extrémement fertile en tout ce qui eſt néceſſaire aux commodités & aux douceurs de la vie; & ſur-tout en grains de toute ſorte, en vins délicats, en fruits délicieux, en huiles, en ſoïe, &c. On y trouve quantité de Buffles, qui reſſemblent aſſez à de grands bœufs noirs, avec des cornes comme celles des moutons. Les montagnes y ſont riches en mines d'or, d'argent, de fer, &c. & en belles carrieres de marbre & d'albâtre.

Les Italiens ſont généralement polis, adroits, prudents, ingénieux, éloquens & ſobres. Ils aiment à s'entretenir d'affaires d'Etat. Ils ſont auſſi jaloux, ſoupçonneux, méfians, diſſimulés, paſſionnés & extrémement vindicatifs.

La Religion Catholique eſt l'unique que l'on profeſſe en Italie, à la réſerve de quelques Juifs qu'on y ſouffre, & de quelques Proteſtans vers les Griſons & les Suiſſes.

La Langue *Italienne* eſt une production de la Latine, que les Gots, les Huns, les Vandales & quantité d'autres Nations ont corrompuë. Elle eſt admirable dans la bouche des femmes; mais bien des gens trouvent que la prononciation en eſt trop foible & énervée pour des hommes. Du reſte cette Langue eſt extrémement abondante & énergique.

L'Italie comprend l'Etat-Eccléſiaſtique, le Roïaume des Deux-Siciles, les Etats du Roi de Sardaigne, les Provinces que la Maiſon d'Autriche poſsède en Italie, le Grand-Duché de Toſcane, les Républiques de Veniſe, de Génes & de Lucques, les Duchés de Parme, de Plaiſance & de Modéne, & quelques autres Etats moins conſidérables.

Rome E. U. ſur le Tibre, eſt regardée comme la Ville Capitale de toute l'Italie, à 97 lieuës de Veniſe, à 197 de Vienne, à 43 de Naples, à 391 de Londres, à 301 de Paris, à 300 de Conſtantinople, & à 368 de Madrid. Long. 30^d 20′. lat. 41^d 54′.

1. *Route* de Paris par Lyon, Bron, Saint-Laurens, la Verpilliere, Bourgoin, la Vachereſt, la Tour du Pin, Gas, le Pont-Beauvoiſin, les Echelles, Encona, Chambery, Montmeillan, Malataverne, Aiguebelle, Eſpierre, la Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel,

Saint-André, Villaraudin, Bramant, Lannebourg, la Tavernette, Novaleze, Suze, Giaconera, Saint-Ambroiſe, Rivoli, Turin, Trufarello, Poirino, Saint-Michel, la Gambette, Aſti, Felizzano, Alexandrie, Piovera, Pontecorone; (*ou* d'Alexandrie par Marengo, San-Giuliano, Tortone, Pontecorone,) Voghera, Brona, la Stradella, C. Saint-Jean, Plaiſance, Fiorenzolo, Borgo San-Donnino, Noceto, Parme, San-Ilario, Reggio, Rubiera, Modena, la Samoggia, Bologne, Pianova, Loiana, la Felicania, Fiorenzuola, Scarperia, Saint-Martin, Fiezola, Florence, San-Caſciano, la Tavernette, Poggiobonſi, Caſtilloncello, Siene, Montarone, Buoncon-vento, Torrenieri, S.-Quirico, la Scala, Radicofani, Ponte-Centino, Acquapendente, Bolſena, Monteſiaſcone, Viterbe, Ronciglione, Monteroſi, Baccano, la Storta & Rome.

2. *Ou* de Bologne par S.-Nicolo, C. S.-Pietro, Imola, Faenza, Forli, Ceſena, Savigniano, Arcangelo, Rimini, la Cattolica, Peſaro, Fano, Foſſombrone, Cagli, Cantiano, Sieggia, Sigillo, Gualdo, Nocera, Ponte-Centeſſimo, Foligno, le Vene, Spolete, Strettura, Terni, Narni, Octricoli, Città-Caſtellana, Caſtelnuovo, Prima-Porta, & Rome. *Cette Route eſt plus longue que la première d'environ* 12 *lieuës; mais elle eſt beaucoup plus belle & plus commode. Ou* de Fano par Sinigaglia, l'Oſteria d'Ancone, Camerano, Lorete, Recanati, Macerata, Tolentino, Valcimara, Seravalle, Caſenove, Foligno, &c.

3. *Autre* de Paris par Brie-Comte-Robert, Provins, Troyes, Bar-ſur-Aube, Langres, Veſoul, Lure, Frayet, Béfort, Alkirk, Huningue, Baſle, Stein, Waldshut, Schaffouſe, Singen, Stockark, Diſendorf, Marck, Ravenſpurg, Weingartein, Leutkirch, Kimmershofen, Kempten, Wald, Weibach, Tueſſen, Heiderwang, Mittenwald, S.-Nazareit, Payerwis, Dorſtenbach, Inſpruck, Schenberg, Stainach, Brenner, Stertzingen, Miltwald, Brixen, Colman, Teutchen, Bolzano, Bronzolo, Newmarck, Weliſchmichl, Trente, Roverdo, Alla, Pari, Peſchiera, Roverabella, Mantoue, Saint-Benoît, Concordia, la Mirandole, Buonporto, C. S.-Giovanni, Bologne; *& le reſte comme ci-deſſus.* La diſtance de Paris à Rome par cette Route eſt de 300 lieuës.

4. *Autre* de Paris par Lyon, Saint-Fons, Saint-Saphorin d'Ozon, Vienne, Auberive, le Péage de Rouſſillon, Saint-Rambert, Saint-Vallier, Thein, Sillart, Valence, la Paillaſſe, Loriol, Laine, Montelimart, Donzere, Pierrelatte, la Palu, Orange, Avignon, Saint-Andiol, Orgon, le Moulin du Vernegue, Lambeſc, Saint-Canat, Aix, Rouſſet, Porcioux, Tourves, Brignolles, le Luc, Vidauban, le Muy, Frejus, l'Eſtrelles, Cannes, Antibes, le Loup, Nice, Menton, Vintimille, Bordighera, S.-Remo, Riva, Saint-Laurens, Oneille, Alaſſio, Albenga, Final, Savone, Varaggio, Arenzano, Voltri, Seſtri, GENES, Recco, Rapallo, Seſtri di Levante, Moneglia, Levanto, la Spezie, Sarzane, Lavenza, Maſſa, Pietra Santa, Viareggio, Lucques, Peſcia, Piſtoia, Prato, Florence; *& le reſte comme ci-deſſus.* Cette Route, qui eſt fort mauvaiſe, eſt pratiquée aujourd'hui par les Courriers de France qui portent les Lettres ordinaires à Rome; & par cette Route la diſtance de Rome à Paris eſt d'environ 325 lieuës. Quand le tems eſt favorable, les Courriers s'embarquent à Antibes pour Génes, où ils trouvent une autre Felouque toute prête qui les tranſporte à Viareggio à 4 lieuës de Piſe, d'où ils continuent leur Route par la Fournachette, S.-Romano, Pontorne, Laſtra, Florence, &c. *Ou* de Viareggio par Piſe, la Fournachette, S.-Romano, la Scala, Caſtel-Fiorentino, Poggiobonſi, Siene, &c.

5. *Autre* de Paris par Genéve, Thonon, Saint-Maurice, Sion, Brighe, Sempaone, Cumegol, Deverdo, Domo d'Oſula, Margazzo, Luvino, Vareſio, Sarron, Milan, Viboldono, Marignano, Lodi, Plaiſance; *& le reſte comme par la première.* Par cette Route, la diſtance de Paris à Rome eſt de 274 lieuës en ſe rendant à Genéve par Châlon-ſur-Saône; mais par Lyon & Genéve, on compte environ 30 lieuës de plus.

6. *Autre* par Bâle, Schafouſe, Conſtance, Bregentz, Coire, Chiavenna, Come, Milan, &c.

7. *Autre* par Strasbourg, Tubingen, Ulm, Memingen, Kempten, Inſpruck, Brixen, Trente, &c.

§. I. *De l'Etat Eccléſiaſtique*, ou *des Etats du Pape.*

L'ETAT Eccléſiaſtique, dans ſa plus grande longueur, contient 88 grandes lieuës, & 43 dans ſa largeur. Sa circonférence eſt de 260 lieuës. L'air y eſt peu ſain, ſur-tout pour les Etrangers. Le terroir y eſt extrémement fertile en blés, en vins, en bois, en pâturages, &c.

Caſtelgandolfe, à 4 lieuës de Rome, eſt une petite Ville, où le Pape a une fort belle Maiſon de Plaiſance. Rome eſt la Capitale de tous les Etats du Souverain-Pontife, dont le Comtat Venaiſſin en France, & la Ville de Benevent, dans le Roïaume de Naples, ſont partie.

Provinces de l'Etat Eccléſiaſtique.

Le *Bolognese* a 22 l. de long, ſur 10 de large. Bologne A. U. F. ſur le Reno, en eſt la *Cap.* à 7 lieuës de Modéne, à 10 de Ferrare, à 15 de Ravenne, à 24 de Florence, à 74 de Rome. Long. 29^d. lat. 44^d 27′ 20″.

La *Campagne de Rome* a 20 lieuës de long, & 15 de large. Rome en eſt la *Cap.*

Le *Duché de Caſtro* a 15 lieuës de long, & 8 de large. Caſtro E. en eſt la *Cap.*

Le *Duché d'Urbin* a 22 lieuës de long, & 17 de large. Urbin A. F. en eſt la *Cap.*

Le *Ferrareſe* a 21 lieuës de long, & 10 de large. Ferrare E. F. en eſt la *Cap.*

La *Marche d'Ancone* a 26 l. de long, ſur 16 de large. Ancone E. F. P. en eſt la *Cap.* à 20 lieuës d'Urbin & à 48 de Rome. Long. 31^d 15′. lat. 43^d 36′. La Ville de Lorette eſt à 5 lieuës d'Ancone, à 8 de Fermo & à 43 de Rome. Long. 31^d 35′. lat. 43^d 24′. *Route* de Rome par Prima-Porta, Caſtelnovo, Città-Caſtellana, Otricoli, Narni, Terni, Strettura, Spolette, le Vene, Foligno, Seravalle, Tolentino, Macerata, & Lorette.

L'*Orvietan* a 15 lieuës de long, & 14 de large. Orvieto E. en eſt la *Cap.*

L'*Ombrie* a 20 lieuës de long, & 15 de large. Spolette E. près de la riv. de Leſſino, en eſt la *Cap.* à 11 lieuës de Perouſe & à 18 de Rome. Long. 30^d 25′. lat. 42^d 45′.

Le *Perouſin* a 18 lieuës de long, & 10 de large. Perouſe E. U. F. en eſt la *Cap.*

Le *Patrimoine de Saint Pierre* a 21 lieuës de long, & 14 de large. Viterbe E. F. en eſt la *Cap.*

La *Romagne* a 25 lieuës de long, & 17 de large. Ravenne A. F. ſur la riv. de Montone, en eſt la *Cap.* à 16 l. de Ferrare & à 15 de Bologne. Long. 29d 50′. lat. 44d 22′.

La *Sabine* a 17 lieuës de long, & 13 de large. Magliano E. en eſt la *Cap.*

---

§. II. *Des Etats du Roi des Deux-Siciles.*

LEs Etats de ce Monarque comprennent le Roïaume de Naples, l'Iſle & Roïaume de Sicile, & les Etats *De Preſidi.*

Le Roïaume de Naples contient 120 lieuës de long, ſur 40 de large. Sa circonférence eſt de 290 lieuës. Il s'étend depuis environ le 39d 40′ juſqu'au 36d 10′ de long; & depuis environ le 33d juſqu'au 42d 50′ de lat.

L'air y eſt fort ſain & tempéré, bien qu'en Eté les chaleurs y ſoient très-incommodes. Le terroir y eſt extrémement fertile en bien des choſes qui contribuent aux commodités & aux douceurs de la vie. Il produit des grains de toute ſorte, des fruits exquis, des vins délicieux, de la manne, des fourrages, des bois, &c. La ſoïe, le coton & la réglisſe ſe récüeillent en abondance dans les Provinces méridionales de ce Roïaume.

Portici à une lieuë & demi de Naples, eſt un Bourg charmant, où le Roi des Deux-Siciles a une très-belle Maiſon de Plaiſance, enrichie d'un grand nombre de belles Statues tirées des ruïnes de la Ville d'Héraclée. S. M. Sicilienne a coûtume d'y paſſer depuis Pâques juſqu'à la Fête-Dieu, & du 8 Septembre juſqu'au 4 de Novembre. Caſerte eſt à 14 Milles de Naples.

Naples A. U. P. ſur le Sebeto, eſt la Ville *Cap.* des Etats du Roi des Deux-Siciles, à 43 lieuës de Rome & à 70 de Palerme. Long. 31d 45′. lat. 40d 55′.

Route de Paris par Rome, & enſuite par Velletri, Fondi, Mola-di-Gaeta, Capouë, Averſa & Naples.

Provinces du Royaume de Naples.

L'*Abruzze-Citérieure* a 19 l. de long, ſur 10 de large.

L'air y eſt froid & ſain. Le terroir y abonde en grains, en vin, en bois, en pâturages, &c. Chieti A. proche la riv. Peſcara, en eſt la *Cap.* à 9 lieuës de Sulmona, à 11 de l'Aquila & à 36 de Naples. Long. 31d 48′. lat. 42d 22′. *Route* de Naples par Averſa, Capouë, Calvi, Venafre, il Fornillo, C. di Sangre, Sulmone, Popoli, Tocca & Chieti.

L'*Abruzze-Ultérieure* a 30 l. de long, ſur 17 de large. L'air y eſt fort froid en hiver, à cauſe de la grande quantité de neige qui y tombe. Le terroir y eſt fertile en grains, en vin, & en pâturages, où l'on mène paître en Eté la plus grande partie du menu bétail de tout le Roïaume. L'Aquila E. F. ſur la Peſcara, en eſt la *Cap.* à 21 lieuës de Rome & à 36 de Naples. Long. 31d 10′. lat. 42d 20′. *Route* de Naples par Capouë, Sulmone, Popoli, Linaviello & l'Aquila.

La *Baſilicate* a 22 lieuës de long, & 20 de large. Elle abonde en blé, en vin, en bétail, &c. Matera E. ſur le Canapro, en eſt la *Cap.* à 10 lieuës de Bari, à 14 de Tarente, à 11 de Cirenza & à 37 de Naples. *Route* par Nocera, Salerne, Evoli, la Scorſa, Vietre, Potenza, Monte-Peloſo & Matera.

La *Principauté-Citérieure* a 23 lieuës de long, ſur 13 de large. Elle eſt très-fertile en grains, huiles, fruits, vins délicieux, pâturages, &c. Salerne, A. U. P. en eſt la *Cap.* à 12 lieuës de Benevent & à 10 de Naples. Long. 32d 19′. l. 40d 45′. *Route* par Nocera, la Cava & Salerne.

La *Principauté-Ultérieure* a 20 lieuës de long, ſur 12 de large. Elle abonde dans les mêmes danrées que la *Citérieure*. Montefuſco en eſt la *Cap.* à 11 lieuës de Naples.

La *Calabre-Citérieure* a 37 lieuës de long, ſur 23 de large. Elle abonde en grains, huiles, ſoïe, coton, manne, vin, bois, pâturages, &c. Coſenza A. ſur le Grate, en eſt la *Cap.* à 12 lieuës de Roſſano & à 50 de Naples. Long. 34d 10′. lat. 39d 23′. *Route* par Nocera, la Cava, Salerne, Evoli, la Sala, Caſal-nuovo, Lago-nero, Caſtrovillere, Tarſia & Coſenza.

La *Calabre-Ultérieure* a 37 lieuës de long, ſur 10 de large. Elle donne les mêmes productions que la *Citérieure*, & de plus elle abonde en lin. Catanzaro E. en eſt la *Cap.* à 73 lieuës de Naples. Long. 43d 35′. lat. 38d 58′. *Route* par Coſenza, Nicaſtro & Catanzaro.

La

La *Capitanate* a 28 lieuës de long, & 23 de large. Elle abonde en grains, vins, huiles & pâturages; mais elle manque de bois. Lucéra *De'* Pagani en eſt la *Cap.* à 10 lieuës de Manfredonia & à 24 de Naples. *Route* de Naples par Acerra, il Cordinaro, Avellino, Mirabello, Ariano, Troia & Lucéra; *ou* par Benevent, &c.

Le *Comté de Moliſſe* a 17 lieuës de long, & 12 de large. Il eſt fertile en grains, vins, huiles, &c. Iſernia E. en eſt la *Cap.* à 18 lieuës de Naples. *Route* par Capoüe, Venafre & Iſernia.

La *Terre de Bari* a 24 l. de long, ſur 10 de large. Elle eſt extrémement fertile en huiles & en amandes. Trani A. P. F. en eſt la *Cap.* à 7 lieuës de Bari, à 17 de Manfredonia & à 36 de Naples. *Route* par Acerra, Avellino, Ariano, Boyino, Ardono, Cerignola, Salpe, Barletta & Trani.

La *Terre d'Otrante* a 35 lieuës de long, & 12 de large. Elle abonde en vin, huiles, figues & autres fruits. Lecce A. en eſt la *Cap.* à 7 lieuës d'Otrante, à 7 de Brindiſi & à 70 de Naples. *Route* par Trani, Bari, Monopoli, Oſtuni, S.-Vito & Lecce.

La *Terre de Labour* a 24 lieuës de long, ſur 13 de large. Elle eſt très-fertile en grains, vins, huiles, fruits, &c. Naples en eſt la Ville *Cap.* auſſi-bien que de tout le Roïaume.

Teramo E. au confluent des riv. de Viciola & de Tordino, a une Audience à laquelle reſſortiſſent les Lieux & Paroiſſes de la partie la plus ſeptentrionale du Roïaume de Naples. Teramo eſt à 8 lieuës de l'Aquila & à 5 d'Atri. Long. 31d 28'. lat. 42d 37'.

De l'Iſle & Roïaume de Sicile.

L'Iſle de Sicile a environ 60 lieuës de long, 40 de large & 158 de circonférence. L'air y eſt fort ſain; mais l'Eté y eſt encore plus chaud que dans le Roïaume de Naples, dont elle n'eſt ſéparée que par un Fare ou Détroit d'environ trois mille pas. Le terroir y eſt extrémement fertile en grains, vin, huile, coton, fruits, &c. Palerme A. P. en eſt la *Cap.* à 44 lieuës de Meſſine, à 82 de Rome, (par Mer), à 157 Milles de Naples (par Mer), & à 121 par terre. *Route* par *Salerne*, Coſenza, Martorano, S.-Biaggio, Fondaco del fico, Monteleone, Mileto,

Droſi, Seminara, Paſſo di Solano, Fiumara di muro, Catona (où l'on s'embarque pour Meſſine), & de Meſſine par Saponara, Sainte-Lucie, Fornari, Tindaro, Patti, S.-Angelo S.-Marco, Curonia, Toſa, Rocella, Termini, Solanto, Cefalù & Palerme. Long. 31d 15′. lat. 38d 0′.

L'Iſle de Sicile ſe diviſe dans les trois Vallées de Demona, de Mazara & de Noto.

Des autres Iſles qui dépendent des Deux-Siciles.

L'Iſle de Capri a 5 Milles de long, ſur 2 de large. Elle eſt fort agréable. Il y paſſe tous les ans une prodigieuſe quantité de Cailles, dont l'Evêque tire ſon principal révenu. Capri E. F. en eſt la *Cap.* à 24 Milles de Naples. Long. 31d 41′. lat. 40d 35′.

L'Iſle d'Iſchia a 8 Milles de long, & 3 Milles & demi de large. Elle eſt très-fertile & très-agréable. Il y a une grande quantité de Faucons. Iſchia E. P. F. en eſt la *Cap.* à 18 Milles de Naples. Long. 31d 30′. lat. 40d 50′.

L'Iſle de Procita, près de celle d'Iſchia, n'a pas 3 lieuës de tour. Elle eſt très-fertile, & il y a quantité de Faiſeans. Le Roi des Deux-Siciles y va de tems en tems prendre le divertiſſement de la chaſſe. Procita F. en eſt la *Cap.* à 14 Milles de Naples. Long. 31d 33′. lat. 40d 50′.

L'Iſle de Pantalarie entre la Sicile & l'Afrique, près des Côtes de Tunis, a environ 7 lieuës de tour. Elle abonde en vin, en fruits & en coton; mais elle manque de blé. Il y a un Fort avec garniſon, où l'on renferme ſouvent les Priſonniers d'Etat. Lon. 30d. lat. 36d 55′. La Pantalarie eſt à 105 Milles de Tunis, à 42 des Côtes d'Afrique, à 110 de Malte, à 58 de Girgenti, & à 270 de Naples.

Les Iſles de Lipari, au Nord de la Sicile, ſont au nombre de dix. Celle de Lipari, qui eſt la plus grande, a environ 6 l. de tour. Elle eſt très-fertile en grains, vins, &c. Lipari E. F. en eſt la *Cap.* à environ 50 lieuës de Naples. Long. 33d. lat. 38d 35′. Il y a un Volcan dans celle de Stromboli, qui eſt à environ 14 lieuës de Lipari.

Les Iſles de Tremiti ſont dans le Golfe de Veniſe, à 6 lieuës de la Côte de la Capitanate.

Les autres Iſles ſont celles de Ponza, de Sainte-Marie, Delle Botte, &c.

Le petit Etat *De' Preſidi* eſt ſitué à l'extrémité orientale

de la Toſcane. Il a environ 6 lieuës de long, ſur 5 de large. Orbitello P. F. près de la riv. d'Albegna, en eſt la *Cap.* à 21 lieuës de Sienne, à 32 de Florence, à 14 d'Acquapendente, à 12 de Cività-Vecchia, à 25 de Rome, à 17 de Portolongone & à 68 de Naples. Long. 28^{d} 45′. lat. 42^{d} 28′.

Le Roi des Deux-Siciles tient garniſon, dans l'Iſle d'Elbe, à Portolongone à 60 Milles de Livourne, & dans la Citadelle de Piombino, à 12 Milles de Portolongone & à 46 de Livourne.

---

§. II. *Des Etats du Roi de Sardaigne.*

LE Roi de Sardaigne poſsède la Savoye, le Piémont, partie de la Lombardie & l'Iſle de Sardaigne.

Ses Etats de Terre-ferme ont 55 lieuës de long, 38 de large & 175 de circonférence.

L'air en Savoye eſt fort ſain, mais froid; en Piémont il eſt plus tempéré, mais moins ſain; & dans l'Iſle de Sardaigne, il n'eſt ni ſain, ni tempéré; car en Eté les chaleurs y ſont extrêmes.

Le terroir en Savoye eſt aſſez fertile en blé, en vins, & principalement en pâturages; en Piémont il eſt très-fertile, ſur-tout en ris; & on récüeille beaucoup de blé & des vins excellens dans l'Iſle de Sardaigne.

Dans le Duché de Savoye, les Ecritures ſe font en Langue Françoiſe; dans le Piémont en Langue Italienne; & dans l'Iſle de Sardaigne en Langue Caſtillane ou Eſpagnole. Tous les moïens que le Roi de Sardaigne a emploïés pour introduire la Langue Italienne dans les Colleges de cette Iſle, ont été juſqu'aujourd'hui très-inutiles.

La Vénerie-Royale eſt une belle Maiſon de Plaiſance du Roi de Sardaigne, à une lieuë de Turin, entre le Pô, la Sture & la Doria.

Turin A. U. F. au confluent de la Doria-Riparia avec le Pô, eſt la réſidence du Roi de Sardaigne, & la *Cap.* de tous ſes Etats. Long. 25^{d} 20′. lat. 44^{d} 50′.

Route, la premiere pour Rome juſqu'à Turin qui eſt à 160 lieuës de Paris, à 133 de Rome, à 28 de Génes, à 31 de Milan, à 37 de Plaiſance & à 85 de Veniſe.

Cagliari A. U. P. eſt la *Cap.* de l'Iſle de Sardaigne,

à 70 lieuës de Palerme, à 98 de Rome, à 90 de Baſtia en Corſe, à 132 de Génes & à 287 de Paris. *Route* par Lyon, Marſeille, & le reſte par Mer. Long. 27d 7′. lat. 39d 20′.

Chambery, ſur les ruiſſ. de Laiſſe & d'Albans, eſt la *Cap.* de la Savoye, à 10 lieuës de Grenoble, à 12 de Genéve, à 90 de Paris par la Breſſe, & à 118 par Lyon. Long. 23d 30′. lat. 45d 35′.

Le Duché de Savoye contient 30 lieuës de long, 25 de large & 85 de circonférence. Il comprend le Duché de Chablais, la Baronie de Foſſigny, le D. de Genévois, le Comté de Maurienne, le D. de Savoye propre, & le C. de Tarantaiſe.

Le Piémont a 45 lieuës de long, avec le C. de Nice, 38 de large & 125 de circonférence. On le diviſe de la manière qui ſuit : L'Alexandrin, le D. d'Aouſt, le C. d'Aſti, le C. de Beüil, le Païs de Carnaveſe, la Laumelline, le Montferrat-Mantoüan, le Montferrat-Savoïard, le C. de Nice, le Novarois, la Principauté de Piémont-propre, la P. d'Oneille, le Marquiſat de Saluſſes, le C. de Tende, le Tortonois, la S. de Verceil, &c.

L'Iſle de Sardaigne, ſe diviſe en Cap-Cagliari, & en Cap-Logudori.

---

§. III. *Du Grand Duché de Toſcane.*

LA Toſcane contient 40 lieuës de long, 35 de large & 115 de circonférence.

L'air y eſt, dit-on, ſain & tempéré; il eſt cependant peu de contrées en Europe, où il ſoit plus pernicieux à la vûë; & de plus, il eſt très-fiévreux vers les confins de l'Etat Eccléſiaſtique, principalement aux environs de Groſſeto, &c.

Le terroir, quoiqu'en partie plein de montagnes, ne laiſſe pas de produire abondamment des grains, de l'huile, des vins exquis, &c.

On dit que cet Etat peut armer 30 mille hommes; & qu'il rapporte annuellement à ſon Souverain 7 millions de livres, dont la Ville & Port de Livourne fournit la troiſiéme partie.

Florence A. U. F. ſur l'Arno, en eſt la *Cap.* à 20

lieuës de Livourne, à 50 de Génes, à 50 de Rome & à 251 de Paris. Long. 28d 59′ 3″. lat. 43d 46′ 30″. *Route*, la 1.e de Paris à Rome.

La Toſcane ſe diviſe en 3, ſçavoir, le Florentin, le Piſan & le Siennois.

L'Iſle de Gorgonne, qui a environ 3 lieuës de tour, appartient au Grand Duc de Toſcane. Cette Iſle eſt à 8 lieuës de Livourne, à 10 du Cap-Corſe, à 7 de l'Iſle de Capraïa & à 30 de Génes.

§. IV.

Des Duchés de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla.

LE Duché de Parme a 18 lieuës de long, ſur 10 de large. Le Duché de Plaiſance a 15 lieuës de long, ſur 12 de large; & ces deux Duchés ont enſemble environ 55 lieuës de circonférence.

L'air y eſt fort ſain & tempéré; & le terroir très-fertile & très-agréable.

Le Duché de Guaſtalla a 4 lieuës de long, 2 de large & environ 9 de circuit.

Ces 3 Duchés, après quelques révolutions, ſont paſſés, en 1748 par le Traité d'Aix-la-Chapelle, ſous la domination de S. A. R. l'Infant D. Philippe d'Eſpagne.

Colorno, près du Pô, à 3 lieuës de Parme, eſt une petite Ville, où l'Infant-Duc a une fort belle Maiſon de Plaiſance.

Parme E. U. F. ſur la Parme, eſt à 10 lieuës de Crémone, à 13 de Mantoüe, à 27 de Milan, à 11 de Modène, à 28 de Génes; à 13 de Plaiſance & à 210 de Paris. Long. 28d 27′. lat. 44d 50′. *Route*, la 1.e pour Rome.

Plaiſance E. F. ſur le Pô, eſt à 13 lieuës de Parme, à 14 de Milan, à 34 de Génes (par la Route de la Poſte, & à 20 lieuës par la montagne); à 37 de Turin & à 197 de Paris. Long. 27d 18′. lat. 45d 5′.

Guaſtalla F. près du Pô, eſt à 6 lieuës & demi de Parme, ſur la Route de Mantoüe.

§. V. *Des Etats du Duc de Modène.*

CEs Etats comprennent les Duchés de Modène, de Reggio & de la Mirandole, la Principauté de Maſſa

Carrara, & quelques autres Domaines moins conſidérables. Les 3 Duchés ont enſemble 24 lieuës de long, 17 de large & 70 de circonférence.

L'air y eſt ſain & tempéré. Le terroir, quoiqu'aſſez montueux, y abonde en vin, en huiles, fruits, &c.

La Principauté de Maſſa eſt riche en huiles & en marbre très-eſtimé. Elle eſt ſituée entre le territoire de Sarzane qui eſt aux Génois & à l'Occident, & la Toſcane avec la République de Lucques à l'Orient. Maſſa eſt à à environ 20 lieuës de Modène.

Saſſuolo, à 4 lieuës de Modène, eſt une petite Ville, où le Duc a un fort beau Château.

Modène E. F. ſur un canal entre le Panaro & la Secchia, eſt à 11 lieuës de Parme, à 7 de Bologne, à 18 de Mantoüe (par la Poſte), & à 221 de Paris. Long. 28^{d} 52$'$ 30$''$. lat. 44^{d} 34$'$. *Route*, la 1.e pour Rome.

§. VI.

Des Provinces que la Maiſon d'Autriche poſsède en Italie.

CEs Provinces, ſans y comprendre le Mantoüan, contiennent 36 lieuës de long, 33 de large & 110 de circonférence. On les diviſe en Comaſco, Crémoneſe, Lodeſan, &c.

L'air y eſt bon & tempéré; & le terroir parfaitement plain & fertile en grains, en ris, &c. mais les eaux n'y ſont pas fort bonnes.

Milan A. U. F. ſur l'Olana & ſur quantité de petits ruiſſeaux, eſt la *Cap.* de toutes ces Provinces, à 31 l. de Turin, à 54 de Veniſe, à 20 de Génes; (mais par la Poſte à 33) & à 191 de Paris. Lon. 26^{d} 36$'$. lat. 45^{d} 25$'$. *Route* de Turin par Settino, Chivas, Ziano, Cillan, Santhia, Saint-Germain, Verceil, Novare, Buffalora, Barbattola & Milan. *Ou* de Chivas par Caſal, Villata Sotto, Mortare, Vigevano, Abiagraſſo & Milan. *Ou* par la 5e. de Rome, & alors on ne compte que 157 lieuës de Paris à Milan, en ſe rendant de Châlon-ſur-Saône à Genéve, par la Breſſe.

Du Duché de Mantoüe.

Ce Duché a 20 lieuës de long, 11 de large & 45 de circonférence. L'air n'y eſt pas fort ſain; mais le terroir y eſt très-fertile, principalement en grains.

Mantoüe E. U. F. dans des Marais, ſur le Mincio, eſt à 9 lieuës de Vérone, à 30 de Veniſe, à 27 de Milan & à 216 de Paris. *Route* de Milan par Lodi, Crémone, Bozolo & Mantoüe ; *ou* de Plaiſance par Crémone, &c.

---

§. VII. *De la République de Veniſe.*

LE Païs que cette République poſsède en Italie, contient 70 lieuës de long, 33 de large & 180 de circonférence, ſans y comprendre l'Iſtrie, la Dalmatie & partie de l'Albanie qui en dépendent, & qui ſont au-delà du Golfe Adriatique.

L'air en général y eſt ſain, mais un peu froid. Le terroir y eſt très-fertile en grains, vins, fruits, &c.

Veniſe U. Pat. P. eſt à 97 lieuës de Rome, à 100 de Vienne & à 245 de Paris, par Turin & Milan. Long. 30^{d}. lat. 45^{d} 25$'$.

Route par Lyon, Turin & Milan ; & enſuite par Colombardo, Canonica, Orniano, Palazzuolo, S.-Pietro, Breſcia, Dezenzano, Peſchiera, Vérone, Caldero, Tor de' Confini, Vicence, la Sleſica, Padoüe, la Mira, Liſafuſina & Veniſe ; *ou* de Milan par Crémone, Mantoüe, Caſtellara, Legnaco, S.-Pietro, Porto legnano, Bevilaqua, Montagnana, Eſte, Padoüe & Veniſe. *De* Legnaco, on prend auſſi par Sanguineto, Carpi, Bevilaqua, Padoüe & Veniſe.

Autre de Paris par Bâle, Inſpruck, Brixen, Trente, Borgo, Primolan, Barſano, Caſtel franco, Treviſe, Meſtre & Veniſe, à 222 l. de Paris. *Voïez la* 3.e *Route de Rome.*

Autre par Genéve, Milan & Veniſe à 211 l. de Paris. *Voïez la* 5.e *Route de Rome.*

Autre par Straſbourg, Ulm, Kempten, Trente & Veniſe. *Voïez la* 7.e *Route de Rome.*

Des Provinces de la République de Veniſe.

Le *Belluneſe* a Belluno E. pour *Cap.*
Le *Bergamaſc* a Bergame E. F.
Le *Breſſan* a Breſſe E. F.
La *Boſnie Venitienne* a Clin E. F.
Le *Cadorin* a Pieve di Cadore.
Le *Cremaſc* a Creme E. F.

La *Dalmatie Venitienne* a Spalatro A. P. F.
Le *Dogado* a Veniſe Pat. U. P.
Le *Feltrin* a Feltri E.
Le *Frioul* a Udine Pat.
L'*Iſtrie* a Capo d'Iſtria E. P. F.
La *Marche-Treviſane* a Treviſe E. F.
La *Morlaquie* a Segna E. F.
Le *Padoüan* a Padoüe E. U. F.
Le *Poleſin de Rovigo* a Rovigo E.
Le *Véroneſe* a Vérone E. F.
Le *Vicentin* a Vicence E. F.

Des Iſles qui dépendent des Vénitiens.

Ces Iſles qui ſont en grand nombre, ſe trouvent toute ſituées dans le Golfe de Veniſe, près des Côtes de Dalmatie. Les plus conſidérables ſont :

	Longueur.	*Largeur.*
	lieuës	lieuës.
Les Iſles d'Arbe. . . .	7	
de Brazza. . .	11	
Chephalonie.	7	7
Cherſo . .	15	3
Corfou . .	19	10
Coronata. .	8	
Curzola . .	14	4
Groſſa . .	11	
Lezina . .	20	3
Liſſa . . .	5	
Melade . .	3	
Oſſoro . .	5	
Pago . . .	9	3
Paſman . .	7	
Sainte-Maure	7	5
Veglia . .	10	
Ugliano . .	4	
Zante. . .	8	6

Les Côtes de l'Iſtrie, de la Dalmatie & de l'Albanie, qui obéïſſent à la République de Veniſe, ont plus de 100 lieuës d'étenduë, &c.

§. VIII. *De la République de Gênes.*

L'ETAT de Gênes comprend la Côte de Gênes, l'Iſle de Corſe & l'Iſle de Capraïa.

La Côte de Gênes dans ſa plus grande longueur, contient 46 grandes lieuës & 11 dans ſa plus grande largeur, qui n'eſt pour l'ordinaire que de 6 à 7 l. L'air y eſt fort ſain & tempéré; le terroir extrémement montagneux, n'y produit que peu de blé, mais en abondance du vin & des huiles fort eſtimées. Du reſte tous les Habitans de cette Côte ſont excellens hommes de Mer; & comme ils ſont très-entendus au commerce, ils ſont pour la plûpart fort riches.

L'Iſle de Corſe a 38 lieuës de long, 17 de large & 88 de circonférence. L'air y eſt groſſier & mal ſain; le terroir ſabloneux & mêlé de rochers, n'y eſt guère fertile qu'en vins, huiles, figues, & en quelques autres fruits délicieux.

L'Iſle de Capraïa a environ 6 lieuës de tour. Elle ne fournit que des chévres & du vin. Cette Iſle eſt à 9 lieuës de Livourne, à 7 de la Gorgone, à 8 de l'Iſle de Corſe & à 38 de Gênes.

L'Iſle de Corſe eſt à 17 lieuës de Livourne, à 35 de Gênes, à 50 d'Antibes. Elle n'eſt ſéparée de l'Iſle de Sardaigne que par un Détroit d'environ 3 lieuës de large. Baſtia E. P. F. en eſt la *Cap.* à 20 l. de Livourne, à 43 de Gênes & à 17 de Portolongone. Long. 27^d 12'. l. 42^d 35'.

Gênes A. P. F. eſt la *Cap.* de tout l'Etat de ce nom, à 28 l. de Turin, à 50 de Florence, à 40 de Livourne, à 38 d'Antibes & à 188 de Paris. Long. 26^d 32'. l. 44^d 25'.

Route de Paris par Lyon, Turin, Trufarel, Poirin, Saint-Michel, la Gambette, Aſti, Alexandrie, Paturan, Otaggio & Gênes. *Voïez la* 1.e *Route de Rome.*

Autre de Lyon par Avignon, Aix, Antibes, Nice, Savone & Gênes. On compte par cette Route 225 lieuës de Paris à Gênes. *Voïez la* 4.e *Route de Rome.*

§. IX. *De la République de Lucques.*

CETTE République ne contient que 8 lieuës de long, 8 de large & 24 de circonférence. L'air y eſt mal ſain;

& le terroir très-fertile, principalement en pâturages & en huiles.

Lucques A. F. proche le Serchio, eſt à 4 lieuës de Piſe, à 9 de Livourne, à 15 de Florence, à 7 de Maſſa, à 20 de Modène & à 229 de Paris. Long. 28d 10′. lat. 43d 50′. *Route* par Lyon, Turin, Plaiſance, Parme, Fornoüe, S.-Terenzo, Berceto, Pontremole, Villafranca, Ula, Sarzane, Lavenza, Maſſa, Pietra-Santa, C.-Maggiore & Lucques. *Ou* par Modène, & le nouveau chemin que S. A. S. a fait faire pour communiquer avec Maſſa.

§. X. *De la République de Raguſe.*

CETTE République contient, en terre-ferme, 22 l. de long, ſur 3 de large. Elle comprend encore l'Iſle de Meleda qui a 10 lieuës de long, ſur 2 de large, avec les petites Iſles de Laguſta, de Cazza, de Cazzola, &c.

On dit qu'elle païe tribut aux Turcs qu'elle craint, aux Vénitiens qu'elle hait, à la Maiſon d'Autriche par conſidération, & au Pape par reſpect.

Raguſe A. P. F. eſt à 44 lieuës de Brindiſi, à 130 de Veniſe, à 80 d'Ancone, à 47 de Barlette, à 186 de Conſtantinople, & à 379 de Paris par Rome, Naples & Barlette, où l'on s'embarque pour Raguſe. *Voïez la Route de Trani, Cap. de la Terre de Bari, Province de Naples.* En s'embarquant à Ancone, il y a environ 30 l. de moins. *Voïez la* 1.e *Route de Rome.* Long. 36d. lat. 42d 30′.

§. XI. *De l'Iſle de Malte.*

L'ISLE de Malte a environ 7 lieuës de long, 4 de large & 20 de circuit. L'air y eſt fort tempéré. Le terroir peu fertile, à la réſerve du coton, du miel & de quelques fruits. Il n'y a point de bêtes vénimeuſes. On y compte environ 51 mille ames, en y comprenant les Habitans des deux petites Iſles de Gozzo & de Comino, qui ſont près de celle de Malte, & qui en dépendent. Il y a un Château & deux Forts dans l'Iſle de Gozzo, & un ſeul Fort dans celle de Comino. Indépendamment de la Ville de la Valete qui eſt extrémement fortifiée & qui a deux

Ports, l'Iſle de Malte eſt encore défenduë par pluſieurs Châteaux, Redoutes & Batteries placées dans les endroits les plus faciles à aborder. L'Empereur Charles V. donna en 1530 cette Iſle aux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, appellés communément les Chevaliers de Malte. On y parle les Langues Italienne, & Berebere, ou Africaine, qui eſt un Dialecte de l'Arabe.

L'Iſle de Malte eſt à 18 lieuës de la Sicile, à 72 de Tunis, à 65 de Tripoli, à 220 de Marſeille, à 300 de Conſtantinople, & à 378 de Paris. *Route* par Lyon & Marſeille, où l'on s'embarque. Lon. 31^{d} 10′. lat. 35^{d} 54′ 25″.

§. XII. *Des autres Etats Souverains d'Italie.*

LA Principauté de Monaco eſt entre Nice & Vintimille. Elle eſt ſous la protection de la France qui y tient Garniſon dans la Ville de Monaco P. F. à 176 lieuës de Paris. Lon. 23^{d} 8′. lat. 43^{d} 48′. *Route* par Lyon, Avignon, Aix, Brignoles, Draguignan, Graſſe, Nice & Monaco. *Ou* par la 4.e Route de Rome.

La Principauté de Piombino a 6 lieuës de long ſur 3 de large. Piombino P. F. eſt à 4 lieuës de Portolongone à 18 d'Orbitello, à 15 de Livourne & à 18 de Sienne. Long. 28^{d} 18′. lat. 42^{d} 57′. Cette Principauté eſt ſous la protection du Roi des Deux-Siciles, qui a droit de mettre garniſon dans la Forteresſe. *Route* par Florence &c.

La petite République de Saint-Marin eſt enclavée dans le Duché d'Urbin & ſous la protection du Pape. Saint-Marin F. eſt ſur une montagne à 4 lieuës de Rimini. Long. 30^{d} 8′. lat. 43^{d} 58′. *Route* la 1.e pour Rome, &c.

ARTICLE III.

Du Royaume d'Espagne.

L'ESPAGNE dans ſa plus grande longueur, à prendre depuis le Cap de Creca en Catalogne, juſqu'au Cap Trafalgar en Andalouſie, auprès du Détroit de Gibraltar, contient 205 grandes lieuës de 3000 Pas Géométriques chacune. Sa largeur depuis le Cap Gates en Grénade, juſ-

qu'au Cap Ortegal en Galice, eſt de 180 grandes lieuës. Sa circonférence eſt de 670 grandes lieuës.

L'air en Eſpagne eſt généralement bon & tempéré, mais un peu chaud & ſec. Le terroir y eſt très-fertile quand il eſt cultivé, principalement en excellens vins, en fruits & en huiles. La Valence, la Murcie, la Grénade & l'Andalouſie fourniſſent quantité de ſoïe. On eſtime beaucoup les chevaux d'Eſpagne, & ſur-tout ceux d'Andalouſie. Il y a dans ce Roïaume des mines de fer, de plomb, de mercure, d'or & d'argent, &c.

Les Eſpagnols ſont naturellement graves, fins, miſtérieux, politiques, bons cavaliers, bons ſoldats, patiens dans les travaux, ſobres dans leur boire & manger : mais ils ſont un peu orgueilleux, fainéans, vindicatifs & méfians. Au reſte je préſume qu'il n'eſt point de Nation au monde qui, par les ſentimens, puiſſe l'emporter ſur l'Eſpagnole.

La Religion Catholique Romaine eſt l'unique en Eſpagne. Il y a cependant quantité de Juifs cachés ; & quand ils ſont découverts, l'Inquiſition eſt inéxorable pour eux.

La Langue Eſpagnole eſt fort belle & majeſtueuſe. Elle dérive de la Latine, & tient de l'Arabe dans la prononciation de pluſieurs mots.

L'Eſcurial à 7 lieuës de Madrid, le Pardo à 2 lieuës, Aranjuez à 7 lieuës, & S.-Ildefonſe à 14 lieuës, ſont des Maiſons Roïales & de Plaiſance du Roi d'Eſpagne.

Madrid, ſur le Mançanares, eſt la Ville *Cap.* de ce Roïaume. Long. 14^{d} 30$'$. lat. 40^{d} 26$'$.

Route par le Bourg-la-Reine, Lonjumeau, Linas, Arpajon, Bonne, Etrechy, Etampes, Mondeſir, Monerville, Angerville, Boiſſeau, Toury, Châteaugaillard, Artenay, Cercottes, Orléans, Saint-Memin, Clery, Lailly, Saint-Laurens-des-eaux, Novant, Saint-Diey, Blois, Montils, Sambin, Pontlevoy, Montrichard, Senelle, Liege, Saint-Quentin, Lochez, Varennes, Ciran, Ligueuil, la Cigogne, la Haye, Danger, Ingrande, Chatelleraud, les Barres de Nintré, la Tricherie, Clan, le grand Pont, Poitiers, Ruffigny, Vivonne, Minieres, Coué, Chaunay, Sauſay, Bonnieres, Villefagnan, le fond des Marais, Aigre, Gourville, Saint-Cibardeau, Villars-Marangé, Château-Neuf, Nonnaville, Barbezieux, Reignac, la

Grolle, Chevanceau, Montlieu, Cherſac, Pierre-Brune, Cavignac, Bois-Martin, Cubſac, Carbonblanc, Bourdeaux, Gradignan, l'Eſtaule, le Putz de la Gubatte, le Barc, l'Hoſpitalet, Belin, Muret, Hiſpotey, la Bouhaire, Janquillet, la Harie, l'Eſperon, Caſtets, Majeſc, les Monts, Saint-Vincent, la Cabane, Ondres, Bayonne, Bidars, Saint-Jean-de-Luz, Orogne (derniere poſte de France), Iron, Saint-Sebaſtien, Ournieta, Toloſa, Villa-Franca, Semega, Gallatera, Audicava, Victoria, la Puebla, la Miranda, Meyugo, Senoveda, Bibiera, Caſtet, Quintanapalia, Burgos, Saracin, Madrigalecho, Lerma, Baabon, Aranda, Orombia, Freſnillo, Caſtilliecho, Saumanſiera, Boutrago, Cavanillas, S.-Agoſtino, Alcovindas & Madrid; à 263 lieuës de Paris, à 93 de Baïonne, à 368 de Rome, & à 106 de Liſbonne.

Autre, de Baïonne à Maya, Berrotea, Lanz, Otrix, Pampelune, Taffalla, Marzilla, Valtierra, Zentronigo, Agreda, Inoioſa, Zalmaior, Almazan, Adraclas, Lodares, Bujarraval, Torremodia, Almadrones, Graianeros, Tarrina, Guadalaxara, Alcala de Henares & Madrid, à 77 lieuës de Baïonne.

Il eſt bon d'obſerver ici que la lieuë d'Eſpagne eſt de 3428 Pas Géométriques, qui eſt celle dont je me ſers en parlant des diſtances de ce Roïaume; mais juſqu'à Baïonne j'emploie les lieuës Françoiſes.

Provinces du Roïaume d'Eſpagne.

L'Alava a 15 lieuës de long, & 7 de large. Vittoria en eſt la *Cap.* à 62 lieuës de Madrid, à 14 de Bilbao & à 21 de Pampelune. Long. 14^{d} 43$'$. lat. 42^{d} 52$'$.

L'Algarie a 20 lieuës de long, & 15 de large. Madrid en eſt la *Cap.*

L'Andalouſie a 90 lieuës de long, ſur 40 de large. Séville A. U. ſur le Quadalquivir, en eſt la *Cap.* à 18 lieuës de S.-Lucar de Barrameda, à 24 de Cadix, à 36 de Gibraltar, à 40 de Grénade, à 63 de Liſbonne & à 95 de Madrid. *Route* par Setafé, Illeſcas, Cavanas, Tolede, Ilivea, Lebenes, Venta de Dios, Venta de la Zaravela, Malaior, Calatrava, Carraquel, Almadovar, Alcoudia, la Conquiſta, la Venta-puerto, Adamaz, Cordoue, Venta-la-Arazife, Ecija, Carmona & Séville. Long. 12^{d} 30$'$. lat. 37^{d} 20$'$.

L'Aragon a 60 lieuës de long, ſur 36 de large. Saragoſſe A. U. ſur l'Ebre, en eſt la *Cap.* à 46 lieuës de Tarragone, à 32 de Tortoſe, à 32 de Pampelune, à 50 de Barcelone, & à 50 de Madrid. *Route* par Alcala de Henares, Quadalaxara, Lodares, (*Voïez la* 2.e *Route de Madrid*), Arcos, Montreal, Ubierca, Calataiud, el Fraſno, la Armuria, Venta de la Romeria, la Muela & Saragoſſe. Long. 16d 57′. lat. 41d 47′.

Les Aſturies contiennent 37 lieuës de long, ſur 20 de large. Oviedo E. U. ſur les riv. d'Ove & de Deva, en eſt la *Cap.* à 83 lieuës de Madrid. *Route* par la Torre, Guadarrama, Upinar, Villacaſtin, Lobaios, Adamero, Arevalo, Ataquines, Medina-del-Campo, Beja de Troncos, Toro, Villar de Frades, Villalpando, Bonavento, Labanera, Bal de Launuzo, Fonzebadon, Molina-Secca, Villa-Franca & Oviedo. Long. 11d 48′. lat. 43d. 23′.

La Biſcaïe a 38 lieuës de long, ſur 13 de large. Bilbao P. F. en eſt la *Cap.* à 17 lieuës de Saint-Sebaſtien & à 75 de Madrid. *Route*, la 1.e de Paris à Madrid par Burgos & Miranda ſur l'Ebre, & enſuite par Areyya, Horozzo & Bilbao. Long. 14d 30′. lat. 43d 23′.

La Caſtille-Nouvelle a 75 lieuës de long, ſur 65 de large. Madrid en eſt la *Cap.*

La Caſtille-Vieille a 65 lieuës de long, ſur 43 de large. Burgos A. ſur l'Arlençon, en eſt la *Cap.* à 21 lieuës de Valladolid & à 40 de Madrid. *Route*, la 1.e de Paris à Madrid. Long. 14d 20′. lat. 42d 20′.

La Catalogne a 60 lieuës de long, ſur 28 de large. Barcelone E. P. F. en eſt la *Cap.* à 18 lieuës de Tarragone, & à 100 de Madrid. *Route* par Saragoſſe, la Puebla, Dalzet, la Venta S.-Lucia, Bujarolos, Candanos, Fraga, Lerida, Molleruzza, Tarrega, Zerbera, S.-Maria, Ygualada, Pont d'Armenlera, Martorel, S.-Filiou & Barcelone. Long. 19d 50′ lat 41d 26′.

L'Eſtramadoure a 90 lieuës de long, ſur 33 de large. Badajoz E. F. ſur la Guadiana, en eſt la *Cap.* à 20 l. d'Evora, à 30 de Seville, à 70 de Madrid & 36 de Liſbonne. *Route* par Moſtolo, Caſarubios, S.-Silveſtre, Brabo, Talavera-la-Reyna, Oropeſa, Palalida, Almaraz, Taraiſcio, Truxillo, Puerto S.-Cruz, Moyadas, Medellin, Merida, Loban & Badajoz. Long. 11d 27′. lat. 38d 35′.

La Galice a 55 lieuës de long, ſur 40 de large. Compoſtelle A. U. ſur les riv. de Tambra & d'Ulla, en eſt la *Cap.* à 12 lieuës de la Corogne, à 100 de Liſbonne, à 110 de Madrid & à 140 de Baïonne. *Route*, la même que pour Oviedo juſqu'à Villa-Franca, & enſuite par Tabadellos, Zebrero, Fuenfria, Gallegos, El Oſpital, Geteri & Compoſtelle. Long. 9^d 28′. lat. 42^d 54″. De Baïonne on ſuit la Route de Madrid juſqu'à Burgos, & enſuite par Lelada, el Moral, Quintina del puente, Torquemada, Palencia, Bonavento, où l'on prend la Route d'Oviedo par Villa-Franca, Fuenfria & Compoſtelle. Il y a une autre Route plus courte par les montagnes de Biſcaïe & des Aſturies, mais elle eſt très-difficile.

La Grénade a 63 l. de long, ſur 28 de large. Grénade A. U. proche la riv. d'Oro, en eſt la *Cap.* à 33 lieuës de Malaga, à 25 de Cordoüe & à 90 de Madrid. *Route*, la même que pour Seville juſqu'à Cordoüe, & enſuite par Caſtro-el-Rio, Baena, Alcala-la-Real, Pinos de puente, Santa-Fé & Grénade. Long. 14^d 46′. lat. 36^d 56′. Il y a une autre Route un peu plus courte pour Grénade, mais elle eſt moins bonne & moins commode.

Le Guipuſcoa, dans la Biſcaïe, a 20 lieuës de long, ſur 15 de large. Toloſa, ſur les riv. d'Araxes & d'Oria, en eſt la *Cap.* à 14 lieuës de Pampelune, à 18 de Baïonne, à 6 de Saint-Sebaſtien & à 75 de Madrid. *Route*, la 1.e de Madrid à Paris. Long. 15^d 32′. lat. 43^d 12′.

Le Léon a 60 lieuës de long, ſur 33 de large. Léon E. entre les deux ſources de la riv. d'Eſta, en eſt la *Cap.* à 20 lieuës d'Oviedo, à 30 de Burgos, à 19 de Palencia & à 63 de Madrid. *Route* par la Torre, Guadarrama, Upinar, Villa-caſtin, Lobaios, Adamero, Arevaldo, Ataquines, Val de Caſtillas, Pte. de Duero, Valladolid, Medina-del-rio-ſeco & Léon. Long. 12^d 22′. lat. 42^d 45′.

La Manche, dans la Caſtille-Nouvelle, a 55 lieuës de long, ſur 40 de large. Ciudad-Real en eſt la *Cap.* à 33 l. de Madrid. *Route*, la même que pour Seville. Long. 14^d 10′. lat. 39^d 2′.

La Murcie a 33 lieuës de long, ſur 22 de large. Murcie E. ſur la Segura, en eſt la *Cap.* à 14 lieuës d'Alicante, à 8 de Carthagene & à 70 de Madrid. *Route* par Arganda, Vilreia, Tarancon, Torrubia, Hontanaya, Velmonte,

S.-Clemente, Almaia, Larada, Lagineta, Albarete, Tolvara, Calaſparta, Zieza, Molina, Cantarilla & Murcie. Long. 16d 59′. lat. 37d 48′.

La Navarre a 30 l. de long, & 20 de large. Pampelune E. F. ſur l'Arga, en eſt la *Cap.* à 30 l. de Saragoſſe, à 17 de Baïonne, à 16 de Saint-Sebaſtien & à 60 de Madrid. *Route*, la 2.e de Madrid à Paris. Long. 16d 10′. l. 42d 42′.

La Sierra, dans la Nouvelle-Caſtille, a 20 lieuës de long, ſur 10 de large. Cuença, E. ſur le Xucar, en eſt la *Cap.* a 30 lieuës de Madrid. *Route* par Arganda, Vilreia, Tarancon, Saclizes, Villar-de-canas & Cuença. Lon. 15d 50′. lat 40d 10′.

La Valence a 70 l. de long, ſur 30 de large. Valence A. U. ſur le Guadalaviar, en eſt la *Cap.* à 67 lieuës de Barcelone, à 23 d'Alicante, à 53 de Saragoſſe & à 60 de Madrid. *Route* par Arganda, Vilreia, Tarancon, Saclizes, Villar-de-canas, Bonache, Canpillo, la Venta de Contenas, Requena, Chriſa & Valence.

Des Iſles qui dépendent du Roïaume d'Eſpagne.

L'Iſle de Maïllorque a 21 lieuës de long, 14 de large, & 55 de circuit. Elle abonde en grains, en vins, en huiles, en fruits, &c. La Ville de Maïllorque ou de Palma E. F. P. en eſt la *Cap.* à 42 lieuës de Barcelone, à 27 d'Yvica, à 33 de Port-Maon, à 57 de Valence & à 117 de Madrid. Long. 20d 30′. lat. 39d 40′.

L'Iſle d'Yvice a 12 lieuës de long, & 8 de large. Elle abonde en ſel. Yvica F. P. en eſt la *Cap.* à 28 lieuës d'Alicante, à 27 de Maïllorque & à 110 de Madrid. Long. 19d 20′. lat. 38d 42′.

L'Iſle de Minorque a 15 lieuës de long, ſur 8 de large. Elle eſt fertile en grains, vins, huiles, &c. & il y a d'excellens mulets. Cittadella en eſt la *Cap.* mais le Port-Maon eſt plus connu, à 42 lieuës de Barcelone & à 142 de Madrid. Long. 20d. lat. 39d 53′. Les Anglois ſe rendirent maîtres de cette Iſle en 1708; & la paix d'Utrecht leur en a confirmé la poſſeſſion.

L'Iſle de Maïllorque eſt ſéparée de celle de Minorque par un eſpace de Mer de 6 lieuës; & la diſtance entre les Iſles d'Yvice & de Maïllorque eſt d'environ 12 lieuës.

Gibraltar P. F. en Andalouſie, fut priſe par la flotte d'Angleterre

d'Angleterre & de Hollande en 1704. Les Traités d'Utrecht & de Séville en ont confirmé la poſſeſſion aux Anglois. Gibraltar eſt en terre-ferme, à 36 lieuës de Séville à 19 de Cadix, à 25 de Malaga & à 131 de Madrid par Séville, Alcantarilla, Lebrixa, Xerez-de-la-Frontera, &c. Long. 12d 30'. lat. 36d.

Oran, Marſalquivir, Ceuta, &c. ſont des Places que l'Eſpagne poſsède ſur les Côtes d'Afrique, & qu'on appelle *De los Preſidios*.

ARTICLE IV.

Du Royaume de Portugal.

LE PORTUGAL contient 120 lieuës dans ſa plus grande longueur, à prendre depuis le Cap Saint-Vincent, dans le petit Roïaume d'Algarve, juſqu'à l'extrémité la plus ſeptentrionale de la Province de *Tra-los-Montes*. Sa largeur eſt de 45 lieuës, & ſa circonférence de 310.

L'air de ce Roïaume eſt ſain & tempéré; mais les chaleurs en Eté y ſont extrêmes. L'Hiver y eſt fort doux & pluvieux. Le terroir, plein de montagnes, y eſt peu fertile en blé; mais il abonde en vins exquis, en fruits, en huiles, en meuriers qui ſervent à élever une prodigieuſe quantité de vers à ſoïe, &c. Le Portugal a des mines d'or, d'argent, de plomb, de fer, d'étain, &c. & ſes chevaux ſont extrêmement vîtes.

Les Portugais ont à peu-près les mêmes mœurs & le même caractère que les Eſpagnols qu'ils n'aiment pas, & ils ſe familiariſent encore moins qu'eux avec les Etrangers. Ils ſont fort zélés pour leur Roi & pour la Réligion. Ils ſont bons pilotes; mais ils ſont fort ſuperbes.

La Réligion Catholique eſt la ſeule que l'on ſouffre dans ce Roïaume, où le Tribunal de l'Inquiſition eſt extrêmement rédoutable.

La Langue Portugaiſe eſt plus douce que l'Eſpagnole dont elle participe. Elle a quantité de mots qui approchent beaucoup du François.

Liſbonne U. *Pat.* P. ſur le Tage, eſt la Ville *Cap.* du Portugal, à 106 lieuës de Madrid, à 63 de Séville & à 350 de Paris. Long. 9d 30'. lat. 38d 42'.

Route, la 1.e de Paris à Madrid juſqu'à Burgos, & enſuite par Zelada, el Moral, Quintina-del-Puente, Torquemada, Magoz, Dueñas, Venta-de-Triguiero, Valladolid, Pte. de Duero, Val de Caſtillas, Ataquines, Villar de Mantucas, Villoruella, Salamanque, Cabradilla, Robeda, Mire-del-Rio, Ciudad-Rodrigo, Almeida, Colarico, Pianſus, Chamuſai, Venta-de-Vale, Ponte-de-Moſiel, Corvo, Arſaon, Peroucha, Pealvo, Gollegaon, Santaren, Villanova, Villa-Franca, Alandra & Liſbonne.

Autre de Madrid par la Route d'Oviedo juſqu'à Arevalo, & de là par Villar de Mantucas, Villoruella, &c.

Autre de Madrid par Badajoz, Elvas & Liſbonne.

Autre de Madrid par Talavera-la-Reyna, Almaraz, Alcantara & Liſbonne.

Provinces du Roïaume de Portugal.

L'Algarve a 26 lieuës de long, ſur 10 de large. Tavira P. F. en eſt la *Cap.* à 26 lieuës de Cadix & à 42 de Liſbonne. Long. 10d 15′. lat. 37d 3′.

L'Alentejo a 35 lieuës de long, & 33 de large. Evora A. U F. en eſt la *Cap.* à 24 lieuës de Liſbonne. Long. 10d 25′. lat. 38d 28′.

Le Beira a 30 lieuës de long, ſur 28 de large. Coïmbre E. U. ſur le Mondego, en eſt la *Cap.* à 36 l. de Liſbonne. Long. 9d 48′. lat. 40d 10′.

L'Entre-Duero-e-Minho a 18 lieuës de long, & autant de large. Brague A. ſur le Cavédo, en eſt la *Cap.* à 66 l. de Liſbonne. Long. 9d 30′. lat. 41d 30′.

L'Eſtramadoure Portugaiſe a 48 lieuës de long, ſur 20 de large. Liſbonne en eſt la *Cap.*

La Tra-los-montes a 35 lieuës de long, ſur 20 de large. Miranda E. F. au confluent du Duero & de la Freſne, en eſt la *Cap.* à 83 lieuës de Liſbonne. Lon. 11d 55′. lat. 41d 30′.

ARTICLE V.

Du Royaume de la Grande-Bretagne.

LE ROÏAUME de la Grande-Brétagne comprend les Roïaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande.

L'Angleterre contient 125 lieuës de long, depuis la Ville de Barwick, ſur la frontière d'Ecoſſe, juſqu'au Cap

Lezard dans la Province de Cornoüaille. Sa plus grande largeur, depuis le Cap Norforland, Province de Kent, juſqu'au même Cap Lezard, eſt de 96 l. & ſa circonférence eſt de 350 lieuës.

L'Ecoſſe a 80 lieuës de long, du Cap Galloway juſqu'à l'extrémité de la Province de Caitneſſ. Sa largeur eſt de 55 lieuës, depuis les Iſles Weſternes juſqu'à l'extrémité de la Province de Buchan; & ſa circonférence de 220 lieuës.

L'Irlande a 90 lieuës de long, depuis le Cap Maſſon juſqu'au Cap Eniſton. Sa largeur du Cap Carne au Cap Lupis eſt de 50 lieuës; & ſa circonférence de 235 lieuës.

Les Roïaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe ſont compris dans une même Iſle qui a 470 l. de circuit; mais l'Irlande en forme une autre qui eſt ſéparée de la première par un eſpace de mer de 5 à 6 lieuës. Ordinairement c'eſt à Cheſter que l'on s'embarque pour paſſer en Irlande; & alors le trajet par mer eſt de 45 lieuës.

L'air en Angleterre eſt groſſier, mais ſain. L'Hiver y eſt plus long qu'en France, mais moins froid. L'Eté n'y eſt nī ſi long ni ſi chaud. Le terroir y eſt très-fertile en fromens, ſeigle, avoine, orge & pâturages qui nourriſſent une prodigieuſe quantité de brebis & d'autres beſtiaux. Il n'y a nī ânes, ni mulets, mais beaucoup de chevaux, de bœufs & de vaches. On y trouve beaucoup de mines de cuivre, de fer, d'étain, de plomb, &c.

L'air en Ecoſſe eſt plus groſſier & beaucoup plus froid qu'en Angleterre. Le terroir n'y produit que du ſeigle, de l'orge, de l'avoine, & des pâturages qui nourriſſent aſſez de bétail.

En Irlande l'air eſt aſſez tempéré; le froid & le chaud y ſont modérés par les pluïes & par les brouillards fréquens. Le terroir n'y eſt guère propre pour le blé, qui parvient difficilement à une parfaite maturité, à cauſe des pluïes qui arrivent au tems de la moiſſon; mais les pâturages y ſont excellens, ce qui fait que les prairies y ſont couvertes de brebis, de bœufs, de vaches & de chevaux.

Les Anglois ſont beaux, bien faits, braves, intrépides, adroits, ſpirituels, excellens pilotes : ils ſont auſſi orgueilleux, inconſtans, préſomptueux & colères. Ils aiment le vin & la bonne chère avec excès. Le petit peuple en Angleterre eſt inſolent; il hait les Etrangers, ſur-tout les

François qu'il ne peut ſouffrir; mais la Nobleſſe y a des ſentimens héroïques, & ſe conforme aſſez à l'humeur des François.

Les Ecoſſois ont preſque les mêmes mœurs que les Anglois; mais ils ne ſont pas ſi adonnés au vin : ils ſont même plus doux & plus affables envers les Etrangers. Ils paſſent pour fort fidéles. Dans les montagnes du Badenoth, & des Provinces de Roſſ & de Lochaber, on trouve des Peuples qui, autant que l'on peut conjecturer, n'ont jamais été ſoumis à aucun Souverain, qui vivent dans la plus parfaite indépendance, ſans autres loix que celles que la Nature leur preſcrit, avec le peu de réligion que la ſituation du païs a pû permettre de leur communiquer; mais avec aſſez de bonne foi pour couvrir de confuſion des Nations plus policées. C'eſt là où, après l'affaire déciſive de *Culloden*, le valereux Prince *STUARD* jugea à propos de ſe retirer.

Les Irlandois ſont robuſtes, grands, bien faits, ſubtils & braves. Ils ſont fainéans & vindicatifs. Leurs paſſions ſont extrêmes, ils ſont tout bons, ou tout méchans. Ils reçoivent les Etrangers avec franchiſe; mais le petit peuple aime mieux mandier ou voler, que de travailler.

La Réligion de l'Etat en Angleterre eſt celle des Epiſcopaux, qui diffère principalement de la Religion Prétenduë Réformée, en ce qu'elle a retenu les Evêques qui la gouvernent ſous l'autorité du Roi. Cette Réligion tient un milieu entre la Catholique & la Réforme de Calvin.

La Réformation de Calvin domine en Ecoſſe depuis l'an 1690; auparavant c'étoit celle des Epiſcopaux.

La Réligion de l'Etat en Irlande eſt la même qu'en Angleterre. On doit cependant obſerver qu'il y a beaucoup de Catholiques-Romains dans ces trois Roïaumes, principalement en Ecoſſe & en Irlande; mais l'exercice de leur Réligion leur eſt très-expreſſement défendu.

La Langue Angloiſe eſt un Dialecte de la Teutone mêlée de François. L'Ecoſſoiſe diffère peu de l'Angloiſe; mais l'Irlandoiſe eſt particulière à cette Iſle.

Windſor à 7 lieuës de Londres, & Richemont à 3 lieuës, ſont des Villes où les Rois de la Grande-Brétagne ont de fort belles Maiſons de Plaiſance.

Londres E. ſur la Tamiſe, eſt la Ville *Cap.* de l'Angleterre & de tout le Roïaume de la Grande-Brétagne, à

110 lieuës d'Edimbourg, à 100 de Dublin, à 70 de la Haye, à 290 de Vienne, à 50 de Dieppe, à 30 de Douvres (76 Milles), & à 96 de Paris. *Lon.* 17ᵈ 34′ 45″. *lat.* 51ᵈ 31′ 00″.

Route de Paris par Saint-Denis, Ecouen, Luzarche, Chantilly, Lingueville, Clermont, Saint-Juſt, Wavigny, Breteuil, Flers, Hebecourt, Amiens, Pequigny, Flixcourt, Ailly, Abbeville, Nouvion, Bernay, Nampont, Montreuil, Cormont, Samers, Boulogne, Marquiſe, Haut-Buiſſon, Calais où l'on s'embarque pour Douvres, faiſant route à l'*Oueſt-Nord-Oueſt*. Le trajet de Calais à Douvres eſt de 25632 Pas Géométriques ; mais la diſtance entre le Cap *Sud* en Angleterre, & le Cap de *Blancnees* près de Calais, n'eſt que de 20 mille Pas auſſi Géométriques. La plus grande profondeur de la Mer vers le milieu du Pas ou Détroit de Calais, eſt de 24 à 28 Braſſes ; & en cet endroit les Marées ſont *Nord-Eſt-Quart à l'Eſt*, le Juſau ou Ebbe *Sud-Oueſt-Quart-Oueſt*. De Douvres à Canterbury 16 Milles, de Canterbury à Sittingbourn 16 M. de Sittingbourn à Rocheſter 12 M. de Rocheſter à Dartford 16 M. de Dartford à Londres 16 M. Trois Milles d'Angleterre font une bonne lieuë de France. On païe neuf ſols d'Angleterre, ou 9 liv. 18 ſols de France par chaque Mille pour la Chaiſe de Poſte & les deux chevaux ; & l'on donne ordinairement à chaque Poſte 6 ſols d'Angleterre au Palefrenier qui attele les chevaux à la Chaiſe, & 12 ſols (ce qui fait un Chelin) au Poſtillon.

Autre de Paris par Rouen & Dieppe, où l'on s'embarque pour la Rye en Angleterre. Le trajet par Mer eſt de 73 mille Pas Géométriques. La Rye eſt à 60 M. de Londres.

Route de Londres à Edimbourg par Hartford, Huntington, Stamford, Grantham, Lincoln, Kirton, Barton, Howden, Yorck, North-Allerton, Barlington, Durham, Newcaſtle, Morpeth, Rothbury, Barwick & Edimbourg. *Long.* 14ᵈ 34′ 55″. *lat.* 55ᵈ 50′. Edimbourg eſt à 75 lieuës de Dublin & à 110 de Londres.

Route de Londres à Dublin, par Barne, Saint-Albans, Dunſtable, Leigton, Stonytratford, Loceſter, Daventry, Coventry, Coleshull, Lichfield, Strafford, Namptwich, Cheſter où l'on s'embarque pour Dublin. Le trajet par Mer eſt de 45 lieuës. Il y a auſſi une autre Route par Bangor & l'Iſle d'Angleſey.

L'Angleterre en 56 Provinces ou Comtés.

COMTE's.	VILLES CAPITALES.	*Diſtances de Londres.*
1. De Barck	Reading	15 lieuës.
2. De Bedford	Bedford	15
3. De Brecknock . . .	Brecknock	45
4. De Buckingham . . .	Buckingham	15
5. De Caermarthen . .	Caermarthen	53
6. De Caernarvon . . .	Caernarvon	64
7. De Cambridge . . .	Cambridge, U. . . .	15
8. De Cardigan	Cardigan	55
9. De Cheſter	Cheſter, E.	50
10. De Cornoüaille . .	Launceſton	60
11. De Cumberland . . .	Carlile, E. F. . . .	78
12. De Danbigh	Danbigh	54
13. De Darby	Darby	34
14. De Devon	Exceſter	47
15. De Dorſet	Dorcheſter	40
16. De Durham	Durham, E.	70
17. D'Eſſex	Colcheſter	15
18. De Flint	S.-Aſaph	55
19. De Glamorgan . . .	Gardiff, P.	42
20. De Gloceſter	Gloceſter, E.	28
21. De Hant	Winchеſter, E. . . .	20
22. De Harford	Harford	6
23. De Hereford	Hereford, E. . . .	38
24. De Holland	Boſton, P.	35
25. De Hungtington . .	Hungtington	17
26. De Kent	Cantorbery, A. . . .	18
27. De Keſteven	Stamford	24
28. De Lancaſter	Lancaſter	62
29. De Leiceſter	Leiceſter	17
30. De Lincoln	Lincoln	35
31. De Lindſey		
32. De Merioneth . . .	Harlech	60
33. De Middelſex . . .	Londres, E. *Capitale* .	
34. De Monmouth . . .	Monmouth	34
35. De Montgomery . .	Montgomery	35
36. De Norfolck	Norwicht	30
37. De Northampton . .	Northampton	18
38. De Northumberland .	Newcaſtle	70
39. De Nottingham . . .	Nottingham	32
40. D'Oxford	Oxford, U.	16
41. De Pembrock . . .	Pembrock, P. . . .	66
42. De Radnor	Radnor	60
43. De Richemont . . .	Richemont	9
44. De Rutland	Oakham	24
45. De Shrop	Shrewsbury	40
46. De Sommerſet . . .	Bathe, E.	30
47. De Southampton . .	Southampton	23

48. De Stafford	Stafford	38 lieuës.
49. De Suffolck	Ipſwick	18
50. De Surrey.	Guilford	10
51. De Suſſex	Chicheſter, E. . . .	20
52. De Warwick. . . .	Warwick, F. . . .	26
53. De Weſt-Morland . .	Appleby	70
54. De Wilt	Salisbury, E. . . .	22
55. De Worceſter . . .	Worceſter, E. . . .	32
56. D'Yorck	Yorck, A..	50

Les principales Provinces de l'Angleterre.

Les Provinces du Nort-Walles ont Montgomery pour Ville principale.

Les Provinces du South-Walles, où l'on remarque Pembrock, P.

La Principauté de Galles a Caernaryan.

Des Iſles qui dépendent de l'Angleterre.

L'Iſle & Comté d'Angleſey a 7 lieuës de long, ſur 6 de large. Beaumarish P. F. en eſt la *Cap.* à 64 l. de Londres.

L'Iſle de Garneſey, ſur la Côte de France, à 15 lieuës de Saint-Malo en Brétagne, contient environ 10 lieuës de long. Saint-Pierre F. P. en eſt la *Cap.*

L'Iſle de Jerſey, à 10 lieuës de Saint-Malo & à 6 des Côtes de Normandie, a 12 lieuës de circuit. Saint-Hilaire P. F. en eſt le Chef-lieu.

L'Iſle d'Origny n'eſt qu'à 3 lieuës des Côtes de Normandie. Ces 3 Iſles & quelques autres plus petites, ſont reſtées aux Anglois depuis les fameuſes guerres qu'ils firent aux Rois de France Charles VI. & Charles VII. Elles ſont fertiles en grains, en pâturages & en fruits. On y parle la même langue que dans la Baſſe-Normandie.

L'Iſle de Man a pour *Cap.* Rushin E. F.

L'Iſle de Shepey a Queen-Bourrough F.

L'Iſle de Portſey a Portſmouth P. F. *Long.* 16^{d} 32′. *lat.* 50^{d} 50′.

Dans les Iſles Sorlingues on remarque Sainte-Marie P. F.

L'Iſle de Wight a environ 20 lieuës ds tour. Yarmouth P. F. en eſt la *Cap.* à 25 lieuës de Londres. *Long.* 16^{d} 20′. *lat.* 50^{d} 38′. Carelsbrook eſt une Fortereſſe de cette Iſle, d'où Charles I. fut tiré pour être mis à mort. Sainte-Hélene Bourg dont la Rade eſt fort bonne. La diſtance du Havre-de-Grace à cette Iſle eſt d'environ 30 lieuës.

L'Ecoſſe en 39 Provinces.

1. D'Angus, 2. d'Annandail, 3. d'Argyle, 4. d'Arren *Iſle*, 5. d'Athol, 6. de Badenoth. 7. de Braid-Albin *ou* Albanie, 8. de Buchan, 9. de Buthe, 10. de Cantir, 11. de Carrik, 12. de Cathneſſ, 13. de Clideſdail, 14. de Cuningham, 15. de Ducquan 16. d'Eskedail, 17. de Fife, 18. de Galloway, 19. d'Innerneſſ, 20. de Kyle, 21. de Lennox, 22. de Lidiſdail, 23. de Loch-Aber, 24. de Lorne, 25. de Lothiane, 26. de Marr, 27. de Menteith, 28. de Merche, 29. de Mernis, 30. de Murray, 31. de Nidiſdail, 32. de Perth, 33. de Roſſ, 34. de Southerland, 35. de Sterling, 36. de Strathern, 37. de Strathnavern, 38. de Tivedail, 39. de Twedail.

Des Iſles qui dépendent de l'Ecoſſe.

Les Iſles Orcades au Nord de l'Ecoſſe, où l'on remarque Kirckwall *Cap.* à 284 lieuës de Paris.

Les Iſles de Schetland, au Nord des Orcades. Lerwick en eſt la *Cap.* à 332 lieuës de Paris.

Les Iſles de Barra, de Boot, de Colmkill, de Harray, de Lewis, de Mula, de Skie, de Tirrif, &c.

L'Irlande en 4 Parties.

PARTIES.	VILLES CAPITALES.	*Diſtances de Dublin.*
1. La Connacie . . .	Galloway, E. P. F. . . .	34 lieuës.
2. La Lagenie	Dublin, A. P. U. . . .	85 *de Londr.*
3. La Momonie . . .	Waterford, E. P. F. . .	25
4. L'Ultonie	Londonderry, E. P. F. .	36

L'Irlande en 34 Comtés.

1. D'Antrim, 2. d'Armach, 3. de Cavan, 4. de Caterlough, 5. de Clare, 6. de Colran, 7. de Corck, 8. de Deſmond, 9. de Downe, 10. de Dublin, 11. d'Eaſt-Meath, 12. de Farmanagh, 13. de Galloway, 14. de Kerry, 15. de Kildare, 16. de Kilkenny, 17. de King's-County, 18. de Letrim, 19. de Limerick, 20. de Londonderry, 21. de Lonford, 22. de Louth, 23. de Mayo, 24. de Monaghan, 25. de Queen's-County, 26. de Roſcomon, 27. de Slego, 28. de Tipperary, 29. de Tyrconnel, 30

de Tyroen, 31. de Waterford, 32. de Weſt-Meath, 33. de Wexford, 34. de Wicklow.

Les Iſles d'Enſton, de Great, d'Ifor, de The-Nort, de Torre, &c. dépendent de l'Irlande.

ARTICLE VI.

De l'Empire d'Allemagne.

L'ALLEMAGNE dans ſa plus grande longueur, à prendre depuis l'extrémité de la Carniole juſqu'à celle du Holſtein, contient 200 grandes lieuës de 3000 Pas Géométriques chacune. Sa largeur eſt de 190 lieuës depuis la Frontière Occidentale de l'Evêché de Liège juſqu'à celle de la Siléſie. Sa circonférence eſt de 680 lieuës.

L'air en Allemagne eſt généralement aſſez bon & ſain, mais froid. Le terroir y eſt fertile, ſur-tout en grains; mais les vignes n'y viennent pas également par-tout. Les forêts, qui y ſont en grand nombre, abondent en gibier & autres animaux. Les pâturages y nourriſſent une prodigieuſe quantité de chevaux fort eſtimés, dont il ſe fait un fort grand commerce. On trouve en Allemagne des mines de fer, de plomb, d'argent, &c.

Les Allemans ſont laborieux, ſimples, curieux, inventifs, braves, bons ſoldats, fidéles à leurs Princes; mais ils ſont fort ambitieux, méfians, cruels à la guerre & avares. Ils aiment les exercices du corps & de l'épée; & ils aiment encore plus les longs repas, & ſur-tout à bien boire.

Les Réligions Catholique-Romaine, Calviniſte & Luthérienne ſont les trois dominantes en Allemagne. Il y a auſſi des Anabaptiſtes, des Huſſites, & quantité de Juifs.

La Langue Allem. eſt un Dialecte de l'ancienne Teutone.

Vienne A. U. F. dans l'endroit où la riv. de Vienne ſe jette dans le Danube, eſt la Ville *Cap.* de l'Autriche; & parce que l'Empereur y fait ſon ſéjour, on la conſidère également comme la *Cap.* de l'Allemagne. Vienne eſt à 100 lieuës de Veniſe, à 197 de Rome, à 13 de Preſbourg, à 87 de Cracovie (par la Poſte), à 120 de Varſovie, à 106 de Belgrade, à 266 de Conſtantinople, à 120 de Berlin, à 84 de Dreſde, à 85 de Munick & à 252 de Paris. *Long.* 34d 32'. *lat.* 48d 14'.

Route de Paris par Bondy, Vert-galant, Claye, Meaux, Saint-Jean, la Ferté, Nanteuil, Chezy, Château-Thierry, Paroy, Dormans, Port à Binſon, la Cave, Epernay, Plivaux, Jalons, Maſtogne, Châlon, Notre-Dame-de-l'Epine, Belay, Orbeval, Sainte-Menehould, Iſlettes, Clermont, Dombale, Verdun, Manheulle, Harville, Marſlatour, Gravelotte, Metz, Sologne, Donjeu, Moyenvic, Donnelay, Hazondange, Heming, Sarrebourg, Hommartin, Phalſbourg, Saverne, Wilden, Stiſſen, Straſbourg, Gambs, Druſenheim, le Fort-Louis, Radſtadt, Etlinguen, Pfortzheim, Cauſtatt, Seindorff, Ekemines, Halheim, Hil, Neulingue, Donawerth, Heimbourg, Ingolſtat, Ratiſbonne, Pfada, Straubing, Plading, Wilshoven, Paſſaw, Eyſeinbirn, *Bayerbach*, Lintz, Ens, Strengberg, Amſtetten, Kemmelbach, Melk, S.-Polten, Perſlin, Sigartskirck, Puckerdorf & Vienne.

(En Allemagne on paye un Florin par cheval à chaque Poſte ſimple, non compris le Guide qui gagne ordinairement 8 gros, ou une livre de France).

Autre Route de Paris par Langres, Veſoul, Béfort, Chavanne, Altkirk, Huningue, Bâle, Stein, Waldshut, Schaffouſe, Singen, Stockach, Diſendorf, Marck, Ravenſpurg, Wurtach, Memmingen, Mindelheim, Landſperg, MUNICK, Anting, Haag, Ampfing, Oeting, Murcktel, Braunau, Althaim, Riet, Lamback, Wels, Ens, Strengberg, &c.

Route de Mayence à Vienne, par Ederheim, Francfort, Hanaw, Dettlling, Beſſenbadt, Porbrun, Eſſelbach, Remlingen, Wurtzbourg, Kitzing, Poſſenheim, Langenfelt, Emskirche, Frawenbach, Nurenberg, Foucht, Poſchbaur, Tening, Partzberg, Laber, Ratiſbonne, &c.

Route de Treves à Vienne, par Budelich, Haag, Laufferweiller, Eckweiller, Creutznack, Mayence, &c.

Route de Cologne à Vienne, par Warth, Neyerburch, Gulroth, Freiling, Walmrot, Diekirck, Wirges, Konigſtein, Francfort, Hanaw, &c... *Ou de Cologne*, par Bonn, Briſich, Coblentz, Rheinfelz, Ober-Weſel, Bingen, Mayence, &c.

Route de Strasbourg à Stutgard, par le Fort-Louis, Radſtat, Etlingen, Pfortzheim & Stutgard.

Route de Stutgard à Ulm, par Blochingen, Geppingen, Geiſlingen, Weſterſteten & Ulm.

Route d'Ulm à Augsbourg & Munick, par Elchingen, Guntzburg, Zuſmarshauſen, Augsbourg, Degeubach, Brugg & Munick.

Route de Munick à Ratisbonne, par Hochcamer, Geiſenfeld, Neuſtat, Sahl & Ratiſbonne.

Route de Dreſde à Vienne, par Zechſt, Peterſwalda, Auſig, Labaſitz, Budin, Welbern, Turskło, PRAGUE, Geſenitz, Nosſbeck, Biſtritz, Wotitz, Sodomoſchitz, Tabor, Koſchitz, Somoſoll, Newhaus, Konigſeck, Zlawings, Pieſtings, Frating, Lanoau, Pulckau, Mondorf, Hollabrun, Malebern, Stockereau, Emſdorf & Vienne.

Route de Berlin à Vienne, par Weſterhauſe, Storcko, Beſekow, Lubberas, Pietz, Cotbuſſ, Springbirg, Ewerſwerda, Konigſbruck, *DRESDE*, *PRAGUE* & *VIENNE*.... *Ou de Berlin* par Taſſdorff, Egerſderf, Francfort-ſur-l'Oder, Sandau, Zibrigen, Croſſen, Grumberg, Neuſtat, Bolkowitz, Luben, Parchwitz, Newmack, *BRESLAW*, Olnow, Grotka, Neiſſ, Zukmantel, Engelſberg, Braunſeiffen, Sternberg, *OLMUTZ*, Proſtnitz, Wiſchow, Brinn, Borliz, Niclaſburg, Katzelſdorf, Gaunerſtorf, Wolckerſdorf & Vienne.

Route de Manheim à Vienne, par Heidelberg, Sintzein, Hailbron, Oeringen, Hall, Kreitsheim, Dinckelſpuhel, Norlingen, Donavert, Ingolſtat, Ratiſbonne, &c.

Route de Hanover à Vienne, par Hidelsheim, Steverwald, Kinſdorf, Knieſlet, Horneburg, Zilly, Halberſtat, Aſcherleben, Kondern, Hall, Groskugel, *LEYPSICK*, Wurtzen, Kolwitz, Seerhauſen, Meiſſein, *DRESDE*, *PRAGUE* & *VIENNE*.

Route de Hanover à Berlin, par Peina, Brunſwick, Diſdorf, Gardeleben, Stendel, Tangermund, Ratznow, Darhowitz, Wuſtermac, Spandow & Berlin.

Route de Hambourg à Berlin, par Eſcheburg, Lawemburg, Boitzenburg, Luthen, Lentzen, Parleberg, Kletſche, Pyrick, Vehrbellin, Botzow & Berlin.

Route de Berlin à Stralſund, par Botzow, Alt-Rappin, New-Rappin, Freſdorf, Witztock, Guſtrow, Roſtock, Ribnitz, Damgarden & Stralſund.

Route d'Amſterdam à Vienne, par Naerden, Amerſ-

fort, Arnhem, Emerick, Rées, Weſſel, Duyſburg, Pempelfurt, Ublaten, Brugg, Warth, Neyerburch; & le reſte comme de Cologne à Vienne.

Route de Veniſe à Vienne, par Meſtre, Treviſe, Conigliano, Sacila, Avian, Spilemberg, Oſpitaletto, Chiuſa, Ponteba-Veneta, Ponteba-Imperiale, Villach, Velden, Clagenfurt, S.-Veit, Frieſach, Newmarck, Huneſmarck, Judenburg, Knittelfeld, Graubet, Lewben, Pruckander-Muer, Morzhefen, Kreiglaf, Marzuſchalg, Schotwien, Neunkirck, Neuſtatt, Draskirchen & Vienne.

Autre de Veniſe à Vienne, par Maiſtro, Trevigo, Conegliano, Saciie, Partanon, Cotroibo, Palma la nova, Gorice, Sainte-Croix, Bierbaumwald, Ol-Laubach, Laubach, Papapetz, Franicz, Cilley, Ganovitz, Feiſtritz, Marchburg, Ernhauſen, Vildam, Gracz, Peggau, Redelſtein, Pruckander-Muer, Morzhefen; & le reſte comme ci-deſſus.

Route de Munick à Saltzbourg, par Steinerengen, Roſenheim, Stain, Waging & Saltzbourg.

Route de Munick à Veniſe, par Wolfertzhauſen, Benedictbaurn, Walgenſec, Mittenwald, Scefeld, *Inspruck*, Schenberg, Stainach, Brenner, Stertzingen, Miltewald, Brixen, Colman, Teutchen, Bolzano, Bronzolo, Newmarck, Welishmichl, *Trente*, Roverdo, Alla, Pery, la Chiuſa, Verona, Caldiera, Torre de' Confini, Vicence, Padoue, Brenta, Fuſina & Veniſe.

Route de Strasbourg à Fribourg en Briſgaw, par le Fort de Kell, Offenburg, Friſenheim, Kentzingen & Fribourg.

Route de Fribourg en Briſgaw à Vienne, par Steig, Neuſtatt, Gnading, Handing, Engen, Stockach, Rawenſpurg, Mindelheim, Munick, &c.

Route de Bâle à Conſtance, par Stein, Waldshut, Schaffouſe & Conſtance.

Route de Strasbourg à Mayence, par Gambs, Druſenheim, Bienheim, Lauterbourg, Rhinzabern, Germerſheim, *Spire*, Maubach, Bobenheim, *Worms*, Oppenheim & Mayence.

Route de Strasbourg à Philisbourg, par le Fort-Louis, Radſtat, Grauwing, Sereck & Philiſbourg.

Route de Treves à Liège, par Marſch, Bonchin, Nauding & Liège.

Route de Genéve à Ulm & Ratisbonne, par Role,

Morges, Lauſanne, Mirz, Fribourg, Berne, Soleure, Onſingen, Brugg, Kayſerſthul, Schaffouſe, Singen, Stockach, Meskirch, Mengen, Riedlingen, Ehingen, *Ulm*, Donawert, Ingolſtat & Ratiſbonne.

Diviſion de l'Allemagne en dix Cercles

1. D'Autriche, qui a 120 lieuës de long, ſur 63 de large. Vienne A. U. F. ſur la Vienne & le Danube, en eſt la principale Ville, à 252 lieuës de Paris. *Long.* 34d 32'. *lat.* 48d 14'.

2. De Bavière. Il a 65 lieuës de long, ſur 50 de large. Ses principales Villes ſont Ratiſbonne E. F. ſur le Danube, à 174 lieuës de Paris. *Lon.* 29d 46'. *lat.* 48d 56'. Saltzbourg, A. U. F. ſur la riv. de Saltz, à 192 lieuës de Paris. *Long.* 30d 50'. *lat.* 47d 42'. Munick, ſur l'Iſer, à 165 lieuës de Paris. *Long.* 29d 15'. *lat.* 48d 2'.

3. *De Souabe.* Il a 50 lieuës de long, & 40 de large. Augſbourg E. F. entre la Werdach & la Lech, en eſt la principale Ville, à 155 lieuës de Paris. *Long.* 28d 42'. *lat.* 48d 24'.

4. *De Franconie.* Il a 45 lieuës de long, & 40 de large. Nuremberg U. F. ſur la Pégnitz, en eſt la principale Ville, à 155 lieuës de Paris. *Long.* 28d 43'. *lat.* 49d 26'.

5. *De la Haute-Saxe.* Il contient 125 lieuës en long, & 50 en large. Entre pluſieurs autres Villes conſidérables, on y remarque Dreſde F. ſur l'Elbe, à 200 lieuës de Paris. *Long.* 31d 26'. *lat.* 51d 12'.

6. *De la Baſſe-Saxe.* Il a 68 lieuës de long, & 65 de large. Ses principales Villes ſont Hambourg P. F. ſur l'Elbe, à 172 lieuës de Paris. *Long.* 27d 28'. *lat.* 53d 43'. Hanover F. ſur la Leyne, à 158 lieuës de Paris. *Long.* 27d 40'. *lat.* 52d 25'.

7. *De Weſtphalie.* Il a 70 lieuës de long, ſur 35 de large. On y diſtingue Munſter E. F. ſur l'Aa, à 118 lieuës de Paris. *Long.* 25d 24'. *lat.* 52d.

8. *Du Bas-Rhin.* Mayence A. U. F. ſur le Rhin, en eſt la principale Ville, à 105 lieuës de Paris. *Long.* 26d 2'. *lat.* 49d 54'.

9. *Du Haut-Rhin.* On y remarque Worms E. F. ſur le Rhin, à 109 lieuës de Paris. *Long.* 26d 5'. *lat.* 49d 34'.

10. *De Bourgogne.* Bruxelles F. ſur la Senne, en étoit

la principale Ville, à 65 lieuës de Paris. *Lon.* 21^{d} 56$'$. *lat.* 50^{d} 51$'$. Mais ce dernier Cercle n'eſt plus regardé comme tel, depuis le Traité de Munſter en 1648, ſuivant lequel l'Empereur, ni aucun Etat de l'Empire, ne peut ſe mêler de ce qui s'y fait.

Outre ces dix Cercles, l'Allemagne renferme encore le Roïaume de Bohême, dont *Prague*, ſur la Moldaw, eſt la *Cap.* à 220 lieuës de Paris. *Long.* 32^{d} 20$'$. *lat.* 50^{d} 6$'$.

A cette diviſion générale de l'Allemagne, je fais ſuccéder ma Méthode ordinaire de diviſer en principaux Etats Souverains.

---

§. I. *Des Etats de la Maiſon d'Autriche en Allemagne.*

CEs Etats comprennent tout le Cercle d'Autriche, le Roïaume de Bohême *propre*, la Moravie, & quelques autres Provinces moins conſidérables.

L'air en Autriche eſt ſain & tempéré; & en Bohême, il eſt mal-ſain & froid. Le terroir en Autriche abonde en toutes les commodités de la vie, & principalement en blé & en vin; en Bohême, il eſt très-fertile en blé & en houblon, dont on fait d'excellente bière.

La Religion dominante de ces Etats eſt la Catholique-Romaine : il y a cependant beaucoup de Calviniſtes, de Luthériens, &c.

On parle en Autriche la Langue Allemande avec aſſez de pureté, & avec une certaine inflexion de voix qui lui donne un nouvel agrément. L'Eſclavon mêlé d'Allemand eſt la langue que l'on parle en Bohême.

Eberſdorff à 5 lieuës de Vienne, Laxembourg à 4, la Favorite, Schonbrun, &c. ſont des Maiſons de Plaiſance de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême.

Vienne eſt la *Cap.* de tous les Etats de cette Princeſſe.

Provinces des Etats de la M. d'Autriche en Allemagne.

L'Autriche a 57 lieuës de long, ſur 25 de large. Vienne en eſt la *Cap.*

La Bohême a 65 lieuës de long, ſur 48 de large. Prague en eſt la *Cap.* *Route* comme pour Vienne juſqu'à Ratiſbonne, enſuite par Kirn, Nittaw, Neukirchen, Rez, Waldtmunehen, Klemiſch, Teinitz, Stenekau, Staab, Pilſen,

Rockizau, Lerwitz, Zitz, Trappeſchitz & Prague, à 46 lieuës de Ratiſbonne.... *Autre* par Meaux, Châlon, Verdun, Longwy, Luxembourg, Treves, Laufferweiller, Creutznach, Mayence, Francfort, Vurtzbourg, Bamberg, Beirut, Egra, Pilſen & Prague.

Le Briſgaw a 22 lieuës de long, ſur 8 de large. Fribourg U. F. ſur le Triſen, en eſt la *Cap.* à 12 l. de Straſbourg, & à 9 de Bâle. *Long.* 25d 32'. *lat.* 48d 4'.

La Carinthie a 25 lieuës de long, & 12 de large. Clagenfurt F. en eſt la *Cap.* à 60 lieuës de Vienne. *Long.* 31d 45'. *lat* 46d 50'.

La Carniole a 43 l. de long, & 23 de large. Laubach E. F. en eſt la *Cap.* à 62 lieuës de Vienne. *Long.* 32d 22'. *lat.* 46d 20'.

Le Cilley, dans la Carniole, a 11 lieuës de long, & 5 de large. Cilley, ſur la riv. Saan, en eſt la *Cap.* *Long.* 33d 20'. *lat.* 46d 28'.

L'Iſtrie *Autrichienne* a Trieſte E. P. F. pour *Cap.* *Long.* 31d 33'. *lat.* 45d 53'.

La Moravie a 40 lieuës de long, & 27 de large. Olmutz E. F. ſur la Morave, en eſt la *Cap.* *Lon.* 35d 10'. *lat.* 49d 30'.

La Soüabe *Autrichienne* a Conſtance E. F. pour *Cap.* *Long.* 26d 58'. *lat.* 47d 35'.

La Stirie a 40 lieuës de long, & 33 de large. Gratz F. ſur la Muer, en eſt la *Cap.* à 34 lieuës de Vienne. *Long.* 34d. *lat.* 47d 4'.

Le Tirol a 30 lieuës de long, ſur 22 de large. Inſpruck F. ſur l'Inn, en eſt la *Cap.* à 25 lieuës de Munick & à 95 de Vienne. *Long.* 29d 2'. *lat.* 47d 3'.

Le Windiſmarck, dans la Carniole, a Metting pour *Cap.* à 77 lieuës de Vienne. *Long.* 33d 35'. *lat.* 45d 58'.

La Maiſon d'Autriche poſsède de plus le Roïaume de Hongrie, la Principauté de Tranſilvanie, avec pluſieurs Provinces des Païs-Bas, & de l'Italie.

---

§ II. *Des Etats de l'Electeur-Duc de Bavière.*

LEs Etats de ce Prince contiennent 55 lieuës de long, ſur 40 de large.

L'air y eſt ſain & froid. Le terroir y eſt fertile en froment; mais il n'y croît que peu de vin. La Bavière eſt

un Païs plein de bois, & d'ailleurs aſſez pauvre, parce qu'il ne s'y fait pas grand commerce.

Munick F. ſur l'Iſer, eſt la *Cap.* de cet Electorat, à 87 l. de Vienne, & à 165 de Paris. *Long.* 29d 15'. *lat.* 48d 2'.

Route comme pour Vienne. *Voïez la* 5.e *& la* 6.e

L'Electorat de Bavière ſe diviſe en Duché de Bavière, Comté de Chamb, Comté de Hag, Landgraviat de Leuchtenberg, Baronie & Principauté de Mundelheim, & Haut-Palatinat.

La Réligion Catholique-Romaine eſt la dominante dans les Etats du Duc de Bavière; & l'on n'y trouve que peu de gens d'une autre Communion.

§. III. *Des Etats du Roi de Pologne-Electeur de Saxe, en Allemagne.*

CE Prince poſsède le Duché de Saxe qui a 32 lieuës de long, ſur 27 de large, le Marquiſat de Miſnie qui contient 30 lieuës en long, & 25 en large, la Haute-Luſace qui a 25 lieuës de long, ſur 15 de large, & quelques autres Diſtricts moins conſidérables.

L'air en Saxe eſt bon, quoiqu'il y ſoit froid. Le Païs y eſt fertile en froment & en pâturages qui nourriſſent quantité de chevaux. Les forêts y ſont remplies de gibier, & les Faiſeans y ſont fort communs: mais les mines qui ſont dans les montagnes font la principale richeſſe de cet Electorat.

Le Roi de Pologne-Electeur-Duc de Saxe profeſſe la Réligion Catholique-Romaine; & le plus grand nombre de ſes Sujets, en Allemagne, ſuit le Luthéraniſme.

Mauricebourg & Saint-Hubertzbourg ſont des Maiſons de Plaiſance de ce Prince.

Dreſde F. ſur l'Elbe, eſt la *Cap.* de l'Electorat de Saxe, à 40 lieuës de Berlin, à 30 de Prague, à 84 de Vienne, à 47 de Breſlaw, à 102 de Cracovie, à 114 de Varſovie, & à 200 de Paris. *Long.* 31d 26'. *lat.* 51d 12'.

Route par Meaux, Châlon, Verdun, Longwy Luxembourg, Treves, Laufferveiller, Creutznach, Mayence, Francfort, Hanau, Gelenhduſen, Schlucter, Fulde, Kunfeld, Nack, Eyſenack, Gotha, Erfurd, Ekorts, Naumburg, Ripach, Leypzick, Wurtzen, Kolwitz, Scerhauſen, Miſſen & Dreſde.

Les

Les Etats du Roi de Pologne-Electeur de Saxe ſe diviſent en Haute-Luſace, partie de la Baſſe-Luſace, Comté de Mansfeld, partie de la Miſnie, Saxe Ducale, partie de la Thuringe & Voigtland.

---

§. IV. *Des Etats du Roi de Pruſſe Electeur-Marquis de Brandebourg.*

CE Monarque qui eſt très-puiſſant, le ſeroit encore plus ſi ſes Etats ſe trouvoient réünis. Il poſsède :

1.° Le Marquiſat de Brandebourg, la Pomeranie-Ultérieure, avec le Duché de Magdebourg, qui forment trois Provinces contiguës l'une à l'autre. Elles contiennent enſemble 95 lieuës de long, ſur 38 de large, & 235 de circonférence.

L'air de ces Provinces eſt aſſez bon, mais plus froid, & la terre y eſt moins fertile qu'en Saxe. On y récueille cependant aſſez de blé, mais pas de vin, excepté vers Francfort-ſur-l'Oder, où il y a quelque peu de vignes. Le Brandebourg a été juſqu'aujourd'hui un Païs peu riche par le défaut de commerce; mais il eſt à préſumer que les nouveaux arrangemens, faits par S. M. Pruſſienne, vont rendre ces Provinces auſſi floriſſantes qu'aucune des autres parties de l'Empire.

2.° Le Roïaume de Pruſſe eſt ſéparé de l'Electorat de Brandebourg par une Contrée de Pologne d'environ 30 lieuës de traverſe. Ce Roïaume contient 65 lieuës de long, ſur 38 de large, & 185 de circonférence. L'air y eſt fort froid & peu ſain, à cauſe des marais qui occupent une partie conſidérable du Païs. Le terroir y eſt fertile en blé & en pâturages, où l'on éléve quantité de chevaux. Dans les forêts il y a beaucoup d'abeille; & la cire qu'on en retire, n'eſt pas un des moindres objets du commerce de ce Roïaume.

3.° La Siléſie eſt contiguë à la partie méridi-orientale du Marquiſat de Brandebourg, Province de Sternberg, & Duché de Croſſen. Elle contient 65 lieuës de long, 30 de large, & 160 de circonférence. L'air y eſt bon, mais un peu froid. Le terroir y eſt très-fertile en toutes les commodités de la vie, & principalement en blé & en pâturages. Cette Province, qui appartenoit auparavant à la Maiſon

d'Autriche, fut cédée au Roi de Pruſſe par le Traité de Breſlaw le 11 Juin 1742.

4.° La Principauté d'Ooſtfriſe, que le Roi de Pruſſe a réünie à ſes Etats en 1744, contient 15 lieuës de long, 10 de large, & 45 de circonférence. L'air y eſt peu ſain, humide & froid. Le terroir y eſt fertile, principalement en pâturages. On compte 55 lieuës depuis cette Principauté juſqu'à la Frontière la plus prochaine de l'Electorat de Brandebourg. L'Ooſtfriſe eſt limitrophe de la Seigneurie de Groningue, Province la plus ſeptentrionale de la République des Provinces-Unies.

5.° Le Comté de la Marck, en Weſtphalie, contient 20 lieuës de long, ſur 14 de large. Verden, Dortmund & Eſſen ſont trois Villes de ce Comté qui ne ſont pas poſſédées par le Roi de Pruſſe. La diſtance entre le Comté de la Marck & la Principauté d'Ooſtfriſe eſt d'environ 60 lieuës.

6.° Le Duché de Clèves, dont la Maiſon de Brandebourg ſe trouve en poſſeſſion depuis l'an 1673, eſt contigu à la partie occidentale du Comté de la Marck. Il contient 17 lieuës de long, ſur 8 de large. Ce Duché confine avec la Gueldre, Province orientale de la République de Hollande; & le Roi de Pruſſe poſsède la Ville de Gueldre, *Cap.* de la Province de même nom.

7.° La Principauté de Neuchâtel, entre la Suiſſe & la Franche-Comté, eſt ſous la domination du Roi de Pruſſe depuis l'an 1707, à qui elle fut confirmée par la paix d'Utrecht en 1713. L'air y eſt doux & le terroir fertile, ſur-tout en bon vin. Cette Principauté eſt à environ 150 lieuës des Frontières de l'Electorat de Brandebourg.

Le Roi de Pruſſe Electeur-Marquis de Brandebourg eſt Calviniſte; mais toutes les Réligions ſont également reçuës & protégées dans les Etats de ce Souverain.

Poſtdam à 2 lieuës de Berlin, eſt une petite Ville où le Roi de Pruſſe a une fort belle Maiſon de Plaiſance.

Konigſberg U. P. F. ſur la riv. de Prégel, eſt la *Cap.* du Roïaume de Pruſſe, à 30 lieuës de Dantzick, à 58 de Varſovie, à 115 de Berlin & à 329 de Paris. *Long.* 39^{d} 10′. *lat.* 54^{d} 42′.

Route comme pour Dreſde juſqu'à Leipſick, & enſuite par Duben, Wittenberg, Trewen-Brietzen, Sarament, Coln & Berlin. De Berlin à Konigſberg il y a deux Routes;

la 1.e par Bernauchen, Frienwalde, Konigſberg de Brandebourg, Piritz; *ou* par Bernou, Neu-Eberſwald, New-Angermand, Suet, Nahauſen & Piritz : de Piritz par Stargart, Maſſow, Neugarten, Pinnow, Corlin, Coſſlin, Lanow, Schlawe, Stolpe, Luppow, Wutzko, Dunemorſe, DANTZICK, Narmel, Pillaw, Fiſchauſen & Konigſberg. La 2.e *Route* de Berlin par Taſſdorf, Monikberg, Kuſtrin, Kartzigk, Rhur, Sabin, Ratzebour, Tauchel, Schweſtz, Graudentz, Marienwerder, Reiſenbach, Preus. Marck, Pruſſiſch-Holland, Heiligpeil, Brandebourg & Konigſberg.

Breſlaw E. U. F. ſur l'Oder, eſt la *Cap.* de la Siléſie, à 67 lieuës de Vienne, à 55 de Cracovie, à 45 de Prague, à 60 de Berlin, à 70 de Varſovie & à 245 de Paris. *Long.* 34d 40'. *lat.* 51d 4'.

Route de Dreſde, en Saxe, par Hart, Biſchofverd, Baudiſſen, Rotenkretschmar, Reichenbach, Gorlitz, Waldaw, Buntzlaw, Hayn, Lignitz, Newmarck & Breſlaw. *Autre* de Prague par Radonitz, Liſſa, Nimburg, Konigtad, Aumetz, Konigingretz, Jaromitz, Nachod, Reinetz, Glatz, Franckſtein, Nimptsch, Jerdansmuhle, Domſlaw & Breſlaw.

Berlin F. ſur la Sprée, eſt la réſidence du Roi de Pruſſe, & la *Cap.* de tous ſes Etats, à 40 l. de Dreſde, à 124 de Vienne, à 110 de Varſovie, à 85 de Dantzick, à 55 de Hanover & à 214 de Paris. *Long.* 31d 7' 15". *lat.* 52d 53'.

Route, la même que pour Konigſberg.

Autre de Trèves par Coblentz, Diekirch, Gieſſen, Marpurg, Gilſenberg, Fritzlar, Caſſel, Wiezenhauſen, Duderſtat, Ellerich, Elbingerode, Halberſtad, Magdebourg, Brandebourg & Berlin.

Autre par Cambrai, Valenciennes, Bruxelles, Louvain, Maſtricht, Juliers, Cologne, Caſſel, Halberſtat; *ou* de Cologne par Paderborn, Gotzlar, Halberſtad & Berlin.

Les Etats du Roi de Pruſſe ſe ſubdiviſent en pluſieurs Provinces & Gouvernemens conſidérables.

---

§. V. *Des Etats de l'Electeur-Comte Palatin du Rhin.*

CE Prince poſsède, 1.° Le Palatinat & Electorat du Rhin, qui a 36 lieuës de long, ſur 12 de large. L'air

y eſt bon, & un peu froid. Le terroir y eſt très-fertile, principalement en blé & en pâturages. On y récueille auſſi du vin excellent, & qui ſe conſerve des ſiècles entiers. 2.° Le Duché de Berg, qui a 21 lieuës de long, ſur 8 de large. L'air y eſt froid & humide, mais fort bon ; le terroir y abonde en blé, en pâturages & en bois. 3.° Le Duché de Juliers, qui a 21 lieuës de long, & 12 de large. L'air y eſt bon & froid ; & le terroir de même rapport que dans le Duché de Berg. Ces trois Provinces ne ſont pas contiguës l'une à l'autre.

L'Electeur Palatin eſt Catholique-Romain, & la meilleure partie de ſes Sujets ſuit la même Réligion.

Heidelberg, ſur le Necker, eſt la *Cap.* des Etats de cet Electeur, qui fait quelquefois ſa réſidence à Duſſeldorp, & plus habituellement à Manheim.

Heidelberg eſt à 136 l. de Vienne, à 17 de Francfort, à 17 de Mayence, à 21 de Straſbourg, à 22 de Wurtzbourg, & à 117 de Paris. *Long.* 26^{d} 23$'$. *lat.* 49^{d} 25$'$.

Route de Trèves par Budelich, Haag, Laufferweiller, Eckweiller, Wolfstein, Angerweisheim, Bobenheim, Maubach, Manheim & Heidelberg. *Ou* de Straſbourg par Gambs, Druſenheim, Bienheim, Lauterbourg, Rhinzabern, Germersheim, Spire & Heidelberg. *Ou* de Metz, en Lorraine, par Etange, Poulay, Villing, Sar-Louis, Sarbruck, Zwey-Bruchen, Wolfstein, Angerwersheim, Bobenheim, Maubach, Manheim & Heidelberg.

Manheim F. au confluent du Necker & du Rhin, eſt à 4 lieuës de Spire, à 3 d'Heidelberg, à 14 de Mayence & à 114 de Paris. *Long.* 26^{d} 8$'$. *lat.* 49^{d} 25$'$.

Duſſeldorp F. eſt ſur le ruiſſ. de Duſſel, près du Rhin, à 25 lieuës de Munſter, à 7 de Cologne, à 8 de Juliers, à 53 de Manheim & à 99 de Paris. *Long.* 24^{d} 28$'$. *lat.* 51^{d} 12$'$.

Juliers F. eſt ſur la Roer, à 6 lieuës d'Aix-la-Chapelle, à 7 de Cologne, à 12 de Maſtricht & à 87 de Paris. *Long.* 24^{d} 10$'$. *lat.* 50^{d} 55$'$.

L'Electeur-Palatin poſsède de plus le Duché de Neubourg en Bavière, la Seigneurie de Ravenſtein dans le Brabant-Hollandois, &c.

§. VI. *Des Etats du Roi de la Grande-Brétagne-Electeur-Duc de Brunſivick-Hanover, en Allemagne.*

LEs Etats de ce Souverain, qui ſont tous réünis, contiennent 55 lieuës de long, & 33 de large.

L'air y eſt aſſez bon, mais froid & humide. Le terroir entrecoupé de bois & de rivières, a de belles prairies & de bons pâturages, qui nourriſſent beaucoup de bétail. Il y croît auſſi en abondance de toute ſorte de blés; & l'on vante beaucoup la bière d'Hanover. L'Electeur & ſes Sujets ſuivent la Réligion Luthérienne; & dans ſes Etats, on ne trouve que fort peu de Calviniſtes, & point de Catholiques-Romains.

Hanover F. ſur la Leyne, eſt la *Cap.* de cet Electorat, à 12 l. de Brunſwick, à 10 de Zell, à 13 de Wolfenbutel, à 68 de Dreſde, à 55 de Berlin, à 146 de Vienne, à 25 de Breme, à 32 de Hambourg, à 27 d'Oſnabruck, à 70 d'Utrecht & à 159 de Paris. *Long.* 27^{d} 40$'$. *lat.* 52^{d} 25$'$.

Route de Paris par le Bourget, le Meſnil, Dammartin, Nanteüil, Gondreville, Villers-Cotretz, Vertefeuille, Soiſſons, Braine, Fiſme, Jonchery, Rheims, Iſle, Rethel, Launoy, Aubigny, Rocroy, Marienbourg, Givet, Saint-Gerard, Namur, Hug, Liège, Bati, Aix-la-Chapelle, Juliers, Duſſeldorp, Pempelfurt, Botterup, Dorſten, Dulmen, Munſter, Lateberge, Lengerke, Oſnabruck, Boomte, Diepenau, Leſe, Hagenberg & Hanover.

Cette Route eſt la plus droite; mais parce que de Namur à Liège, & de Juliers à Duſſeldorp il n'y a point de Poſtes réglées, les Courriers prennent par Bruxelles, Ruremonde, Duſſeldorp, &c. *Ou* de Bruxelles par Maſtricht, Juliers, Cologne, Unna, Paderborn, Hamelen & Hanover.

L'Electorat d'Hanover ſe diviſe en pluſieurs Provinces. Le Duché de Bremen eſt une des plus conſidérables.

§. VII. *Des Etats de l'Archevêque-Electeur de Mayence.*

CEt Archevêque eſt aſſez puiſſant; mais on ne peut rapporter avec exactitude quelle eſt l'étenduë de ſes Etats, à cauſe qu'il a divers Domaines en différentes

Contrées. Il poſsède même en Saxe, à plus de 50 lieuës de Mayence, le Païs d'Eischfeld qui a Duderſtat, pour *Cap.* & la Ville d'Erford, dont le territoire comprend 7 Villages. Il ſuffira donc d'obſerver ici que l'air des environs de Mayence eſt ſain & froid; & que le terroir y eſt très-fertile en toutes les commodités de la vie.

Mayence A. U. F. ſur le Rhin, eſt à 150 l. de Vienne, à 34 de Cologne, à 35 de Straſbourg, à 6 de Francfort, à 14 de Manheim, à 30 de Trèves & à 105 de Paris. *Long.* 26d 2′. *lat.* 49d 54′.

Route par Meaux, Châlon, Verdun, Metz, Thionville, Trèves, Laufferweiller, Creutznach & Mayence. *Ou* de Verdun par Morgemoulin, Spincourt, Longwy, Luxembourg, Verquiert, Trèves & Mayence.

Autre par Dammartin, Villers-Cotretz, Soiſſons, Rheims, Rhetel, Montmedy, Longwy, Luxembourg, Trèves & Mayence.

La 2.e *Route* eſt la plus courte, non-ſeulement pour Trèves & Mayence, mais encore pour Dreſde, Berlin, Konigſberg, Varſovie & Saint-Peterſbourg.

---

§. VIII. *Des Etats de l'Archevêque-Electeur de Trèves.*

CET Electorat contient 30 lieuës de long, ſur 10 à 12 de large. L'air y eſt bon & froid; & le terroir y produit abondamment du blé, des pâturages, des bois & du vin.

Trèves A. U. F. ſur la Moſelle, eſt à 175 lieuës de Vienne, à 30 de Mayence, à 30 de Cologne, à 23 de Liège, à 10 de Luxembourg, à 18 de Metz & à 75 de Paris. *Long.* 24d 16′. *lat* 49d 46′.

Route de Paris par Dammartin, Villers-Cotretz, Soiſſons, Fiſme, Rheims, Rhetel, Montmedy, Longwy, Luxembourg & Trèves. Les Courriers vont plus ordinairement par Meaux, Châlon, Verdun, Longwy, &c.

---

§. IX. *Des Etats de l'Archevêque-Electeur de Cologne.*

LE Prince régnant Archevêque-Electeur de Cologne eſt un des plus puiſſans Princes de l'Empire, à cauſe qu'il réünit en ſa perſonne pluſieurs Etats conſidérables: ſçavoir, 1.° L'Archevêché de Cologne qui a 20 lieuës de long, ſur

4 à 5 de large. 2.° L'Evêché de Munſter qui s'étend 30 l. en long, & 20 en large. 3.° L'Evêché d'Oſnabruck qui contient 14 lieuës de long, ſur 7 de large. 4.° L'Evêché de Paderborn de 11 lieuës de long, & 10 de large. 5.° L'Evêché d'Hildesheim. 6.° Le Duché de Weſtphalie *propre* qui contient 15 lieuës de long, ſur 12 de large.

L'air de toutes ces Provinces n'eſt pas également bon. Il eſt meilleur dans l'Archevêché de Cologne que dans les Evêchés de Munſter & d'Oſnabruck, où il eſt fort froid & humide. La fertilité du terroir ſuit la même proportion: mais en général tout ce Païs eſt extrêmement fertile en blés, en pâturages & en houblon.

La Réligion Catholique-Romaine eſt la dominante dans les Etats de l'Electeur de Cologne: on y trouve cependant quantité de Luthériens, ſur-tout dans l'Evêché d'Oſnabruck qui, en vertu du Traité de Weſtphalie de l'an 1648, doit être poſſédé alternativement par un Prince de la Maiſon de Brunswick-Hanover qui eſt Luthérien, & par un Prince Catholique.

Bonn F. ſur le Rhin, à 4 lieuës de Cologne, eſt une petite Ville où l'Electeur fait ordinairement ſa réſidence, parce que le Magiſtrat de Cologne prétend que la Ville étant libre & Impériale, l'Electeur ne peut y ſéjourner plus de trois jours ſans ſa permiſſion.

Cologne A. U. F. ſur le Rhin, eſt à 184 lieuës de Vienne, à 34 de Mayence, à 30 de Trèves, à 22 de Liège, à 50 d'Amſterdam, à 30 de Munſter, à 35 de Paderborn, à 42 d'Oſnabruck & à 94 de Paris. *Lon.* 24^{d} 45′. *lat.* 50^{d} 50′.

Route, la même que pour Hanover §. VI. juſqu'à Juliers, & de Juliers par Bergen à Cologne.

Autre par Senlis, Roye, Péronne, Cambrai, Valenciennes, Mons, Braine-le-Comte, Bruxelles, Louvain, Maſtricht, Juliers & Cologne.

---

§. X. *Des autres Etats moins conſidérables de l'Empire d'Allemagne.*

I.

DES ETATS ECCESIASTIQUES.

1.° LEs Etats de l'Evêque Prince de Liège, dans le Cercle de Weſtphalie, contiennent 30 lieuës de

long, ſur 12 de large. L'air y eſt bon, mais un peu froid ; & le terroir fertile & bien cultivé.

Liège E. U. F. ſur la Meuſe, eſt à 23 l. de Trèves, à 20 de Bruxelles & à 72 de Paris. *Long.* 23^{d} 15$'$. *lat.* 50^{d} 36$'$.

Route, la même que pour Hanover §. VI. *Ou* de Bruxelles par Louvain, Tillemont, Warem & Liège.

2.° Les Etats de l'Archevêque-Prince de Saltzbourg, dans le Cercle de Bavière, ont 45 lieuës de long, ſur 16 de large. C'eſt un Païs montagneux, où l'air eſt froid, & dont le ſel fait la principale danrée.

Saltzbourg A. F. U. ſur la Saltz, eſt à 62 lieuës de Vienne, à 27 de Munick, à 53 de Veniſe, à 20 de Paſſaw & à 192 de Paris. *Long.* 30^{d} 50$'$. *lat.* 47^{d} 42$'$.

Route de Munick, §. II. par Steinerengen, Roſenheim, Stain, Waging & Saltzbourg.

3.° Les Etats de l'Evêque-Prince de Wurtzbourg, dans le Cercle de Franconie, contiennent 23 lieuës de long, ſur 18 de large. Ce Prince peut, dit-on, armer en moins de 8 jours, 10 à 12 mille hommes. Son revenu ordinaire eſt de 100 mille écus.

Wurtzbourg E. U. F. ſur le Mein, eſt à 120 lieuës de Vienne, à 30 de Mayence, à 16 de Bamberg, à 17 de Fulde & à 135 de Paris. *Long.* 27^{d} 40$'$. *lat.* 49^{d} 44$'$.

Route d'Heidelberg, §. V. par Necker-Adoltzeim, Els, Scheigersheim, Grunsfeld & Wurtzbourg. *Ou* de Mayence §. VII. par Edersheim, Francfort, Hanaw, Detling, Beſſenbach, Remlingen & Wurtzbourg.

4.° Les Etats de l'Evêque-Prince de Bamberg, en Franconie, ont 20 lieuës de long, ſur 12 de large.

Bamberg E. F. au confluent du Mein & du Rednitz, eſt à 20 lieuës d'Amberg, à 30 de Ratiſbonne, à 25 de Fulde, à 24 d'Egra, à 110 de Vienne & à 151 de Paris. *Long.* 28^{d} 40$'$. *lat.* 50^{d}.

Route par Wurtzbourg, &c.

5.° Les Etats de l'Evêque-Prince d'Aichſtet, en Franconie, contiennent 18 lieuës de long, ſur 8 de large.

Aichſtet E. F. ſur l'Altmul, eſt à 5 lieuës d'Ingolſtat, à 4 de Neubourg, à 8 de Donavert, à 100 de Vienne & à 160 de Paris. *Long.* 28^{d} 45$'$. *lat.* 49^{d}.

Route par Straſbourg, Ulm, Donavert & Aichſtet.

On remarque à Aichſtet le Soleil du Saint Sacrement,

dont l'Evêque Jean Conrad de Gemmingen fit préſent à ſon Egliſe. C'eſt un Ouvrage d'une beauté extraordinaire, du poids de 40 marcs d'or, enrichi de 350 diamans, de 140 perles, de 250 rubis, & de pluſieurs autres pierres précieuſes.

6.° Les Etats de l'Abbé-Prince de Fulde, dans le Cercle du Haut-Rhin, ont 18 lieuës de long, & 13 de large.

Fulde F. ſur la Fulde, eſt à 28 lieuës de Mayence, à 20 de Caſſel, à 17 de Wurtzbourg, à 23 de Bamberg, à 45 de Cologne, à 133 de Vienne & à 133 de Paris. *Long.* 27^{d} 18′. *lat.* 50^{d} 40′.

Route de Mayence par Francfort, Hanaw, Gelenhduſen, Salmunſter, Schlucter & Fulde.

7.° Les Etats de l'Abbé-Prince de Kempten, en Souabe, contiennent 8 lieuës de long, ſur 7 de large.

Kempten F. ſur l'Iller, ne dépend plus de l'Abbé : c'eſt aujourd'hui une Ville libre & Impériale, où l'on profeſſe la Réligion Luthérienne. Kempten eſt à 20 l. d'Augſbourg, à 25 de Munick, à 30 de Conſtance, à 25 d'Inſpruck, à 112 de Vienne & à 155 de Paris. *Long.* 28^{d} 8′. *lat.* 47^{d} 47′.

Route de Bâle, en Suiſſe, par Stein, Waldshut, Schafouſe, Singen, Stockach, Diſendorf, Marck, Ravenſpurg, Weingarten, Leutkirch, Kemmerskofen & Kempten. *Voïez la Route de Rome par la Suiſſe.*

8.° Les Etats du Prévôt-Prince de Berchtolsgaden, dans le Cercle de Bavière, ont 11 lieuës de long, & 9 de large.

Berchtolsgaden F. ſur l'Aha, eſt à 4 l. de Saltzbourg, à 60 de Vienne & à 196 de Paris. *Long.* 30^{d} 40′. *l.* 47^{d} 30′.

Route, la même que pour Saltzbourg, N. 2.°

9.° Les Etats du Prévôt-Prince d'Elwangen, en Souabe, contiennent 12 lieuës de long, & 3 de large.

Elwangen, ſur le Jaxt, eſt à 7 l. de Hall, 10 d'Anſpach, 12 de Donavert, 16 d'Hailbron, 17 d'Aichſtet, 117 de Vienne & à 144 de Paris. *Long.* 28^{d} 53′. *lat.* 49^{d} 2′.

Route d'Heidelberg, §. VI. par Sintzein, Hailbron, Hall & Elwangen. *Ou* de Straſbourg par Raſtat, Etlingen, Entzweing, Hailbron, &c.

10.° Les Etats du Grand-Maître de l'Ordre Téutonique ne ſont pas aujourd'hui à beaucoup près auſſi conſidérables qu'ils l'étoient il y a deux ſiècles; il ſeroit même fort difficile d'en déterminer l'étenduë. L'Ordre Téutonique fut inſtitué l'an 1190 par Henri Roi de Jéruſalem, pour

combattre les Infidèles. Le Pape Celeſtin III. l'approuva, & le mit ſous la Règle de Saint Auguſtin. Les Chevaliers de cet Ordre paſſerent en Allemagne, à la ſollicitation de Conrad Duc de Mazovie, qu'ils ſervirent utilement contre les Pruſſiens. Conrad donna aux Chevaliers Téutoniques le diſtrict de Culm. Ils ſe rendirent enſuite maîtres de la Pruſſe, où ils établirent la Réligion Chrétienne. Albert de Brandebourg Grand-Maître de l'Ordre, ayant embraſſé le Luthéraniſme en 1525, ſécularisa la Pruſſe, & la rendit Féudataire de la Pologne. Malgré ce changement, les Chevaliers ſe ſoûtinrent en Allemagne, où ils élûrent un Grand-Maître qui transféra le lieu de ſa réſidence à Marienthal en Franconie. L'Archevêque-Electeur de Cologne régnant, en 1754, eſt Grand-Maître de l'Ordre Téutonique, qui conſiſte aujourd'hui en onze Provinces ou grandes Commanderies, 4 de Pruſſe & 7 d'Allemagne.

Pour être reçu Chevalier de cet Ordre, il faut faire preuve de ſeize Quartiers de Nobleſſe, tant du côté paternel que du maternel. Les Luthériens & les Calviniſtes n'en ſont pas exclus; il y a même des Commanderies dans la Saxe, dans la Thuringe & dans la Heſſe qui leur ſont affectées.

Marienthal F. ſur le Tauber, eſt à 8 l. de Wurtzbourg, à 11 d'Hailbron, à 130 de Vienne & à 133 de Paris. *Long.* 27d 24'. *lat.* 49d 35'.

Route d'Heidelberg, §. VI. par Necker, Els & Marienthal.

De quelques autres Etats Eccléſiaſtiques de l'Empire d'Allemagne.

Les Etats de l'Abbé-Prince de Corwey, en Weſtphalie. Corwey, ſur le Weiſer, eſt à 11 lieuës de Caſſel, à 12 de Paderborn, à 18 de Hanover, à 149 de Vienne & à 145 de Paris. *Long.* 27d 1'. *lat.* 51d 50'. *Route* de Cologne, §. IX. par Unna, Paderborn, Brakel & Corwey.

Les Etats de l'Abbé-Prince de Stablo & Malmedy, dans le Cercle de Weſtphalie. Stavelo ou Stablo, ſur la rivière d'Ambleve, eſt à 4 lieuës de Limbourg, à 8 de Liège, à 9 de Luxembourg, à 187 de Vienne & à 73 de Paris. *Long.* 23d 35'. *lat.* 50d 28'. *Route*, la même que pour Liège, N. 1.° juſqu'à Namur, & de Namur par Huy à Stablo.

Les Etats de l'Abbeſſe-Princeſſe de Lindaw, en Souabe,

Cette Abbeſſe eſt Catholique, quoique la Ville ſoit Proteſtante. Les Demoiſelles qui veulent être admiſes parmi les Chanoineſſes de cette Abbaïe, doivent faire preuve d'une Nobleſſe fort ancienne & fort diſtinguée. Lindaw F. dans une Iſle du Lac de Conſtance, eſt à 30 l. d'Augſbourg, à 7 de Saint-Gal en Suiſſe, à 10 de Conſtance, à 12 de Kempten, à 124 de Vienne & à 135 de Paris. *Long.* 27d 30′. *lat.* 47d 35′. *Route* par Bâle, Schafouſe, Conſtance & Lindaw.

Les Etats de l'Abbeſſe-Comteſſe d'Eſſen, en Weſtphalie. Cette Abbeſſe eſt Catholique. Eſſen F. eſt à 12 lieuës de Cologne, à 6 de Duſſeldorp & à 105 de Paris. *Long.* 24d 42′. *lat.* 51d 25′. *Route* par Duſſeldorp. *Voïez le* §. V.

Les Etats de l'Abbeſſe-Princeſſe d'Herforden ou Herwerden, en Weſtphalie, ſous la protection de l'Electeur de Saxe. Cette Abbaïe a 15 Chanoineſſes qui ſont de la Confeſſion d'Augſbourg. Herforden, ſur l'Aa, eſt à 24 lieuës de Hanover, à 9 d'Oſnabruck, à 11 de Paderborn & à 135 de Paris. *Long.* 26d 22′. *lat.* 52d 12′. *Route*, Cologne, Unna, Lipſtad, Kettberg & Herforden.

II.

Des Etats Seculiers.

1.° LEs Etats du Landgrave-Prince de Heſſe-Caſſel contiennent 32 lieuës de long, ſur 23 de large. L'air y eſt froid; & le terroir y eſt aſſez fertile en grains, en pâturages & en bois. On trouve des mines de cuivre & de fer dans les montagnes qui occupent une bonne partie du Landgraviat. Le Prince régnant de Heſſe-Caſſel eſt Calviniſte, & ſes Sujets ſuivent la même Réligion.

Caſſel F. proche la riv. de Fulde, eſt à 15 l. de Paderborn, à 30 de Hanover, à 20 de Fulde, à 139 de Vienne, & à 145 de Paris. *Long.* 27d 10′. *lat.* 51d 20′. *Route* de Mayence, §. VII. par Francfort, Fridberg, Gieſſen, Marpurg, Gilſenberg, Fritzlar & Caſſel.

La Maiſon Souveraine de Heſſe eſt diviſée en 4 Branches, dont chacune prend la qualité de Landgrave. Heſſe-Caſſel *Calviniſte*, Heſſe-Darmſtadt *Luthérien*, Heſſe-Rheinfels *Catholique*, & Heſſe-Hombourg *Calviniſte*. Ces 4 Landgraves prennent leurs Noms des 4 principales Villes qui ſe trouvent dans leurs Etats.

2.° Les Etats des Princes de Naſſau, dans le Cercle du Haut-Rhin, contiennent 20 lieuës de long, ſur 14 de large. L'air y eſt bon, mais un peu froid; & le terroir y eſt très-fertile en blés, en pâturages & en bois. Il y a auſſi des vignes dans la partie méridionale, & des mines de fer, de plomb & de cuivre dans les montagnes.

Les Réligions Luthérienne & Calviniſte ſont également ſuivies dans ces Etats; mais le Prince de Naſſau-Siegen eſt Catholique-Romain.

Naſſau F. ſur la Lohn, eſt à 5 l. de Coblentz, à 9 de Mayence, à 25 de Trèves, à 157 de Vienne & à 100 de Paris. *Long.* 25d 30'. *lat.* 50d 13'. *Route* de Trèves, §. VIII. par Liſer, Alſt, Carden, Coblentz & Naſſau.

3.° Les Etats du Duc-Prince de Wurtemberg, en Souabe, contiennent 36 lieuës de long, ſur 24 de large. On y compte 26 bonnes Villes, 88 gros Bourgs & un grand nombre de Villages. L'air y eſt bon, mais froid; & le terroir y eſt extremement fertile en toutes les commodités de la vie. Le Duc de Wurtemberg eſt Grand-Veneur de l'Empereur.

Stutgard F. près du Necker, eſt la *Cap.* du Wurtemberg, à 17 lieuës d'Heidelberg, à 23 de Schafouſe, à 19 d'Ulm, à 21 de Straſbourg, à 129 de Vienne & à 123 de Paris. *Lon.* 26d 45'. *lat.* 48d 50'. *Route*, la même que pour Vienne.

4.° Les Etats du Landgrave-Prince de Heſſe-Darmſtadt, dans le Cercle du Haut-Rhin, s'étendent 14 lieuës en long, & 6 en large. L'air y eſt bon, mais froid, & le terroir très-fertile en grains, en bois, en pâturages, en vins, &c.

Darmſtadt F. ſur la riv. de même nom, eſt à 6 lieuës de Francfort, 7 de Worms, 8 de Mayence, 11 de Manheim, & 113 de Paris. *Long.* 26d 15'. *lat.* 49d 50'. *Route*, la même que pour Mayence, §. VII.

5.° Les Etats du Duc-Prince de Mecklenbourg, dans le Cercle de Baſſe-Saxe, contiennent 38 lieuës de long, ſur 20 de large. L'air y eſt fort froid & peu ſain, à cauſe des Marais, Lacs, Rivières & Forêts qui occupent une partie conſidérable de ce Duché. Le terroir y eſt très-fertile en blé & en pâturages, & les bois y abondent en gibier de toute eſpèce.

La Réligion Luthérienne eſt la dominante du Duché de Mecklenbourg; & Guſtrow F. ſur la riv. de Warne, en

eſt la *Cap.* à 10 lieuës de Wiſmar, à 25 de Lubeck, à 40 de Hambourg, à 37 de Berlin, à 161 de Vienne & à 216 de Paris. *Long.* 30d 18′. *lat.* 53d 57′.

Route de Duſſeldorp par Dorſten, Enſchede, Bentheim, Lingen, Haſſelune, Loningen, Bremen, Cloſter-Zeven, Hambourg, Trittow, Simlo, Gardebuſch, Wiſmar & Guſtrow.

6.° Les Etats du Duc-Prince de Holſtein-Gottorp comprenoient 45 lieuës en long, ſur 26 de large; mais aujourd'hui le Roi de Dannemarck en poſsède près de la moitié. L'air y eſt froid & peu ſain, & le terroir très-fertile en blé & en pâturages. Les chevaux & les cochons font le principal commerce de ce Païs.

La Réligion Luthérienne eſt la dominante du Holſtein.

Kiell P. F. U. eſt la *Cap.* du Holſtein-*Ducal*, à 15 l. de Lubeck, à 17 de Hambourg & à 192 de Paris. *Long.* 27d 52′. *lat.* 54d 26′. *Route* de Hambourg par New-Munſter & Kiell.

Gluckſtadt P. F. ſur l'Elbe, eſt la *Cap.* du Holſtein-*Roïal*, à 12 lieuës de Hambourg, 22 de Breme, 16 de Kiell & 180 de Paris. *Long.* 26d 50′. *lat.* 53d 5′. *Route* de Bremen, N. 5.° par Otterſberg, Cloſter-Zeven, Hornburg, Stade & Gluckſtadt.

7.° Les Etats du Margrave-Prince de Culembach, ou de Bareith, en Franconie, contiennent 15 lieuës de long, ſur 12 de large. L'air y eſt ſain & froid. Le terroir y eſt fertile en pâturages & en bois. Bareith F. eſt la *Cap.* de ce Margraviat, à 12 lieuës de Bamberg, à 10 d'Egra & à 163 de Paris. *Long.* 29d 20′. *lat.* 50d. *Route* par Heidelberg, §. V. Wurtzbourg, Bamberg & Bareith.

8.° Les Etats du Duc-Prince de Zwey-Brucken, ou de Deux-Ponts, contiennent 15 lieuës de long, ſur 6 de large. Ce Prince & ſes Sujets ſont Catholiques-Romains. L'air du Duché de Deux-Ponts eſt bon, mais un peu froid; le terroir y eſt fertile en blé, en pâturages, en bois & en vin.

Zwey-Brucken, ou Deux-Ponts F. ſur la riv. d'Erbach, eſt à 22 lieuës de Straſbourg, à 19 de Metz à 20 de Mayence & à 91 de Paris. *Long.* 25d 6′. *lat.* 42d 20′.

Route de Metz par Etange, Poulay, Villing, Sar-Louis, Sarbruck & Deux-Ponts.

9.° Les Etats du Margrave-Prince de Bade-Baden, en

Souabe, contiennent 10 lieuës de long, & 5 de large. Bade, près du Rhin, eſt à une lieuë de Raſtat, à 8 de Straſbourg & à 110 de Paris. *Long.* 26d 54′. *lat.* 48d 50′. *Route* par Metz & Straſbourg.

10.° Les Etats du Margrave-Prince de Bade-Dourlach, en Souabe, ont 8 lieuës de long, & 4 de large. Dourlach, ſur la riv. de Gieſen, eſt à 3 lieuës de Bade, à 6 de Philiſbourg, à 11 de Straſbourg & à 113 de Paris. *Long.* 27d 3′. *lat.* 48d 58′. *Route* par Straſbourg, &c.

11.° Les Etats des Princes d'Anhalt, qui ſont partagés entre les diverſes Branches de cette Maiſon, contiennent 26 lieuës de long, ſur 6 de large. Deſſaw F. dans le Cercle de Haute-Saxe, & ſur l'Elbe, en eſt la *Cap.* à 22 lieuës de Berlin, à 15 de Leipſick, à 10 de Magdebourg & à 195 de Paris. *Long.* 30d 25′. *lat.* 51d 58′. *Route* de Leipſick, §. III. par Delitz, Hochweiſig & Deſſaw.

12.° Les Etats du Margrave-Prince d'Anſpach, ou Onſpach, en Franconie, contiennent 20 lieuës de long, ſur 7 de large. Anſpach F. ſur la riv. de même nom, eſt à 11 l. de Nuremberg, à 15 de Wurtzbourg, à 13 de Donavert, à 14 de Marienthal & à 145 de Paris. *Long.* 28d. *l.* 49d 14′. *Route* de Heidelberg, §. V. par Hailbron, Hall & Anſpach.

13.° Les Etats du Comte-Prince de Furſtemberg, en Souabe, contiennent 33 lieuës de long; mais ils n'en ont guère qu'environ 3 de large. Furſtemberg, près du Danube, eſt à 5 lieuës de Schafouſe, à 21 de Bâle & à 121 de Paris. *Long.* 26d 29′. *lat.* 47d 54′. *Route* de Bâle par Rheinfeld, Waldshut & Furſtemberg.

14.° Les Etats du Comte-Prince de Waldeck, dans le Cercle du Haut-Rhin, contiennent 12 lieuës de long, & 9 de large. Waldeck F. ſur la riv. de Steinbach, eſt à 13 lieuës de Paderborn, à 7 de Caſſel & à 140 de Paris. *Long.* 26d 44′. *lat.* 51d 12′. *Route*, comme pour Caſſel, N. 1.° juſqu'à Marpurg, & de Marpurg à Waldeck.

15.° Les Etats du Comte-Prince de Schwartzenberg, en Franconie, contiennent 12 lieuës de long, ſur 8 de large. Schwartzenberg F. ſur la riv. de Lée, eſt à 3 lieuës de Nuremberg, à 8 d'Onſpach & à 153 de Paris. *Lon.* 28d 2′, *lat.* 49d 43′. *Route* par Wurtzbourg, ou par Onſpach.

Comme les Limites de cet Ouvrage ne permettent pas d'entrer dans le détail de tous les Etats Souverains de

l'Empire d'Allemagne, je donnerai ci-après une Récapitulation qui ſervira à en faire connoître le nombre, leur poſition & leur éloignement de Paris.

§. XI. *Des Villes Impériales & des Villes Anſéatiques.*

1.° LEs Villes Impériales ſont ainſi nommées, parce qu'elles dépendent immédiatement de l'Empereur & de l'Empire. Elles ont droit de ſe gouverner par leurs Loix, & ſont indépendantes des Souverains, dans les Etats deſquels elles ſe trouvent. Elles ont Séance & droit de Suffrage aux Diètes ou Aſſemblées de l'Empire. Les Habitans de la plûpart de ces Villes profeſſent la Réligion Luthérienne. Elles étoient autrefois en plus grand nombre qu'elles ne ſont aujourd'hui, pluſieurs de ces Villes aïant été démembrées du Collège qu'elles formoient, ſoit par ceſſion de l'Empire, ou par aliénation des Empereurs; de ſorte que de 84 ou 85 Villes Impériales, on n'en compte plus que 52 qui, dans les Diètes, ſont diſtinguées en deux Bancs, celui du *Rhin* & celui de *Souabe*.

Les Villes Impériales du Banc du Rhin.

Diſtances de Paris.	VILLES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
94	Cologne	24	45	50	50
81	Aix-La-Chapelle	23	55	50	41
190	Lubeck	28	26	53	57
109	Worms	26	5	49	34
115	Spire	26	7	49	19
111	Francfort-*ſur-le-Mein*	26	15	49	55
164	Goſlar	28	12	51	55
153	Bréme	26	20	53	10
155	Mulhauſen	28	14	51	13
192	Nordhauſen	30	40	51	25
109	Dortmund	25	6	51	30
117	Friedberg	26	25	50	14
113	Wetzlar	26	13	50	11
119	Gelnhauſen	26	48	50	7
175	Hambourg	27	28	53	43

Les Villes Impériales du Banc de Souabe.

174	Ratisbonne	29	46	48	56
155	Augsbourg	28	42	48	24
156	Nuremberg	28	43	49	26

142	Ulm	27	44	48	25
125	Eſſlingen	26	50	48	40
128	Reutlingen	26	45	48	31
146	Nordlingen	28	15	48	49
141	Rothenbourg *ſur Tauber* . .	27	48	49	19
134	Hall, *en Souabe*	27	10	49	6
113	Rothweil	26	19	48	7
120	Uberlingen	26	50	47	39
127	Heilbronn	27	10	49	10
134	Gemund, *en Souabe* . . .	27	20	48	40
150	Memmingen	27	55	48	3
135	Lindaw	27	30	47	35
140	Biberach	27	32	48	4
130	Ravensbourg	27	21	47	44
167	Schweinfurth	28		50	4
155	Kempten	28	8	47	47
150	Windsheim	27	59	49	30
161	Kauffebeuren	28	28	47	57
128	Weil	26	28	48	53
142	Wangen	27	36	47	35
148	Iſſne	27	45	47	33
128	Pfullendorff	26	58	48	
107	Offenbourg	25	37	48	28
150	Leutkirchen	27	45	47	52
120	Wimpffen	26	44	49	20
156	Weiſſenbourg, *en Nortgavv* .	28	26	48	59
146	Giengen	28	2	48	38
108	Gegenbach	25	41	48	25
113	Zell, *ſur-Hammerſpach* . .	25	47	48	19
140	Buckhorn	27	16	47	41
147	Awlen	28	45	48	52
140	Buchau, *ſur Federſée* . . .	27	20	48	2
150	Bopfingen	27	30	48	51
156	Dinckeſpil	28	25	49	2

La Ville de Hambourg n'a point de Suffrage à la Diète, parce que la Maiſon de Holſtein lui conteſte ſa qualité d'Etat de l'Empire.

RECAPITULATION des Etats de l'Empire d'Allemagne diviſés en trois Colléges.

PREMIER COLLEGE.

DES ELECTEURS.

L'EMPEREUR doit être toujours l'un des Electeurs, ſelon les Loix fondamentales & les Conſtitutions de l'Empire. Dans le Collége Electoral il n'y a qu'un Banc avec des carreaux de velours où s'aſſeyent les Electeurs.

ELECTEURS.

1. L'Archevêque de Mayence. Il eſt Grand-Chancelier de l'Empire dans toute l'Allemagne.

2. L'Archevêque

2. L'Archevêque de Trèves. Il eſt Grand-Chancelier de l'Empire dans les Gaules, & dans le Roïaume d'Arles.

3. L'Archevêque de Cologne. Il eſt Grand-Chancelier de l'Empire en Italie.

(Il n'y a que l'Office de l'Archevêque de Mayence qui ſoit réel; pour les deux autres, ce n'eſt qu'un vain titre).

4. Le Roi de Bohême. Il eſt Grand-Echanſon de l'Empire.

5. Le Duc de Bavière. Il eſt Archi-Dapifère, & porte le Globe Impérial dans les Proceſſions ſolemnelles.

6. Le Duc de Saxe. Il eſt Grand-Maréchal, & porte l'épée nuë dans les fonctions publiques.

7. Le Margrave de Brandebourg. Il eſt Grand-Chambellan, & porte le Sceptre Impérial.

8. Le Comte Palatin du Rhin. Il eſt Grand-Tréſorier, & jette de l'argent au peuple après l'élection de l'Empereur.

9. Le Duc de Brunſwick-Lunebourg. Lors de la Création de ce nouvel Electorat, on conféra à l'Electeur l'Office de Grand-Porte-Enſeigne de l'Empire; mais le Duc de Wurtemberg, prétendant qu'il étoit lui-même Grand-Porte-Enſeigne, s'oppoſa à ce nouvel Office. La proſcription de l'Electeur de Bavière qui ſurvint, pendant que cette affaire étoit encore indéciſe, fit que l'Electeur Palatin récouvra par-là ſon ancienne charge d'Archi-Dapifère, qui avoit été transférée avec la dignité Electorale au Duc de Bavière, après la mémorable Bataille de Prague du 8 Novembre 1620; & la charge de Grand-Tréſorier fut donnée à l'Electeur de Lunebourg, qui continue encore aujourd'hui d'en prendre le tître, nonobſtant les proteſtations de l'Electeur Palatin qui, par la Paix de Bade & de Radſtadt en 1714, a été obligé de céder au Duc de Bavière les Dignités, & les Prérogatives dont il avoit été dépouillé lors de ſa proſcription, & qui avoient été en partie accordées à l'Electeur Palatin.

DEUZIE'ME COLLE'GE.

DES PRINCES.

DANS le Collège des Princes, il y a trois Bancs; deux vis-à-vis l'un de l'autre, & le troiſième en travers. Le Banc de la droite eſt pour les Princes Eccléſiaſtiques; celui de

la gauche pour les Laïques ; & le troiſième eſt pour les Evêques Proteſtans.

Banc des Prélats tant Catholiques que Proteſtans.

PRE'LATS.	POSITIONS.
1. L'Archevêque de Saltzbourg	Cercle de Bavière.
2. L'Archevêque de Beſançon, qui eſt encore interpellé ; mais qui depuis long-tems ne députe plus aux Diètes	En France.
3. Le Grand-Maître de l'Ordre Téuronique .	Cercle de Franconie.
4. L'Evêque de Bamberg	En Franconie.
5. L'Evêque de Wurtzbourg	En Franconie.
6. L'Evêque de Worms	Palat. du Rhin.
7. L'Evêque de Spire	Palat. du Rhin.
8. L'Evêque Aichſtet	En Franconie.
9. L'Evêque de Strasbourg	En Alſace.
10. L'Evêque de Conſtance	En Souabe.
11. L'Evêque d'Augsbourg	En Souabe.
12. L'Evêque d'Hildesheim	Dans la Baſſe-Saxe.
13. L'Evêque de Paderborn	En Weſtphalie.
14. L'Evêque de Freyſingen	Cercle de Bavière.
15. L'Evêque de Ratisbonne	Cercle de Bavière.
16. L'Evêque de Paſſaw	Cercle de Bavière.
17. L'Evêque de Trente	Cercle d'Autriche.
18. L'Evêque de Brixen	Cercle d'Autriche.
19. L'Evêque de Bâle	Cercle du Haut-Rhin.
(*On ne doit pas confondre le Canton de Bâle en Suiſſe avec l'Evêché de Bâle. L'Evêque de ce nom réſide à Porentru*).	
20. L'Evêque de Liège	Cercle de Weſtphalie.
21. L'Evêque d'Oſnabruck	Cercle de Weſtphalie.
22. L'Evêque de Munſter	Cercle de Weſtphalie.
23. L'Evêque de Coire	Païs des Griſons.
24. L'Evêque de Lubeck, *Luthérien*	Cercle de Baſſe-Saxe.
25. L'Abbé de Fulde	Cercle du Haut-Rhin.
26. L'Abbé de Kempten	Cercle de Souabe.
27. Le Prévôt d'Elwangen	Cercle de Souabe.
28. Le Maître de Saint-Jean, communément nommé le Prince de Heitersheim, & dépendant du Grand-Maître de Malte, en tant qu'Adminiſtrateur des Biens que cet Ordre poſsède en Allemagne.	
29. Le Prévôt de Berchtolſgaden	Cercle de Bavière.
30. L'Evêque de Spire, en qualité de Prévôt & Prince de Weiſſenbourg	Alſace.
31. L'Electeur de Trèves, comme Adminiſtrateur de l'Abbaïe de Prum	Electorat de Trèves.
32. L'Abbé de Stablo	Près de Luxembourg.
33. L'Abbé de Corwey	Près de Paderborn.
BANC DES PRINCES SÉCULIERS.	
1. L'Archiduc d'Autriche	Réſide à Vienne.

PRINCES.	POSITIONS.
2. Le même en qualité de Duc de Bourgogne.	Le R. de Fr. poſſ. ce Dé.
3. L'Elec. de Bavière, comme Duc de ce nom	Réſide à Munick.
4. Le Roi de Pruſſe, comme Duc de Magdeb.	D. joignant le Brandeb.
5. L'Electeur Palatin, en qualité de Comte-Palatin de Lauter	Palatinat.
6. Le même, comme Comte de Simmeren, &c.	Palatinat.
7. Comme Duc de Neubourg	Cercle de Bavière.
8. Le Roi d'Angleterre Electeur de Lunebourg, comme Duc de Brème	Cercle de Baſſe-Saxe.
9. Le Comte Palatin de Deux-Ponts . . .	Cercle du Bas-Rhin.
10. L'Elect. Palat. & le Prince de Deux-Ponts, en qualité de Comtes de Veldenz & de Lautereck	Electorat de Trèves.
11. Le Duc de Saxe-Weimar, comme tel . .	Cercle de Haute-Saxe.
12. Le même comme Duc d'Eyſenach . . .	Cercle de Haute-Saxe.
13. Les Ducs de Saxe-Meinungen, & de Saxe-Saalfelde, pour Coburg	Coburg eſt en Franconie.
14. Le Duc de Saxe-Gotha, pour Gotha . .	Cercle de Haute-Saxe.
15. Le même pour Altembourg	Cercle de Haute-Saxe.
16. Le Margrave de Brandebourg Bareith, ou Culembach.	En Franconie.
17. Le Margrave de Brandebourg Anſpach, ou Onoltzbach	En Franconie.
18. Le Roi d'Anglet. en qualité de Duc de Zell	Cercle de Baſſe-Saxe.
19. Le même pour Grubenhagen	Cercle de Baſſe-Saxe.
20. Le même pour Calemberg	Cercle de Baſſe-Saxe.
21. Le Duc de Brunſwick-Wolfenbutel . . .	Cercle de Baſſe-Saxe.
22. Le Roi de Pruſſe en qualité de Prince de Halberſtadt	Cercle de Baſſe-Saxe.
23. Le Roi d'Angleterre Electeur de Hanover, comme Duc de Verden	Cercle de Weſtphalie.
24. Le Duc de Wurtemberg	Cercle de Souabe.
25. Le Landgrave de Heſſe-Caſſel	Cercle du Haut-Rhin.
26. Le Landgrave de Heſſe-Darmſtadt . . .	Cercle du Haut-Rhin.
27. Le Margrave de Bade-Bade	Cercle de Souabe.
28. Le Margrave de Bade-Dourlach	Cercle de Souabe.
29. Le même pour Hochberg	Cercle de Souabe.
30. Le Duc de Mecklenbourg-Schwerin, comme tel	Cercle de Baſſe-Saxe.
31. Comme Duc de Guſtrow	Cercle de Baſſe-Saxe.
32. Le Roi de Suède, pour la Poméranie Ant.	Cercle de Haute-Saxe.
33. Le Roi de Pruſſe, pour la Poméranie Ultér.	Cercle de Haute-Saxe.
34. Le Roi d'Angleterre, pour le Duché de Saxe-Lawembourg; mais ſeulement quant aux poſſeſſoires	Cercle de Baſſe-Saxe.
35. Le Roi de Dannemarck, en qualité de Duc de Holſtein-Gluckſtadt	Cercle de Baſſe-Saxe.
36. Le Duc de Holſtein-Gottorp	Cercle de Baſſe-Saxe.
37. Le Roi de Pruſſe, pour la Principauté de Minden	Cercle de Weſtphalie.
38. Le Duc de Savoye, qui ne paroît plus aux Diètes, & ſemble avoir renoncé à ſon droit de ſuffrage & de ſéance	Réſide à Turin.

PRINCES.	POSITIONS.
39. L'Electeur de Bavière, comme Landgrave de Leuchtemberg	Palatinat de Bavière.
40. Les Princes d'Anhalt	Cercle de Haute-Saxe.
41. L'Electeur de Saxe. Les Ducs de Weimar & de Hildbourghauſen, pour la Comté & la Principauté de Henneberg	Cercle de Franconie.
42. Le Duc de Mecklenbourg-Schwerin, comme Prince de Schwerin	Cercle de Baſſe-Saxe.
43. Le Roi de Pruſſe, comme Prince de Camin	Poméranie-Ultérieure.
44. Le Duc de Mecklenbourg-Strelitz, pour la Principauté de Ratzebourg	Cercle de Baſſe-Saxe.
45. Le Landgrave de Heſſe-Caſſel, pour la Pricipauté de Hirſchfeld	Cercle du Haut-Rhin.
46. Le Duc de Lorraine, pour le Marquiſat de Nomeny	Lorraine.
47. Le Duc de Wurtemberg, pour la Comté & Principauté de Montbelliard	Entre l'Alſ. la Fr.-C. &c.
48. Le Duc d'Aremberg	C. de Weſtph. incorporé au Cerc. du Bas-Rhin.
49. Les Princes de Hohen-Zollern	Cercle de Souabe.
50. Le Prince de Lobkowitz, en qualité de Prince & Comte de Sternſtein	Cercle de Bavière.
51. Le Prince de Diétrichſtein	Cercle d'Autriche.
52. Les Princes de Naſſau-Dietz, pour Hadamar	Cercle du Haut-Rhin.
53. Pour Siegen	Cercle du Haut-Rhin.
54. Pour Dillembourg	Cercle du Haut-Rhin.
55. Le Prince d'Averſperg, comme Prince & Comte de Thengen	Dans le C. d'Autriche, & dans la Souabe *Autr.*
56. Le Roi de Pruſſe, pour la Principauté d'Ooſtfriſe	Cercle de Weſtphalie.
57. Les Princes de Furſtemberg	Cercle de Souabe.
58. Le Prince de Schwartzenberg	Cercle de Franconie.
59. Le Prince de Lichtenſtein	En Siléſie.

La Maiſon de Lichtenſtein n'a pû être admiſe à avoir Séance & Voix à la Diète de l'Empire, qu'au commencement de l'an 1713.

LISTE des Suffrages qui n'ont pû encore être admis dans le Collège des Princes.

E'TATS.	POSITIONS.
1. L'Electeur de Mayence, pour Lorſch, ou Lauhersheim	Païs de Heſſe.
2. L'Electeur Palatin, pour Sultzbach . . .	Cercle de Bavière.
3. L'Electeur de Saxe, pour la Principauté de Quernfurth	Cercle de Haute-Saxe.
4. Le Roi de Pruſſe, pour le Comté de Moeurs.	Cercle de Weſtphalie.
5. Le Prince d'Oëtingen	Cercle de Souabe.

Ceux-là ont des Concluſa en leur faveur.

ETATS.	POSITIONS.
Les ſuivans ſont ſeulement récommandés par l'Empereur.	
6. L'Electeur de Saxe, pour le Landgraviat de Thuringe	Cercle de Haute-Saxe.
7. Le même, pour le Bourgraviat de Miſnie ou *Meiſſen*	Cercle de Haute-Saxe.
8. Pour le Bourgraviat de Magdebourg . . .	Cercle de Baſſe-Saxe.
Ce Prince s'eſt déſiſté de ſes prétentions pour le premier & le troiſième.	
9. L'Elec. de Cologne, pour le Duché d'Engern	Cercle de Weſtphalie.
10. Le même, pour le Duché de Weſtphalie .	Cercle de Weſtphalie.
11. L'Evêque de Munſter, pour le Bourgraviat de Stromberg	Cercle de Weſtphalie.
12. Le Duc de Wurtemberg, pour le Duché de Teck	Cercle de Souabe.
13. Le Prince de Schwartzbourg	Cercle de Haute-Saxe.
14. Le Prince de Schwartzenberg, pour le Landgraviat & Principauté de Klettgaw . .	Cercle de Franconie.
15. Le Prince de Naſſau-Saarbruck	Cercle du Haut-Rhin.
16. Les Landgraves de Heſſe, pour les quatre Suffrages dont ils ont joui autrefois . . .	Cercle du Haut-Rhin.
17. Le Chapitre de Naumbourg	Cercle de Haute-Saxe.
18. Le Chapitre de Mersbourg	Cercle de Haute-Saxe.
19. Le Prince de Loewenſtein	Cercle de Franconie.
20. Le Prince de Waldeck	Cercle de Weſtphalie.
21. Le Prince de Salm	Cercle du Haut-Rhin.
22. Le Prince de la Tour-Taſſis	Je le crois du C. d'Autr.

Il y a encore pluſieurs autres Princes de l'Empire très-diſtingués par l'ancienneté de leur origine, par leur rang, & par d'autres endroits également récommandables, qui n'ont point encore voix ni ſéance aux Diètes de l'Empire : C'eſt ce qui fait que je donne la Liſte qui ſuit, en forme de ſuplément & de récapitulation.

LISTE de tous les Princes de l'Empire.

1. Le Prince-Comte de Henneberg, (*en Allemagne*) créé en 1310.
2. Le Prince-Burgrave de Nuremberg, (*Allemagne*) en 1362.
3. Le Prince-Comte de Naſſau, (*Allemagne*) en 1366.
4. Le Prince Corſini, (*en Italie*) vers 1372.
5. Le Prince Gonzague des Ducs de Mantoue, (*Italie*) en 1433.
6. Le Prince Gonzague des Seigneurs de Caſtiglione, (*Italie*) confirmé en 1479.
7. Le Prince de Croy de Chimay, (*Païs-Bas*) en 1486.
8. Le Prince de Radziwil, (*Polog.*) en 1530.
9. Le Prince Cibo de Maſſa, (*Ital.*) en 1568.
10. Le Prince d'Aremberg, (*P. Bas*) en 1576.
11. Le Prince Ferrero de Maſſeran, (*Italie*) en 1582.
12. Les Princes Gonzague Seigneurs de Veſcovato, (*Italie*) en 1593.
13. Le Prince de Ligne, (*Païs-B.*) en 1602.
14. Le Prince de Gorrevod, (*Alle.*) en 1613.
15. Le Pr. de Corregio, (*Ital.*) 1616.

16. Les Princes d'Eſt - Marquis de Saint-Martin, (*Italie*) en 16
17. Le Prince de Schaumbourg, (*Allemagne*) en 1619.
18. Le Prince Trivulze de Muſocco, (*Italie*) en 1622.
19. Le Prince de Dietrichſtein, (*Allemagne*) en 1622.
20. Le Prince Carafe de la Rocella, (*Italie*) en 1622.
21. Le Prince - Comte de Salm, (*Allemagne*) en 1623.
22. Le Prince-Baron d'Eggemberg, (*Allemagne*) en 1623.
23. Le Prince de Hohenzollern, (*Allemagne*) en 1623.
24. Le Prince de Lichtenſtein, (*Allemagne*) en 1624.
25. Le Prince de Lobkowitz, (*Allemagne*) en 1624.
26. Le Prince de Caſtiglione de Petra-Elcina, (*Italie*) en 1626.
27. Le Prince Ragoczi de Tranſilvanie, en 1630.
28. Le Prince de Naſſau-Hadamar, (*Allemagne*) en 1650.
29. Le Pr. Picolomini, (*Ital.*) 1650.
30. Le Prince-Comte d'Aveſperg, (*Allemagne*) en 1653.
31. Le Prince - Comte de Naſſau-Siehen, (*Allemagne*) en 1654.
32. Le Prince - Comte de Naſſau-Dillembourg, (*Allem.*) en 1654.
33. Le Prince - Comte de Naſſau-Dietz, (*Allemagne*) en 1654.
34. Le Prince - Comte d'Ooſtfriſe, (*Allemagne*) en 1654.
35. Le Prince - Comte de Porzia, (*Allemagne*) en 1662.
36. Le Prince - Comte d'Ooſtfriſe, autre branche, (*Allem.*) en 1662.
37. Le Prince Lubomirski, (*Pologne*) en 1662.
38. Le Pr. de Croy, (*Païs-B.*) 1662.
39. Le Prince-Comte de Furſtemberg, (*Allemagne*) en 1664.
40. Le Prince-Comte de Schwartz-Zemberg, (*Allemagne*) en 1671.
41. Le Prince-Comte d'Oetteing, (*Allemagne*) en 1674.
42. Le Prince - Comte de Waldeck, (*Allemagne*) en 1682.
43. Le Pr.-Comte de Diétrichſtein, autre branche, (*Allem.*) 1684.
44. Le Prince-Comte de la Tour & Taſſis, (*Allemagne*) en 1686.
45. Le Prince Eſterhazi, (*Hongrie*) en 1687.
46. Le Prince - Comte de Naſſau-Uſinghen & Saarbruck, (*Allem.*) en 1688.
47. Le Prince - Comte de Naſſau-Idſtein, (*Allemagne*) en 1688.
48. Le Prince - Comte de Naſſau-Weilbourg, (*Allem.*) en 1688.
49. Le Prince de Longueval, 1688.
50. Le Prince de Montecuculi, (*Italie*) en 1689.
51. Le Prince-Comte de Loſenſtein, (*Allemagne*) en 1690.
52. Le Prince-Comte de Lobkowitz, autre branche, (*Allem*) 1692.
53. Le Prince de Mansfeld, (*Alle.*) Prince de Fundi, en 1696.
54. Le Prince - Comte de Hanau, (*Allemagne*) en 1696.
55. Le Prince Spinola, Marquis de Vergagne, (*Italie*) en 1696.
56. Le Prince-Comte de Schwartzbourg-Sundershauſen, (*Allem.*) en 1697.
57. Le Prince Ercolani, (*Ital.*) 1699.
58. Les Princes-Comtes de Sapieha, (*Pologne*) en 1700.
59. La Princeſſe - Comteſſe de Berleps, Abbeſſe du Couvent Anglois de Prague, (*Allem*) 1700.
60. Le Prince - Abbé de Mury, (*Allemagne*) en 1701.
61. La Princeſſe de Foéſen, Epouſe du Prince d'Anhalt - Deſſau, (*Allemagne*) en 1701.
62. Le Prince de Mindelhein - Duc de Marlboroug, (*Anglet.*) 1704.
63. Le Prince-Comte de Harrach, (*Allemagne*) en 1706.
64. Le Prince-Comte de Lamberg, (*Allemagne*) en 1707.
65. Le Prince - Duc de Brunſwich-Prince de Blanckenbourg, (*Allemagne*) en 1707.
66. Le Prince-Comte de Schwartzbourg-Rudelſtat, (*Allem.*) 1710.
67. Le Prince Trautſon-Comte de Falckenſtein, (*Allem.*) en 1711.
68. Le Prince Albani, (*Italie*) 1711.
69. Le Prince-Comte de Waldeck, autre Branche, (*Allem.*) 1712.

70. Le Pr.-Comte de Lœwenſtein, (*Allemagne*) en 1712.
71. Le Prince-Comte de Furſtemberg-Stulinghem, (*Allem.*) 1716.
72. Le Prince - Comte de Furſtemberg-Blomberg, (*Allem.*) 1717.
73. Le Prince Melolupi, Marquis de Saragno, (*Italie*) en 1717.
74. Le Prince Caraccioli-Marquis de S.-Eramo, (*Italie*) en 1717.
75. Le Prince Folch de Cardone-y-Eril, Amirante de Caſtille, *Eſpagnol*, en 1719.
76. La Princeſſe d'Eberſtein-Duch. de Kindal, (*Allemagne*) 1721.
77. Le Prince de Beauvau-Marquis de Craon, (*Lorraine*) en 1723.
78. La Princeſſe Geſarin-Schuman, Epouſe du Duc de Saxe-Meinunghen, (*Allemagne*) en 1727.
79. Le Prince Godin de Lempezo-Abbé de Saint-Emeran, (*Ratisbonne*) en 1732.
80. Le Prince Milano-Franco-d'Aragona Marquis de Saint-Georges, Marquis de Poliſtine, Prince d'Ardore, Grand d'Eſpagne de la première Claſſe, &c. créé Prince du S. E. R. (*cum prædicato Celſiſſimi*), (*Italie*) en 1731.
81. Le Prince Fouquet Duc de Belleiſle, & de Giſors, Maréchal de France, &c. (*France*) 1742.
82. Le Prince d'Albert de Grimberghes, (*Païs-Bas*) en 1742.
83. Le Prince - Comte de Solmes-Braunsfels (*Allemagne*) en 1743.
84. Le Prince - Comte de Stolberg Geudern, (*Allemagne*) en 1743.
85. Le Prince - Comte d'Iſenbourg Birſtein (*Allemagne*) en 1744.
86. Le Prince-Comte de Hohenlohe Bartenſtein (*Allemagne*) 1744.
87. Le Prince-Comte de Hohenlohe Schillingsfurt (*Allemag.*) 1744.
88. La Princeſſe de Rougé du Pleſſis-Bellière, (*France*) en 1747.
89. Le Prince de Kinsky, (*Bohême*) en 1747.
90. Le Prince de Hatzfeld, (*Siléſie*) en 1748.

On doit obſerver de ne pas confondre les Chefs de Famille, dont je parle ici ſeulement, avec les autres Branches de la même Famille, & que j'aurai ſoin de rapporter dans la Partie Généalogique de ces Mémoires.

On remarquera de plus que les voix des Duchés de Berg, Juliers & Clèves ſont ſuſpenduës depuis long-tems.

TROISIE'ME COLLE'GE.

CONSISTANT en huit Bancs; deux d'Etats Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, quatre de Comtes immédiats, & deux de Villes Impériales.

BANC DES ECCLÉSIASTIQUES IMMÉDIATS DU SECOND ORDRE.

Banc de Souabe.

1. L'Abbé de Marchtal, de l'Ordre de Prémontré.
2. L'Abbé d'Elchingen, de l'Ordre de Saint Benoît.
3. L'Abbé de Salmanſweiller, de l'Ordre de Cîteaux.
4. L'Abbé de Weingarten,
5. Ceux d'Ochſenhawſen,
6. D'Irſée,
7. De Peterhauſen, tous quatre de l'Ordre de Saint Benoît.
8. Les Abbés d'Urſpring, de l'Ordre de Prémontré.
9. De Roth, ou Munchroth, de l'Ordre de Saint Benoît.
10. De Roggenbourg,
11. De Weiſſenau, ou Munderau,
12. De Schuſſenried, tous trois de l'Ordre de Prémontré.

13. Le Prévôt de Wettenhauſen, Ordre de Saint Auguſtin.
14. L'Abbé de Gegenbach, Ordre de Saint Benoît.
15. L'Abbeſſe & Princeſſe du Chapitre Séculier & immédiat, fondé dans la Ville de Lindau.
16. Les Abbeſſes de Rothmunſter,
17. De Hegbach,
18. De Guttenzell,
19. De Baindt, toutes quatre de l'Ordre de Cîteaux, ſous la direction de l'Abbé de Salmanſweiller.

Banc du Rhin.

1. L'Abbé de Kayſersheim, de l'Ordre de Cîteaux.
2. Le Prévôt d'Odenheim, ou du Noble Chapitre de Bruchſal.
3. L'Abbé de Werden & d'Helmſtætt.
4. L'Abbé de Saint-Ulrich & de Saint-Afra, dans la Ville Impériale d'Augsbourg.
5. Les Abbés de Saint-Georges, dans la Ville Impériale d'Iſſne.
6. Du Monaſtère de Saint Corneille, &
7. De Saint Emmeran, dans la Ville de Ratisbonne. Ce dernier a été élévé depuis peu à la dignité de Prince : tous de l'Ordre de Saint Benoît.
8. Les Abbeſſes d'Eſſen,
9. Du Chapitre de la Ville Impériale de Buchau ſur le Féderſée.
10. De Quedlinbourg,
11. De Hervorden.
12. La Maiſon d'Anhalt, au nom de l'Abbeſſe de Gernrode.
13. Les Abbeſſes de Nieder-Munſter,
14. D'Ober-Munſter, dans la Ville de Ratisbonne,
15. De Burſcheid,
16. De Gandersheim,
17. De Thorne.
18. Les Commandeurs des Baillages de Coblentz,
19. d'Alſace & de Bourgogne.
20. D'Alſchhauſen, tous de l'Ordre Téutonique.

BANC DES COMTES.

Banc de Vétéravie.

Le Comte de Hanau étoit le premier de ce Banc; mais le Prince Guillaume de Heſſe-Caſſel, aïant hérité du dernier Comte de ce nom, s'eſt entièrement ſéparé du Collège des Comtes.

1. Les Comtes de Solms-Laubach, Roedelheim, Braufels, & Hohen-Solms.
2. Les Princes & Comtes d'Yzembourg-Budingen, Waechters-Bach, Wirſtein & Meerholtz.
3. Les Princes & les Comtes Stolberg-Gedern, Stolberg-Stolberg, & Stolberg-Ortenberg.
4. Les Comtes de Witgenſtein-Witgenſtein, Berlenbourg, & Hombourg.
5. Les Rhingraves de Stein, Dhaun, & Grumbach.
6. Les Comtes de Leiningen, *ou de Linange*, de la Ligne de Hartenbourg, de celle de Heidesheim, & de Bockenheim.
7. Les Comtes de Leiningen-Weſterbourg.
8. Les Comtes de Reuſſ, ou Reiſſ.
9. Les Comtes de Schoenbourg.
10. Le Comte d'Ortembourg.
11. Le Comte de Wartemberg.

Banc de Souabe.

1. Les Princes de Furſtemberg-Moeſkirch, comme Comtes de Heiligenberg, & de Werdenberg.
2. Les Comtes de Furſtenberg,
3. D'Oëtingen.
4. De Montfort.
5. L'Electeur de Bavière, pour le Comté de Helffenſtein.
6. Le Prince de Schwartzenbourg, pour le Comté de Sultz.
7. Les Comtes de Koenigſeck.
8. Les Comtes de Truchſés.
9. Le Marquis de Bade-Bade, pour le Comté d'Eberſtein.
10. Les Comtes de Leyen, pour la Seigneurie de Gerolſeck.
11. Les Comtes de Fugger.
12. Les Comtes de Hohen-Ems.
13. Le Prince de Lichtenſtein, pour la Seigneurie de Vadutz.
14. Le Comte de Rechberg.

15. Le Comte de Limbourg-Styrum, pour Iller-Aicheim.
16. Les Barons de Freyberg, pour la Seigneurie de Juſtingen.
17. Les Comtes de Traun, pour Egloff.
18. L'Abbé de Saint Blaiſe, pour Bondorff.
19. Le Comte de Stadian, pour la Seigneurie de Thannhauſen.
20. Les Comtes de Traumansdorff.
21. De Waldſtein.
22. De Wolckenſtein.
23. De Weiſſenwolff.

Je crois que ces quatre derniers Fiefs ne ſont point immédiats de l'Empire, & que ce n'eſt que par une conceſſion particulière qu'ils jouiſſent du droit de Suffrage & de Séance.

Banc de Franconie.

1. Les Princes & les Comtes de Hohenlohe.
2. Les Comtes de Caſtel.
3. Les Comtes de Loewenſtein-Wertheim.
4. Les Comtes d'Erpach.
5. Les Héritiers de la Maiſon de Limbourg, dont le ſuffrage eſt néanmoins conteſté par le Roi de Pruſſe.
6. Le Prince de Schwartzenberg, pour la Seigneurie de Seinsheim.
7. Les Comtes de Noſtitz, pour leur portion au Comté de Reineck.
8. Les Comtes de Schoenborn, pour la Seigneurie de Reigelsberg, & pour celle de Weiſentheid.
9. Les Comtes de Windiſchgraetz.
10. De Roſenberg.
11. De Stahremberg.
12. De Wurmbrand.
13. De Giech.
14. De Græwenitz, &
15. De Puckler.

Banc de Weſtphalie.

1. Le Marquis de Brandebourg-Anſpach, pour Sayn-Alten-Kirchen.
2. Le Bourgrave de Kirchberg, pour Sayn-Hachenbourg.
3. Les Comtes de Wied-Wied, & de Wied-Runckel.
4. Le Landgrave de Heſſe-Caſſel, & le Comte de la Lippe-Buckebourg, pour le Comté de Schaumbourg.
5. Le Roi de Dannemarck, pour les Comtés d'Oldembourg & de Delmenhorſt.
6. Les Comtes de la Lippe.
7. Le Comte de Bentheim-Bentheim.
8. Le Roi de Pruſſe, pour Tecklenbourg.
9. Le Comte de Bentheim-Steinfurth.
10. Le Roi d'Angleterre, pour le Comté de Hoya.
11. Les Comtes de Loewenſtein, pour le Comté de Winnebourg.
12. Le Roi d'Angleterre, pour les Comtés de Diepholt, & de Spiegelberg.
13. Le Comte de Kaunitz, pour le Comté de Rittberg.
14. Le Prince de Waldeck, pour le Comté de Pyrmont.
15. Le Comte de Gronsfeld.
16. Le Comte d'Aſpremont, pour le Comté de Reckeim.
17. Le Prince de Salm, pour la Seigneurie d'Anholt.
18. Le Comte de Metternich-Beilſtein, pour le Comté de Winnebourg.
19. Le Prince d'Anhalt-Bernbourg-Hoym, pour le Comté d'Holzappel.
20. Le Comte de Manderſcheid-Blanckenheim, pour le Comté de Blanckenheim, & pour Geroldſtein.
21. Le Comte de Plettenberg, pour la Seigneurie de Wittem.
22. Le Comte de Limbourg-Styrum, pour la Seigneurie de Gehmen.
23. Le Prince de Schwartzenberg, pour la Seigneurie de Gymborn-Neuſtadt.
24. Le Baron de Quadt, pour la Seigneurie de Wickeradt.
25. Le Comte de Berleps, pour la Seigneurie de Mylendonck.
26. Le Comte de Neſſelrode, pour la Seigneurie de Reichenſtein.
27. Le Comte de la Marck, pour le Comté de Schleiden.

28. Le Comte de Schaesberg, pour le Comté de Kerpen-Lommertzheim.
29. L'Electeur de Saxe, pour le Comté de Barby-Muhlingen.
30. Le Comte de Salm, pour le Comté de Reifferscheid.
31. Le Comte de la Marck, pour la Seigneurie de Saffenbourg.
32. Le ſuffrage du Comté de Rheinſtein eſt indécis entre les Rois de Pruſſe & d'Angleterre qui y prétendent également.
33. Le Comte de Platen, pour le Comté de Hallermund.
34. Les Comtes de Sintzendorff, pour la Seigneurie de Reineck.
35. Enfin le Roi de Pruſſe prétend un ſuffrage dans ce Banc pour le Comté de Lingen.

Dans ce troiſième Collége il y a donc deux Bancs pour les Eccléſiaſtiques immédiats d'un ordre inférieur, qui votent immédiatement après les Princes Laïques. Leur Suffrage n'eſt cependant que Collégial, comme celui des Comtes qui occupent quatre Bancs. Le troiſième leur fut accordé en 1640, & le quatrième en 1653. Les Villes Impériales, qui occupent les deux Bancs dont j'ai déja parlé, ont leur Suffrage qui paroît être égal à celui des Electeurs & des Princes, c'eſt-à-dire, *Perſonel;* puiſqu'il n'eſt point Collégial, & que chaque Ville vote pour elle-même. Chaque Banc des Comtes a ſon Directeur, qui eſt élû à la pluralité des voix. Il en eſt de même dans les deux Bancs des Eccléſiaſtiques inférieurs. Quant aux Villes Impériales, leur Directoire appartient à celle-là même où ſe tient la Diète.

La Diète eſt l'Aſſemblée de tous les Etats de l'Empire convoqués par l'Empereur, & réünis en un même lieu, pour y traiter & pour y réſoudre les affaires de grande importance qui regardent l'Empire. Cette convocation ſe fait de la part de l'Empereur, en envoïant des Lettres particulières cachetées de ſon Sceau à tous les Etats de l'Empire, avec les tîtres qui conviennent à chacun, conformément aux Loix de l'Empire; & ces Lettres ſont appellées *Convocatoires.*

L'Empereur ne paroît plus en perſonne aux Diètes. Il y fait exercer ſes fonctions par ſon Commiſſaire principal qui y préſide en ſon nom. Les autres Etats de l'Empire n'y ont non plus que des Députés ou des Repréſentans.

La Diète aſſemblée actuellement à Ratisbonne peut être appellée perpétuelle, parce qu'elle ne s'eſt point ſéparée depuis le 20 Janvier 1663 qu'elle fut réünie; & il n'y a pas apparence non plus qu'elle ſe ſépare ſitôt.

Il ſuit de cette Récapitulation que les Suffrages aux Diètes de l'Empire ſont au nombre de 298, que l'on conſidère comme autant d'Etats Souverains & immédiats : Sçavoir,

	Suffrages.
DANS LE PREMIER COLLEGE	
DES ELECTEURS	9
DANS LE SECOND COLLEGE	
DES PRINCES.	
Banc des Prélats	33
Banc des Princes Séculiers . . .	59
DANS LE TROISIEME COLLEGE	
BANCS DES ECCLE'SIASTIQUES IMME'DIATS DU SECOND ORDRE.	
Banc de Souabe	19
Banc du Rhin	20
BANCS DES COMTES.	
Banc de Wéteravie	11
Banc de Souabe	23
Banc de Franconie	15
Banc de Weſtphalie	35
BANCS DES VILLES IMPE'RIALES.	
Banc du Rhin	15
Banc de Souabe	37
Suffrages admis & reçus	276
Suffrages qui n'ont pû encore être admis dans le Collège des Princes	22
Berg, Juliers & Clèves ſuſpendus	3
TOTAL	301

Outre ces différens Etats, on remarque de plus dans l'Empire un quatrième Corps très-conſidérable, qui eſt celui de la Nobleſſe immédiate. Ces Nobles immédiats ſont unis entr'eux par divers Traités d'alliance, dont le plus célèbre eſt celui qui a paru ſous le tître de *Saint-Georges*. En 1686 ils demandèrent d'être reçus au nombre des Etats de l'Empire, puiſqu'ils jouiſſoient dans leurs Domaines,

des droits & privilèges qui conſtituent la ſupériorité territoriale : mais leur demande n'eut point le ſuccès dont ils s'étoient flattés, avec d'autant plus de fondement, que l'Empereur étoit diſpoſé à les favoriſer.

Cette Nobleſſe immédiate de l'Empire, qui ſans avoir droit de ſuffrage & de ſéance à la Diète, prétend à la ſupériorité territoriale, eſt diviſée en trois Claſſes; celle de Franconie ſubdiviſée en ſix Cantons; ſçavoir,

1. *Odenwald.*
2. *Steinwald.*
3. *Geburg.*
4. *Altemuhl.*
5. *Buchenau.*
6. *Rhan & Werra.*

Celle de Souabe en cinq Cantons.

1. *Dans le Hegow, Bodenſée & Allgaw.*
2. *Sur le Danube.*
3. *Sur le Kocher.*
4. *Dans la Forêt noire.*
5. *Dans le Kraichaw.*

Celle du Rhin en trois Cantons.

1. *De Gaw & de Waſſgaw.*
2. *De Wétéravie & de Rhingaw.*
3. *Du Bas-Rhin, du Hundſruck & d'Ebersiwald.*

De la Matricule de l'Empire.

La Matricule eſt le Livre où ſont écrits ſous l'autorité de l'Empereur & de l'Empire les Noms des Etats, & ce que chacun d'eux doit contribuer aux néceſſités communes.

On appelle *Mois-Romains*, la ſomme d'argent que les Vaſſaux de l'Empire étoient obligés de donner à l'Empereur, lorſqu'anciennement il paſſoit les Alpes, pour s'aller faire couronner à Rome. Cette ſomme étoit proportionnée au ſéjour que l'Empereur devoit faire en Italie, à compter mois par mois, & aux facultés de ceux d'entre ſes Vaſſaux qui ne pouvoient groſſir ſon train & ſon eſcorte d'un certain nombre de gens de guerre. Aujourd'hui quand on convertit en argent une partie des Soldats, ce qui eſt aſſez ordinaire, on l'évaluë à raiſon de 12 florins ou 31 liv. 4 ſols par Cavalier, & de 4 florins ou 10 liv. 8 ſols pour chaque Fantaſſin par mois; & c'eſt là préciſement ce qu'on entend par *Mois-Romains*. Mais quand les circonſtances exigent qu'on double, ou qu'on triple les ſecours des troupes, alors la taxe de la contribution pécuniaire eſt moindre. Cette taxe eſt diviſée

en autant de portions qu'il y a de Cercles ; & chaque Cercle exige des Etats qui le compoſent la taxe qui lui eſt aſſignée.

En 1681 l'Empire aïant réſolu de former une Armée de quarante mille hommes, la répartition en fut faite de la manière ſuivante :

	Cavaliers.	*Fantaſſins.*
Cercle Electoral du Rhin	600	2707
Cercle de Haute-Saxe	1321	5707
Cercle d'Autriche	2521	5507
Cercle de Bourgogne	321	2707
Cercle de Franconie	980	1901
Cercle de Bavière	800	1493
Cercle de Souabe	1321	2707
Cercle du Haut-Rhin	491	2853
Cercle de Weſtphalie	1321	2707
Cercle de Baſſe-Saxe	1321	2707
	11997	27996

Ce nombre de troupes n'eſt pas invariable. Il peut être augmenté ou diminué ; mais toujours du conſentement des Etats de l'Empire. Dans la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, l'Armée de l'Empire fut portée à cent vingt mille hommes ; mais ce nombre ne fut jamais complet.

2.° Il me reſte à parler des Villes Anſéatiques. Elles ſont ainſi appellées du mot *Hanſer*, *être ligué enſemble*, & de celui d'*Anderſée*, qui ſignifie deſſus ou près de la Mer, à cauſe que toutes les Villes Anſéatiques ſe trouvent ſituées ſur les Côtes, ou ſur les bords des rivières navigables. Elles ſont toujours en état de s'entre-ſecourir en cas de beſoin contre leurs ennemis, pour la liberté du commerce, & pour ſe garantir des impoſitions établies par les Princes Etrangers : mais aujourd'hui cette ligue ſert de peu ; chacune de ces Villes tâche de faire ſes affaires en particulier. Lubeck, Cologne, Brunſwick & Dantzick en ſont les quatre Collèges. Lubech, qui conſerve les Archives de la *Hanſe*, a le droit de convoquer toutes les autres avec l'avis de cinq de ces Villes qui en ſont le plus proche, &c.

ARTICLE VII.

DES PAIS-BAS AUTRICHIENS.

ON comprenoit autrefois ſous le nom de *Païs-Bas*, dix-ſept Provinces qui feſoient partie du Cercle de Bourgogne. Sept de ces Provinces compoſent aujourd'hui la République de Hollande ou des Provinces-Unies. Le Roi Louis XIV. en réünit quelques-unes à ſon Roïaume, & Louis XV. *le Bien-aimé* avoit fait en perſonne la conquête des autres, pendant la dernière guerre : mais moins jaloux de ſa propre gloire que du repos de ſes Sujets, & pour donner la paix à l'Europe, il les a renduës à la Maiſon d'Autriche par le Traité d'Aix-la-Chapelle du 18 Oct. 1748.

Les Provinces des Païs-Bas Autrichiens, qui ſont toutes contiguës les unes aux autres, contiennent enſemble 62 l. de long, depuis Nieuport en Flandre, juſqu'à Remich dans le Luxembourg. Leur largeur eſt de 25 lieuës, à prendre de l'extrémité méridionale du Hainault juſqu'au Brabant Hollandois. L'air y eſt ſain, mais un peu froid & humide. Le terroir y eſt très-fertile, ſur-tout en blés & en pâturages, qui nourriſſent quantité de beaux & bons chevaux.

Les Flamans ſont doux, affables & enjoués; mais un peu phlegmatiques, quoique laborieux. Ils ſont intéreſſés, & la bonne chère ne leur eſt pas indifférente.

La Religion Catholique-Romaine eſt la dominante dans ces Provinces.

La Langue Flamande eſt un Dialecte de la Téutone. L'Allemand & le François ſont deux Langues fort répanduës dans les Païs-Bas.

Bruxelles F. ſur la Senne, eſt la *Cap.* du Brabant, & le Siège du Gouverneur-Général des Païs-Bas, à 65 lieuës de Paris, à 227 de Vienne, à 70 de Londres, à 40 de la Haye. *Long.* 21^{d} 56′. *lat.* 50^{d} 51′.

Route de Paris par le Bourget, Louvres, la Chapelle, Senlis, Pont Sainte-Maixance, Bois de Liheu, Gournay, Cuvilly, Conchy-les-Pots, Roye, Fonches, Marché-le-Pot, Péronne, Fins, Bon-Avis, Cambray, Bouchin, Valenciennes, Quievraing, Carignon, Mons, Caſteau, Braine-le-Comte, Tubiſe & Bruxelles.

Provinces des Pais-Bas Autrichiens.

Le Duché de Brabant a 23 lieuës de long, ſur 15 de large. Bruxelles F. ſur la Senne, en eſt la *Cap.*

Le Marquiſat du Saint-Empire comprend la Ville d'Anvers E. P. F. ſur l'Eſcaut, avec ſon territoire.

La Seigneurie de Malines comprend la Ville de ce nom, avec ſon territoire.

Le Limbourg *Autrichien* a 10 lieuës de long, ſur 5 de large. Limbourg, près de la Veſe, en eſt la *Cap.*

Le Duché de Luxembourg a 25 lieuës de long, ſur 24 de large. Luxembourg F. ſur la riv. d'Elſe, en eſt la *Cap.* à 10 lieuës de Trèves, à 40 de Bruxelles, & à 65 de Paris.

La Gueldre *Autrichienne* a Ruremonde E. F. ſur la Roer & la Meuſe.

La Flandre *Autrichienne* a 23 lieuës de long, ſur 10 de large. Gand E. F. au confluent de l'Eſcaut & de la Lis, en eſt la *Cap.*

Le Hainault *Autrichien* a 15 lieuës de long, ſur 8 de large. Mons F. ſur la Trouille, en eſt la *Cap.*

Le Comté de Namur a 13 lieuës de long, ſur 7 de large. Namur E. F. au confluent de la Meuſe & de la Sambre, eſt à 12 lieuës de Liège, à 13 de Bruxelles, & à 60 de Paris.

ARTICLE VIII.

De la Re'publique de Hollande ou des Sept Provinces-Unies.

LEs Etats de cette République (en Europe) contiennent 65 lieuës de long, ſur 38 de large, & 165 de circonférence. L'air y eſt humide, froid & mal-ſain. Le terroir y eſt peu fertile, excepté en pâturages excellens, qui nourriſſent une prodigieuſe quantité de bétail, principalement de vaches & de chevaux. On y fait de bons draps, de belles toiles, & on y conſtruit grand nombre de vaiſſeaux qu'on vend aux Etrangers. Les Habitans des Provinces-Unies s'adonnent fort au commerce, tant ſur terre que ſur mer, ce qui les rend très-riches.

On païe en Hollande impôt de tout, du bétail, des

fruits, du ſel, de chaque ſervante, de chaque cheminée, pour avoir droit de prendre du caffé, de boire du vin & de brûler de la tourbe. Ces impoſitions rendent ordinairement 21 millions de florins par an; & en tems de guerre on les fait monter encore beaucoup plus haut.

Les Hollandois ſont naturellement bons, adroits pour le Commerce & la Navigation, laborieux, extrèmement économes, politiques, modeſtes dans leurs habits & dans leurs manières de vivre. Ils ſont beaux & bien faits, méfians & avides du bien; & on les accuſe de tout entreprendre ſous le prétexte du gain & de la liberté.

Leur Réligion eſt la Prétenduë Réformée. Il y a auſſi parmi eux quantité de Juifs, qui y font grande figure, & qui y vivent avec beaucoup plus de liberté qu'en aucune autre partie de l'Europe.

La Langue Hollandoiſe eſt la même que la Flamande, à quelques différences près qui la rendent plus pure & plus polie.

On pourra juger des forces de ces Républicains, en connoiſſant celles de leur Compagnie des Indes qui entretient plus de 30 mille hommes armés pour ſa défenſe, & un nombre infini de vaiſſeaux. Je parlerai plus amplement de leur Domination, dans le Chapitre ſuivant de cet Ouvrage.

La Haye eſt la réſidence des Etats-Généraux des Provinces-Unies, des Miniſtres & des Ambaſſadeurs Etrangers, à 40 lieuës de Bruxelles, à 105 de Paris, à 70 de Londres, à 235 de Vienne, à 12 d'Amſterdam & à 100 de Hambourg. *Long.* 21^{d} 45$'$. *lat.* 52^{d} 4$'$.

Route de Bruxelles, Art. VII. par Trois-Fontaines, Villebroeck, Anvers, Moerdick, Dort, Roterdam, Delft & la Haye.

Amſterdam P. eſt la *Cap.* de la Province de Hollande & de toute la République. *Long.* 22^{d} 39$'$. *lat.* 52^{d} 22$'$ 45$''$.

Les ſept Provinces-Unies.

1. Le Duché de Gueldres, auquel on avoit uni le Comté de Zutphen en 1545, contient 25 lieuës de long, & autant de large. Nimegue F. ſur le Vahal, entre le Rhin & la Meuſe, eſt la *Cap.* de la Gueldre *Hollandoiſe*, depuis que le Roi de Pruſſe poſsède la Ville de ce nom. *Long.* 23^{d} 25$'$. *lat.* 51^{d} 55$'$. *Route* de Bruxelles par Anvers, Breda, Boſleduc & Nimegue.

2. Le

2. Le Comté de Hollande contient 30 lieuës de long, & 13 dans ſa plus grande largeur. Amſterdam P. en eſt la *Cap.*

3. Le Comté de Zélande eſt un compoſé de pluſieurs Iſles : on en compte 15 ou 16 ; mais on y remarque principalement l'Iſle de Valcheren qui a 3 lieuës & demi de long, autant de large, & 11 de circuit. Middelbourg P. F. en eſt la *Cap.* à 29 lieuës d'Amſterdam & à 14 d'Anvers. *Long.* 21^{d} 18$'$. *lat.* 51^{d} 30$'$. *Route* par Lille en Flandre, Menin, Rouſſelar, Riddervoorde, Bruges, l'Ecluſe & Middelbourg.

4. La Seigneurie d'Utrecht contient 14 lieuës de long, ſur 7 de large. Utrecht F. U. eſt à 8 lieuës d'Amſterdam, à 13 de la Haye & à 25 d'Anvers. *Long.* 22^{d} 36$'$. *lat.* 53^{d} 8$'$. *Route* d'Anvers par Breda, Heuſden, Gorckum, Vianen & Utrecht.

5. La Seigneurie de Friſe a 15 lieuës de long, ſur 12 de large. Lewarde F. en eſt la *Cap.* à 26 lieuës d'Amſterdam & 22 d'Embden. *Long.* 23^{d} 17$'$. *lat.* 53^{d} 12$'$. *Route* d'Anvers par Breda, Boſleduc, Grave, Nimegue, Doeſbourg, Deventer, Zwoll & Lewarde.

6. La Seigneurie d'Over-Yſſel a 24 lieuës de long, ſur 13 de large. Deventer F. ſur l'Yſſel, en eſt la *Cap.* à 20 l. d'Amſterdam & à 17 de Bentheim. *Long.* 23^{d} 43$'$. *lat.* 52^{d} 18$'$. *Route* par Nimegue & Doeſbourg.

7. La Seigneurie de Groningue contient 14 l. de long, ſur 6 de large. Groningue F. U. ſur les riv. d'Hunes & d'Aa, eſt à 33 lieuës d'Amſterdam. *Long.* 24^{d} *lat.* 53^{d} 13$'$. *Route* par Nimegue, Deventer, Zwol & Groningue.

Les Hollandois poſsèdent de plus à tître de conquête une partie du Brabant, de la Flandre, du Limbourg, & le Domaine de Maſtricht.

ARTICLE IX.

De la Re'publique des Suisses, avec les Grisons, leurs Allie's et leurs De'pendances.

LA Suiſſe contient 64 l. de long, 40 de large, & 180 de circonférence. L'air y eſt ſubtil & ſain, mais froid. Le terroir y eſt fort montagneux & peu fertile, excepté dans les vallées, où il y a d'excellens pâturages qui nourriſ-

ſent quantité de bons chevaux. Le beurre, le fromage & les bois ſont des principales danrées de ce Païs.

Les Suiſſes ſont forts, robuſtes, de belle taille, fidèles obſervateurs de leur parole. Ils ſont en outre fainéans, prompts & grands buveurs.

Ces Peuples commencèrent de ſécouer le joug de la domination Autrichienne en 1308. Les Enfans de l'Empereur Albert qui, pour les réduire, y menèrent une Armée de vingt mille hommes, furent défaits à la journée de Morgarten, en 1315, par une cinquantaine d'hommes du Canton de Schwitz. Cependant cette République ne fut reconnuë pour un Etat libre, que par les Traités de Weſtphalie en 1648.

Les Suiſſes entretiennent toujours 39 mille hommes enrôlés, & prêts à marcher au premier mouvement.

Les Réligions Catholique & Proteſtante ſont également ſuivies chez les Suiſſes; & ils parlent communément les Langues Allemande, Françoiſe & Italienne.

On ne donne point de Ville *Cap.* à la Suiſſe, à cauſe de ſon Gouvernement, qui fait que chaque Canton a la ſienne propre; mais les principales ſont:

Berne F. ſur l'Aar, qui eſt à 30 lieuës de Genève, à 6 de Fribourg, à 8 de Soleure, à 19 de Bâle, à 25 de Beſançon & à 108 de Paris. *Long.* 25^{d} 10$'$. *lat.* 47^{d}.

Route de Paris par Charenton, Provins, Troyes, Langres, Beſançon. *Ou* de Paris par Fontainebleau, Sens, Auxerre, Dijon, Dole, Beſançon, Neuchâtel & Berne.

Lucerne F. ſur la Ruſſ, eſt à 9 lieuës d'Altorf, à 4 de Schwitz, à 25 de Coire, à 17 de Soleure, & à 123 de Paris. *Long.* 25^{d} 51$'$. *lat.* 47^{d} 5$'$.

Route de Paris par Provins, Troyes, Bar-ſur-Aube, Chaumont, Langres, Veſoul, Soleure & Lucerne.

Cur *ou* Coire E. F. dans les Griſons, à un quart de lieuë du Rhin, ſur la Pleſſure, eſt à 22 lieuës de Conſtance, à 32 de Trente, à 28 de Bergame, à 42 de Bâle & à 148 de Paris. *Long.* 27^{d} 8$'$. *lat.* 46^{d} 50$'$.

Route de Paris par Soleure, Zug, Glaris & Coire.

DIVISION DE LA SUISSE.

Les 13 *Cantons.*

CANTONS.	CAPITALES.
1. Le Canton de Zurich, *Proteſtant* .	Zurich, F.
2. Le C. de Berne, *Prot.*	Berne, F.
3. Le C. de Lucerne, *Catholique* .	Lucerne, F.
4. Le C. d'Ury, *Cath.*	Altorf.
5. Le C. de Schwitz, *Cath.* . . .	Schwitz.
6. Le C. d'Underwald, *Cath.* . . .	Stantz.
7. Le C. de Zug, *Cath.*	Zug.
8. Le C. de Glaris, *Cath.* & *Prot.*	Glaris, F.
9. Le C. de Bâle, *Prot.*	Bâle, F.
10. Le C. de Fribourg	Fribourg, E. F.
11. Le C. de Soleure	Soleure, F.
12. Le Canton de Schafouſe, *Prot.* .	Schafouſe, F.
13. Le C. d'Appenzel, *Cath.* & *Prot.*	Appenzel.

Les 12 *Alliés des Suiſſes.*

1. L'Abbé & la Ville de S. Gal	S. Gal, *Prot.* / Weil, *Cath.*
2. Les Griſons	Coire, E. F.
3. Le Valais	Sion, E. F.
4. La Ville de Mulhauſen, en Alſace.	
5. La Ville de Bienne, dans l'Evêché de Bâle.	
6. La Ville de Genève.	
7. Les Comtés de Neuchâtel & de Wallangin.	
8. L'Evêché de Bâle	Porentru.
9. La Ligue Griſe	Ilantz.
10. La Cadée ou Maiſon-Dieu, dans les Griſons.	
11. Les Droitures *ou* Dix-Communautés .	Davos.
12. La Ville de Rotweil, en Souabe.	

Les 13 *Sujets des Suiſſes.*

1. Le Comté de Baden en Suiſſe .	Baden.
2. Le Bailliage de Bremgarten . .	Bremgarten.
3. Le Bailliage de Mellingen . . .	Mellingen.
4. Les Provinces libres du Ruff . .	Meyenberg.
5. Le Turgaw	Frawenfeld.
6. Le Rheinthal	Reineck.

7. La Ville de Rapperſwil, en Suiſſe.
8. Le Comté de Sargans . . . . . Sargans.

9. Les 4 Gouvern. d'Italie.
- de Lugano . . . . Lugano.
- de Locarne . . . . Locarne.
- de Mendris . . . . Mendris.
- de Val-Mandia . . Magi.

10. Les 3 Bailliages.
- de Bellinzone . . Bellinzone.
- de Valbrune . . . Monticello.
- de Poleſe . . . . . Poleſe.

11. Les 4 Bailliages.
- de Morat . . . . Morat.
- d'Orbe . . . . . Orbe.
- de Granſon . . . . Granſon.
- de Schwartzenburg Schwartzen.

12. Les 2 Bailliages.
- de Gaſtal . . . . . Gaſteren.
- d'Unznach . . . . Unznach.

13. Le Comté de Verdenberg . . . . Verdenberg.

Les 4 Sujets des Alliés.

La Valteline . . . . . Sondrio.
Le Comté de Chiavenne . . . . . Chiavenne, F.
Le Comté de Bormio . . . . . Bormio, F.
Le Comté de Toggenbourg . . . . . Liechtenſteg.

Alliée des Griſons.

La Seigneurie de Haldenſtein . . . . Haldenſtein, F.

De la République de Genève.

La Ville de Genève chaſſa ſon Evêque qui en étoit Seigneur Temporel & Spirituel, l'an 1536. Elle fit la même année un Traité de Com-Bourgeoiſie perpétuelle avec les Bernois; & l'an 1584, elle obtint l'alliance de Zurich.

Genève qui, ſur les Prédications de Jean Calvin & Théodore de Beze, avoit déja embraſſé la Réforme en 1535, établit l'année ſuivante une Ecole, après l'entière abolition de la Réligion Catholique: mais ce premier Etabliſſement ne paroiſſant pas ſuffire, le Conſeil fonda un nouveau Collège avec des Profeſſeurs en Grec, en Hebreu, en Philoſophie, & deux en Théologie, qui furent Calvin & Beze.

L'étenduë de cette République eſt peu conſidérable, puiſqu'elle ne comprend qu'onze Parroiſſes.

Genève F. ſur le Rhône & ſur le Lac Leman, eſt à 14 lieuës de Chambery, à 22 de Sion, à 28 de Lyon, à 25 de Mâcon, à 28 de Châlon & à 104 de Paris. *Long.* 23d 50'. *lat.* 46d 13'.

Route de Paris par Fontainebleau, Sens, Auxerre, Châlon, Saint-Claude & Genève.

Autre par les Poſtes. De Paris à Lyon; de Lyon par Mirebel, Montluel, Valbonne, Château-Gaillard, Saint-Jean-le-Vieux, Cerdon, St.-Martin du Frêne, Nantua, Saint-Germain-le-Joux, Châtillon, Coulonges, Pougny, Saconnay & Genève.

ARTICLE X.

Du Royaume de Hongrie, & de la Principauté de Transilvanie.

LA Hongrie, en y comprenant l'Eſclavonie qui faît partie de ce Roïaume, contient 120 lieuës de long, 110 de large, & 340 de circonférence.

L'air en général n'y eſt pas ſain; les eaux y ſont corrompuës, à la réſerve de celles du Danube; la terre y eſt merveilleuſement fertile en blés, en vins exquis (ceux de Tokay ſont les plus renommés), en fruits, en bois & en pâturages qui nouriſſent quantité de bons chevaux & de bœufs fort grands. Il y a de plus dans les montagnes de Hongrie, des mines de cuivre, d'or, d'argent, de fer, d'antimoine & de ſel; mais le peu d'Habitans dont ce Roïaume eſt peuplé, ne ſuffit ni au travail des mines, ni à la culture des terres.

Les Hongrois ſont courageux, hardis, braves, paſſionés pour la guerre, & d'aſſez belle taille; mais ils ſont également farouches, cruels, vindicatifs, ſuperbes & inconſtans.

La Langue Hongroiſe eſt un Dialecte de l'Eſclavone; mais l'Allemande & la Latine ſont fort familières aux Hongrois; & parmi eux quantité de perſonnes parlent encore le François & l'Italien.

La Réligion dominante en Hongrie eſt la Catholique; on y trouve cependant beaucoup de Calviniſtes, de Luthériens, d'Ariens, &c.

Preſbourg F. ſur le Danube, eſt conſidérée aujourd'hui

comme la *Cap.* du Roïaume de Hongrie. L'Archevêque de Gran ou Strigonie y fait ſa réſidence. Preſbourg eſt à 13 l. de Vienne, à 22 de Gran, à 39 de Bude, à 93 de Belgrade, à 56 de Tokay, à 52 de Cracovie & à 265 de Paris. *Long.* 35d 14'. *lat.* 48d 12'.

Route par Straſbourg, Vienne, Fiſch, Altenburg & Preſbourg.

Bude F. ſur le Danube, étoit autrefois la *Cap.* de la Hongrie, à 52 lieuës de Vienne & à 54 de Belgrade. *Lon.* 36d 45'. *lat.* 47d 20'.

La Hongrie ſe diviſe en 54 Comtés, dont je ne parlerai point ici, parce que je crois ce détail inutile à mon objet.

Les Principales Provinces de la Hongrie.

PROVINCES.	CAPITALES.	LONG.	LAT.
La Croatie	Carlſtad, F.	33 30	45 34
L'Eſclavonie . . .	Eſſeck, F.	36 30	45 36
La Raſcie	Syrmiſch. E. F. . . .	36 45	45 5
La Servie	Belgrade, E. F. *aux Turcs*	38 30	45

De la Tranſilvanie.

Cette Principauté a 60 lieuës de long, 55 de large, & 170 de circonférence. L'air y eſt bon & tempéré; mais les eaux y ſont mauvaiſes. Le terroir y produit du blé, & d'excellent vin. Le miel & la cire ſe récueillent abondamment dans ce Païs. Ses montagnes ſont riches en mines d'or, d'argent & de plomb; & l'on trouve dans ſes forêts quantité de bétail, & juſqu'à des bœufs & des chevaux ſauvages: mais les mines de ſel ſont la principale richeſſe de ſes peuples.

Les Tranſilvains ont à peu-près les mêmes mœurs, parlent les mêmes langues, & ſuivent les mêmes Réligions que les Hongrois; mais avec cette différence, que le nombre des Catholiques-Romains y eſt encore plus petit qu'en Hongrie.

Hermanſtat E. F. ſur la riv. de Ceben, eſt la *Cap.* de la Tranſilvanie, à 64 lieuës de Belgrade, à 40 du Grand-Waradin & à 126 de Vienne. *Long.* 41d 15'. *lat.* 46d 25'.

Route de Vienne par Preſbourg, Komore, Gran, Vaccia, Colnock, Grand-Waradin, Clauſembourg & Hermanſtat.

ARTICLE XI.

DU ROYAUME DE POLOGNE.

LA POLOGNE, en y comprenant le Grand-Duché de Lithuanie qui lui fut réuni en 1569, contient 220 l. de long, ſur 190 de large, & 680 de circonférence.

L'air en Pologne eſt froid, humide & mal-ſain. Le terroir y eſt très-fertile en toutes ſortes de grains & en fruits; mais on n'y récueille pas de vin. Les forêts y abondent en miel & en cire; & l'on trouve dans les montagnes des mines d'argent, de plomb, de cuivre, de fer & de ſel. On tire le ſel des mines par groſſes maſſes, comme la pierre des carrières.

Les Polonois ſont bons cavaliers, robuſtes, bien faits & de bonne mine; mais ils ſont auſſi fort opiniâtres. Les Païſans de Pologne ſont traités en eſclaves. La Nobleſſe y eſt polie, honnête, civile, affable aux Etrangers, jalouſe de ſa liberté, & aimant fort le luxe & la bonne chère.

La Réligion Catholique-Romaine eſt celle de l'Etat; mais on y ſouffre les Luthériens, les Calviniſtes, &c.

La Langue Polonoiſe eſt un mélange de l'Eſclavonne & de l'Allemande. La Latine y eſt fort commune, & la Nobleſſe ſçait de plus l'Italien & le François.

Varſovie, ſur la Wiſtule, eſt la réſidence des Rois de Pologne, & le lieu où ſe fait leur élection, à 70 lieuës de Breſlaw, à 58 de Konigſberg, à 53 de Cracovie, à 60 de Dantzick, à 110 de Berlin, à 114 de Dreſde, à 125 de Riga, à 211 de Saint-Peterſboug, à 315 de Moskow & à 315 de Paris. *Long.* 38^{d} 45$'$. *lat.* 52^{d} 14$'$.

Route de Breſlaw, Article VI. §. IV. par Olſſe, Wartemberg, Weriſchow, Radliza, Witava, Roſnotaviza, Pietrkow, Sabrowa, Rava, Mſozowaſt, Nadorſchin & Varſovie.

Autre de Berlin, par Taſdorf, Egerſdorf, Francfort-ſur-l'Oder, Droſſen, Konigſwalde, Schwerin, Phieff, Poſnan, Klesko, Wrzenick, Lubionki, Katnow, Lowioz, Ratzki & Varſovie.

Autre de Vienne, par Wockelrſdorff, Gauneſtorff, Katzelſdorf, Niclaſburg, Borliz, Brinn, Wiſchow, Proſtnitz,

Olmutz, Sternberg, Braunſeiffen, Engelſberg, Zukmantel, Neiſſ, Grotka, Olnow, Breſlaw; & le reſte comme par la première.

Cracovie E. U. ſur la Viſtule, étoit autrefois la *Cap.* de la Pologne. Elle eſt à 87 l. de Vienne, à 55 de Breſlaw & à 300 de Paris. *Long.* 38d. *lat.* 50d 8'.

Route de Breſlaw, par Olnow, Brieg, Schurgaſt, Oppelen, Gros-Sterlitz, Beuthen, Slankow, Schedlitz & Cracovie.

Autre de Vienne, par Olmutz, Sternberg, Hoff, Troppaw, Ratibor, Randen, Gleibwitz, Tarnowitz, Beuthen, &c.

La Pologne en 12 Grandes Provinces.

PROVINCES.	CAPITALES.
La Cujavie	Wladiſlaw, E.
La Lithuanie	Wilna, E. U.
La Maſovie	Varſovie.
La Podolie	Kamienieck, E. F.
La Grande Pologne *propre* .	Poſnan, E. F.
La Petite Pologne *propre* .	Cracovie, E. U.
La Pruſſe *Polonoiſe* . . .	Dantzick, F. P.
La Samogitie	Roſienne.
La Ruſſie *rouge*	Leopol, A. F.
La *Petite* Ruſſie	Novogrodeck.
La *Baſſe* Volhynie . . .	Bialacerkieu, F.
La *Haute* Volhynie *ou* l'Ukraine *Polonoiſe* . . .	Lucko, E. F.

Subdiviſion de la Pologne en 32 Palatinats.

PALATINATS.	CAPITALES.	*Diſtances de Varſovie.*
Belcz	Belcz	60 lieues
Polachie	Bielsko	44
Podolie	Braclaw, F.	138
Breſſici	Breſſici, F.	43
Poleſie	Brzeſtye	32
Cracovie	Cracovie, E. U. . . .	53
Culm	Culm, E. F.	43
Czernikow *Honoraire* . .	Czernikow, F.	180
Maſovie	Varſovie	000
Kalish.	Kalish, F.	54
Kamienieck	Kamienieck, E. F. . . .	114
Kiow	Bialacerkiew, F. . . .	160
Livonie *Polonoiſe*	Marienhauſe, F. . . . s	125
Inowlocz	Inowlocz	33
Lencici	Lencici, F.	36

Lublin	Lublin	32
Lucko	Lucko, E. F.	74
Marienbourg	Marienbourg, F.	48
Minsko	Minsko, F.	115
Mſciſlaw	Mſciſlaw	196
Novogrodeck	Novogrodeck	85
Plocsko	Plocsko	154
Pomerellie	Dantzick, P. F.	60
Poſnanie	Poſnan, F. E.	67
Rava	Rava, F.	24
Ruſſie	Leopol, A. F.	72
Sandomir	Sandomir, F.	38
Sirad	Sirad	50
Smolensko *Honoraire* . . .	Smolensko, F.	196
Troki	Troki, F.	90
Wilna	Wilna, E. U.	94
Witepsk	Witepsk	180

Du Duché de Curlande.

Ce Duché a 65 lieuës de long, ſur 35 dans ſa plus grande largeur.

Gottard Ketler, dit Neſſelrat, qui avoit quitté ſa charge de Grand-Maître de l'Ordre Militaire des Croiſés, pour embraſſer la Réligion Luthérienne, fut le premier Duc de Curlande. Sigiſmond-Auguſte Roi de Pologne lui en donna l'inveſtiture l'an 1561.

L'air en Curlande eſt humide, fort froid & peu ſain. Le terroir, quoique marécageux en partie, & plein de bois, ne laiſſe pas d'y être aſſez fertile en blé, en lin, en chanvre & en pâturages.

La Réligion Luthérienne eſt la dominante de ce Duché; & on y parle la Langue Polonoiſe à quelque différence près.

Mittaw F. ſur la riv. de Bolderau, eſt la *Cap.* de la Curlande & de la Sémigalle, à 10 lieuës de Riga, à 96 de Saint-Peterſbourg, à 115 de Varſovie, à 72 de Konigſberg & à 401 de Paris. *Long.* 41d 45'. *lat.* 56d 40'.

Route de Konigſberg, en Pruſſe, Article VI. §. IV. par Medniki & Mittaw.

ARTICLE XII.

Des Etats Du Roi de Dannemarck.

LEs Etats de ce Monarque comprennent le Roïaume de Dannemarck, le Roïaume de Norwege, & l'Iſle d'Iſlande.

Le Dannemarck ſe diviſe en Terre-Ferme à l'Occident, & en Iſles à l'Orient. La Terre-Ferme conſiſte dans le Jutland qui contient 95 lieuës de long du Midi au Septentrion, 46 de large de l'Orient à l'Occident, & 335 de circonférence. L'air y eſt froid, mais aſſez ſain, bien qu'il y ait beaucoup de marais. Le terroir y eſt fertile en grains, en légumes & en pâturages. Les bœufs & les chevaux que le Dannemarck fournit à l'Etranger, font la meilleure richeſſe de ſes Habitans.

La Norwege eſt ſéparée du Dannemarck par un eſpace de mer de 30 lieuës de large. Elle contient 360 lieuës de long; mais ſa largeur, à la prendre dans ſa plus grande étenduë, n'eſt que de 70 lieuës; il y a même des endroits où la Norwege n'a qu'environ 3 ou 4 lieuës de large: c'eſt ce qui fait que je ne détermine pas ſa circonférence. L'air y eſt extrêmement froid, mais ſain. Le terroir y eſt ſabloneux & montagneux, & par conſéquent peu fertile: le principal commerce du Païs conſiſte en bois propres à la conſtruction des Vaiſſeaux.

L'Iſle d'Iſlande eſt à 86 lieuës des Côtes de Norwege, & à 120 de celles d'Ecoſſe. Cette Iſle a 130 lieuës de long, 76 de large, & 325 de tour. Le froid y eſt extrême; & le terroir, encore plus ingrat & plus ſtérile qu'en Norwege, n'y produit que quelques pâturages qui nourriſſent des bœufs & des vaches: de ſorte que le principal trafic des Iſlandois conſiſte en beurre, en ſuif, en ſoufre, en cuirs & en poiſſons ſecs.

Les Danois ſont beaux, bien faits, braves & ſpirituels. Ils ſont diſſimulés & fiers; & ils aiment la bonne chère, comme les Suédois & les Allemans leurs voiſins.

Les Norwegiens ſont preſque tous blonds. Ils ſont naturellement bons & ſimples; & l'on ne rencontre guère parmi eux de voleurs, ni ſur mer ni ſur terre; mais ils ſont fort groſſiers. Les Lapons leurs voiſins n'ont que 4 pieds de haut, & ils ſont difformes.

Les Iſlandois ſont fort robuſtes; mais de petite taille, puiſque les plus grands d'entr'eux n'ont pas plus de 5 pieds de haut. Ils ſont fort ignorans, & beaucoup plus groſſiers que les Norwegiens.

La Réligion Luthérienne eſt la dominante dans tous les Etats du Roi de Dannemarck.

La Langue Danoiſe eſt un Dialecte de la Téutone. La Norwegienne diffère de la Danoiſe, & l'Iſlandoiſe dérive de l'ancienne Runique; mais avec la Langue Allemande, on peut ſe faire entendre dans ces différens Païs.

Friderichſbourg, à 7 lieuës de Coppenhague, eſt une Maiſon Roïale & de Plaiſance du Roi de Dannemarck.

Berghen E. P. F. eſt la *Cap.* de la Norwege, à 120 l. de Coppenhague, à 120 de Stockholm, à 95 de Dronthem, à 145 de Hambourg & à 317 de Paris. *Long.* 23^{d} 15′. *lat.* 60^{d} 11′.

Route de Paris par Duſſeldorp (*Voïez le* §. VI. *de l'Art. VI.*). De Duſſeldorp par Pempenfulrt, Botterup, Dorſten, Gemen, Enſchede, Bentheim, Lingen, Haſſelunne, Loningen, Cloppenborch, Wildeſushen, Delmenhorſt, Bremen, Otterſberg, Cloſter-Zewen, Harborg, Hambourg, Rendſbourg, Gottorp, Appenrade, Haterſchleben, Colding, Wibourg & Albourg, où l'on s'embarque pour Berghen, qui eſt à 132 lieuës d'Albourg.

Autre de Duſſeldorp par Munſter, Oſnabruck, Diepholt, Ferden, Hambourg, &c.

Schalholt E. eſt la *Cap.* de l'Iſlande, à 260 lieuës de Berghen, à 360 de Hambourg, à 200 d'Edimbourg & à 407 de Paris. *Long.* 7^{d}. *lat.* 65^{d}. 20′.

Route par Londres, Edimbourg, & Wich en Ecoſſe, où l'on s'embarque pour l'Iſlande.

Coppenhague P. F. U. dans l'Iſle de Zélande, eſt la *Cap.* de tous les Etats du Roi de Dannemarck, à 56 l. de Hambourg, à 98 de Stockholm, à 45 de Wiſmar, à 90 de Dantzick & à 228 de Paris. *Long.* 30^{d} 25′. *lat.* 55^{d} 41′.

Route de Hambourg, par Rendſbourg, Gottorp, Flenſborg, Appenrade, Haterſchleben, Colding, Frideric-Odde, Sophia-Odde, Odenſée, Nuborg, Spro, Korſor & Coppenhague.

Autre de Hambourg, par Oldeſloh, Euthein, Oldebourg, Hillingenhave, Freſchants, Borg, Rodbey, Warinbourg, Koge & Coppenhague.

Autre de Hambourg, par Trittow, Simlo, Gardebuſch, & Wiſmar, où l'on s'embarque pour Coppenhague.

La première Route eſt la moins périlleuſe, parce que, quoiqu'il faille s'embarquer juſqu'à trois fois, on ne fait cependant que 10 à 12 lieuës par mer. La ſeconde eſt fort

fréquentée, & le trajet par mer n'eſt que de 10 lieuës; il faut également s'embarquer trois fois. La troiſième eſt la moins pratiquée, quoiqu'elle ſoit la plus courte, & que l'on trouve tous les jours dans le Port de Wiſmar des vaiſſeux prêts à mettre à la voile pour le Dannemarck, ou pour la Suède.

Le Dannemarck ſe diviſe ordinairement en 9 Provinces en Terre-Ferme, & en pluſieurs Iſles dont les plus conſidérables ſont celles de Zélande & de Fionie.

L'Iſle de Zélande a 28 lieuës de long, 25 de large, & 85 de tour. Elle abonde en blés & en pâturages. Les Elans & les Cerfs y ſont fort communs dans les forêts. Coppenhague en eſt la *Cap.*

L'Iſle de Fionie a 20 lieuës de long, 15 de large, 57 de tour. Elle eſt de même rapport que la précédente. Odenſée E. F. en eſt la *Cap.*

Les autres Iſles ſont celles de Falſter, de Fameren, Alſen, Arroé, Bornholm, Laland, Langeland, Mone, Samſoé, Leſſou, &c.

Charles-Guſtave Roi de Suède, faiſant la guerre au Roi de Dannemarck, partit en Février 1638 de Suinbourg dans l'Iſle de Fionie, & paſſa ſur la glace avec ſon Armée, dans les Iſles de Langeland, de Falſter & de Zélande. Il eſt bon d'obſerver que l'Iſle de Langeland eſt ſéparée de celle de Zélande par un bras de mer d'environ 5 lieuës de large.

Les Iſles de Farr ou Fero, qui ſont ſituées au Nord de l'Ecoſſe, obéïſſent au Gouverneur Général de l'Iſlande pour le Roi de Dannemarck. Il n'y a ni Villes ni Bourgs, mais ſeulement des Hameaux & quelques Villages qui ne ſont pas conſidérables. Ces Iſles ſont au nombre de 12. *Stromo*, Suydro, &c.

Le Roi de Dannemarck poſsède de plus les Comtés de Delmenhorſt & d'Oldenbourg en Weſtphalie.

ARTICLE XIII.

Du Royaume de Suede.

LA SUÉDE contient 280 lieuës de long, 200 de large, & 745 de circonférence. L'air y eſt extrêmement froid, mais fort ſain. La terre y eſt peu fertile en blé; & l'on

n'y trouve que des pâturages, des montagnes, des forêts & des lacs. Les principales marchandiſes que l'on tire de ce Roïaume ſont des bois pour la conſtruction des vaiſſeaux, du fer, du cuivre, du goudron, & de fort belles pelleteries.

Les Suédois ſont fort blancs, bien faits, de belle taille, robuſtes, braves, bons ſoldats, & les plus polis des Peuples du Nord; mais ils ſont pareſſeux, & ils aiment avec excès le vin & la bonne chère.

La Réligion Luthérienne eſt la dominante dans le Roïaume de Suède.

La Langue Suédoiſe eſt un Dialecte de la Téutone; mais l'Allemande eſt fort commune en Suède, auſſi-bien que la Françoiſe, parmi les perſonnes de qualité.

Jacobdal, à une petite demie-lieuë de Stockholm, eſt une Maiſon Roïale & de Plaiſance du Roi de Suède.

Stockholm P. ſur le Lac Meler, eſt la *Cap.* du Roïaume de Suède, à 98 lieuës de Coppenhague, à 100 de Dantzick, à 130 de Berlin, à 150 de Torna, à 50 d'Abo, à 120 de Saint-Peterſbourg, à 78 de Riga & à 326 de Paris. *Long.* 37^{d} 5′. *lat.* 59^{d} 20′.

Route par Hambourg, Coppenhague, Lunden, Chriſtianſtad, Carelskroon, Chriſtianopel, Calmar, Norkoping, Nikoping, Telge & Stockholm.

Autre de Hambourg par Trittow, Simlo, Gardebuſch, Wiſmar, Altcarin, Roſtock, Ribnitz, Damgarden, Stralſund, Wick & la Poſte de Wittaw, où l'on s'embarque pour Yſted en Suède. D'Yſted par Chriſtianſtad, &c.

La Suède ſe ſubdiviſe en 41 Provinces. Elle a pluſieurs Iſles ſous ſa domination. Les plus conſidérables ſont :

L'Iſle d'Aland à environ 25 l. de Stockholm. Caſtelholm P. F. en eſt la *Cap.*

L'Iſle de Gothland contient 19 lieuës de long, ſur 5 de large. Wiſby P. F. qui en eſt la *Cap.* eſt à 36 lieuës de Stockholm.

L'Iſle d'Oëland a 23 lieuës de long, ſur 7 de large. Borcholm P. F. en eſt la *Cap.*

Le Roi de Suède poſsède en Allemagne, au Nord de l'Electorat de Brandebourg :

1.° La Poméranie-Citérieure, dont Stralſund P. F. eſt la *Cap.* à 45 lieuës de Berlin, à 57 de Hambourg, à 28 de Wiſmar & à 85 de Stockholm. *Long.* 31^{d} 12′. *lat.* 54^{d} 23′.

2.° L'Iſle de Rugen, qui eſt ſéparée de la Poméranie par un bras de mer d'environ une lieuë & demi de large. Bergen F. en eſt la *Cap.* à 6 lieuës de Stralſund.

3.° La Ville & Port de Wiſmar, dans le Duché de Meckelbourg. Wiſmar eſt à 29 lieuës de Hambourg & à 45 de Hanover. *Long.* 29^{d} 32$'$. *lat.* 53^{d} 56$'$.

ARTICLE XIV.

De la Moscovie, ou de l'Empire de Russie.

L'EMPIRE de Ruſſie a 1400 lieuës d'étenduë, depuis l'extrémité occidentale de la Livonie, juſqu'à la partie la plus orientale du Kamtſchatka. Sa largeur du Midi au Septentrion eſt de 600 l. & ſa circonférence d'environ 3800.

L'air en Ruſſie eſt généralement très-froid, ſur-tout vers le Nord, où l'on trouve des neiges & des glaces pendant neuf ou dix mois de l'année. Vers le Midi il eſt un peu plus tempéré, & le Roïaume d'Aſtracan ſe trouve à peu-près ſous le même Climat que les Provinces du Lyonnois & de Bourgogne; ce qui fait qu'on y récueille en abondance du blé & des fruits délicieux. Le Czar Pierre I. de retour de ſon voïage de France, fit planter dans les environs d'Aſtracan, des ſeps de vignes de Champagne & de Bourgogne, qui n'ont pas réuſſi ſelon ſes eſpérances; & le vin qu'on en cueille aujourd'hui n'eſt jamais aſſez mûr; ſans doute que le terrein gras & humide, à cauſe des débordemens du Volga, eſt un obſtacle à ce que les raiſins parviennent à une parfaite maturité. Le reſte du terroir de ce vaſte Empire eſt ſi entrecoupé de bois, de lacs & de marais, qu'il eſt preſque ſtérile; ce qui fait que le commerce de ce Païs ſe réduit en cuirs de bœufs, d'élans & de vaches de rouſſy, en pelleteries fines, en chanvre, en cire jaune, en miel & en mâts de navires. Les Provinces d'Ingrie & de Livonie, conquiſes ſur les Suédois au commencement de ce ſiècle, font un bon commerce de blé qu'elles produiſent en abondance.

Les Ruſſiens ſont de moïenne taille, gros & forts. Ils ſont méchans, cruels & fainéans. Ils aiment le vin & l'eau de vie avec excès. Je parle du Peuple, car pour la Nobleſſe, elle y eſt d'un tout autre caractère. Elle eſt polie, affable

envers les Etrangers, parlant avec grace pluſieurs langues, & entr'autres la Françoiſe, l'Allemande & l'Italienne. Elle s'applique avec beaucoup de ſuccès aux Sciences; & l'on peut ajouter qu'elle ne le céde à aucune autre de l'Europe, ſoit dans l'art de la guerre, ou dans l'adminiſtration des affaires politiques.

La Réligion Grecque eſt celle des Ruſſiens; mais ils ne reconnoiſſent pas le Pape; & l'on trouve de plus dans ce vaſte Empire, des Mahométans, des Idolâtres, &c.

La Langue Ruſſienne eſt un Dialecte de la Grecque.

Petershof, à 6 lieuës de Saint-Peterſbourg, eſt une Maiſon Impériale & de Plaiſance de la Czarine.

Catharinen-Hoff, dans l'Iſle & Quartier de Slabode qui fait une partie conſidérable de la Ville de Saint-Peterſbourg, eſt une autre Maiſon de Plaiſance de l'Impératrice de Ruſſie, qui a coûtume d'y paſſer l'été.

Moskow eſt l'ancienne *Cap.* de la Ruſſie, à 315 lieuës de Varſovie, à 150 de Pultowa, à 185 d'Aſoph, à 330 de Caſan, à 380 d'Aſtracan, à 225 de Saint-Peterſbourg, à 200 de Bender & d'Oczakow, à 350 de Conſtantinople, à 630 d'Iſpahan, à 1250 de Pekin & à 630 de Paris. *Long.* 58^{d}. *lat.* 55^{d} 36$'$.

Route de Cracovie en Pologne, Art. XI. par Lublin, Horodek, Myſſz, Zycin, Swilocz, Mohilow, Smolensko, Dorogobovie, Wieſma, Moſaisko & Moskow. Quoique cette Route ſoit la plus courte, elle eſt cependant peu pratiquée; on ſuit ordinairement celle de Saint-Peterſbourg, qui eſt beaucoup plus sûre & plus commode.

Saint-Peterſbourg P. F. à un quart de lieuë de l'embouchure de la Nerwa, eſt la nouvvelle *Cap.* de l'Empire de Ruſſie, à 120 lieuës de Stockholm, à 211 de Varſovie, à 168 de Koniglberg, à 250 d'Archangel, à 215 de Coppenhague & à 498 de Paris. *Long.* 47^{d} 58$'$. *lat.* 60^{d} 18$'$.

Route par Mittaw en Curlande, Art. XI. De Mittaw par Riga, Derpt, Narva, Coporio & Saint-Peterſbourg.

Il y a une autre *Route* meilleure, de Koniglberg par Memel, en ſuivant la Côte de la Mer Baltique juſqu'à Saint-Petersbourg.

L'Empire de Ruſſie ſe ſubdiviſe en Provinces d'Europe & en Provinces d'Aſie. Celles-là ſont au nombre de 45; & l'on ne compte que 9. de ces dernières.

Outre ces Provinces, on diſtingue encore 20 Peuples différens à demi barbares, Sujets ou Alliés de l'Empire de Ruſſie, entre leſquels les Calmouks ſont ceux de qui cette Puiſſance retire le plus d'utilité. Ils ſervent dans les Armées de Ruſſie en qualité d'Auxiliaires & d'Alliés, à peu-près comme les Suiſſes ſont en Europe.

ARTICLE XV.

De l'Empire d'Orient, ou de l'Empire des Turcs.

L'EMPIRE du Grand-Seigneur des Turcs contient 600 lieuës du Midi au Septentrion, depuis les Frontières de l'Arabie Heureuſe, juſqu'au-deſſus de la Mer de Zabache. Son étenduë de l'Orient à l'Occident eſt d'environ 800 lieuës, à compter de l'extrémité occidentale du Roïaume d'Alger, qui lui eſt tributaire, juſqu'à Baſſora ſur le Golfe Perſique. On ne peut déterminer exactement la circonférence de ce vaſte Empire, à cauſe de l'irrégularité de la figure qu'il forme. Il s'étend en Europe, en Aſie & en Afrique.

L'air en Turquie eſt généralement ſain & fort tempéré, mais un peu chaud vers le Midi. La peſte y fait aſſez ſouvent de grands ravages : ce qu'on attribuë en partie à la mal-propreté & à la négligence des Turcs. Le terroir y eſt très-fertile en toutes les commodités de la vie, principalement en Egypte, en Syrie & en Natolie, où l'on récueille en abondance du froment & de toutes ſortes de fruits délicieux ; mais comme les Turcs ſont fort pareſſeux, on trouve dans leur Païs de vaſtes campagnes en friche qui ſeroient d'un merveilleux rapport, ſi elles étoient cultivées. Les laines fines, la ſoye, le caffé, le ſucre & le cotton ſont les meilleures danrées qu'on tire de Turquie, en échange des draps, des écarlates, des étoffes d'or & d'argent, du papier, de la toile, &c.

Les Turcs Européens ſont bien faits, robuſtes, bons Soldats & charitables envers les Etrangers. Ils ſont auſſi ambitieux, peu polis & fainéans.

Les Turcs Aſiatiques ſont bien faits, mais lâches, pareſſeux, groſſiers & ignorans. Ils ſont gens de délices, efféminés & oiſifs. Ils nourriſſent grand nombre de gros & menu bétail, & ſur-tout de chameaux.

Les

Les Turcs Africains ſont de belle taille, & leur Milice eſt la plus leſte de tout l'Empire Othoman.

On ſçait que la Réligion des Turcs eſt la Mahométane, & que c'eſt un mélange de la Chrétienne & du Judaïſme. On trouve cependant en Turquie grand nombre de Chrétiens, de Juifs, &c.

La Langue Turque eſt un Dialecte de l'Arabe. La Grecque, mais fort corrompuë, eſt en uſage dans la Turquie Européenne; mais la plûpart des Turcs, principalement ceux qui négocient, ou qui ſont dans les Emplois, entendent & parlent la Langue Italienne, & un certain jargon qu'ils appellent Langue Franque.

Jéruſalem eſt la *Cap.* de la Judée, à 50 lieuës de Damas, à 90 d'Alep, à 90 du Caire, à 300 de Conſtantinople, à 470 de Rome, à 365 de Malte, à 585 de Marſeille, & à 643 de Paris. *Long.* 57d. *lat.* 31d 50′.

Le Caire, ſur le Nil, eſt la *Cap.* de l'Egypte, à 300 l. de Conſtantinople, à 330 de Malte & à 708 de Paris. *Lon.* 49d 6′ 15″. *lat.* 30d 2′ 30″.

Smyrne P. dans la Natolie, eſt à 95 l. de Conſtantinople par mer. *Long.* 44d 59′ 45″. *lat.* 38d 28′ 7″.

Conſtantinople P. dans la Romanie, eſt la *Cap.* de tout l'Empire Othoman, à 350 l. de Moſcow, à 330 de Rome, à 180 de Belgrade, à 280 de Vienne, à 585 d'Iſpahan & à 532 de Paris. *Long.* 46d 33′. *lat.* 41d 4′.

Route de Vienne en Autriche, par Altenbourg, Raab, Dorack, Wereſwack, Bude, Colocza, Eſſek, Belgrade, Niſſa, Sophie, Philippopoli, Andrinople & Conſtantinople.

Autre de Naples par Brindiſi, où l'on s'embarque pour traverſer le Golfe Adriatique juſqu'à Durazzo. Enſuite par Albanopoli, Sopoza, Florina, Voſtance, Vodena, Salonichi, Cavala, Aſperoſa, Doriſco, Siraſcella, Mocaſura, Drepali & Conſtantinople.

Autre de Veniſe par Capo-d'Iſtria, Zeng, Wihitz, Jaicza, Arky, Syrmiſch, Belgrade, &c.

La Turquie en Europe ſe ſubdiviſe en 18 Provinces.

Des Iſles qui dépendent de la Turquie en Europe.

L'Iſle de Candie a 80 lieuës de long, 20 de large, & 200 de tour. Candie P. F. en eſt la *Cap.* à 155 lieuës de Conſtantinople, à 60 de Rhodes, à 150 de Famagouſte, à 175

du Caire, à 190 de Malte & à 410 de Marſeille. *Long.* 42^{d} 58′. *lat.* 35^{d} 20′.

L'Iſle de Negrepont a 44 lieuës de long, 12 de large, & 120 de circuit. Negrepont P. F. eſt à 124 l. de Conſtantinople & à 75 de Smyrne. *Long.* 42^{d} 3′. *lat.* 38^{d} 30′.

Les autres Iſles, qui ſont en grand nombre, ſont connuës ſous le nom d'Archipel.

De la Moldavie.

La Moldavie contient 80 lieuës de long, ſur 60 de large. Elle abonde principalement en chevaux. Le Souverain de ce Païs, qu'on nomme Hoſpodar ou Vaivode, eſt tributaire du Turc, à qui il païe tous les ans pour hommage, cinq cens chevaux avec trois cens Faucons; & quelquefois on convertit ce tribut en la ſomme de 180 mille livres.

Jaſſy F. ſur la Pruth, eſt la *Cap.* de la Moldavie, à 175 lieuës de Conſtantinople, à 38 de Hermanſtadt, à 35 de Targowitz, à 70 de Bender, à 164 de Vienne & à 416 de Paris. *Long.* 44^{d} 55′. *lat.* 47^{d}.

Route de Vienne par Hermanſtadt., *Art. X.* Enſuite par Cronſtat, Soczova & Jaſſy.

De la Valaquie ou *Valachie.*

La Valachie a 80 lieuës de long, ſur 50 de large. Les chevaux ſont la meilleure richeſſe de ce Païs, dont le Prince qu'on nomme pareillement Hoſpodar ou Vaivode, païe auſſi ſon tribut au Turc en chevaux, ou la ſomme de 120 mille livres.

Targoviſco F. ſur la riv. de Launiza, eſt la *Cap.* de la Valachie, à 75 lieuës de Belgrade, à 140 de Conſtantinople, à 40 de Hermanſtadt, à 60 de Temeſwar, à 166 de Vienne & à 418 de Paris. *Long.* 42^{d} 40′. *lat.* 45^{d} 45′.

Route par Hermanſtadt, &c.

De la Petite Tartarie ou *Précopite*, ou *de la Crimée alliée des Turcs.*

La Crimée s'étend 200 lieuës en long, & 145 en large. L'air y eſt aſſez tempéré, mais peu ſain. Le terroir y eſt très-fertile, ſur-tout en blé. Les Peuples y ſont robuſtes & infatigables. Ils n'ont point d'humanité pour les étrangers. *Ils ſont* jaloux & extrêmement lubriques; mais on ne con-

noît point d'autres peuples plus courageux, ni plus portés à la guerre. On appelle le Prince qui les gouverne le *Kam* des Tartares.

Baçaſeray F. eſt aujourd'hui la *Cap.* de la Crimée & la réſidence du Kam, à 170 lieuës de Conſtãntinople (par mer), à 100 d'Oczakow, à 187 d'Iaſſy & à 603 de Paris. *Long.* 52d 30'. *lat.* 45d 30'.

Route d'Iaſſy par Bender, Oczakow & Baçaſeray.

Des Iſles qui dépendent de la Turquie en Aſie.

L'Iſle de Chypre a 67 lieuës de long, 20 de large, & 140 de tour. Nicoſie, A. F. en eſt la *Cap.* à 60 lieuës d'Alexandrette, à 240 de Conſtantinople & à 320 de Malte. *Long.* 51d 10'. *lat.* 35d 1'.

L'Iſle de Rhodes a 15 lieuës de long, 7 de large, & 60 de circuit. Rhodes A. P. F. eſt à 90 lieuës de Nicoſie & à 150 de Conſtantinople. *Long.* 46d. *lat.* 36d 24'.

Les autres Iſles remarquables ſont celles de Lango ou Cos, où nâquit Hippocrate, de Samos, de Scarpento, de Schio, &c.

La Turquie en Afrique n'a proprement que l'Egypte, qui contient 200 lieuës de long, ſur 100 de large. L'air y eſt mal-ſain, quoique fort tempéré. Le terroir y eſt extraordinairement fertile. Les brebis & les femmes y ſont très-fécondes.

CHAPITRE II.

DE L'ASIE.

L'ASIE depuis Malaca, qui eſt la partie la plus méridionale de ſon Continent, juſqu'au 73.e degré de Latitude ſeptentrionale, contient plus de 1500 grandes lieuës de 3000 Pas Géométriques chacune, & 2300 depuis le Détroit des Dardanelles, qui eſt la partie la plus occidentale, juſqu'aux extrémités les plus orientales du Kamtſchatka.

L'Aſie produit du blé, du ris, du vin, des fruits excellens, des plantes, des ſimples, & quantité d'épiceries, comme poivre, gingembre, canelle, cloux de girofle, muſcade, &c. L'or, l'argent, les perles, les pierreries, l'ivoire, la porcelaine, les vernis, les tapiſſeries, les étoffes de ſoïe, le caffé, l'encens, le thé & la rhubarbe ſont les principales richeſſes de ſes Peuples.

Les Aſiatiques en général ſont fort ſenſuels, oiſifs & efféminés, à l'exception de quelques Montagnards & des Tartares. Ils ſont blancs; mais il y en a beaucoup d'olivâtres & de preſque noirs. Ils ont pour la plûpart moins de feu que les Européens & que les Africains.

Les quatre principales Réligions trouvent des Sectateurs en Aſie. La Juive, la Mahométane & la Païenne y ſont beaucoup plus étenduës que la Chrétienne. Les Hollandois y ont répandu la Secte de Calvin dans les Places où ils ont pû s'établir. On trouve de plus en Aſie beaucoup de Grecs Schiſmatiques, des Jacobites, des Neſtoriens, des Cophtes, des Arméniens, des Maronites, &c.

Les Langues générales de l'Aſie ſont l'Arabe, la Tartare, la Chinoiſe, la Japponoiſe, l'Arménienne, la Malabare, la Guzarate & la Malaïoiſe, qui eſt la plus belle des Langues qu'on parle aux Indes Orientales.

L'Aſie comprend la Turquie en Aſie, dont j'ai déja parlé, l'Arabie, la Perſe, la Géorgie, la Grande-Tartarie, la Chine, l'Inde & les Iſles.

On remarque en Aſie.

SOUVERAINS.	CAPITALES.	LONG. D. M.	LAT. D. M.
Trois Empereurs.			
1. Du Mogol . . .	Cha-Gean-Abad . . .	97	28 20
2. De la Chine . . .	Pekin	134 16	39 54
3. Du Japon . . .	Yedo, P. F.	157	35 32
Trente-un Rois.			
1. De Perſe	Iſpahan, F.	70 30	32 25
2. D'Aden ou de Mocka	Aden, P. F.	63 20	13
3. Du Grand-Jaman .	Aman-Zirifdin . . .	69 40	18 20
4. D'Achem	Achem, P. F. . . .	113 30	5
5. D'Aracan	Aracan	110 30	20 30
6. D'Ava	Ava	114	21
7. De Barantola . .	Barantola	118	30
8. De Borneo . . .	Borneo, P.	129 50	4 55
9. De Balch	Balch	88	40
10. De Calicut . . .	Calicut, P. F. . . .	93 10	11 21
11. De Camboye . .	Camboye	122 30	12 40
12. De Cochin . . .	Cochin, P. F. . . .	95 15	10
13. De Cochinchine.	Kehué, P. F. . . .	123 40	17 40
14. De Corée . . .	Sior, F.	143 40	37 30
15. De Candi . . .	Dilige	98 25	7 20
16. De Corcang . . .	Corcang	74 30	42 17
17. De Fartach . . .	Fartach	67	17
18. De Golconde . .	Heiderabad, F. . . .	100	18
19. De Laos	Langione, F. . . .	116 20	22 38
20. D'Imerete . . .	Cotatis	61 20	43 10
21. De Mingrelie . .			
22. Des Iſles Maldives .	Male, P.	92	4 30
23. De Macaſſar . . .	Macaſſar, P. F. . .	135 50	5 Mér.
24. De Pegu	Pegu	124 30	17
25. De Samarcand . .	Samarcand, F. . . .	86 30	39 20
26. Du Grand-Thibet .	Potala	115	32
27. Du Petit-Thibet .	Eskerdow	113	35
28. Du Tunquin . . .	Checo	123 30	22
29. De Viſapour . . .	Viſapour, F.	94	17 30
30. De Ternate . . .	Malayo	145	00 18
31. De Siam	Siam, F.	118 30	14 15
Un Chérif.			
1. De la Mecque . .	La Mecque, F. . .	58 30	21 45
Quatre Emirs ou Xeiqs.			
1. De Vodana . . .	Vodana	78 40	26 10
2. De Maſcalat . .	Maſcalat	74 20	23 40
3. De Labſa	Labſa	72 40	23 50
4. D'El-Catif . . .	El-Catif, P. F. . . .	70 40	26

Un Souverain Prêtre des Tartares Païens, qu'on appelle le *Dalai-Lama*. Il réſide dans le Tangut ou Thibet. Il a, dit-on, 20 mille *Lamas* ou Prêtres au-deſſous de lui, &c.

ARTICLE PREMIER.

Du Royaume de Perse.

LA PERSE contient 510 lieuës de long, 280 de large, & 1240 de circonférence. L'air y eſt aſſez ſain, mais très-chaud en été. Le terroir y eſt ſabloneux & ſtérile; mais les Perſans ſçavent par leurs ſoins le rendre fertile. Les fruits y ſont excellens, & il y a beaucoup de mûriers qui ſervent à élever une prodigieuſe quantité de vers-à-ſoye; de ſorte que les Perſans commercent principalement en ſoïes cruës & travaillées, en beaux tapis, en toile de coton & en perles.

Les Perſans ſont de taille médiocre, un peu baſanés, fort propres, ſpirituels, braves, bons ſoldats; leur Cavalerie eſt plus eſtimée que leur Infanterie; mais ils ſont grands faiſeurs de complimens, un peu menteurs, extrêmement jaloux, &c.

La Réligion des Perſans eſt la Mahométane de la Secte d'Aly, Gendre de Mahomet; & leur Langue approche fort de l'Arabe.

Taugebaut, à 28 lieuës d'Iſpahan, & Obigarmi à 42, ſont des Maiſons Roïales & de Plaiſance du Roi de Perſe, qu'on nomme également le Sophi de Perſe.

Iſpahan F. ſur le Zenderouh, eſt la *Cap.* du Roïaume de Perſe, à 585 lieuës de Conſtantinople, à 630 de Moskow, à 450 d'Aſtracan, à 520 de Goa, à 550 du Nouveau Delly *ou* Cha-Gean-Abad, à 140 de Bagdad, à 320 d'Alep, à 170 d'Ormus, à 450 de la Mecque, & à 1117 de Paris. *Long.* 70^{d} 30$'$. *lat.* 32^{d} 25$'$.

Route de Conſtantinople, par Nicomedie, Iſnich, Peſſin, Angouri, Muchiur, Targinin, Abiak, Arazar, Niſi, Norceperi, Anamier, Malathiah, Argana, Diarbekir, Meterres, Aſſan-Chif, Moſul, Chirczour, Cherazour, Sneirne, Amadan, Dizabad, Burugerd, Saru, Ourougerd, Charavend, Ghulpaigan, Oniſcion, Bas-Agakemal, Serehan, Dombi, Rie & Iſpahan.

Autre de Diarbekir par Meterres, Aſſan-Chif, Moſul, Deche, Ruſſelée, Muſſaw-Coſa, Aoenat, Bagdad, Buldat, Sabercan, Nezzereth, Corbeth, Lackari, Corrin, Coronda & Iſpahan.

Autre de Conſtantinople par Nicomedie, Iſnich, Peſſin, Ammuriah, Nighde, Kaiſairiyah, Malatiyad, Maraſch, Samozat, Diarbekir, &c.

Autre de Marſeille par Mer juſqu'à Alexandrette. Enſuite par Alep, Siria, Tiebe, Suena, Gedida, Kain, Ana, Veld-Garaba, Zowi, Sejiat, Aburegem, Gomegm, Ogolet, Aoenat, Bagdad & Iſpahan.

Autre d'Alep par le Canal qui communique avec l'Eufrate, & deſcendre cette Rivière juſqu'à *Feluge*, où l'on trouve un autre Canal qui communique avec Bagdad ſur le Tigre. Bagdad eſt à 320 lieuës d'Alep & à 140 d'Iſpahan. Cette dernière *Route* eſt la plus sûre, la plus commode & la moins diſpendieuſe. Les autres ſe font en Caravanes, qui ſont quelquefois compoſées de 3 à 400 perſonnes.

La Perſe ſe diviſe en 22 Provinces.

Des Iſles qui dépendent de la Perſe.

L'Iſle de Bahrein, ſur les Côtes de l'Arabie Heureuſe, eſt rénommée par la pêche des perles qu'on y fait. Elle eſt à 110 lieuës de Baſſora & à 170 d'Ormus.

L'Iſle d'Ormus eſt à 170 lieuës d'Iſpahan & à 350 de Goa. *Long.* 73. *lat.* 27. Cette Iſle n'a que 4 l. de tour.

ARTICLE II.

De l'Armenie et de la Georgie.

1. L'ARMENIE a 260 lieuës de long, & preſque autant de large. L'air y eſt bon & ſain, quoiqu'il y ſoit un peu froid à cauſe des montagnes. On y récueille des fruits, du vin, de la ſoïe, &c. mais fort peu de grain. Il y a auſſi quelques mines d'argent.

Les Armeniens ſont Chrétiens, & ſuivent l'héréſie de Dioſcore. Ils ſont ſimples, ſans façon & fort adonnés au commerce. Ils parlent pluſieurs Langues; l'Arabeſque y eſt familière parmi les gens de négoce.

L'Armenie eſt partagée entre les Turcs & les Perſans; il y a cependant quelques Princes indépendans, à cauſe des montagnes qui garantiſſent leurs Etats.

Le fameux Monaſtère d'*Ecz-Miazin* ou *Trois-Egliſes*, ſe trouve ſitué dans le lieu le plus agréable & le plus fertile

qu'on connoiſſe, non-ſeulement en Arménie, mais encore dans le monde. On croit le plus probablement que le Paradis Terreſtre occupoit ce même endroit.

Erzerom F. eſt la *Cap.* de l'Arménie pour les Turcs, à 300 lieuës d'Iſpahan, à 285 de Conſtantinople, à 55 de Trebiſonde, à 80 d'Erivan, à 350 d'Aſtracan & à 817 de Paris. *Long.* 57d 50′. *lat.* 40d.

Route de Conſtantinople par Tocat, &c.

Autre d'Alep par Kelis, Antab, Miſſeiab, Malatia, Halla, Moſchont, Carputh, Arzingan, Beta & Erzerom.

Erivan F. ſur la riv. de Zengui, eſt la *Cap.* de l'Arménie pour les Perſans, à 220 lieuës d'Iſpahan, à 365 de Conſtantinople & à 907 de Paris. *Lon.* 63d 15′. *lat.* 40d 20′.

Route de Conſtantinople par Tocat, Niczara, Couleiſar, Mamacaton, Elija, Erzerom, Aſſancala, Civancala, Cars, Ani, Churaquer & Erivan.

Autre d'Alep par Le Bir, Severac, Bogazi, Diarbekir, Zabri, Geulli, Veſſelli, Chanſeri, Elija, Carabiet, Bayazid & Erivan.

Betlis F. ſur la riv. de Bendmahi, eſt la *Cap.* de l'Arménie pour les Princes indépendans, à 80 lieuës d'Erivan, à 95 d'Erzerom, à 200 d'Iſpahan, à 390 de Conſtantinople & à 922 de Paris. *Long.* 60d 10′. *lat.* 37d 20′.

Route de Conſtantinople par Diarbekir, Zabri, Monuſcat & Betlis.

Autre d'Alep par Le Bir, Severac, Diarbekir, &c.

2. La Géorgie a 280 lieuës de long, ſur 210 de large. L'air y eſt aſſez tempéré & ſain, mais un peu plus froid qu'en Arménie. La terre y produit des grains, des fruits & du vin. On y récueille quantité de cire & de miel, & on en tranſporte quelques étoffes de ſoïe.

Les Géorgiens ſont bien faits, mais adonnés à toutes ſortes de vices. Les femmes y ſont d'une beauté extraordinaire; elles ne ſont pas moins vicieuſes que les hommes. Les plus belles Sultanes, qui ſont dans les Serrails du Grand-Seigneur, & dans ceux du Sophi ou Roi de Perſe, ſont Géorgiennes.

La Réligion Grecque eſt la plus ſuivie dans la Géorgie, qui eſt partagée entre le Grand-Seigneur, le Roi de Perſe, & quelques Peuples & Princes libres.

La Langue Géorgienne eſt un Dialecte de la Grecque.

Teflis F. ſur la riv. de Kur, eſt la *Cap.* de toute la Géorgie, à 80 lieuës d'Erivan, à 50 de Terki, *Cap.* de la Circaſſie Ruſſienne, à 470 de Conſtantinople, à 180 de Kafa, à 225 d'Aſtracan & à 1002 de Paris. *Lon.* 63d 50'. *lat.* 43d.

Il eſt bon d'obſerver que l'on peut faire par Mer le voïage de l'Arménie & de la Géorgie, d'où il eſt aiſé de paſſer en Perſe, en Tartarie, &c. Par cette Route on s'embarque à Marſeille pour Conſtantinople ; & de là pour Trebiſonde, Port de la Mer Noire, à 240 l. de Conſtantinople ; ou pour les Ports de Macral ou de Copolet, qui ſont plus éloignés que Trebiſonde de 50 à 60 lieuës. Ces deux derniers Ports ſont en Géorgie ; & Trebiſonde n'eſt qu'à deux petites journées des Frontières de l'Arménie.

La Géorgie comprend le Caket & le Carduel à la Perſe, le Guriel, l'Imirete & la Mingrelie ſous la protection du Grand-Seigneur, & la Circaſſie dont une partie reconnoît le Souverain de Ruſſie, & le reſte ſe trouve diviſé entre pluſieurs Princes Tributaires des Turcs & des Perſans.

ARTICLE III.

De l'Arabie.

L'Arabie s'étend 600 lieuës en long, & 400 en large. L'air y eſt fort chaud & ſec, mais aſſez ſain. Le terroir y eſt preſque ſtérile dans l'Arabie *Pétrée* qui eſt pleine de montagnes, de cailloux & peu habitée. *Petra* étoit anciennement ſa *Cap.* mais aujourd'hui c'eſt *Herac.* L'Arabie *Deſerte* eſt entrecoupée de montagnes & de ſablons ſtériles : on y voit pourant quantité de moutons & de chameaux. Anach, ſur l'Eufrate, en eſt la *Cap.* à 50 lieuës de Bagdad & à 100 de Tripoli de Syrie. *Long.* 60d 20'. *lat.* 33d 25'.

L'Arabie *Heureuſe* eſt un des plus beaux & des plus fertiles Païs du Monde. Sanaa en eſt la *Cap.* à 50 l. d'Aden, à 120 de la Mecque. *Long.* 64d. *lat.* 14d 58'.

Les Arabes ſont de moïenne taille, maigres & fort baſanés. Ceux de la Campagne ſont preſque tous voleurs ; mais ceux qui habitent dans les Villes s'adonnent au Commerce & aux Sciences, & principalement à l'Aſtronomie & à la Médecine.

Les Arabes ſont Mahométans ; mais on trouve en Arabie quelques Chrétiens & beaucoup de Juifs.

La Langue Arabe eſt auſſi étenduë que le Mahométiſme.

L'Arabie eſt partagée entre le Grand-Seigneur, le Chérif de la Mecque, le Roi d'Aden, & entre pluſieurs Emirs ou Cheics, qui ſont des Princes moins puiſſans, dont les uns ſont Tributaires du Grand-Seigneur, & les autres ſont indépendans.

Les meilleures richeſſes des Arabes, ſont les dattes, les aromates, l'encens, les drogues, les ſimples, les perles, le corail & le caffé, qui eſt le meilleur qu'il y ait au monde.

Les Etats de l'Emir ou Chérif de la Mecque contiennent 230 lieuës de long, ſur 100 de large. Ils ſont ſitués dans l'Arabie *Heureuſe*.

La Mecque F. eſt à 10 lieuës de la Mer Rouge, (où eſt Jodda, qu'on appelle *le Port de la Mecque*), à 200 d'Aden, à 150 de Mocka, à 91 de Medine, à 641 de Conſtantinople, à 150 de Jéruſalem, à 230 du Caire & à 938 de Paris. *Long.* 58^{d} 30$'$. *lat.* 21^{d} 45$'$.

Route de Marſeille par Mer juſqu'à Alexandrie ; enſuite par le Caire, Heroat, Suez, Tor, (auprès des Monts Sinaï & Oreb), Madian, Covaia, Algiar, Ghoraib, Seram, Socquia, Gioffa, Codaid & la Mecque.

Autre du Caire à Suez, & le reſte par Mer juſqu'au Port de Jodda.

Medine F. où eſt le Tombeau de Mahomet, eſt également dans les Etats du Chérif de la Mecque, & 91 lieuës plus près du Caire. On ſuit la même *Route* que pour la Mecque ; ou l'on s'embarque à Suez juſqu'à Yamboa, qui eſt à environ 50 lieuës de Medine. *Long.* 57^{d} 30$'$. *lat.* 25^{d}.

Le Roïaume d'Aden ou de Mocka, formé depuis quelques années par un Prince qui s'eſt entièrement ſouſtrait à la domination Othomane, contient 300 lieuës de long, ſur 100 de large. Il eſt auſſi dans l'Arabie *Heureuſe*.

Mocka P. F. ſur la Mer Rouge, eſt à 150 l. de la Mecque, à 80 d'Aden, à 380 du Caire, à 500 de Goa & à 1088 de Paris. *Long.* 62^{d}. *lat.* 14^{d}.

Route du Caire par la Mecque, Jodda, Muchi, Juſama, Ariadan, Cofonda, Joſel, Dhafar, Adiudi, Cor, Cubitſaris, Zibit, Gualafeca & Mocka.

ARTICLE IV.

DE L'EMPIRE DU GRAND-MOGOL.

CET EMPIRE contient 500 lieuës de long, 350 de large, & 1500 de circonférence, ſans y comprendre les Etats de pluſieurs Rois & Princes qui en ſont Tributaires.

L'air du Mogol eſt aſſez tempéré & ſain; mais il eſt extrèmement chaud en été. Le terroir y eſt fertile en productions néceſſaires, utiles & agréables: on y récueille principalement du ris, du millet, des citrons, des grenades, des figues, des oranges, de la ſoïe, du coton, des noix d'inde ou cocos & du ſalpétre. Il y a auſſi quantité d'Elephans, de Dromadaires, de Lions, de Tigres, de Panthères & de Singes. On y trouve des mines d'or, d'argent, de diamans & de pierreries. Les revenus annuels de l'Empereur ſe montoient, il y a quelques années, à 580 millions de fixe du Domaine, & pour le moins autant de Parties caſuelles; mais depuis la viſite de Thamas-Kouli-Kan, les choſes ont bien changé de face.

Les Mogols ſont d'aſſez belle taille, mais baſanés. Ils ne manquent pas d'eſprit. Ils ſont affables envers les Etrangers; mais ils ſont fort intéreſſés, fainéans, mauvais ſoldats & extrèmement voluptueux.

Leur Réligion eſt la Païenne mêlée de Judaïſme & de Mahométiſme. L'Empereur régnant eſt Mahométan de la Secte d'Omar.

Leur Langue eſt l'*Arabe* pour la Réligion & les Sciences, & la *Carabine* aux environs de Goa; mais la *Guzarate* eſt entenduë de preſque tous les Mogols qui s'appliquent au Commerce.

L'Empereur du Mogol peut mettre en campagne juſqu'à 1200 mille hommes. Il a toujours 20 Rois Vaſſaux à ſa Cour.

Le Nouveau Delhi, *ou* Cha-Gean-Abad, ſur le Gemma, eſt la *Cap.* de l'Empire du Mogol, à 550 l. d'Iſpahan, à 40 d'Agra, à 350 de Goa, à 740 de Camboya, à 400 de Pondicheri, à 400 d'Ormus, à 440 de Pegu, à 590 de Siam & à 1667 de Paris. *Long.* 97^{d}. *lat.* 28^{d} 20$'$.

Route d'Iſpahan, en Perſe, par Goura, Orinxa, Cornetta, Hemda, Gadanna, Biben, Yeſd, Bahare, Ahſa,

Giorg, Rebat-Maabad, Aſnid, Jeraan, Bir-Al-Cadhi, Raſec, Karulſaif, Bardin, Harun, Segeſtan, Rinun, Sirun, Giarura, Candahar, Peſingan, Secotan, Duki, Chatzan, Multan, Fetipor & Delhi.

Agra F. ſur la riv. de Gémene, eſt la ſeconde Ville du Mogol. L'Empereur y fait ſouvent ſa réſidence. *Long.* 96d 26'. *lat.* 26d 40'.

ARTICLE V.

De la Presqu'Isle occidentale de l'Inde en-deçà du Gange.

CETTE PRESQU'ISLE contient 280 lieuës du Midi au Septentrion, & 235 de l'Orient à l'Occident. L'air y eſt fort chaud, & les Peuples y ſont extrêmement baſanés. Le terroir y très-fertile en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. On y trouve des mines de diamans, & ſur les Côtes on y pêche des perles.

Les Habitans de cette Preſqu'Iſle ſont fort groſſiers, ignorans & fainéans : il n'y a que les Eſclaves qui travaillent. Ils ſont pour la plûpart Mahométans ou Païens ; il y a pourtant parmi eux quelques Chrétiens & des Juifs.

On parle dans cette Preſqu'Iſle les Langues Malabare & Guzarate.

Diviſion de la Preſqu'Iſle en-deçà du Gange.

1. Le Roïaume de Viſapour contient 120 lieuës de long, ſur 95 de large. Les Portugais en poſsèdent une partie ; le reſte eſt ſoumis à l'Idalcan ou Roi de Viſapour, qui eſt Tributaire du Grand-Mogol.

Ce Païs eſt aſſez fertile. Il abonde en ſoïe & en coton. Il y a auſſi quelques mines de diamans.

Viſapour F. ſur le Fleuve Mindoux, eſt à 65 l. de Goa, à 700 d'Iſpahan (par terre), à 275 de Delhi, à 150 de Pondicheri & à 1817 de Paris. *Long.* 94d. *lat.* 17d 30'.

Route d'Iſpahan par Yeſd, Bahare, Abar, Semengian, Nadem, Haſac, Salem, Karduh, Barin, Macnen-Abad, Aun, Ozair, Haboſt, Human, Habeſan, Hamrachi, Rebat-Arve, Araba, Candail, Koſdar, Tatta, Janagar, Surate & Viſapour.

2. Les Etats du Roi de Golconde & de Biſnagar contiennent 200 lieuës de long, & 120 de large. Ce Prince, qui eſt Tributaire du Grand-Mogol, eſt riche en or, en argent & en pierreries, & il eſt fort puiſſant en hommes. On dit que quand il attaqua l'Idalcan ſon ennemi, ſur la fin du ſiècle paſſé, il avoit 40 mille chevaux, 300 mille Fantaſſins, & 700 Eléphans.

Golconde F. eſt à 100 lieuës de Viſapour, à 220 de Delhi, à 175 de Pondicheri & à 1862 de Paris. *Lon.* 100d. *lat.* 18d. Heiderabad eſt la même Ville que Golconde.

Route d'Iſpahan par Surate, Aureng-Abad & Golconde.

Biſnagar F. eſt à 45 lieuës de Golconde, à 75 de Pondicheri, à 75 de Viſapour, à 55 de Goa & à 1892 de Paris. *Long.* 95d 30′. *lat.* 13d 20′.

Route par Viſapour, &c.

3. La Côte de Coromandel & le Maduré contiennent 100 lieuës de long. C'eſt un Païs qui produit du ris en abondance, où il croît auſſi du millet, & rénommé par la pêche des perles les plus belles du monde, qu'on y trouve près du Cap Comorin. Du reſte ce Païs eſt poſſédé par divers Naïques ou Princes; le plus riche, & le plus puiſſant eſt celui de Maduré. Les François, les Danois, les Anglois & les Hollandois y ont des Forteresſes pour la ſûreté du Commerce qu'ils y font.

Maduré F. eſt à 85 lieuës de Pondicheri, à 175 de Goa, à 460 de Delhi & à 2042 de Paris. *Lon.* 96d 2′. *lat.* 10d 20′.

Route de Viſapour par Biſnagar, Ciriangapatan, Salavaca & Maduré.

Autre d'Iſpahan par Surate, Daman, Terrapour, Chelin, Tana, Ciaul, Dando, Sidimbar, Dabul, Cariapatan, Goa, Baticala, Barcelor, Mangalor, Cananor, Calicut, Cranganor, Cochin, Calecoulan & Maduré.

4. La Côte de Malabar, à l'Occident de celle de Coromandel, a environ 140 lieuës d'étenduë. Ce Païs eſt fertile en bon poivre, en gingembre, en aromates, en ſucre, en coton & en cocos. Les Hollandois qui y font le meilleur négoce, y occupent pluſieurs Places; le reſte du Païs eſt partagé entre divers Princes; le plus puiſſant eſt le Samorin ou Roi de Calicut.

Calicut P. F. eſt à 120 l. de Goa, à 80 de Pondicheri, à 400 de Delhi & à 1982 de Paris. *Lon.* 93d 10′. *lat.* 11d 21′.

Route d'Iſpahan par Surate, Dabul, Goa, Cananor & Calicut.

ARTICLE VI.

DE LA PRESQU'ISLE ORIENTALE DE L'INDE AU-DELA DU GANGE.

L'ETENDUE de cette preſqu'Iſle eſt de 500 lieuës en long, ſur 332 de large; mais dans le Roïaume de Tennaſſerim, ſa largeur n'eſt que d'environ 23 lieuës.

L'air, la qualité du Païs & les mœurs des Peuples, ſont à peu-près les mêmes dans les deux preſqu'Iſles, excepté que dans celle-ci il y a moins de perles & de pierreries que dans la précédente, & que l'air de Malacca & des environs eſt extrêmement chaud, humide & mal-ſain.

On ſuit dans cette preſqu'Iſle les Réligions Mahométane, la Païenne & la Chrétienne; & on y parle la Langue Malaïoiſe & pluſieurs autres particulières.

Diviſion de cette preſqu'Iſle.

1. Les Etats du Roi d'Ava contiennent 300 l. de long, ſur 200 de large, en y comprenant les Roïaumes de Pegu, d'Aracan, d'Azem & de Tipra qui en ſont Tributaires.

Ces Roïaumes ſont très-fertiles, ſur-tout en ris, & on y trouve des rubis, outre les Eléphans & les Chameaux qui y ſont en grand nombre.

Les Peuples y ſont Idolâtres, pour la plûpart, cependant le Roi d'Ava eſt Mahométan.

Ava F. ſur la riv. de même nom, eſt à 450 l. de Delhi, à 50 de Pegu, à 60 d'Aracan, à 100 d'Azem ou Kemmerouf, à 170 de Siam & à 2117 de Paris. *Long.* 114^{d}. *lat.* 21^{d}.

Route de Delhi par Agra, Sanquil, Elebas, Benarou, Patna, Ragemel, Daca, Chatigan, Cadovaſcan, Tipra, Mandranelle & Ava.

Pegu F. ſur l'Ava, eſt à 440 lieuës de Delhi & à 2107 de Paris. *Long.* 124^{d} 30$'$. *lat.* 17^{d}.

Route de Delhi par Tipra, &c.

Aracan P. F. eſt à 60 lieuës de Pegu, à 400 de Delhi & à 2067 de Paris. *Long.* 110^{d} 30$'$. *lat.* 20^{d} 30$'$.

Route de Delhi par Chatigan, Maon, Santatoli & Aracan.

2. Le Roïaume de Siam a 340 lieuës de long, & 180 de large. L'air y eſt aſſez tempéré. Le terroir y eſt fertile en ris, en orge & en fruits. On y trouve du poivre, de l'aloës, du benjoin, du muſc, des mines d'or, d'argent, de cuivre & d'autres métaux. Les Eléphans y ſont fort communs.

Les Siamois ſont plus traitables que la plûpart des autres Indiens. Les François, les Anglois & les Hollandois qui commercent avec eux, ont chacun une Factorie à Siam.

Le Roi de Siam & ſes Sujets ſont Idolâtres. Ce Prince peut, dit-on, mettre ſur pied 250 mille Fantaſſins & 20 mille chevaux; il eſt cependant Vaſſal de l'Empereur de la Chine.

Siam *ou* Juthia P. ſur la riv. de Menam, eſt à 250 lieuës de Malacca, à 150 de Camboya, à 320 de l'Iſle de Borneo, à 300 de l'Iſle de Macao, à 500 de Nanquin, à 500 de Manille, à 450 de Batavia, à 700 de Pekin, à 590 de Delhi, & à 2257 de Paris. *Long.* 118d 30′. *lat.* 14d 15′.

Route par Delhi, Pegu, &c.

3. Le Roïaume de Camboya a 130 lieuës de long, & 60 de large. Le Roi de Camboya eſt Tributaire de celui de Siam. Camboya F. ſur le Meçon, eſt à 80 lieuës de la Mer, à 130 de Kehué, à 740 de Delhi, à 250 de Manille & à 2407 de Paris. *Long.* 122d 30′. *lat.* 12d 40′.

Route par Delhi, Pegu, Siam & Camboya.

4. Le Roïaume du Tunquin a 130 lieuës de long, ſur 100 de large. L'air y eſt fort bon; & le terroir y abonde en ris, en ſucre, en canelle & en ſoïe. Il y a auſſi des Rhinoceros, de l'ébene, des Eléphans, &c.

Le Roi du Tunquin eſt Tributaire de l'Empereur de la Chine. L'Idolâtrie domine dans ſes Etats; il y a pourtant quantité de Chrétiens.

Checo *ou* Kecio F. eſt la *Cap.* du Tunquin, à 100 lieues de Kehué, à 150 de Macao, à 200 de Siam, à 200 d'Ava, à 300 de Nanquin, à 500 de Pekin & à 2317 de Paris. *Long.* 123d 30′. *lat.* 22d.

Route de Delhi, par Tipra, Ava & Checo.

5. Les Etats du Roi de la Cochinchine & de Chiampa contiennent 200 lieuës de long, ſur 100 de large. L'air y eſt fort ſain & tempéré. On y récueille entr'autres choſes, beaucoup de ris, qui eſt la nourriture commune de tout l'Etat. On y éleve quantité de vers-à-ſoye, & l'on y trouve

de la canelle, des mines d'or & d'argent, & des Eléphans.

Le Roi de la Cochinchine & ſes Sujets ſont Idolâtres; mais il y a beaucoup de Chrétiens dans ce Roïaume.

Hué *ou* Kehué F. eſt la *Cap.* de la Cochinchine, à 150 lieuës de Siam, à 150 de Chiampa, à 150 de Macao, à 270 de Manille, à 600 de Pekin & à 2380 de Paris. *Long.* 123d 40'. *lat.* 17d 40'.

Route de Delhi par Aracan, Pegu, Manar & Kehué.

ARTICLE VII.

De l'Empire de la Chine.

L'EMPIRE de la CHINE, le plus beau & le plus puiſſant de l'Aſie, & peut-être même de l'Univers, contient 680 lieuës de long, ſur 440 de large, ſans y comprendre la partie de la Tartarie & les Iſles qui en dépendent.

L'air y eſt froid vers le Septentrion, tempéré vers le milieu, & un peu chaud vers le Midi. Les tremblemens de terre y ſont fréquens.

Tous les grains & tous les fruits que nous avons en Europe, viennent en abondance à la Chine; & l'on y trouve beaucoup d'autres fruits que nous n'avons point. Cet Empire eſt riche en ſucre, en ſel, en camphre, en gingembre, en muſc, en or, en argent, en thé, en beaux vernis, en porcelaine la plus fine, en ſoïe & en coton.

Les Chinois ont la taille médiocre, le viſage large, les yeux fort petits, le nez un peu court, le tein olivâtre, la démarche droite & fière. Ils ſont magnifiques en leur habits, civils, ſpirituels, politiques & induſtrieux. Ils ſont très-verſés dans le Commerce & dans les Sciences. Ils ont un goût décidé pour les Mathématiques, qui ſont une voïe aſſurée pour faire fortune chez eux. Ils ſont de plus extrêmement orgueilleux, avares, jaloux, mal-propres en leur manger, lents à ſe réſoudre, & grands formaliſtes.

L'Idolâtrie eſt la Réligion de la Chine; mais les dernières Rélations nous aſſurent qu'il y a plus de 120 mille Chrétiens, contre leſquels il s'éleva une furieuſe perſécution ſur la fin de l'année 1747.

La Langue Chinoiſe eſt hiéroglyphique; chaque lettre fait

fait un mot. Elle eſt extrèmement difficile à apprendre, & encore plus à prononcer.

On fait monter le nombre des Habitans de la Chine, hommes ſeuls ou mâles, à 59688364; & à plus de deux cens millions d'ames diſtribuées en plus de dix millions 128 familles.

La fameuſe Muraille qui borne la Chine au Septentrion & au Couchant, eſt longue de 500 lieuës, en y comprenant les montagnes qu'elle joint; elle eſt haute de 45 pieds, & épaiſſe de 18 ou 20. On ſçait cependant qu'elle a eu plus de réputation que d'utilité, puiſqu'elle n'a pas empêché les Tartares de Nieuché d'entrer pluſieurs fois dans la Chine, & enfin de s'en rendre les maîtres en 1644. C'eſt la Famille de ces Princes Nieuché-Moungales qui y règne depuis ce tems-là.

Pekin F. eſt la *Cap.* de la Chine, à 200 l. de Nanquin, à 400 de Quangcheu ou Quanton, à 500 de Iedo, *Cap.* du Japon, à 600 de Manille, à 700 de Delhi, à 1250 de Moskow & à 1880 de Paris. *Lon.* 134^{d} 16′ 30″. *lat.* 39^{d} 54′.

Route de Moskow par Suſdal, Volodimer, Moruma, Baſilougorod, Sabaczar, Caſan, Oema, Bir, Uſinsko, Kraſnopo, Roſnaſchow, New-Janskoi, Tumen, Tobolsk, Iſimsko, Tara, Bellouvoday, Calbaſin, Lankaraga, Boerke, Sengioé, Kol, Keitou, Cokotan & Pekin.

Autre de Moskow par Pereaſlaw, Roſtow, Yaroſlaw, Velogda, Totma, Ouſtioug, Jam-Kaigorod, Solkamſcaia, Roſtes, Strogmot, Verchoturie, Japantzin, Tumen, Tobolsk, &c.

Autre de Conſtantinople par Tocat, Erzerom, Bayazid, Tauris, Calcal, Caſbin, Tiheran, Demawend, Firouzcouh, Seminan, Ahovan, Meſman, Sebſuar, Nichabur, Lenger, Seras, Marou-Chadgean, Bocara, Samarcand, Ramin, Cojend, Andecan, Tanghetar, Jaconich, Irken, Acſu, Conche, Cialis, Tarkan, Aramuth, Camoul, Sotcheou, Tayven & Pekin à 1580 l. de Conſtantinople.

Autre d'Alep par Bagdad, Iſpahan, Delhi, Azem, Laſſa, Singan & Pekin.

La Chine eſt ſubdiviſée en 15 Provinces.

Le Roïaume de Corée a Sior F. pour *Cap.* à 180 lieuës de Pekin, à 200 de Meaco, à 130 de Nanquin & à 2060 de Paris. *Long.* 143^{d} 40′. *lat.* 37^{d} 30′. *Route* par Pekin, &c.

Ce Roïaume eſt ſous la domination de l'Empereur de la Chine, auſſi-bien que le Païs de Leaoton, où l'on remarque Chingyang, & partie de la Grande-Tartarie.

Des Iſles qui dépendent de la Chine.

L'Iſle Formoſe a 90 lieuës de long, ſur 20 de large. Tai-Ovan-Fou P. F. en eſt la *Cap.* à 180 lieuës de Quanton, à 300 de Meaco & à 190 de Manille. *Long.* 139. 10—141. 28. *lat.* 21. 30—25. 10.

L'Iſle de Hainan n'eſt qu'à 8 lieuës des Côtes de la Chine. Elle a 85 lieuës de circuit. Kiontcheow P. F. en eſt la *Cap.* à 160 lieuës de Manille & à 100 de Quanton. *Lon.* 125. 30—128. *lat.* 18—20.

L'Iſle de Macao eſt fort près de la Terre-Ferme. Macao P. F. en eſt la *Cap.* à 45 lieuës de Quanton, à 160 de Manille & à 220 de Nanquin. *Long.* 130. 48. *lat.* 22. 12.

ARTICLE VIII.

De la Grande-Tartarie.

LA TARTARIE eſt un Païs fort vaſte. L'air y eſt aſſez tempéré, excepté vers la partie ſeptentrionale, où le froid eſt extrême. La terre y eſt peu cultivée, les Tartares s'adonnant au brigandage, & ne vivant que de leur bétail, & du butin qu'ils font ſur leurs voiſins. Ils aiment beaucoup la chair de cheval, le lait de jument, & toutes les liqueurs fortes. Ils campent par *Hordes* qui ſont compoſées de pluſieurs mille perſonnes. Ils ſont de moïenne taille, maigres & fort guerriers. Ils ſont tous Idolâtres ou Mahométans. Ils ſont ſoumis à l'Empereur de la Chine, à l'Impératrice de Ruſſie, & à des Princes particuliers qu'ils appellent *Kams.*

Samarcand F. ſur la riv. de Sogde, eſt la principale Ville de la Grande-Tartarie, à 300 lieuës d'Iſpahan, à 280 d'Aſtracan & à 1200 de Paris. *Long.* 86. 30. *lat.* 39. 20.

Route de Conſtantinople par Tocat, Erzerom, Tauris, Caſbin, Seminan, Nichabur, Bokara & Samarcand.

ARTICLE IX.

DES ISLES DE L'ASIE DANS L'OCEAN.

§. I. *Des Iſles ou de l'Empire du Japon.*

L'EMPIRE du JAPON eſt un compoſé de pluſieurs Iſles qui furent découvertes par les Portugais en 1542. On ne fait mention ordinairement que de trois principales.

La première eſt celle de *Niphon*, la plus grande & la plus conſidérable de toutes. Elle a 250 lieuës de long, 110 de large, & 600 de tour. Cette Iſle n'eſt qu'à 25 lieuës du Kamtſchatka, qui eſt la Terre-Ferme du Continent la plus proche des Iſles du Japon.

L'Iſle de *Ximo* ou Saïcock n'eſt qu'à 60 l. des Côtes de la Chine. Elle a 70 l. de long, 20 de large, & 150 de tour.

L'Iſle de *Xicoco* ou Tokoeſy a 45 lieuës de long, 15 de large, & 120 de circonférence.

L'air du Japon eſt aſſez ſain & tempéré. Le terroir, quoique fort montagneux, y produit abondamment du ris & du thé. On y trouve des mines d'or, d'argent & de fort bel étain. Les autres richeſſes de ces Iſles conſiſtent en dents d'éléphans, en peaux de chameaux, & en perles rouges qui ne ſont pas moins eſtimées que les blanches.

Les Japonois ſont de moïenne taille, un peu baſanés, magnifiques dans leurs habits, aſſez ſpirituels, fidèles & adroits. Ils aiment les Arts & les Sciences. Ils ſont orgueilleux, méchans & diſſimulés. Leurs coûtumes & leurs manières ſont fort oppoſées aux nôtres. Le noir leur eſt une couleur de réjoüiſſance, & le blanc une couleur de deüil.

La Langue Japonoiſe eſt particulière au Païs; mais on trouve beaucoup de Japonois qui parlent les Langues des Indes, & ſur-tout la Malaïoiſe & la Chinoiſe.

Les Japonois ſont Païens, & ils haïſſent généralement toutes les Nations qui ſont d'une autre Réligion que la leur, excepté les Hollandois, qu'ils ne ſouffrent qu'à cauſe de leur Commerce, & parce qu'ils leur croient, pour ce qui regarde la Réligion, des ſentimens différens de ceux de tous les autres Peuples de la terre.

L'Empire du Japon a deux Chefs ou deux Souverains.

L'un eſt le *Dairi*, ou Empereur Eccléſiaſtique, qui réſide à Meaco; & l'autre eſt le *Kubo*, ou Empereur Séculier, en qui réſide toute l'autorité Souveraine : il demeure à Iedo.

Iedo P. F. ſur la riv. de Tonkaw qui ſe jette dans le Port par cinq embouchures, eſt la *Cap.* de l'Empire du Japon, à 500 lieuës de Pekin, à 140 de Meaco, à 500 de Macao, à 500 de Manille, à 1200 des Côtes de la Californie, à 2400 de Lima & à 4989 de Paris. *Long.* 157. *lat.* 35. 32.

Il y a pluſieurs *Routes* pour le Japon. La première par Pekin; mais elle eſt extrêmement pénible. La 2.e en s'embarquant à Amſterdam en droiture pour le Japon, ou pour quelque Port des Indes, où l'on trouve aiſément des Vaiſſeaux Japonois. La 3.e en s'embarquant à l'Orient, en Brétagne, ſur les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes de France, & ce ſera cette 3.e *Route* que je ſuivrai pour tout ce qui me reſte à traiter de la Géographie.

De Paris par Verſailles, Neauphe, la Queue, Houdan, Dreux, Nonancourt, Verneüil, Saint-Maurice, Mortagne, Meſle-ſur-Sarthe, Menilbrou, Alençon, Prez en Paille, Ribay, Mayenne, Martigny, Laval, Gravelle, Vitré, Châteaubourg, Rennes, Pontreane, Plat-d'or, Guers, Monteneu, Maleſtroit, Eleven, Vannes, Auray, Landevant, Hennebon & l'Orient, à 113 lieuës de Paris.

De l'Orient, *Route* à l'*Oueſt-Sud-Oueſt* juſqu'à la hauteur du Cap Finiſterre, *Sud-Sud-Oueſt* pour l'Iſle Madère, ou *Sud-Quart-Sud-Oueſt* pour les Iſles Canaries, *Sud-Oueſt* pour les Iſles du Cap-Verd, *Sud-Sud-Eſt* pour paſſer la Ligne, même Route pour l'Iſle de Sainte-Hélène & le Cap de Bonne-Eſpérance, à l'*Eſt* pour doubler ledit Cap, *Nord-Eſt* juſqu'à la hauteur de l'Iſle de Madagaſcar & pour les Iſles de Bourbon & Maurice, *Nord-Eſt-Quart-Eſt* pour le Détroit de la Sonde, *Nord* pour repaſſer la Ligne, laiſſant l'Iſle de Borneo à l'*Eſt*, & les Iſles d'Anamba & de Niaura à l'*Oueſt*, *Nord-Quart-Nord-Eſt* juſqu'à la hauteur de 8 degrés de latitude, *Nord-Eſt* juſqu'au 10.e degré, *Nord* juſqu'au 15.e degré, *Nord-Eſt* juſqu'au 20.e, laiſſant les Philippines au *Sud-Eſt* & les Côtes de la Chine *Nord* & *Nord-Nord-Oueſt*, *Eſt-Quart-Nord-Eſt* juſqu'au 23.e degré 30 minutes, *Eſt* ſur la même latitude juſqu'à la hauteur de l'Iſle Formoſe, *Eſt-Nord-Eſt* juſqu'au 30.e degré, & *Nord* juſqu'à Iedo.

§. II. *Des Iſles Philippines.*

Les Eſpagnols firent la conquête de ces Iſles ſous Philippe II. en 1564. Elles avoient déja été découvertes par Magellan en 1520.

Le climat des Philippines eſt chaud & humide, ce qui fait que l'air y eſt mal-ſain.

Il n'y a dans ces Iſles ni blé, ni vin, ni olives, ni même aucun fruit de l'Europe, ſi ce n'eſt des oranges. L'Iſle de Luçon ou Manille a des mines d'or. Les meilleures productions des Philippines ſont les palmiers, le coton, la cire, le miel & le ſucre, qui y eſt à ſi bon marché, que l'on en a 25 livres pour 20 ſols.

Les Habitans des Philippines ſont bien faits, ſpirituels & aſſez blancs pour leur climat.

La Réligion Chrétienne a été introduite aux Philippines par les Eſpagnols qui en ſont les maîtres; mais on y trouve encore beaucoup d'Idolâtres.

Les Iſles Philippines ſont au nombre d'environ 11 à 1200. Il y en a 40 ſous la domination des Eſpagnols. La plus conſidérable eſt

L'Iſle de Luçon ou de Manille, qui eſt à 120 lieuës de la Chine. Elle a 130 l. de long, 67 de large, & 450 de tour.

Manille A. P. F. où réſide le Viceroi, eſt à 500 lieuës d'Iedo, *Cap.* du Japon, à 460 de Macaſſar, à 550 de Pekin, à 540 de Batavia, à 3240 de Lima, *Cap.* du Pérou, & à 4489 de Paris. *Long.* 141. *lat.* 14. 30.

Route du 10.e degré de latitude (§. I.) au *Nord-Eſt* juſqu'au 12d 30′ ſur la même latitude, à l'*Eſt* juſqu'à la hauteur de la Baye de Manille, où l'on entre faiſant *Route* au *Nord-Quart-Nord-Eſt.*

§. III. *Des Iſles Mariannes*, ou *des Larrons.*

Ces Iſles furent découvertes par Magellan. Michel Lopez de Legaſpi en prit poſſeſſion en 1565. Les Eſpagnols y ont quelques Habitations avec une bonne Garniſon dans l'Iſle de Guam.

L'air de ces Iſles eſt pur & ſain. Le ciel y eſt toujours beau, le climat doux & le terroir fertile en ris & en fruits.

Les Inſulaires ſont bien faits & baſanés. Ils ſont ſpirituels, polis & affables; mais leur fidélité paroit équivoque aux

Hollandois qui avoient abordé ces Iſles pour y faire de l'eau, & pour y acheter du ris.

La Réligion des Habitans des Mariannes eſt l'Idolâtrie; mais il y a auſſi beaucoup de Chrétiens.

Route des Philippines à l'*Eſt* juſqu'à Guam, qui eſt la principale des Iſles des Larrons, qu'on nomme encore mieux Nouvelles-Philippines.

Guam eſt à 400 lieuës de Manille (& ſur la *Route* des Philippines à la Nouvelle-Eſpagne), à 400 d'Iedo, à 2840 de Lima, à 1400 des Côtes de la Californie, à 1540 d'Acapulco & à 4889 de Paris. *Long.* 157. 10. *lat.* 13. 25.

§. IV. *Des Iſles Molucques.*

Les Molucques furent découvertes par Magellan en 1520, & ſoûmiſes aux Eſpagnols, qui les donnèrent en engagement aux Portugais: aujourd'hui elles appartiennent preſque toutes aux Hollandois qui en ont chaſſé ces derniers, & qui y font tout le Commerce: ils y ont même des Rois ſous leur dépendance.

L'air des Molucques eſt extrêmement chaud & mal-ſain, ſur-tout pour les Etrangers. Elles ſont fertiles en ris & en épiceries, comme canelle, gingembre, noix muſcades, aloës, cocos, cloux de girofle, &c. & ce qu'il y a de plus remarquable, eſt que les Hollandois vendent même aux naturels du Païs les épiceries dont ils ont beſoin.

Les Habitans des Molucques ſont extrêmement noirs; mais ils ne ſont pas Negres. Ils ſont cruels & barbares.

La Réligion des Hollandois eſt la dominante aux Molucques: on y trouve cependant beaucoup d'Idolâtres, de Mahométans, & quelques Catholiques-Romains.

Les Iſles Molucques ſont en grand nombre; celle de Célebes ou de Macaſſar eſt la plus conſidérable de toutes. Elle a 200 lieuës de long, ſur 68 de large. L'air y eſt meilleur que dans les autres Iſles. Il y a deux Roïaumes, de Célebes & de Macaſſar, qui prennent le nom de leurs Villes Capitales. Le Roi de Macaſſar & ſes Sujets ſont Mahométans, & ſous la dépendance des Hollandois, qui ſe ſont rendus les maîtres de la Ville qu'ils ont fort bien fortifiée.

L'Iſle de Timor a des mines d'or qui appartiennent aux Hollandois. Celle de Ceram a un Roi qui leur eſt Tributaire.

L'Iſle de Ternate avoit un Roi que les Hollandois ont

forcé d'accepter une penſion de 1200 écus en échange de ſes Etats, dont ils ſe ſont mis en poſſeſſion.

Macaſſar P. F. dans l'Iſle Célebes, eſt à 200 lieuës de Mindanao (l'une des Philippines), à 460 de Manille, à 550 de Quanton, à 100 de l'Iſle de Borneo, à 260 de Batavia, à 500 de l'Iſle de Guam, à 880 d'Iedo, à 3300 de Lima & à 4200 de Paris. *Long.* 135. 30. *lat. mérid.* 5d.

Route du Cap de Bonne-Eſpérance au *Nord-Eſt* juſqu'au Détroit de Palambuan, que l'on paſſe faiſant *Route* au *Nord;* au ſortir du Détroit *Nord-Eſt* juſqu'à Macaſſar. *Ou* par le Détroit de la Sonde en continuant la *Route Eſt-Nord-Eſt* juſqu'à Macaſſar.

§. V. *Des Iſles de la Sonde.*

1.° L'Iſle de Sumatra contient 300 lieuës de long, 70 de large, & 600 de circonférence. L'air y eſt humide, chaud & mal-ſain; mais la chaleur y eſt tempérée par des vents frais qui y ſoufflent de toutes parts. On y récueille beaucoup d'excellent poivre, de canelle, de ris & de ſucre. Il y a auſſi des mines d'or, d'argent, &c. Les Habitans y ſont noirs, malins, ſanguinaires, traitres & perfides; ils ſont preſque tous Mahométans.

Quoique l'Iſle de Sumatra ſoit partagée entre pluſieurs Souverains, les Hollandois, qui y tiennent quatre ou cinq Forteresſes, y ont plus de pouvoir que les Rois, qui n'oſent vendre leur poivre & leur or à d'autres qu'à eux.

Achem P. F. eſt la *Cap.* de l'Iſle de Sumatra, à 220 l. de l'Iſle de Ceylan, à 380 des Iſles Maldives, à 120 de Malacca, à 320 de Batavia, à 300 de l'Iſle de Borneo, à 300 de Pondicheri, à 1890 du Cap de Bonne-Eſpérance & à 4090 de Paris. *Long.* 113. 30. *lat.* 5.

Route du Cap de Bonne-Eſpérance *Nord-Eſt* juſqu'au 30.e degré de *lat. mérid. Nord-Quart à l'Eſt* pour repaſſer la Ligne, *Nord-Eſt* juſqu'au 6.e degré de latitude, & *Sud* juſqu'à Achem.

2.° L'Iſle de Borneo a 225 l. de long, 190 de large, & 600 de circonférence. L'air y eſt extrêmement chaud & mal-ſain. Les Portugais furent contraints à cauſe des maladies, d'abandonner les Etabliſſemens qu'ils y avoient faits; mais les Hollandois que l'eſpoir du gain fit paſſer par-deſſus ces conſidérations, y ont bâti pluſieurs Places ſur les Côtes, &

y ſont preſque tout le Commerce qui conſiſte en poivre, en mirabolan & en camphre. On trouve dans cette Iſle des diamans, & des mines d'or & d'étain. Les Habitans y ſont extrèmement baſanés & preſque noirs : leur Réligion eſt la Mahométane & la Païenne ; & leur Langue la Malaïoiſe, dont on ſe ſert pour le Commerce aux Iſles Molucques & de la Sonde.

Borneo P. F. eſt à 260 lieuës de Batavia, à 360 de Siam, à 280 de Manille & à 4209 de Paris. *Lon.* 129. 50. *lat.* 4. 55.

Route du Détroit de la Sonde au *Nord-Eſt-Quart* à l'*Eſt* juſqu'au 4.e degré de *latit.* mérid. *Nord* pour repaſſer la Ligne, la même juſqu'au 6.e degré de *lat.* ſeptent. & *Sud* juſqu'à Borneo.

3°. L'Iſle de Java contient 210 lieuës de long, 40 de large, & 460 de tour. L'air y eſt fort chaud & mal-ſain pour les Etrangers. On y récueille du ris, du ſucre & du poivre. On y trouve auſſi des diamans, des rubis & des émeraudes ; & il y a des mines d'or, d'argent & de cuivre. L'Iſle eſt partagée entre l'Empereur de Mataran & les Hollandois. Ces derniers y ſont les plus puiſſans, & tiennent ce Prince dans leur dépendance.

Batavia P. F. eſt la *Cap.* de l'Iſle de Java pour les Hollandois, à 100 lieuës de Mataran, à 260 de Macaſſar, à 260 de Borneo, à 540 de Manille & à 3949 de Paris. *Long.* 124d. 30′. *lat.* mérid. 6d 10′.

Route comme ci-deſſus, (§. I.) juſqu'au Détroit de la Sonde ; enſuite *Nord-Eſt* juſqu'au 5.e degré 30 minutes de *lat. mérid.* & *Sud-Eſt* juſqu'à Batavia.

§. VI. *De l'Iſle de Ceylan.*

Cette Iſle a 95 lieuës de long, 50 de large, & 250 de tour. L'air y eſt le plus pur & le plus ſain des Indes. La canelle y eſt la meilleure qu'il y ait au monde. L'or, les pierres précieuſes & les dents d'éléphans, ſont des autres productions de cette Iſle, qui appartient preſque toute au Roi de Conde-Uda, à l'exception de quelques Places Maritimes que les Hollandois y poſsèdent.

Les Habitans de Ceylan ſont olivâtres & aſſez traitables ; ils ſuivent la Réligion Mahométane.

Dilige F. eſt la *Cap.* de l'Iſle de Ceylan, & la réſidence *du Roi* de Conde-Uda, ou Candy, à 80 l. de Pondicheri

à 250 de Goa & à 3890 de Paris. *Long.* 99. 10. *lat.* 7. 40.

Route du Cap de Bonne-Eſpérance, la même que pour l'Iſle de Bourbon (§. I.); enſuite *Eſt-Nord-Eſt-Quart* au *Nord* juſqu'à l'Iſle de Gama à 3 degrés de *lat.* mérid. *Nord-Quart-Nord-Eſt* pour repaſſer la Ligne, & *Nord-Quart-Nord-Oueſt* juſqu'à l'Iſle de Ceylan.

Cette *Route* ſert pour Pondicheri P. F. (qui n'eſt qu'à 43 lieuës de la partie ſeptentrionale de l'Iſle de Ceylan); mais avec différence, que les Vaiſſeaux ſe trouvant à la hauteur de 6 degrés de *lat.* ſeptentr. au *Sud* de Ceylan, doivent faire *Route* au *Nord-Eſt*, pour éviter le Détroit de Manar, & du 7.e degré 30 min. de *lat.* ſeptentr. *Nord* juſqu'à la hauteur de Pondicheri, & *Oueſt* pour ſe rendre à la Rade de cette Place, où ils peuvent mouiller ſur un fond de 8, 9 & 10 braſſes d'eau.

Pondicheri P. F. aux François, eſt à 25 lieuës de Madras, à 400 de Delhi, à 160 de Goa (par terre, & à 300 par mer), à 200 de Surate & à 3970 de Paris. *Long.* 98d 7′ 30″. *lat.* 11d 56′ 28″.

§. VII. *Des Iſles Maldives.*

Le nombre de ces Iſles eſt fort grand. Quelques-uns les font monter juſquà 12000. Quoiqu'il en ſoit, elles s'étendent depuis environ le 12.e degré de *lat.* ſept. juſqu'au premier de *lat.* mérid. L'air y eſt fort chaud, mais tempéré par des vents frais; il y eſt cependant fort mal-ſain. La terre y produit divers fruits, comme citrons, oranges, grenades, figues ou bananes, & des cocos ou noix d'inde. L'arbre qui porte ce dernier fruit, eſt une eſpèce de palmier aſſez commun dans les Indes. Les Inſulaires en tirent tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; ils en font du miel, du ſucre, de l'huile, du lait, du beurre, du vin & du pain. La feuille de cet arbre ſe prépare pour en faire du papier à écrire, & le tronc ſert à la charpente des maiſons & des vaiſſeaux. On trouve aux Iſles Maldives, des tortuës ſi grandes, que l'écaille d'une ſeule peut contenir 10 à 12 perſonnes aſſiſes.

Les Habitans des Maldives ſont olivâtres & grands voleurs. Leur Roi eſt Mahométan; il fait ſa réſidence dans l'Iſle de *Male*, où les vaiſſeaux abordent pour faire le Commerce des coquilles qui ſervent de monnoïe dans le

Bengale; c'eſt-à-dire, ſur les Côtes des Roïaumes de Golconde, d'Aracan, d'Ava, &c.

Male eſt à 60 lieuës de l'Iſle de Ceylan, à 260 de Goa, & à 3790 de Paris. *Long.* 92. *lat.* 4. 30.

Route, la même que pour l'Iſle de Ceylan, (§. VI.)

ARTICLE X.

DES POSSESSIONS DES EUROPE'ENS EN ASIE.

§. I. *Des Hollandois.*

LEs Hollandois ſont plus puiſſans dans les Indes que toutes les autres Nations d'Europe enſemble. Ils y ont

Un Conſeil Souverain à Batavia, P. F. dans l'Iſle de Java.

Six Gouvernemens Généraux.

1. De la Côte de Coromandel.
2. D'Amboine, } Iſles Molucques.
3. De Banda, } Iſles Molucques.
4. de Ternate, } Iſles Molucques.
5. De Ceylan.
6. De Malacca, Preſqu'Iſle au-delà du Gange.

Pluſieurs Gouvernemens particuliers, qu'ils appellent *Commanderies*, comme ceux

Du Cap de Bonne-Eſpérance. *Ce premier eſt en Afrique.*
De Macaſſar, dans l'Iſle Célebes.
De Padan, dans l'Iſle de Sumatra.
De Timor ou Motir, une des petites Molucques.
D'Andragiry, dans l'Iſle de Sumatra.
De Cochin, ſur la Côte de Malabar; & de pluſieurs autres Lieux, ſur la même Côte.

Ils ont des Comptoirs en divers endroits, comme

A Iſpahan . . . . . } En Perſe.
A Gamron *ou* Benderabaſſi, } En Perſe.

A Surate . . . . . } Dans les Etats du Grand-Mogol.
A Agra . . . . . } Dans les Etats du Grand-Mogol.
A Amedabat . . . . } Dans les Etats du Grand-Mogol.
A Ougli . . . . . } Dans les Etats du Grand-Mogol.

A Palimban . . . . . } Dans l'Iſle de Sumatra.
A Jumbi . . . . . }

A Siam . . . . . } Dans le Roïaume de Siam.
A Lingor . . . . . }

Au Tunquin & au Japon. Mais depuis peu d'années ils n'ont plus d'accès à la Chine.

Tous ces Gouvernemens, & tous ces Comptoirs reſſortiſſent au Conſeil Souverain de Batavia, & rien ne ſe fait que par ſes ordres.

On remarque en outre un Empereur & pluſieurs Rois aux Indes, qui ſont Tributaires des Hollandois; comme l'Empereur de Mataran, dans l'Iſle de Java.

Les Rois

De Bantam, dans l'Iſle de Java.
De Seram, }
De Macaſſar, } Aux Iſles Molucques.
De Ternate, }

Les principales Villes & Fortereſſes que les Hollandois poſsèdent en Aſie, ou aux Indes Orientales.

Paliacate, P. F. où ils ont un Comptoir pour le commerce de Golconde, de Biſnagar & du Coromandel, dans la Preſqu'Iſle au-deçà du Gange. *Long.* 98. 8. *lat.* 13. 34.

Onor, P. F. . . . . }
Barcelor, P. F. *Long.* 92. *lat.* 13. 45. } Preſqu'Iſle au-
Mangalor, P. F. *Long.* 92. 45. *lat.* 13. } deçà du Gange.
Geldria, P. F. . . . . }

Batavia, P. F. dans l'Iſle de Java.
Andragiry, P. F. dans l'Iſle de Sumatra.
Negapatan, P. F. ſur la Côte de Coromandel.

Amboine, P. F. . . . . }
Jompandamqui, P. F. . . }
Gammalame, P. F. . . . }
Malayo, P. F. . . . . } Aux Iſles Molucques.
Marieco, P. F. . . . . }
Bachian, P. F. . . . . }
Motir, P. F. . . . . }

Pedang, P. F. dans l'Iſle de Sumatra.
Bantam, P. F. dans l'Iſle de Java.

Cananor, P. F. *Tributaire.*
Cochin, P. F. . . . . } Sur la Côte de Malabar.
Coulan, P. F. . . . . .

Japara, P. F. . . . . } Dans l'Iſle de Java.
Cheribam, P. F. . . . .

Colombo, P. F. . . . .
Jafanapatan, P. F. . . .
Negombo, P. F. . . . . } Dans l'Iſle de Ceylan.
Baticalo, P. F. . . . .
Gale, P. F. . . . . .

Les Forts de Naſſau. . .
de Cumbello. .
de Hiten . . . } Aux Iſles Molucques.
de Low . . .
de la Victoire, &c.

Les Hollandois poſsèdent de plus quelques Forts dans l'Iſle de Borneo, dans la Nouvelle-Guinée & dans la Nouvelle-Hollande, que l'on met au rang des Terres Antarctiques. Ils ont auſſi ſous leur domination pluſieurs Places, Ports, Iſles & Païs en Afrique & en Amérique.

§. II. *Des François.*

Les François poſsèdent aux Indes-Orientales Pondicheri P. F. ſur la Côte de Coromandel, dans la Preſqu'Iſle au-deçà du Gange, avec un Diſtrict aſſez conſidérable aux environs de cette Place, qui leur a été cédé en 1750 par le Nagod ou Souverain du Païs, en reconnoiſſance des ſervices importans que la Compagnie des Indes de France lui avoit rendus, dans la guerre qu'il a euë avec un Roi voiſin dont il a été le vainqueur. *Voïez le* §. VI. *de l'Article précédent.*

Les François ont des Comptoirs à Siam, à Surate, à Rajapour à 40 lieuës de Goa, & dans quelques autres Villes des Indes, outre pluſieurs beaux Etabliſſemens en Afrique, & de vaſtes poſſeſſions en Amérique.

§. III. *Des Danois.*

Cette Nation ne poſsède dans les Indes que la Ville F.

& P. de Tranguebar, ſur la Côte de Coromandel, au Roïaume de Tanjaour. Elle eſt à l'emb. de la riv. de Caveri, à 18 l. de Pondicheri. *Long.* 97^{d} 52$'$. *lat.* 11^{d}. 20$'$.

§. IV. *Des Eſpagnols.*

Les Iſles Philippines & quelques-unes des Mariannes, appellées Iſles des Larrons, ſont les ſeules poſſeſſions des Eſpagnols en Aſie.

§. V. *Des Anglois.*

Les Anglois ſont les Maîtres en Aſie de l'Iſle P. & F. de Bombaï, ſur la Côte de Malabar. *Long.* 90. 30. *lat.* 19. Du Fort de Saint-David, ſur la Côte de Coromandel. *Lon.* 97^{d} 30$'$. *lat.* 11^{d}. 30$'$. De la Ville P. & F. de Madras, ſur la même Côte. *Long.* 98. 8. *lat.* 13. 13. Ils ont des Comptoirs à Siam, à Surate. *Long.* 90. *lat.* 21. 10. & dans pluſieurs autres Villes des Indes. Ils ſe vantent d'avoir pluſieurs Rois Indiens ſous leur protection.

§. VI. *Des Portugais.*

Les Portugais qui étoient autrefois beaucoup plus puiſſans en Aſie, qu'ils ne le ſont aujourd'hui, y poſsèdent encore les Villes

De Goa A. U. P. F. dans une Iſle de 9 lieuës de tour, ſur la riv. de Mandoua à ſon embouch. à 350 lieuës de Delhi, à 860 de Suez & à 340 de l'Iſle de Socotera. *Lon.* 91. 35. *lat.* 15. 31.

De Baçain P. F. au Roïaume de Viſapour, ſur la Côte de Malabar. *Long.* 90. 40. *lat.* 19.

De Diu P. F. dans une Iſle de même nom, au Roïaume de Guzarate, Preſqu'Iſle en-deçà du Gange. *Long.* 86. 30. *lat.* 21. 45.

De Daman P. F. à l'entrée du Golfe de Cambaye, & ſur la riv. de même nom. Elle a ſoûtenu pluſieurs Sièges contre le Mogol. *Long.* 90. 10. *lat.* 21. 5.

Les Portugais ont un Comptoir avec une belle Habitation à Macao, dans l'Iſle de même nom ſur les Côtes de la Chine. *Long.* 130. 48. *lat.* 22. 12. Ils ont un Fort dans cette Iſle pour la ſûreté de leur Commerce. Ils ont encore des Comptoirs à Siam, & dans quelques autres Villes des Indes.

La Maiſon d'Autriche, ſous l'Empereur Charles VI.

poſſédoit dans la Preſqu'Iſle au-deçà du Gange ſur la Côte de Coromandel, le Fort de *Coblon*, nommé dans le Païs *Sadrapatan*, qui ſervoit de retraite à la Compagnie d'Oſtende.

Outre ces Nations que je viens de nommer, & qui ont des Établiſſemens dans les Indes, les autres Peuples de l'Europe, ſçavoir : les Brandebourgeois, les Suédois, les Hambourgeois, les Génois & les Vénitiens y commercent en toute liberté dans les Païs & Etats libres, c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas ſous la dépendance des Européens. On ſçait juſqu'où va la jalouſie des Compagnies qui navigent dans ces Contrées lointaines ; & les Anglois en leur particulier ne pourroient ſe louer avec ſincérité de l'accueil qui leur a été fait par les Hollandois, toutes les fois que le mauvais tems, ou d'autres raiſons importantes ont obligé leurs vaiſſeaux de s'approcher des poſſeſſions de ces derniers.

CHAPITRE III.

DE L'AFRIQUE.

L'AFRIQUE contient 1500 lieuës de long, depuis le Cap de Bonne-Eſpérance juſqu'au Détroit de Gibraltar, & 1360 de large, du Cap Gardafuy juſqu'au Cap-Verd. Elle a environ 3800 lieuës de Côtes, n'étant jointe au Continent de l'Aſie, que par l'Iſthme de Suez d'environ 45 lieuës de large.

L'air en Afrique eſt généralement chaud & peu ſain, ſe trouvant ſituée preſque toute ſous la Zone Torride.

La terre en Afrique eſt peu fertile, à la réſerve de l'Egypte & de quelques endroits de la Barbarie, où le grain rapporte ſouvent cent pour un. On trouve en Afrique quantité de bons fruits, des drogues admirables, & quelques mines d'or & d'argent. Elle a auſſi beaucoup de bêtes féroces & ſauvages, comme des Lions, des Léopards, des Tigres, des Singes, des Crocodiles, des Anes ſauvages ou raïés, &c. Du reſte, on ne connoît guère de l'Afrique que les Côtes, l'intérieur du Païs étant de trop difficile accès, tant à cauſe de la quantité d'animaux dangereux qu'on y trouve, comme Scorpions, Serpens, &c. que par la rareté de l'eau & des Habitans, & des autres choſes néceſſaires à des Voïageurs.

Les Africains en général ſont d'aſſez belle taille & robuſtes. Ils ſont farouches, cruels, groſſiers & fort mauvais ſoldats, à l'exception des Egyptiens qui ſervent aſſez utilement dans les Armées du Grand-Seigneur. Les Arabes qui ſe ſont établis dans le Païs, ſont plus adroits & plus courageux. Preſque tous les Africains ſont connus des autres Nations ſous le nom de Maures ou Mores : ce n'eſt pas à dire pour cela qu'ils ſoient véritablement noirs, ils ſont ſeulement baſanés ; & les Peuples qui ont la couleur noire ſont appellés *Negres* : ces derniers ſont preſque tous originaires d'Afrique.

On ſuit en Afrique le Mahométiſme ou l'Idolâtrie, & l'on n'y trouve des Chrétiens qu'en Abyſſinie, & dans

les endroits où les Européens ſe ſont établis : il y a auſſi beaucoup de Juifs, principalement dans le Roïaume de Fez & de Maroc.

La Langue générale de l'Afrique eſt l'Arabe; il y en a auſſi pluſieurs autres particulières ; & ſur les Côtes de Barbarie, on s'y fait entendre par un jargon qu'on appelle Langue Franque compoſé d'Italien, de François & d'Eſpagnol.

L'Afrique comprend l'*Egypte*, qui fait partie de l'Empire des Turcs, dont j'ai déja parlé, la *Barbarie*, le *Biledulgerid*, le *Saara*, la *Nigritie*, la *Guinée*, le *Congo*, la *Cafrerie*, le *Monomotapa*, le *Monoëmugi*, le *Zanguebar*, la *Côte d'Ajan*, l'*Ethiopie*, la *Nubie*, la *Côte d'Abex* & les *Iſles*.

On remarque en Afrique.

SOUVERAINS.	CAPITALES.
Trois Empereurs	
1. Des Abyſſins	Gondar.
2. De Monomotapa . .	Monomotapa.
3. De Monoëmugi . .	Chicova.
Trente-un Rois.	
1. De Maroc & de Fez .	Maroc, F.
2. D'Adea	
3. De Benin	Benin, F.
4. De Tombut	Tombut.
5. D'Acambou	
6. D'Agades	Agades.
7. D'Angola	Angola.
8. De Macoco	
9. De Benguela . . .	Benguela.
10. De Gengiro	
11. De Biafara	
12. De Gorham	
13. De Couroufa . . .	
14. De Bornou	
15. De Gaoga	
16. De Jalofes	
17. De Gambea	
18. De Juda	
19. De Genehoa . . .	
20. De Daora	

21. De Gangara . . . .
22. De Nubie . . . . Gangala, F.
23. D'Ardea . . . . .
24. De Medra . . . .
25. De Capons . . . .
26. De Congo . . . . Congo, F.
27. De Cacongo . . . . Malemba.
28. De Girimbomba . .
29. De Loango . . . . Loango, F.
30. De Ganara . . . . Ganara, F.
31. De Gingiro . . . .

Quatre Républiques.

1. D'Alger . . . . . Alger, P. F.
2. De Tunis . . . . . Tunis, P. F.
3. De Tripoli . . . . . Tripoli, P. F.
4. De Brava . . . . . Brava, P. F.

Outre ces Rois, dont la plûpart n'ont point de Villes dans leurs Etats, & campent ou habitent dans de miſérables Villages, il y a encore en Afrique pluſieurs autres Rois moins connus, & quantité de peuples libres & indépendans; mais preſque tous ces Souverains ſont ſi pauvres, & vivent ſi meſquinement, que je ne penſe pas qu'un de nos médiocres Marchands d'Europe voulût troquer ſa fortune & ſa ſituation pour la leur.

ARTICLE PREMIER.

De la Barbarie.

LA BARBARIE contient 900 lieuës de long ou de Côtes, & 155 dans ſa plus grande largeur. L'air y eſt aſſez tempéré & le plus ſain de toute l'Afrique. Le terroir y eſt très-fertile, principalement en blés, en fruits en amandes, &c. Ses chevaux qu'on nomme *Barbes* ſont merveilleux; & l'on eſtime beaucoup les peaux de marroquin qu'on tire des Côtes d'Afrique.

Les Habitans de ces Côtes ſont généralement barbares, cruels & intéreſſés. S'ils avoient de l'éducation, on verroit d'habiles gens & de grands hommes parmi eux. Ils ſont fort baſanés. Leur Réligion eſt la Mahométane; ils ſouf-

frent pourtant les Juifs & les Chrétiens à cauſe du Commerce. Leur Langue eſt un Dialecte de l'Arabe; mais la plûpart des Marchands entendent la Langue Italienne; & tout le peuple la Langue Franque.

On diviſe ordinairement la Barbarie en cinq Parties.

§. I. *Du Roïaume de Barca.*

Ce Roïaume, qui appartient au Turc, contient 200 l. de long, ſur 40 de large. Le terroir y eſt ſec & ſtérile. Le Grand-Seigneur y tient un Cadi ſous l'autorité du Bacha qui réſide de ſa part à Tripoli de Barbarie. Les Peuples y ſont laids, maigres, pauvres & voleurs de grand chemin.

Barca F. eſt à 80 lieuës de l'Iſle de Candie, à 180 d'Alexandrie, à 140 de Malte, à 135 de Tripoli, à 360 de Marſeille & à 519 de Paris. *Long.* 39. 23. *lat.* 33. 3.

Route de Marſeille au *Sud* juſqu'au 41.e degré de *lat.* *Sud-Eſt-Quart à l'Eſt* juſqu'à la hauteur de l'Iſle de Pantalarie qu'on laiſſe au *Sud* faiſant *Route Sud-Eſt* juſqu'au 36.e degré, Malte reſtant au *Nord-Eſt*, & à l'*Eſt-Quart au Sud* pour le Port de Tolometa qui eſt à environ 20 lieuës de Barca.

§. II. *Du Roïaume de Tripoli.*

Le Roïaume de Tripoli a 200 lieuës de long, ſur 60 de large. Il y a preſque la même température d'air que dans le Roïaume de Barca, où il eſt aſſez doux; le terroir y eſt un peu plus fertile. Les Habitans s'y adonnent au Commerce & à la Piraterie qui les fait ſubſiſter. Ils ſont fort chargés d'impôts par les Arabes & par le Bacha de Tripoli. Le Dey ou Chef de la Ville de ce nom commande à tout ce Roïaume, qui ſe gouverne en forme de République ſous la protection du Turc, à qui il païe tribut.

Tripoli P. F. eſt à 135 lieuës de Barca, à 65 de Malte, à 116 de Tunis, à 260 de Marſeille & à 418 de Paris. *Long.* 30d 45′ 15″. *lat.* 32d 53′ 40″.

Route de Marſeille, la même que pour Barca juſqu'au 36.e degré de *lat.* & à la hauteur de Malte qu'on laiſſe au *Nord-Quart à l'Oueſt* pour continuer au *Sud-Quart à l'Eſt* juſqu'à Tripoli.

§. III. *Du Roïaume de Tunis.*

Ce Roïaume s'étend 95 lieuës en long, & 70 en large,

L'air y eſt à peu-près de la même qualité que dans le reſte de la Barbarie. Le terroir y eſt fertile en grains & en fruits.

Les Habitans de la Ville de Tunis ſont Maures, Turcs, Juifs, Renégats & Eſclaves de diverſes Nations. Ils s'adonnent au Commerce & à la Piraterie, ainſi que ceux de Tripoli, & ils ont les mêmes mœurs.

Cet Etat, ou République, eſt gouverné par un Dey ſous la dépendance d'un Bacha que le Turc y envoye.

Tunis P. F. eſt à 116 lieuës de Tripoli, à 72 de Malte, à 130 d'Alger, à 42 de l'Iſle de Sardaigne, à 40 de celle de Sicile, à 160 de Marſeille & à 318 de Paris. *Long.* 28. 26. *lat.* 36. 40.

Route de Marſeille au *Sud* juſqu'au 40.e degré de *latit.* & enſuite *Sud-Eſt* juſqu'à Tunis.

§. IV. *Du Roïaume d'Alger.*

Le Roïaume d'Alger a 250 lieuës de long, ſur 75 de large. L'air y eſt ſi tempéré, que la chaleur de l'été n'y ſéche point les feuilles des arbres, & que le froid de l'hiver ne les fait point tomber. Le terroir y eſt très-fertile en blé & en fruit; & le bétail & le gibier y ſont en abondance.

Le Roïaume & la Ville d'Alger ſont gouvernés, comme Tunis & Tripoli, en forme de République ſous la protection du Grand-Seigneur; mais le Dey d'Alger a plus d'autorité que les deux autres, & le Bacha n'entre pas même dans le Divan, s'il n'eſt appellé par le Conſeil.

Alger P. F. eſt à 56 l. d'Oran, à 60 d'Alicante, à 70 de Port-Maon, à 66 de Carthagéne, à 185 de Malte, à 140 de Marſeille & à 298 de Paris. *Long.* 21. 20. *lat.* 36. 30.

Route de Marſeille au *Sud-Quart-Sud-Eſt* juſqu'à Alger.

§. V. *Des Etats du Roi de Maroc.*

Les Etats de ce Souverain, qui ſe qualifie Empereur d'Afrique, Roi de Maroc, de Fez, de Sus, de Tafilet, Seigneur de Gago, de Dara & de Guine, Grand-Chérif de Mahomet, &c. contiennent 300 lieuës de long, ſur 220 de large. L'air y eſt aſſez bon & fort tempéré. Le Païs eſt le plus habité & le plus fertile de toute la Barbarie; il eſt abondant en blé & en fruits, comme amandes, figues, raiſins, olives & ſucre : il y a auſſi des mines d'or, d'argent & de cuivre.

Les Maroquois ſont baſanés, bien-faits & robuſtes. Ils ont l'eſprit vif & pénétrant. Ils s'adonnent au Négoce, à l'Agriculture, à la Guerre & aux Sciences.

La Langue de Maroc eſt un Dialecte qui tient beaucoup de l'Arabe.

Le Roi de Maroc qui règne aujourd'hui, fait ordinairement ſa réſidence à Miquenez au Roïaume de Fez ; c'eſt là que le Chef des Juifs du Roïaume de Maroc fait auſſi la ſienne.

La Réligion des Maroquois eſt la Mahométane, ſelon l'interprétation du Docteur Melich. Il y a cependant quantité de Juifs parmi eux, & l'on en compte, dit-on, juſqu'à 800 mille dans la ſeule Province de Fez.

Miquenez F. eſt à 23 lieuës de Salé, à 50 de Tanger, à 55 de Ceuta, à 100 d'Oran, à 75 de Maroc, à 59 de Cadix, & à 441 de Paris. *Long.* 12. 8. *lat.* 33. 50.

Route de Paris par Madrid, Seville, Cadix (où l'on s'embarque pour Tanger), & le reſte par terre juſqu'à Miquenez.

Autre de l'Orient en Brétagne au *Sud-Oueſt* juſqu'à la hauteur du Cap Finiſterre, *Sud-Quart à l'Oueſt* juſqu'au 37.e degré de *latit.* & *Sud-Eſt* juſqu'à Salé.

Fez F. eſt à 40 lieuës de Salé. *Long.* 13. 50. *lat.* 33. 40.

Maroc F. eſt à 80 lieuës de Salé & à 120 de l'Iſle Lancelote l'une des Canaries. *Long.* 10. 50. *lat.* 30. 32.

ARTICLE II.

Du Biledulgerid et du Sahara, ou *Desert.*

§. I. *Du Biledulgerid.*

LE BILEDULGERID, en y comprenant le Deſert de Barca, contient 720 lieuës de long, ſur 100 de large. L'air y eſt ſain, bien qu'il y ſoit extrêmement chaud. Le terroir ſec & ſabloneux n'y rapporte que peu de blé, & quantité de dattes. On y trouve auſſi beaucoup d'Autruches & de Chameaux.

Les Arabes ſont auſſi puiſſans dans le Biledulgerid, que les Originaires mêmes. Ils ſont les uns & les autres, maigres, laids, cruels, traitres, méchans, pauvres & voleurs. Ils ont le tein fort brun & le regard affreux. Leur Réligion eſt la Mahométane, & leur Langue un Dialecte de l'Arabe.

Le Biledulgerid eſt gouverné par des Princes tributaires du Roi de Maroc, ou des Turcs d'Alger, de Tunis, ou de Tripoli. Une partie de ce Païs ſe gouverne en forme de République; & l'on trouve en d'autres endroits des Peuples qui vivent ſans loix & ſans police.

Touſera F. dans la dépendance de Tunis, eſt la *Cap.* du Biledulgerid, à 40 lieuës de Tripoli, à 170 d'Alger, à 40 de Palmera, à 300 de Marſeille & à 458 de Paris. *Long.* 28. 30. *lat.* 32. 30.

Route, la même que pour Barca juſqu'à l'Iſle de Pantalarie; enſuite au *Sud-Eſt* & *Sud* juſqu'à Palmera; & le reſte par terre.

§. II. *Du Sahara* ou *Deſert.*

Le Sahara *ou* Deſert a 850 lieuës de long, & 150 de large. L'air y eſt ſain, mais extrêmement chaud. L'eau y eſt d'une rareté incroïable. La terre y eſt ſtérile, & ne produit que des dattes & peu de blé. Les Habitans y ſont baſanés, miſérables, d'une maigreur affreuſe, cruels, & ne s'occupent qu'à faire paître des troupeaux qui ſont toutes leurs richeſſes, & à piller, tuer, ou chaſſer. Quelques-uns d'entr'eux y ſuivent le Mahométiſme, & le plus grand nombre y mène une vie libertine, ſans Réligion & ſans Loix. Leur Langue eſt rude, & tient de l'Africain, c'eſt-à-dire, du mauvais Arabe. Pluſieurs petits Souverains, qu'on nomme Xecques, y reçoivent tribut des Caravanes qui paſſent dans leurs Terres.

Berdoa F. eſt la *Cap.* du Sahara, à 150 lieuës de Barca, à 155 de Tripoli, à 80 de l'Arcadie Port de Barbarie, à 150 de Touſera, à 475 de Marſeille & à 613 de Paris. *Long.* 37. 20. *lat.* 21.

Route à la hauteur de Tripoli porter au *Sud-Eſt-Quart à l'Eſt*, & *Sud* juſqu'à l'Arcadie; & enſuite par Servai, &c.

ARTICLE III.

DE LA NIGRITIE ou DU PAYS DES NEGRES, DE LA GUINE'E, ET DU CONGO.

§. I. *De la Nigritie.*

LA NIGRITIE a 880 lieuës de long, & 240 de large. L'air, quoiqu'extrêmement chaud, y eſt ſain. Le terroir y eſt aſſez fertile, ſur-tout en millet, en ris, en lin & en coton. On y récueille divers fruits; & les palmiers qui y ſont en abondance, donnent une eſpèce de vin qui n'eſt pas indifférent. Il y a auſſi des mines d'or & de cuivre; mais le principal Commerce conſiſte en ivoire, en ambre gris, en poudre d'or & en Eſclaves.

Les Peuples qu'on appelle *Negres*, ont tous la peau noire & les dents blanches. Ils ont peu de génie, & ſont moins farouches que les Habitans de Barbarie. Ils n'ont pas honte de vendre aux Européens juſqu'à leurs femmes & leurs propres enfans.

Les Negres qui demeurent dans les Villes ſuivent le Mahométiſme; mais ceux qui habitent dans les deſerts, ſont preſque ſans Réligion & ſans Loix. Leur Langue eſt particulière au Païs, & elle eſt fort ſtérile.

Parmi ces Peuples, il y en a qui obéïſſent à des Souverains, d'autres qui vivent en forme de République, & pluſieurs qui ſont errans & ſauvages.

Tombut F. ſur le Niger, eſt la *Cap.* de la Nigritie, à 300 lieuës du Cap-Verd & de l'emb. de la riv. de Senegal, à 350 de Maroc & à 874 de Paris. *Long.* 18. 30. *lat.* 15. 35.

Route d'Alger par Medua, Tegorarin, Terga & Tombut.

Autre par Maroc, &c.

Autre des Iſles Canaries au *Sud-Quart à l'Oueſt* juſqu'à la hauteur du Cap-Blanc, *Sud-Sud-Oueſt* juſqu'à l'embouch. de la rivière de Senegal, &c.

§. II. *De la Guinée.*

La Guinée contient 650 lieuës de long, & 120 de large. L'air y eſt extrêmement chaud, humide & mal-ſain, ſur-tout pour les Etrangers. Le terroir y produit du poivre, du

ſucre, du coton, du ris & du millet. On y trouve beaucoup de mines d'or; & le reſte du Commerce conſiſte en ivoire & en Eſclaves.

Les Peuples de Guinée ſont très-noirs, aſſez ſpirituels & intelligens dans le Commerce. Ils ont beaucoup de mémoire, & ils ſont orgueilleux, larrons & menteurs. L'Idolâtrie domine chez eux; mais les dernières Rélations portent qu'il y en a beaucoup de Chrétiens. Leur Gouvernement eſt à peu-près le même qu'en Nigritie. Leur Langue eſt particulière au Païs.

Benin F. près de la riv. Formoſa, eſt la *Cap.* de la Guinée, à 260 lieuës de Tombut, à 380 du Petit-Dieppe, à 50 de la Mer & à 1134 de Paris par Maroc & Tombut; mais à 1500 par mer. *Long.* 26. *lat.* 7. 40.

Route des Iſles du Cap-Verd au *Sud-Eſt* juſqu'à la hauteur du Cap des Palmes, que l'on double faiſant *route* à l'*Eſt*, on ſuit la même juſqu'au 21.e Méridien; & le reſte au *Nord-Eſt* pour mouiller dans le Golfe de Benin.

§. III. *Du Congo.*

Le Congo contient 350 lieuës de long, & 180 de large. L'air y eſt extrêmement chaud & mal-ſain. Le terroir y eſt aſſez fertile en ris, en ſucre & en poivre-long; mais le meilleur Commerce conſiſte en poudre d'or, en ivoire & en Eſclaves.

Les Peuples du Congo ſont noirs, on en trouve peu de baſanés. Ils ſont Idolâtres, à l'exception de quelques-uns qui ont été convertis à la Réligion Chrétienne par les Portugais qui y ont beaucoup de Colonies. Leur Langue diffère peu de celle des autres Negres; & la Portugaiſe eſt aſſez commune dans tout le Païs.

Congo, S.-Salvador *ou* Banza F. près de la riv. de Lelunde, eſt la *Cap.* du Congo, à 320 l. de Benin, à 80 du Port de Pinda, à 760 du Cap de Bonne-Eſpérance, à 180 de l'Iſle Saint-Thomé & à 1800 de Paris. *Lon.* 32. *lat. mérid.* 5.

Route des Iſles du Cap-Verd au *Sud-Eſt-Quart à l'Eſt* pour paſſer la Ligne, & *Eſt-Quart au Sud* juſqu'au Port de Pinda.

ARTICLE IV.

De la Cafrerie, du Monomotapa, du Monoemugi, du Zanguebar et de la Cote d'Ajan.

§. I. *De la Cafrerie.*

LA CAFRERIE eſt un vaſte Païs qui a 650 lieuës de long, 400 de large, & 900 de Côtes. L'air y eſt aſſez doux. Les Peuples y ſont fort baſanés, mal-faits, groſſiers, larrons & ſans loix, comme le ſignifie leur nom de *Cafre*, parole Arabe qui eſt la même qu'*Infidèle*. Ils s'occupent à la chaſſe des éléphans, des rhinoceros, des tigres, des lions & des bufles; & quoique leur Païs ſoit aſſez fertile, ils ne le cultivent guère.

Les Hotentots, Nation qui s'étend 40 ou 50 lieuës aux environs du Cap de Bonne-Eſpérance, ſont aſſez doux & fort grands. Ils ſont etrèmement baſanés; ils ſont les plus laids & les plus ſales de tous les hommes. Leur terroir eſt très-fertile.

L'Idolâtrie eſt la Réligion des Peuples de la Cafrerie. Leur Langue eſt extrèmement confuſe.

Le Cap de Bonne-Eſpérance P. F. aux Hollandois, eſt la ſeule Ville de ce Païs. On ne peut rien de plus fertile, de plus beau & de plus agréable, que les environs de cette Place. Les Hollandois & des François réfugiés y ont défriché près de 30 lieuës de païs, où l'on récueille en abondance de toutes ſortes de fruits, du froment, de l'orge, des légumes, du vin, &c. Il y a à 35 lieuës du Cap une fontaine merveilleuſe pour guérir les maladies.

Le Cap de Bonne-Eſpérance eſt à 1342 lieuës des Iſles du Cap-Verd, à 560 de l'Iſle de Madagaſcar, à 560 de l'Iſle de Sainte-Hélène, à 1130 du Cap de Saint-Auguſtin (qui eſt la partie la plus orientale de l'Amérique), & à 2200 de Paris. *Long.* 37^{d} 45$'$. *lat. mérid.* 34^{d} 40$'$.

Route, la même que pour le Japon, *pag.* 164.

§. II. *Du Monomotapa.*

L'Empire de Monomotapa eſt peu connu. On le croit *encore plus* vaſte que l'Allemagne. L'air y eſt tempéré. On

aſſûre que le terroir y eſt fertile en pâturages, en grains, en plantes & en fruits; & qu'il y a des mines d'or & d'autres métaux, des autruches auſſi grandes que des bœufs, & du gros bétail.

Les Habitans du Monomotapa ſont des Negres bien-faits, ſains, robuſtes & de belle taille. Ils ſont pareſſeux. Ils parlent une langue qui leur eſt propre, mais qui a quelque rapport avec celle des peuples de la Nigritie. Ils ſont Idolâtres; il y a pourtant parmi eux quelques Chrétiens Portugais.

Monomotapa F. eſt à 120 lieuës de Sofala & à 2820 de Paris. *Long.* 50^{d} 15$'$. *lat. mérid.* 25^{d}. 36$'$.

Route du Cap de Bonne-Eſpérance *Eſt-Quart au Nord*, *Nord-Eſt* & *Nord* juſqu'à Sofala qui appartient aux Portugais.

§. III. *Du Monoëmugi.*

L'Empire de Monoëmugi n'eſt pas plus connu que celui de Monomotapa. On dit qu'il eſt de même étenduë que l'Allemagne; que l'air y eſt extrêmement chaud & mal-ſain; que le terroir y eſt très-fertile; qu'on y récueille beaucoup de miel; qu'il y a pluſieurs mines d'or, d'argent & de cuivre, & quantité d'éléphans; que les Peuples y ſont extrêmement baſanés & de taille haute; qu'ils font peu de cas de l'or qui eſt très-commun chez eux, & qu'ils ſuivent l'Idolâtrie; mais qu'il y a auſſi quelques Chrétiens.

Chicova F. eſt la *Cap.* du Monoëmugi, à 150 lieuës de Melinde où les Portugais ont un Fort, & à 3350 de Paris. *Long.* 56^{d}. *lat. mérid.* 8^{d}.

Route à la hauteur de Sofala, continuer *Nord-Quart à l'Eſt* juſqu'au Cap Delgado, & *Oueſt* pour Melinde

§. IV. *Du Zanguebar.*

Le Païs connu ſous le nom de Côte de Zanguebar, contient 380 l. de long, & 110 de large. L'air en général y eſt fort chaud & mal-ſain, particulièrement dans le Roïaume de Quiloa qui païe tribut aux Portugais. Le terroir y eſt bas & marécageux, & ne produit point tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Le Commerce du Païs conſiſte en or & en ivoire.

Les Habitans de cette Côte ſont noirs & cruels. Ils ſuivent le Mahométiſme; mais il y en a beaucoup de Chrétiens. Ils

parlent une langue particulière : ils entendent pourtant l'Arabe.

Mozambique P. F. ſur la riv. de même nom (aux Portugais), eſt la principale Ville de la Côte de Zanguebar, à 2850 lieuës de Paris & à 100 de l'Iſle de Madagaſcar. *Long.* 59d 20′. *lat. mérid.* 15d.

Route du Cap de Bonne-Eſpérance à l'*Eſt*, *Nord-Eſt*, & *Nord*.

§. V. *De la Côte d'Ajan.*

Cette Côte s'étend 300 lieuës en long, & 80 en large. L'air y eſt aſſez tempéré, mais mal-ſain. Le terroir y eſt fertile ; & du reſte ce Païs eſt riche en or, en cire, en ivoire, en ambre gris, & fournit de bons chevaux. Les Peuples y ſont blancs, pour la plûpart ; il y en a cependant de Negres. Ils ſont Mahométans ; mais on y trouve des Chrétiens. On parle ſur cette Côte la Langue Arabe.

Magadoxo P. F. eſt la meilleure Ville de la Côte d'Ajan, à 250 lieuës de l'Iſle de Socotera, à 180 de Mélinde & à 3250 de Paris. *Long.* 62d 50′. *lat. mérid.* 2d.

Route de Mozambique *Nord-Eſt*, & *Nord*.

ARTICLE V.

De l'Ethiopie, de la Nubie, et de la Cote d'Abex.

§. I. *De l'Ethiopie.*

LEs Bornes de l'ETHIOPIE ne ſont pas encore bien connuës ; car pour ce qui eſt des Roïaumes de *Mujaco*, de *Zendere*, d'*Alaba*, de *Gingro* & de *Macoco*, je crois qu'on n'en ſçait guère autre choſe que le nom ; ce qui fait que je ne parlerai ici que de celui d'Abyſſinie, qui eſt le ſeul de l'Ethiopie dont on ait des Rélations plus certaines.

De l'Empire d'Abyſſinie.

L'Abyſſinie contient 300 lieuës de long, ſur 200 de large ; mais les Galles, les Turcs & quelques autres peuples voiſins ont enlevé à l'Empereur d'Abyſſinie une bonne partie de ſes Etats. Les Armées de ce Prince ne ſont ordinairement que de 35 mille Fantaſſins & de 5000 chevaux ; il ſe fait appeller *le Grand-Negus*, ou l'Empereur des Abyſſins.

L'air de cet Empire eſt extrèmement chaud dans les vallées, & tempéré ſur les montagnes. Le terroir y produit du millet, du coton, du ſucre & du ſel. On y récueille beaucoup de miel & de cire; & l'on y trouve auſſi quantité d'animaux domeſtiques & ſauvages, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de ſoufre.

Les Abyſſins ſont fort baſanés ou olivâtres, aſſez bien-faits, ſpirituels, affables & hoſpitaliers. Ils ſont mal-propres, fainéans & ſans ſouci. Leur Réligion eſt un mélange de Judaïſme & de Chriſtianiſme. Leur Langue, qui eſt l'Ethiopienne, eſt très-ancienne & fort belle.

Il n'y a point de Ville dans tout cet Empire. L'Empereur & ſes Sujets campent ſous des tentes que l'on change de tems en tems. Le lieu où eſt aujourd'hui le Camp de l'Empereur régnant, s'appelle *Gondar*, à 400 lieuës du Caire, à 150 de Suaquem & à 1108 de Paris. *Long.* 55d. *lat.* 13d 45'.

Route de Marſeille à Alexandrie; & enſuite par le Caire, Girge, Aſuam, Dungala, Sennar & Gondar.

Autre du Caire par Suez, Port de la Mer Rouge, où l'on s'embarque pour Suaquem.

§. II. *De la Nubie.*

Le Roïaume de Nubie a 300 lieuës de long, ſur 220 de large. L'air y eſt extrèmement chaud par-tout & mal-ſain. La terre y eſt preſque ſtérile; on tire pourtant de ce Païs du ſucre, du bois de ſandal & de la poudre d'or.

Les Nubiens ſont très-noirs, hardis, courageux & ſubtils. Leur Réligion & leur Langue ſont les mêmes qu'en Abyſſinie.

Dangala F. ſur le Nil, eſt la *Cap.* de la Nubie, à 60 l. de Sennar, à 400 du Caire, à 95 de Gondar & à 1130 de Paris. *Long.* 52d 10'. *lat.* 15d 6'.

Route d'Alexandrie par le Caire, Girgé, Aſuam & Dangala.

§. III. *De la Côte d'Abex.*

Cette Côte contient 200 lieuës de long, & 45 de large. L'air y eſt chaud & mal-ſain. C'eſt un païs preſque deſert & inculte. La plûpart des Habitans ſont Turcs ou Arabes, & ont à peu-près les mêmes mœurs que les Abyſſins. Ils ſont Mahométans, & leur Langue diffère peu de l'Arabe.

Suaquem P. F. aux Turcs, eſt la Cap. de la Côte d'Abex.

à 250 lieuës du Caire, à 100 de la Mecque & à 958 de Paris. *Long.* 55ᵈ 6′. *lat.* 19ᵈ 30′.

Route du Caire par Suez, Coſſir, Buge & Suaquem.

ARTICLE VI.

DES ISLES DE L'AFRIQUE DANS L'OCEAN.

§. I. *Des Iſles Canaries.*

CES ISLES connuës par les Anciens ſous le nom d'*Iſles Fortunées*, ſont au nombre de ſept principales. Elles ne furent parfaitement découvertes qu'en 1405, par Jean de Betancourt Gentilhomme Normand, qui en prit poſſeſſion pour le Roi de Portugal; mais aujourd'hui elles appartiennent aux Eſpagnols.

L'air des Canaries eſt fort tempéré & ſain. On n'y voit jamais ni glace, ni neige. Le terroir y eſt très-fertile, ſurtout en froment, en orge, en millet, en vins excellens, en fruits délicieux, en ſucre, &c. C'eſt de ces Iſles que nous viennent les Serins d'Europe, connus ſous le nom de *Canaris*; il y en a une très-grande quantité, & dont le ramage eſt incomparablement plus mélodieux que celui de nos Serins les mieux inſtruits.

Les Habitans de ces Iſles ſont baſanés & braves. Ils ſont un peu farouches. Ils ſuivent la Réligion Catholique-Romaine, & parlent la Langue Caſtillane ou Eſpagnole.

Palme E. P. F. dans l'Iſle de Canarie, eſt la *Cap.* de toutes ces Iſles, à 260 lieuës de Cadix, à 80 des Côtes d'Afrique, à 130 de Maroc, à 60 de l'Iſle Madère, à 338 de Ribera-Grande, *Cap.* des Iſles du Cap-Verd, à 379 de Madrid & à 642 de Paris. *Long.* 3ᵈ. *lat.* 28ᵈ.

Route par Madrid, Seville & Cadix.

Autre, la même que celle du Japon, *pag.* 164.

L'Iſle *Canarie*, qui donne ſon nom à toutes les autres, a 12 lieuës de long, ſur 8 de large, & 40 de tour. On y récueille deux moiſſons de froment, l'une au mois de Février & l'autre au mois de May. Un bon champ y produit neuf récoltes de ſucre dans l'eſpace de dix-huit ans.

L'Iſle de Teneriffe eſt la plus conſidérable, la plus riche & la plus agréable des Canaries. Il y a une montagne, qu'on

appelle de *Pic de Teneriffe*, qui eſt regardée comme l'une des plus hautes du monde; on la découvre de plus de 40 l. en mer, quand le Ciel eſt ſerein. Les Hollandois y prennent leur premier Méridien. Laguna F. eſt la *Cap.* de l'Iſle. *Lon.* 1d 13′ 30″. *lat.* 28d 30′.

L'Iſle de Fer eſt la plus occidentale des Canaries. Les François, par une Ordonnance du Roi Louis XIII. ſont obligés d'y prendre leur premier Méridien.

§. II. *De l'Iſle Madère.*

L'Iſle Madère contient 20 lieuës de long, 7 de large, & 60 de tour. L'air y eſt tempéré, pur & ſerein. Le terroir y eſt très-fertile, ſur-tout en excellent vin & en fruits délicieux. Les Habitans y ſont baſanés, & plus traitables que ceux des Canaries; ils ſont Catholiques-Romains, & ſous la domination du Roi de Portugal. Jean Gonzalez & Triſtan Vaz Portugais découvrirent cette Iſle en 1419.

Funchal E. P. F. eſt la *Cap.* de l'Iſle Madère, à 60 lieuës de Canarie, à 200 de Cadix, à 120 des Côtes d'Afrique, à 200 de Liſbonne, à 170 d'Angra, *Cap.* des Açores, & à 582 de Paris. *Long.* 3d 4′ 45″. *lat.* 31d 30′.

Route de Cadix à l'*Oueſt-Sud-Oueſt.*

Autre, la même que pour le Japon, *pag.* 164.

Autre, par Liſbonne, &c.

La petite Iſle de *Porto-Santo* dépend du Gouvernement de celle de Madère qui n'en eſt qu'à 20 l. au *Sud-Sud-Oueſt.* Elle a 3 l. de long, 2 de large, & 8 de tour. Le terroir y eſt très-fertile, & ſon miel eſt fort eſtimé. *Long.* 2d 30′. *lat.* 32d 30′.

§. III. *Des Iſles du Cap-Verd.*

Ces Iſles ſont au nombre de 20, dont il n'y en a que 10 de conſidérables. Elles furent découvertes pour le Roi de Portugal en 1460 par Antoine Noli Génois. L'air y eſt extrêmement chaud & mal-ſain. Le terroir y eſt peu fertile; & le Commerce qu'on y fait ne conſiſte qu'en ſel, en peaux de chévres, en chevaux, en ambre gris & en écailles de tortuës. Les Habitans y ſont fort baſanés, ſuivent la Réligion Chrétienne, & obéïſſent au Roi de Portugal.

Ribera-Grande E. P. F. dans l'Iſle de Saint-Jacques, eſt la *Cap.* des Iſles du Cap-Verd, à 338 lieuës de Canarie,

à 136 des Côtes d'Afrique, à 460 du Cap Saint-Auguſtin au Breſil, & à 980 de Paris. *Long.* 353. 50. *lat.* 15.

L'Iſle del Fuego, à 16 lieuës de Ribera-Grande, a un volcan horrible, d'où il ſort du feu & des rochers avec un bruit ſemblable au tonnerre.

§. IV. *Des Iſles Açores.*

Les Açores furent découvertes en 1449 par Gonzalve Vellez qui étoit au ſervice du Roi de Portugal. L'air y eſt très-ſain, tempéré & ſerein. Le terroir, quoique montagneux, ne laiſſe pas d'y produire du blé, du vin & du paſtel. Les Habitans y ſont baſanés & polis. Ils ſont jaloux & vindicatifs. Ils ſuivent avec zèle la Réligion Chrétienne, & parlent la Langue des Portugais.

Angra E. P. F. dans l'Iſle de Tercère, eſt la *Cap.* des Açores & la réſidence du Gouverneur pour le Roi de Portugal, à 170 l. de Funchal, à 230 de Canarie, à 240 de Porto en Portugal, à 200 de Liſbonne, à 420 de Plaiſance, *Cap.* de l'Iſle de Terre-Neuve, & à 470 de Paris. *Long.* 356d. *lat.* 39d.

Route de l'Orient en Brétagne, à l'*Oueſt-Sud-Oueſt-Quart à l'Eſt* juſqu'aux Açores.

Autre par Porto, *ou* par Liſbonne.

§. V. *De l'Iſle de Madagaſcar.*

Cette Iſle fut découverte par les Portugais en 1492. Elle contient 330 lieuës de long, 120 de large, & 800 de tour. L'air y eſt aſſez tempéré & ſain. Le terroir y eſt fertile en ris & en fruits. Il y a beaucoup de pâturages qui nourriſſent quantité de bétail; & on y récueille du coton, du miel, de la ſoïe, &c.

Les Habitans de l'Iſle de Madagaſcar ſont blancs & negres. Les premiers ſe diſent deſcendus des Arabes, les autres y ſont paſſés des Côtes d'Afrique qui n'en ſont éloignées que de 80 lieuës. Ils ſont robuſtes, cruels & inconſtans. Leur Réligion eſt un mélange de Paganiſme, de Judaïſme & de Mahométiſme. Leur Langue approche fort de l'Arabe.

Cette Iſle eſt poſſédée par des Princes qu'on appelle *Dians* ou *Grands*. Un certain Rochelois nommé *Caſe*, qui *étoit le Héros* rédoutable des Arabes & des Negres, avoit

propoſé au Conſeil de la Compagnie des Indes de France, des voïes propres pour ſe rendre maître de Madagaſcar ; mais il ne fut point écouté. Ce *Caſe* avoit épouſé une Dianeſſe ou Souveraine d'une partie de l'Iſle.

Madagaſcar eſt à 550 lieuës du Cap de Bonne-Eſpérance & à 2750 de Paris. *Lon.* 64. 20—72. *lat. mér.* 11. 10—25. 8.

Route du Cap de Bonne-Eſpérance à l'*Eſt* & *Nord-Eſt*.

§. VI. *De l'Iſle de Maſcareigne*, ou *de Bourbon*.

L'Iſle de Bourbon a 20 lieuës de long, 18 de large, & 60 de tour. L'air y eſt chaud, mais ſain. Le terroir y eſt très-fertile, ſur-tout en caffé. Les François s'y établirent en 1672. C'eſt aujourd'hui l'entrepôt des vaiſſeaux de leur Compagnie des Indes.

Cette Iſle eſt à 800 lieuës du Cap de Bonne-Eſpérance, à 75 à l'*Eſt* de Madagaſcar & à 3000 de Paris. *Long.* 73^{d} 30$'$. *lat. mérid.* 20^{d} 30$'$.

Route du Cap de Bonne-Eſpérance à l'*Eſt*, *Nord-Eſt* & *Nord*.

§. VII. *De l'Iſle de Zocotora* ou *Socotera*.

L'Iſle de Socotera, qu'on rencontre en ſortant de la Mer Rouge, contient 25 lieuës de long, 19 de large, & 60 de tour. L'air y eſt extrêmement chaud. Le terroir y produit des dattes, de l'encens & de l'aloës. Les Habitans y ſuivent le Mahométiſme, parlent Arabe, & obéïſſent à un Prince qui eſt tributaire du Chérif de la Mecque.

Tamarette P. F. eſt la *Cap.* de l'Iſle de Socotera, à 50 l. du Cap de Guardafuy, à 150 d'Aden & à 3550 de Paris, en prenant par l'Orient, &c. *Long.* 69^{d} 58$'$. *lat.* 12^{d}.

Si, par impoſſible, les anciens Sultans d'Egypte avoient pû réuſſir à couper l'Iſthme de Suez, large d'environ 45 lieuës, & ouvrir par-là une communication de la Mer Rouge avec la Méditerranée, le chemin des Indes ſeroit aujourd'hui plus court pour le moins d'environ 1500 lieuës, & l'on ne courreroit plus le riſque de doubler le Cap de Bonne-Eſpérance où la Mer eſt très-orageuſe. Je dis *par impoſſible*, parce que la qualité du terrein, couvert de montagnes de ſable mûe par des vents continuels, ne pouvoient que rendre extrêmement pénibles & inutiles tous les efforts qu'on pouvoit faire pour la réuſ-

ſite de ce projet. Je dis plus, je veux même que cette communication ait pû avoir lieu, n'y auroit-il pas eu à craindre pour lors que la Mer Rouge, ſe faiſant une plus grande ouverture, ſoit dans des tempêtes, ou par la force de la Marée, n'augmentât conſidérablement les eaux de la Méditerranée, & ne causât des inondations infiniment nuiſibles? Aujourd'hui quelque médiocre que ſoit le Flux qui entre dans cette dernière Mer par le Détroit de Gibraltar, on n'a pas laiſſé d'éprouver plus d'une fois des inondations en différens Ports qui y ſont ſitués; celui de Marſeille entr'autres a beaucoup ſouffert par de tels accidens. Louons donc la Sageſſe du Créateur qui a mis des bornes invincibles à l'ambition, au caprice, & à l'extravagance des foibles Mortels!

§. VIII. *De l'Iſle de Sainte-Hélène.*

Cette Iſle n'a que 6 l. de tour. L'air y eſt fort ſain & tempéré. Le terroir y eſt très-fertile. Les arbres fruitiers y ont en même tems des fleurs, des fruits verds & des fruits mûrs. Les Portugais découvrirent cette Iſle en 1502. Les Hollandois la leur enlevèrent dans la ſuite; mais les Anglois la poſsèdent aujourd'hui depuis l'an 1672. Ces derniers l'ont très-bien fortifiée, & ne font preſque point de voïages aux Indes-Orientales, ſans y prendre des rafraîchiſſemens qui y ſont en abondance.

L'Iſle de Sainte-Hélène eſt à 320 lieuës des Côtes d'Afrique, à 580 de celles du Breſil, à 700 des Iſles du Cap-Verd, à 500 du Cap de Bonne-Eſpérance & à 1780 de Paris. *Long.* 11d. *lat. mérid.* 16d.

Route des Iſles du Cap-Verd au *Sud-Eſt* juſqu'à Sainte-Hélène.

§. IX. *Des Iſles de Saint-Thomé, d'Annobon, du Prince & de Ferdinand-Pao.*

1. L'Iſle de Saint-Thomé a 30 lieuës de tour. L'air y eſt extrêmement chaud & mal-ſain. Le terroir y eſt fertile, ſurtout en ſucre. Il y a des vignes qui ont des raiſins mûrs, en fleurs & en verjus dans toutes les ſaiſons de l'année. Cette Iſle eſt ſous la Ligne, & appartient aux Portugais. Pavoaſan E. P. F. en eſt la *Cap.* à 30 lieues des Côtes d'Afrique, à 300 de l'Iſle Sainte-Hélène, à 35 de l'Iſle du Prince, à 40 de

de l'Iſle d'Annobon, à 700 des Iſles du Cap-Verd & à 1780 de Paris. *Long.* 23. 30. *lat. mérid.* 30'.

Route des Iſles du Cap-Verd au *Sud-Eſt*, & *Eſt*.

2. L'Iſle d'Annobon, aux Portugais, eſt peuplée de Maures fort zélés Catholiques. Elle eſt à 65 lieuës des Côtes d'Afrique. *Long.* 24d. *lat. mérid.* 1d 50'.

3. L'Iſle du Prince eſt à 25 lieuës des Côtes d'Afrique. Elle appartient aux Portugais. *Long.* 23d 45' *lat.* 1d 32'.

4. L'Iſle de Ferdinand-Pao, aux Portugais, eſt à 18 l. des Côtes d'Afrique & à 20 de l'Iſle du Prince. *Long.* 23d 50'. *lat.* 2d 32'.

L'air de toutes ces Iſles eſt extrèmement chaud & malſain. Le terroir n'y eſt guère fertile qu'en ſucre & en fruits.

§. X. *Des Iſles de Gorée, d'Arguin & de Saint-Louis.*

1. L'Iſle de Gorée a 420 toiſes de long, 120 de large, & 900 de tour. Elle n'eſt qu'à une lieuë de la Terre-Ferme du Païs des Negres, & aſſez près du Cap-Verd. L'air y eſt peu ſain, & le terroir y eſt ſtérile. Les François, qui en ſont les Maîtres depuis l'an 1677, l'ont très-bien fortifiée à cauſe de la bonté de ſa rade qui leur eſt d'une grande utilité. Cette Iſle eſt à 120 lieuës de celles du Cap-Verd, à 330 de Canarie & à 972 de Paris. *Long.* 3. *lat.* 14. 30.

2. L'Iſle d'Arguin, aux François, a une lieuë & demi de long, ſur une de large. Elle eſt à 12 lieuës du Cap-Blanc, à 240 de Canarie, à 120 de Gorée & à 882 de Paris. *Long.* 1. *lat.* 20. 20.

3. L'Iſle de Saint-Louis, aux François, contient 1100 toiſes de long, 110 de large, & 2000 de tour. Elle eſt à l'emb. de la riv. de Sénégal, à 140 lieuës à l'Orient des Iſles du Cap-Verd, à 40 de Gorée & à 942 de Paris. *Long.* 2. 54. *lat.* 15. 12.

La *Route* pour ces trois Iſles, eſt des Canaries au *Sud-Sud-Eſt*, &c.

ARTICLE VII.

DES POSSESSIONS DES EUROPE'ENS EN AFRIQUE.

§. I. *Des Portugais.*

LES PORTUGAIS ſont très-puiſſans en Afrique, où ils ſont beaucoup conſidérés par les Naturels du Païs. Ils y poſsèdent en terre-ferme les Villes ou Fortereſſes
De Saint-André, dans la Nigritie.
De Bomby, dans le Congo.
Kacheo, Ville fort commerçante, en Nigritie.
Lovangiri, dans le Congo.
Mazagan, dans le Roïaume de Maroc. *Lon.* 9. 50. *l.* 33. 5.
Maſſagan, dans le Congo.
Saint-Paul de Loanda E. dans le Congo. *Long.* 31. *lat. mérid.* 8. 45.
Saint-Philippe, en Nigritie.
Mochima, dans le Congo.
Melinde, ſur la Côte de Zanguebar.
Mozambique, ſur la Côte de Zanguebar.
Sofala, ſur la Côte de la Cafrerie.
Angola, E. dans le Congo.

Ils reçoivent tribut de pluſieurs Rois, & ſont alliés avec quelques-uns.

Les Etats Tributaires des Portugais, ſont ceux
De Lamon, }
De Pata, } ſur la Côte de Zanguebar.
De Siam, }
De Quiloa, ſur la même Côte, qui païe un tribut annuel de 1500 marcs d'or.

La petite République de Brava, ſur la Côte d'Ajan, païe tous les ans aux Portugais 400 livres d'or.

Le Roi de Portugal eſt en poſſeſſion des Iſles du Cap-Verd, des Açores, de Madère, d'Annobon, de Saint-Thomé, du Prince, de Ferdinand-Pao & de Porto-Santo. J'ai parlé de toutes ces Iſles dans l'Article précédent.

§. II. *Des François.*

Les François ont des Etabliſſemens conſidérables en

Afrique, d'où ils tirent principalement de l'or, de l'ivoire & des Eſclaves.

Leurs meilleures Places, ſont

L'Iſle & Fort d'Arguin, près du Cap-Blanc, dans la Barbarie Occidentale.

La Rade & le Comptoir de Portendic, au Nord du Cap-Verd, dans la Barbarie Occidentale.

L'Iſle & Fort de Saint-Louis, ou du Sénégal, en Nigritie.

Le Fort & le Comptoir de Saint-Joſeph, près du Mankanet, à 300 l. de l'emb. du Sénégal & à 100 de Tombut.

Le Fort & le Comptoir de Saint-Pierre, près de Kanivra, dans le Roïaume de Bambuck, à 300 l. de l'emb. du Sénégal.

L'Iſle & le Fort de Gorée, près du Cap-Verd.

Le Comptoir & Fort de Joal, ſur la Côte entre l'Iſle de Gorée & l'emb. de la riv. de Gambra.

Le Comptoir d'Albreda, au Nord de la riv. de Gambra, vis-à-vis Jamesfort.

Le Petit Dieppe, en Guinée, ſur la Côte de Malaguette.

Wintain, ou Bintam, Comptoir ſur la riv. de même nom, au Sud de celle de Gambra, & fort près de l'emb. du Sénégal.

Un Comptoir dans l'Iſle des Biſſeaux, près de Kachao, ſur la Côte de Nigritie.

Et quelques autres Forts & Comptoirs ſur les Côtes de Guinée & du Congo.

L'Iſle Maſcareigne, ou de Bourbon.

L'Iſle Maurice, ou de France, à 45 lieuës de celle de Bourbon, &c.

§. III. *Des Eſpagnols.*

Cette Nation eſt rédoutable aux Africains, & poſsède dans cette Partie de la Terre, les Places ſuivantes :

Ceuta E. P. F. ſur la Côte de Barbarie, à 6 lieuës de Gibraltar, à 8 de Tanger, à 9 de Tetouan & à 28 de Cadix. *Long.* 12. 32. *lat.* 35. 36. *Gibraltar, qui appartient aux Anglois, eſt vis-à-vis de Ceuta. Long* 12. 30. *lat.* 36.

Marſalquivir P. F. dans le Roïaume de Trémecen, près d'Oran.

Meſemma P. F. au Roïaume de Maroc.

Le Pennon-de-Velez P. F. en Barbarie.

Oran F. en Barbarie.

Velez P. F. en Barbarie, &c.

§. IV. *Des Hollandois.*

Ces Républicains ſont les Maîtres en Afrique, de

Mourée, ou du Fort Naſſaw . }
D'Axime . . . . . } en Guinée.
De Cormentin . . . . . }

De Benguela-Nueva P. F. au Roïaume de Congo.
Du Fort du Cap de Bonne-Eſpérance, ſur la Côte des Cafres.
Du Fort de la Patience, ſur la Côte d'or, en Guinée.

Ils ont un Comptoir à Tetuan, & pluſieurs autres Places & Comptoirs en diverſes Régions de l'Afrique.

§. V. *Des Anglois.*

Les Anglois ont ſous leur domination en Afrique,

La Ville de Saint-Georges de la Mine P. F. en Guinée.
La Fortereſſe de Cabo-Corſo, avec un Village ſur la Côte d'or, en Guinée. *Long.* 18. 20. *lat.* 4. 40.
Celle de Jamesfort, au Nord de la riv. de Gambra, dans la Barbarie Occidentale.
Et quelques autres Places & Comptoirs.

§. VI. *Des Brandebourgeois.*

Friderichſbourg P. Fortereſſe conſidérable, & Colonie de Brandebourg, ou du Roi de Pruſſe, ſur la Côte d'Or, en Guinée, ſert d'entrepôt pour les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes de ce Monarque. *Long.* 16. 20. *lat.* 4. 30.

§. VII. *Des Danois.*

Les Danois poſsèdent, en Afrique, Chriſtianſbourg P. aſſez bonne Fortereſſe, avec un Village ſur la Côte d'Or, en Guinée. *Long.* 19. 30. *lat.* 5. 30.

CHAPITRE IV.

DE L'AMERIQUE.

L'AMÉRIQUE fut découverte en 1492 par Chriſtophle Colomb Génois, & en 1497 par Américe Veſpuce Florentin, qui lui donna ſon nom.

On diviſe ordinairement l'Amérique en Septentrionale & en Méridionale, qui forment deux Preſqu'Iſles jointes par l'Iſthme de Panama, large d'environ 15 lieuës.

L'AMÉRIQUE Septentrionale, depuis Panama, au 8.e degré de *lat. ſeptentr.* juſqu'à la Baye de *Répulsé*, au 68.e degré 10 minutes de la même *lat.* contient 1190 lieuës de long, & environ autant de large, du Cap *Raze*, dans l'Iſle de Terre-Neuve, juſqu'au Cap Mendocin, dans la Preſqu'Iſle de Californie.

L'AMÉRIQUE Méridionale, depuis la Ville de Sainte-Marthe juſqu'au Détroit de Magellan, comprend 1280 l. en long, & 900 en large, de Rio-Grande dans le Breſil, juſqu'au Callao dans le Pérou.

Comme cette quatrième Partie de la Terre ſe trouve ſituée ſous trois Zones différentes, l'air n'y peut être que différent, froid au Nord de la Nouvelle-France & aux environs du Détroit de Magellan, tempéré dans la Louiſiane & au Paraguay, & fort chaud dans la Caſtille d'Or, dans la Nouvelle-Eſpagne & aux Iſles Antilles.

Le terroir de l'Amérique ſeroit très-fertile, s'il étoit cultivé. On y récueille quantité d'herbes potagères & médicinales, du maïs, & d'excellens fruits; mais le principal Commerce conſiſte en ſucre, en caffé, en tabac, en indigo, en cacao, en bois, & en pelleteries fines dans la Partie Septentrionale. Les mines d'or & d'argent, & les autres précieuſes raretés de l'Amérique ſont de puiſſans ameçons qui y attirent les Européens.

On remarque en Amérique quatre ſortes de Peuples. 1. Des Européens qui s'y ſont établis. 2. Des Metis, ou Créoles, qui y ſont nés des Européens & des Indiennes ou Américaines, ou des Indiens & des Européenes. 3. Des

Négres, qui y ſont venus d'Afrique ou d'Aſie. 4. Des Sauvages ou des Naturels de l'Amérique qui vivent de la chaſſe, ou du maïs, ou blé d'inde; & ces derniers ſont en effet généralement ſauvages, lâches & malicieux; mais la fréquentation des Européens les a rendus plus civils & plus ſociables; ils ſont tous fort baſanés, ou pour mieux dire couleur de cuivre rouge.

La Réligion des Américains, qui n'ont pas encore été convertis au Chriſtianiſme, eſt l'Idolâtrie.

Les Langues générales de l'Amérique ſont la Mexicaine, la Péruvienne, la Tapuye & Galibine.

Pour donner une idée plus claire & ſuccinte de l'Amérique, il m'a paru à propos de la diviſer ſuivant les poſſeſſions des Puiſſances de l'Europe qui s'y ſont établies. Les François, les Eſpagnols, les Portugais, les Angois, les Hollandois & les Danois y ſont les maîtres de preſque tout le Païs, à la réſerve de l'intérieur de certaines Contrées qu'occupent les Naturels qu'on n'a pas encore pû ſubjuguer.

ARTICLE PREMIER.

De la Domination du Roi de France en Amerique.

§. I. *De la Domination Françoiſe dans le Continent* ou *Terre-Ferme de l'Amérique.*

LES FRANÇOIS poſsèdent dans l'Amérique Septentrionale la meilleure & la plus grande partie du *Canada* qu'ils ont nommé *Nouvelle-France*, & le Païs au long du Fleuve de Miſſiſſipi, qu'ils appellent *Louiſiane*.

1. LE CANADA ou NOUVELLE-FRANCE contient 680 lieuës depuis la Baye des Eskimaux juſqu'à l'emb. de la riv. des Illinois. Ses bornes entre le *Nord* & l'*Oueſt* ſont encore inconnuës. Ce Païs fut découvert en 1504, & habité en 1604.

L'air du Canada eſt froid & ſain. Le terroir y eſt très-fertile en blés, en maïs & en légumes. On y sème le froment au mois de May, & on le récueille à la fin d'Août. Les pois y ſont excellens. Les forêts, dont le Païs eſt encore couvert, ſont remplies de gibier & d'animaux ſinguliers; on y trouve des cerfs, des caſtors, des orignaux, des chats ſauvages, *des ours*, &c.

Les Sauvages du Canada ſont bien-faits & naturellement fort blancs; mais ils ſe frottent de certaines huiles qui les rendent baſanés & comme rouges. Ils aiment la danſe, la bonne chère & les liqueurs fortes. Ils ſont très-courageux & adroits, & ſont gouvernés par des Chefs qu'ils appellent *Sagamos*. Leur Réligion eſt l'Idolâtrie; on en trouve pourtant de convertis à la Foi, mais qui ſont de fort mauvais Chrétiens.

On diſtingue les Sauvages du Canada en deux Langues; ſçavoir, les Sauvages de la Langue Algonkine, & ceux de la Langue Iroquoiſe, qui ſont les deux générales de cette partie de l'Amérique. Ils ſont ſubdiviſés en 46 Peuples ou Nations; les plus conſidérables ſont les Algonkins, les Iroquois, les Hurons & les Illinois. Tous ces Peuples ſont ou ſoumis ou alliés des François qui y ſont au nombre d'environ 36 mille; mais pour bien défricher & pour cultiver ce vaſte Païs, qui ſeroit d'un merveilleux rapport, à cauſe des neiges qui couvrent la terre durant pluſieurs mois de l'année, il y faudroit quatre fois autant d'Habitans qu'il y en a en France.

Quebec E. P. F. ſur le Fleuve de Saint-Laurens, à environ 180 lieuës de ſon emb. eſt la *Cap.* du *Canada* ou *Nouvelle-France*; à 260 lieuës de Plaiſance, dans l'Iſle de Terre-Neuve, à 200 du Cap-Breton, à 100 d'Halifax, *Cap.* de la Nouvelle-Ecoſſe, à 750 du Cap-François, dans l'Iſle de Saint-Domingue, à 550 de la Nouvelle-Orléans, *Cap.* de la Louiſiane, à 600 de l'Iſlande, à 1135 de la Rochelle, à 1075 de l'Orient en Brétagne, & à 1188 de Paris. *Long.* 307. 47. *lat.* 46. 55.

Route, de l'Orient, ou de la Rochelle, à l'*Oueſt-Sud-Oueſt-Quart à l'Eſt* juſqu'aux Iſles Açores, *Oueſt-Nord-Oueſt* juſqu'à la hauteur de l'Iſle de Terre-Neuve, *Nord-Quart-Nord-Oueſt* juſqu'au 50.e degré de *lat.* laiſſant l'Iſle d'Anticoſte à l'*Oueſt-Quart au Sud*, *Sud-Oueſt-Quart à l'Oueſt* pour entrer dans le Fleuve Saint-Laurens, & ſe ſoûtenir à l'*Oueſt-Quart au Sud*, & *Sud-Sud-Oueſt* juſqu'à Quebec.

Route de Paris à la Rochelle, par la Croix de Berny, Long-jumeau, Linas, Arpajon, Bonne, Etrechy, Etampes, Montdeſir, Monerville, Angerville, Boiſſeau, Toury, Châteaugaillard, Artenay, Cercottes, Orléans, Saint-Me-

min, Clery, Lailly, Saint-Laurens-des-Eaux, Nouant, Saint-Diey, Blois, Chouſy, Veuve, Haut-Chantier, Amboiſe, Bleré, Sublene, Saint-Quentin, Loches, Varennes, Ciran, Ligueuil, la Cicogne, la Haye, Danger, Ingrande, Chatellerault, les Barres de Nintré, la Tricherie, Cland, Grand-Pont, Poitiers, Croutelle, Colombieres, Luſignan, la Ville-Dieu du Perron, la Motte, Sainte-Heraye, Saint-Maixant, la Ville-Dieu du Pont de Vaux, Niort, Fontenay-l'Abatu, Moſay, Courſon, Nouailles, Dompierre & la Rochelle.

2. LA LOUISIANE, ou MISSISSIPI, fut découverte par le Sieur Jolliet François en 1673, & par le Sieur de La Salle, natif de Roüen, en 1679, 1680, 81, 82, & 83; mais ce ne fut qu'en 1720 que les François y formèrent des Établiſſemens ſolides

Ce Païs contient 500 lieuës depuis ſon extrémité la plus orientale, aux Frontières de la Virginie, juſqu'à la rivière verte qui le ſépare du Vieux-Mexique. Ses bornes au *Nord-Nord-Oueſt* ſont encore inconnuës. L'air y eſt fort ſain & tempéré. Le terroir y ſeroit très-fertile, s'il étoit cultivé. On y trouve beaucoup de pâturages, & les mêmes animaux que dans la Nouv. France, & ſur-tout quantité de bœufs ſauvages, dont le cuir fait un des principaux points du Commerce de la Louiſiane. On a commencé depuis quelques années à y élever des vers-à-ſoïe qui ont réuſſi à ſouhait.

La Louiſiane eſt habitée par des Sauvages fort capricieux & cruels; mais les François, qui y ont des Colonies fort nombreuſes, ſont venus à bout de ſoumettre la plûpart de ces Sauvages, & de faire alliance avec les autres.

La Nouvelle-Orléans P. F. ſur le Fleuve de Saint-Louis ou de Miſſiſſipi, bâtie ſous la Régence du Duc d'Orléans, eſt la *Cap.* de la Louiſiane, à 600 lieuës de Quebec, à 380 de Mexico, à 320 de la Vera-Cruz, à 230 de la Havane, à 470 du Cap-François & à 1750 de Paris. *Long.* 278. 30. *lat.* 28. 28.

Route des Iſles Açores à l'*Oueſt-Sud-Oueſt* juſqu'au Canal de Bahama à l'*Eſt* de la Floride; on paſſe le Canal faiſant *Route* à l'*Oueſt-Sud-Oueſt-Quart au Sud*, & à la hauteur de la Havane on porte à l'*Oueſt-Quart au Sud* juſqu'à l'emb. du Fleuve de Miſſiſſipi.

Autre beaucoup plus pratiquée. De la Rochelle aux Iſles

Canaries, où l'on trouve les Vents Aliſées qui pouſſent à l'*Oueſt* juſqu'aux Mers de l'Amérique.

§. II. *De la Domination Françoiſe dans les Iſles de l'Amérique.*

La Nation Françoiſe poſsède pluſieurs Iſles en Amérique, ſçavoir :

1. La Partie Occidentale de l'Iſle de Saint-Domingue, les Eſpagnols poſſédant le reſte. Cette Iſle fut découverte en 1492. Ce qui eſt occupé par les François s'étend 85 l. en long, & 40 en large. L'air y eſt extrèmement chaud ; mais un peu tempéré par les vents d'*Eſt* & par les pluïes qui y régnent près de 6 mois de l'année. Le terroir y eſt très-fertile, principalement en cacao, en indigo, en ſucre, en tabac, &c. Les RR. PP. Jéſuites & les Dominicains ont la direction de cette Iſle pour le Spirituel.

Le Cap-François P. F. eſt la *Cap.* de l'Iſle de Saint-Domingue pour les François, à 300 lieuës de la Martinique, à 240 de la Havane, à 120 de la Jamaïque, à 240 de Carthagène, à 760 des Açores & à 1460 de Paris (en prenant la Route de Mer par la Ligne droite). *Long.* 306. *lat.* 20.

Route par les Açores, ou par les Canaries.

2. L'Iſle de la Martinique, où les François s'établirent en 1635, contient 19 lieuës de long, 9 de large, & 50 de tour. L'air y eſt fort chaud, & le terroir fertile en tabac, en ſucre, en caſſave, &c. L'Iſle eſt diviſée en trois quartiers ; le premier eſt deſſervi pour le Spirituel par des Jéſuites, le ſecond par des Dominicains, & le troiſième par des Capucins. On y compte plus de 15 mille François.

Le Fort Saint-Pierre P. F. eſt la *Cap.* de la Martinique, à 320 lieuës de Caïenne, à 90 de la Terre-Ferme de l'Amérique, à 520 de la Jamaïque, à 500 de Carthagène & à 1375 de Paris. *Long.* 316. 30'. *lat.* 14.

3. L'Iſle de la Guadaloupe. L'air y eſt chaud, mais bon. Les eaux y ſont excellentes. Le terroir y produit du ſucre, de l'indigo & du tabac, à 1400 lieuës de Paris. *Long.* 316. *lat.* 16. 20.

4. Partie de l'Iſle de Saint-Martin, le reſte appartient aux Hollandois. L'air y eſt chaud & mal-ſain. Il n'y a ni Port ni Rivières dans l'Iſle, mais pluſieurs Salines ; à 1366 lieuës de Paris. *Long.* 315. *lat.* 18. 15.

5. L'Iſle de Mari-Galante. L'air y eſt chaud, & le terroir fertile en ſucre, en indigo, en tabac & en coton. L'eau y manque aſſez ſouvent; à 1380 lieuës de Paris. *Long.* 316. *lat.* 15. 35.

6. La Deſirade eſt peu conſidérable. Elle n'eſt qu'à environ 7 lieuës de Mari-Galante, & à 1380 de Paris.

7. Sainte-Lucie n'a que fort peu d'Habitans. *Long.* 316. 40. *lat.* 13. 50.

8. S.-Barthelemy a 8 l. de tour avec un bon havre. *lat.* 17.

9. La Grenade a 10 lieuës de long, ſur 5 de large. L'air y eſt chaud, & le terroir très-fertile. *Long.* 315. 35. *lat.* 11. 50.

10. L'Iſle de Sainte-Croix a 22 l. de long, ſur 4 ou 5 de large. Les François l'ont venduë à la Compagnie Danoiſe de Coppenhague.

Toutes ces Iſles ſont du nombre de celles qu'on appelle Antilles. L'air y eſt généralement fort chaud & peu ſain. Le terroir y eſt fertile; mais le froment n'y vient qu'en herbe. Leur diſtance de Paris, en la prenant de l'Orient ou de la Rochelle en ligne droite, eſt telle que je l'ai marquée; mais par les Canaries, qui eſt la Route ordinaire de ces Iſles, on doit compter environ 250 lieuës de plus.

L'Iſle de l'Aſſomption ou d'Anticoſte, au *Nord* de l'Amérique, dans le Golfe de Saint-Laurens, à l'emb. du Fleuve de ce nom. L'air de cette Iſle eſt froid; on n'y trouve que des bois propres pour la conſtruction des vaiſſeaux. *Le Port aux Ours* F. en eſt la *Cap.* à 140 lieuës de Quebec & à 1066 de Paris. *Long.* 316. *lat.* 49. 30.

L'Iſle Roïale ou du Cap-Breton a 80 lieuës de tour. Elle eſt fort proche de l'Iſle de Terre-Neuve, & du Grand-Banc où ſe fait la pêche de la moruë. L'air y eſt froid, mais ſain. Le terroir, entrecoupé de lacs, y eſt très-fertile en grains & en légumes. Il y a auſſi de fort belles forêts remplies de gibier & d'animaux ſauvages. Louiſbourg P. F. en eſt la *Cap.* à 66 lieuës de Plaiſance & du Port aux Ours, & à 986 de Paris.

Route, la même que pour le Canada.

L'Iſle de Caïenne, ſur les Côtes de la Caribane, dans l'Amérique Mérid. eſt fertile en tabac, en ſucre & en fruits. L'air y eſt extrêmement chaud & peu ſain. Cette Iſle n'a que 7 lieuës de long, 3 de large, & 18 de tour. Elle eſt à

60 lieuës de Surinam, à 220 de la Martinique, à 180 de Para, au Breſil, & à 1380 de Paris. *Long.* 325. 20. *lat.* 5.

ARTICLE II.

DE LA DOMINATION DU ROI D'ESPAGNE EN AMERIQUE.

JE diviſe en trois parties les vaſtes Etats que le Roi d'Eſpagne poſsède en Amérique, où ce Monarque eſt plus puiſſant lui ſeul, que toutes les autres Nations de l'Europe enſemble.

§. I. *De la Domination Eſpagnole dans le Continent ou Terre-Ferme de l'Amérique Septentrionale.*

L'Eſpagne occupe dans le Nouveau-Continent, le Vieux-Mexique ou Nouvelle-Eſpagne; le Nouveau-Mexique, ou Nouvelle-Grénade, & partie de la Floride.

1. *Du Vieux-Mexique*, ou *de la Nouvelle-Eſpagne.*

Cette Région fut conquiſe par Ferdinand Cortez Eſpagnol, en moins de 4 ans, depuis l'an 1518 juſques vers la fin de 1521. Elle contient 760 lieuës de long, & 240 de large. L'air y eſt fort ſain & tempéré. La ter[illegible] eſt très-fertile en bons fruits, en froment, en maïs & [illegible]ages. Il y a une ſi grande quantité de beſtiaux, qu'on eſt contraint d'en tuer, pour en avoir ſeulement les cuirs. On y trouve auſſi de la cochenille, de l'indigo, du cacao, & des mines d'or & d'argent.

Les Naturels du Mexique ſont bien-faits, civils & dociles. Ils ſont un peu baſanés. Les Eſpagnols les affoibliſſent le plus qu'il leur eſt poſſible, uniquement par des raiſons de politique.

Les Mexicains ſuivent la Réligion Catholique-Romaine. Leur Langue eſt fort belle.

Mexico A. U. F. eſt dans un lac de 52 lieuës de tour, dont une partie eſt tranquille & d'eau douce, & l'autre a flux & reflux, & de l'eau ſalée, à 80 lieuës de la Vera-Cruz, à 780 du Cap-François, à 380 de la Nouvelle-Orléans, à 500 de la Jamaïque, à 1000 de Lima & à 2200 de Paris. *Long.* 275. *lat.* 20.

Route, du Cap-François à l'*Oueſt* & Oueſt-Sud-Oueſt.

laiſſant l'Iſle de Cuba au *Nord* & la Jamaïque au *Sud*, & ſur le 19.e degré de *latitude* à la hauteur du Cap le plus occidental de l'Iſle de Cuba, porter au *Nord-Eſt* juſqu'au 25.e degré de *latitude*, & *Oueſt-Sud-Oueſt-Quart au Sud* juſqu'à la Vera-Cruz.

2. *Du Nouveau-Mexique*, ou *de la Nouvelle-Grenade.*

Le Nouveau-Mexique fut découvert en 1581 par Auguſtin Ruys, Religieux Franciſcain, & par Antoine d'Eſpejo qui lui donna le nom de Nouveau-Mexique, ou de Nouvelle-Grenade en 1583. Il contient environ 200 lieuës du *Sud* à l'*Oueſt*; mais au *Nord-Nord-Oueſt* ſes bornes ſont inconnuës. L'air y eſt froid, & le terroir pierreux & peu fertile. On n'y trouve que quelques pâturages & du bétail le long des rivières.

Les Peuples du Nouveau-Mexique ſont dociles, maigres & d'un tein plombé. Ils ſont Idolâtres. Leur Langue a quelque rapport avec celle de la Nouvelle-Eſpagne.

Santa-Fé de Granada E. F. ſur la riv. del Norte, eſt la *Cap.* de la Nouvelle-Grenade, à 400 l. de Mexico, à 330 de la Nouvelle-Orléans & à 2600 de Paris. *Lon.* 271. *l.* 35. 32. *Route*, par Mexico, &c.

3. *De la Floride.*

La Floride fut reconnuë par Sebaſtien Cabok Portugais en 1497, & découverte par Jean Ponce de Léon en 1512, & habitée par Fernand Soto en 1538. Elle s'étend 200 l. en long, & autant en large. Les François, les Eſpagnols & les Anglois s'y ſont établis. Les premiers ont réuni au Gouvernement de la Louiſiane le peu de Païs qu'ils y poſsèdent.

L'air de la Floride eſt très-pur & tempéré. La terre y eſt fertile; mais elle n'eſt pas cultivée. On y trouve des cerfs, des chiens, des chats ſauvages, & pluſieurs autres eſpèces d'animaux ſauvages & domeſtiques. Il y a auſſi des mines d'or.

Les Peuples de la Floride ſont naturellement blancs; mais les huiles dont ils s'oignent les rendent baſanés ou couleur de cuivre rouge. Ils ſont Idolâtres, & parlent une langue qui leur eſt particulière.

Penſacola F. ſur la riv. de Spiritu-Santo, eſt la *Cap.* de la Floride pour les Eſpagnols, à 140 lieuës de la Havane,

à 300 de la Nouvelle-Orléans, à 360 du Cap-François & à 1800 de Paris. *Long.* 284. 40. *lat.* 29.

Route du Cap-François à l'*Oueſt-Nord-Oueſt* juſqu'à la hauteur de la Havane qui reſte au *Sud*; & le reſte *Nord-Quart à l'Eſt.*

§. II. *De la Domination Eſpagnole dans le Continent de l'Amérique Méridionale.*

Les Eſpagnols ſont les Maîtres, dans cette Partie de l'Amérique, de preſque tout le Païs connu ſous le nom de Terre-Ferme, du Pérou, du Paraguay ou Rio de la Plata, & du Chily.

1. *De la Terre-Ferme.*

La Terre-Ferme fut ainſi nommée par Chriſtophle Colomb, au troiſième voïage qu'il fit en Amérique l'an 1497. Elle contient 640 lieuës de long, & 220 de large. L'air y eſt fort chaud & généralement ſain, à la réſerve de quelques endroits, ſur-tout aux environs de Panama, où il eſt marécageux, chaud & mal-ſain. Le terroir y eſt très-fertile, principalement en maïs, en ſucre & en excellent tabac. Ce Païs eſt fort riche; il y a des pierreries & des mines d'or, d'argent, de cuivre & d'azur. Les Habitans y ſont preſque tous Eſpagnols; ceux-ci aïant détruit les Originaires, ou les aïant contraints de ſe retirer plus avant dans les terres.

Panama E. P. F. eſt la *Cap.* de la Terre-Ferme, à 500 lieuës de Mexico, à 500 de Lima, à 85 de Carthagène & à 1775 de Paris. *Long.* 297. *lat.* 8. 40.

Route, de la Martinique à l'*Oueſt* & *Sud-Oueſt* juſqu'à Porto-Belo à 25 lieuës de Panama.

La Ville de Panama donne ſon nom, ou plutôt le prend d'un fameux Iſthme qui n'a que 15 lieuës de large, lequel joint l'Amérique Méridionale avec la Septentrionale. Il eſt certain qu'en ouvrant une communication par cet Iſthme d'une Mer à l'autre, les voïages de la Mer du *Sud* ſeroient plus courts d'environ 1000 lieuës. On ne ſeroit plus obligé pour lors de paſſer par les Détroits de Magellan, ou de le Maire, pour leſquels il faut une infinité d'airs de vents preſque tous contraires les uns aux autres; & l'on pourroit faire les voïages de l'Europe à la Chine, au Japon, aux Philippines & aux Molucques avec toutes ſortes de vents, celui d'*Oueſt* étant le ſeul diamétralement contraire. Cette

ouverture ou coupure eſt beaucoup plus praticable que celle de l'Iſthme de Suez en Afrique : mais les Eſpagnols, qui ſont les Maîtres de la Province de Panama, ſont trop prudens pour ne pas rejetter une pareille entrepriſe ; parce qu'au lieu de quelques Bâtimens Gardes-Côtes qui leur ſuffiſent aujourd'hui pour veiller à la ſûreté de celles du Pérou & de la Mer du *Sud* qui s'étendent plus de 1000 l. il leur faudroit alors des forces beaucoup plus conſidérables.

2. *Du Pérou.*

Le Pérou, Région la plus riche de l'Univers, & la plus conſidérable de l'Amérique Méridionale, fut découvert par François Pizaro Eſpagnol en 1525, qui y fit mourir Atabalipa dernier Roi du Païs, contre la parole qu'il lui avoit donnée, après l'avoir vaincu en 1531. Ce Prince infortuné offrit en vain à ce nouveau Craſſus, pour ſa rançon, autant d'or qu'il en pouvoit tenir dans une ſale longue de 22 pieds, large de 17, & haute à proportion, juſqu'à la moitié de ſa hauteur.

Le Pérou s'étend 660 lieuës en long, & 280 en large. L'air y eſt généralement chaud & mal-ſain, excepté dans les montagnes où il fait fort froid. Le terroir y eſt ſec & ſabloneux dans les plaines ; mais les vallées y ſont très-fertiles, quoiqu'il n'y pleuve preſque jamais. On y récueille du froment, du maïs, des cannes à ſucre, du coton & du vin. Il y a auſſi beaucoup de gibier ; & les brebis, qui y ſont extrêmement grandes, y ſervent ſouvent de bêtes de charge & de voiture.

Les Habitans originaires du Pérou ſont ſimples, de petite taille, un peu baſanés, & ne manquent pas d'eſprit.

La Réligion Catholique-Romaine eſt l'unique qu'on ſouffre au Pérou. La Langue Péruvienne eſt une des Langues générales de l'Amérique.

Il y a au Pérou quantité de mines d'or & d'argent. On aſſure que le Roi d'Eſpagne avoit tiré de la mine de Potoſi, pour ſa cinquième partie, en moins de cinquante ans, plus de cent-onze millions peſans, de treize réales & un quart le peſant ; & qu'en 1618 il fut vérifié que depuis la première découverte de l'Amérique par Colomb, on en avoit tiré plus de 1536 millions d'or, & que l'an 1645 on trouva que les Rois d'Eſpagne en avoient eu pour eux ſeuls 450 millions

d'or ſeulement en lingots d'or & en barres d'argent, outre leurs autres droits ſur diverſes marchandiſes qu'on tranſporte de ce Païs.

Lima A. U. F. ſur une petite rivière, eſt la *Cap.* du Pérou, à 1000 lieuës de Mexico, à 500 de Panama, à 500 de San-Yago, *Cap.* du Chily, à 640 de Buenos-Ayres (par terre), à 660 de l'emb. de la riv. des Amazones, à 840 du Détroit de Magellan, à 3240 de Manille, à 2400 d'Iédo, *Cap.* du Japon, & à 3740 de Paris. *Long.* 300^{d} 50′ 30″. *lat. mérid.* 12. 15.

Route des Iſles du Cap-Verd, *pag.* 183, au *Sud-Quart à l'Oueſt* pour paſſer la Ligne, *Sud-Sud-Eſt* pour doubler le Cap de Saint-Auguſtin au Breſil, *Sud* pour paſſer le Tropique du Capricorne, *Sud-Oueſt* juſqu'à la hauteur de la Rivière de la Plata, *Sud-Quart à l'Oueſt* juſqu'au 42^{d} 30′. de *lat. mérid.* pour entrer dans le Détroit de Magellan, que l'on paſſe faiſant *Route* tantôt au *Sud-Sud-Oueſt*, & tantôt à l'*Oueſt* & *Oueſt-Nord-Oueſt*; au ſortir du Détroit on continuë de porter au *Nord* juſqu'au Callao qui n'eſt qu'à 2 lieuës de Lima. Le Détroit de Magellan a 100 lieuës d'une Mer à l'autre, & une lieuë de large dans l'endroit le plus étroit.

Pour éviter le Détroit de Magellan, la plûpart des vaiſſeaux portent au *Sud* juſqu'au 55.e degré de *lat. mérid.* où ils paſſent le Détroit de le Maire qui eſt beaucoup moins difficile; mais les Courans qui règnent à la hauteur du Cap Horn, vers le 58.e degré, ne laiſſent pas de rendre cette ſeconde *Route* pénible & dangereuſe.

Autre, de la Martinique à Carthagène par Mer; enſuite par Popoyan, Quito, Truxillo & Lima, à 460 lieuës de Carthagène.

3. *Du Paraguay*, ou *du Païs de Rio de la Plata.*

Le Paraguay a 600 lieuës de long, & environ 520 de large. Les Eſpagnols ſont les Maîtres de preſque tout ce Païs. Les Portugais y ont quelques Colonies; & les Originaires, à qui, par une politique ſans exemple, on a ſçû inſpirer une répugnance invincible pour la domination des Européens, ſe ſont retirés dans les bois, où ils s'adonnent à des exercices que l'on dit être très-avantageux & infiniment lucratifs pour les auteurs de cette retraite.

L'air du Paraguay eſt tempéré & ſain. La terre y eſt très-fertile; on y récueille du blé, des fruits, du coton, du ſucre, &c. On y voit de fort belles prairies couvertes d'une prodigieuſe quantité de beſtiaux. Il y a auſſi des mines d'or & d'argent.

Les Naturels du Paraguay ſont blancs, mais oints comme les autres Américains. Ils ne ſont pas cruels; mais ils ſont fainéans & ſenſuels. Les Eſpagnols qui ſe ſont établis en ce Païs y mènent une vie délicieuſe.

L'Aſſomption E. F. ſur la riv. de Paraguay, eſt la *Cap.* du Paraguay, à 120 lieuës de Buenos-Ayres, à 850 de Saint-Salvador au Breſil, à 250 de S.-Yago au Chily, à 530 de Lima (*par terre*), à 600 du Détroit de Magellan & à 2450 de Paris. *Long.* 323. 40. *lat. mérid.* 25. 30.

Route, du Cap Saint-Auguſtin au Breſil, porter au *Sud* pour paſſer le Capricorne, & ranger enſuite les Côtes du Breſil, qu'on laiſſe *Nord* & *Nord-Oueſt* juſqu'à l'emb. de la riv. de la Plata, où l'on entre faiſant *Route* au *Nord-Nord-Oueſt*. On débarque à Buenos-Ayres, & l'on continuë la *Route* par terre juſqu'à l'Aſſomption.

4. *Du Chily.*

Le Chily fut découvert par Don Diego Almagro Eſpagnol en 1535. Il a 350 lieuës de long, & 150 de large. L'air y eſt chaud dans les plaines, extrêmement froid dans les montagnes, & tempéré & ſain ſur les Côtes de la Mer. Le terroir y eſt très-fertile en blé, en maïs, en vins & en fruits. Il y a des mines d'or, & des brebis auſſi grandes que celles du Pérou.

Les Peuples du Chily endurent aiſément les travaux, la faim & la ſoif. Ils ſont courageux, & ont le tein couleur de cuivre rouge.

S.-Yago E. F. ſur la riv. de Mapocho, eſt la *Cap.* du Chily, à 500 lieuës de Lima, à 20 de Valparaïſo, à 300 de Buenos-Ayres (*par terre*), à 260 de la Plata, & à 3320 de Paris. *Long.* 308. *lat. mérid.* 33. 40.

Route, par le Détroit de Magellan ou de le Maire, & enſuite au *Nord*, & *Nord-Quart à l'Eſt* juſqu'à Valparaïſo.

§. III. *De la Domination Eſpagnole dans les Iſles de l'Amérique.*

Les Eſpagnols ſont les Maîtres, 1.° de l'Iſle de Cuba, découverte en 1494. Elle a 228 lieuës de long, & 46 dans

ſa

ſa plus grande largeur. L'air y eſt un peu chaud, mais ſain. Le terroir y eſt très-fertile, ſur-tout en excellent tabac. On y trouve quantité de perdrix & de perroquets, & quelques mines d'or & de cuivre.

La Havane E. P. F. eſt la *Cap.* de l'Iſle de Cuba, à 240 lieuës du Cap-François, à 460 de Mexico, à 148 de la Jamaïque & à 1660 de Paris. *Long.* 295. 40. *lat.* 23.

Route, du Cap-François à l'*Oueſt-Nord-Oueſt*, &c.

2.° De la meilleure partie de l'Iſle de Saint-Domingue, découverte en 1492. Cette Iſle contient 155 lieuës de long, 70 de large, & 340 de tour. L'air y eſt chaud, mais aſſez bon. Le terroir y eſt fertile, principalement en tabac, en ſucre, en maïs, &c. Les prairies y nourriſſent quantité de bétail.

Saint-Domingue A. P. F. ſur la riv. d'Ozama, eſt à 60 lieuës du Cap-François, à 220 de la Martinique, à 200 de Carthagène, à 165 de la Jamaïque, à 100 de Saint-Jean de Puerto-Rico & à 1460 de Paris. *Lon.* 308. 20. *lat.* 18. 20.

Route, la même que pour le Cap-François, &c.

3.° De l'Iſle de Puerto-Rico qui a 75 lieuës de long, 30 de large, & 160 de tour. Elle eſt de même rapport que la précédente. Saint-Jean de Puerto-Rico E. P. F. en eſt la *Cap.* à 1400 lieuës de Paris. *Long.* 312. *lat.* 18. 30.

4.° De l'Iſle de la Trinité. Les Eſpagnols y ſont fort inquiétés par les Sauvages de l'Iſle, & par ceux de la Terre-Ferme qui n'en eſt pas éloignée. Cette Iſle contient 25 l. de long, ſur 18 de large. L'air y eſt fort chaud & peu ſain. Le terroir y eſt fertile en ſucre & en tabac. Saint-Joſeph P. F. eſt la *Cap.* de l'Iſle, à 200 lieuës de Caïenne, à 65 de la Martinique, & à 1400 de Paris. *Long.* 315. *lat.* 9. 50.

5.° De l'Iſle Marguerite. L'air y eſt chaud & mal-ſain. Cette Iſle a 15 lieuës de long, 6 de large, & 36 de tour. Elle abonde en ſel, & eſt à 100 lieuës de Coro & à 1420 de Paris. *Long.* 312. 30. *lat.* 11. 20.

6.° De l'Iſle des Perles, & de quelques autres moins conſidérables dans le Golfe de Panama.

7.° De l'Iſle de Chiloé, ſur la Côte du Chily. Cette Iſle a 50 lieuës de long, & 7 de large. L'air y eſt froid & ſain. Son principal Commerce conſiſte en ambre gris. Caſtro P. F. en eſt la *Cap.* à 3080 lieuës de Paris, & à 220 de S.-Yago du Chily. *Long.* 300. *lat.* 45.

8.° De quelques-unes des Lucayes, où l'air eſt ſain & tempéré, & le terroir fertile en maïs; à 1500 lieuës de Paris. *Long.* 300. *lat.* 26.

ARTICLE III.

DE LA DOMINATION DU ROI DE PORTUGAL EN AMERIQUE.

LES PORTUGAIS ſont les Maîtres, dans l'Amérique Méridionale, du Breſil & d'une partie du Paraguay.

Le Breſil fut découvert en 1501 par Alvarez Cabral Portugais. Il s'étend 700 lieuës en long, & 240 en large, & il a plus de 1000 lieuës de Côtes. Les Portugais n'ont pénétré que 80 ou 100 lieuës dans les terres de cette Contrée.

L'air du Breſil eſt ſain & agréable, bien qu'il ſoit fort chaud. Les eaux y ſont excellentes, & il n'eſt pas rare d'y voir des perſonnes âgées de 150 ans. Le terroir y eſt très-fertile en maïs, en coton, en tabac, en millet, en oranges, en citrons & en autres fruits, & principalement en ſucre. On trouve au Breſil quantité de bétail, des bêtes féroces, des forêts entières d'arbres de *Breſil*, beaucoup de pierreries, & pluſieurs mines d'or & d'argent.

Les Naturels du Breſil ſont olivâtres, de taille médiocre, emportés, vindicatifs & cruels. Les Portugais ont eu toutes les peines du monde à vaincre quelques-uns de ces Peuples, & à ſe défendre contre les autres.

Du reſte les Portugais mènent au Breſil une vie très-voluptueuſe, auſſi-bien que les autres Européens qui ſe ſont établis dans les Iſles Antilles, & dans les autres parties de l'Amérique ſituées entre les deux Tropiques.

Saint-Salvador A. P. F. ſur la Baye de Tous-les-Saints, eſt la *Cap.* du Breſil, à 130 lieuës de Fernambouc, à 700 de Caïenne, à 600 des Côtes d'Afrique, à 620 des Iſles du Cap-Verd & à 1600 de Paris. *Long.* 339. 35. *lat. mér.* 13.

Route, la même que pour le Paraguay, &c.

Ce que les Portugais poſsèdent du Paraguay eſt de même qualité que le reſte qui appartient aux Eſpagnols. Saint-Gabriel P. F. ſur la riv. de la Plata, eſt la *Cap.* du Paraguay pour les Portugais, à 730 lieuës de Saint-Salvador & à 2330 de Paris.

ARTICLE IV.

DE LA DOMINATION DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, EN AMERIQUE.

LES ANGLOIS occupent en Amérique de fort beaux Païs dans le Continent, & pluſieurs Iſles de très-grande importance pour le Commerce.

§. I. *De la Domination Angloiſe, dans le Continent De l'Amérique Septentrionale.*

Les Anglois ſont les Maîtres, dans l'Amérique Septentrionale, de la Nouvelle-Brétagne, de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-Yorck, de la Nouvelle-Jarſey, de la Penſylvanie, du Mary-Land, de la Virginie, de la Caroline, d'une partie de la Floride, & de la Nouvelle-Ecoſſe ou Acadie.

1. *De la Nouvelle-Brétagne.*

La Nouvelle-Brétagne fut découverte, en 1590, par Antoine Zeno Vénitien. Les Eſpagnols la nommèrent *Terre de Labrador* & les François *Eſtotilande*. Ce Païs eſt au *Nord* du Canada, à environ 60 degrés de *latitude ſeptentrionale*. Ses bornes ſont inconnuës. L'air y eſt extrêmement froid; le terroir y eſt ſtérile; & les Anglois n'en tirent que des peaux de caſtors & d'orignaux. Ils y ont le *Fort Charles*, à 300 lieuës de Quebec & à 1112 de Paris.

Route, de l'Orient au *Nord-Nord-Oueſt-Quart au Nord*.

2. *De la Nouvelle-Angleterre.*

La Nouvelle-Angleterre contient 100 lieuës de long, ſur 50 de large. Philippe Amandas & Artus Barlow Anglois, en prirent poſſeſſion, en 1584, au nom de la Reine Elizabeth. L'air y eſt fort ſain & tempéré. Le terroir y eſt fertile en tabac, en chanvre & en fruits. On en tire des peaux de caſtors & d'orignaux. Les Naturels du Païs ſont cruels, inconſtans & trompeurs; ils ont le nez plat & le viſage pâle. Le Commerce qu'ils font avec les Anglois, qui ſont leurs Maîtres ou leurs Alliés, les a rendus plus traitables: ils ſont pour la plûpart Idolâtres; mais il y en a pluſieurs qui ſuivent la Réligion Anglicane.

Boſton P. F. eſt la *Cap.* de la Nouvelle-Angleterre, à 3 lieuës de la Nouvelle-Cambridge, à 90 de Quebec, à 100 de Port-Royal, dans la Nouvelle-Ecoſſe, à 240 de l'Iſle de Terre-Neuve, & à 1260 de Paris. *Long.* 306. *lat.* 42.

Route, de l'Orient à l'*Oueſt-Quart au Sud.*

3. *De la Nouvelle-Yorck.*

Les Hollandois, par la Paix de Breda, en 1667, cédèrent aux Anglois cette partie de l'Amérique, connuë aujourd'hui ſous le nom de Nouvelle-Yorck, dont ces derniers avoient fait la conquête l'année d'auparavant. Ce Païs a 65 lieuës de long, ſur 42 de large. L'air y eſt ſain & tempéré. Le terroir y eſt fertile, & à peu-près de même rapport que celui de la Nouvelle-Angleterre, d'où les Anglois tirent encore beaucoup de bois pour la conſtruction des vaiſſeaux.

Les Naturels de la Nouvelle-Yorck ſont noirâtres, mais d'aſſez belle taille & adroits.

New-Yorck P. F. eſt à 60 lieuës de Boſton, à 145 de Quebec & à 1322 de Paris. *Long.* 302. 40. *lat.* 40. 20.

Route, de l'Orient à l'*Oueſt-Sud-Oueſt.*

4. *De la Nouvelle-Jarſey.*

La Nouvelle-Jarſey, poſſédée autrefois par les Suédois, s'étend 46 lieuës en long, & 30 en large. L'air, le terroir & le Commerce y ſont les mêmes que dans la Nouvelle-Yorck; & les Sauvages, qui y ſont en petit nombre, vivent en bonne intelligence avec les Anglois.

Shrewſbury P. F. eſt la *Cap.* de la Nouvelle-Jarſey, à 30 lieuës de la Nouvelle-Yorck, à 175 de Quebec & à 1330 de Paris. *Long.* 302. 20. *lat.* 39. 58.

Route, de l'Orient à l'*Oueſt-Sud-Oueſt-Quart au Sud.*

5. *De la Penſylvanie.*

La Penſylvanie fut donnée par Charles II. Roi de la Grande-Brétagne à Guillaume Penn, fameux Quaker Anglois, à condition néanmoins de la tenir en fief & hommage de la Couronne d'Angleterre. Ce Païs comprend 45 lieuës en long, & 30 en large. L'air y eſt encore plus doux & plus tempéré que dans la Nouv.-Jarſey; le terroir y eſt pour le moins également fertile, & les Sauvages y ſont les mêmes.

Philadelphie P. F. eſt la *Cap.* de la Penſylvanie, à 115

lieuës de Boſton, à 180 de Quebec & à 1340 de Paris. *Long.* 301. 40. *lat* 39. 50.

Route, la même que pour la Nouv.-Jarſey.

6. *Du Mary-Land.*

Le Mary-Land fut donné en Fief par le Roi Charles I. au Seigneur de Baltimore en 1632. Cette Province contient 45 l. de long, & 30 de large. L'air y eſt ſain & tempéré ; le terroir y eſt très-fertile, ſur-tout en excellent tabac.

Les Sauvages du Mary-Land ſont jaunâtres. Ils ſont aſſez ſpirituels & adroits, mais trompeurs & fainéans.

Sainte-Marie P. F. eſt la *Cap.* du Mary-Land, à 200 l. de Quebec & à 1352 de Paris *Long.* 300. 55. *lat.* 39.

7. *De la Virginie.*

Richard Greenville Anglois découvrit la Virginie, en 1585. Elle a 80 lieuës de long, & autant de large. L'air y eſt tempéré & ſain ; & le terroir y eſt très-fertile en maïs & en tabac fort eſtimé. Les Sauvages y reſſemblent fort à ceux du Mary-Land.

James-Town ou Jacques-Ville P. F. eſt la *Cap.* de la Virgine, à 150 lieuës de Boſton, à 250 de Quebec, à 300 de la Havane & à 1382 de Paris. *Long.* 300. 5. *lat.* 37.

8. *De la Caroline.*

La Caroline fut découverte par Jean Ponce de Léon Eſpagnol en 1512. Les François, ſous Charles IX. lui donnèrent ſon nom en 1562, & elle ne fut peuplée par les Anglois qu'en 1622. Elle contient 120 lieuës de long, ſur 100 de large. L'air y eſt tempéré & ſain ; & le terroir y eſt fertile en blé & en légumes.

Les Sauvages de la Caroline ont le tein olivâtre. Ils ont les mêmes défauts que ceux de la Virginie.

Charles-Town ou Charleville P. F. eſt la *Cap.* de la Caroline, à 200 lieuës de la Havane, à 100 de James-Town, à 340 de Quebec, à 320 du Cap-François & à 1462 de Paris. *Long.* 297. 55. *lat.* 32. 50.

Route, de l'Orient au *Sud-Oueſt-Quart à l'Oueſt.*

9. *De la Floride Angloiſe.*

Ce que les Anglois poſsèdent de la Floride eſt peu conſidérable, à la réſerve de la Caroline qui autrefois en faiſoit partie.

10. *De la Nouvelle-Ecoſſe* ou *Acadie.*

L'Acadie fut découverte par les François en 1604. Ils l'ont poſſédée plus d'un ſiècle; mais à la Paix d'Utrecht en 1713, Louis XIV. la céda aux Anglois qui lui ont donné le nom de Nouvelle-Ecoſſe. Ce Païs contient 100 lieuës de long, ſur 50 de large. L'air y eſt ſain, mais un peu froid. Le terroir y eſt très-fertile en blé, en fruits, en pois & en autres légumes. Les Anglois en tirent encore de fort belles pelleteries, & des bois pour la conſtruction des vaiſſeaux.

Port-Royal ou Annapolis P. F. eſt la *Cap.* de la Nouvelle-Ecoſſe, à 80 lieuës de Quebec & de Boſton, à 100 de l'Iſle du Cap-Breton, à 200 de Plaiſance, *Cap.* de l'Iſle de Terre-Neuve, & à 1162 de Paris. *Long.* 313. *lat.* 45. 45.

La Gaſpeſie, qui eſt entre le Canada & l'Acadie, n'eſt guère habitée que par des Sauvages.

§. II. *De la Domination Angloiſe dans les Iſles de l'Amérique.*

Les Iſles que les Anglois poſsèdent en Amérique, ſont les ſuivantes :

1.° L'Iſle de Terre-Neuve, découverte en 1497. L'air y eſt froid, & la terre de peu de raport. Il y a pourtant d'aſſez belles prairies; & les Anglois tirent de cette Iſle des bois, des caſtors & des orignaux. Elle leur eſt très-avantageuſe pour la pêche de la moruë, qui ſe fait à peu de diſtance de ſes Côtes. L'Iſle de Terre-Neuve a 155 lieuës de long, 80 de large, & près de 500 de tour. Plaiſance P. F. en eſt la *Cap.* à 260 de Quebec, à 450 des Açores & à 912 de Paris. *Long.* 325. 40. *lat.* 47. 40.

Route, de l'Orient toujours à l'*Oueſt* ſans déclinaiſon. L'Orient eſt au 14^{d} 12$'$. de *long.* & au 47. 45. de *lat.*

2.° L'Iſle Longue a 34 lieuës de long, & 6 de large. L'air y eſt ſain & tempéré. La terre y eſt fertile en grains & en fruits. Cette Iſle eſt à 60 lieuës de Boſton, & à 1110 de Paris. *Long.* 303. 30. *lat.* 40.

3.° Les Iſles Bermudes furent découvertes par Jean Bermudo Eſpagnol, en 1522 : elles furent peuplées par les Anglois en 1612. Ces Iſles ſont en grand nombre; la plus grande eſt celle de Saint-Georges, qui a 6 lieuës de long, *ſur une* de large. L'air y eſt fort tempéré, mais peu ſain.

Le terroir y eſt fertile en blé & en tabac. Le Grand-Sound P. F. eſt la meilleure Place des Anglois aux Iſles Bermudes, à 280 lieuës du Cap-François, à 300 de Boſton & à 1215 de Paris. *Long.* 315. *lat.* 32.

4.° L'Iſle de la Jamaïque fut découverte par Chriſtophle Colomb. Les Anglois la prirent ſur les Eſpagnols en 1655. Elle contient 55 lieuës de long, 25 de large, & 140 de tour. L'air y eſt aſſez ſain, quoique chaud. Le terroir y eſt très-fertile en ſucre, en tabac, en cacao, en coton, en fruits, &c. On voit dans cette Iſle une prodigieuſe quantité de bœufs, de vaches & de chevaux; & l'on y trouve l'arbre *Lagetto*, dont l'écorce ſert à faire des habits, des chemiſes, &c. Les Anglois, qui ont rendu la Jamaïque l'une des plus floriſſantes plantations du monde, y ſont au nombre de 60 mille, ſans y comprendre environ 100 mille Négres.

S.-Yago de la Vega P. ſur une petite riv. à 2 lieuës de la Mer, eſt la *Cap.* de la Jamaïque, à 120 lieuës du Cap-François, à 520 de la Martinique, à 148 de la Havane, à 165 de Saint-Domingue, à 150 de Carthagène & à 1560 de Paris. *Long.* 300. 50. *lat.* 18.

Route, de la Martinique à l'*Oueſt-Nord-Oueſt*.

5.° L'Iſle de la Barbade n'eſt pas grande; mais elle eſt fort peuplée. On y compte plus de 15 mille Anglois, & 40 mille Négres. L'air y eſt chaud & peu ſain. Le terroir y eſt bien cultivé & très-fertile en ſucre, en tabac, en coton, en indigo, en gingembre, &c.

Saint-Michel, autrement Brig-Town P. F. eſt la *Cap.* de la Barbade, à 20 lieuës de la Martinique & à 1380 de Paris. *Long.* 318. 40. *lat.* 13. 20.

6.° L'Iſle d'Antigoa. L'air y eſt chaud, & le terroir fertile en ſucre, en tabac & en gingembre; à 1383 l. de Paris.

7.° L'Iſle Barboude. L'air y eſt chaud, & l'on y récueille du tabac & de l'indigo; à 1380 lieuës de Paris.

8.° L'Iſle de l'Anguille eſt peu habitée, parce qu'elle eſt preſque ſtérile; à 1390 lieuës de Paris.

9.° L'Iſle de S.-Nives, ou Meuvis, eſt petite; mais elle eſt fertile en ſucre, en coton, en gingembre & en tabac. L'air y eſt chaud; à 1395 lieuës de Paris.

10.° L'Iſle de Mont-Serrat. Ses Habitans ſont preſque tous Irlandois. L'air y eſt chaud, & le terroir fertile en ſucre, &c. à 1388 lieuës de Paris.

11.° L'Iſle de Saint-Chriſtophle étoit autrefois partagée entre les François & les Anglois; mais depuis la Paix d'Utrecht, ces derniers en ſont les ſeuls poſſeſſeurs. L'air y eſt chaud, mais ſain. Le terroir y eſt fertile en ſucre & en tabac. Le Commerce de cette Iſle étoit fort conſidérable; mais des ouragans arrivés ſur la fin de l'année 1747 en ont fort endommagé les plantations. Saint-Chriſtophle eſt à 63 lieuës de la Martinique, & à 1400 de Paris. *Long.* 315. *lat.* 17. 30.

Les Anglois poſsèdent en outre pluſieurs Forts ſur les Côtes de la Caribane, dans l'Amérique Méridionale, & entr'autres celui de Marony à l'embouchure de la riv. de ce nom, à environ 40 lieuës de Caïenne & à 20 de Surinam. Ils ont auſſi quelques Habitations de peu de conſéquence au *Nord* de l'Amérique; & tout récemment ils viennent de faire peupler la Nouvelle-Ecoſſe, où ils ont bâti une Ville qu'ils appellent *Halifax*.

ARTICLE V.

DES DOMINATIONS HOLLANDOISE ET DANOISE EN AMÉRIQUE.

LES HOLLANDOIS ne poſsèdent en Amérique que 5 ou 6 des Iſles Antilles, avec quelques Habitations ſur les Côtes de l'Amérique Méridionale.

Des Iſles Hollandoiſes.

1. L'Iſle de Saint-Euſtache n'eſt pas fort grande, & ne porte pas non plus grand revenu aux Hollandois; mais elle eſt extrêmement forte. Cette Iſle eſt à 72 lieuës de la Martinique, à 3 ou 4 de Saint-Chriſtophle & à 1405 de Paris.

2. L'Iſle de Saba. L'air y eſt chaud, & le terroir très-fertile en ſucre, en tabac & en caffé. Cette Iſle n'a que 5 lieuës de tour, & eſt à 1408 lieuës de Paris.

3. Partie de l'Iſle de Saint-Martin. Le reſte appartient aux François.

4. L'Iſle de Curaçao eſt de très-grande conſéquence pour le Commerce que les Hollandois font en Amérique. L'air y eſt ſain, quoique chaud. Le terroir y eſt très-fertile en ſucre, en tabac, &c. Curaçao P. F. eſt à 140 lieuës de la

Martinique, à 16 de la Terre-Ferme de Venezuela & à 1515 de Paris. *Long.* 310. *lat.* 12. 40.

5. L'Iſle de Buen-Ayre n'eſt qu'à 10 lieuës de Curaçao. L'air y eſt chaud, mais fort bon; le terroir y eſt fertile; & les Hollandois tirent de cette Iſle quantité de peaux de chevres & du ſel; à 1505 lieuës de Paris.

6. L'Iſle d'Oruba ne fournit que des chevres, des brebis & quelque peu de ſucre. Elle eſt à l'*Oueſt* de Curaçao, & à 1520 lieuës de Paris.

Des Colonies Hollandoiſes, dans le Continent de l'Amérique.

Les principales Habitations des Hollandois dans la Terre-Ferme de l'Amérique, ſont à *Surinam* ſur les Côtes de la Caribane. L'air y eſt chaud & mal-ſain; ce qui toutefois n'a pas empêché les Hollandois de peupler & de défricher environ 30 l. de païs au long de la riv. de *Surinam*, où, entre autres choſes, ils récueillent beaucoup de ſucre, de tabac, du coton, de la gomme & du bois de teinture. Surinam P. F. eſt à 20 l. de Marony, à 60 de Caïenne & à 1395 de Paris. *Long.* 321. 50. *lat.* 6.

2. Les Danois poſsèdent en Amérique l'Iſle de Sainte-Croix, où l'air eſt chaud & peu ſain, & d'où ils tirent du ſucre, du tabac, &c. Ils ſont auſſi les Maîtres conjointement avec les Brandebourgeois, de la petite Iſle de Saint-Thomas, où l'air eſt également chaud, mais aſſez bon; le terroir y produit abondamment du ſucre & du tabac. Saint-Thomas eſt à 18 l. de l'Iſle de Saint-Jean de Puerto-Rico, & à 1390 de Paris. *Long.* 312. 30. *lat.* 18. 30.

ARTICLE VI.

De la Californie, du Pays des Amazones et de la Terre-Magellanique.

1. LA CALIFORNIE eſt une grande Preſqu'Iſle de l'Amérique Septentrionale, découverte par Fernand l'an 1535. Elle s'étend 500 lieuës en long, & 150 en large. L'air y eſt tempéré & très-ſain. Le terroir y eſt très-fertile en toutes ſortes de grains & de fruits. Les Habitans y ſont aſſez doux & naturellement railleurs. Ils ſont Idolâtres; mais

il y en a quelques-uns de convertis à la Foi depuis que les Jéſuites y ont porté la lumière de l'Évangile. Une Dame très-riche qui mourut à Madrid, il y a 6 à 7 ans, laiſſa à ces Peres un fonds très-conſidérable pour les Miſſions de la Californie. Les Eſpagnols bâtirent en 1703 ſur les Côtes de cette Preſqu'Iſle le premier Fort, qu'ils ont appellé *Notre-Dame de Lorette.*

2. Le Païs des Amazones, dans l'Amérique Méridionale, contient plus de 500 lieuës de long, ſur 400 de large. L'air y eſt chaud & peu ſain. La terre y eſt entrecoupée d'une prodigieuſe quantité de rivières, & couverte de bois ; ce qui a empêché les Européens de reconnoître plus particuliérement ce Païs, qui d'ailleurs eſt habité par des Sauvages très-cruels, & rempli d'animaux féroces.

3. La Terre-Magellanique, dans l'Amérique Méridionale, fut découverte par Magellan Portugais, en 1620. L'air y eſt froid, & la terre peu fertile. Les Colonies que les Eſpagnols y avoient y ſont toutes péries de faim ou de misère ; ils n'y ont plus qu'une Habitation qu'ils nomment de *los Aguaderos*, ou des Pourvoïeurs d'eau.

SUPLEMENT A LA GÉOGRAPHIE.

§. I. *Des Terres Polaires & Auſtrales.*

ON entend par Terres Polaires & Auſtrales, les Païs ſitués aux environs des Pôles, & toutes les Iſles ou Terres qui ſe rencontrent vis-à-vis du Vieux ou du Nouveau Continent, avancées vers les Pôles, & qu'on a découvertes depuis peu.

Vers le Pôle Arctique.

1. Le Groenland eſt à environ 100 lieuës au *Nord* de l'Irlande. Les Danois y ont autrefois commercé; mais le grand froid & le peu d'utilité qu'ils retiroient de ces voïages, leur ont fait abandonner cette route. Les Mers du Groenland ſont remplies de baleines; & l'on voit ſur ſes Côtes quantité d'ours blancs. *Lat.* 70. &c.

2. Le Spitzberg fut découvert par les Hollandois en 1596. Il eſt à environ 135 lieuës au *Nord* de la Norwège, & à 600 de Paris. L'air y eſt extrêmement froid, & les corps morts n'y ſont point ſujets à la corruption. Les glaces y ſont preſque continuelles le long des Côtes. Les Anglois & les Hollandois y vont à la pêche des baleines. *Lat.* 79. &c.

3. La Nouvelle-Zemble fut découverte par les Hollandois en 1594. Elle eſt fort proche de la Moſcovie, & à environ 1000 lieuës de Paris. *Lat.* 72. &c. L'air y eſt extrêmement froid. On y voit des ours blancs, des loups & des renards.

4. La Terre d'Yeſſo, découverte par les Hollandois en 1643, eſt à 2000 l. de Paris, par la Grande-Tartarie, &c. L'air doit y être tempéré. On ſçait que les peuples y commercent avec les Japonois; mais du reſte ce Païs nous eſt peu connu. *Lat.* 45. &c.

Vers le Pôle Antarctique.

1. La Nouvelle-Guinée fut découverte en 1527 par Alvaro de Savedra. L'air doit y être fort chaud, puiſque ce Païs ſe trouve ſitué entre l'Equateur & le Tropique du Capricorne. Du reſte la Nouvelle-Guinée nous eſt peu

connuë ; on ſçait plus préciſement qu'elle eſt à environ 4400 lieuës de Paris.

2. La Nouvelle-Hollande fut découverte par les Hollandois en 1644. L'air doit y être tempéré. Le terroir, à ce qu'on a pû obſerver, paroît ſec & ſtérile. *Lat. mérid.* 25.

3. La Terre de Papous, à l'Occident de la Nouvelle-Guinée, eſt peu connuë. On rapporte ſeulement que l'air y eſt tempéré, que le terroir y eſt fertile, & que les peuples y ſont vaillans. Ce Païs eſt près de l'Equateur, & à 4500 lieuës de Paris.

4. La Carpenterie fut découverte par Carpentier Hollandois. Elle eſt au *Sud* de la Nouvelle-Guinée, entre le 10.e & le 20.e degré de *lat. mérid.* & à 4350 lieuës de Paris.

5. Les Iſles de Salomon, dans la Mer du *Sud*, furent découvertes par Alvarez de Mendoça en 1567. On en compte 18 principales, dont quelques-unes ont 200 l. de tour. Elles ſont à environ 800 lieuës des Côtes du Pérou. *Latit. mérid.* 7 — 23.

6. La Terre de Quir fut découverte par Fernando de Quir en 1606. Elle eſt au *Sud* des Iſles de Salomon.

7. La Nouvelle-Zélande fut découverte par les Hollandois en 1654, au *Sud* de la Terre de Quir, & à environ 35d. de *latitude méridionale*.

8. Les Iſles de Horn, des Cocos, des Traitres & des Chiens, furent découvertes en 1616. L'air y eſt tempéré & ſain. La terre y eſt fertile, principalement en cocos. On y trouve auſſi quantité de cochons. Les Habitans y ſont Idolâtres, robuſtes, adroits, grands nageurs & de couleur jaunâtre. On reconnoît quelquefois ces Iſles dans les voïages des Philippines au Pérou.

9. La Terre de Feu fut découverte par Magellan ; elle eſt entre le Détroit de ſon nom, & celui de le Maire.

10. La Terre des Etats, à l'*Eſt-Nord-Eſt* du Japon, fut découverte par Jacques le Maire, en 1616.

11. La Terre de Browers, au *Sud* de la Terre de Quir, fut découverte par Browers en 1643.

12. La Terre de la Roche fut découverte par le Capitaine de ce nom en 1675.

13. Le Cap de la Circonciſion a été découvert par M. Bouvet François, le premier Janvier 1739. Il eſt au *Sud* du *Cap de Bonne-Eſpérance*, dont il eſt éloigné d'environ 400 l.

§. II. *Des principales Montagnes de l'Univers.*

La Montagne eſt une élévation conſidérable qui domine ſur la campagne.

I. *En Europe.*

En FRANCE. Les *Pyrenées* ſéparent le Roïaume de France de celui d'Eſpagne. Les *Alpes* ſéparent la France de l'Italie. Le *Mont d'Or* eſt en Auvergne. Les *Cevennes* ſont dans le haut Languedoc.

En ITALIE. Le *Mont Appennin* commence en Toſcane, & ſe termine au Comté de Nice. Les Alpes ſéparent l'Italie de la France, de la Savoye, de la Suiſſe & de l'Allemagne.

En ESPAGNE. Pluſieurs branches des Pyrenées qui ſe répandent en Galice, en Navarre, &c.

En POLOGNE. Les Monts Krapacks ſéparent la Pologne de la Hongrie & de la Tranſilvanie.

En NORWEGE. Les Monts Fellices, Doſrines & Daarafield.

En TURQUIE. Le Mont Parnaſſe, &c.

En RUSSIE. Les Monts Stolpe ou d'Oby, autrefois Ruphées, & Kameny-Poyas en langue du Païs.

II. *En Aſie.*

Le Mont-Liban commence vers Tripoli de Syrie & le Cap-Rouge, & ſe termine au-delà de Damas, près de l'Arabie Déſerte. On remarque ſur cette Montagne le fameux Monaſtère de *Canubin*, où le Patriarche des Maronites fait ſa réſidence ; lui & ſes Religieux ſont Catholiques-Romains ; leur occupation eſt de cultiver les terres des environs, de chanter les louanges de Dieu, & d'exercer avec plaiſir l'hoſpitalité envers les étrangers de toutes les Nations. Ce Monaſtère eſt à 900 lieuës de Paris.

L'Anti-Liban commence auprès des ruines de Sidon, & va ſe terminer en Arabie.

Le Mont Agerdaghi, ou Montagne de Noé, occupe une partie du Païs des Curdes en Arménie. C'eſt-là qu'on croit que s'arrêta l'Arche de Noé après le Déluge. Cette Montagne eſt à 1090 lieuës de Paris.

Le Mont Caragan, en Perſe. Le Mont Soliman, dans le

Mogol. Le Mont Karabas, dans la Grande-Tartarie. Le Mont Sacrithma, au Thibet, &c.

III. *En Afrique.*

Le Mont Atlas s'étend depuis l'Océan Occidental, à qui il donne le nom d'Atlantique, juſqu'en Egypte. Il ſépare la Barbarie du Biledulgerid, & fait diverſes branches, dont les plus connuës ſont celles du Grand & du Petit Atlas. Cette Montagne eſt à 450 lieuës de Paris.

Les Montagnes de la Lune ou de Beth ſont encore plus hautes que l'Atlas, & font de même diverſes branches. Celle qui s'étend vers le Cap de Bonne-Eſpérance eſt apellée *Picos-Fragoſos*. La branche qui eſt à l'Orient du Congo, prend le nom de *Monts de Criſtal*.

La Montagne de *Sierra-Liona*, ou des Lions, ſépare la Guinée de la Nigritie; la foudre, les éclairs & les tonnerres y ſont fort fréquens.

Le Pic de *Teneriffe*, aux Iſles Canaries, eſt une des plus hautes Montagnes de l'Univers. Elle a une lieuë de hauteur perpendiculaire.

IV. *En Amérique.*

Les Andes ou Cordillieres, entre le Pérou & le Chily, ſont preſque toujours couvertes de neige, & paſſent en hauteur toutes les Montagnes du Monde. On aſſure que leur hauteur perpendiculaire eſt d'une lieuë & demi.

Les Monts Apalaches, ou Apaltai ſéparent la Floride de la Nouvelle-France, &c. &c.

§. III. *Des Volcans.*

Le Volcan eſt une Montagne qui jette du feu. Les principaux qu'on remarque dans le Monde, ſont le *Mont-Gibel* ou *Ætna*, en Sicile; le Mont *Veſuve*, ou *Soma*, près de Naples; un autre aux Iſles de Lipari; le Mont *Hecla*, en Iſlande; les *Monts Popacatebeci* & de *Guatimala*, dans la Nouvelle-Eſpagne; l'Iſle de Feu, l'une des Iſles du Cap-Verd; la Terre de Feu, entre les Détroits de Magellan & de le Maire, &c. &c. &c.

LA
POLYCHROGRAPHIE.

TROISIEME PARTIE.

DE L'HYDROGRAPHIE.

L'HYDROGRAPHIE eſt la Deſcription de l'Eau, où l'on conſidère diverſes Parties.

Explication de quelques termes propres à l'Hydrographie.

Le Lac eſt une étenduë d'eau perpétuelle, qui n'a point d'iſſuë dans la Mer.

L'Etang eſt une étenduë d'eau incertaine, & de moindre étenduë que le Lac.

La Mare eſt une eſpèce de petit étang ſans aucune iſſuë.

Le Marais eſt un lieu varié d'eau & de terre d'eſpace à autre.

La Lacune eſt une foſſe pleine d'eau.

La Piſcine ou *Vivier* eſt un réſervoir, où ordinairement l'on garde du poiſſon.

Le Rivage ou *bord de Mer* eſt l'extrémité de la Côte le long de la Mer. On donne auſſi ce nom aux deux côtés des Rivières.

La Greve eſt une partie de la Côte que la Mer couvre & découvre par ſon flux & reflux.

Le Cap ou *Promontoire* eſt une pointe de terre, ou de rocher fort élévée qui avance dans la Mer.

La Pointe eſt un avancement de terre dans la Mer ſans élévation.

Les Dunes ſont de petites collines de ſable, le long des Côtes, ſur le bord de la Mer.

Les Falaiſes ſont des côtes élévées & eſcarpées, ou coupées à pied droit.

Les Plats ſont des bords de la Mer peu élévés.

La Plage eſt un rivage de mer, où les vaiſſeaux ne peuvent aborder, à cauſe qu'il n'y a pas aſſez d'eau.

L'Archipel, ou *Princeſſe de Mer*, eſt un mélange de mer & de quantité d'Iſles, &c.

Les Ecuëils ſont des rochers dans la Mer. On les marque ſur les Cartes par des croix.

Les Bancs ſont des monceaux de ſable en forme de bancs, près de la ſurface de l'eau. On les marque par des petits points.

Les Syrthes ſont des gouffres qui attirent ſur des rochers.

Le Gouffre eſt une eau qui tombe, & qui tourne dans un même endroit.

Les Baſſes ſont des bas-fonds.

Les Briſans ſont des Montagnes dans la Mer qui briſent l'eau.

Les Seques ſont des eſpaces de terre dans la Mer fort ſuperficielles, &c.

ARTICLE PREMIER.

DES MERS.

LA *Mer* eſt l'amas général des eaux qui environnent la Terre. Son nom lui eſt demeuré dans le Nouveau Continent; mais dans l'ancien on l'appelle *Océan*, qui eſt diſtingué en *Septentrional*, lequel comprend la Mer d'Allemagne ou du Nord, une partie de celle d'Angleterre, & de celle d'Ecoſſe, &c.

En Océan *Oriental*, qui comprend les Mers de la Tartarie, de la Chine, des Indes, &c.

En *Méridional*, qui contient les Mers de Zanguebar, des Cafres & de Congo.

En *Occidental*, par lequel on entend l'Océan Atlantique avec les Mers de Guinée, du Cap-Verd, des Canaries, &c.

Mais cet amas général des eaux eſt encore connu ſous des noms plus particuliers, qui ſemblent le diviſer en pluſieurs *parties*. Les plus remarquables ſont :

La

La Mer Glaciale, au *Nord* de la Norwège, à environ 600 lieuës de Paris.

La Mer Baltique, entre l'Allemagne, la Suède, la Ruſſie, la Pologne & le Dannemarck. On remarque que cette Mer n'a pas plus de 50 braſſes de profondeur.

La Mer Méditerranée, entre la France, l'Eſpagne, la Barbarie, l'Italie & la Turquie.

La Mer Blanche, en Turquie.

La Mer Caſpienne, entre la Perſe, la Ruſſie, &c.

La Mer Noire, entre la Turquie, la Ruſſie, l'Arménie, &c.

La Mer Rouge, entre l'Arabie, l'Egypte, &c. à 800 l. de Paris.

La Mer Pacifique, ou du Sud, à l'Occident du Pérou.

La Mer du Nord, à l'Orient de l'Amérique Méridionale.

La Mer Vermeille, entre la Californie & le Nouveau-Mexique.

ARTICLE II.

DES PRINCIPAUX PORTS DE MER DE L'UNIVERS.

LE *Port* eſt un lieu où les vaiſſeaux ſont en ſûreté.

§. I. DES PORTS DE MER DE L'EUROPE.

En France.

PORTS DE MER.	*Diſt. de Paris.* Lieuës.	PROVINCES.
Dunkerque	62	Flandre.
Calais	61	Picardie.
Ambleteuſe	56	
Boulogne	55	
Saint-Valery	40	Normandie.
Dieppe	40	
Le Havre-de-Grace	46	
Honfleur	42	
Rouen, ſur la Seine, à 18 lieuës de ſon embouchure . . .	28	
Cherbourg	77	
Granville	74	

P.

PORTS DE MER.	Diſt. de Paris. Lieuës.	PROVINCES.
Saint-Malo	82	Brétagne.
Saint-Brieux	96	
Treguier	104	
Le Conquet	134	
Breſt	129	
L'Orient	110	
Port-Louis	110	
Nantes, ſur la Loire, à 12 lieuës de la Mer	87	
Les Sables d'Olone	103	Poitou.
La Rochelle	103	Païs d'Aunis.
Rochefort, ſur la Charente, à une lieuë & demi de la Mer.	102	
Blaye, ſur la Gironde, à 14 lieuës de la Mer	122	Guïenne.
Bourdeaux, ſur la Garonne, à 21 lieuës de la Mer	130	
Baïonne, ſur l'Adour, à une lieuë de la Mer	170	Labour.
Saint-Jean-de-Luz	174	Biſcaye.
Colioure	180	Rouſſillon.
Agde, ſur l'Eraut, à demi-lieuë de la Mer	159	Languedoc.
Cette	156	
Le Martigues, ſur un Etang, à une lieuë de la Mer	159	Provence.
Marſeille	169	
La Ciotat	174	
Toulon	177	
Saint-Tropez	180	
Antibes	177	

En Angleterre, ou *dans les Iſles Britanniques.*

Douvres; Londres ſur la Tamiſe, à 16 lieuës de ſon embouchure; Harwich; Rye; Hith; Sandwich; Haſtings; Pool; Torbay; Briſtol, ſur l'Awon, à 4 lieuës de la Mer; Darmouth; Cheſter, ſur le Dée, à 7 lieuës de la Mer; *Yarmouth*; Boſton, ſur la Rivière de Witham; Hull; New-

Caſtle, ſur la Tine, à 2 lieuës & demi de la Mer; Barwich. EN ECOSSE. Dunbar; Edimbourg; Saint-André; Mont-Roſſ; New-Aberdeen; Fraſſer-Burgh; Dornock; Dunbriton; Glaſcow, ſur la Clyd, à 4 lieuës de la Mer. EN IRLANDE. Dublin; Wicklow; Wexford; Waterford, ſur la Sure, à une lieuë de la Mer; Corck, dans un Golfe qui a 8 lieuës de profondeur; Galloway; Sleigo; Londonderry; Knocfergus; &c.

Dans les Provinces-Unies.

PORTS DE MER.	PROVINCES.
Amſterdam	Hollande.
Horne	Weſt-Friſe.
Enchuyſe	Hollande.
Roterdam, ſur la Meuſe, à 7 l. de la Mer	
La Brille, ſur la Meuſe, à 1 l. de la Mer	
Willemſtadt	
Middelbourg	Zéelande.
Fleſſingue	
L'Ecluſe	Flandre Holland.

En Allemagne.

Embden, dans l'Ooſtfriſe, au Cercle de Weſtphalie, au Roi de Pruſſe. *Long.* 24d 38′. *lat.* 53d 20′. à 129 l. de Paris.

Brème, ſur le Weſer, à 12 lieuës de la Mer, dans le C. de Baſſe-Saxe, à l'Electeur de Hanover. *Long.* 26d 20′. *lat.* 53d 10′. à 141 lieuës de Paris.

Hambourg F. ſur l'Elbe, à 20 lieuës de la Mer, dans le Cercle de Baſſe-Saxe, & dans le Holſtein, Ville Anſéatique. *Long.* 27d 28′. *lat.* 53d 43′. à 14 lieuës de Lunebourg, à 15 de Lubeck, à 22 de Brème, à 175 de Vienne, & à 160 de Paris.

Lubeck F. au confluent de la Trave & du Steckenitz, Ville Anſéatique, dans le Cercle de Baſſe-Saxe. *Long.* 28d 26′. *lat.* 53d 57′. à 53 lieuës de Coppenhague, à 178 de Vienne, & à 175 de Paris.

Wiſmar F. au Roi de Suède, au Cercle de Baſſe-Saxe. *Long.* 29d 32′. *lat.* 53d 56′. à 16 lieuës de Lubeck, à 28 de Stralſund, & à 188 de Paris.

Stralſund F. au Roi de Suède, dans la Poméranie Suéd.

à 28 lieuës de Stetin, & à 210 de Paris. *Long.* 31d 12′. *lat.* 54d 23′.

Stetin F. ſur l'Oder, *Cap.* de la Poméranie, au Roi de Pruſſe. Elle eſt à 9 l. de la Mer, à 30 de Berlin, à 130 de Vienne, & à 220 de Paris. *Long.* 32d 33′. *lat.* 53d 27′.

Trieſte E. F. en Italie, dans l'Iſtrie, à la Maiſon d'Autriche. *Long.* 31d 33′. *lat.* 45d 53′. à 3 l. de Capo d'Iſtria, à 29 de Veniſe, & à 259 de Paris.

Dans les Païs-Bas Autrichiens.

Nieuport F. dans la Flandre, à 6 lieuës de Dunkerque, & à 65 de Paris. *Long.* 20d 24′ 56″. *lat.* 51d 7′ 4″.

Oſtende F. à 4 lieuës de Bruges, à 9 de Dunkerque, à 23 de Bruxelles, & à 70 de Paris. *Long.* 20d 23′ 13″. *lat.* 51d 17′ 5″.

Anvers E. F. ſur l'Eſcaut à 5 lieuës de la Mer, à 9 de Bruxelles, à 9 de Gand, à 37 de Cologne, à 70 de Londres, & à 68 de Paris. *Long.* 21d 50′. *lat.* 51d 12′.

En Pologne.

Dantzick F. ſur les petites rivières de Rodaune & de Motlaw, proche la Viſtule, ſur la Mer Baltique ; à 74 l. de Warſovie, à 105 de Cracovie, & à 300 de Paris. *Long.* 36d 40′. *lat.* 54d 22′.

En Pruſſe.

Konigſberg F. ſur la riv. de Prégel, à 30 l. de Dantzick, à 55 de Warſovie, à 70 de Mittaw, & à 390 de Paris. *Long.* 39d 10′. *lat.* 54d 42′.

Memmel F. ſur la riv. de Tangé, à 48 l. de Konigſberg, à 100 de Warſovie, à 25 de Goldingen, à 32 de Mittaw & à 420 de Paris. *Long.* 39d 25′. *lat.* 55d 50′.

Pillaw, à l'embouchure de la riv. de Prégel, à 7 lieuës de Konigſberg, &c.

En Ruſſie.

Riga F. ſur la Dwina, à 2 l. de ſon emb. à 9 de Mittaw, à 78 de Stockholm, à 86 de Saint-Peterſbourg, à 57 de Wilna, & à 461 de Paris. *Long.* 42d *lat.* 56d 53′.

Revel F. en Livonie, à 50 lieuës de Riga, à 40 de Narva, à 30 d'Abo, à 53 de Saint-Peterſbourg, & à 511 de Paris. *Long.* 42d 42′, *lat.* 59d 23′.

Narva F. en Livonie, ſur la riv. de Narva, à 38 lieuës de Wibourg, à 65 de Riga, à 112 de Stockholm, à 21 de Saint-Peterſbourg, & à 526 de Paris. *Long.* 46^{d} 35$'$. *lat.* 59^{d} 8$'$.

Cronſlot F. dans l'Iſle de Retuſari, à 5 lieuës de Saint-Peterſbourg.

Saint-Peterſbourg, dans l'Ingrie, à un quart de lieuë de l'embouchure de la Narva, à 225 lieuës de Moskow, à 120 de Stockholm, & à 547 de Paris. *Long.* 47^{d} 58$'$. *lat.* 59^{d} 46$'$.

Wibourg F. en Carelie, à 25 l. de Saint-Peterſbourg, à 36 de Narva, & à 100 de Riga. *Lon.* 47^{d} 25$'$. *lat.* 60^{d} 56$'$.

Saint-Michel-Archangel F. ſur la Dwina, à 200 lieuës de Moskow, & à environ 180 de Saint-Peterſbourg. *Long.* 57^{d} 20$'$. *lat.* 64^{d} 26$'$.

Aſtracan, ſur le Volga, à environ 20 l. de ſon embouch. dans la Mer Caſpienne. *Long.* 67^{d}. *lat.* 46^{d} 22$'$.

En Suède.

Stockholm; Colmar; Chriſtianopel; Carelſcroon; Landſkroon; Helſinbourg; Gothenbourg; Torne; Abo; &c.

Au Roi de Dannemarck.

Coppenhague; Helſingor ou Elſeneur; Cronenbourg; Alborg, ſur un Canal, à 4 l. de la Mer; Arhus; Apenrade; Sleſwick; Glucſtad, ſur l'Elbe, à 7 lieuës de la Mer; Altena, ſur l'Elbe, près de Hambourg; Tonningen, ſur la riv. d'Eyder, à 5 lieuës de la Mer; Chriſtiania ou Anſlo; Bergen; Drontheim; &c.

En Portugal.

Porto, ſur le Duero, à une l. de la Mer, à 12 de Brague, à 24 de Coimbre, & à 57 de Liſbonne. *Lon.* 9^{d} 34$'$. *lat.* 41^{d}.

Aveiro, ſur l'Etang de Vouga, à 2 lieuës de l'Océan, & à 12 de Porto. *Long.* 9^{d} 30$'$. *lat.* 40^{d} 30$'$.

Liſbonne, ſur le Tage, à 75 lieuës de Séville, à 36 de Coimbre, à 102 de Compoſtelle, à 106 de Madrid, & à 350 de Paris. *Long.* 9^{d} 30$'$. *lat.* 38^{d} 42$'$.

Setubal, à l'emb. du Zadaon, à 7 lieuës du Tage, à 9 de Liſbonne, & à 20 d'Evora. *Long.* 9^{d} 24$'$. *lat.* 38^{d} 26$'$.

Lagos, au Roïaume d'Algarve, à 48 lieuës de Liſbonne. *Long.* 9^{d} 30$'$ *lat.* 37^{d}.

Tavira, au Roïaume d'Algarve, à 40 l. de Cadix, à 46 de Séville, & à 48 de Liſbonne. *Long.* 10^{d} 15$'$. *lat.* 37^{d} 3$'$.

En Eſpagne.

PORTS DE MER.	PROVINCES.
Saint-Lucar de Barrameda	Andalouſie.
Séville, ſur le Guadalquivir, à 18 lieuës de la Mer	
Le Port Sainte-Marie	
Cadix	
Gibraltar, *aux Anglois.*	
Malaga	Grenade.
Almerie	
Carthagène	Murcie.
Alicante	
Valence eſt à demi-lieuë de la Mer. Son Port s'appelle *Le Graou*	Valence.
Salo	Catalogne.
Barcelone	
Palamos	
Roſes	
Vigo	Galice.
La Corogne	
Ferrol	
Saint-André	Biſcaye.
Bilbao	
Le Paſſage	
Maillorque, &c.	Iſle de Maillorque

En Italie. Au Roi de Sardaigne.

Nice	Comté de Nice.
Villefranche	
Cagliari	Iſle de Sardaigne.
Alghier	

Aux Génois.

S. Reme	Riv. du Ponant.
Vado	
Savone	
Genes	
Porto-Fino	Riv. du Levant.

PORTS DE MER.	PROVINCES.
La Spezia	Rivière du Levant.
Porto-Venere	
Baſtia	Iſle de Corſe.
S. Florenzo	
Calvi	
Aïazzo	

Aux Lucquois.

Viareggio.

Au Grand Duc de Toſcane.

Livourne	Piſan.

Au Pape.

Civita-vecchia	Patr. de S. Pierre.
Oſtie	Campagne de Rome.
Nettuno	
Ancone	Marche d'Ancone.

Au Roi des Deux-Siciles.

Gaëte	Terre de Labour.
Naples	
Salerne	Princip. Citérieure.
Tarente	Terre d'Otrante.
Brindiſi	
Barlette	Terre de Bari.
Manfredonia	Capitanate.
Meſſine	Iſle de Sicile.
Palerme	
Syracuſe	
Orbitello	État de' Préſidi.
Porto-Longone	Iſle d'Elbe.

Aux Vénitiens.

Veniſe	Dogado.
Capo d'Iſtria	Iſtrie.

Corfou, Céphalonie & Zante, ſont trois Ports & trois Iſles de la Gréce ſous la domination des Vénitiens.

Malte appartient à la Réligion de Malte, &c.

En Turquie.

PORTS DE MER.	PROVINCES.	LONG.	LAT.
Conſtantinople . .	Romanie	46d 33′	41d 4′
Gallipoli	Romanie	44d 34′	40d 30′
Salonique	Macedoine	40d 48′	40d 41′
Negrepont	Iſle de Negrepont . .	42d 3′	38d 30′
Napoli de Rom. . .	Morée	40d 59′	37d 45′
Coron	Morée	39d 40′	36d 55′
Lepante	Livadie	39d 48′	38d 34′
Durazzo	Albanie	37d 2′	41d 25′
Smyrne, *Aſie* . . .	*Natolie*	44d 59′	38d 28′
Schio, *Aſie* . . .	Iſle de Schio . . .	43d 50′	38d 8′
Rhodes, *Aſie* . . .	Iſle de Rhodes . . .	46d	36d 24′
Famagouſte, *Aſie* .	Iſle de Cypre . . .	52d 40′	35d
Alexandrette . . .	*Syrie*	54d	36d 35′
Tripoli	*Syrie*	56d 35′	34d 15′
Saint-Jean d'Acre .	*Paleſtine*	57d	32d 40′
Alexandrie	*Egypte*	47d 56′	31d 11′
Trebiſonde, . . .	*Natolie*	57d 20′	41d

§. II. *DES PORTS DE MER EN AFRIQUE.*

PORTS DE MER.	REGIONS.	LONG.	LAT.
Tripoli	Barbarie	30d 45′	32d 53′
Tunis	Barbarie	28 26	36 40
Alger	Barbarie	21 20	36 30
Maſalquivir, à l'Eſpagne	Barbarie	17 25	35 40
Ceuta, à l'Eſpagne . .	Barbarie	17 10	35 36
Salé	Au Roi de Maroc . .	11 5	34
Safie	Au Roi de Maroc . .	9 40	32
Larache	Au Roi de Maroc . .	11 40	35
Arguin, *Barbarie* . .	Aux François . . .	1	20 20
Le Grand-Seſtre . . .	Guinée	15	4 45
Le Petit-Seſtre . . .	Guinée	9 50	5 48
Loango	Congo	29 15	5 *Mér.*
Loanda S. Paulo-Congo.	Aux Portugais . . .	31	8 45 *M*
Le Cap de Bonne-Eſpérance, *aux Holland.*	Cafrerie	37 45	34 40 *M*
Sofala	Cafrerie	54 15	20 *Mér.*
Quiloa	Zanguebar	58 45	20 8 *M*
Melinde	Zanguebar	59	15 *Mér.*

A l'Iſle de Madagaſcar, aux Iſles du Cap-Verd, aux Canaries, &c.

§. III. *DES PORTS DE MER EN ASIE.*

PORTS DE MER.	REGIONS.	LONG.	LAT.
Moka	Arabie	62d	14d
Aden	Arabie	63 20′	13

El-Catif	Arabie	70d 40′	26d
Baſſora	Irac-Abi	66	30 20′
Bender-Abaſſi . . .	à la Perſe	75	27
Ormus & Iſle . . .	à la Perſe	73	27
Surate, ſur la riv. de Bararoche, à 3 l. de la Mer	Mogol	90	21 10
Rajapour	aux Indes	91 15	17
Goa, *aux Portugais* .	aux Indes	91 35	15 31
Calicut	Côte de Malabar .	93 10	11 21
Cochin	Côte de Malabar .	95 15	10
Pondicheri, *aux François*	Côte de Coromandel	98 7′ 30″	11 56′ 28″
Madras, *aux Anglois* .	la même	98 8	13 13
Malaca, *aux Holland.*	aux Indes	119 45	2 12
Achem	Iſle de Sumatra . .		
Batavia	Iſle de Java . , .		
Siam & Camboia, ſur des riv. dans la Preſqu'Iſle au-delà du Gange.			
Macao & Iſle . . .	à la Chine . . .		
Nankin, ſur la riv. de Kian	à la Chine . . .		
Canton, ſur la riv. de Ta, près de ſon embouch.	à la Chine . . .		
Yédo, à l'embouc. de la riv. de Tonkau . .	au Japon		
Nangaſacki	au Japon		
Manille	aux Iſles Philippines		

Et une infinité d'autres aux Iſles Molucques, de la Sonde, &c.

§. IV. *Des Ports de Mer en Amerique.*

Aux Anglois.

PORTS DE MER.	REGIONS.
Plaiſance	Iſle de Terre-Neuve.
Annapolis	Acadie.
Charleſtown	Caroline.
Jameſtown	Virginie.
Port-Royal	Iſle de la Jamaïque.

Aux François.

Quebec, ſur le Fleuve de S. Laurens, à 180 l. de ſon emb.	Nouvelle-France.
Louiſbourg	Iſle du Cap Breton.
Léogane	Iſle de Saint-Domingue.
Le Cap François . . .	
Le Fort Saint-Pierre . .	Iſle de la Martinique.
Le Fort Roïal	

Caïenne . . . . . Iſle de Caïenne.

Aux Portugais.

Fernamboue . . . . . } Le Breſil.
La Baye de Tous-les-Saints . } Le Breſil.
Saint-Sebaſtien . . . . . } Le Breſil.
Saint-Vincent . . . . . } Le Breſil.

Aux Eſpagnols.

Acapulco . . . . . } Nouvelle-Eſpagne.
Panama . . . . . } Nouvelle-Eſpagne.
Callao . . . . . Pérou.
Valparaïſo . . . . . } Chily.
Valdivia . . . . . } Chily.
Buenos-Ayres, ſur le Fleuve de la Plata . . . . . Paraguay.
Caracas . . . . . } Terre-Ferme.
Carthagène . . . . . } Terre-Ferme.
Porto-Belo . . . . . } Nouvelle-Eſpagne.
La Vera-Cruz . . . . . } Nouvelle-Eſpagne.
Saint-Domingue . . . . . Iſle de S. Domingue.
La Havane . . . . . Iſle de Cuba
Saint-Jean-Porto-Rico . . . Iſle de S. Jean Porto-Rico.

Les Hollandois & les Danois ont également quelques Ports en Amérique.

ARTICLE III.

DES PRINCIPAUX GOLFES DE L'UNIVERS.

LE *Golfe* eſt une Péninſule d'eau. (Communément la *Péninſule* ou *Preſqu'Iſle*, eſt une portion de terre environnée d'eau, hormis d'un côté par où elle eſt attachée au Continent.) L'*Iſle* eſt une portion de terre environnée d'eau, de moindre étenduë que le Continent; & l'*Iſthme* ou *Détroit* eſt une terre reſſerrée entre deux Mers, par où la Preſqu'Iſle eſt jointe au Continent.) *Le Golfe* eſt donc une Péninſule d'eau, environnée de terre, hormis d'un côté par où elle communique à la Mer.

GOLFES.	REGIONS.
De Nanquin	à la Chine.
De Cochinchine . . .	aux Indes Orientales.
De Siam	
De Bengale	
De Saint-Thomas . . .	en Afrique.
De Lyon	en France.
De Veniſe	en Italie.
De Lepante	en Grece.
De Bothnie	en Suède.
De Finlande	en Ruſſie, &c.
De Riga	en Ruſſie.
De Dantzick	en Pologne.
De Lubeck	en Allemagne.
De Hudſon	en Amérique.
De Mexique	dans la Nouvelle-Eſpagne.

Le Sein eſt un grand Golfe.

La Baye eſt un petit Golfe.

La Marſe eſt une petite Baye.

La Cale eſt une eſpèce de Rade.

La Rade eſt une eſpèce de Port.

Le Port, comme j'ai déja dit, eſt un lieu où les Vaiſſeaux ſont en ſûreté.

Le Fare eſt une entrée de Port où il y a un Fanal.

Le Boſphore eſt un petit Détroit de mer.

L'Euripe eſt un petit Détroit, où il y a flux & reflux.

La Bouche eſt une entrée de Mer.

Le Canal eſt un long Canal de Mer.

Le Bras eſt un petit Canal.

La Manche eſt un Canal plus grand que le Bras.

La Plage eſt un endroit de la Mer, où les Vaiſſeaux ne peuvent arriver.

Le Pas eſt un petit Détroit par où l'on doit paſſer.

ARTICLE IV.

DES PRINCIPAUX DE'TROITS DE L'UNIVERS.

LE *Détroit* eſt un bras de Mer qui ſépare deux Terres-Fermes, & qui aboutit à deux Mers, ou à deux

parties d'une même Mer. Ce bras de Mer forme une eſpèce de canal naturel, reſſerré entre deux terres, & qui ſert de communication à deux Mers, ou à deux parties d'une même Mer.

DETROITS.	REGIONS, &c.
De Magellan	dans l'Amérique *Mérid.*
De le Maire	
De Davis	dans l'Amérique *Sept.*
De Waigats	en Ruſſie.
De Babel-Mandel . . .	en Arabie.
De Malaca	aux Indes Orientales.
De la Sonde	
Du Sond	en Dannemarck.
De Gibraltar	en Eſpagne.
Des Dardanelles	en Turquie.
De Calais-*Pas*	en France.
De Meſſine-*Fare* . . .	en Italie.

ARTICLE V.

DES PRINCIPAUX FLEUVES ET DES PRINCIPALES RIVIERES DE L'UNIVERS.

LE *Fleuve* ou *Rivière* eſt une étenduë d'eau qui coule & conſerve ſon nom juſqu'à la Mer. Le *Ruiſſeau* ou *petite Rivière* eſt une étenduë d'eau qui ſe jette d'ordinaire dans un Fleuve, où elle perd ſon nom. On appelle indifféremment *Rivière* les grands & les petits courans d'eau ; mais il n'y a que les grands qui portent le nom de Fleuve.

§. I. *DES PRINCIPALES RIVIERES DE L'EUROPE.*

En France.

LA SEINE prend ſa ſource en Bourgogne, à une lieuë de Chanceaux, à 6 de Dijon, & à 60 de Paris. Elle paſſe par Châtillon-ſur-Seine, Muſſy-l'Evêque, Troyes, Nogent-ſur-Seine, Montereau-Faut-Yone, Melun, Corbeil, Paris, Saint-Cloud, Poiſſy, Mante, Pont de l'Arche, Rouen, Caudebec, Quilleboeuf, Honfleur & le Havre-de-

Grace en Normandie, où elle ſe jette dans l'Océan par une embouchure de 3 lieuës de large, à 46 lieuës de Paris. Son cours eſt de 120 lieuës, & fort tortueux.

La LOIRE a ſa ſource dans le Vivarais, au Mont *Gerbier-le-Joux*, à une lieuë & demi de la Chartreuſe de *Bonneſei*, & à 119 de Paris. Elle paſſe par le Puy, Feurs, Roüane, Nevers, la Charité, Briare, Orléans, Blois, Amboiſe, Tours, Saumur, Nantes en Brétagne; & elle ſe perd dans l'Océan, par une embouch. de 3 lieuës & demi de large, entre Croiſic & Bourg-Neuf, à 12 lieuës au-deſſous de Nantes, & à 99 de Paris. Elle commence d'être navigable à Roüane. Son cours eſt de 150 lieuës.

La GARONNE prend ſa ſource dans les Monts Pyrenées, dans la Vallée d'Aran en Catalogne, à 2 lieuës de *Vieille* & à 170 de Paris. Elle paſſe par Saint-Beat, Saint-Bertrand-de-Comminges, Toulouſe, Verdun, Agen, Bourdeaux, Blaye, Royan en Saintonge; & elle ſe perd dans l'Océan, par une embouch. de 3 lieuës de large, à la Tour de Courdouan en Guïenne, à 22 grandes lieuës au-deſſous de Bourdeaux, & à 115 de Paris. Depuis le Village de Gironde, elle porte le nom de *Gironde* juſqu'à la Mer. Son cours depuis ſa ſource juſqu'à ſon emb. eſt de 97 lieuës.

Le RHONE a ſa ſource dans la Montagne de la Fourche en Suiſſe, à demi-lieuë du Village de Goms, à 4 lieuës du Mont S.-Gothard, à 5 lieuës de la ſource du Rhin, à 4 l. de celle du Teſſin, à 2 de celle de l'Aar, & à environ 125 lieuës de Paris. Il coule par Sion; il traverſe le Lac de Genève, (qui a 16 lieuës de long, ſur 5 de large.) Il pourſuit ſon cours par Genève, Seyſſel, Lyon, Vienne, Valence, le Pont du Saint-Eſprit, Avignon & Ville-Neuve, Taraſcon & Beaucaire, Arles; & il ſe jette dans le Golfe de Lyon, par pluſieurs embouchures, aux Trois-Maries, à 7 l. au-deſſous d'Arles, & à 160 de Paris. Il commence d'être navigable à Seyſſel. Son cours eſt de 125 lieuës.

La CHARANTE prend ſa ſource dans le Limoſin, à 2 l. de Champagne, à 5 de la Roche-Foucaud, & à 100 de Paris. Elle paſſe par Benais, Charoux, Sivrai, Verteuil, Angoulême, Château-Neuf, Jarnac, Cognac, Saintes, Taillebourg, Tonai-Charante, Rochefort dans le Païs d'Aunis; & elle ſe perd dans l'Océan, à une lieuë & demi au-deſſous de cette dernière Ville, vis-à-vis l'Iſle d'Oleron,

& près de l'Iſle d'Aix, à 5 lieuës de la Rochelle & à 104 de Paris. Son cours, aſſez tortueux, n'eſt que de 44 lieuës.

La MEUSE a ſa ſource en France, dans le Baſſigni, à demi-lieuë du Village de Meuſe, à une lieuë de Montigny-le-Roi, à 7 de Langres, & à 70 de Paris. Elle coule par Thibaut, Neuf-Château, Vaucouleurs, Commercy, Saint-Michel, Tilly, Verdun, Charny, Dun, Stenay, Mouzon, Sedan, Mezieres, Charleville, Givet, Namur, Huy, Liège, Maſtricht, Maſeick, Ruremonde, Venloo, Grave, Raveſteyn, Crevecœur, Worcum, Gorcum, Dordrecht, Roterdam, la Brille en Hollande; & elle ſe jette dans l'Océan, par une embouchure d'environ 2 lieuës de large, à une lieuë au-deſſous de la Brille, & à 72 de Paris. Son cours eſt de 150 lieuës.

La MOSELLE a trois ſources qu'elle prend en Lorraine. La première à une lieuë de Buſſans & à 88 de Paris. La ſeconde à une lieuë & demi de Breſſe; & la troiſième à une lieuë de la même Ville de Breſſe, & à 86 de Paris. Elle paſſe par Buſſans & Breſſe, Remiremont, Eſpinal, Chatel, Charme, Bayou, Toul, Pont-à-Mouſſon, Metz, Ennery, Thionville, Koniſmakeren, Sierques, Waſſerbillich, Trèves, Numugen, Berncaſtel, Traerbach, Cell, Alchen, & Coblentz, dans l'Electorat de Trèves, à 96 l. de Paris. Son cours, extrêmement tortueux, eſt de 84 lieuës.

La MARNE prend ſa ſource dans le Baſſigni, à 2 lieuës & demi de Langres, & à 65 de Paris. Elle paſſe par Langres, Chaumont, Vignory, Joinville, Saint-Dizier, Vitri-le-François, Châlons, Epernai, Dormans, Nogent-l'Artau, la Ferté, Meaux, Lagny & Charenton, où elle ſe jette dans la Seine, à 2 lieuës de Paris. Son cours eſt de 70 lieuës.

La SOMME a ſa ſource à Fondſomme, à 2 petites l. de Saint-Quentin en Picardie, & à 35 de Paris. Elle coule par Saint-Quentin, Ham, Péronne, Brai, Corbie, Amiens, Pequigny, Abbeville; & elle ſe jette dans la Manche ou Océan, entre le Crotoy & Saint-Valery, à 5 lieuës d'Abbeville, & à 40 de Paris. Son cours eſt de 36 lieuës.

La DORDOGNE prend ſa ſource au Mont d'Or en Auvergne, à 7 lieuës de Clermont, à une lieuë & demi de Bourg-Laſtic & à 95 de Paris. Elle paſſe par Bort, la Valete, Eivezal, Martel, Souillac, Limeil, Linde, Bergerac, Sainte-Foi, Saint-Emilion, Caſtillon, Libourne;

& elle ſe joint à la Garonne près de Bourg-ſur-Mer, au Bec d'Ambes, 5 lieuës au-deſſous de Bourdeaux, & à 125 de Paris. Son cours eſt de 65 lieuës.

La VIENNE prend ſa ſource dans le Limoſin, à 3 lieuës & demi de Mazères, & à 116 de Paris. Elle coule par Emoutier, Saint-Leonard, Limoges, Aixe, Saint-Junien, Chabanois, Saint-Germain, l'Iſle-Jourdain, Luſſac, Chauvigny, Chatellerault, Chinon; & elle ſe jette dans la Loire à Cande, à 62 l. de Paris. Son cours eſt de 63 lieuës.

Le CHER a ſa ſource en Auvergne, à demi-lieuë de Sermur, & à 100 lieuës de Paris. Il paſſe par Auzance, Evaux, Mont-Luçon, Saint-Amand, Château-Neuf, Mehun, Vierzon, Ville-Franche, Châtillon, Saint-Agnan, Montrichard; & il ſe joint à la Loire 2 lieuës au-deſſus de l'embouchure de la Rivière de Vienne. Son cours eſt de 60 lieuës.

L'ALLIER prend ſa ſource dans le Gevaudan, à une l. & demi de Pierre-Fiche, & à 100 de Paris. Il paſſe par Saint-Medard, le Pont de Vabres, Saint-Didier, les Chaiſes, Saint-Arcon, Channegal, Langeac, la Voute-Chillac, Brioude, Auzon, Iſſoire, Vic-le-Comte, Cournon, Teſſoniere, Vichy, Billy, Moulins, la Ferté-Charderon, Mornay, Aprémont; & il ſe perd dans la Loire, à 2 lieuës au-deſſous de Nevers & à 53 de Paris. Son cours eſt de 70 lieuës.

L'OISE a ſa ſource dans les Ardennes à 4 lieuës de la Capelle en Picardie, & à 40 de Paris. Elle coule par Hirſon, Eſtre-au-Pont, Englencourt, Guiſe, Beaufort, Ribemont, la Fere, Chauny, Orcamp, Compiegne, Verberie, Pont-Saint-Maixance, Creil, l'Iſle-Adam, Pontoiſe; & elle ſe jette dans la Seine un peu au-deſſous de cette dernière Ville, à 7 l. de Paris. Son cours eſt de 38 l.

La SAONE prend ſa ſource en Lorraine, à un jet de pierre de Viomeny, à 2 lieuës de Darney & à 82 de Paris. Elle paſſe par Darney, Conflandey, Rey, Grai, Auxone, Saint-Jean-de-Laune, Belle-Garde, Châlon, Tournus, Mâcon, Trevoux & Lyon, où elle ſe joint au Rhône. Son cours eſt de 70 lieuës.

La DURANCE ſe forme des deux petites Rivières de *Dure* & d'*Ence*, qui prennent leur ſource dans les Alpes, au Col de la Roüe, 5 à 6 lieuës au-deſſus de Briançon, &

à 142 l. de Paris. Ces deux Rivières s'étant jointes un peu au-deſſous de Briançon, prennent le nom de *Durance*, qui continue ſon cours par Mont-Dauphin, Embrun, Savines, Leſcorte, Rouſſet, Eſpinaſſe, Remolon, Tallart, Venteyrol, Upais, le Povet, Siſteron, les Mées, Manoſque, Mirabeau, Pertuis, Janſon, la Roque, Malemort, Orgon, Cavaillon, Cabanes, Noves, Château-Renard, Barbantane; & elle ſe jette dans le Rhône à demi-lieuë de ce dernier endroit, & à trois quarts de lieuë au-deſſous d'Avignon, à 147 l. de Paris. Son cours eſt de 56 lieuës.

L'ISERE a ſa ſource en Savoye, au Mont-Iſeran, à une lieuë & demi de Fournel, à 4 du Grand Mont-Cenis, & à 133 de Paris. Elle coule par Saint-Maurice, Monſtier, *Montmelian*, *Barraux*, Brignan, Grenoble, Romans, la Roche; & elle ſe jette dans le Rhône à une lieuë & demi de Valence, & à 123 de Paris. Son cours eſt de 44 lieuës.

Il y a encore en France une infinité d'autres Rivières moins conſidérables.

En Eſpagne.

Le TAGE prend ſa ſource dans la Nouvelle-Caſtille, à 4 lieuës d'Albarazin qui eſt en Aragon, & à 36 lieuës de Madrid. Il paſſe par Salmeron, Aranjuez, Tolede, Talavera-la-Reyna, Almaraz, Alcantara, Abrantes, Santaren, Liſbonne en Portugal, & ſe jette dans l'Océan Atlantique peu au-deſſous de cette dernière Ville. Son cours eſt de 130 l.

Le GUADALQUIVIR a ſa ſource dans la Manche, à 5 lieuës de Beas & à 70 de Madrid. Il paſſe par Baeça, Anduxar, Cordoue, Peña-Flor, Lova, Alcolea, Séville, Gelves, Chillas, S.-Lucar-de-Barrameda, en Andalouſie, où il ſe jette dans l'Océan. Son cours eſt de 78 lieuës.

La GUADIANA prend ſa ſource dans la Manche, à 3 lieuës de Bovillo-de-la-Sierra, & à 32 de Madrid. Elle paſſe par Calatrava, Ciudad-Real, Villa-Harta, Herrera, Medellin, Merida, Montijo, Talavervele, Badajoz, Moural, Moura, Mertola, Alcoytin, Ayamonte, Caſtro-Marin, en Portugal, & ſe jette dans l'Océan entre ces deux dernières Villes. Son cours eſt de 120 lieuës.

Le DOUERO prend ſa ſource dans la Vieille-Caſtille, à 5 lieuës de Taraçona, & à 56 de Madrid. Il paſſe par Soria, Oſma, Aranda, Pont-de-Douero, Toro, Zamora, Miranda,

Pojares,

Pojares, Apala, Porto, en Portugal ; & il ſe jette dans l'Océan, peu au-deſſous de cette dernière Ville. Son cours eſt de 112 lieuës.

L'*Ebre* a ſa ſource dans la Vieille-Caſtille, à 3 lieuës de Fontibre & à 65 de Madrid. Il coule par Frias, Logroño, Calahorra, Tudela, Saragoſſe, Tortoſe, en Catalogne ; & ſe perd dans la Mer Méditerranée à 3 lieuës & demi au-deſſous de cette dernière Ville. Son cours eſt de 95 lieuës.

Le MINHO prend ſa ſource en Galice, à demi-lieuë de Caſtro-del-Rey, & à 100 de Madrid. Il paſſe par Lugo, Orence, Tuy, Ville-Neuve en Portugal ; & ſe jette dans l'Océan à 4 lieuës au-deſſous de cette dernière Ville. Son cours eſt de 47 lieuës.

Le GUADALAVIAR prend ſa ſource dans la Valence, à 2 lieuës & demi d'Albarazin, & à 38 de Madrid. Il coule par Albarazin, Tervel, Ademuz, Julilla, Valence & le Graou, où il ſe jette dans la Méditerranée. Son cours eſt de 40 lieuës.

Le XUCAR a ſa ſource dans la Nouvelle-Caſtille, proche de Guete, à 30 lieuës de Madrid. Il paſſe par Cuença, Alarcon, las Ayvas, Alcyra, Collera dans la Valence ; & ſe jette dans la Méditerranée à une lieuë au-deſſous de Collera. Son cours eſt de 57 lieuës.

La SEGURA prend ſa ſource dans la Nouvelle-Caſtille, proche de Segura-de-la-Sierra, à 70 lieuës de Madrid. Elle coule par Lorgue, Murcie, Orihuela dans la Valence ; & ſe perd dans la Méditerranée à 5 lieuës au-deſſous d'Orihuela. Son cours eſt de 36 lieuës.

La SEGRE a ſa ſource en France, dans le Rouſſillon, proche du Puyvaldor, & à 108 lieuës de Madrid. Elle paſſe par Puycerda, Organa, Balaguer, Lerida, Aytona, Miquineça en Aragon, où elle ſe joint à l'Ebre. Son cours eſt de 40 lieuës.

Les autres Rivières d'Eſpagne ſont peu conſidérables.

En Portugal.

Les Rivières les plus remarquables du Portugal ſont le Minho, le Duero, le Tage & la Guadiana, dont je viens de parler.

Dans les Iſles Britaniques.

La TAMISE prend ſa ſource ſous le nom d'Iſe, dans la

Province de Gloceſter, à 3 lieuës de Tewkeſburye; & elle ne prend le nom de *Tamiſe*, qu'après avoir reçu le *Tame*, un peu au-deſſous d'Oxford. Elle coule par Oxford, Abbington, Wallingford, Redding, Henley, Windſor, Hamptoncour, Kingſton, Brentford, Soutwarck, Weſtminſter, Londres, Graveſande dans la Province de Kent; & elle ſe jette dans la Mer du Nord, à environ 6 lieuës au-deſſous de Graveſande & à 16 de Londres, où les gros vaiſſeaux remontent aiſément, au moïen de la Marée qui pouſſe juſqu'à Kingſton, 20 milles plus haut que Londres. Son cours n'eſt que de 46 lieuës.

La SAVERNE a ſa ſource au Mont Plinilimouth, dans le Comté de Cardigan, au Païs de Galles, à 4 lieuës de Aberuſtuyth. Elle paſſe par Shrewſbury, Bridgenorth, Worceſter, Upton, Gloceſter; & elle ſe jette dans le Canal de Saint-Georges, par une embouchure de 4 lieuës de large, entre Briſtol & Cardif, entre le Païs de Galles & le Comté de Somerſet. Son cours eſt de 58 lieuës.

Le TAY prend ſa ſource dans la Province de Braidalbin, ou Duché d'Albanie, en Ecoſſe, à une lieuë & demi de Straſſillen. Il coule par Killinen, où il forme un Lac de 5 lieuës de long, ſur 2 de large. Il continuë par Lochtay, Wentay, Dunkeld, Perth, Abernethy, Dundée dans la Province d'Angus; & à 3 lieuës au-deſſous de cette dernière Ville, il ſe perd dans l'Océan, après avoir formé le Golfe qui porte ſon nom de Tay, de 8 lieuës de long, ſur une de large. Son cours eſt de 36 lieuës.

La CLYD, en Ecoſſe, prend ſa ſource dans la Province de Clydeſdail, proche du Village de Mortoun. Elle paſſe par Abbingtow, Lamyngtown, Lanerick, Miltoun, Hamilton, Glaſcow, Reinfrew, Dumbarton dans la Province de Lennox; & elle ſe jette dans la Mer d'Ecoſſe, entre Ardgova & Port, dans la Province de Lennox. Son cours eſt de 36 lieuës.

Le SHANON en Irlande, prend ſa ſource dans le Lac d'Allen, au Comté de Letrim, à une lieuë de Kilvillan. Il paſſe par Achonry, Letrim, Jameſtown, Athlone, Cloneford, Killalow, Limerick, Kilballuboin dans la Province de Thomon, où il ſe jette dans l'Océan par une embouchure d'une lieuë de large. Son cours eſt de 60 lieuës.

On remarque encore le Medway, l'Humber, la Trente,

l'Youre & l'Ouſe en Angleterre ; le Neſſ, la Spey, le Fort & la Twede en Ecoſſe ; le Brackwater, le Barrow & le Sewer ou Shurre en Irlande.

En Italie.

Le Pô prend ſa ſource en Piémont, au Mont Viſo, à 2 lieuës d'Androgne, & à 3 & demi de Château-Dauphin. Il paſſe par Paiſana, Revel, Stafarda, Poncalier, Carignan, Turin, Brandiſo, Chivas, Veruë & Crecentin, Trin, Caſal, Valence, Plaiſance, Crémone, Luzzara, Borgo-Forte, Rever & Oſtiglia, Figarolo, Stellata (où il ſe diviſe en pluſieurs branches), Ferrare & Francolino, Creſpino, Papozze & Meſola dans le Ferrareſe ; & il ſe jette dans le Golfe de Veniſe par pluſieurs embouch. aux environs de Volana & de l'Abbate. Son cours eſt de 100 lieuës.

L'ADIGE a ſa ſource dans l'Evêché de Trente, à une lieuë de Caldero. Il paſſe par Mote, Lavis, Trente, Ravina, Borghetto, Preabocco, Rivoli, Verone, Zevio, Porto & Legnaco, Carpi, Caſtel-Baldo, Anguilara, Gaverſete, Foſſone dans le Dogado ; & il ſe jette dans le Golfe de Veniſe à un quart de lieuë au-deſſous de Foſſone. Son cours eſt de 54 lieuës.

L'ARNO prend ſa ſource en Toſcane, au Mont Apennin, à demi-lieuë de Cornivolo. Il paſſe par Stia, Poppi, Terra-Nuova, Florence, Merchio, Vico, Caſcina, Piſe, dans le Piſan ; & il ſe jette dans la Méditerranée à une l. & demi au-deſſous de cette dernière Ville. Son cours, au commencement fort tortueux juſqu'à Florence, mais enſuite aſſez droit juſqu'à la Mer, eſt de 58 lieuës.

Le TIBRE a ſa ſource en Toſcane, au Mont Apennin, à demi-lieuë de Baſtione. Il paſſe par S.-Stefano, Borgo-S.-Sepolchro, Città-di-Caſtello, Perouſe, Todi, Orta, Città-Caſtellana, Rome, Porto & Oſtie, où il ſe perd dans la Méditerranée, à 5 lieuës de Rome. Son cours eſt de 66 lieuës.

On remarque de plus en Italie l'Adda, le Teſſin, le Panaro, la Secchia, la Bormida, le Taro, la Sture, la Parme, le Var, &c. Cette dernière Rivière, qui prend ſa ſource en Provence, auprès de Molanés à 2 lieuës de Barcelonette, paſſe par Guillaume & Entrevaux, & ſe jette dans la Méditerranée, à une lieuë en-deçà de Nice. Son cours eſt de 26 lieuës.

En Allemagne.

Le DANUBE prend ſa ſource dans le Comté de Furſtemberg, en Souabe, à Doneſchingen, à 16 lieuës de Straſbourg & à 118 de Paris. Il paſſe par Neyding, Meringen, Dutling, Mulen, Beyern, Friding, Sigmaringen, Riedling, Ehingen, Ulm, Elchingen, Lipheim, Guntzbourg, Dilingen, Hochſtett, Donavert, Neubourg, Grienaw, Ingolſtat, Phoring, Weltenburg, Abach, Ratiſbonne, Thonaſtauf, Straubing, Deckendorf, Wintzer, Ofkirchen, Windorff, Paſſaw, Hafswerzeel, Wezendorf, Lintz, Mathauſen, Melck, Spieck, Stain, Stockeraw, Corneuburg, Neuburg, Vienne, Preſbourg, Komore, Gran *ou* Strigonie, Bude, Colocza, Muhacz, Belgrade, Orſovina, Semendrie, Paſſarowitz, Stariwaroſſ, Gradiſca, Widdin, Nicopoli, Brakilow, Deſtor (où il ſe diviſe en pluſieurs branches); & il ſe jette dans la Mer Noire par ſix ou ſept embouchures, entre Chiuſtenge, Stravich, Spera, Luzow & Kiliaſtari, qui ſont des Villes ou Bourgs de la Beſſarabie, à 80 lieuës de Conſtantinople, & à 500 de Paris. Son cours eſt de 380 lieuës.

Le RHIN a trois ſources qu'il prend au Païs des Griſons, Alliés des Suiſſes, près du Mont Saint Gothard. La première au pied du Mont Criſpaltein, à une lieuë & demi de Tavetſch; la ſeconde, deſſous le Mont de l'Oiſeau, à 2 l. & demi d'Airolo; la troiſième, proche du Mont Saint-Barnabé, à une lieuë de Sainte-Marie. La première & la troiſième ſe réüniſſent un peu au-deſſous de Diſentis, à 3 l. de leur origine, & reçoivent les eaux de la ſeconde à Damintz, 8 lieuës au-deſſous de Diſentis. De là le Rhin continue ſon cours par Haldenſtein, Meyenfeldt, Werdenberg, Ems, Fuſſach, où il entre dans le Lac de Conſtance. (Ce Lac a 15 lieuës de long, ſur 3 de large.) Il pourſuit par Stein, Schafouſe, Egliſau, Waldshut, Lauffenburg, Seckingen, Rheinfeld, Bâle, Huningue, Briſac, Straſbourg, le Fort-Louis, Germershein, Philiſbourg, Spire, Manheim, Worms, Mayence, Coblentz, Bonn, Cologne, Mulheim, Zons, Duſſeldorp, Keyſerſwert, Orſoy, Rhynberg, Weſel, Rees, Emmerick, le Fort de Schenck, où il ſe partage en deux bras, dont celui de la gauche, qui *prend le nom* de Wahal, paſſe par Nimegue, Tiel &

Voorn, où il s'unit à la Meuſe, pour continuer ſon cours ſous le nom de Rhin-Meuſe. Le ſecond bras coule par Tolhuis & Iſelort, où il ſe diviſe encore en deux branches; celle de la droite continuë ſon cours ſous le nom d'Yſſel, & paſſe par Doeſbourg, Zutphen, Deventer, Campin dans les Provinces-Unies, & ſe jette dans le Zuyder-Zée, ou Mer de Hollande, par pluſieurs embouchures, à 2 l. au-deſſous de cette dernière Ville. La ſeconde branche qui s'eſt formée à Iſelort conſerve ſon nom de *Rhin*, & pourſuit ſon cours par Arnhem, Rhenen, Wick, où il ſe partage pour la troiſième fois en deux bras; le gauche prend le nom de Leck : il paſſe par Culemborch, Vyanen, Nieuport & Krempe, où il s'unit à la Meuſe, à 2 lieuës au-deſſus de Roterdam. Mais pour le bras de la droite, il pourſuit ſon cours ſous ſon ancien nom de *Rhin* : il paſſe par Utrecht, Voerden & Leyden, où il ſe perd dans les ſables, peu au-deſſous de cette dernière Ville, après avoir formé la plûpart des Canaux qui ſont dans les Provinces d'Utrecht & de Hollande, dans la République de même nom. Le cours de ce Fleuve eſt de 155 lieuës.

L'ELBE prend ſa ſource en Bohême, au Mont des Géans, à 2 lieuës de Kynaſt en Siléſie. Il paſſe par Hoelb, Jaromitz, Konigingretz, Pardubitz, Brandeiſſ, à 3 lieuës de Prague, par Melnick, Leutmeritz, Dreſde, Meiſſen, Torgaw, Wittenberg, Coſſwick, Barby, Magdebourg, Tangermund, Arneburg, Sandow, Werben, Kumbs, Bulow, Domitz, Boilzenberg, Lawenburg, Hambourg, Altena, Gluckſtat & Brunſbutel, dans le Holſtein, où il ſe perd dans l'Océan par une embouchure d'une lieuë de large. Son cours eſt de 165 lieuës.

Le WESER ſe forme des Rivières de Wertz & de Fulde. La première a ſa ſource en Franconie, à une l. d'Eiſsfelt. Elle paſſe par Meinungen, Creutzberg & Munden, où elle s'unit à la Fulde qui prend ſa ſource dans les Etats de l'Abbé de Fulde, à une lieuë & demi de Nevenhoff. Elle coule par Fulde, Hirſchfeldt, Rodenburg, Caſſel & Munden où s'étant unie à la première, elles continuent leur cours ſous le nom de Weſer, qui paſſe par Corwey, Hamelen, Minden, Nyenburg, Hoye, Brême dans le Cercle de la Baſſe-Saxe; & le Weſer ſe jette dans la Mer de Nord, à 12 lieuës au-

deſſous de cette dernière Ville, entre les Villages d'Imeſum & de Burhave. Son cours eſt de 116 lieuës.

L'ODER prend ſa ſource en Moravie, à une lieuë de Gibe & à 5 d'Olmutz. Il paſſe par Oder, Ratibor, Oppelen, Brieg, Breſlaw, Glogaw, Beuten, Croſſen, Francfort, Cuſtrim, Aderburgh, Stolp, Suet, Gartz, Stetin, Aderborgh, Jaſenitz, Vollin en Poméranie; & il ſe perd dans la Mer Baltique, par trois embouchures, entre Camin & Wolgaſt en Poméranie. Son cours eſt de 145 lieuës.

On remarque encore en Allemagne la Moldaw, la Save, la Drave, le Mein, le Necker, l'Inn, la Moſelle & la Meuſe. J'ai parlé de ces deux dernières Rivières à l'Article de France.

Dans les Provinces-Unies.

On trouve dans la République des Provinces-Unies, le Rhin & la Meuſe que j'ai déja rapportés, & l'Eſcaut qui a la plus grande partie de ſon cours dans les Païs-Bas Autrichiens.

Dans les Païs-Bas Autrichiens.

L'*Eſcaut* prend ſa ſource en France, dans le Vermandois en Picardie, à un quart de lieuë de Beaurevoir & à une lieuë du Catelet. Il paſſe par le Catelet, Cambray, Bouchain, Valenciennes, Condé, Mortagne, Tournay, Epiere, Oudenarde, Gand, Dendermonde, Rupelmonde, Anvers, Lillo en Brabant; & à 3 lieuës au-deſſous de cette dernière Place, il ſe diviſe en deux branches, dont l'une paſſe proche Berg-op-zoom, & ſe nomme l'*Eſcaut Oriental*; & l'autre, qui va par Terneuſe & Fleſſingue, eſt appellé *Eſcaut Occidental*. Ces deux branches ſe jettent dans la Mer d'Allemagne, après avoir formé pluſieurs Iſles qui ſont compriſes ſous le nom de Zélande, l'une des Sept Provinces-Unies. Le cours de l'Eſcaut eſt de 51 lieuës.

Le LIS prend ſa ſource en France à Liſbourg en Artois. Il paſſe par Aire, Armentieres, Warneton, Warwick, Menin, Courtrai, Harlebeck, Deynſe & Gand en Flandre, où il s'unit à l'Eſcaut. Son cours eſt de 28 lieuës.

On obſerve encore dans les Païs-Bas la Dyle, le Demer, la Senne, la Sambre, quoique cette dernière Rivière ait la plus grande partie de ſon cours en France, &c.

En Suiſſe.

Dans ces Païs on trouve le Rhin, qui y prend ſa ſource, l'Aar, la Ruſſ, le Thur, le Kandel, &c.

En Hongrie.

On y remarque le Danube, la Drave, la Save, la Teiſſe ou Tibiſc, &c.

En Pologne.

La WISTULE prend ſa ſource en Siléſie, au pied du Mont Krapak, à 2 lieuës d'Uſtronic. Elle paſſe par Cracovie, Sandomirz, Varſovie, Ploczk, Thorn, Culm, Graudens, Stum; & elle ſe jette dans la Mer Baltique par pluſieurs embouchures, à 4 lieuës au-deſſous de cette dernière Ville, après avoir paſſé fort proche de Dantzick. Son cours eſt de 160 lieuës.

Le NIESTER a ſa ſource dans le Palatinat de Ruſſie, à 3 lieuës de Grodeck. Il paſſe par Halicz, Choczyn, Mohilou, Raskow, Oriow, Bender, Bialogrod dans la Beſſarabie; & à 3 lieuës au-deſſous de cette dernière Ville, il ſe jette dans la Mer Noire. Son cours eſt de 125 lieuës.

Les autres Rivières les plus conſidérables de la Pologne ſont le Bug, le Przypiecz, la Warte, le Niemen & le Dnieper ou Boriſthene, qui a la plus grande partie de ſon cours dans les Etats de l'Impératrice de Ruſſie.

En Ruſſie.

Le DNIEPER ou BORISTHENE prend ſa ſource, non pas dans le Duché de Smolensko, comme l'a décrit *M. l'Abbé Langlet du Freſnoy*, mais dans le Duché de Reſchow, à 5 lieuës de Wolock. Il paſſe par Smolensko, Dubrowna, Rohaczow, Rzeczyca, Kiow, Kanew, Orel, Kodack & Oczakow dans la Beſſarabie, où il ſe perd dans la Mer-Noire. Son cours eſt de 300 lieuës.

Le *Wolga* prend ſa ſource dans le Duché de Reſchow, au Lac d'Uronow, à 5 lieuës de Duduré. Il paſſe par Reſchow ou Rzeva, Twer, Uglitz, Jeroſlaw, Niſney, Caſan, Kamuſinka, Stupin, Aſtracan; & à 18 lieuës au-deſſous de cette dernière Ville, il ſe jette dans la Mer Caſpienne, par pluſieurs embouchures. Son cours eſt de 460 lieuës.

Entre une infinité d'autres Rivières qui arroſent le vaſte

Empire de Ruſſie, on y diſtingue le Don qui, après un cours de 200 l. ſe jette dans la Mer de Zabache, un peu au-deſſous d'Aſof dans la Petite-Tartarie. La Dwina, qui a ſon cours de 185 lieuës, & ſe jette dans la Mer-Blanche, un peu au-deſſous d'Archangel. La Duna, &c.

En Suède.

On n'y trouve point de Rivières conſidérables; mais on y remarque l'*Elva*, qui tombe d'un rocher de ſoixante pieds de haut, & paſſe par la Ville de Gottembourg. L'Arby, le Stang, le Worna, la Luiſna, l'Uma, la Lula, la Torna, &c. ſont les autres Rivières de ce Roïaume.

En Dannemarck.

Il n'y en a aucune qui ſoit conſidérable; mais on y diſtingue la Guden, l'Eyder, &c.

En Norwege.

Le TENO vers le Septentrion, dans le Gouvernement de Wardhuys, & le Glamer vers le Midi, qui paſſe par Sunſund & Friderichſtat, ſont les plus conſidérables Rivières de ce Roïaume qui obéït au Roi de Dannemarck.

Dans la Turquie en Europe.

La MARIZA prend ſa ſource dans la Romanie, à demi-lieuë de Crubevaz. Elle paſſe par Philippopoli, Andrinople, Trajanopoli & Eno en Macédoine, où elle ſe jette dans l'Archipel, ou Mer-Blanche, par deux embouchures. Son cours eſt de 80 lieuës.

La MORAVA a deux ſources, dont elle prend la première en Bulgarie, à une lieuë de Crattovo, & la ſeconde dans la Servie, au Lac de Sitinza. Ces deux ſources coulent également & ſéparément, ſous le nom de *Mariſa*, l'eſpace d'environ 30 lieuës, avant que de ſe réünir pour ne former qu'une ſeule Rivière juſqu'au Danube, où elle ſe perd, après avoir paſſé par Trigoviſta, Niſſa, Ibar & Paranguia. Son cours eſt de 66 lieuës

Le Danube, dont j'ai déja parlé, la Stromona, le Drino-Nero, le Vardari, la Sava, la Viſtritza, l'Arzenga, &c. ſont des autres Rivières aſſez conſidérables, qui coulent en Turquie.

§. II.

DES PRINCIPALES RIVIERES DE L'ASIE.

L'OBY prend ſa ſource dans la Grande-Tartarie, au Lac de Kitai, dans le Roïaume d'Altin. Il paſſe par Naxinskoy, Narim, Samaraskoy, Troitskoy, Beroſowa, Voykarskoy, Sobskaya; & il ſe jette dans la Mer Glaciale aux environs de Nadinskoy, au Païs des Samoïedes. Son cours eſt de 560 lieuës.

Le JENISEA a ſa ſource dans la Grande-Tartarie, au Païs des Amaduners, près de Mugal. Il coule par Craſnojar, Jeniſeskoy, Troizkoy, Ugolita au Païs des Chatansky; & il ſe jette dans la Mer Glaciale un peu au-deſſous d'Ugolita. Son cours eſt de 460 lieuës.

L'AMOUR prend ſa ſource dans la Tartarie Chinoiſe, & ſe jette dans la Mer d'Amour à l'Orient de l'Aſie. Son cours eſt de 360 lieuës.

Le GANGE a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent le Thibet des Etats du Grand-Mogol. Il coule par Sirinagar, Minapour, Halabas, Patna, Ragemol & Ougly, dans le Mogol, où il ſe jette dans la Mer des Indes, par pluſieurs embouchures. Son cours eſt de 365 lieuës.

L'INDE prend ſa ſource au Mont Imaüs qui ſépare le Roïaume de Thibet de l'Empire du Grand-Mogol. Il paſſe par Cachemire, Atok, Multan, Bucnor-Sukan, Tata, Loure-Bender; & à 10 ou 12 l. au-deſſous de cette dernière Ville, il ſe jette dans la Mer. Son cours eſt de 260 lieuës.

L'EUPHRATE a ſa ſource au Mont *Ararat*, en Arménie, à 7 lieuës d'Erzerom. Il paſſe par Mamacaton, Thene, Malatia, Baulas, Aboulrarra, Calluca, Achera, Hit, Embar, Gedida, Hobeira, Coſcus, Samadava, Soura, Corna, où il ſe joint au Tygre. Il continuë par Baſſora, dans l'Irac-Abi, & ſe jette dans le Golfe Perſique, à environ 30 lieuës au-deſſous de cette dernière Ville. Son cours eſt de 366 lieuës.

Le TYGRE prend ſa ſource dans les Montagnes de l'Arménie, à quelques lieuës de Palli. Il coule par Diarbekir, Moſul, Tecrit, Bagdad, Diracoul, Jarjaria, Etelent & Corna, où il mêle ſes eaux pour la troiſième fois avec celles

de l'Euphrate, & ſe jette enſuite dans la Mer de Perſe. Son cours eſt de 260 lieuës.

On remarque encore en Aſie l'Irtiſch, le Tom, la Lena, & l'Angora, dans la Grande-Tartarie; la Rivière Jaune & la Rivière Bleuë, à la Chine; l'Ilment & le Sacan, en Perſe; le Behat & l'Harrat, en Mogol, &c.

Le JOURDAIN a ſa ſource en Paleſtine, Province d'Aſie, dans l'Empire des Turcs; & après un cours de 55 lieuës, il ſe jette dans la Mer-Morte. Ce Fleuve ſe déborde vers le tems de la moiſſon des orges. Ce fut là que Jeſus-Chriſt fut baptiſé, &c.

§. III.

DES PRINCIPALES RIVIERES DE L'AFRIQUE.

LE NIGER. On croit qu'il prend ſa ſource vers le milieu de l'Afrique, dans le Roïaume de Gorhan. Il traverſe le Roïaume de Bournou & toute la Nigritie, & ſe jette, après un cours de plus de 900 lieuës, dans l'Océan Occidental, par trois principales embouchures, à une médiocre diſtance du Cap-Verd. Ces embouchures ou branches ſont le Sénégal, Rio-Grande & la Rivière de Gambie.

Le NIL prend ſa ſource dans une montagne, au Roïaume de Goyam, en Abyſſinie, dans un Terroir appellé Agous. Le Père Pierre Païs Jéſuite Portugais en fit la découverte au mois d'Avril 1618. Les ſources qu'on appelle les Yeux du Nil, ſont deux trous, ou ſaillies d'eau, qu'on trouve ſur une plate-forme plus baſſe que la Montagne dont elle fait partie. Cette Montagne eſt ſituée dans la Province de Sacahala, dont les peuples s'appellent *Abawi* ou *Guix*. Il y a ſur ſon ſommet un grand lac ou étang; & un peu au-deſſous eſt la plate-forme, où ſont les deux trous, d'où ſort le Nil, éloignés l'un de l'autre d'un jet de pierre. Il y a des endroits où ce Fleuve rencontre des rochers du haut deſquels il ſe précipite quelquefois de plus de 200 pieds : c'eſt ce qu'on appelle les *Cataractes du Nil*. Il ſe déborde régulièrement tous les ans depuis le 15 de Juin juſqu'au 17 de Septembre qu'il commence à décroître. Du débordement du Nil dépend la fertilité de l'Egypte. L'année eſt mauvaiſe quand il eſt au-deſſous de 14 coudées, & au-deſſus de 18,

& alors les Egyptiens ne païent point de tribut. L'année eſt très-bonne, lorſqu'il eſt de 16 coudées; & quand cela arrive, il ſe fait des réjouïſſances dans toute l'Egypte. Le débordement du Nil vient des grandes pluyes qui tombent régulièrement en Abyſſinie quelque tems avant. Il traverſe la Nubie & l'Egypte. Il paſſe par le Caire, & ſe jette par deux embouchures, au lieu de ſept qu'il en avoit autrefois, dans la Mer Méditerranée, aux environs d'Alexandrie, à 40 lieuës au-deſſous du Caire. Son cours eſt de plus de 650 lieuës.

On remarque encore en Afrique le Zaïre, le Zambeſe, la Nubie, la Cuame, le Saint-Eſprit, &c.

---

§. IV.

DES PRINCIPALES RIVIERES DE L'AMERIQUE.

LA Rivière des *Amazones*, la plus grande qu'il y ait au monde, a ſes deux ſources dans des marais, à 8 lieuës de Quito, Ville du Pérou. Elle traverſe des païs immenſes, & ſe jette dans la Mer de Nord, près de la Ligne Equinoxiale, à environ 120 lieuës au Midi de Caïenne. Son cours eſt de plus de 1000 lieuës, & va d'Occident en Orient. Sa profondeur eſt depuis 8 juſqu'à 40 braſſes; & ſa largeur toujours preſque de deux, trois, ou quatre lieuës juſqu'à ſon embouchure, où elle en a plus de 80, à cauſe du grand nombre d'Iſles qu'elle y fait. Le *Fort Saint-Louis*, qui appartient aux François, n'eſt qu'à 66 lieuës de cette Rivière; & les Portugais y ont le *Fort de Para*, ſitué à ſon embouchure, ſur la rive gauche.

La Rivière de *la Plata*, ou Rivière d'*Argent*, tire ſa ſource de la Lagune de *los Xaraies* dans le Paraguay, Province de l'Amérique Méridionale. Elle paſſe par Villa-Rica, l'Aſſomption, Buenos-Ayres dans le Paraguay, & ſe jette dans la Mer du Breſil. Son embouchure a 40 l. de largeur, & ſon cours eſt de 520 lieuës; mais elle eſt peu profonde.

La Rivière de *Saint-Laurens* eſt la plus grande de l'Amérique Septentrionale. On n'en connoît pas la ſource, quoiqu'on l'ait remontée 7 à 800 lieuës juſqu'au Lac de Frontenac. Elle eſt extrèmement profonde, & ſa largeur, à ſon embouchure dans la Mer du Nord, contient 80 ou 90

mille Pas Géométriques. Bien que la Navigation ſur ce Fleuve ſoit très-dangereuſe, les plus gros vaiſſeaux le remontent juſqu'à Quebec qui eſt à plus de 180 l. de ſon emb.

La Rivière de *Miſſiſſipi*, ou de *Saint-Louis*, a ſa ſource au Septentrion de la Louiſiane, qu'elle traverſe, & à l'Occident du Canada. Ce Fleuve arroſe l'un des plus beaux & des plus vaſtes Païs du monde. Il a preſque par-tout une lieuë de large, & en quelques endroits deux lieuës. Son embouchure ſe fait dans le Golfe du Mexique. Le *Miſſiſſipi* fut découvert en 1673, 1680, 1683.

Entre un nombre infini d'autres Rivières très-conſidérables qui arroſent l'Amérique, on y diſtingue celles de Nort ou Rio-Bravo, de Paria ou Orénoque, de Miari ou Maragnon, de Parana, de Saint-François, &c.

LA POLYCHROGRAPHIE.

QUATRIEME PARTIE.

DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

L'Histoire Ecclésiastique eſt la Narration des évènemens remarquables arrivés dans l'Egliſe. Pour ne rien laiſſer à déſirer ſur un ſujet auſſi important ; & ſans toutefois m'écarter de la Méthode brève & laconique que je me ſuis propoſé dans l'exécution de cet Ouvrage, non ſeulement je rapporterai les faits les plus intéreſſans depuis Jeſus-Chriſt juſqu'au tems où nous vivons, mais je penſe encore néceſſaire de remonter juſqu'à la Création du Monde ; puiſque d'ailleurs le mot d'*Egliſe* ne ſignifie autre choſe que l'Aſſemblée ou la réunion des Fidèles, & qu'il s'eſt trouvé dans tous les tems des perſonnes à qui cette dénomination de *Fidèle* convenoit très-exactement.

Nota. On appelle *Epoque* certains tems marqués par quelque grand évènement auquel on rapporte tout le reſte. Le mot d'*Epoque* eſt Grec, & ſignifie s'*arrêter*, parce que c'eſt là qu'on s'arrête pour éviter les Anachroniſmes, ou cette ſorte d'erreur qui fait confondre les tems.

PREMIERE ÉPOQUE.

Adam ou *la Creation.*

Premier Age du Monde.

Le premier Jour Dieu créa le Ciel, la Terre & la Lumière. Le ſecond jour, il créa le Firmament. Le troiſième jour, il ordonna aux Eaux de ſe raſſembler en un

ANS du Monde.	ANS devant J. C.	
		lieu, & à la Terre de produire des plantes & des arbres portans des fruits. Le quatrième jour, il créa les Aſtres du Firmament, le Soleil, la Lune, les Étoiles, &c. Le cinquième jour, il créa les Poiſſons & les Oiſeaux. Le ſixième jour, il créa les Animaux & l'Homme; & d'une de ſes côtes, il en forma la Femme.
129.	3875.	La première promeſſe de la Rédemption, & la victoire future des hommes ſur le Démon qui les a perdus.
		Cain, le premier des enfans d'Adam & d'Eve, tuë ſon frère Abel. La première Ville bâtie par ce méchant : l'invention de quelques arts par ſes enfans.
987.	3017.	Le pieux Hénoch miraculeuſement tiré du Monde qui n'étoit pas digne de le poſſéder.
1536.	2468.	La ruine des hommes réſoluë par un juſte Jugement de Dieu : ſa colère dénoncée aux pécheurs par ſon Serviteur Noé; leur impénitence
1656.	2348.	& leur endurciſſement puni enfin par le Déluge. Noé & ſa Famille réſervés pour la réparation du Genre humain.
		Noé conſerva les premiers arts, c'eſt-à-dire, l'agriculture, l'art paſtoral, celui de ſe vêtir, & peut-être celui de ſe loger. Gen. II. 15. III. 17. 18. 19. IV. 2. &c.

SECONDE ÉPOQUE.

NOE' ou LE DE'LUGE.

2.e *Age du Monde.*

		LE décroiſſement de la vie humaine; le chan-
1656.	2348.	gement dans le vivre, & une nouvelle nour-
		riture ſubſtituée aux fruits de la terre; quelques
1657.	2347.	Préceptes donnés à Noé de vive-voix ſeulement;
1757.	2247.	la confuſion des Langues arrivée à la Tour de Babel; le partage des trois enfans de Noé, & la première diſtribution des terres. Les trois enfans de Noé ſe nommoient *Sem*, *Cham*, & *Japhet*. Chanaan étoit le fils de Cham. Japhet a peuplé

l'Occident. Les Egyptiens & les Phéniciens deſcendirent de Cham; & le Peuple Hébreu eſt ſorti de Sem.

ANS du Monde.	ANS devant J. C.

TROISIEME ÉPOQUE.

LA VOCATION D'ABRAHAM, ou LE *COMMENCEMENT* DU *PEUPLE DE DIEU ET DE L'ALLIANCE.*

QUatre-cent-vingt-ſix ans après le Déluge, *Abraham* fut choiſi de Dieu pour être la tige & le père de tous les Croyans. Dieu l'appella dans la Terre de *Chanaan*, où il vouloit établir ſon culte, & les enfans de ce Patriarche. En lui promettant de donner cette Terre à ſes deſcendans, il lui promit encore que Jeſus-Chriſt ſortiroit de ſa race. C'eſt ce Jeſus-Chriſt qu'Abraham honore en la perſonne du grand Pontife Melchiſedec. Les Anges qu'il reçut chez lui, comme des hôtes, lui apprirent les conſeils de Dieu; il y crut, & parut en tout plein de foi & de piété. 2083. 1921.

Iſaac fils d'Abraham, & Jacob ſon petit-fils furent imitateurs de ſa foi & de ſa ſimplicité dans la vie paſtorale qu'il avoit menée. 2148. 1856.

Iſaac bénit Jacob au préjudice d'Eſaü ſon frère ainé. Eſaü eut encore le nom d'Edom, d'où ſont nommés les Iduméens dont il eſt le père. Jacob que Dieu protégeoit, excella en tout au-deſſus d'Eſaü. Un Ange lui donna le nom d'Iſraël, d'où ſes enfans ſont appellés Iſraëlites. De lui nâquirent les douze Patriaches, pères des douze Tribus du Peuple Hébreu. De celle de Levi devoient ſortir les Miniſtres des choſes ſacrées; de celle de Juda devoit ſortir, avec la race Roïale, le Chriſt Roi des Rois. 2245. 1759.

La Vente de Joſeph par ſes frères; les perſécutions que lui attire ſa chaſteté; ſa priſon & ſa conſtance; ſes prédictions; ſa délivrance miraculeuſe; fameuſe explication des ſonges de Pharaon; ſon mérite reconnu, &c. 2276. 1728. 2287. 1717. 2289. 1715. 2298. 1706.

ANS au Monde.	ANS devant J. C.	
2315.	1689.	Jacob meurt ; & un peu devant ſa mort il fait cette célèbre Prophétie, où découvrant à ſes enfans l'état de leur poſtérité, il découvre en particulier à Juda le tems du Meſſie qui devoit ſortir de ſa race.
2433.	1571.	Les Hébreux étant injuſtement haïs, & impitoïablement perſécutés, Dieu fait naître Moïſe leur Libérateur, qu'il délivre des eaux du Nil, & le fait tomber entre les mains de la fille de Pharaon, qui l'élève comme ſon fils, & le fait inſtruire dans toute la ſageſſe des Egyptiens.
2473.	1531.	Moïſe âgé de quarante ans mépriſa les richeſſes de la Cour d'Egypte ; & touché des maux de ſes frères les Iſraëlites, il ſe mit en péril pour les ſoulager. Pour éviter la fureur de Pharaon, il ſe ſauve d'Egypte en Arabie, dans la Terre de Madian.
2513.	1491.	Moïſe avoit déja paſſé quarante ans à paître les troupeaux de ſon beau-père Jethro, quand il vit dans le deſert le buiſſon ardent, & entendit la voix de Dieu qui le renvoïoit en Egypte pour tirer ſes frères de la ſervitude.
		Les Miracles de Moïſe ; l'endurciſſement de Pharaon & les terribles châtimens que Dieu lui envoye ; la Pâque : & le lendemain le paſſage de la Mer Rouge : Pharaon & les Egyptiens enſévélis dans les eaux, & l'entière délivrance des Iſraëlites.

QUATRIEME ÉPOQUE.

MOISE ou *LA LOI ECRITE.*

4.e *Age du Monde.*

2513. 1491. LA Loi fut donnée à Moïſe 430 ans après la vocation d'Abraham, 856 ans après le Déluge, & la même année que le Peuple Hébreu ſortit d'Egypte.

Dieu écrivit de ſa propre main ſur deux tables, qu'il donna à Moïſe au haut du Mont Sinaï, le

fondement

	ANS du Monde.	ANS devant J. C.
fondement de la Loi, c'eſt-à-dire, le Décalogue, ou les dix Commandemens qui renferment les premiers principes du culte de Dieu & de la ſociété humaine. L'Etabliſſement du Tabernacle ; l'Arche où Dieu ſe montroit préſent par ſes Oracles, & où les Tables de la Loi étoient renfermées ; l'élévation d'Aaron frère de Moïſe ; le ſouverain Sacerdoce ou le Pontificat, dignité unique, donnée à lui & à ſes enfans ; les Cérémonies de leur Sacre, & la forme de leurs habits myſtérieux ; les fonctions des Prêtres, enfans d'Aaron ; celles des Levites, &c. le gouvernement du Peuple Elu, &c. furent ordonnés au même Moïſe par le Souverain Légiſlateur, en même tems qu'il lui dicta les Préceptes de la Loi.		
Les Iſraëlites, après le paſſage de la Mer Rouge, voïagèrent pendant 40 ans dans le deſert.		
Le Sacre d'Eléazar Souverain Pontife, & la mort de ſon père Aaron. Le zèle de Phinées fils d'Eléazar, & le Sacerdoce aſſuré à ſes deſcendans par une promeſſe particulière.	2552.	1452.
Vers la fin des voïages du Peuple de Dieu dans le Deſert, commencèrent les combats, que les prières de Moïſe rendirent heureux. Il meurt, & laiſſe aux Iſraëlites toute leur Hiſtoire, qu'il avoit ſoigneuſement digérée dès l'origine du Monde juſqu'au tems de ſa mort. Cette Hiſtoire fut continuée par l'ordre de Joſué & de ſes ſucceſſeurs.	2553.	1451.
Après la mort de Moïſe arrivèrent les guerres de Joſué, la conquête & le partage de la Terre-Sainte, & les rébellions du Peuple châtié & rétabli à pluſieurs fois. Les victoires d'Othoniel le délivrèrent de la tyranie de Chuſan Roi de Méſopotamie, & 80 ans après celle d'Aod ſur Eglon Roi de Moab.	2559. 2599. 2679. 2682.	1445. 1405. 1325. 1322.
Les Iſraëlites ingrats retombent dans la ſervitude. Jabin Roi de Chanaan les aſſujétit ; mais Débora la Prophèteſſe qui jugeoit le Peuple, & Barac fils d'Abinoem défont Siſara Général des Armées de ce Roi. 30 ans après Gedéon victo-	2669. 2719. 2759.	1305. 1285. 1245.

ANS du Monde.	ANS devant J. C.	
		rieux ſans combatre, pourſuit & abbat les Madianites. Abimelech ſon fils uſurpe l'autorité par
2768.	1236.	le meurtre de ſes frères. Jephté enſanglante ſa
2817.	1187.	victoire par le ſacrifice de ſa fille : on l'excuſe ſur un ordre ſecret de Dieu.

CINQUIEME ÉPOQUE.

LA PRISE DE TROYE.

4.e Age du Monde.

2820.	1184.	BIen que je me ſois propoſé de dégager totalement l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de la Profane ou Politique, j'ai cru que quant aux Epoques je devois me conformer aux uſages, tant par motifs de déférence, que pour aider la mémoire de mes Lecteurs.
2887.	1177.	Samſon donne des preuves étonnantes de ſa
2888.	1176.	force & de ſa foibleſſe. Eli Souverain Pontife, vénérable par ſa piété, & malheureux par le
2909.	995.	crime de ſes enfans. Samuel Juge irréprochable, & Prophète choiſi de Dieu pour ſacrer les Rois. Saül premier Roi du Peuple de Dieu, ſes victoires, ſa préſomption à ſacrifier ſans les Prêtres, ſa déſobéïſſance mal excuſée par le prétexte de la Réligion, ſa réprobation, ſa chûte funeſte.
2949.	1055.	David occupe la place de Saül. De Berger qu'il étoit, il devient le vainqueur du fier Goliat & de tous les ennemis du Peuple de Dieu. Il fut grand Roi, grand Conquérant & grand Prophète;
2970.	1034.	& par ſa pénitence il fit tourner ſon crime à la gloire de ſon Créateur.
2990.	1014.	Salomon, ſage, juſte & pacifique ſuccéda à
2992.	1012.	ſon père David. Il fut jugé, à cauſe de ſon innocence & de ſa pureté, digne de bâtir le Temple de Dieu.

SIXIEME ÉPOQUE.

SALOMON ou LE TEMPLE ACHEVÉ.

5.e *Age du Monde.*

	ANS du Monde.	ANS devant J. C.
ENviron l'an 3000 du Monde, le 488 depuis la Sortie d'Egypte, & 1000 avant Jeſus-Chriſt, Salomon acheva le merveilleux Temple de Jéruſalem. Il en célébra la Dédicace avec une piété & une magnificence extraordinaires. Salomon eut cependant des foibleſſes honteuſes, & il s'abandonna à l'amour des femmes. Après ſa mort, & ſous ſon fils Roboam, Dieu partagea ſon Roïaume; & Jéroboam lui en enleva dix Tribus.	3000.	1005.
Ce même Jéroboam défendit à ſes nouveaux Sujets d'aller ſacrifier au Temple de Jéruſalem; & il érigea des Veaux d'or, auſquels il donna le nom du Dieu d'Iſraël. Il retint cependant la Loi de Moïſe, qu'il interprêtoit à ſa mode. Ainſi fut élevé le Roïaume d'Iſraël contre celui de Juda.	3001.	1004.
L'impie Roboam fut châtié de Dieu par le moïen de Seſoſtris ou Seſac Roi d'Egypte.	3029.	975.
Abiam fils de Roboam obtint, par ſa piété, une fameuſe victoire ſur les Tribus Schiſmatiques.	3033.	971.
Du tems d'Aſa fils d'Abiam, Amri Roi d'Iſraël bâtit Samarie, où il établit le Siège de ſon Roïaume.	3087.	917.
Joſaphat, qui régna auſſitôt après, fit fleurir la piété, la juſtice, la navigation & l'art militaire.	3094.	924.
Achab & ſa femme Jéſabel qui régnèrent en Iſraël, joignirent à l'Idolâtrie de Jéroboam toutes les impiétés des Gentils. Ils firent mourir Naboth, parce qu'il avoit refuſé, comme l'ordonnoit la Loi de Moïſe, de leur vendre à perpétuité l'héritage de ſes pères: mais ils périrent miſérablement, & leur ſentence leur fut prononcée par la bouche du Prophète Elie.	3090.	914.
Athalie fille d'Achab & de Jéſabel porta avec elle l'impiété dans la Maiſon de Joſaphat. Joram fils de ce dernier aima mieux imiter ſon beau-	3105.	899.
	3107.	897.
	3116.	888.

père que ſon père. Il fut puni; ſon règne fut court, & ſa fin fut affreuſe.

ANS du Monde.	ANS devant J. C.	
3119.	885.	Durant les règnes d'Achab & de cinq de ſes ſucceſſeurs, Elie & Eliſée firent des merveilles pour rappeller les Iſraëlites à la pénitence.
3120.	844.	Jéſabel fut précipitée du haut d'une tour par ordre de Jéhu, qui la fit fouler aux pieds des chevaux, & qui fit tuer Joram Roi d'Iſraël fils d'Achab : & toute la Maiſon d'Achab fut exterminée.
		Le Roi Ochoſias, fils de Joram, Roi de Juda, & d'Athalie, fut tué dans Samarie avec ſes frères, comme allié & ami des enfans d'Achab. Auſſitôt que cette nouvelle fut portée à Jéruſalem, Athalie réſolut de faire mourir tout ce qui reſtoit de la Famille Roïale, ſans épargner ſes enfans, & de régner par la perte de tous les ſiens.
		Le ſeul Joas, fils d'Ochoſias, enfant encore au berceau, fut dérobé à la fureur de ſon Ayeule. Jéſabeth ſœur d'Ochoſias, & femme de Joïada Souverain Pontife, le cacha dans la Maiſon de Dieu, & ſauva ce précieux reſte de la Maiſon de David.
		Quand Joas eut atteint l'âge de ſept ans, Joïada le fit connoître aux principaux Chefs de l'Armée Roïale; & aſſiſté des Levites, il ſacra
3126.	678.	le jeune Roi dans le Temple. Il fut reconnu ſans peine pour l'héritier de David & de Joſaphat. Athalie qui étoit accouruë pour diſſiper la conjuration, fut arrachée de l'enclos du Temple, & reçut le traitement dû à ſes crimes.
		Après la mort de Joïada, Joas s'abandonna
3164.	840.	à l'idolâtrie. Le Pontife Zacharie fils de Joïada voulut le reprendre; mais l'ingrat Joas le fit lapider.
3165.	839.	L'année d'après, Joas battu par les Syriens, fut aſſaſſiné par les ſiens; & Amaſias ſon fils fut mis ſur le Trône.
		Jeroboam II. plus pieux que ſes prédéceſſeurs, réleva le Roïaume d'Iſraël abbatu par les victoires des Rois de Syrie.

	ANS du Monde.	ANS devant J. C.
Ozias ou Azarias gouvernoit le Roïaume de Juda. C'eſt ce fameux Ozias frappé de la lèpre, & tant de fois répris dans l'Ecriture.		
Joatham fils d'Ozias, qui avoit déja gouverné du vivant de ſon père, lui ſuccéda après ſa mort.	3194.	810.
Sous le règne d'Ozias, les ſaints Prophètes, parmi leſquels on diſtinguoit Oſée & Iſaïe, commencèrent à publier leurs Prophéties par écrit & dans des Livres particuliers, dont ils dépoſoient les Originaux dans le Temple, pour ſervir de monument à la poſtérité.		
Phul Roi d'Aſſyrie, qui étoit venu pour envahir le Roïaume d'Iſraël, fut appaiſé par Manahen, qu'il affermit dans le Trône qu'il venoit d'uſurper; il en reçut en reconnoiſſance un tribut de mille talens.	3233.	771.

SEPTIEME ÉPOQUE.

ROMULUS ou ROME FONDE'E.

	ANS de Rome.
ROME fut fondée ſur la fin de la troiſième année de la VI. Olympiade, 430 ans environ après la priſe de Troye, & 753 devant J. C.	1.
Achaz Roi de Juda, impie & méchant, aïant appellé à ſon ſecours Théglathphalaſar premier Roi d'Aſſyrie, pour le défendre contre Razin Roi de Syrie & contre Phacée fils de Romelias Roi d'Iſraël, fut cauſe que les Roïaumes de Juda & d'Iſraël ſouffrirent extrèmement.	
Salmanaſar fils & ſucceſſeur de Théglathphalaſar détruiſit entièrement le Roïaume d'Iſraël.	33.	721.
Les dix Tribus, où le culte de Dieu s'étoit éteint, furent tranſportées à Ninive, & diſperſées parmi les Gentils s'y perdirent tellement, qu'on ne put plus en découvrir aucune trace. Il en reſta quelques-uns, qui furent mêlés parmi les Juifs, & firent une partie du Roïaume de Juda.		
Ezéchias le plus pieux & le plus juſte de tous les Rois après David, régnoit en Judée. Sennacherib, fils & ſucceſſeur de Salmanaſar, l'aſ-	44.	710.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		ſiégea dans Jéruſalem avec une armée immenſe : elle périt en une nuit par la main d'un Ange.
56.	698.	Sous Manaſſés, fils d'Ezéchias, le peuple ingrat oublia Dieu, & les déſordres s'y multiplièrent.
67.	687.	Aſaraddon, fils de Sennacherib, & Saoſduchin fils d'Aſaraddon, qu'on croit être le Nabuchodonoſor du Livre de Judith, furent les inſtrumens de la vengeance de Dieu contre les Juifs ingrats qui s'étoient abandonnés à l'Idolâtrie à l'exemple de Manaſſés : mais aïant fait pénitence, Dieu les prit auſſi en ſa protection ; & les conquêtes de Nabuchodonoſor & d'Holopherne ſon Général, furent tout-à-coup arrêtées par la main de Judith qui coupa la tête à ce dernier.
		Le déteſtable Amon, fils de Manaſſés, regna en Judée ; & Joſias, fils d'Amon s'appliqua à
130.	624.	réparer les déſordres cauſés par l'impiété de ſon père ; & ce ſaint Roi ſuſpendit pour un peu de tems, le châtiment que ſon peuple avoit mérité.
147.	607.	Nabuchodonoſor II. plus terrible que ſon père Nabuchodonoſor, aſſiégea & prit Jéruſalem par trois fois. La première au commencement de ſon règne, & à la quatrième année du règne de Joaxim, d'où commencent les 70 ans de la Captivité de Babylone marqués par le Prophète
155.	599.	Jérémie. La ſeconde ſous Jéchonias, ou Joachin
156.	598.	fils de Joaxim ; & la dernière ſous Sédecias, où la Ville fut renverſée de fond en comble, le Temple réduit en cendre, & le Roi mené captif à Babylone avec Saraïa Souverain Pontife, & la meilleure partie du Peuple. Les plus illuſtres de ces Captifs furent les Prophètes Ezéchiel & Daniel.
217.	537.	Sous le règne de Cyaxare, Roi des Médes, Daniel apprit par une nouvelle révélation ces ſeptante fameuſes Semaines, où les tems du Chriſt & la deſtinée du Peuple Juif ſont expliqués. C'étoit des ſemaines d'années, ſi bien qu'elles contenoient 490 ans ; & cette manière de compter étoit ordinaire aux Juifs, qui obſer-

voient la ſeptième année auſſi-bien que le ſeptième jour avec un repos réligieux.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.

HUITIEME ÉPOQUE.

CYRUS ou LES JUIFS RETABLIS.

6.e *Age du Monde.*

QUelque tems après la fameuſe Viſion de Daniel, Cyrus fonda le grand Empire des Perſes, 218 ans après la fondation de Rome, & 536 avant Jeſus-Chriſt. La même année ce Prince donna une Ordonnance en faveur du Peuple Juif; & auſſitôt après la publication qui en fut faite, Zorobabel accompagné de Jeſus fils de Joſedec, Souverain Pontife, ramena les Captifs, qui rebâtirent l'Autel, & posèrent les fondemens du ſecond Temple. Les Samaritains, par motif de jalouſie, voulurent prendre part à ce grand ouvrage; ils ſupplièrent à cet effet Zorobabel : mais les enfans de Juda qui déteſtoient leur culte mêlé, déteſtèrent leur propoſition. Les Samaritains irrités traversèrent leur deſſein par toute ſorte d'artifices & de violences. 218. 536. 219. 535.

Au commencement du règne de Darius, que l'on croit être l'Aſſuerus du Livre d'Eſter, le Temple fut achevé, après diverſes interruptions cauſées par les Samaritains. Une haine irréconciliable rendit Jéruſalem & Samarie extrèmement oppoſées l'une à l'autre. 235. 519.

Artaxerxe à la longue main protégea le Peuple Juif; & dans ſa vingtième année, il permit à Néhémias de rebâtir Jéruſalem avec ſes murailles. Ce décret d'Artaxerxe diffère de celui de Cyrus, en ce que celui de Cyrus regardoit le Temple, & celui-ci étoit fait pour la Ville. A ce décret prévû par Daniel, & marqué dans ſa Prophétie, les 490 ans de ſes Semaines commencent. 287. 467.

Après le décret d'Artaxerxe, les Juifs travail-

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		lèrent à rétablir leur Ville & ſes murailles ; & le tout avança avec ſuccès par les ſoins de Néhémias, & par ceux d'Eliaſib Souverain Pontife.
		Eſdras Docteur de la Loi, & Néhémias Gouverneur du Peuple de Dieu, réformèrent les abus & firent obſerver la Loi de Moïſe. Eſdras compoſa les deux Livres des Paralipomenes ou Chroniques, auſquels il ajouta l'Hiſtoire de ſon tems, qui fut achevée par Néhémias.
		Environ ce tems-là, la Langue Hébraïque ceſſa d'être vulgaire ; & tant à cauſe de la captivité, que par le commerce que les Juifs eurent avec les Chaldéens, il fallut écrire l'Hébreu avec des lettres Chaldaïques plus uſitées parmi ces peuples, & plus aiſées à former.
		Les Juifs vécurent avec douceur ſous l'autorité d'Artaxerxe.
431.	333.	Du tems d'Alexandre le Grand, Manaſſés, frère de Jaddus Souverain Pontife, excita des brouilleries parmi les Juifs ; d'où il s'enſuivit que ce Manaſſés réſolut de bâtir un Temple près de Samarie, ſur la Montagne de Gariſim, que les Samaritains croïoient bénite, & de s'en faire le Pontife. Sanaballat, dont il avoit épouſé la fille, & que Darius avoit fait Satrape de ce Païs, l'aſſura de la protection de ce Prince, & les ſuites lui furent encore plus favorables. Alexan-
422.	332.	dre s'éleva : Sanaballat quitta ſon Maître, & mena des troupes aux victorieux durant le Siège de Tyr. Ainſi il obtint tout ce qu'il voulut : le Temple de Gariſim fut bâti, & Manaſſés en fut fait le Pontife. Alexandre irrité de ce que les Juifs lui avoient refuſé des ſecours contre les Perſes, marchoit vers Jéruſalem pour ſe venger ; mais il fut changé à la vûë du Souverain Pontife, qui vint au-devant de lui avec les Sacrificateurs révêtus de leurs habits de cérémonie, & précédés de tout le peuple habillé de blanc. On lui montra des Prophéties de Daniel, qui prédiſoient ſes victoires ; & il accorda aux Juifs toutes leurs demandes.

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
Le Peuple Juif bien traité par les Rois de Syrie, vivoit tranquillement ſelon ſes Loix. Antiochus ſurnommé le Dieu, les répandit dans l'Aſie Mineure, d'où ils s'étendirent dans la Grece. Ptolomée fils de Lagus les avoit déja établis en Egypte. Sous ſon fils Ptolomée Philadelphe, leurs écritures furent tournées en Grec; & on vit paroître cette célèbre Verſion appellée la Verſion des Septante. C'étoit des ſçavans vieillards qu'Eléazar Souverain Pontife envoïa au Roi qui les demandoit.	477.	277.
Durant la diſperſion des Juifs, leur Temple fut célèbre par toute la terre; & tous les Rois d'Orient y préſentoient leurs Offrandes.		

NEUVIEME ÉPOQUE.

SCIPION ou CARTHAGE VAINCUE.

CARTHAGE fut aſſujétie aux Romains l'an 552 de la fondation de Rome, & 202 ans avant Jeſus-Chriſt.	552.	202.
Antiochus l'Illuſtre commença les perſécutions contre le Peuple de Dieu. Il entreprit de ruiner le Temple, la Loi de Moïſe & toute la Nation.	581.	173.
Mathias Sacrificateur, de la race de Phinées, & imitateur de ſon zèle, réſiſta courageuſement à l'impie Antiochus.	587.	167.
Judas le Machabée, fils de Mathias, remporta de fameuſes victoires, malgré le nombre infini de ſes ennemis.	588.	166.
La Famille des Aſmonéens, ou des Machabées s'élève; le Temple que les Gentils avoient profané, eſt de nouveau dédié; Judas gouverne le Peuple; & la gloire du Sacerdoce eſt rétablie.	589.	165.
L'impie Antiochus meurt; & l'implacable colère de Dieu n'admet point ſa converſion, parce qu'elle étoit fauſſe.	590.	164.
Antiochus Eupator, fils du premier Antiochus, continuë à perſécuter le Peuple de Dieu; & les victoires de Judas le Machabée continuent.	591.	163.
Démétrius, ſucceſſeur d'Eupator, maltraite également les Juifs; mais ſes Généraux ſont	592.	162.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		battus par Judas le Machabée, qui enfin accablé par la multitude, fut tué en combattant avec une valeur étonnante.
593.	161.	Jonathas, frère de Judas le Machabée, ſoûtient ſa réputation. Les Romains lui accordent, & au Peuple Juif, leur protection, mais ſans aucun ſecours.
604.	150.	Ptolomée Philometor juge le fameux procès que les Samaritains avoient fait aux Juifs. Ces Schiſmatiques, pour plaire à Antiochus, avoient conſacré leur Temple de Gariſim à Jupiter Hoſpitalier. Malgré cette profanation, ces impies osèrent ſoûtenir quelque-tems après à Alexandrie devant Ptolomée Philometor, que ce Temple devoit l'emporter ſur celui de Jéruſalem. Les parties conteſtèrent devant le Roi, & s'engagèrent de part & d'autre à peine de la vie à juſtifier leurs prétentions par les termes de la Loi de Moïſe. Les Juifs gagnèrent leur cauſe, & les Samaritains furent punis de mort ſelon la convention.
		Le même Roi permit à Onias de la race Sacerdotale de bâtir en Egypte le Temple d'Heliopolis, ſur le modèle de celui de Jéruſalem : ce qui fut condamné par tout le Conſeil des Juifs, & jugé contraire à la Loi.
610.	144.	Jonathas fut recherché & traité de frère par Nicator Roi de Syrie qui le combla d'honneurs ; mais qui peu après recommença à tourmenter le Peuple de Dieu. Jonathas avoit ſçu cependant
611.	143.	profiter de certaines conjonctures favorables ; il avoit même renouvellé l'alliance avec les Romains, quand Tryphon par un manquement de parole, le fit périr avec ſes enfans.
		Simon Machabée ſuccéda à ſon frère Jonathas.
612.	142.	Il fut conſtamment favoriſé par les Romains. Il chaſſa les Syriens de la Citadelle qu'ils tenoient dans Jéruſalem, & enſuite de toutes les Places de la Judée. Les Juifs reconnoiſſans accordèrent à Simon & à ſa Famille les droits Roïaux. C'eſt là que commence le nouveau Roïaume du Peuple
615.	139.	de Dieu, & la Principauté des Aſmonéens tou-

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
jours jointe au Souverain Sacerdoce. Simon rendit de grands ſervices à Antiochus Sidétes Roi de Syrie, qui le fit périr.		
Jean Hyrcan, fils de Simon, ſuccéda au Pontificat de ſon père. Il ſoûtint le Siège dans Jéruſalem avec beaucoup de valeur contre Antiochus; & s'étant préſenté des circonſtances favorables, Jean Hyrcan, après avoir fait ſa paix avec Antiochus, lui rendit des ſervices ſignalés dans la guerre qu'il eut contre les Parthes; & il fit tellement reſpecter la Réligion Judaïque, que l'Armée combinée des Syriens & des Juifs s'arrêta pour donner à ces derniers le loiſir de célébrer un jour de fête.	622.	132.
Les diviſions continuant entre les Princes qui régnoient en Syrie, Hyrcan ſçut en profiter; il prit Sichem aux Samaritains, & renverſa de fond en comble le Temple de Gariſim, deux cens ans après qu'il avoit été bâti par Sanaballat. L'année d'après toute l'Idumée unie par les victoires d'Hyrcan au Roïaume de Judée, reçut la Loi avec la Circonciſion. Samarie fut aſſujétie; mais on ne put convertir les Samaritains; & cinq ans après Hyrcan mourut.	624. 645.	130. 109.
La Judée demeura paiſible aux deux enfans d'Hyrcan Ariſtobule & Alexandre Jannée, qui régnèrent l'un après l'autre ſans être incommodés des Rois de Syrie; mais la diviſion des Aſmonéens n'aïant laiſſé dans la ſuite à Hyrcan II. fils d'Alexandre Jannée qu'une ombre de puiſſance, il ne fut pas difficile à Pompée de faire de ce Païs une Province de l'Empire Romain, ſous la forme toutefois d'un Roïaume qui n'en avoit que les apparences; & quelque-tems après, Hérode Iduméen fut maintenu par Octave Céſar dans la poſſeſſion du Roïaume de Judée, que la foibleſſe du vieux Hyrcan avoit fait perdre entièrement aux Aſmonéens.	651. 691. 724.	103. 63. 30.
Dans ces tems-là tout l'Univers vivant en paix ſous la puiſſance d'Octave Céſar, ſous le nom d'Auguſte, JESUS-CHRIST vint au Monde.	754.	

DIXIEME ÉPOQUE.

NAISSANCE DE JESUS-CHRIST.

7.e & dernier Age du Monde.

ANS de J. C.

CE fut environ mille ans après la Dédicace du Temple, & l'an 754 de Rome, que JESUS-CHRIST Fils de Dieu dans l'Eternité, Fils d'Abraham & de David dans le tems, nâquit d'une Vierge. C'eſt de cette Epoque que les Chrétiens commencent leur Ere. Il eſt bon d'avertir ici que ce mot d'*Ere* ſignifie un dénombrement d'années commencé à un certain point, que quelque grand évènement fait remarquable.

8. La Naiſſance de J. C. fut ſuivie de près de la mort d'Hérode, dont le Roïaume fut partagé entre ſes enfans; & le principal partage ne tarda pas à tomber entre les
14. mains des Romains.

28. A la quinzième année de Tibère, ſaint Jean-Baptiſte
30. paroît; Jeſus-Chriſt ſe fait baptiſer par ce divin Précurſeur : le Père Eternel reconnoît ſon Fils bien-aimé par une voix qui vient d'en-haut : le Saint-Eſprit deſcend ſur le Sauveur ſous la figure pacifique d'une Colombe : toute la Trinité ſe manifeſte. Là commence avec la 70.e ſemaine de Daniel, la Prédication de Jeſus-Chriſt.

33. JESUS-CHRIST meurt à l'âge de 33 ans. Il ſort du tombeau le troiſième jour. Il apparoît à ſes Diſciples. Il monte au Ciel en leur préſence. Il leur envoit le Saint-Eſprit. L'Egliſe ſe forme. La perſécution commence.
37. Saint Etienne eſt lapidé. Saint Paul eſt converti. Les
50. Apôtres tiennent le Concile de Jéruſalem, où ſaint Pierre parle le premier, comme il fait par-tout ailleurs. Les Gentils convertis y ſont affranchis des Cérémonies de la Loi. La Sentence en eſt prononcée au nom du Saint-Eſprit & de l'Egliſe. Saint Paul & ſaint Barnabé portent les Decrets du Concile aux Egliſes, & enſeignent aux Fidèles à s'y ſoumettre. Telle fut la forme du premier Concile.

66. Néron commence dans le même tems la guerre contre les Juifs, & la perſécution contre les Chrétiens. C'eſt

le premier Empereur qui ait perſécuté l'Egliſe. Il fit mourir à Rome ſaint Pierre & ſaint Paul. ANS de J. C.

L'Empereur Domitien recommence la perſécution. Saint Jean ſorti de l'huile bouillante, eſt rélegué dans l'Iſle de Pathmos, où il écrit ſon Apocalypſe. Un peu après, il écrivit ſon Evangile âgé de 90 ans. Depuis ce tems-là les Chrétiens furent toujours perſécutés, tant ſous les bons que ſous les mauvais Empereurs. 67. 93. 95.

Marc-Aurele fait mourir ſaint Juſtin le Philoſophe, & l'Apologiſte de la Réligion Chrétienne. Saint Polycarpe Evêque de Smyrne, Diſciple de ſaint Jean, à l'âge de 80 ans eſt condamné au feu; & une infinité d'autres Martyrs rendirent alors, & dans la ſuite, l'Egliſe extrêmement féconde par leur ſang. 167. 177.

Dans une extrême diſette d'eau, que Marc-Aurele ſouffrit en Germanie, une Légion Chrétienne obtint une pluye capable de déſaltérer ſon Armée, & accompagnée de coups de foudre qui épouvantèrent ſes ennemis. Le nom de foudroïante fut donné ou confirmé à la Légion par ce miracle. 174.

Sous Sévère, & un peu après, Tertulien Prêtre de Carthage, éclaira l'Egliſe par ſes écrits, la défendit par ſon Apologie, & la quitta enfin aveuglé par une orgueilleuſe ſévérité, & ſéduit par les viſions du faux Prophète Montanus. 215.

Saint Clement Prêtre d'Alexandrie écrivit environ ce tems-là contre les erreurs du Paganiſme.

Dece renouvella la perſécution contre les Chrétiens avec plus de violence que jamais. 249.

L'Egliſe s'étend de tous côtés, & principalement dans les Gaules. 251.

Sous l'Empereur Valerien, le Pape ſaint Etienne, & ſaint Cyprien Evêque de Carthage, malgré toutes leurs diſputes, qui n'avoient point rompu la Communion, reçurent tous deux la couronne du Martyre. 257. 258. 259.

Saint Cyprien rejettoit le Baptême donné par les Hérétiques : mais le Saint Siége s'oppoſa fortement à cette erreur, qui ne nuiſit ni à ſaint Cyprien ni à l'Egliſe.

Galerius, deux ans avant qu'il eût obligé Diocletien à quitter l'Empire, le contraignit à faire ce ſanglant Edit, qui ordonne de perſécuter les Chrétiens plus vio- 302.

ANS de J. C.

lemment que jamais. Ce fut là le dernier effort que Rome fit pour éteindre le Chriſtianiſme ; & ce fut préciſement ce qui acheva de l'établir. Maximien, Maximin & Galerius inventèrent en vain les ſupplices les plus affreux. Les Chrétiens les laſsèrent par leur conſtance. Galerius déſeſpéra de les pouvoir vaincre. Frappé d'une maladie extraordinaire, il revoqua ſes Edits, & mourut de la mort d'Antiochus, avec une auſſi fauſſe pénitence. Maximin continua la perſécution : mais Conſtantin le Grand, Prince ſage & victorieux, embraſſa publiquement le Chriſtianiſme.

311.

312.

ONZIEME ÉPOQUE.

CONSTANTIN ou LA PAIX DE L'EGLISE.

312. LA célèbre Déclaration de Conſtantin arriva l'an 312 de Notre-Seigneur. Pendant qu'il aſſiégeoit Maxence dans Rome, une Croix lumineuſe lui apparut en l'air devant tout le monde, avec une inſcription qui lui promettoit la victoire ; la même choſe lui eſt confirmée dans un ſonge. Le lendemain il gagna cette célèbre bataille qui défit Rome d'un tyran, & l'Egliſe d'un perſécuteur. La Croix fut étalée comme la défenſe du Peuple Romain & de tout l'Empire.

313.

La paix donnée à l'Egliſe, Conſtantin la combla d'honneurs ; & peu d'années après, il aſſembla à Nicée en Bithynie le premier Concile général.

325.

Sainte Hélène mère de Conſtantin découvrit dans les ruines de l'ancienne Jéruſalem la vraie Croix féconde en miracles. Le ſaint Sépulche fut auſſi trouvé. La Grotte où étoit né le Sauveur du monde, & tous les ſaint Lieux furent ornés de Temples ſuperbes par Hélène & par Conſtantin.

Mais l'Egliſe paiſible ſous Conſtantin, fut cruellement perſécutée en Perſe, où régnoit Sapor.

337.

Après la mort de Conſtantin, ſaint Athanaſe Patriarche d'Alexandrie, & défenſeur du Concile de Nicée, endura de longues ſouffrances. Chaſſé de ſon Siège par *Conſtance*, fils de Conſtantin, il fut rétabli canonique-

ment par le Pape ſaint Jules I. dont Conſtant, autre fils de Conſtantin, appuïa le décret. ANS de J.C.

Dans ces tems les Evêques Orthodoxes furent chaſſés de leurs Siéges par la perfidie des Evêques Ariens, qui avoient à leur tête l'Evêque Valens; toute l'Egliſe eſt remplie de trouble & de confuſion : la conſtance du Pape Libère cède aux ennuis de l'exil; les tourmens font ſuccomber le vieil Oſius, autrefois le ſoûtien de 357.
l'Egliſe. Le Concile de Rimini fléchit par ſurpriſe & par 359.
violence. L'autorité de l'Empereur eſt la ſeule Loi. Mais la foi de Nicée ſubſiſte toujours : ſaint Athanaſe & ſaint Hilaire Evêque de Poitiers, ſes principaux défenſeurs, ſe rendent célèbres par toute la terre.

Julien l'Apoſtat entretient les diviſions de l'Egliſe, 361.
& il la perſécute; mais ſous d'autres prétextes que celui de la Réligion.

Jovien, ſucceſſeur de Julien, zélé Chrétien, protégea 364.
l'Egliſe; & après lui Valentinien ſuivit ſon exemple : 371.
mais ſon frère Valens la perſécuta en Orient, & donna bien des chagrins à ſaint Baſile & à ſaint Gregoire de Nazianze.

Saint Epiphane publie ſon Hiſtoire des Héréſies; & 373.
ſaint Martin Evêque de Tours remplit tout l'Univers du bruit de ſa ſainteté & de ſes miracles.

Le Concile de Conſtantinople, où il ne ſe trouva que 381.
l'Egliſe Grecque, fut appellé Général par le conſentement de tout l'Occident, & du Pape ſaint Damaſe.

L'Impératrice Juſtine publie ſous le nom de ſon fils Juſtinien le jeune, des Edits en faveur de l'Arianiſme. Saint Ambroiſe Evêque de Milan lui oppoſa avec ſuccès la ſaine Doctrine, la Prière & la Patience. 387.

Le Tyran Maxime s'étant rendu maître de Rome, y rétablit les ſacrifices des faux Dieux par complaiſance 388.
pour le Senat, preſque encore tout Païen.

L'Empereur Théodoſe appuïa la Réligion; il fit taire les Hérétiques, & abolit les ſacrifices impurs des Païens. 390.

Du tems de Théodoſe, ſaint Jerôme Prêtre, retiré dans la ſainte Grote de Bethléem, entreprit des travaux immenſes pour expliquer l'Ecriture, en lut tous les Interprètes, déterra toutes les Hiſtoires Saintes & Profanes qui la peuvent éclaircir; & compoſa ſur l'Ori-

ANS de J.C.

ginal Hébreu, la Verſion de la Bible que toute l'Egliſe a reçuë ſous le nom de *Vulgate*.

Eudoxe, femme d'Arcade Empereur d'Orient, lui fit perſécuter ſaint Jean Chryſoſtome Patriarche de Conſtantinople. Le Pape ſaint Innocent & tout l'Occident,

406. ſoûtinrent ce grand Evêque contre Théophile Patriarche d'Alexandrie, Miniſtre des violences de l'Impératrice.

416. Environ ces tems, Céleſtius & Pélage nièrent le péché originel, & la grace par laquelle nous ſommes

424. Chrétiens. Malgré leurs diſſimulations, les Conciles d'Afrique les condamnèrent. Les Papes ſaint Innocent & ſaint Zozime, & enſuite le Pape ſaint Céleſtin autorisèrent la condamnation. Saint Auguſtin confondit ces dangereux Hérétiques. Le même Docteur, ſecondé de Saint Proſper ſon Diſciple, terraſſa les demi-Pélagiens, qui attribuoient le commencement de la Juſtification & de la Foi aux ſeules forces du libre arbitre.

La violence des Ariens fit ſouffrir à l'Egliſe des maux

430. infinis. Neſtorius Patriarche de Conſtantinople, qui diviſa la perſonne de *Jeſus-Chriſt*; & vingt-ans après Eutichés Abbé qui en confondoient les deux Natures, furent condamnés: le premier, par le Concile d'Ephèſe, troiſième général, où l'on confirma le Décret du Pape

451. ſaint Céleſtin; & le ſecond, par le Concile de Chalcedoine, quatriéme général, où le Pape ſaint Léon le Grand tenoit la première place, par le moïen de ſes Légats.

Durant le tems des deux Conciles d'Ephèſe & de Chalcedoine, Théodoret Evêque de Cyr ſe rendit célèbre; & ſa Doctrine ſeroit ſans tâche, ſi les Ecrits violens qu'il publia contre ſaint Cyrille, n'avoient eu beſoin de trop grands éclairciſſemens. Il les donna de bonne foi, & fut compté parmi les Evêques Orthodoxes.

452. Le Pape ſaint Léon ſe fait reſpecter par Attila Roi des Huns, & ſauve Rome du pillage.

482. Zenon, Empereur d'Orient, ſe mèle de régler les Queſtions de la Foi. Pendant que les Demi-Eutychiens

483. s'oppoſoient au Concile de Chalcedoine, il publia contre le Concile ſon *Henotique*, c'eſt-à-dire, ſon

490. Décret d'Union déteſté par les Catholiques, & condamné par le Pape Félix III.

Du Règne de Théodoric, qui tenoit l'Italie & la Provence,

Provence, ſaint Benoît compoſa ſa Règle reçuë par les Moines d'Occident avec le même reſpect, que les Moines d'Orient ont pour celle de ſaint Baſile. ANS de J.C. 494.

Clovis, Roi de France, embraſſe la Réligion Chrétienne, à laquelle ſa femme Clotilde ne ceſſoit de le porter. Clovis inſtruit par ſaint Vaaſt, fut baptiſé à Rheims par ſaint Remy qui en étoit Evêque. 495.

L'Empereur Juſtin ſe ſoûmet avec tout ſon peuple aux Décrets du Pape ſaint Hormiſdas, & mit fin aux troubles de l'Egliſe d'Orient. 526.

La même année que Rome fut repriſe par Narſes, l'Empereur Juſtinien fit tenir à Conſtantinople le cinquième Concile général, qui confirma les précédens, & condamna quelques Ecrits favorables à Neſtorius. C'eſt ce qu'on appelloit *Les Trois Chapitres*, à cauſe des trois Auteurs déja morts il y avoit long-tems, dont il s'agiſſoit alors. On condamna la mémoire & les Ecrits de Théodore Evêque de Mopſueſte, une Lettre d'Ibas Evêque d'Edeſſe, & parmi les Ecrits de Théodoret, ceux qu'il avoit compoſés contre ſaint Cyrille. Les Livres d'Origène furent auſſi réprouvés; & le Saint Siége reçut & approuva le Concile, quoiqu'il s'y fût oppoſé d'abord. 533.

Au milieu des malheurs de l'Italie, & pendant que Rome étoit affligée d'une peſte épouvantable, ſaint Gregoire le Grand fut élevé malgré lui ſur le Siége de ſaint Pierre. Ce fut par les ſoins de ce grand Pape que l'Angleterre fut convertie; il y envoïa à cet effet ſaint Auguſtin Moine avec quarante de ſes Compagnons. 590. 597.

Les Sarrazins occupent la Syrie & la Paleſtine, & la doctrine de Mahomet infecte une partie conſidérable de l'Egliſe. 637.

Saint Wilfrid Evêque d'Yorck, chaſſé de ſon Siége, convertit la Friſe. Le Concile de Conſtantinople, ſixième général, où le Pape ſaint Agathon préſida par ſes Légats, frappe d'Anathème un Evêque célèbre par ſa doctrine, un Patriarche d'Alexandrie, quatre Patriarches de Conſtantinople; c'eſt-à-dire, tous les Auteurs de la Secte des Monothelites, ſans épargner le Pape Honorius qui les avoit ménagés. Après la mort d'Agathon qui arriva durant le Concile, le Pape ſaint Léon II. en confirma les déciſions. Conſtantin Pogonat, imita- 680.

ANS de J. C.

teur du grand Conſtantin & de Marcien, entra au Concile à leur exemple; & comme il y rendit les mêmes ſoûmiſſions, il y fut honoré des mêmes titres d'Orthodoxe, de Réligieux, &c.

686. Saint Kilien envoïé par le Pape Conon, porta l'Evangile dans la Franconie.

689. Sous le Pape Serge, Ceadual un des Rois d'Angleterre vint reconnoître en perſonne l'Egliſe Romaine, d'où la Foi avoit paſſé en ſon Iſle; & après avoir reçu le Baptême par les mains du Pape, il mourut ſelon ſes ſouhaits.

715. Les Maures, qu'on appelloit les Sarrazins d'Afrique, étant paſſés en Eſpagne, l'Egliſe de ces Païs eut beaucoup à ſouffrir; & la Chaſteté y eut ſes Martyrs, auſſi-bien que la Foi, ſous la tyrannie d'une Nation auſſi brutale qu'infidèle.

723. La Réligion s'établiſſoit en Allemagne. Le Prêtre ſaint Boniface convertit ces peuples, & en fut fait Evêque par le Pape Gregoire II. qui l'y avoit envoïé.

726. Léon Empereur d'Orient entreprit de renverſer les Images de *Jeſus-Chriſt* & de ſes Saints, comme il eût fait des Idoles. Il commença par briſer une Image de Jeſus-Chriſt qui étoit poſée ſur la grande porte de l'Egliſe de Conſtantinople; & de là les Iconoclaſtes, c'eſt-à-dire, les Briſes-Images, pouſsèrent leur impiété juſqu'à abbatre toutes les Images qui avoient été érigées en divers lieux. Le Pape Gregoire II. s'oppoſa au renverſement des Images, mais avec peu de ſuccès. Le célèbre

730. Jean de Damas déclara à Léon, qu'en matière de Réligion, il ne connoiſſoit de Décret que ceux de l'Egliſe, & ſouffrit beaucoup. L'Empereur chaſſa de ſon Siége ſaint Germain Patriarche de Conſtantinople, qui mourut en exil âgé de 90 ans.

Artabaze, Préteur d'Arménie, qui ſe fit proclamer Empereur au lieu de Conſtantin Copronyme fils de Léon, rétablit les Images.

753. Le Pape Etienne III. chagriné par les Lombards, après avoir vainement imploré le ſecours de l'Empereur, ſe jetta entre les bras de Pepin, Roi de France, qui le reçut avec beaucoup de zèle & de reſpect.

754. Conſtantin Copronyme, qui avoit battu Artabaze,

renouvella la guerre contre les Images. Pour s'appuyer de l'autorité Eccléſiaſtique, il aſſembla un nombreux Concile à Conſtantinople. On n'y vit pourtant point paroître, ſelon la coûtume, ni les Légats du Saint Siége, ni les Evêques, ou les Légats des autres Siéges Patriarchaux. Dans ce Concile on condamna comme idolâtre tout honneur rendu aux Images en mémoire des Originaux : mais on ne défendit pas d'honorer les Reliques; & l'on frappa d'anathème ceux qui refuſoient d'avoir recours aux prières de la Sᵉ. Vierge & des Saints. ANS de J. C.

Pepin, Roi de France, aïant conquis en Italie pluſieurs Villes ſur Aſtolphe Roi des Lombards, il en fit un don à l'Egliſe Romaine. 755.

Charlemagne, fils de Pepin, ſecourut le Pape Adrien contre Didier Roi des Lombards, & confirma au Saint Siége les donations du Roi ſon père. 772.

Léon IV. fils de Copronyme, renouvella la perſécution contre les Images. Sous ſon fils Conſtantin, Paul Patriarche de Conſtantinople déclara ſur la fin de ſa vie, qu'il avoit combattu les Images contre ſa conſcience. Taraiſe ſucceſſeur de Paul n'accepta le Patriarchat, qu'à condition qu'on tiendroit un Concile Univerſel : il fut commencé à Conſtantinople, & continué à Nicée. Le Pape y envoïa ſes Légats; le Concile des Iconoclaſtes fut condamné. On décida que les Images ſeroient honorées en mémoire & pour l'amour des Originaux; ce qui s'appelle dans le Concile *Culte rélatif*, *Adoration & Salutation honoraire*, qu'on oppoſe *au Culte ſuprême, & à l'Adoration de latrie*, *ou d'entière ſujétion*, que le Concile réſerve à Dieu ſeul. Il fut le ſeptième général, & fut reçu par toute l'Europe. Les François environnés d'Idolâtres, & embarraſſés d'ailleurs du terme équivoque d'*Adoration*, héſitèrent long-tems à accepter le Concile; mais aïant enfin connu que les Pères de Nicée n'entendoient point, par rapport aux Images, un *Culte ſuprême* ou de *latrie*, ils l'honorèrent avec le même reſpect que toutes les autres parties de la Chrétienté. 780. 787.

Ans de J.C. rut. Arnoul Archevêque de Rheims, frère naturel de Charles Duc de Lorraine, fut pris avec Ancelin. Les
991. Evêques de France assemblés à Rheims lui firent son
992. procès, pour avoir violé la foi qu'il devoit à Hugues, à qui les François avoient déféré la Couronne. Arnoul fut dépossé; & Gerbert Moine de saint Benoît, qui avoit été Précepteur d'Othon III. & de Robert fils de Hugues, fut élû en sa place.

Le Pape Jean XV. n'approuva pas la déposition d'Arnoul. Il excommunia les Evêques qui avoient assisté au Concile de Rheims, & envoïa un Légat en France,
994. pour en faire tenir un autre au même lieu, dans lequel Arnoul fut rétabli, & Gerbert dépossé. Celui-ci se retira auprès d'Othon, qui le fit Archevêque de Ravenne.

Crescentius qui s'étoit érigé en tyran dans Rome, en chassa le Pape Gregoire V. & installa en sa place Philagatus Evêque de Plaisance, qui prit le nom de Jean XVI. Mais l'Empereur Othon III. étant revenu à Rome, fit
998. couper la tête à Crescentius, rétablit Gregoire; & après avoir fait crever les yeux à l'Antipape Jean, il l'abandonna aux Romains, qui lui firent mille indignités.

Dans un Concile que Gregoire tint à Rome, ce Pape qui étoit Allemand, voulant favoriser sa Nation, lui donna le droit d'élire l'Empereur, à condition qu'il ne porteroit que le titre de *Roi des Romains*, jusqu'à ce qu'il eût reçu la Couronne Impériale des mains du Pape. Mais ce fait n'est pas rapporté également par les différens Auteurs qui en ont écrit.

Après la mort de Gregoire V. Gerbert, dont il est
999. parlé ci-dessus, parvint au Souverain Pontificat, & prit
1000. le nom de Sylvestre II. Il érigea la Hongrie en Roïaume en faveur du Prince Etienne, fils de Geisa, qui le premier de cette Nation embrassa le Christianisme.

1003. Robert Roi de France, aïant, avec le consentement des Evêques de son Roïaume, épousé Berthe qui étoit sa parente au quatrième degré, le Pape qui n'avoit pas été consulté, cassa son mariage; & parce que le Roi retenoit son Epouse, il l'excommunia & mit son Roïaume en interdit. Tous les domestiques de ce Prince l'abandonnèrent, à l'exception de deux ou trois; & l'on *jettoit* aux chiens ce que l'on desservoit de devant lui.

Ainſi il fut contraint d'obéïr; & il fit même un voïage à Rome pour ſe réconcilier avec l'Egliſe. ANS de J.C.

Le Pape Benoît VIII. fit chanter à Rome à la Meſſe le Nicée, comme c'étoit l'uſage dans toute la Chrétienté. 1006.

Le Moine Guy Aretin donna aux ſix premières notes de la Muſique des noms qu'il tira de la première ſtrophe de l'Hymne de ſaint Jean, & qu'elles retiennent encore aujourd'hui. 1022.

Saint Odillon Abbé de Clugny, touché de quelques révélations, inſtitua dans ſon Abbaïe l'uſage de prier tous les ans, le lendemain de la Touſſaints, pour les ames des Fidèles Trépaſſés. L'Egliſe a trouvé cette Inſtitution ſi ſainte, qu'elle l'a embraſſée. 1029.

Benoît IX. fut fait Pape, étant encore extrèmement jeune; & bien que la plus ſaine partie de l'Egliſe le regardât comme un *Intrus*, il ne laiſſa pas d'être reconnu. Il délia Caſimir Prince de Pologne des vœux qu'il avoit faits dans l'Abbaïe de Clugny, où il avoit même reçu l'Ordre de Diaconat. Il lui permit de ſe marier, & de poſſéder la Couronne de Pologne, pour pacifier les troubles de ce Roïaume, cauſés par la mort de ſon oncle Boleſlas. Benoît quitta le Pontificat, & le reprit, & donna lieu à un ſchiſme qui ne s'éteignit que bien difficilement.

Conſtantin Monomaque, Empereur d'Orient, fit rebâtir le Temple de Jéruſalem, que les Sarrazins avoient ruiné 39 ans auparavant. 1048.

Les Turcs n'embraſsèrent la Réligion Mahométane, qu'environ l'an 1048. Avant ce tems là, ils étoient Idolâtres.

Brunon, Evêque de Toul en Lorraine, avoit été nommé Pape par l'Empereur Henri III. & il avoit pris le nom de Léon IX. mais s'étant mis en chemin pour aller à Rome, Hildebrand Moine de Clugny, lui perſuada, en paſſant par l'Abbaïe de ce nom, de quitter les marques de ſa dignité dont il étoit revêtu, & d'entrer à Rome en perſonne privée, lui faiſant entendre que l'Empereur n'avoit pas droit de créer le Pape, & qu'il valoit mieux qu'il tînt ſon élévation du ſuffrage du Peuple. Brunon le crut, & auſſitôt qu'il fut entré dans Rome, le Peuple & le Clergé le proclamèrent Pape. 1049.

Léon IX. voulut réprimer les Normans qui entrepre-

ANS de J. C. noient ſur les terres de l'Egliſe. Il envoïa à cet effet une Armée contr'eux qui fut taillée en piéces, & le Pape
1053. même fut fait priſonnier : mais les Normans ſans ſe prévaloir de leur victoire, usèrent de toute ſorte de ménagement à l'égard du Souverain Pontife, & lui rendirent la liberté.

La méſintelligence continuant entre l'Egliſe Grecque
1054. & la Latine, Michel Cerularius Patriarche de Conſtantinople publia un Ecrit contre l'Egliſe Romaine. Léon le réfuta doctement, & l'année d'après il envoïa ſes Légats à Conſtantinople, qui obligèrent le Moine Nicetas à ſe retracter de ce qu'il avoit auſſi avancé témérairement contre les Latins. Et parce que Michel perſiſtoit dans ſon ſchiſme, ils l'excomunièrent, & mirent ſon excommunication ſur le principal Autel de l'Egliſe de ſainte Sophie, en préſence du Clergé & du Peuple.

Léon étant mort, Benoît IX. tant de fois chaſſé du
1055. Siége de Rome, voulut s'y rétablir; mais les Romains & l'Empereur Henri III. le firent occuper par Gebrard Evêque d'Eichſtet, qui prit le nom de Victor II.

Hildebrand qui avoit été envoïé en qualité de Légat dans les Gaules par le Pape Victor, tint un Concile à Lyon, & enſuite ſe tranſporta à Tours, où il convainquit Berenger, & lui fit ſigner la rétractation de ſes erreurs.

Pierre Damien, Perſonnage doué de rares vertus, & diſtingué par ſon éminent ſçavoir, fut tiré de ſon
1057. Hermitage par le Pape Etienne X. qui le fit Cardinal-Evêque d'Oſtie.

1058. Après la mort d'Etienne X. le Saint Siége fut envahi à main armée par un certain Jean des Comtes de Toſcanelle : mais par les ſoins d'Hildebrand, qui étoit
1059. de retour de ſa Légation, Gerard Evêque de Florence fut élû canoniquement. Ce Pontife, qui avoit pris le nom de Nicolas II. tint un Concile à Rome, où Berenger fut obligé de comparoître, & de bruler de ſa propre main le Livre de Scot Erigene, dans lequel il avoit puiſé ſa mauvaiſe doctrine.

1071. Environ l'an 1071. il ſe mût une très-grande querelle *entre les* Papes & les Empereurs, ceux-ci prétendant

d'avoir droit de faire les Papes, ou du moins de les confirmer, & les Papes voulant ôter aux Empereurs la diſpoſition des Bénéfices dans l'étenduë de terres de leur obéïſſance. ANS de J.C.

L'Empereur Henri IV. peu ſatisfait qu'on eût élû à Rome Alexandre II. ſans lui demander ſon conſentement, nomma pour Pape l'Evêque de Parme, qui prit le nom d'Honoré II. Le droit d'Alexandre fut jugé le meilleur. Ce Pape entra peu après dans une ligue que les Bavarois & les Saxons firent contre l'Empereur, & cita ce Prince à Rome, pour avoir vendu des Evêchés. Sous le Pape Gregoire VII. les choſes furent pouſſées encore plus loin; & deux Empereurs aïant été élûs ſucceſſivement par les brigues du Pape, Henri de ſon côté oppoſa à Gregoire Guibert ou Gibert, Archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clement III. 1073. 1076.

De ces ſanglantes querelles entre les Papes & les Empereurs, nâquirent deux factions en Italie, l'une des *Guelphes* qui tenoient pour le Pape, l'autre des *Gibelins* qui étoient partiſans de l'Empereur.

Gregoire acquit à l'Egliſe de Rome la ville de Ferrare, & pluſieurs Terres qui lui furent données par la Comteſſe Mathilde, fille d'un Aîné de la Maiſon d'Eſt; & depuis lors les Puînés de cette Maiſon ne les poſſédèrent plus que comme Vicaires du Saint Siége.

Saint Bruno, Chanoine & Ecolaſtre de l'Egliſe de Rheims, aidé des conſeils de Hugues, Evêque de Grenoble, inſtitua l'Ordre des Chartreux. 1086.

Dans un Concile tenu à Clermont en 1095, le Pape, ſur le rapport de Pierre l'Hermite, aïant excité les Princes Chrétiens à s'unir enſemble pour la conquête de la Terre-Sainte, plus de 300 mille hommes paſsèrent en Orient. Cette expédition fut appellée *Croiſades*, parce que ceux qui s'y enrollèrent portoient une Croix rouge couſuë ſur l'épaule gauche. Ceux des Croiſés qui prirent leur chemin par l'Italie, ramenèrent le Pape à Rome, d'où il avoit été contraint de s'enfuïr. 1095. 1096.

L'Ordre de ſaint Antoine ſe forma à Vienne en Dauphiné; & prit la Règle de ſaint Auguſtin en 1098. 1098.

ANS de J. C.

Robert, Abbé de Moleſme, inſtitua l'Ordre de Cîteaux. Un autre Robert, natif du Village d'Arbriſel, au Diocèſe de Rennes en Brétagne, fut l'auteur de
1100. celui de Fontevrault, dont les Monaſtères ſont doubles d'hommes & de femmes, ſous la Règle & l'habit de ſaint Benoît, & dans tous leſquels l'Abbeſſe commande aux Réligieux.

Le 15 de Juillet 1099, les Croiſés s'étant rendus les maîtres de la Sainte Cité, le *Roïaume de Jéruſalem* fut érigé, & Godefroy de Bouillon en fut le premier Roi.

1100. Dans un Concile tenu à Poitiers, auquel Jean & Benedict, Cardinaux-Légats du Pape, préſidoient, le Roi de France Philippe fut frappé d'anathême, & ſon Roïaume mis en interdit, parce qu'il refuſoit conſtamment de répudier ſa Bertrade. Il obtint néanmoins quelque tems après une diſpenſe de Rome, & ſon mariage fut confirmé.

1110. Le Pape Paſchal II. fut forçé d'accorder les inveſtitures à l'Empereur Henri V. qui l'avoit enfermé dans une fortereſſe avec ſes Cardinaux. Mais cette ceſſion
1112. aïant été caſſée dans un Concile tenu à Rome, & Ge-
1118. laſe II. aïant été élû ſans ſon aveu, il en fut irrité de telle ſorte, qu'il créa un Antipape, & obligea Gelaſe de ſe ſauver en France.

1118. Le premier Ordre Militaire qui fut inſtitué pour la défenſe de la Terre-Sainte, fut ſous le titre de *Pauvres Chevaliers de la Sainte Cité*. Ils furent bientôt après appellés *Templiers*, à cauſe qu'ils eurent leur première demeure auprès du Temple de Jéruſalem. Les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem ne furent
1119. établis que l'année d'après.

L'Ordre de Prémontré fut fondé par ſaint Norbert; & fut aïnſi nommé du lieu, où ce Saint avoit fixé ſa
1120. demeure. Il fut enſuite Archevêque de Magdebourg.

Calixte II. eut la gloire de terminer le Schiſme d'Allemagne, aïant aſſemblé à cet effet le premier Concile général de Latran. Ce fut à l'occaſion de
1122. ce Schiſme que pluſieurs Evêques d'Allemagne s'étant faits les Chefs des Rebelles, s'attribuèrent les révenus publics & les droits Roïaux; & ils ſe ſont depuis maintenus dans la poſſeſſion de cette eſpèce de Souve-

raineté, ſauf néanmoins l'hommage envers l'Empereur.

Après la mort d'Honoré II. ſucceſſeur de Calixte, on élut à Rome deux Papes en un même jour. Le Monde ſe trouva partagé ſur le droit de ces deux Concurrens. Les Evêques de France, aſſemblés au Concile d'Etampes, reconnurent Innocent II. à la perſuaſion de ſaint Bernard, premier Abbé de Clervaux, qui ramena auſſi à l'unité l'Empereur Lothaire, & le Duc d'Aquitaine Guillaume IX. L'Angleterre & le reſte de l'Occident ſuivit l'exemple de la France & de l'Empire. Roger, Duc de Sicile, fut le ſeul qui perſiſta dans l'obéïſſance d'Anaclet, parce que cet Antipape lui avoit donné le tître de Roi, à condition de païer au Saint Siége une rédevance annuelle de 600 écus. Il fit même élire, après la mort d'Anaclet, un autre Pape, qui prit le nom de Victor IV. mais ce Prélat vint preſqu'auſſitôt ſe jetter aux pieds d'Innocent, préſenté par ſaint Bernard.

Le Pape Innocent II. tint à Rome le deuxième Concile Général de Latran, qui éteignit les reſtes du Schiſme, en même tems qu'il condamna les Pétrobruſiens, & certaines propoſitions d'Abaillard, qui n'étoient pas conformes à la Doctrine de l'Egliſe, touchant la Sainte Trinité.

Innocent voulut faire la guerre à Roger : mais ce Prince le vainquit & le fit priſonnier ; toutefois par un accommodement le Prince reconnut Innocent pour Pape, dès que le Pape eut reconnu Roger pour Roi.

Ce fut ce même Pape Innocent II. qui, par une Conſtitution, ôta au Peuple Romain le droit d'élire le Pape, le donnant au ſeul Clergé de Rome.

Eugene III. fit prêcher une nouvelle Croiſade par ſaint Bernard, de qui il avoit été autrefois le Diſciple.

Arnaud de Breſſe qui prêchoit à Rome que le Pape n'avoit rien au temporel, & que c'étoit aux Romains à gouverner eux-mêmes leur Ville, excita des ſoulèvemens qui obligèrent Eugene à ſe refugier en France.

Gratien Moine de Boulogne, publia un recueil des Canons des Conciles, & des Déciſions des SS. Pères, qui fait aujourd'hui la première partie du Droit Canonique, ſous le tître de *Décret*.

ANS de J.C.

1130.

1135.

1138.

1139.

1146.

1147.

1151.

ANS de J. C.

1158. Deux Réligieux de l'Ordre de Cîteaux s'étant offerts de défendre la Ville de Calatrava contre les Maures, pluſieurs Caſtillans prirent les armes pour les ſéconder, & reçurent même des mains de ces Réligieux une eſpèce d'habit. C'eſt de là qu'a pris naiſſance l'Ordre des Chevaliers de Calatrava.

Valdo, riche Bourgeois de Lyon, aïant donné tout ſon bien aux pauvres, fut auteur de la Secte des Vaudois, ou *Pauvres de Lyon*.

1158. Quelques Manichéens qui ſe répandirent dans le Languedoc, furent nommés *Albigeois*, parce que Roger Comte d'Alby leur accorda ſa protection.

1159. Adrien IV. étant mort, le Cardinal Roland fut élû Pape, & prit le nom d'Alexandre III. Le même jour de ſon exaltation deux Cardinaux appuïés d'une partie du Clergé de Rome, élurent le Cardinal Octavien, qui ſe fit nommer Victor IV. La France & tout l'Occident reconnut Alexandre; mais l'Empereur Frederic approuva l'Antipape Victor, & fit confirmer ſon élection au Concile de Piſe, qu'il aſſembla de ſon autorité. Après la mort de Victor, Frederic lui ſubſtitua

1162. deux Papes ſucceſſivement. Alexandre III. fut obligé de ſe ſauver en France, où il fut reçu par les Rois de France & d'Angleterre.

1170. Saint Thomas Archevêque de Cantorbery fut maſſacré dans l'Egliſe au pied de l'Autel, par quatre Gentilshommes Anglois.

1176. Alexandre III. retourna à Rome, & confirma à Alphonſe Henriquez le tître de Roi de Portugal, moïennant un tribut annuel de deux marcs d'or.

1175. L'Ordre des Chevaliers de ſaint Jacques fut d'abord inſtitué par quelques Cavaliers Eſpagnols qui vouloient rendre les chemins sûrs contre les Maures, à ceux qui alloient en pélérinage viſiter le tombeau de ce ſaint Apôtre.

1177. L'Empereur Frederic demande pardon au Pape qui lui met le pied ſur la gorge dans la Ville de Veniſe

1178. Calixte vient ſe jetter aux pieds d'Alexandre; & la paix étant rétablie dans l'Egliſe, ce Pontife tint à

1179. Rome le troiſième Concile général de Latran, où les *Vaudois* & les Albigeois furent condamnés, &c. Dans

ce même Concile Alexandre III. renferma dans les ſeuls Cardinaux le droit d'élire le Pape, & l'ôta au reſte du Clergé de Rome, comme Innocent II. l'avoit ôté au Peuple Romain. ANS de J. C.

Saladin Roi d'Egypte & de Syrie, après pluſieurs victoires ſur les Chrétiens, ſe rendit maître de Jéruſalem, dont alors Guy de Luſignan étoit Roi. Cet évènement occaſionna une nouvelle Croiſade. Pour fournir aux frais qui étoient néceſſaires, il fut réſolu dans un Parlement que Philippe-Auguſte tint à Paris, de lever la dixième partie des biens de toutes ſortes de perſonnes, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, à l'exception des Moines de Cîteaux & de Fontevrault, des Chartreux & des Leproſeries, & on nomma cet impôt, *La Dixme Saladine.* 1187. 1188.

Le Pape Céleſtin III. aſſis dans ſa Chaire, & ſur une eſpèce de théâtre, prit la Couronne Impériale entre ſes pieds & la renverſa, avant que les Cardinaux la miſſent ſur la tête de l'Empereur Henri IV. qui étoit à genoux & découvert devant ce Souverain Pontife, qui voulut lui montrer par-là qu'il avoit le pouvoir de le dépoſer. 1191.

Richard, Roi d'Angleterre, acquit de Guy de Luſignan, ſon droit au Roïaume de Jéruſalem, en échange de celui de Chypre qu'il venoit de conquérir.

Dans un Concile tenu à Dijon, Philippe-Auguſte Roi de France fut excommunié, & ſon Roïaume mis en interdit, parce qu'aïant répudié Iſemburge ſa femme, ſœur de Canut Roi de Dannemarck, il en avoit épouſé une autre : mais ſix mois après ce Monarque aïant repris Iſemburge, toute cette affaire fut terminée. 1199.

Une nouvelle Armée de Croiſés paſſa dans l'Orient, & y rétablit Alexis fils d'Iſaac Empereur de Conſtantinople. 1203.

Saint Dominique, de la noble Maiſon des Guſmans en Eſpagne, & Chanoine d'Oſma, fut l'Inſtituteur des *Frères-Prêcheurs* ou *Jacobins*; & ſaint François, fils d'un Marchand de la Ville d'Aſſiſe en Italie, inſtitua les *Frères-Mineurs* ou *Cordeliers*. 1208.

Le *Roſaire* fut inventé par ſaint Dominique.

Aymeric Légat du Pape & Patriarche d'Antioche,

ANS de J.C.

raſſembla pluſieurs Pélérins qui s'étoient arrêtés dans différens Hermitages en Syrie, où ils vivoient très-ſaintement. Aymeric les réunit tous ſur le Mont-Carmel, d'où ils ont tiré leur nom ; & Albert, Patriarche de Jéruſalem, dreſſa leur Règle.

1203. L'Ordre de la Sainte Trinité, de la Rédemption des Captifs, vulgairement appellé des Mathurins, fut fondé par ſaint Jean de Matha, Gentilhomme Provençal, & Docteur en Théologie à Paris, & par l'Hermite Felix, qui s'étoient retirés dans la ſolitude de Cerfroi auprès de Meaux.

Pierre de Château-Neuf, Moine de Cîteaux, Légat du Pape, & le premier qui exerça l'*Inquiſition*, fut maſſacré par l'ordre de Raymond Comte de Toulouſe, qui protégeoit ouvertement les Albigeois. Ce Comte fut excommunié par le Pape qui délia ſes Sujets du ſerment de fidélité, & donna ſes Terres au premier

1208. occupant. Raymond fut ſi effraïé de cette ſentence, & de ce qu'en même tems on prêchoit une Croiſade contre lui, qu'il crut devoir ſe ſoumettre à un châtiment

1209. très-ignominieux. Il ſe laiſſa battre de verges à la porte de l'Egliſe de ſaint Gilles, où Pierre de Château-Neuf avoit été enterré ; & il ſouffrit d'être traîné enſuite ſur ſon tombeau avec une étole au col par le Légat du Pape, en préſence de vingt Archevêques, & d'une multitude infinie de peuple.

1211. Aben-Mahomad, Empereur des Maures d'Afrique, qui avoit fait paſſer en Eſpagne une Armée de 300000 hommes de pied, & de 120000 chevaux, fut défait

1212. dans les plaines de Toulouſe par une Armée de Croiſés que le Pape avoit provoqués contre ces Infidèles.

1215. Le Pape Innocent III. aſſembla à Rome le quatrième Concile général de Latran, dans lequel le mot de *Tranſubſtantiation* fut reçu, &c. On y adjugea auſſi à Simon de Montfort la propriété des Terres de Raymond Comte de Toulouſe, qui avoit repris les armes depuis ſa réconciliation.

Jean Roi d'Angleterre, qui avoit été excommunié au ſujet de l'affaire du Cardinal Etienne de Langton, pour ſe raccommoder avec le Pape, rendit ſa Couronne

1216. tributaire envers le S. Siége de mille marcs d'argent paran.

Frederic II. fils de l'Empereur Henri VI. & de Conſtance fille de Roger, premier Roi de Sicile, épouſa Yoland fille de Jean de Brienne Roi de Jéruſalem; & c'eſt de là que le tître de ce Roïaume eſt demeuré uni à celui du Roïaume de Sicile. *Ans de J. C.* 1222.

L'Ordre de Notre-Dame de la Mercy fut inſtitué par Jacques Roi d'Arragon, par ſaint Raymond de Peñafort Dominicain, Confeſſeur de ce Prince, & par ſaint Pierre de Nolaſque, natif du Diocèſe de Saint-Papoul en Languedoc. 1223.

Le Pape Gregoire IX. publia les Décretales, qui ſont une Compilation qu'il fit faire des Reſcrits & des Conſtitutions des Papes, principalement depuis Alexandre III. juſqu'à lui. Ce Recueil, avec un autre qui fut fait dans la ſuite, forment ce qu'on appelle le *Droit Canonique*.

Baudouin II. Empereur de Conſtantinople, engagea aux Vénitiens pour une ſomme d'argent la Couronne d'Epine de Notre-Seigneur. Le Roi ſaint Louis la fit retirer, & fit bâtir à cette occaſion la Sainte-Chapelle dans ſon Palais à Paris. 1239.

Innocent IV. qui s'étoit refugié en France, y aſſembla le premier Concile général de Lyon, dans lequel l'Empereur Frederic II. fut excommunié, & dégradé de l'Empire, & de toutes ſes Terres & Seigneuries. Il y fut auſſi déterminé que les Cardinaux porteroient à l'avenir le chapeau rouge, pour ſignifier qu'ils devoient être toujours prêts à répandre leur ſang pour la défenſe de la Foi. 1245.

L'Univerſité de Paris étoit déja très-recommandable, lorſque Robert Docteur en Théologie, natif du Village de Sorbonne près de Sens, très-eſtimé du Roi ſaint Louis, bâtit à Paris le Collége des *Pauvres Maîtres de Sorbonne*. 1252.

Les Auguſtins furent compoſés d'un aſſemblage de pluſieurs ſortes de Congrégations d'Hermites d'Occident, qui avoient différens habits & différentes Règles. Le Pape Alexandre IV. les réunit ſous une même Règle, & leur donna l'habit noir. 1256.

Le Pape Urbain IV. inſtitua la Fête du Saint Sacrement, à l'occaſion d'un miracle qui arriva dans un 1264.

ANS de J. C. Village auprès d'Orviete, une Hoſtie aïant jetté du ſang pour confondre l'incrédulité du Prêtre qui célébroit la Meſſe.

1274. Gregoire X. convoqua le deuxième Concile général de Lyon, pour réunir l'Egliſe Grecque avec la Latine, &c.

Les Guerres Saintes ou des Croiſades finirent par la
1291. perte de Ptolémaïde, qui fut la dernière Place que les Chrétiens poſſédèrent en Orient.

1291. La Maiſon de la Sainte Vierge à Nazareth, où elle conçut le Fils de Dieu, fut, dit-on, tranſportée par les Anges ſur une petite montagne dans la Dalmatie, à l'autre bord de la Mer Adriatique. Trois ans après elle fut apportée au bord de deçà, dans un bois qui appartenoit à une veuve nommée Lorete. On y bâtit depuis une petite Ville & une magnifique Egliſe, qui conſervent encore le nom de cette veuve.

Après le mort de Nicolas IV. le Saint Siége vaqua pendant plus de deux ans. Les Cardinaux fatigués de ne pouvoir s'accorder, nommèrent pour Pape un Hermite appellé Pierre de Moron, qui prit le nom
1294. de Céleſtin, & le donna aux Réligieux dont il fut l'Inſtituteur.

Par les conſeils du Cardinal Benedict Caïetan, Céleſtin abdiqua au bout de ſix mois. Caïetan ſe fit élire en ſa place ſous le nom de Boniface VIII. & pour empêcher que Céleſtin ne ſe ravisât, il le fit enfermer pour le reſte de ſes jours dans une étroite priſon.

1296. L'érection de l'Abbaïe de ſaint Antonin de Pamiez en Evêché, & la nomination faite par le Pape de Bernard Saiſſet, pour remplir ce Siége, offensèrent le Roi Philippe-le-Bel ; & ce fut là le commencement de cette querelle dont les ſuites furent extrèmement contraires aux intérêts & à la gloire de la Réligion.

1297. Boniface VIII. canoniſa le Roi ſaint Louis, Ayeul de Philippe-le-Bel.

1300. Ce même Pape aïant approuvé l'uſage de viſiter tous les cent ans le Tombeau des SS. Apôtres à Rome, fit une Bulle pour perpétuer dans les ſiècles à venir cette coûtume, & accorda une Indulgence générale à tous *les Fidèles* qui ſatisferoient à ce devoir.

La

ANS de J. C.

La querelle entre le Pape Boniface VIII. & le Roi Philippe-le-Bel, ſe ranima plus vivement que jamais, tant parce que Bernard Saiſſet en exhortant le Roi par ordre du Pape à porter la guerre en la Terre-Sainte, ſe ſervit de termes peu méſurés, que parce que le Souverain Pontife prétendoit être le Supérieur des Rois, même au Temporel; ce que Philippe ne voulut jamais ſouffrir.

Les Etats du Roïaume de France aſſemblés dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, déclarèrent qu'ils ne reconnoiſſoient point d'autre Souverain au Temporel, que le Roi. 1301.

Guillaume de Nogaret, François, s'étant joint à Sciarra Colona, & étant eſcorté de deux cens chevaux, entra dans la Ville d'Agnanie, où Boniface s'étoit retiré, & le fit priſonnier. Quatre jours après, le Pape fut délivré par le peuple de cette Ville, qui chaſſa les François; mais il mourut de déplaiſir de cet outrage, peu de jours après qu'il fut retourné à Rome. 1303.

Benoît XI. & Clement V. ſucceſſeurs de Boniface, expliquèrent ou révoquèrent ſes Conſtitutions, & donnèrent à Philippe-le-Bel toute ſorte de ſatisfaction.

Les Templiers, accuſés d'avoir excité une ſédition contre le Roi Philippe, furent détruits du conſentement du Pape Clement V. On les diſoit d'ailleurs coupables de pluſieurs crimes énormes. 57 de ces Chevaliers furent brûlés tout vifs & à petit feu à Paris, & Jacques de Molay leur Grand-Maître fut auſſi brûlé vif quelque tems après. 1307.

Clement V. transféra le Saint Siége à Avignon, où il ſubſiſta pendant plus de 70 ans.

Les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem chaſsèrent les Turcs de l'Iſle de Rhodes, & s'y établirent. 1310.

Ces Chevaliers s'enrichirent des dépouilles des Templiers, dont l'Ordre fut finalement ſupprimé au Concile Général de Vienne. 1311. & 1312.

Le Roi de Portugal Denis, qui, 6 ans après la deſtruction des Templiers, inſtitua l'Ordre de Chriſt, lui adjugea les biens que ceux-là poſſédoient dans ſes Etats.

Clement V. étant mort, le Saint Siége vaqua durant plus de deux ans. Les Cardinaux ne pouvant s'ac-

ANS de J. C.

corder au ſujet de l'élection, convinrent de reconnoître pour Pape celui que Jacques Doſſa Cardinal, Evêque de Porto, nommeroit. Ce Prélat ſe nomma lui-même, & ſe fit appeller Jean XXII.

1316.

1324. Louis de Bavière, quoiqu'excommunié par Jean XXII. qui étoit irrité de ce qu'il portoit ce titre ſans ſa permiſſion, ne laiſſa pas d'aller à Rome prendre les ornemens Impériaux; & quelque tems après il plaça dans la Chaire Pontificale Michel de Corbière, de l'Ordre de ſaint François, qui prit le nom de Nicolas V.

1332. Le Pape Jean XXII. parut favoriſer l'opinion des Millenaires. Benoît XII. ſucceſſeur de Jean condamna les Millenaires. Ce Pape avoit ordinairement à la bouche ces paroles du Prophète Roïal : *Si mei non*

1334. *fuerint dominati, tunc immaculatus ero.* Il ne voulut jamais agrandir ſes parens, & gouverna l'Egliſe avec plus de prudence & de modération, que n'avoit fait Jean XXII.

Edouard III. Roi d'Angleterre inſtitua l'Ordre de la *Jaretiere*. Une pure galanterie donna lieu à cet établiſſement.

1343. Vers le milieu du 14.e ſiècle, le Pape Clement VI. ordonna que les Indulgences générales ſeroient rénouvellées tous les 50 ans; & ce fut alors ſeulement qu'on leur donna le nom de Jubilé. Ce Pontife engagea

1352. Jeanne Reine de Naples à lui vendre le Comtat d'Avignon.

Après que les Papes eurent fait à Avignon leur ſéjour durant 72 années, ou environ, Gregoire XI. excité par les révélations & par les inſtantes prières de ſainte Brigitte de Suède, & de ſainte Catherine de Sienne, transféra de nouveau le Saint Siége à Rome.

1378. Peu après l'élection d'Urbain VI. preſque tous les Cardinaux ſe retirèrent à Fondi; & là ſous prétexte de violence qui leur auroit été faite par les Romains, lors du Conclave, ils élûrent pour Pape Robert, frère de Pierre Comte de Genève, qui prit le nom de Clement VII. De-là il s'enſuivit dans l'Egliſe un ſchiſme qui dura quarante ans. Clement ſe retira à Avignon, & Urbain continua ſon ſéjour à Rome. Ces deux Papes furent reconnus chacun par une partie de la Chrétienté;

& ils eurent des ſucceſſeurs juſqu'au tems du Concile de Piſe, ou plutôt juſqu'au Concile de Conſtance, qui termina tout-à-fait ce ſchiſme. ANS de J.C.

Dans le Concile de Piſe, les Cardinaux de l'un & de l'autre parti dépoſèrent les deux Papes Benoît XIII. & Gregoire XII. & ils élûrent canoniquement Alexandre V. Il arriva de là que les deux autres ne voulant point abdiquer, il y eut trois Papes au lieu de deux. 1409.

Le Concile de Conſtance fut ouvert le 16 de Novembre 1414. L'Empereur Sigiſmond y arriva la veille de Noël, & chanta l'Epître en habit de Soûdiacre à la Meſſe de minuit, qui fut célébrée par le Pape Jean XXIII. ſucceſſeur d'Alexandre V. Le Concile dépoſa Jean, parce qu'après la parole qu'il avoit donnée d'abdiquer, il s'étoit ſauvé de nuit de la Ville de Conſtance. Gregoire donna ſa ceſſion par Procureur. Benoît ſeul perſiſta dans le ſchiſme; & le Concile aïant uſé du pouvoir qu'il avoit de dépoſer les Papes Schiſmatiques, élut pour Souverain Pontife, le Cardinal Othon Colonne, qui ſe fit appeller Martin V. 1414.

Ce fut dans ce même Concile de Conſtance, que l'on approuva l'uſage de ne donner la Communion aux Laïques que ſous l'eſpèce du Pain, & on leur rétrancha le Calice, ſous la faculté néanmoins de diſpenſer de cette loi, quand il ſeroit jugé à propos.

Philippe Duc de Bourgogne voulant illuſtrer ſon troiſième mariage avec Iſabelle fille de Don Juan Roi de Portugal, qui ſe fit à Bruges, inſtitua l'Ordre de la Toiſon d'Or. 1429.

Amédée Duc de Savoye, avant de ſe retirer dans un Hermitage qu'il avoit fait bâtir à Ripaille, inſtitua l'Ordre de ſaint Maurice.

Eugéne IV. ſuccéda à Martin V. & le Concile de Bâle commença ſous ſon autorité: mais la diſcorde qui ſe mit entre le Pape & le Concile, aboutit enfin à un ſchiſme. Le Pape voulut diſſoudre le Concile, & les Pères du Concile ne prétendoient pas moins que de dépoſer le Pape. Le Clergé de France, qui tenta de réconcilier les deux parties, dreſſa alors la Pragmatique qui a duré juſqu'à Léon X. Cependant Eugéne qui avoit fait commencer un autre Concile à Ferrare, le transféra enſuite 1431.

ANS de J. C.

à Florence; & là il fut traité de la réünion de l'Egliſe Grecque avec la Latine. L'Empereur de Grece Jean 1439. Paléologue y vint en perſonne, accompagné de Joſeph Patriarche de Conſtantinople, de Beſſarion Evêque de Nicée, & de pluſieurs autres Prélats. On y reconnut la proceſſion du Saint-Eſprit, du Père & du Fils, le Purgatoire, & la Primauté du Pape, qui y fut qualifié de Père & de Docteur de tous les Chrétiens.

Les Pères du Concile de Bâle irrités du ſuccès de celui de Florence, dépoſèrent Eugéne, & élûrent en ſa place Amédée VIII. Duc de Savoye, qu'ils tirèrent de ſa ſolitude de Ripaille, & qui prit le nom de Félix V. Ce nouveau Pape fut reconnu par la France, par la Germanie & par la plus grande partie de l'Occident: mais après la mort d'Eugéne IV. qui n'arriva qu'au bout de huit ans, tout ſe réünit ſous Nicolas V. ſon ſucceſſeur, & Félix ſe dépouilla lui-même de ſa dignité.

1456. La Fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur fut inſtituée par le Pape Calixte III. en mémoire d'une grande bataille que le fameux Jean Corvin Huniade gagna ſur Mahomet Empereur des Turcs, à qui il fit lever le ſiége de Belgrade.

Pie II. connu auparavant ſous le nom d'Æneas Sylvius, avoit écrit plus qu'aucun autre contre les entrepriſes des Papes. Nul Souverain Pontife ne les pouſſa plus loin que lui. Il défendit qu'on interjettât les appellations au futur Concile. Nicolas V. ſon prédéceſſeur avoit défendu, ſous peine d'excommunication, de diſputer ſi le Concile Général étoit au-deſſus du Pape, ou le Pape au-deſſus du Concile Général.

1467. Le Pape Paul II. fit une Conſtitution, portant qu'il n'y auroit que les Cardinaux qui pourroient être élûs Papes.

1469. Le Roi de France Louis XI. inſtitua dans ſon Château d'Amboiſe, l'Ordre de Saint-Michel.

1471. Paul II. érigea Ferrare en Duché en faveur de la Maiſon d'Eſt, qui poſſédoit déja ceux de Reggio & de Modène.

1474. L'Ordre des Minimes fut inſtitué par ſaint François Martotile, natif de Paule dans la Calabre, & confirmé par le Pape Sixte IV. C'eſt ce même Pontife qui a réduit la diſtance d'un Jubilé à un autre à 25 ans.

ANS de J. C.

Barthelemy Salviat, Archevêque de Piſe, & Légat du Pape Sixte IV. qui étoit entré avec les Pazzi dans une conſpiration contre les Médicis, fut pendu aux fenêtres du Palais de Florence, révêtu de ſes habits Pontificaux. 1478.

Ferdinand Roi de Caſtille érigea en Eſpagne le Tribunal de l'Inquiſition, pour empêcher que les Juifs & les Mahométans, nouvellement convertis, ne retournaſſent à leur impiété. 1478.

Le Pape Alexandre VI. Eſpagnol de naiſſance, donna à Ferdinand, à Iſabelle, & à leurs ſucceſſeurs Rois de Caſtille, toutes les Terres que Chriſtophle Colomb avoit découvertes, & les autres que l'on pourroit découvrir au-delà d'une certaine ligne imaginaire. 1493.

Jules II. aſſembla le cinquième Concile Général de Latran, principalement pour l'oppoſer à celui de Piſe que le Roi de France avoit aſſigné contre le Pape. La diſcorde qui régnoit entre ces deux Puiſſances, venoit de ce que le Pape avoit déclaré la guerre à Alphonſe Duc de Ferrare, parce qu'il faiſoit bon marché au Roi de ſon ſel de Comachio; ce qui portoit un grand préjudice aux Salines que Sa Sainteté avoit à Cervia. 1517.

Le Roi de France François I. & le Pape Léon X. convinrent enſemble à Boulogne d'abolir la Pragmatique-Sanction, & lui ſubſtituèrent le *Concordat*. Le Pape donna au Roi la Nomination aux Evêchés & aux Abbaïes de ſon Roïaume, & le Roi accorda au Pape les Annates, c'eſt-à-dire, le revenu d'un an de ces grands Bénéfices, à chaque nouvelle proviſion.

Léon X. envoïa des Légats à tous les Princes Chrétiens, pour les exhorter à s'unir contre les Turcs. Il fit publier des Indulgences, pour ceux qui par leurs aumônes contribueroient aux frais de cette guerre. On avoit juſqu'alors adreſſé ces commiſſions aux Auguſtins en Allemagne; néanmoins Albert, Archevêque de Mayence, donna celle-ci aux Jacobins. Les autres s'en offensèrent; Luther qui étoit un des premiers d'entr'eux, & qui enſeignoit alors la Théologie dans l'Univerſité de Wittemberg, ſe mit à déclamer contre ces Prêcheurs d'Indulgences, & contre les Indulgences mêmes. Et enfin les choſes furent pouſſées ſi loin, que ce Moine rénonça au Pape & à l'Egliſe Romaine; & ſous la

ANS de J. C. protection des Ducs de Saxe, il fit une Réligion qui s'eſt depuis établie dans pluſieurs Roïaumes de l'Europe.

1518. Le Duc de Savoye Charles III. fit quelques changemens à l'Ordre du Collier, qui avoit été inſtitué par Amédée VI. & lui donna le nom de l'Annonciade.

Inigo de Loyola d'Ognez, Gentilhomme du Païs de Guipuſcoa, qui s'étoit jetté dans la Ville de Pampelune, y fut bleſſé durant le ſiège que les François firent de cette Place. Cet accident le détacha des choſes de la terre, & donna naiſſance *à la Compagnie de Jeſus*, dont il fut l'Inſtituteur.

1522. Soliman II. fils & ſucceſſeur de Selim, enleva l'Iſle de Rhodes aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem. Le Pape Adrien VI. qui avoit ſuccédé à Léon X. leur donna ſa Ville de Viterbe pour rétraite.

1525. Mathieu de Baſci, Frère Mineur Obſervantin du Couvent de Montefalcone, ſe fit un capuchon long & pointu; & s'étant retiré avec 10 ou 12 de ſes Compagnons dans une ſolitude, il fut auteur de la Reforme des *Capucins*.

1527. Le Pape Clement VIII. ſucceſſeur d'Adrien, fut retenu priſonnier dans le Château Saint-Ange à Rome par l'Armée de l'Empereur Charles V. qui ſous le commandement du Connétable de Bourbon, y étoit entrée par la brêche après pluſieurs aſſauts, où ce Général fut tué. On remarque à cette occaſion, que Charles V. faiſoit faire en Eſpagne des prières & des proceſſions pour la délivrance du Pape, tandis que c'étoit ſon Armée qui le tenoit renfermé à Rome.

1528. Henri VIII. Roi d'Angleterre ſollicitoit à la Cour de Rome la diſſolution de ſon mariage avec Catherine d'Arragon, tante de l'Empereur, ſous prétexte que cette Princeſſe, quand il l'avoit épouſée, étoit veuve d'Artur ſon frère aîné. Le Cardinal de Volſey, pour ſes intérêts particuliers, appuïoit cette démarche du Roi ſon Maître, & faiſoit eſpérer au Roi de France François I. qu'Henri épouſeroit Marguerite ſa ſœur, veuve du Duc d'Alençon. Le Pape Clement VIII. qui étoit mécontent de l'Empereur, avoit déja nommé Volſey & le Cardinal Campege, pour juger cette affaire ſur les lieux. Mais Volſey aïant reconnu

qu'Henri ne ſouhaitoit la caſſation de ſon mariage, que pour épouſer Anne de Boulen, qui étoit une des filles de la Reine, & Luthérienne, ménagea tellement les choſes, que cette affaire fut évoquée au Pape. Volſey fut diſgracié, deſtitué de la Charge de Chancelier, accuſé du crime de Leze-Majeſté, & mourut l'année ſuivante. Henri fit diſſoudre ſon mariage par l'Archevêque de Cantorberi, & épouſa en ſecret Anne de Boulen. Le Pape qui en eut avis prononça une ſentence d'excommunication contre ce Prince; toutefois à la prière de François I. il différa de la publier. Jean du Bellay Evêque de Paris, & depuis Cardinal, fut envoïé en Angleterre. Il rapporta à Rome des aſſurances d'une prochaine ſoumiſſion d'Henri : mais le Courrier qui devoit apporter les pouvoirs néceſſaires de la part de ce Roi, aïant retardé de deux jours, le Pape par une trop grande précipitation fit afficher l'excommunication dans les places publiques de Rome; & cette faute fut la cauſe funeſte de la ſéparation de l'Angleterre du Corps de l'Egliſe. Cette bruïante affaire fut agitée depuis l'année 1528 juſqu'en 1533. *Ans de J. C.*

L'Empereur Charles V. donna l'Iſle de Malthe aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem. 1530.

La Secte de Luther ſe fortifiant tous les jours, l'Archiduc Ferdinand, & les Princes Catholiques d'Allemagne firent un Décret contre ces Sectaires dans la Diète de Spire, contre lequel ils proteſtèrent; & ce fut ce qui leur acquit le nom de Proteſtans. Ils préſentèrent à l'Empereur leur Confeſſion de Foi dans la Ville d'Augſbourg, où il ſe tenoit une Aſſemblée au ſujet de la Réligion; & c'eſt ce que l'on a appellé dans la ſuite *la Confeſſion d'Augsbourg*. Luther l'avoit compoſée en dix-ſept Articles. Melancton les expliqua & les étendit. 1529. 1530.

Calvin natif de Noyon, fils de Gerard Secretaire de l'Evêque, jetta les premiers fondemens de ſa Secte à Poitiers, où il inſtitua la forme de la Cène, ou Manducation qui eſt pratiquée aujourd'hui par ſes Diſciples. Il ſe rendit à Ferrare auprès des Princeſſes Marguerite & Renée, ſœur, & belle-ſœur de François I. qui étoient 1534.

Ans de J. C. fort curieuſes des nouvautés qu'il enſeignoit; & après que Genève eut chaſſé ſon Evêque, il y établit ſon ſéjour, & y demeura juſqu'à ſa mort.

1534. Les Anabaptiſtes ſe révoltèrent dans la Ville de Munſter, ſous les ordres d'un certain Tailleur nommé Jean de Leyden qu'ils avoient élû pour leur Roi: mais l'Evêque les aïant aſſiégés & réduits ſous ſa puiſſance, il fit mourir les plus factieux par divers ſupplices.

Le Roi d'Angleterre Henri VIII. qui avoit déja fait couper la tête à Anne de Boulen pour crime d'adultère, ne ſe contenta pas de s'être déclaré le Chef de l'Egliſe Anglicane. Il pouſſa les choſes aux plus
1536. grandes extrémités; il s'empara des biens Eccléſiaſtiques, il fit faire le procès à la mémoire de ſaint Thomas Archevêque de Cantorbery, détruiſit ſon tombeau, & fit brûler ſes os ſacrés. Il fit couper la tête à pluſieurs perſonnes de marque, & entre autres à ſon Chancelier Thomas Morus, & à Jean Fisher Evêque de Rocheſter, que le Pape avoit fait Cardinal.

Saint François Xavier de la Compagnie de Jeſus, porta la lumière de l'Evangile dans les Indes & juſqu'au Japon; & c'eſt à bien juſte raiſon que dans la ſuite il a été qualifié du tître d'Apôtre des Indes.

L'Egliſe continuant d'être agitée des plus grands
1545. troubles, le Pape Paul III. fit commencer le Concile de Trente.

Ce même Pape Paul III. avoit déja donné à Pierre-Louis Farneſe, ſon fils naturel, les Villes de Parme & de Plaiſance, avec tître de Duché.

L'Empereur Charles V. ſe propoſant de pacifier les troubles de l'Allemagne, au ſujet de la Réligion, fit un Edit qu'on appella l'*Interim*, par lequel en attendant
1548. les déciſions du Concile de Trente, il ordonna qu'on ſuivroit une certaine formule de doctrine & de cérémonies. Cet Edit contenoit 26 Articles, deux deſquels étoient favorables aux Proteſtans, le mariage des Prêtres, & l'uſage du Calice pour les Laïques. Néanmoins il ne plut à aucun des deux Partis, & ne fut reçu que par force.

ANS de J. C.

Edouard Seymer Duc de Sommerſet, oncle maternel d'Edouard fils d'Henri VIII. fut fait tuteur de ce jeune Prince, & fut par ce moïen déclaré Régent ou Protecteur d'Angleterre. Dès-lors ce Duc qui étoit Zuinglien, travailla de concert avec Thomas Crammer Archevêque de Cantorbery, partiſan des erreurs de Luther; & tous les deux firent en ſorte que le Parlement rendit une Ordonnance qui abolit dans tout le Roïaume l'exercice de la Réligion Catholique, & y en introduiſit une autre mêlée des opinions de Calvin & de celles de Luther. 1548.

Le Roi de France Henri II. mécontent de ce que le Pape Jules III. s'étoit joint avec l'Empereur pour opprimer Octave Farneſe fils de Pierre-Louis qui avoit été aſſaſſiné à Parme, envoïa Jacques Amiot, Abbé de Bellozane, pour proteſter contre l'Aſſemblée du Concile de Trente. Il déclara qu'il n'y envoïeroit point ſes Evêques, parce qu'il ne la reconnoiſſoit point pour légitime, & il fit des défenſes très-expreſſes à tous ſes Sujets de porter aucun or ni argent à Rome, ou autre lieu de l'obéïſſance du Pape. Mais cette méſintelligence ne dura pas long-tems, & Jules III. s'accommoda avec le Roi. 1551.

Après la mort de Jules III. & de Marcel II. ſon ſucceſſeur, le Cardinal Jean-Pierre Carafe fut élû Pape, & prit le nom de Paul IV. Il inſtitua les Théatins. 1555.

Deux Gentilshommes de Milan & un autre de Crémone, furent les premiers Inſtituteurs des Clercs Réguliers de ſaint Paul. On les nomma Barnabites, à cauſe qu'à Milan, ils s'établirent dans le quartier de ſaint Barnabé, & que l'Egliſe qu'ils y bâtirent fut conſacrée à Dieu ſous l'invocation de cet Apôtre.

Les Réligionnaires enhardis par la perte de la bataille de Saint-Quentin, qui avoit jetté la France dans la plus grande conſternation, osèrent s'aſſembler dans une maiſon au haut de la ruë Saint-Jacques. On en prit pluſieurs, parmi leſquels il ſe trouva des perſonnes de qualité, & même des filles de la Reine. 1557.

Le Colloque de Poiſſy fut tenté dans le deſſein de ramener les Huguenots ou Réligionnaires à l'unité de l'Egliſe. Le Cardinal de Lorraine, & Théodore de 1561.

ANS de J.C. Beze y firent des discours très-éloquens; mais si opposés, qu'on ne put retirer aucun fruit de cette Conférence.

1562. Le Roi de France Charles IX. fut obligé, pour le bien & la paix de son Roïaume, de donner un Edit, par lequel il permettoit aux Réligionnaires de prêcher leur croïance par tous ses Etats, hors dans les Villes closes.

1563. Les Réligionnaires obtinrent un nouvel Edit en leur faveur, par lequel on leur accorda une pleine liberté de conscience. Toutefois cet Edit restraignoit un peu celui qu'on leur avoit accordé un an auparavant.

1563. Les Cardinaux d'Armagnac & de Strozzi firent une ligue entr'eux pour la défense de l'ancienne Réligion, contre les nouveaux Sectaires, qui fut même confirmée par un Arrêt du Parlement de Toulouse. C'est de cette ligue & de quelques autres qui furent faites en d'autres endroits à son imitation, que se forma dans la suite la grande ligue qui s'opposa si efficacement aux progrès de l'Héréſie, & qui maintint l'Etat dans la pureté de la Foi.

1563. Le Concile de Trente fut enfin terminé heureusement sous le Pape Pie IV.

La Congrégation des Prêtres de l'Oratoire fut instituée à Rome par saint Philippe de Néry.

1564.

En 1568 on donna aux Réligionnaires un Edit pareil à celui qu'on leur avoit accordé cinq ans auparavant.

1570. En 1570 les mêmes Réligionnaires obtinrent une paix qui leur fut très-avantageuse. Car on leur permit l'exercice de leur Réligion dans les Fauxbourgs de deux Villes en chaque Province; on leur accorda de pouvoir prétendre à toutes les Charges, & on leur donna pour gage de sûreté les Villes de la Rochelle, de Montauban, de Cognac, & de la Charité.

Le Bienheureux Jean-de-Dieu, Portugais, institua les Frères de la Charité. Cette Congrégation, qui commença en Espagne, fut érigée en Ordre Réligieux au commencement du dernier siècle par le Pape Paul V.

1571. Le Pape Pie V. pour empêcher la perte de Famagouste, Capitale de l'Isle de Chypre, assiégée

par le Bacha Muſtapha Général de Selim II. conclut une Ligue avec le Roi d'Eſpagne & les Vénitiens; mais tandis que les Chefs de l'Armée auxiliaire diſputoient entr'eux du commandement, Famagouſte ſe perdit. ANS de J.C.

Peu après la perte de Famagouſte, l'Armée des Ligués aïant rencontré celle des Turcs dans le Golfe de Corinthe, auprès de Lépanthe, l'attaqua, & remporta ſur ces Infidèles une victoire complète. Le Pape aïant reçu la nouvelle de ce glorieux évènement, & l'attribuant à l'interceſſion de la ſainte Vierge, inſtitua en ſon honneur la Fête du Roſaire, & voulut qu'on ajoutât à ſes Litanies, *Auxilium Chriſtianorum*. Ce même Pontife donna au Duc de Florence, la qualité de GRAND-DUC de Toſcane.

Un nouvel Edit accorda aux Réligionnaires la liberté de conſcience, & l'exercice public de leur Réligion dans les Villes de la Rochelle, de Nîmes, & de Montauban; & trois ans après on fut forcé de permettre aux Réligionnaires l'exercice de leur Réligion par tout le Roïaume: il fut dit que dorénavant on la nommeroit la Réligion Prétenduë-Réformée: on leur donna des Cimétières pour enterrer leurs morts: on leur accorda des Chambres mi-parties dans chaque Parlement, & quantité de Villes pour Places de ſûreté. 1573. 1576.

L'Edit de Pacification fut révoqué. La Ligue générale ſe forme, & le Roi Henri III. la fait ſigner par tous les Grands du Roïaume, pendant la tenuë des Etats à Blois. La Guerre de Réligion recommence; & après divers ſuccès, on donne aux Huguenots un Edit qui reſtraint de nouveau l'exercice de leur Réligion, & l'éloigne de dix lieuës de Paris. 1577.

Le Roi de France Henri III. inſtitua l'ORDRE DU SAINT-ESPRIT, en mémoire de ce qu'il avoit été fait Roi de Pologne & de France, quoiqu'en différens tems, le jour de la Pentecôte. 1578.

Le Pape Gregoire XIII. aïant aſſemblé les plus célèbres Aſtronomes de ſon tems, fit corriger le Calendrier qui ne ſe trouvoit alors rien moins que 1582.

ANS de J.C. conforme au cours réel du Soleil. L'erreur venoit de ce qu'on avoit fixé l'année à 365 jours & 6 heures; & qu'il s'en falloit 45 minutes en 4 ans, que cela ne fût de cette manière. Pour rémédier à ce déſordre, il fut arrêté qu'on retrancheroit 10 jours de cette année, & que dorénavant de 4 ſiécles en 4 ſiécles, on ſupprimeroit le Biſſexte de la dernière de chacune des trois premières centaines d'années, à commencer cette ſuppreſſion en l'an 1700. Les Princes Proteſtans rejettèrent ce Réglement, parce qu'il avoit été fait par un Pape; & c'eſt ce qui eſt cauſe qu'en Angleterre & dans quelques autres Etats, qui ſuivent la Réligion Prétenduë-Réformée, on commence l'année 11 jours plus tard. Cependant on vient (1754) de recevoir auſſi en Angleterre ce Réglement.

1585. Le Pape Sixte V. nouvellement parvenu au Pontificat, déclara Henri Roi de Navarre & le Prince de Condé incapables de ſuccéder à la Couronne pour cauſe d'héréſie.

1586. Jean de la Barrière, Abbé Commendataire de l'Abbaïe de Feuillans, au Diocèſe de Rieux, à 6 lieuës de Toulouſe, fut l'Inſtituteur de la Congrégation des Feuillans. Le Roi Henri III. lui fonda un Convent à Paris au Fauxbourg Saint-Honoré, à côté du Jardin des Tuilleries; & l'année ſuivante Jean, qui avoit pris l'habit de Moine, y mena ſoixante de ſes Réligieux.

1589. En 1589 la Sorbonne donna un Décret contre le Roi Henri III. portant : *Que les François étoient déliés du ſerment de fidélité, & du devoir d'obéiſſance envers Henri de Valois, & qu'ils pouvoient en ſûreté de conſcience prendre les armes contre lui.*

1589. Sixte V. excommunie Henri III. parce qu'il avoit appellé à ſon ſecours Henri Roi de Navarre, qui étoit de la Réligion Prétenduë-Réformée.

1591. Gregoire XIV. ſucceſſeur de Sixte envoïa en France des Bulles, par leſquelles il rénouvelloit les excommunications fulminées contre le Roi Henri IV. mais le Parlement de Tours condamna ces Bulles

ANS de J. C.

comme ſcandaleuſes, & contraires aux ſaints Décrets & aux Droits de l'Egliſe Gallicane, &c. Le Parlement de Paris rendit un Arrêt tout-à-fait contraire à celui de Tours, &c.

Le Roi Henri IV. fait abjuration de la Réligion Prétenduë-Réformée dans l'Egliſe de ſaint Denis, entre les mains de l'Archevêque de Bourges. 1593.

Le Pape Clement VIII. donna ſolemnellement à Rome l'abſolution au Roi Henri IV. que ce Prince lui avoit envoïé demander par ſes Ambaſſadeurs. 1596.

Le Duché de Ferrare retourna au Saint Siége, par le défaut d'Hoirs mâles d'Alphonſe II. le dernier légitime des Princes du nom d'Eſt. 1597.

Le Roi Henri IV. donna l'Edit de Nantes en faveur des Réligionnaires. 1598.

Dupleſſis Mornay qui avoit fait un Livre contre la Meſſe, fut convaincu de faux en préſence de toute la Cour, par Jacques Davy du Perron, Evêque d'Evreux, très-récommandable par ſes Négociations à la Cour de Rome; & cette diſpute, qui fut ſi avantageuſe à la Réligion, valut le Chapeau de Cardinal à du Perron. 1600.

Les Jéſuites, qui par un Arrêt du Parlement de Paris, avoient été obligés de ſortir du Roïaume de France en 1594, à l'occaſion de l'attentat de Jean Chaſtel contre le Roi Henri IV. obtinrent enfin leur rappel par un effet de la pure généroſité de ce même Monarque. La Déclaration qui leur permettoit de rentrer dans le Roïaume, & qui fut vérifiée au Parlement de Paris, contenoit cette clauſe; qu'il y auroit toujours un des leurs à la ſuite de la Cour, pour répondre des actions de la Compagnie. Mais leur conduite, depuis ce malheureux évènement, a été tellement applaudie, que les Rois de France ont jugé à propos de prendre bien ſouvent pour leur Confeſſeur, celui de ces Pères qui étoit deſtiné par la Compagnie à remplir, auprès de la Cour, la condition qui lui avoit été impoſée. 1604.

Le Saint Siége étant devenu vacant par le décès de Clement VIII. le Cardinal Baronius auroit été élû Pape, ſi les Eſpagnols ne lui euſſent donné 1605.

ANS de J. C.

l'excluſion, parce qu'il avoit écrit dans l'onzième Tome de ſes Annales contre certains droits que le Roi d'Eſpagne prétendoit avoir au Spirituel en Sicile. Le Cardinal de Médicis fut élû, & au bout de 27 jours il eut pour ſucceſſeur Camille Borgheſe,

1606. ſous le nom de Paul V. Ce Pontife jetta l'interdit ſur l'Etat de Veniſe, à cauſe de certains arrangemens que la Seigneurie avoit jugé à propos de prendre par rapport aux biens-fonds des Eccléſiaſtiques & des Communautés. L'interdit fut mal obſervé, & l'affaire fut enfin accommodée par l'entremiſe du Cardinal de Joyeuſe que le Roi Henri IV. y emploïa.

1607. L'Ordre Militaire de Notre-Dame du Mont-Carmel fut inſtitué par le Roi Henri IV. en 1607; &

1608. l'année ſuivante il le fit unir à celui de ſaint Lazare. Ce dernier avoit été inſtitué dans la Terre-Sainte dès le douzième ſiècle.

Le Pape Paul V. qui mourut en 1621 avoit confirmé l'Inſtitut des Urſulines, celui de la Viſitation fondé par ſaint François de Sales, celui des Pères de la Doctrine Chrétienne par Céſar de Bus, (dont j'ai porté à Rome en 1754 le procès pour la Béatification), & celui des Prêtres de l'Oratoire en France par Pierre de Berule, qui depuis fut Cardinal.

1622. Le Maréchal de Leſdiguieres, à l'âge de quatre-vingt ans, fit abjuration de la Réligion Prétenduë-Réformée. Le Roi Louis XIII. lui envoïa l'épée de Connétable & le Cordon Bleu.

Armand du Plaiſſis de Richelieu, Evêque de Luçon, fut promû au Cardinalat par le Pape Gregoire XV. Ce même Pontife érigea Paris en Archevêché; ce n'étoit auparavant qu'un Evêché.

1623. Urbain VIII. ſuccéda à Gregoire XV. Il réunit au Saint Siége le Duché d'Urbain après la mort de François-Marie de la Roüere ſecond du nom, qui ne laiſſa point d'enfans mâles. Ce Pape donna aux Cardinaux le tître d'*Eminentiſſime*.

1644. Le Cardinal Pamphile qui ſuccéda à Urbain VIII. prit le nom d'Innocent X. Ce fut à ce Pontife que fut faite la première dénonciation des erreurs que *contenoit* le Livre de Janſenius. Les ſuites de cette

affaire ſont trop connuës, pour que je croïe néceſſaire de les rapporter en détail. Cependant j'aurai ſoin de faire mention de certaines époques qui appartiennent indiſpenſablement à mon Ouvrage. ANS de J. C.

La Reine Chriſtine de Suède abdiqua ſon Roïaume en faveur de Charles-Guſtave ſon couſin, pour embraſſer la Réligion Catholique ; & deux ans après elle ſe retira à Rome. 1654. 1656.

Le Duc de Crequy, Ambaſſadeur de France auprès du Saint Siége, fut inſulté à Rome dans ſon Palais : mais bien-tôt après on en fit au Roi Louis XIV. une ſatisfaction éclatante. Le Cardinal Flavio Chigi, neveu du Pape Alexandre VII. qui ſiégeoit alors, vint en France à cet effet en qualité de Légat *à Latere*. Il ſalua le Roi à Fontainebleau, l'aſſura que le Pape n'avoit aucune part à ce qui étoit arrivé, & qu'il en avoit un ſenſible déplaiſir, fit ſon entrée à Paris avec beaucoup de pompe, & quelque tems après il reprit le chemin de Rome. 1662. 1664.

Louis XIV. fit enrégiſtrer au Parlement la Bulle du Pape Innocent X. qui condamnoit les cinq Propoſitions de Janſenius. 1665.

Le Cardinal Jules Roſpigliosi ſuccéda à Alexandre VII. & prit le nom de Clement IX. 1668.

Jean Caſimir Roi de Pologne abdiqua volontairement la Couronne ; & aïant obtenu des Etats de ſon Roïaume une penſion de trois cens mille livres, il vint à Paris, où le Roi lui donna l'Abbaïe de Saint-Germain-des-Prez.

Le Maréchal de Turenne fit dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, ſon abjuration publique & ſolemnelle de la Réligion Prétenduë-Réformée.

Le Pape Innocent XI. voulut empêcher l'effet d'un Edit du Roi, qui étendoit le droit de la Régale à toutes les Provinces de la domination de S. M. T. C. Le Clergé de France donna de ſa part une Déclaration de ſes ſentimens ſur la Puiſſance Eccléſiaſtique & ſur celle du Pape ; & le Roi fit enrégiſtrer cette Déclaration dans tous les Parlemens & dans toutes les Univerſités de ſon Roïaume. 1682.

Le Roi Louis XIV. abolit le Calviniſme dans ſes 1685.

ANS de J. C. Etats, & révoqua pour cet effet l'Edit de Nantes donné en 1598, & tous les autres Edits que la néceſſité des tems avoit fait accorder aux Réligionnaires.

1687. L'Héréſie des *Quiétiſtes* fut condamnée & étouffée dans ſa naiſſance par le Pape Innocent XI. Ces nouveaux Sectaires, ſous prétexte de contemplation, renverſoient tous les fondemens de la Réligion.

Une Bulle qu'Innocent XI. avoit faite, pour ôter aux Ambaſſadeurs des Princes, les franchiſes dont ils jouiſſoient à Rome, brouilla de nouveau la Cour de France avec celle de Rome. Nonobſtant cette Bulle, le Curé de l'Egliſe de ſaint Louis admit la nuit de Noël à la participation des Sacremens, M. de *Lavardin*, 1688. Ambaſſadeur de France, que la Cour de Rome prétendoit être *notoirement* excommunié : ce qui fut cauſe que le Pape rendit une Ordonnance portant interdiction de ladite Egliſe de ſaint Louis. Cette affaire fit grand bruit en France. Le Procureur-Général du Roi interjetta un appel ſimple de la Bulle & de l'Ordonnance au futur Concile général, & l'on rendit un Arrêt qui, faiſant droit ſur l'appel comme d'abus de ces mêmes actes, déclara le tout nul & abuſif. De plus, le Procureur-Général interjetta peu après un autre appel ſimple au futur Concile des procédures que le Pape pourroit faire, & des Jugemens qu'il pourroit rendre au préjudice de S. M. T. C. & de ſes Sujets, dont il fut donné *Lettre* par l'Official de Paris, & auquel appel le Clergé de France & l'Univerſité de Paris adhérèrent. Mais cette affaire n'eut pas autrement des ſuites, & quelque tems après la plus parfaite union, & la plus ſincère intelligence furent rétablies entre les deux Cours.

1691. Le Cardinal Pignatelli, Napolitain, fut élû Pape
1699. en 1691, & prit le nom d'Innocent XII. Ce Souverain eut le contentement d'ouvrir la Porte Sainte pour le Jubilé qui fut célébré au rénouvellement du ſiècle : mais étant mort dans le cours de l'année, le
1700. Pape Clement XI. ſon ſucceſſeur termina le Jubilé par la cloture de cette même Porte.

1705. Le même Pape Clement XI. donna en 1705 la Bulle

ANS de J. C.

Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, qui condamne de nouveau les erreurs contenues dans le Livre de Janſenius, & les diverſes interprétations qu'on s'efforçoit de donner à cet ouvrage pour le faire paroître orthodoxe.

En 1713 parut la fameuſe Conſtitution *Unigenitus*, qui avoit encore pour objet de terminer définitivement toutes les nouvelles diſputes qu'avoit occaſionnées le Livre de Janſenius, &c. On pourroit conſulter avec beaucoup d'utilité l'Hiſtoire de la Conſtitution *Unigenitus*, écrite par M. Lafiteau Evêque de Siſteron, qui a été imprimée à Avignon depuis quelques années. 1713.

Clement XI. étant mort le Mercredi 19 Mars 1721, âgé de 71 ans 7 mois & 28 jours; & de ſon Pontificat la 20.e année 3 mois & 26 jours, les Cardinaux aſſemblés dans le Conclave au nombre de 55, élûrent à la pluralité des voix, le Jeudi 8 du mois de Mai, le Cardinal Michel-Ange Conti, Prince & Baron Romain, âgé de 66 ans moins 6 jours, qui prit le nom d'Innocent XIII. 1721.

Le Pape Innocent XIII. ne ſiégea pas tout-à-fait trois ans. Il mourut le Mardi 7 du mois de Mars 1724.

Le 29 du mois de Mai 1724, le Cardinal Orſini, de la Maiſon des Ducs de Gravina, & de l'Ordre de ſaint Dominique, âgé de 76 ans, fut élû Pape, & prit le nom de Benoît XIII. La France concourut beaucoup à ſon Election. Ce Pontife réſiſta long-tems à accepter le Pontificat, & l'on fut obligé d'emploïer bien des raiſons pour convaincre ſa conſtante oppoſition. Clement X. de la Maiſon d'Altieri, l'avoit fait Cardinal à l'âge de 22 ans; pour ne point accepter le Chapeau, il s'étoit ſauvé dans les montagnes de la Sabine, & il fallut que ſon Général l'obligeât de le prendre par obéïſſance. 1724.

Benoît XIII. pratiqua d'une manière particulière la vertu de l'humilité. Il fut d'une droiture & d'une candeur admirables. Il eut un ſouverain mépris des richeſſes & des grandeurs. Il fut d'une ſobriété extraordinaire, trouvant qu'il avoit toujours trop lorſqu'il n'avoit que le néceſſaire. Il ne prit jamais parti pour aucun Prince de l'Europe avant & durant ſon Pontificat. Il poſſédoit enfin toutes

ANS de J. C.

les qualités réquiſes pour perfectionner l'Etat Eccléſiaſtique, dont il voulut être l'exemple, & pour réformer les divers abbus qui pouvoient s'être gliſſés parmi le Clergé depuis le Concile de Trente. Il

1725. célébra dans cet eſprit le Concile Romain, dont la première Seſſion préliminaire fut tenuë au Vatican, le Dimanche 15 du mois d'Avril 1725, en préſence du Pape; 32 Cardinaux, & 57 Archevêques ou Evêques y aſſiſtèrent. Le Dimanche ſuivant 22 du même mois, le Concile fut commencé dans les formes à ſaint Jean de Latran en préſence de S. S. Le Dimanche 25 du mois de Mai ſuivant fut tenuë la 7.e & dernière Seſſion du Concile Romain. Le Jubilé Univerſel fut célébré par le Pape Benoît XIII. qui fit, avec les formalités accoûtumées, l'ouverture de la Porte Sainte le 24 Décembre 1724. Ce Souverain Pontife fit l'année d'après la cérémonie de fermer la même Porte.

1727. Le Concile Provincial d'Embrun où préſidoit M. de Tencin, Métropolitain, aujourd'hui Cardinal, tint ſa première Séance le Dimanche 17 du mois d'Août. Le 18, dans la Congrégation générale de l'après-midi, le Promoteur du Concile dénonça l'*Inſtruction Paſtorale* de l'Evêque de *Senez*, en date du 28 Août 1726, & demanda qu'elle fût condamnée comme oppoſée au *Formulaire* d'Alexandre VII. à la Bulle *Vineam Domini Sabaoth* de Clement XI. & à la Bulle *Unigenitus* du même Pape, &c. Par une Déciſion des Pères du Concile du 19 du mois

1727. de Septembre, M. de *Senez* fut interdit des Fonctions Epiſcopales & Sacerdotales, & ſon *Inſtruction Paſtorale* fut condamnée. Le 28 de Septembre le Concile tint ſa dernière Seſſion : on y publia la Cenſure du Livre du Père le Courayer, Chanoine Régulier de ſainte Geneviéve; & au retour d'une Proceſſion générale, l'Archevêque d'Embrun donna la Bénédic-

1727. tion aux Pères du Concile.

1730. Le Pape Benoît XIII étant mort le Dimanche 19 du mois de Février 1730, le Saint Siége fut vaquant près de cinq mois; & le Mardi 12 Juillet, *Fête* de ſaint Jean Gualbert, le Cardinal Corſini

Florentin fut proclamé Pape, & prit le nom de Clement XII. ANS de J. C.

Après la mort du Pape Clement XII. qui arriva le 6 Février 1740, ce Souverain Pontife étant âgé de 87 ans & 10 mois, la vacance du Saint Siége fut de cinq mois & 10 jours. Le 16 du mois d'Août le Conclave paroiſſoit encore auſſi irréſolu que dans ſon commencement, lorſque les Cardinaux Miniſtres, voïant le préjudice que tant de longueurs cauſoient au public, réſolurent de les terminer en donnant enfin un Pape à l'Egliſe. En conſéquence de cette réſolution, les Chefs des deux Partis eurent enſemble une Conférence, où, après quelques heures d'éclairciſſement, ils convinrent vers les 10 heures du ſoir d'élire le Cardinal Proſper Lambertini, Archevêque & Citoïen de Bologne; ce qui fut exécuté dans le Scrutin du jour ſuivant. Le nouveau Pape prit le nom de Benoît XIV. pour honorer la mémoire de Benoît XIII. qui l'avoit fait Cardinal. 1740.

Après l'Election, Sa Sainteté fut ménée derrière l'Autel, où on lui ôta ſes habits de Cardinal pour la révêtir de ceux de Pape; enſuite, on la porta dans ſa chaiſe devant l'Autel, où les Cardinaux, ſelon la coûtume, vinrent l'adorer: après cette Cérémonie, on annonça au Peuple l'Election du Pape au bruit de l'Artillerie du Château Saint-Ange, & au ſon de toutes les Cloches. Le Souverain Pontife, révêtu de ſes habits Pontificaux, fut enſuite porté ſur l'Autel de la Chapelle Sixtine, où ſe fit la ſeconde Adoration. Vers les quatre heures, ſes Eſtafiers le portèrent ſous un Dais à l'Egliſe de ſaint Pierre, & le poſèrent ſur le milieu du grand Autel. On chanta auſſitôt le *Te Deum*, après quoi les Cardinaux vinrent l'adorer pour la troiſième fois, & le baiſèrent à la main & à la joüe; ce qui aïant été fait, le Pape fut conduit dans ſon appartement.

Benoît XIV a célébré en l'année 1750 le Jubilé Univerſel avec les Cérémonies uſitées en pareilles occaſions. Réuniſſons nos vœux pour la conſervation d'un ſi grand Pape qui fait le bonheur de toute la Chrétienté. 1750.

Après avoir donné une idée générale de l'Hiſtoire de l'Egliſe depuis la Création du Monde juſqu'à préſent, je préſume qu'en y ajoutant les quatre Articles ſuivans, j'aurai ſuffiſamment traité de cette matière, par rapport à l'objet de ces Mémoires.

ARTICLE PREMIER.

DES HÉRÉSIES DE CHAQUE SIECLE.

L'HÉRÉSIE eſt une erreur condamnée par l'Egliſe en matière de Réligion. Celui qui eſt l'Inventeur ou l'Auteur de l'Héréſie s'appelle Héréſiarque ; & on nomme Hérétique la perſonne qui adhère à l'Héréſie.

§. I. *Premier Siècle.*

SIMON le Magicien, Chef des Hérétiques & des Simoniaques, diſoit que le Monde n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais celui des Anges, qui l'avoient fait avec de grands défauts ; que l'ancienne Loi venoit d'une mauvaiſe intelligence ; que nos corps ne devoient point reſſuſciter ; que les femmes pouvoient être communes, & que celle qu'il menoit avec lui, appellée *Hélène* ou *Celène*, étoit le Saint-Eſprit. Pour autoriſer ſes extravagances, il entreprit de voler en préſence de Neron : mais il ne ſe fut pas plutôt élevé en l'air, ſoûtenu par le demon, que l'Apôtre ſaint Pierre qui étoit préſent, & qui défendoit la vérité, comme Chef de l'Egliſe, obtint le châtiment de cet Hérétique, qui tomba ſous les fenêtres de la chambre de Neron. *Voiez Baronius.* An. 68.

Pluſieurs Ecrivains donnent l'Apôtre Judas *pour Chef des Hérétiques & des Simoniaques.*

Cérinthe. } Ces deux Hérétiques nioient la Divinité
Ebbion. } de Jeſus-Chriſt, & vouloient joindre les Cérémonies de la Loi Moſaïque avec le Chriſtianiſme.

Nicolaïtes. Leurs maximes étoient remplies d'impudicité. Ils permettoient la communauté des femmes.

Menandre. Il étoit dans l'erreur de Simon le Magicien, & feſoit profeſſion de magie comme lui. 80.

Himénée. } Ils nioient la réſurrection des corps.
Philet. }

§. II. *Deuxième Siècle.*

ELXAI & JEXE'E. C'étoit deux frères qui judaïſoient dans le Chriſtianiſme, & qui diſoient que ce n'étoit pas un crime de rénier Jeſus-Chriſt de bouche pendant la perſécution, pourvû que ce ne fût point de cœur.

Saturniens. Ils étoient ainſi appellés de Saturninus Diſciple de Simon le Magicien.

Baſilidiens, de Baſile d'Alexandrie. Ils ſoûtenoient les erreurs de Simon, d'Himénée & de Philet, niant que Jeſus-Chriſt eût été crucifié, & que la virginité fût quelque choſe de plus relevé que le mariage. 24.

Carpocratites, de Carpocrate. Ils diſoient que le Monde avoit été créé par les Anges. Ils nioient la Réſurrection, & rejettoient le Vieux-Teſtament; & quant à Jeſus-Chriſt, ils diſoient qu'il n'étoit pas moins Fils de Joſeph, que de Marie; qu'à la vérité il étoit ſaint & juſte, que ſon Ame étoit dans le Ciel; mais que ſon Corps n'avoit pas eu plus d'avantages que celui des autres hommes. 29.

Valentiniens, de Valentin, qui donnoit dans les erreurs de Pytagore & de Platon.

Berylle, Evêque de Boſtra, ſoûtenoit que Jeſus-Chriſt n'avoit pas la Divinité avant ſon Incarnation, & qu'il ne ſubſiſtoit que par celle de ſon Père.

Gnoſtiques, *Borborians*, *Strotiotiques*, *Phibionites*, *Socratites*, *Racheans*, *Coddians*, *Barbelites*, *Naaſians*, Sectes abominables. *Voïez ſaint Epiphane Evêque de Salamine.*

Antitactes. Ils diſoient que le péché n'étoit pas un mal.

Nazaréans. Ils judaïſoient dans le Chriſtianiſme.

Millenaires. Ils ſe perſuadoient que Jeſus-Chriſt régneroit corporellement ſur la terre après la Réſurrection, & que les Elûs goûteroient à leur tour les délices corporelles. *Voïez Nicéphore, Liv. III. Chap.* 20. An. 30.

Ophitez, ainſi nommés, parce qu'ils diſoient que le ſerpent qui avoit trompé le premier homme, étoit le Chriſt. An. 45.

Caïans, ſortis des Valentiniens. Ils honoroient tous les méchans hommes dont il eſt parlé dans l'Ecriture. An. 45.

Sethians. Ils diſoient que Seth fils d'Adam étoit le Chriſt. An. 45.

Baſſiens. Ils abuſoient de ces paroles de Jeſus-Chriſt, *Ego ſum Alpha & Omega.*

Ptolomée. Il trompoit les Chrétiens par la ſubtilité des nombres.

Marcites, de Marcus, qui conféroit aux femmes le Sacerdoce & l'adminiſtration des Sacremens.

Quartadecimans ou *Paſchatites.* Ils ſoûtenoient que la Fête de Pâques ne devoit être ſolemniſée que le quatorzième jour de la Lune du premier mois, ſuivant la coûtume des Juifs.

Cerdoniens, de Cerdon, qui admettoit deux principes, l'un bon & l'autre mauvais; qui nioit la réſurrection des corps, & rejettoit les Quatre Evangéliſtes.

Marcionites, de Marcion, qui établiſſoit trois Principes. Il appelloit le premier le ſuprême & l'inviſible ſans autre nom : le ſecond créateur & viſible, qu'il appelloit le Dieu des Juifs; & le troiſième le mal-faiſant, qu'il falloit, diſoit-il, craindre & ne pas aimer, au lieu qu'il falloit aimer les autres & ne les pas craindre. Il nioit la réſurrection des corps, & avouoit celle des ames. Il déclamoit contre le Mariage, & ſoûtenoit qu'il falloit baptiſer juſqu'à trois fois. *Voïez Tertulien & Marcelinus Comes.*

Lucaniſtes. Ils admettoient les deux principes de Cerdon, & ſuivoient les erreurs de Marcion.

Aquila & Theodotion, faux Interprètes de la Bible.

Appellites, d'Appellés, qui n'admettoit, à la vérité, qu'un Principe; mais il diſoit que ce Principe ne s'étoit jamais mêlé des affaires de ce Monde, qu'en tant qu'il avoit produit le Dieu qui a créé le Ciel & la Terre, qui n'étant point ſi parfait que ſon Principe, avoit fait de grandes imperfections.

Hermogenites, d'Hermogene, qui confondoit les trois Perſonnes de la Trinité; qui nioit la Divinité de Jeſus-Chriſt, & ſoûtenoit que la matière étoit coëternelle à Dieu.

Cataphrygiens ou *Montaniſtes*, de Montanus, qui ſe diſoit le Paraclet, condamnoit les ſecondes nôces, baptiſoit les morts, feſoit l'Euchariſtie du ſang des petits enfans, & diſoit que la pénitence etoit inutile. *Priſque* & *Maximille* étoient deux femmes qui ſuivoient *Montanus*, & dogmatiſoient avec lui.

Pattalorynchites ou *Taſcodruggites.* Ils feſoient profeſ-

ſion de garder le ſilence, & tenoient le doigt ſur la bouche.

Tatianiſtes, ou *Encratites*. Ils rejettoient le Mariage, & l'égaloient à la paillardiſe.

Archontites. Ils diſoient que ce n'étoit pas Dieu qui avoit fait le Monde, mais les Archanges. *Voïez ſaint Mathieu, ſaint Marc, ſaint Paul, Juſtin.*

Adamites. Ils alloient tout nuds, & ſe diſoient imitateurs d'Adam en l'état d'innocence. *Prodicus* fut l'auteur de cette Secte, comme le rapporte *Athenagore*.

Florinus diſoit que non-ſeulement Dieu permettoit le mal, mais encore qu'il le feſoit.

Theodotus, Corroyeur de ſon métier, alla à Rome après avoir rénié Jeſus-Chriſt à Conſtantiople ; & comme il ſe piquoit d'érudition & de doctrine, il ſoûtenoit qu'il n'avoit pas rénié ſon Dieu, mais Jeſus-Chriſt homme : ce qui obligea le Pape Victor de l'excommunier, & de le chaſſer de l'Egliſe. *Voïez Baronius*. An. 96.

... *Les Alogiens*, appellés tels par ſaint Epiphane, c'eſt-à-dire, n'aïant point de Verbe. Ils nioient la Divinité de Jeſus-Chriſt, rejettoient l'Evangile de ſaint Jean, & l'attribuoient à Cérinthe, contre qui ſaint Jean l'avoit écrit.

REMARQUE *I.* Polycrate, Evêque d'Ephèſe, ſoûtenoit que la Fête de Pâques devoit être ſolemniſée le quatorzième de la Lune de Mars, en quelque jour de la ſemaine qu'il arrivât. Le Pape Victor ſoûtenoit au contraire qu'il ne la falloit célébrer qu'un jour de Dimanche. L'un & l'autre appuïoient leurs ſentimens ſur la tradition des Apôtres ; & bien que ce ne fût là qu'une queſtion de Diſcipline, elle ne laiſſa pas d'exciter une grande diviſion entre les Evêques d'Orient & l'Egliſe de Rome ; juſques-là même que le Pape Victor, après avoir écrit aux Evêques, & fait tenir pluſieurs Conciles, excommunia ceux qui ne célébreroient pas la Pâque conformément à l'Egliſe de Rome. Cette conduite ne parut pas agréable à pluſieurs Evêques, qui obligèrent S. Irenée de s'en plaindre : mais enfin, le remède quoique violent, fut jugé néceſſaire ; & la choſe étant paſſée en dogme, on tint pour Hérétiques ceux qui ne voulurent pas ſe ſoumettre à la Déciſion du Saint Siége. *Voïez Baronius*. An. 198.

REMARQUE II. Le vénérable Bede rapporte ce Fragment du Concile de Paleſtine, qui fut aſſemblé dans le deuxième ſiècle par Théophile Métropolitain de Céſarée. » Les Evêques dirent en opinant : Peut-on célébrer la » Fête de Pâques un autre jour que celui du Dimanche, » puiſque ce jour a été ſanctifié de tant de Bénédictions. » Quelles ſont ces Bénédictions, dit Théophile Evêque, » qui préſidoit à l'Aſſemblée? Dites-les, je vous prie, » afin qu'on puiſſe les mettre par écrit? La première, » dirent les Evêques, eſt celle-ci : Les ténèbres furent » diſſipées & la lumière parut en ce jour. La ſeconde, le » Peuple d'Iſraël ſortit de la Terre d'Egypte, comme des » ténèbres du péché, & paſſa par la Mer Rouge, comme » par les eaux du Baptême. La troiſième, la Manne tomba » du Ciel & fut donnée aux hommes. La quatrième, » Moïſe commanda au Peuple de l'obſerver comme le » premier & le dernier jour. La cinquième, il eſt dit » dans le cent-dix-ſeptième Pſeaume : Ils m'ont environné » comme des abeilles, & ils ont brûlé comme un feu qui » pétille dans les épines; (*Ce qu'il faut entendre de la* » *Réſurrection du Seigneur*). Et puiſque ce jour eſt plus » particulièrement que les autres l'ouvrage du Seigneur, » réjouiſſons-nous, & portons notre joïe juſqu'aux Autels. *Bede in Comment. de Equinoct. Vern.* J'avoue ingénûment que les raiſons des Pères du Concile de Paleſtine, pour faire célébrer la Pâque le Dimanche, ne me paroiſſent ni aſſez claires, ni aſſez ſolides pour décider le point de la Controverſe; & ſi effectivement on doit les faire convenir à quelque jour de la ſemaine privilégié & diſtingué, il ſemble que le jour du Sabbat devroit être le préféré : mais quoiqu'il en ſoit, je me range bien volontiers du ſentiment de ces Pères, toujours plus déterminé en matière de Controverſe par mon reſpect pour les déciſions d'autorité, que par la force du raiſonnement.

§. III. *Troiſième Siècle.*

PRAXEAS. Il nioit la pluralité des perſonnes dans la Trinité. Il diſoit que Jeſus-Chriſt étoit Dieu le Père Tout-Puiſſant, & que Dieu le Père avoit été auſſi crucifié. Ceux qui ſuivirent ces erreurs furent appellés *Monarchiques*, en ce qu'ils n'admettoient qu'une perſonne dans

la Trinité, & *Patro-Paſſiens*; en ce qu'ils attribuoient la Paſſion de Jeſus-Chriſt à Dieu le Père.

Tertullianiſtes, de Tertullien, qui tomba dans l'Héréſie de Montanus, & crut que les ames étoient engendrées avec le corps.

Arabiens. Ils croïoient que l'ame mouroit & reſſuſcitoit avec le corps.

Aquariens. Prêtres qui n'offroient que de l'eau dans leur Sacrifice.

Novatiens, de Novatianus, que pluſieurs Auteurs ont confondu mal-à-propos avec Novatus, Evêque d'Afrique, l'un & l'autre Schiſmatiques. Les Novatiens diſoient qu'il ne falloit plus recevoir dans l'Egliſe ceux qui avoient ſuccombé, quelque pénitence qu'ils fiſſent.

Symmachus. Il diſoit que Jeſus-Chriſt étoit purement homme.

Origeniſtes ou *Origeniens*, Sectateurs d'Origène, dont les erreurs furent condamnées dans le cinquième Concile général tenu à Conſtantinople. Ils nioient que le Fils de Dieu fût égal au Père. Ils appelloient le Saint-Eſprit *Créature*. Ils diſoient auſſi, entr'autres choſes, que les ames des hommes étoient créées dès le commencement du Monde, & que pour les péchés qu'elles commettoient, Dieu les renfermoit dans les corps pour un tems; que ſi dans ces corps elles commettoient encore quelques crimes, elles n'étoient auſſi précipitées dans les enfers, que pour un certain tems, & qu'elles revenoient à leur premier état par une perpétuelle viciſſitude. Ils nioient auſſi la réſurrection des morts, &c.

Metangiſmonites. Ils erroient touchant le Myſtère de la Trinité, & diſoient que le Fils étoit dans le Père, comme un moindre vaiſſeau dans un plus grand.

Helceſaïtes & *Samſéans*. Ils judaïſoient & feſoient profeſſion d'Aſtrologie judiciaire. *Voïez Denis l'Aréopag.*

Valeſiens, de Valez, Eunuque qui ſuivoit les erreurs d'Origène.

Melchiſedechiens. Ils préféroient Melchiſedech à Jeſus-Chriſt.

Rebaptiſans. Ils rebaptiſoient les Hérétiques contre l'uſage de l'Egliſe.

Sabellianites, de Sabellius & de Noëtus, qui nioient

la Trinité, & diſoient que la diſtinction des perſonnes n'étoit autre que celle de leurs noms, qu'ils appelloient des ſimples expreſſions des effets de la Divinité. *Voïez Athanaſe Patriarche d'Alexandrie.*

Manichéens, *Mataires*, *Acuans*, *Catharíſtes*, *Macariens*, *Apocarites*, *Dicarites*, *Brachites*, *Abſtinans*, Sectes de Manés, qui admettoit deux Principes & deux Roïaumes coëternels. Il nioit le libre arbitre, & la néceſſité du Baptême, diſant qu'il étoit inutile, & il croïoit à la Métempſycoſe.

Omouſiaſtes. Ils diſoient que nos ames étoient de même eſſence que Dieu.

§. IV. *Quatrième Siècle.*

MELETIENS, de Méletius Apoſtat, qui ſe joignit aux Ariens. An. 11.

Ariens, d'Arius Prêtre d'Alexandrie, qui diſoit que le Père, le Fils & le Saint-Eſprit ne ſont point d'une même Nature, Subſtance, ou Eſſence; en un mot que la Sainte Trinité n'eſt pas conſubſtantielle. *Voïez Philiſtrate Evêque de Breſſe.* 15.

Colluthiens, de Colluthus, qui confondoit le mal de peine avec celui que nous appellons malice; & ſur ce fondement, il ſoûtenoit que le premier ne venoit point de Dieu. 15.

Euſtathiens, d'Euſtathius, Evêque de Sebaſte, ennemi du culte des Saints. 20.

Donatiſtes, de Donat, qui ſe mit à la tête des Schiſmatiques d'Afrique, & joignit bientôt au ſchiſme l'Héréſie des Rébaptiſans. *Voïez S. Auguſtin.* 21.

Marcellians, de Marcel, Evêque d'Ancyre, qui nioit la Divinité de Jeſus-Chriſt. *Voïez Gabriël Prateolus.*

Aëriens, qui rejettoient les ſacrifices & les prières pour les morts. *Voïez S. Auguſtin.* An. 42.

Circuiteurs. Ils diſoient qu'il étoit permis de ſe tuer. *Voïez Philaſtre Evêque de Breſſe.* 51.

Demi-Ariens. Ils nioient avec les Ariens, que la Trinité fût conſubſtantielle, & avouoient pourtant qu'elle étoit de ſemblable ſubſtance : ce que les autres ne vouloient point accorder. *Voïez S. Epiphane & S. Auguſt.* 57.

Eunomiens & Aëtiens, d'Eunomius Diſciple d'Arius. 58.

Macedoniens ou *Pneumatiques*. Ils nioient la Divinité du Saint-Eſprit. *Voïez S. Auguſtin.* 59.

Agonoëtes, de Theophronius, qui diſoit que la ſcience de Dieu n'étoit pas immuable. 65.

Rhétoriens. Ils ſoûtenoient que tous les Hérétiques avoient raiſon. Saint Auguſtin diſoit qu'il n'étoit pas poſſible qu'un homme de bon ſens tombât dans une ſi ſotte erreur. *Voïez S. Aug. L. de hæreſ.* 72.

Patriciens ou *Paterniens*. Ils diſoient premièrement que Jeſus-Chriſt avoit pris un corps, mais ſans ame; & quelque tems après ils avouoient qu'il avoit auſſi pris l'ame, mais non pas l'eſprit, attribuant tout au Verbe. *Voïez Prateolus & S. Vincent de Lerins.* 77.

Timotheans. Ils diſoient que Jeſus-Chriſt ne s'étoit incarné qu'en faveur de nos corps.

Collyridiens. Ils attribuoient la Divinité à la Sainte Vierge.

Seleuciens. Ils ſoûtenoient que la matière étoit coëternelle à Dieu, & qu'il étoit corporel.

Procliniates. Ils nioient l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, notre réſurrection & le Jugement Univerſel.

Priſcilianiſtes, de Priſcilien, Eſpagnol. 88.

Antropomorphites. Ils concevoient Dieu ſemblable à un homme corruptible. *Voïez Niceph. Calixte.* 95.

§. V. *Cinquième Siècle.*

JOVINIENS. Ils diſoient que tous les péchés étoient égaux; que la virginité n'étoit point d'un plus grand mérite que le mariage, & que l'homme après le Baptême avoit la liberté de faire le bien & non le mal; & qu'au reſte il n'y avoit point de diſtinction entre les mérites dans l'autre vie. *Voïez Ferrand l'Africain.*

Vigilantius, Eſpagnol, prêchoit contre le culte & l'invocation des Saints, contre la virginité, le jeûne & les miracles, qu'il appelloit des preſtiges du demon. C'eſt le premier Hérétique qui ait troublé la pureté de la Réligion dans les Gaules. *Voïez Jerôme de Sdrigno.* 2.

Felix, Manichéen, convaincu par ſaint Auguſtin dans une diſpute qui dura deux jours, rentra en lui-même, & renonça à ſon erreur.

Pelagiens, Secte de Pelage, qui diſoit que l'homme

pouvoit ſans le ſecours de la Grace, par les ſeules forces de la nature, faire ſon ſalut & garder la Loi de Dieu. *Voïez S. Auguſtin.* 5.

Abeloïtes. Ils ſe marioient; mais ils n'habitoient point avec leurs femmes, adoptant les enfans de leurs voiſins, à condition qu'ils vivroient dans la même Secte. *Voïez S. Auguſtin.* 7.

Vincent-Victor. Il diſoit que l'ame n'avoit pas été créée de rien, mais de la ſubſtance de Dieu. *Voïez Baronius.* An. 20.

Théodore, Evêque de Mopſueſte, & *Diodore*, Evêque de Tarſe, dont les erreurs ne parurent qu'après leur mort, *Voïez Baronius.* 28.

Neſtoriens, de Neſtorius, qui diſtinguoit deux Perſonnes en Jeſus-Chriſt, l'une divine & l'autre humaine, & diſoit que la très-ſainte Vierge n'étoit pas Mère de Dieu. *Voïez Socrate & Sozomene.* 32.

Le Faux-Moïſe, impoſteur qui fit accroire aux Juifs de Candie qu'ils n'avoient qu'à ſe jetter dans la mer, & qu'ils la paſſeroient à l'imitation de leurs Pères.

Eutiches. Il confondoit les deux Natures en Jeſus-Chriſt.

Achéphales, certains factieux qui ne voulant adhérer ni à Cyrille Patriarche d'Alexandrie, ni à Jean Patriarche d'Antioche, formèrent une nouvelle Secte.... Ceux qui par politique approuvoient le Concile de Calcédoine avec les Catholiques, & le réprouvoient avec les Hérétiques, furent encore appellés *Achéphales. Voïez Leonce Evêque de Nap.*

Pierre le Foulon, Evêque d'Antioche, Chef des Théopaſcatites, tomba dans les Héréſies des Valentiniens, des Manichéens, des Ariens, des Eutychiens & des Apollinariſtes, ajoûtant au Triſagion, c'eſt-à-dire, au Sanctus-Deus, Sanctus-Fortis, Sanctus & Immortalis, *qui paſſus eſt pro nobis. Voïez Baronius.* 85.

Prédeſtinatiens, Hérétiques qui rendoient toutes ſortes d'œuvres inutiles, tant pour le ſalut, que pour la damnation. *Hæc hæreſis ex libris Auguſtini malè intellectis, initium ſumpſiſſe dicitur.* Voïez Sigebert in Chronicon. An. 415.

§. VI. *Sixième Siècle.*

DEUTERIUS changeoit la forme du Baptême, & diſoit, *In nomine Patris, per Filium, in Spiritu Sancto.* Voïez Nicephore Calixte, L. 16. chap. 35.

Severus, Moine Eutychien, ſe mit à la tête des Achéphales, & tâcha par toutes ſortes de voïes, même les plus cruelles, d'attirer tout le monde à ſa Communion.

Les Eutychiens ſe partagèrent en deux factions, dont les uns furent appellés *Corruptibles* & les autres *Incorruptibles.*

Corruptibles, parce qu'ils ſoûtenoient que la chair de Jeſus-Chriſt avoit été corruptible, & que de toute néceſſité elle avoit été ſujette aux paſſions.

Aphtardocites, *Incorruptibles*, *Phantaſiaſtes*, ou *Gaïnites.* Ils diſoient au contraire que Jeſus-Chriſt avoit été incorruptible & exemt de paſſions, de manière pourtant que, s'il avoit voulu, il y auroit été ſujet.

Agnoïtes, appellés tels, parce qu'ils aſſuroient que Jeſus-Chriſt avoit ignoré le jour du Jugement auſſi-bien que nous.

Thritheïtes, de Philopone, qui admettoit trois Dieux dans la Trinité.

Monothelites, appellés encore *Egyptiens* ou *Schematiques*, ne reconnoiſſoient en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule volonté. *Voïez Baronius.* An. 563.

Jacobites, de Jacques Zanzalus, qui prêchoit en Syrie les erreurs des *Monophyſites* & *Théopaſcatites*, diſant que la Trinité étoit conſubſtantielle. *Voïez Prateole.* 84.

Tetradites ou *Petrites*, Secte de Sévériſtes, qui rejettoient le IV. Concile général. *Voïez Nicephore Calixte.*

Didier de Bordeaux affectoit une manière d'habit ruſtique de poils de chevre. Il couroit le païs, ſéduiſoit le peuple par de faux miracles, qui n'étoient que des effets de magie ou d'adreſſe, voulant faire accroire qu'il étoit le Chriſt, mais qu'il ne devoit ſe manifeſter qu'à la fin.

Chriſtolites. Ils tenoient que Jeſus-Chriſt étant deſcendu aux enfers, y avoit laiſſé le corps & l'ame, & qu'il étoit monté au Ciel avec la ſeule Divinité.

§. VII. *Septième Siècle.*

HEICETES, certains Moines qui croïoient qu'il falloit

ſauter, danſer & faire des mouvemens extraordinaires pour honorer Dieu. *Voïez S. Jean Damaſcene.*

Gnoſimaques. Ils ſe piquoient d'ignorance, & diſoient que l'étude qu'on faiſoit de la Sainte Ecriture étoit inutile. *Voïez S. Jean Damaſcene.*

Mahomet, Arabe, ignorant à la vérité, mais politique & ruſé. il entreprit une Secte compoſée de toute ſorte de Réligions, aidé par un Moine appellé Sergius. Il rejetta les ſentimens & les articles les plus ſublimes de notre Foi, & ſe contenta d'une doctrine qui pût régler les mœurs.... Il a nié la Trinité avec Sabellius; & il a dit avec Carpocrate que Jeſus-Chriſt n'étoit pas Dieu, mais Prophète; & plus ridiculement encore avec Cerdon, qu'il étoit impoſſible que Dieu eût un Fils, puiſqu'il n'avoit point de femme; que Jeſus-Chriſt n'a point été crucifié; que les demons ſe réconcilieront avec Dieu à la fin du monde; que Dieu eſt corporel; & que la ſuprême félicité des hommes doit conſiſter dans les plaiſirs du corps. *Voïez Gabriël Prateolus Verb. Mahomet.*

Arméniens. Ils ont pris leur origine de l'Eutychianiſme. Ils tiennent que le Saint-Eſprit ne procède que du Père. Ils ſacrifient à la Judaïque; & le mariage ne dure chez eux qu'autant qu'ils veulent. *Voïez Gabriël Prat.*

Thenopſychites. Ils diſoient que nos ames mouroient comme celles des bêtes. *Voïez S. Jean Damaſcene.*

Chazinzariens. Ils donnoient dans les erreurs d'Arius & de Neſtorius; & de toutes les Images, ils ne recevoient que celle de la Croix: ce qui donna lieu de les appeller *Staurolatres. Voïez Nicephore Calixte.*

Theocatagnoſtes ou *Blaſphemateurs*, en ce qu'ils avoient l'audace de reprendre certains faits & paroles en Dieu. *Voïez S. Jean Damaſcene.*

Etnophrones ou *Paganiſans*, certains Chrétiens qui ajoûtoient foi non-ſeulement à l'Aſtrologie judiciaire, mais encore à toutes ſortes d'augures & ſortilèges. *Voïez S. Jean Damaſcene.*

Patermeneutes ou *Faux-Interprêtes.* Ils interprétoient la Sainte Ecriture à leur fantaiſie. *Voïez S. Jean Dam.*

Lampetians, de Lampetius, qui diſoit qu'un Chrétien devoit être libre, & ne rien faire contre ſon gré; & ſur ce *principe*, il vouloit que dans les Communautés Réligieuſes

chacun pût vivre & s'habiller à ſa manière. *Voïez S. J. D.*

§. VIII. *Huitième Siècle.*

Agonyclites. Ils ne feſoient leurs prières que debout. *Voïez S. Jean Dam.*

Chriſtianocategores ou *Accuſateurs des Chrétiens.* Ils idolâtroient après les Images.

Iconoclaſtes, *Briſimages* & *Iconomaques.* Ils diſoient que le ſimple culte des Images étoit une idolâtrie, & qu'il n'en falloit point ſouffrir dans les Egliſes..... L'Empereur Léon *Iſaurique* commença cette impiété, que Copronyme ſon fils, & quelques autres continuèrent avec la dernière opiniâtreté.

Aldebert. Il ſéduiſoit le peuple par une ſainteté apparente, & ſe diſoit ſouverain dans le ſpirituel. Il condamnoit les voïages qu'on feſoit à Rome par un mouvement de dévotion. Il ſe vantoit de ſçavoir les péchés du peuple, & diſoit que la déclaration des pechés n'étoit pas néceſſaire, renvoïant tout le monde abſous. *Voïez Baronius.* An. 51.

Clement l'Ecoſſois. Il rejettoit les Saints Canons, les Traités & les Expoſitions des Pères de l'Egliſe, & judaïſoit en ce qu'il permettoit aux Chrétiens d'épouſer les veuves de leurs propres frères. Il prêchoit, contre la Doctrine & la Foi des SS. Pères, que Jeſus-Chriſt étant deſcendu aux enfers, avoit tout délivré, juſqu'aux Idolâtres mêmes. *Ex Epiſt. Bonif. ad Zachariam. Voïez Baronius.* 45.

Attingans, *Paulitiens*, ou *Paulijoannites.* Ils vouloient réduire les Sacremens de Baptême & de l'Euchariſtie à ces mots : *Ego ſum aqua viva & accipite & bibite.* Ce qui étoit les réduire en paroles d'inſtruction. *Voïez Sand. hæreſ.* 132. *ex Euthymio*, *S. Epiphane*, *&c.*

Felix, Evêque d'Urgel, & *Elipand* Evêque de Tolède. Ils diſoient que Jeſus-Chriſt n'étoit Fils de Dieu que par adoption.

Albanois. Ils établiſſoient deux principes, l'un bon & l'autre mauvais. Ils attribuoient le Vieux-Teſtament au dernier. Quant au Nouveau-Teſtament, ils diſoient qu'il venoit d'un bon principe, & que c'étoit Dieu le Père de Jeſus-Chriſt qui en étoit l'Auteur. Ils croïoient la

Métampſycoſe ou tranſmigration des ames. Ils diſoient que la chair de Jeſus-Chriſt n'avoit pas été ſujette aux pénalités comme celle des autres hommes. Ils ne reconnoiſſoient point le pouvoir de l'Egliſe. Ils rejettoient les Sacremens de l'Euchariſtie & de l'Extrême-Onction. *Voïez Gab. Prateolus, verbo Albanenſes.*

§. IX. & X. *Neuvième & Dixième Siècles.*

CLAUDE de Turin Iconoclaſte. Il étoit dans les erreurs de Felix, de Neſtorius & des Ariens.

Théoda, fauſſe Prophêteſſe. Elle ſe vantoit de ſçavoir au vrai le jour du Jugement. *Voïez Sigebert Moine de Gemblours.*

Godeſcalc, Moine de l'Egliſe Métropolitaine de Rheims. Il fit un Livre de ſes erreurs, & le préſenta à Raban Archevêque de Mayence, qui le condamna : tous les Evêques d'Allemagne en firent de même. Il dogmatiſoit touchant les anciennes erreurs des Prédeſtinatiens, & diſoit que Jeſus-Chriſt n'étoit mort que pour ceux qui étoient effectivement ſauvés. Floard dit dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe de Rheims, chap. 12. qu'il étoit dangereux d'avoir des conférences particulières avec cet Hérétique, parce qu'il ſoûtenoit impudemment qu'on lui avoit dit des choſes auſquelles on n'avoit jamais penſé.

Jean Scot, Moine de S. Benoît, *Fredevard*, *Ratramnus*, ou *Bertramus* Moine de Corbie, qui vivoient dans le neuvième Siècle, s'étant rendus ſuſpects par les doutes & les queſtions qu'ils firent touchant la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt en l'Euchariſtie, ont donné ſujet à quelques Auteurs de les mettre au rang des Hérétiques : mais je donne volontiers dans le ſentiment de Guitmond Evêque d'Averſa, de S. Thomas & de Bellarmin, qui rejettent le premier ſcandale de cette héréſie ſur Berenger. *S. Thomas 3. p. q. 75. a. 1.* Ceux qui voudront s'éclaircir à fond de cette matière, & ſçavoir quel jugement on doit faire des Livres qu'on atribue à ces Auteurs, pourront lire *Acta S.S. Ord. S. Bened. in Præfat. Sæcul. IV. Pariſ. Billaine* 1680.

Photius, Auteur du Schiſme des Grecs, après avoir uſurpé le Siége de Conſtantinople, & pris le titre d'Evêque Œcumenique, n'oublia rien pour s'élever au deſſus des Papes, & renverſer l'ordre Hiérarchique.

Les

Les erreurs qui ont ſuivi le Schiſme, & qui ont rendu la réünion ſi difficile, ſont celles qui ſuivent.

I. Ils diſent que le Saint-Eſprit ne procède point du Fils.

II. Que le pouvoir du Pape n'eſt pas plus étendu que celui des Patriarches Grecs, & que tout ce que les Latins font ſans leur participation, eſt nul.

III. Que l'Euchariſtie conſacrée par l'Egliſe Latine n'eſt pas le Corps de Jeſus-Chriſt, parce qu'elle eſt faite de Pain azime.

VI. Que l'Egliſe Romaine erre dans la forme du Baptême.

V. Qu'il n'y a point de Purgatoire, & que les ſuffrages des vivans ne ſervent que pour les ames qui ſont en enfer.

VI. Qu'il y a des ames errantes dans le monde, dont la peine & la récompenſe ſont différées juſqu'au jour du Jugement.

VII. Que les ſecondes Nôces ne ſont point un Mariage.

VIII. Que l'uſure n'eſt point un péché mortel.

IX. Que le divorce doit être libre.

X. Ils condamnent l'Egliſe Romaine, en ce qu'elle ſe ſert d'eau froide dans le Sacrifice.

XI. Les Seigneurs temporels vendent les Prélatures, & les Prélats vendent les Ordres Sacrés.

XII. Ils veulent que les reſtes du pain levé dont ils font l'Euchariſtie, ſoient encore le Corps de Jeſus-Chriſt, & qu'ils tiennent lieu de Sacrifice.

XIII. Ils n'admettent point le Sacrement de Confirmation; & quant à celui de l'Extrême-Onction, ils diſent que l'Apôtre ſaint Jacques a parlé de l'infirmité du péché, & non pas de celle du corps.

XIV. Les Confeſſeurs n'enjoignent point d'autre ſatisfaction pour le vol & le larcin, que d'aller trouver ſept Prêtres, qui font quelques onctions avec de l'huile, & vendent l'abſolution.

XV. Ils deſſéchent au ſoleil l'Euchariſtie qu'ils ont faite le jour de la Cène de Notre-Seigneur, aſſurant qu'elle doit être d'une plus grande efficacité; & ne jeûnent jamais le Samedi, ſi ce n'eſt la veille de Pâques.

XVI. Ils ne reconnoiſſent que cinq Ordres, Lecteurs, Soûdiacres, Diacres, Prêtres, & Evêques.

XVII. Ils excommunient tous les ans l'Egliſe de Rome.

XVIII. Ils ne permettent point aux Latins de ſacrifier ſur leurs Autels. Ils témoignent de l'abomination pour leur Sacrifice, & diſent qu'il n'eſt pas permis de dire plus d'une Meſſe en un jour ſur le même Autel.

XIX. Ils diſent que la fornication n'eſt pas un péché mortel. Que le menſonge & le parjure ſont permis contre un ennemi.

XX. Que c'eſt un péché mortel de manger des viandes ſuffoquées, & de ſe faire raſer la barbe.

XXI. Ceux qui battent les Eccléſiaſtiques n'encourent point d'excommunication.

Ils ont encore pluſieurs autres erreurs, qu'on peut voir dans Prateolus, & dans le Continuateur des Annales de Baronius, an. 1438. Il ſuffit de remarquer ici, que les Grecs on paru ſi volages dans leur croyance, qu'ils ſe ſont quatorze fois réünis à l'Egliſe, & ſéparés autant de fois.

§. XI. *Onzième Siècle.*

BERENGER Archidiacre d'Angers, Chef des Sacramentaires, ſoupçonné de magie. Il dogmatiſa ſur l'Euchariſtie. Ses premières erreurs ont été ſuivies par les Zuingliens, & les Calviniſtes; & les dernières par les Luthériens. Il diſoit de plus que le Baptême n'étoit profitable qu'aux Adultes. *Voïez Guitmond Evêque d'Averſa, & Polyd. Angl. Hiſt. L. IX.*

Heribert & Liſoïus. Ils tâchèrent de renouveller en France l'héréſie des Manichéens. *Voïez Baronius.* 17.

Les Simoniaques, qui s'étoient mis ſous la protection de l'Antipape Guiber, vendoient les Prélatures & les autres Bénéfices. *Voïez Baronius.* 47.

Les Réordinans. Ils ne vouloient point recevoir dans l'Egliſe les Simoniaques repentans, qu'au préalable ils n'euſſent été réordonnés. *Voïez Baronius.* 52.

Michel Cerularius. Il étoit dans les erreurs des Simoniaques, des Valéſiens, des Ariens, des Donatiſtes, des Nicolaïtes, des Sévériens, des Pneumatomaques, des Manichéens, des Nazaréens. *Voïez Baronius.* 54.

Les Nouveaux Nicolaïtes. C'étoit quelques Eccléſiaſtiques de Milan, qui ſoutenoient que la compagnie des

ſemmes étoit licite aux Prêtres. *Voïez Baronius.* 59.

Inceſtueux. Abuſés par certains Juriſconſultes, ils ſoutenoient que le mariage étoit licite au quatrième degré de conſanguinité. *Voïez Baronius.* 65.

Véciliens, Sectateurs de Vécilan, Evêque intrus de Mayence. Ils ſoutenoient que ceux qui avoient été dépouillés de leurs biens, n'étoient plus ſujets au jugement des Evêques.

Roſcelin. Il diſoit que les trois Perſonnes de la Trinité s'étoient incarnées, & que le Fils n'avoit pû s'incarner tout ſeul à cauſe de l'unité d'eſſence ès trois Perſonnes Divines. *Voïez Baronius.* 94.

....Saint Anſelme étant encore Abbé du Bec-Héloüin, écrivit un Livre de l'Incarnation du Verbe contre Roſcelin. Cet Hérétique aïant été condamné par un Concile de Soiſſons, feignit de renoncer à ſon erreur. Il la renouvella quelque tems après, diſant que ce qu'il en avoit fait, n'étoit que par crainte ; ce qui obligea Ives Evêque de Chartres de lui écrire une Lettre, qui a pour titre : *Ivo Dei gratiâ Carnotenſium humilis Epiſcopus, Roſcelino, non plus ſapere quam oportet ſapere, ſed ſapere ad ſobrietatem.* Voïez Ives Evêque de Chartres, Epit. 7.

§. XII. *Douzième Siècle.*

DURAND de Valdach. Il diſoit que le mariage n'étoit qu'une paillardiſe déguiſée. *Voïez Prateole.*

Marſilius, de Padoüe. Il ſe déclara contre le Pape & contre la ſubordination de l'Egliſe. *Voïez Prateole.*

Bongomiles. Baſile Médecin étoit leur Chef. Ils nioient la Sainte Trinité, & donnoient dans les erreurs des Ebionites. *Voïez Baronius.* 18.

Pétrobruſſiens, de Pierre de Bruys, qui diſoit que le Baptême étoit inutile aux petits enfans, qui n'ont point l'uſage de diſcrétion. Il nioit la réalité du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & improuvoit les aumônes & les prières pour les morts. *Voïez Baronius.* 26.

Abaillard. Il ſoutenoit une doctrine mêlée de celle des Ariens, des Neſtoriens & des Pélagiens, à laquelle il ajoutoit pluſieurs autres extravagances de ſon chef ; entr'autres de ne rien croire, que ce que notre enten-

dement pouvoit comprendre par le raiſonnement. *Voïez S. Bernard de error. Abail.* 14.

Tandemus ou *Tanchelin.* Il erroit contre les Ordres Sacrés & contre l'Euchariſtie.

Arnoldiſtes. Leur Chef étoit Arnauld de Breſſe, qui ſuivoit les opinions d'Abaillard. *Voïez Baronius.* 55.

Henriciens. Leur Chef étoit un Moine de Toulouſe nommé Henri.

Faux-Apoſtoliques. Ils improuvoient le Mariage, le Baptême, le Purgatoire, l'Invocation des Saints. *Voïez S. Bernard, Serm. LXVI.*

Patareans, ou *Patarins*, *Cathares*, *Publicains.*

Baruliens. Ils diſoient que nos ames étoient auſſi anciennes que le monde; que Jeſus-Chriſt n'avoit pas pris ſon Corps de la Vierge, & qu'il avoit un Corps Céleſte. *Voïez Sand. Hæreſ.* 159.

Vaudois ou *Pauvres de Lyon.* Leur héréſie étoit un aſſemblage de toutes les erreurs de ce ſiècle; les principaux d'entr'eux, diſtingués par une marque qu'ils mettoient ſur leurs ſouliers, s'appelloient Enſabattés. *Voïez Gabriel Prateolus, verb. Valdenſes & Inſabattati.*

Albigeois. Ils établiſſoient deux principes, l'un bon & l'autre mauvais. Ils tenoient la tranſmigration des ames. Ils nioient la Réſurrection & l'Euchariſtie. Ils rejettoient le Baptême. Ils diſoient que Dieu agiſſoit par une néceſſité de ſa nature; qu'il n'étoit pas Auteur de tous les biens; qu'il n'étoit pas un Etre purement ſimple; que le diable avoit créé tous les corps, & qu'il y avoit quelque choſe qui n'étoit ni le Créateur ni la créature. *Voïez Prateol. verb. Albigenſes.*

§. XIII. *Treizième Siècle.*

AMAURI. Il diſoit que ſi Adam n'eût point péché, il n'y auroit point eu de diſtinction de ſexe; que les Bienheureux ne voïoient pas Dieu en lui-même, mais en ſes créatures. Il nioit la Réſurrection & la Tranſubſtantiation. *Voïez Cæſarius, Lib. Dialog. Diſt.* 5.

David de Dinan. Il ajoutoit aux erreurs d'Amauri, que Dieu étoit la matière première; & ainſi il feſoit paſſer le Créateur pour une partie de la créature. *Voïez Cæſar. Dialog.* 5.

Guillaume de Saint-Amour. Il étoit ennemi des Ordres Mandians, & diſoit que la pauvreté habituelle étoit licite, mais non pas l'actuelle. Il fut condamné par Alexandre IV. *Per Bullam quæ incipit* : Romanus Pontifex. *Voïez Prateole, verb. Guilhelmus.* 50.

Didier Lombard. Il ſuivoit les erreurs de Guillaume de Saint-Amour.

Flagellans. Ils feſoient conſiſter les principaux Myſtères du Chriſtianime à ſe fouetter, & diſoient que le Baptême d'eau avoit été changé en celui de ſang; qu'il falloit ſe baptiſer du ſang que l'on tiroit de ſon corps à coups de fouet, préférant la flagellation au martyre.

Gerard Sagarel, Chef de faux Apôtres. Il fut brûlé pour ſes erreurs. Il blâmoit les vœux. Il prêchoit que le mariage pouvoit être diſſous, quand on vouloit embraſſer ſa Secte; qu'il ne falloit rien garder pour le lendemain, que les Apôtres l'avoient ainſi pratiqué; qu'il ne falloit point païer la Dixme; que les Egliſes étoient inutiles, ne voulant dépendre que de Jeſus-Chriſt immédiatement. *Voïez Alph. de Caſtro, in verbis Nuptiæ, Decimæ, Templum, Eccleſia.* 96.

Ceux qui mettent Raymond Lulle au rang des Héréti-ques, diſent non-ſeulement qu'il eſt auteur du Livre de l'invocation des demons, mais encore qu'il a ſoutenu que Dieu a pluſieurs eſſences, que Dieu le Père a été avant que le Fils fût, que le Saint-Eſprit a été conçu du Père & du Fils, & que l'eſſence de Dieu n'étant point oiſive, *eſſentie* toujours. *Voïez Nicol. Eymericus, Abraham Bzovius, an.* 1432. *Prateolus.*

Ceux qui défendent la Doctrine de Raymond Lulle, diſent au contraire que les Livres d'où l'on a pris ces erreurs, lui ont été ſuppoſés, & que c'eſt mal-à-propos qu'on le confond avec un autre Raymond Lulle dit Tarraga, dont les Livres furent condamnés & brûlés ſous Gregoire XI. l'an 1372, cinquante-ſept ans après la mort de Raymond Lulle de Maïllorque, qu'ils honorent du tître de Martyr; & ce dernier ſentiment paroît le plus probable. *Voïez Franciſcus Penna. in not. ad direct. Eymerici parte* 2. *ad quæſt.* 20. *&* 27. *teſte Theophylo Raynaudo de bonis ac malis Libris Erotemate X. Tom. XI.*

§. XIV. *Quatorzième Siècle.*

FRATICELLES, ou *Biſochz*, ſous la conduite d'Herman, Italien. Ils diſoient que les femmes devoient être communes; & pour cet effet, ils les attiroient dans des cachots, où ils ſe mêloient indifféremment avec les premières qu'ils rencontroient. *Voïez Gabriel Prateolus.*

Beguards, *Beguins* & *Beguines*. Ils profeſſoient une vie monaſtique, & diſoient que l'homme pouvoit acquerir en cette vie une béatitude auſſi parfaite que celle des Saints. Ils tenoient que c'étoit un péché mortel de baiſer une femme; & cependant ils excuſoient l'acte charnel par la chaleur de la concupiſcence. *De Hæreticis ad noſtrum in Clem.*

Dulciniſtes. Ils cohabitoient brutalement, ſous prétexte de charité. *Voïez Sand.*

Templiers. Cet Ordre de Chevalerie fut ſupprimé par le Concile de Vienne. Le Grand-Maître Jacques de Molay, qui fut brûlé tout vif à Paris l'an 1313, proteſta devant Dieu de ſon innocence & de celle de ſes Confrères.... On les accuſoit d'avoir rénié Jeſus-Chriſt, d'avoir trahi la Chrétienté, d'adorer une idole revétuë de la peau d'un homme, de rôtir des enfans, & de frotter cette idole de la liqueur qui en provenoit. Ces crimes furent revélés par le Prieur de Monfaucon de la Province de Toulouſe, & par *Naſſe-Dei*, Florentin. *Voïez l'Hiſtoire de la condamnation des Templiers par M. du Puy.*

Barlaam & *Acyndinus*. Ils confondoient les effets créés de Dieu avec ſa ſubſtance incréée.

Michel de Ceſena, & *Guillaume Okam*, excommuniés par Jean XX. ou XXII. pour avoir dit que Jeſus-Chriſt & ſes Diſciples n'avoient rien eu, ſoit en commun, ſoit en particulier.

Lolhard Valter. Il étoit dans les erreurs des Pétrobruſſiens, des Henriciens, des Vaudois & des Albigeois. Et de plus, il tenoit le parti des mauvais Anges contre les bons. *Voïez Génébrard, Archev. d'Aix, in Jo. XXII.*

Jean de Poliac. Il diſoit que les Confeſſions faites à tout autre Prêtre qu'à ſon Curé, étoient nulles. Il fut condamné par Jean XXII. *Voïez Gab. Prateole.*

M. Pierre du Cugnet, qui plaida contre la juriſdiction

& la liberté de l'Egliſe en préſence du Roi Philippe de Valois. *Voïez Till. in Chron.* An 29.

Richard Armacan. Il diſoit qu'un ſimple Prêtre pouvoit faire les fonctions Epiſcopales. *Voïez Prateole.*

Barthelemy Janovez. Il déterminoit la venuë de l'Antechriſt, & ce qui ſe paſſeroit alors. *Voïez Prateole.*

Turelupins & *Cyniques*, condamnés & brûlés ſous Gregoire XI. en 72. Ils n'avoient honte d'aucune ſorte de nudité, & diſoient qu'il ne falloit prier Dieu que de cœur. *Voïez Sand. Hæreſ.* 168.

§. XV. *Quinzième Siècle.*

WICLEFITES. Leur Chef étoit Jean Wiclef, dont les erreurs furent condamnées au Concile de Conſtance.... Il diſoit entr'autres choſes, qu'il n'étoit pas licite aux Eccléſiaſtiques de poſſeder des biens temporels ; qu'une perſonne étant en péché mortel ne pouvoit exercer aucun acte de Seigneur temporel ; que toutes choſes arrivoient par une néceſſité abſoluë. *Voïez Sand. Hæreſ.* 169. 168.

Jean Huz & *Jerôme de Prague.* Ils ſoutenoient les erreurs des Vaudois & des Wiclefites. Ils furent condamnés au Concile de Conſtance & brûlés, Huz le 15 & Jerôme le 16.

Pierre Dreſois & *Jacobeau*, Allemans. Ils enſeignoient que les Laïques devoient communier ſous les deux eſpèces. *Voïez Spondanus.* An 14.

Thaborites, ſous la conduite de Jean Ziska, ennemi des Moines & des Images. *Voïez Spond.* 20.

Jean de Rocſeſante, Wiclefite & Huſſite. *Voïez Prateolus, verb. Jo. Roc.*

Jean Roatius. Il avoit bâti une Forteresſe qu'il appelloit Mont de Sion, d'où il diſoit que la vérité ſortiroit quelque jour en faveur de la Bohême, & cependant il s'en ſervoit pour mettre tout le voiſinage ſous contribution. *Voïez Prateolus, verb. Jo. Roatius.*

Pikardins, ou *Nouveaux Adamites*, pires que les premiers. *Voïez Sand.*

Orebites. Leur Chef s'appelloit Bedricus. Ils s'acordoient avec les Thaborites. *Voïez Prateolus, verb. Bedricus.* 18.

Nicolas Galecus, député par les Bohêmiens au Concile de Bâle. Il ſoutint cette propoſition, qu'en la Loi de grace on ne pouvoit juſtement faire mourir perſonne, même

par autorité de juſtice. *Voïez Sand. Hæreſ.* 178. 24.

Mathieu Palmier, convaincu d'héréſie dans un Livre qu'il avoit écrit touchant les Anges, fut brûlé à Corna. *Voïez Génébrard*, *Arch. d'Aix*, *in Nicol. V.*

Jean Behaim, Tambourineur & Berger. Il parloit inſolemment des Prêtres. Il publioit que la Dixme n'étoit point dûë à l'Egliſe, ni les tailles au Prince. *Voïez Génébrard in Pio II.*

Pierre de Oſma, Profeſſeur de Théologie à Salamanque. Il enſeignoit que la Confeſſion étoit de l'inſtitution des hommes. Il fut condamné par Sixte IV.

Herman Riſivich, Hollandois. Il nioit que les Anges euſſent été créés de Dieu; que l'ame fût immortelle; que la matière des élémens eût été produite; & pour comble d'impiété, que Jeſus-Chriſt fût le véritable Meſſie, publiant que l'Evangile étoit ſans fondement. *Voïez Gabriel Prateol. verb. Herm.*

Ruſſiens. Ils rejettoient du nombre des Sacremens la Confirmation & l'Extrême-Onction. Ils nioient le Purgatoire & le pouvoir de l'Egliſe. *Voïez le P. Gaultier.*

REMARQUES

Sur le Quinzième & Seizième Siècles.

1.° Le Concile de Bâle fut aſſemblé par le Pape Martin V. pour la reformation de l'Egliſe, des mœurs des Eccléſiaſtiques & des Laïques. Il commença en 1431, & dura juſqu'en 1438. Eugène IV. ſucceſſeur de Martin s'étant apperçu que ſous prétexte de reformer, on s'en prenoit à des Privilèges eſſentiels à l'Egliſe Romaine, revoqua le Légat du Saint Siége, licentia les Pères, & transfera le Concile à Ferrare, où les Grecs ſe devoient rendre pour traiter de la réünion.... Ce Concile de Bâle n'eſt approuvé qu'en ce qui regarde les Cenſures & quelques cauſes Bénéficiales. Le nombre des Cardinaux y fut réduit à vingt-quatre, avec défenſe aux Neveux des Papes d'y prétendre pendant la vie de leur Oncle. Seſſ. 23. *Voïez Génébr. in Eugenio IV.*

2.° Quoique le Pape Eugène IV. eût licentié l'aſſemblée du Concile de Bâle, pluſieurs des Pères s'y oppoſèrent, & firent en la Seſſion troiſième le Décret *Diſſolutionem Concilii nullatenùs fieri poſſe.* Sur ces grandes diviſions entre le Concile & le Pape, le Clergé de France, le

Roi Charles VII. & ſon Conſeil s'aſſemblèrent à Bourges, & firent la Pragmatique-Sanction, conformément aux Décrets du Concile de Bâle, laquelle fut vérifiée & enrégiſtrée au Parlement le 13 Juillet 1439. Louis XI. la revoqua par ſes Letres-Patentes du 27. Novembre 1469. *Voïez Papyrius Maſſonus, Lib. 4. Annal.* Nonobſtant cette abrogation, les Parlemens ne laiſſèrent pas de s'en tenir à leur enrégiſtrement, & jugèrent les Procès ſuivant la Pragmatique. Ce qui fut maintenu par Louis XII. juſqu'à ce que le Pape Jules II. aïant à cœur de la détruire, ſe ſervit des Lettres-Patentes de Louis XI. & après quelques formalités dont il eſt parlé dans la Seſſion quatrième du Concile de Latran, tenuë en Décembre 1512, ordonna, avec l'aprobation du Concile, que les fauteurs de la Pragmatique, quels qu'ils puſſent être, ſeroient cités à comparoître dans ſoixante jours. Etant mort dans ces entrefaites, Léon X. qui lui ſuccéda, continua le Concile, & le Roi Louis XII. lui envoïa des Ambaſſadeurs avec pouvoir de déclarer qu'il renonçoit au Concile de Piſe, promettant d'envoïer à celui de Latran, comme les autres Nations: ce qu'il ratifia par Lettres-Patentes du 26 Octobre 1513. Mais il mourut dans cette conjoncture; & le Roi François I. ſon Succeſſeur aïant eu avis que le Pape & le Concile avoient décerné une citation peremptoire contre lui & contre l'Egliſe Gallicane, pour les obliger d'alléguer les cauſes pourquoi la Pragmatique-Sanction ne devoit pas être abrogée, ſe réſolut de traiter avec le Pape, & ſe rendit pour cet effet à Bologne, où il conféra avec Sa Sainteté; après quoi il s'en retourna à Milan, aïant laiſſé ſon Chancelier qui convint des conditions du Traité avec les Cardinaux d'*Ancone* & de *Santiquatro*, que le Pape avoit commis à cet effet. C'eſt ce qu'on appelle en France le *Concordat*, qui, après quelques petites difficultés qu'on fit de part & d'autre, fut inſeré dans les Actes du Concile, comme une pièce ſur laquelle les François ſe devoient régler à l'avenir en matière Bénéficiale & Eccléſiaſtique. *Voïez l'Hiſt. de la Pragm. Sanction. Paris, Sebaſtien Cramoiſy* 1652.

§. XVI. *Seizième Siècle.*

MARTIN LUTHER, Allemand, du Païs de Saxe, Moine

de l'Ordre de ſaint Auguſtin, apoſtaſia l'an 1517, & il prit occaſion des Indulgences qu'on publioit alors par toute la Chrétienté, diſant que c'étoit un abus. Il attaqua dans la ſuite l'autorité du Pape, des Conciles & des Pères. Il s'en prit aux Sacremens, & nia le libre arbitre, le mérite des bonnes œuvres, les ſacrifices & les prières pour les morts. Cette héréſie s'eſt partagée en pluſieurs Sectes différentes. Il eſt mort l'an 1546.

Jacques Præpoſiti, compagnon de Luther, ſéduiſit tous les Auguſtins du Convent d'Anvers, qui fut démoli par ordre du Pape Adrien VI.

Anabaptiſtes. Outre la quantité d'erreurs qu'ils tiennent de Luther, ils diſent que le Baptême eſt inutile aux petits enfans, & qu'il faut les rebaptiſer en âge de puberté. *Voïez Lindan. in Dubit. Dialog.* 2.

Carolſtade, Sacramentaire. Il quitta le parti de Luther, & renouvella les erreurs de Berenger. *Homo ferus, ſine ingenio, ſine doctrinâ, ſine ſenſu communi.* Melanchton, Epiſt. ad Frederic. Micori.

Jean Oecolampade. Il abandonna Luther, & ſe déclara contre la réalité du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. *Voïez Sand. Hæreſ.* 210.

Libertins ou *Quintiniſtes*. Ils diſoient qu'il n'y avoit qu'un Eſprit immortel, qui étoit Dieu ; que tout ce que nous croïons n'étoit qu'une pure opinion, & qu'on pouvoit être en apparence de toute ſorte de Réligions ſans en avoir aucune. *Voïez Lind. in Dubit. Dialog.* 2.

Zuingliens. Leur Chef étoit Waldric Zuingle, qui écrivit contre la réalité du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. 25.

Davidiques. Leur Chef étoit Georges David, Vitrier de Gand, qui ſe diſoit le troiſième David qui devoit régner ſur la terre, & donnoit dans les erreurs des Adamites & des Manichéens. *Voïez Lind. Dialog.* 2.

Ruſtaux, quelques Luthériens rébelles qui ne vouloient point païer de tribut aux Princes. *Voïez Gabriel Prateolus, verb. Chriſtoph. Schaplerus.*

Melanchtoniens ou *Confeſſioniſtes*. Leur Chef étoit Philippe Melanchton qui dreſſa la Confeſſion d'Augſbourg, & mourut l'an 60.

Martin Bucer, de Sacramentaire devint Luthérien,

& entreprit d'accorder les uns & les autres. *Voïez Sand. Hæreſ.* 215. Il eſt mort l'an 65.

Balthazar Pacimontan, Anabaptiſte. *Voïez Hoſius Lib. de tradit. hum.*

Farel, Anti-Luthérien & Sacramentaire. *Voïez Lind. in Dubit.* Il eſt mort l'an 65.

Calviniſtes, ou Sectateurs de Jean Calvin, appellés en France, Huguenots. Calvin mourut l'an 64.

Michel Servet, Chef des Servetians, qui donnoient dans quelques erreurs du Mahométiſme, des Sabelliens, des Eutychiens & des Anabaptiſtes.

Ubiquataires ou *Brentiens*. Ils diſoient qu'il n'y avoit point de tranſubſtantiation, & que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit par-tout depuis ſon Aſcenſion. Ils ont été appellés *Ubiquataires* du mot *Ubique*. *Voïez Lind.*

Charles du Moulin. Il étoit dans les erreurs de Jovinien. *Voïez Sand.*

Pierre Martyr, Sacramentaire. *Voïez Eſpencæus in Apolog.*

Sebaſtien Caſtalion. Il diſoit qu'on pouvoit ſuivre indifféremment toutes ſortes de Réligions. Il entreprit de faire une traduction élégante de l'Ecriture : *Novam Bibliorum interpretationem inſolenti temeritate molitus eſt.* Voïez De Thou, Hiſt. Lib. 35. vers la fin.

Théodore de Beze, Bourguignon, Panégyriſte de Calvin. 50.

Oſiander. Il enſeignoit que l'homme eſt juſtifié, non par la foi, comme le prétendent Luther & Calvin, mais par la juſtice eſſentielle de Dieu, qu'il diſoit être la cauſe formelle de notre juſtification. *Voïez Prateole, verb. Oſiander.* 51.

Stancarus. Il ſoutenoit au contraire que Jeſus-Chriſt étoit la cauſe formelle de notre juſtification, ſelon l'humanité ſeule. *Voïez Prateole.*

Muſculus venant à la traverſe des deux précédentes opinions, diſoit que Jeſus-Chriſt étoit Juſtificateur ſuivant les deux Natures, & que pour cet effet la Nature divine étoit morte en Croix, auſſi-bien que la Nature humaine. *Voïez Lind. in Dubit. Dialog.* 2.

Demi-Oſiandriens. Ils ne recevoient l'opinion d'Oſiander qu'à l'égard de l'autre vie, diſant que l'homme n'é-

toit juſte en celle-ci que par imputation. *Voïez Staphylus de Lutheranorum inter ſe concordiâ.*

Amſdorfiens. Sectateurs de Nicolas Amſdorff, rigide Confeſſioniſte, qui diſoit que les bonnes œuvres étoient pernicieuſes au ſalut de l'homme. *Voïez Staphylus.*

Majorites. C'étoient les contre-tenans des Amſdorfiens. *Voïez Staphylus.*

Luc Sternberg. Il donnoit dans les erreurs de Luther & de Melanchton. *Voïez Prateolus, verb. Lucas Stern.*

Polygamites. Leur Chef étoit Bernardin Okin Calviniſte. *Voïez Jacques Gaultier, Jéſuite.*

Puritains. Secte de Calviniſtes qui prétend être plus épurée que les autres. *Voïez Sand. Hæreſ.* 223.

Déiſtes, autrement *Trinitaires*, ou nouveaux Ariens. *Voïez Génébrard in Pio IV.*

Anti-Trinitaires. Certains Miniſtres Calviniſtes, qui voulant combattre les Trinitaires, donnoient dans les erreurs de Sabellius. *Voïez Jacques Gaultier.*

Nouveaux Samoſatéans. Ils nioient que le mot grec *Logos*, qui veut dire parole, ſignifiât la ſeconde Perſonne de la Très-Sainte Trinité. *Voïez Jacques Gaultier.*

Illyricains ou *Flacciens.* Secte de rigides Luthériens, qui diſoient que les bonnes œuvres n'étoient point néceſſaires au ſalut.

Functius ſoutenoit que ſaint Pierre n'avoit jamais été à Rome. *Voïez Jacques Gaultier.*

Qinctis. Secte de Calviniſtes Anglois, qui diſoient que le ſeul péché qu'on pouvoit faire au monde, étoit de ne pas embraſſer la vérité de leur Doctrine. *Voïez Génébrard in Pio V.*

Jean Sturmius. Il vouloit accorder les Catholiques avec les Proteſtans, & demandoit pour cet effet qu'il lui fût permis d'aſſembler ſoixante-&-dix Docteurs qui euſſent écrit touchant leur Réligion, ſçavoir ſept dans chacune des dix Provinces d'Allemagne.... Il prétendoit qu'on ne recevroit du Concile de Trente, que ce que l'Aſſemblée des Septante trouveroit à propos, & qu'on rejetteroit le reſte. *Voïez Genebrard in Greg. XIII.*

Jenois. Secte de Luthériens. *Voïez Lind. in Dubit.*

Juſtificatoires. Luthériens qui croient que notre juſti-

ſication n'eſt autre choſe que la rémiſſion des péchés & la réconciliation avec Dieu.

Pâtiliers ou *Pâtiſſiers*. Bande de Miniſtres Luthériens de Souabe qui écrivirent contre Oecolampade, & ſoutinrent dans leurs Ecrits que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit préſent en l'Euchariſtie, qu'il étoit au pain, ou ſous le pain, de même que la chair dans un pâté. *Voïez Frat.*

Intérimiſtes. Quelques Demi-Luthériens qui ſuivirent l'*Interim* de Leipſick ou d'Augſbourg. Cet *Interim* étoit une nouvelle manière de Réligion, ou pour mieux dire, d'accommodement avec les Catholiques. *Voïez Hoſius.*

Adiaphoriſtes. Ils diſoient que l'obſervation des Cérémonies, des Conſtitutions de l'Egliſe & des Conciles étoient indifférentes & n'engageoient à rien. *Voïez Hoſius, Lib. I. de Hæreſ.*

Antidiaphoriſtes. Ils étoient ennemis des anciennes Cérémonies. *Voïez Prateolus.*

Anti-Luthériens ou *Sacramentaires*. Ce ſont ceux qui, aïant quitté l'Egliſe à l'occaſion de Luther, ont abandonné ſes opinions, & ſe ſont partagés en une infinité de Sectes.

Luthéro-Papiſtes, *Demi-Luthériens*, *Luthéro-Zuingliens*, *Luthéro-Calviniſtes*, *Luthéro-Oſiandriens*.

Belliens. Demi-Luthériens, qui tenoient qu'il n'étoit pas permis de faire mourir un Hérétique. *Voïez Lindan. in Dubit.*

Heshuſiens. Ils ont pris leur nom de Tilman Héſuſius, Demi-Luthérien, &c.

Boquiniens, de Boquinius, qui diſoit que Jeſus-Chriſt n'avoit pas été crucifié pour les pécheurs. *Voïez Prateolus, verb. Boquinii.*

Richeriens, ainſi nommés de Pierre Richer Calviniſte, qui prêchoit qu'il ne falloit point adorer Jeſus-Chriſt en ſa chair humaine, & que c'étoit une héréſie de dire que Jeſus-Chriſt devoit être néceſſairement prié & invoqué. *Voïez Spondanus.* An 1555.

Hamſtédiens. Ils ſuivoient les opinions d'Hamſtédius, qui pour accorder l'Anabaptiſme avec les autres Sectes d'Angleterre, inventoit de nouvelles erreurs. *Voïez Lindanus in Dubit.*

Campaniſtes, dont le Chef étoit Jean Campan Anti-

Luthérien, qui ſe diſtinguoit pourtant des autres Sacramentaires dans la Cène, & ne croïoit pas que le Fils & le Saint-Eſprit fuſſent deux perſonnes diſtinctes. *Voïez Hoſius, Lib. I. de Hæreſ.*

Swenkfeldiens, qui ſe mirent au commencement ſous la conduite de Swenkfeldius Anti-Luthérien, & ſe partagèrent enſuite en Vratiſlaviens, Suitnicéens & Glogoviens. *Voïez Sand. Hæreſ.* 191 *&* 216.

Anti-Swenkfeldiens. Ils tenoient des opinions toutes contraires. *Voïez Prateolus.*

Nuds-Pieds, Spirituels ou *Séparés*, Anti-Luthériens qui abandonnoient tout pour être les fidèles imitateurs de la vie Apoſtolique. *Voïez Prateolus.*

Mennonites, Tibbes ou *Méliapes.* Leur Chef étoit Mennon, qui rejettoit le Baptême, & diſoit que Jeſus-Chriſt avoit pris ſon Corps de la ſubſtance de Dieu le Père, & non pas de la ſainte Vierge. *Voïez Prateolus, verbo Mennon.*

Les Libres. Certains Anti-Luthériens & Anabaptiſtes, qui ne vouloient païer ni dixme ni tributs. *Voïez Lindanus.*

Hutites. C'étoit des Anti-Luthériens qui s'étoient mis ſous la conduite de Jean Hutus, qui leur feſoit accroire qu'ils étoient & de nom & de fait le Peuple d'Iſraël. *Voïez Lindanus.*

Ambroſiens ou *Pneumatiques.* Certains Anabaptiſtes qui rejettoient l'un & l'autre Teſtament. *Voïez Prateolus, verbo Ambroſiani.*

Auguſtiniens. Ils prirent ce nom d'un Sacramentaire nommé Auguſtin, qui diſoit que le Ciel ne ſeroit ouvert à qui que ce ſoit avant le dernier jour. *Voïez Lind.*

Melchioriſtes. Ils ſuivoient Melchior Hoffman, Anti-Luthérien, qui diſoit premièrement que Jeſus-Chriſt avoit tiré ſa chair de lui-même & non pas de la Vierge, & qu'ainſi il ne pouvoit y avoir en lui qu'une Nature. Secondement, qu'un homme qui péche après la grace reçuë n'eſt jamais pardonné. Troiſièmement, que le ſalut dépend de nos ſeules forces. Ils donnoient encore dans l'erreur des Millenaires, &c.

Monaſtériens. Secte d'Anti-Luthériens & d'Anabaptiſtes, dirigés par Jean Bokaldi, qui avoit changé les paroles de la Cène, & diſoit : *Prens, mange, ſouviens-*

toi du Seigneur. Voïez Prateole, verb. Jo. de Leyden.

Clanculaires. Secte d'Anabaptiſtes qui cachoient leur croïance.

Manifeſtans, qui la publioient & taxoient les autres d'impies.

Baculaires ou *Stebliers*, qui ne vouloient porter que des bâtons pour toutes armes. *Voïez Sand. Hæreſ.* 194.

Scripturaires. Anti-Luthériens qui ne recevoient d'autre témoignage, ni d'autre preuve, que celle de l'Ecriture. *Voïez Prateolus, verb. Script.*

Olliers. Anti-Luthériens qui ſe traitoient tour-à-tour, & ſe plaiſoient à faire bonne chère. *Voïez Prat. verb. Ollarii.*

Batemburgiques. Quelques coureurs qui ſe mirent à la ſuite d'un ſoldat ſéditieux, & qui pilloient les Egliſes. *Voïez Lind. in Dubit. Dialog.* 2.

Pacifiques, Anabaptiſtes.

Paſtoricides. Certains Anabaptiſtes qui n'en vouloient qu'aux Chefs des Egliſes. *Voïez Prateol. verb. Paſtoricidæ.*

Sanguinaires. Quelques Anabaptiſtes qui bûvoient du ſang humain dans leurs ſermens. *Voïez Lind. in Dubit.*

Ægidius ou *Gilles.* Anabaptiſte qui rebaptiſoit pluſieurs fois pour de l'argent. Les Anabaptiſtes l'excommunièrent & le firent mourir. *Voïez Lind. in Dubit.*

Anti-Chrétiens. Impies qui blaſphémoient contre Jeſus-Chriſt, & tenoient par avance le parti de l'Antechriſt.

Démoniaques. Anabaptiſtes qui tiennent que les demons ſeront ſauvés à la fin du monde. *Voïez Hoſius de Hæreſ.*

Anti-Démoniaques. Quelques rigides Confeſſioniſtes, qui nient qu'il y ait des demons. *Voïez Sand. Hæreſ.* 197.

Sabbathaires. Anabaptiſtes qui gardent le Samedi à la Judaïque.

Communiquans. Ils vouloient introduire la communauté des femmes & des enfans. *Voïez Sand.* 198.

Valentin Gentil, Napolitain. Il diſoit que l'eſſence divine n'étoit que dans le Père, qu'il appelloit *Antouteon*, ou Dieu par lui-même; que le Fils ne l'avoit que par emprunt; & que la ſubſtance du Fils étoit différente de celle du Père, cherchant à faire paroître la ſubtilité dans la nouveauté de ſes termes. *Voïez Lindanus.*

Condormans. Anabaptiſtes qui couchoient pèle-mèle. *Voïez Sand. Hæreſ.* 199.

Larmoïans. Anabaptiſtes qui ne prioient Dieu qu'en pleurant & en criant. *Voïez Prateolus, verb. Ejulantes.*

Significatifs. Secte de Sacramentaires, qui diſent qu'en l'Euchariſtie il n'y a que le ſigne du Corps de Jeſus-Chriſt. *Voïez Staphylus.*

Tropiſtes, Significatifs & Oecolampadiens. *Voïez Staph.*

Energiques. Ils tiennent qu'en l'Euchariſtie il n'y a que l'énergie & la vertu du Corps de Jeſus-Chriſt. *Voïez Sand. Hæreſ.* 213.

Arrabonaires. Ils diſent que l'Euchariſtie n'a été donnée que comme un gage. *Voïez Prateol. verb. Arrabon.*

Adeſſenaires, diviſés en quatre claſſes. La première tient que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt au pain; la ſeconde à l'entour du pain; la troiſième avec le pain; & la quatrième ſous le pain. *Voïez Staphylus.*

Metamorphites. Ils diſent que Jeſus-Chriſt étant monté au Ciel, s'eſt tout-à-fait diviniſé. *Voïez Sivenckfeldius in duplici Statu Chriſti.*

Iſcariotiſtes, qui diſent que Judas n'a pas reçu le Corps de Jeſus-Chriſt dans la Cène. *Voïez Staphylus.*

Laïco-Cephales. Héréſie de Samſon & de Moriſon, Anglois, qui prêchèrent lors du Schiſme, que les Rois & les Reines ſont les Chefs de l'Egliſe, auſſi-bien que de l'Etat. *Voïez Sand. Hæreſ.* 220.

Effrontés. Ils ſe racloient juſqu'au ſang, & prétendoient être de vrais Chrétiens par cette cérémonie. *Voïez Jacques Gaultier.*

Neutraux. Sacramentaires qui s'abſtenoient de la Communion, diſant que la foi ſuffiſoit. *Voïez Gaultier.*

Manus-Impoſans. Secte de rigides Confeſſioniſtes, qui croient que l'impoſition des mains des Laïques eſt un Sacrement. *Voïez Prateolus.*

Bis-Sacramenteaux. Ils ne reconnoiſſent que deux Sacremens, le Baptême & l'Euchariſtie. *Voïez Prateolus.*

Triſacramenteaux. Ils ajoutoient l'abſolution.

Quadriſacramenteaux. Ils ajoutoient aux trois précédens, l'Ordre de Prêtriſe. *Voïez Prateolus.*

Sepulchraux. Ils nient la deſcente de Jeſus-Chriſt aux enfers quant à l'ame, & diſent qu'il n'y eſt deſcendu que quant au corps; interprétant au reſte le mot d'*enfer*, par

par celui de *ſépulture*.... Tel a été le ſentiment de Beze que Calvin réfute. *Lib.* 1. *C.* 16. §. 8.

Infernaux, ceux qui diſent, comme Calvin, que Jeſus-Chriſt a ſouffert les tourmens des damnés. *Calvin*, *Lib.* 2. *C.* 16. §. 10.

Les Inviſibles. Rigides Confeſſioniſtes, qui tiennent qu'il n'y a point d'Egliſe viſible.... Opinion des Illyricains, des Swenckfeldiens, des Oſiadriens & des Anabaptiſtes.

Bibliſtes, qui n'admettent que le Texte de l'Ecriture ſans aucune interprétation. *Voïez Sand. Hæreſ.* 192.

Pénitentiaires, dont les principales erreurs ſont ſur la Pénitence. *Voïez Prateolus.*

Faux Prophête du Pérou, brûlé par ſentence de l'Inquiſition. Il ſe diſoit Roi, Souverain Pontife, ami particulier de Dieu, Saint au-deſſus des Anges & des Apôtres, Rédempteur du Monde & nouveau Légiſlateur. *Voïez Jo. à Coſta Soc. Jeſu*, *Lib.* 2. *de Noviſſimis Cap. II.*

Sociniens. Ils ont pris leur nom de Lælius, & Fauſtus Socinus Miniſtres, qui ont renouvellé les erreurs de Paul de Samoſate & de Photin. *Voïez Vedellius in Arcanis Arminianiſmi. L.* 1. *p.* 2. *C.* 1. §. 5.

RÉCAPITULATION

Des Sectes qui ont paru dans le ſeizième Siècle, & qui ont pris leur origine de Martin Luther.

On peut les réduire à trois Claſſes.

- LUTHÉRIENS.
- DEMI-LUTHÉRIENS.
- ANTI-LUTHÉRIENS.

Ou ſuivant la diviſion de Staphylus *in Lutheranorum inter ſe concordiâ.*

- ANABAPTISTES.
- SACRAMENTAIRES.
- CONFESSIONISTES *ou* PROTESTANS.

ANABAPTISTES.

Les Anabaptiſtes ont commencé vers l'an 1525.
Muntzeriens.
Communiquans.
Condormans.
Larmoïans, *en Flandre.*

Adamites, *en Hollande, vers l'an* 1535.
Baculaires.
Clanculaires.
Manifeſtans.
Sabbathaires.
Démoniaques.
Davidiques, *dans la Friſe.*
Mennonites, *dans la Friſe.*
Polygamites.

SACRAMENTAIRES.

Luther a compté lui-même juſqu'à neuf Factions de Sacramentaires.... Mélanchton n'en a compté que ſix, *in judicio Hidelberg. an.* 1560.

Significatifs.
Tropiſtes.
Energiques.
Arrabonaires.
Adeſſenaires.
Métaphoriſtes.
Iſcariotiſtes.
Neutraux.
Iconoclaſtes.

CONFESSIONISTES.

Mélanchton doit être regardé comme le Chef des Confeſſioniſtes, qui ont commencé vers l'an 1538.

Les Rigides, *qui s'attachent à tous les ſentimens de Luther.*
Antinomes.
Samoſatéans.
Infernaux.
Antidémoniaques.
Amſdorffiens.
Antioſiandriens.
Antidiaphoriſtes.
Antiſwenkfeldiens.
Anti-Calviniſtes.
Manus-Impoſans.
Biſacramenteaux.
Inviſibles.
Les Moms, *qui ſuivent la Confeſſion de Wittemberg.*
Bibliſtes.
Adiaphoriſtes.
Triſacramenteaux.
Quadriſacramenteaux.
Luthéro-Calviniſtes.
Semioſiandriens.
Majoriſtes.
Pénitenciers.
Nouveaux-Pélagiens.
Syncretizans.

Ceux qu'on appelle *Extravagans*, ont des ſentimens contraires à la Confeſſion d'Augſbourg; mais pour obéir aux Princes qui ont ſigné cette Confeſſion, ils ſe diſent auſſi Luthériens, quoiqu'en effet ils ſoient Anti-Luthériens.

Swenkfeldiens.
Oſiandriens.
Stancariens.
Antiſtancariens.
Nouveaux-Pélagiens.
Manichéens & Marcioniſtes-Calviniſtes.

§. XVII. *Dix-ſeptième Siècle.*

ARMINIENS ou *Remontrans*, quelques Miniſtres Hollandois accuſés par leurs Confrères d'erreur, de blaſphême & de libertinage. *Voïez Nicolas Vedellius de Arcanis Arminianiſmi. Lugd. Batav.* An. 1663.

Gomariſtes, rigides Calviniſtes, contre-tenans des Arminiens. *Voïez Spondanus.* An. 9.

Cornatiens, de Cornatus qui nioit le péché originel. *Voïez Spond.* An. 9.

Ezechiel Medenſis, Luthérien, qui ſe diſoit le grand Prince & le Verbe de Dieu. Il prêchoit que Jeſus-Chriſt étoit en lui perſonnellement & eſſentiellement, & rejettoit les Sacremens des autres Luthériens. *Voïez Spond.*

Lucilio, Italien, convaincu d'avoir ſéduit quelque jeuneſſe à Toulouſe, & d'avoir inſinué l'Athéïſme, eut la langue coupée, & fut brûlé tout vif par arrêt du Parlement. *Voïez Spondanus.* An. 19.

Les Frères de la Roſe-Croix, autrement *les Inviſibles* & *les Inconnus*, Luthériens, Empyriques & Magiciens. *Voïez Spondanus.* An. 23.

Les Illuminés, faux dévots, qui prétendoient que l'Oraiſon Mentale & la Contemplation les avoit tellement unis à Dieu, qu'ils n'avoient plus beſoin de Sacremens, & que tout leur étoit permis. Ils commettoient ſous ce prétexte de grandes ſaletés, dont ils furent punis par ſentence de l'Inquiſition. *Voïez Florimond de Ramond, Hiſt. de l'Héréſ.*

Cornelius-Janſenius nâquit de parens Catholiques au Territoire de Leerdam en Hollande, en 1585. Il fit ſes Humanités à Utrecht, & fut envoïé à Louvain pour y étudier en Philoſophie & en Théologie ſous Jacques Jonſonius zélé défenſeur de la doctrine de Baïe. Il fut enſuite Prémicier du Collége de Baïonne; & étant retourné à Louvain, il y fut déclaré Préfet du nouveau Collége de Sainte-Pulcherie, qu'il rétablit parfaitement.

Il reçut, en 1617, le Bonnet de Docteur de l'Univerſité de Louvain; & aïant été député deux fois en Eſpagne par cette Académie, il s'acquitta avec ſuccès des commiſſions dont il étoit chargé.

En 1630 il fut nommé Profeſſeur Roïal de l'Ecriture-

Sainte. Cette même année il mit au jour, ſous le nom emprunté d'Alexandre Patricius, Théologien d'Armach, un Libelle intitulé *Mars Gallicus*, ou le *Mars François*, dans lequel il ſe déchaîne impudemment contre la Sacrée Majeſté des Rois de France.

Il fut fait Evêque d'Ypres, en 1635, & mourut de peſte le 6 Mai 1638, après avoir mis la dernière main à ſon Livre intitulé *Auguſtinus Yprenſis*, ou l'*Auguſtin d'Ypres*, auquel il avoit travaillé l'eſpace de 30 ans, & qu'il recommanda expreſſement à ſon Chapelain de faire imprimer. Quoiqu'il croïe qu'il ſoit difficile de rien changer à ſon Ouvrage; *Si tamen*, dit-il, *Romana Sedes aliquid mutari velit, ſum obediens Filius; & illius Eccleſiæ, in quâ ſemper vixi, uſque ad hunc lectum mortis obediens ſum.* Si le Saint Siége de Rome, dit-il, juge à propos d'y faire quelque changement, je ſuis Fils d'obéïſſance; & je défère, juſques dans ce lit de mort, à cette Egliſe dans laquelle j'ai toujours vécu. Ce ſont-là les dernières paroles de ſon Teſtament.

Toutes les Héréſies que je viens de rapporter dans ce premier Article, ont été condamnées par des Décrets émanés du Saint Siége & généralement reçus, ou par des Déciſions des Conciles particuliers ou généraux, convoqués ou approuvés par les Souverains Pontifes.

ARTICLE II.

DES CONCILES GE'NE'RAUX OECUMENIQUES.

LE mot de *Concile* ſignifie une Aſſemblée, où les Prélats, après avoir imploré l'aſſiſtance du Saint-Eſprit, confèrent enſemble, s'inſtruiſent, examinent les ſentimens & les raiſons des uns & des autres ſur les matières qui ſont propoſées, décident & prononcent juridiquement ce qui leur paroît néceſſaire pour la Réligion & pour le rétabliſſement de la Diſcipline Eccléſiaſtique.

Un Concile eſt appellé *Général*, lorſque tous les Evêques de la Chrétienté peuvent & doivent y aſſiſter, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime. Notre Saint Père le Pape y préſide comme Vicaire de Jeſus-Chriſt & Chef de l'Egliſe Catholique, quelquefois en perſonne, quel-

quefois par ſes Légats dûëment autoriſés; & lorſque toutes ces formalités s'y rencontrent, le Concile eſt tenu pour Œcuménique.

National, par les Prélats d'un Roïaume ou d'une Nation aſſemblés, & où préſide un Patriarche ou Primat. On donne quelquefois le nom de Concile *Général* ou *Provincial* à cette Aſſemblée; mais ce n'eſt que par rapport au Roïaume ou à la Province où elle ſe tient.

Provincial, par les Evêques d'une Province aſſemblés, & où préſide le Métropolitain.

Diocéſain, par les Prêtres d'un Diocèſe ſous l'autorité de l'Evêque; c'eſt rarement qu'on donne à cette Aſſemblée le nom de Concile.

Il y a eu pluſieurs Conciles tant Généraux, comme le Sardique, que Provinciaux ou Nationaux tenus pour la défenſe de celui de Nicée, que les Ariens attaquoient. Ceux d'Antioche, de Milan & de Rimini II. où leur faction dominoit, ont été réprouvés, &c.

Les 18 *Conciles Généraux Oecuméniques.*

I. Le premier Concile Général, l'an 325, fut le I. de Nicée, en Bythinie, ſous le Pape Sylveſtre, & du Règne de l'Empereur Conſtantin. L'Aſſemblée étoit de 318 Evêques. L'erreur d'Arius, qui nioit la Divinité de Jeſus-Chriſt, fut condamnée; & on y détermina le tems qu'il falloit célébrer la Fête de Pâques, &c. Oſius Evêque de Cordoue en Eſpagne y préſida en qualité de Légat du Saint Siége, avec deux autres ſimples Prêtres Romains, qui y furent auſſi envoïés pour la même fonction. L'an 325.

II. Le ſecond Concile Général, l'an 381, I. de Conſtantinople, ſous le Pape Damaſe, & du Règne de l'Empereur Théodoſe. L'Aſſemblée fut de 150 Evêques contre Macédonius, qui nioit la Divinité du Saint-Eſprit; & ce fut en ce Concile, que le Symbole que l'on chante à la Meſſe fut dreſſé avec quelque augmentation de celui qui avoit été fait à Nicée. Il n'y aſſiſta point de Légats du Saint Siége; mais le Concile fut approuvé par le Pape Damaſe.

III. Le troiſième Concile Général, d'Ephèſe, l'an 431, ſous le Pape Céleſtin, & du Règne de l'Empereur Théodoſe le Jeune. Il s'y trouva 200 Evêques. Neſtorius Evêque de Conſtantinople y fut condamné, parce qu'il ſuppoſoit

deux Perſonnes diſtinctes en Jeſus-Chriſt, l'une Divine & l'autre Humaine, détruiſant par là le Myſtère de l'Incarnation, niant auſſi que la Sainte Vierge fût Mère de Dieu, &c. Saint Cyrille Alexandrin y préſidoit au nom du Pape, avec trois autres Légats qui y avoient été envoïés de Rome, parmi leſquels il y en avoit un qui n'étoit que ſimple Prêtre.

IV. Le quatrième Concile Général, de Calcédoine, l'an 451, ſous le Pape Léon, & du Règne de l'Empereur Marcien. 630 Evêques y aſſiſtèrent. L'erreur d'Eutyches y fut condamnée. Cet Héréſiarque, grand ennemi des Neſtoriens, s'étoit jetté dans une autre extrémité, ne voulant reconnoître qu'une ſeule Nature en Jeſus-Chriſt, par le mélange de la Divine avec l'Humaine. Entre les Légats du Saint Siège qui y préſidèrent, il y en avoit un qui n'étoit que ſimple Prêtre.

V. Le cinquième Concile Général, II. de Conſtantinople, l'an 553, ſous le Pape Vigile, & du Règne de l'Empereur Juſtinien. On y compta 280 Evêques. On y condamna de nouveau la Doctrine des Trois-Chapitres, qui renfermoit les erreurs des Neſtoriens. Théodore Evêque de Mopſueſte, Ibas Evêque d'Edeſſe, & Théodoret Evêque de Cyr, étoient les Auteurs de ces Ouvrages connus ſous le nom des Trois-Chapitres. Les erreurs d'Origène qui n'étoient pas encore aſſoupies, y furent également condamnées, &c. Il n'y aſſiſta point de Légats du Pape Vigile; mais ce Souverain Pontife approuva le Concile, & lui donna ſon conſentement.

VI. Le ſixième Concile Général, III. de Conſtantinople, l'an 680, ſous le Pape Agathon, & du Règne de l'Empereur *Pog*... Il y avoit 170 Evêques ou environ. On y condamna les Monothelites, qui n'admettoient qu'une ſeule opération en Jeſus-Chriſt, revenant par là à la Doctrine d'Eutyches. Deux ſimples Prêtres & un Diacre y tenoient la place du Pape.

VII. Le ſeptième Concile Général, II. de Nicée, l'an 787, ſous le Pape Adrien I. & du Règne de l'Impératrice Irène & de Conſtantin ſon fils. Il étoit compoſé de 350 Evêques. Les Iconoclaſtes, c'eſt-à-dire, Briſe-Images, y furent condamnés. On y rétablit le culte des ſaintes Images, tel que l'Egliſe l'a toujours conſervé, &c. Deux ſimples *Prêtres* y préſidèrent au nom du Pape.

VIII. Le huitiéme Concile Général, IV. de Conſtantinople, l'an 869, ſous le Pape Adrien II. & du Règne de l'Empereur Baſile. Le faux Patriarche Photius y fut dégradé, & Ignace fils de l'Empereur Michel Curopalate fut rétabli dans ſa Dignité. Photius auteur du Schiſme des Grecs avoit pris le titre d'Evêque Œcuménique, & n'avoit rien oublié pour s'élever au-deſſus des Papes, & pour renverſer l'Ordre Hiérarchique.

IX. Le neuviéme Concile Général, I. de Latran, l'an 1122, ſous le Pape Calixte II. & du Règne de l'Empereur Henri V. L'Aſſemblée fut de 300 Evêques, pour y terminer le différend d'entre le Saint Siége, & ledit Empereur Henri V. qui entreprenoit ſur les droits de l'Egliſe.

X. Le dixiéme Concile Général, II. de Latran, l'an 1139, ſous le Pape Innocent II. & du Règne de l'Empereur Conrad III. Ce Concile fut aſſemblé contre l'Antipape Pierre fils de Léon, & pour le rétabliſſement du Pape Innocent II. On y arrêta la faction des Schiſmatiques, & on y condamna pluſieurs héréſies qui commençoient à ſe gliſſer dans le monde par la faction des Pétro-Bruſſiens & par celle d'Abaïllard.

XI. L'onziéme Concile Général, III. de Latran, l'an 1179, ſous le Pape Alexandre III. & du Règne de l'Empereur Frederic. On y procéda contre les Vaudois, contre les Albigeois, & contre les Schiſmatiques ordonnés par l'Antipape Victor IV.

XII. Le douziéme Concile Général, IV. de Latran, l'an 1215, ſous le Pape Innocent III. & du Règne de l'Empereur Othon IV. Ce Concile fut compoſé de plus de 400 Evêques, & de plus de 800 tant Abbés qu'autres perſonnes illuſtres dans l'Egliſe. Les Albigeois, Amauri, & l'Abbé Joachim y furent condamnés; le recouvrement de la Terre-Sainte y fut réſolu; & on y reçut le mot de *Tranſubſtantiation* dans l'Euchariſtie.

XIII. Le treiziéme Concile Général, I. de Lyon, l'an 1245, ſous le Pape Innocent IV. & du Règne de l'Empereur Frederic II. où après l'excommunication fulminée contre ledit Empereur, on publia une Croiſade pour le recouvrement de la Terre-Sainte; & le Roi de France ſaint Louis porta à cet effet la guerre dans la Paleſtine. On réſolut auſſi dans le Concile que les Cardi-

naux porteroient le chapeau rouge, pour marque de la conſtance qu'ils doivent avoir, juſqu'à répandre leur ſang pour la défenſe de la Foi.

XIV. Le quatorzième Concile Général, II. de Lyon, l'an 1274, ſous le Pape Gregoire X. & du Règne de l'Empereur Rodolphe. Plus de 700 Evêques y aſſiſtèrent. On y condamna les erreurs des Grecs, & on y détermina le recouvrement de la Terre-Sainte. L'Empereur Paléologue, & les Evêques d'Orient envoïèrent au Concile leurs Ambaſſadeurs, qui firent abjuration du Schiſme, dans lequel ils retombèrent bientôt après.

XV. Le quinzième Concile Général, de Vienne en Dauphiné, l'an 1311, ſous le Pape Clement V. & du Règne de l'Empereur Henri VIII. L'Aſſemblée fut de plus de 300 Evêques. L'Ordre des Templiers y fut ſupprimé. On y traita des moïens de faire la guerre aux Infidèles, & on y condamna entr'autres l'Héréſie des Béguards.

XVI. Le ſeizième Concile Général, de Florence, oppoſé à celui de Bâle, ſous le Pape Eugène IV. & du Règne de l'Empereur Albert II. Ce Concile avoit été commencé à Ferrare l'an 1438; mais à cauſe de la peſte, il fut transféré à Florence, où il fut terminé en 1439. Jean Paléologue Empereur d'Orient y aſſiſta avec Joſeph Patriarche de Conſtantinople, & avec un grand nombre d'Evêques Grecs. L'union fut rétablie entre les deux Egliſes Grecque & Latine; & le Pape y fut reconnu comme le ſucceſſeur de ſaint Pierre & le Primat de l'Egliſe Univerſelle.

XVII. Le dix-ſeptième Concile Général, V. de Latran, l'an 1517, contre le Concile de Piſe, ſous les Papes Jules II. & Léon X. & du Règne de l'Empereur Maximilien I. On y traita de la Guerre Sainte & de la reformation des mœurs. La Pragmatique-Sanction y fut abrogée.

XVIII. Le dix-huitième Concile Général, de Trente, commencé l'an 1545, & fini en 1563, ſous les Papes Paul III. Jules II. & Pie IV. & du Règne des Empereurs Charles-Quint & Ferdinand I. Ce Concile fut aſſemblé contre l'Héréſie des Luthériens & des Calviniſtes, contre les autres erreurs du ſiècle, & contre l'abus & la corruption des mœurs des Eccléſiaſtiques & des Laïques. Il fut transféré de Trente à Bologne l'an 1547, & remis *huit mois* après à Trente. Les Légats du Saint Siége y

préſidèrent en préſence de deux Cardinaux, de trois Patriarches, de vingt-un Archevêques, de ſept Abbés, de ſept Généraux d'Ordre, &c.

ARTICLE III.

DES PATRIARCHES, DES ARCHEVEQUES, ET DES EVEQUES DE TOUTE LA CHRE'TIENTE'.

LE nom d'*Evêque* eſt un mot grec qui ſignifie Inſpecteur ou Sur-Intendant. C'étoit ainſi que les Athéniens appelloient certains de leurs Magiſtrats qu'ils avoient coûtume d'envoïer tous les ans aux Villes de leûr Domination, pour y examiner l'état actuel des choſes, & pour y contenir les Sujets dans le devoir & la fidélité. C'eſt ce qui a fait dire à ſaint Auguſtin, Liv. 19. de la Cité de Dieu, chap. 19. que l'*Epiſcopat eſt une charge* ou *un fardeau, & non pas un tître d'honneur.* Selon ce ſens littéral, les Rois, ou même leurs Envoïés, ſont quelquefois appellés *Evêques*, ainſi qu'il eſt rapporté d'Antiochus, Liv. 1. des Machab. chap. 4. v. 53. qu'*il écrivit de la ſorte dans tout ſon Roïaume, qu'il établit des Officiers*, (en grec des Evêques), *pour obliger le peuple à obéir à ſon Edit*.... Euſebe, Liv. 1. de la Vie de Conſtantin, chap. 44. qualifie ce Prince d'Evêque : *aïant été établi de Dieu*, dit-il, *Evêque Univerſel, il convoqua l'Aſſemblée des Miniſtres du Seigneur*; mais quel fut cet Epiſcopat? Conſtantin lui-même l'explique, Liv. 4. c. 24. *Vous êtes*, dit-il, s'adreſſant aux Prélats, *Evêques ſur ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe ; & Dieu m'a établi Evêque ſur ce qui ſe traite au-dehors.* C'eſt-à-dire, comme je tiens l'Empire de Dieu, il me touche de ſecourir l'Egliſe, d'examiner & de veiller à la ſûreté & à l'exécution des Canons, & des Loix Eccléſiaſtiques ; *afin que l'autorité Roïale reprime la méchanceté de ceux ſur qui les avertiſſemens de l'Egliſe ne font point d'impreſſion*, diſoit le VI. Concile d'Arles, Can. 17.

Les Ecrivains Eccléſiaſtiques adoptèrent cette même ſignification du mot d'Evêque, en parlant des Prélats qui veillent ſur la conduite des ouailles qui leur ſont confiées ;

d'où ſaint Auguſtin, ſur le Pſ. 126. a dit; que *ſi dans l'Egliſe on accorde aux Evêques une place plus élévée, c'eſt pour que de là ils puiſſent dominer & contenir le peuple.* C'eſt en ce ſens que s'explique l'Apôtre dans les Actes 20. verſ. 28. *Prenez garde à vous-mêmes*, dit-il, *& à tout le troupeau ſur lequel le Saint-Eſprit vous a établis Evêques pour gouverner l'Egliſe de Dieu;* & c'eſt de cet Epiſcopat en ce dernier ſens, qu'il eſt ici queſtion.

Le nom d'Evêque eſt énergique, en ce qu'il convient aux Patriarches, aux Primats, aux Métropolitains ou Archevêques, & aux Evêques. Ils ſont tous égaux par l'ordre & par le caractère, & ſeulement diſtingués entr'eux par le ſeul grade de Juriſdiction & d'honneur.

Les *Patriarches* furent ainſi appellés, parce qu'ils ſont comme les Princes & les Chefs des Pères qui ſont ſous leur autorité, ſçavoir des Primats & des Métropolitains. Le Souverain Pontife de Rome eſt le premier des Patriarches, & le premier d'entre les Evêques. Il a même de droit divin la primauté d'honneur, & une certaine inſpection ſur toutes les autres Egliſes de l'Univers, & ſur l'Egliſe Univerſelle.

On appelle *Primats*, ceux d'entre les Evêques qui ſont inférieurs aux Patriarches, mais ſupérieurs aux Métropolitains.

Les *Métropolitains* ſont ſupérieurs aux Evêques de leur Métropole.

Les Archevêques commencèrent d'être ainſi appellés par les Grecs, comme qui diroit Chefs & Princes des Evêques. Les Africains ne purent jamais ſouffrir ce titre d'honneur, qui leur paroiſſoit trop éclatant dans les Archevêques; mais ils furent beaucoup plus indulgens envers les noms d'Archiprêtres & d'Archidiacres.

Les perſonnes curieuſes de ſçavoir l'origine & l'étenduë de l'autorité & de la Juriſdiction des Patriarches & des Primats, pourront conſulter à cet effet les ſçavans Ouvrages de l'illuſtre M. Pierre de Marca, Liv. 1. *de la Concorde*, chap. 3. & les ſuivans; ceux de Morin *Exerci. Eccléſiaſ.* Liv. 1. *Exerci.* 1. de Thomaſſin *de l'ancienne & nouvelle Diſcipline touchant les Matières Bénéficiales*, Liv. 1. chap. 3. 7. 8. de Halley *de l'Hiérarchie Eccléſ.* L. 4. Sect. 4.

§. I.

DU CLERGÉ D'ITALIE.

On compte en Italie 46 Archevêchés & 331 Evêchés, en y comprenant ceux de Savoye.

SECTION PREMIERE.

Des Archevêchés & des Evêchés de l'Etat Eccléſiaſtique.

ROME eſt le ſéjour ordinaire du Pape ou Souverain Pontife, qui eſt le Vicaire de Jeſus-Chriſt en Terre. L'Apôtre ſaint Pierre premier Pape y transféra le Saint Siége d'Antioche, environ l'an 42 de Notre-Seigneur.

Le Pape eſt le premier des Patriarches & le premier d'entre les Evêques. Il eſt le Primat d'Italie, le Métropolitain des Evêques ſuffragans de Rome, & il eſt Evêque de ſaint Jean de Latran.

SES SUFFRAGANS.

ÉVECHÉS.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.	PROVINCES.
Réunis. Oſtie	29	58	41	47	Campagne de Rome.
Réunis. Velletri	30	27	41	42	Campagne de Rome.
Réunis. Porto	29	58	41	46	Patrim. de S. Pierre.
Réunis. Sainte-Rufine					Patrim. de S. Pierre.
Sabine *ou* Magliano	30	10	42	20	La Sabine.
Paleſtrine	30	30	41	51	Campagne de Rome.
Freſcati	30	18	41	48	Campagne de Rome.
Albano	30	15	41	43	Campagne de Rome.

Ces 6 Evêchés ſont affectés aux ſix premiers Cardinaux.

Tivoli	30	27	41	57	Campagne de Rome.
Agnanie	30	41	41	45	Campagne de Rome.
Segni	30	40	41	40	Campagne de Rome.
Ferentino	30	52	41	43	Campagne de Rome.
Alatri	30	58	41	44	Campagne de Rome.
Veroli	31	4	41	40	Campagne de Rome.
Terracine	30	50	41	20	Campagne de Rome.
Spolete	30	25	42	45	Ombrie.
Norcia	30	46	42	37	Ombrie.
Nepi	30	2	42	12	Patrim. de S. Pierre.
Sutri	29	50	42	13	Patrim. de S. Pierre.
Viterbe	29	45	42	25	Patrim. de S. Pierre.
Toſcanella					Patrim. de S. Pierre.

Orti	30	2	42	22	Patrim. de S. Pierre.
Città-Caſtellana					
Monteſiaſcone	29	40	42	35	
Corneto	29	28	42	15	
Bagnarea	29	40	42	40	
Orvieto	29	45	42	42	Orvietano.
Acqua-Pendente, *tranſféré de Caſtro en 1649.*	29	28	42	43	
Pérouſe	30	1	43	6	Pérouſin.
Città-di-Caſtello	29	53	43	28	
Città-della-Pieve					
Terni	30	20	42	4	Ombrie.
Narni	30	15	42	32	
Amelie	30	4	42	33	
Todi	30	2	42	47	
Rieti	30	40	42	23	
Foligni	30	18	42	55	
Aſſiſe	30	12	43	4	
Nocera	30	30	43	2	
Fano	30	40	43	53	Duché d'Urbin.
Ancone	31	15	43	36	Marche d'Ancone.
Humana					
Lorette	31	25	43	24	
Reccanati	31	19	43	23	
Jeſi	30	55	43	30	
Oſimo	31	12	43	20	
Camerino	30	42	43	5	

Il y a encore pluſieurs autres Evêchés, ſitués en différentes parties du Monde, qui relèvent immédiatement du Saint Siége : j'aurai ſoin de les marquer d'une *.

Les autres Archevêchés & Evêchés de l'Etat Eccléſiaſtique.

FERRARE, Archevêché, Capitale de la Légation de ce nom. *Long.* 29^{d} 30′. *lat.* 44^{d} 54′.

FERMO, Archevêché, dans la Marche d'Ancone, érigé en 1589 par Sixte V. à 50 lieuës de Rome & à 7 de Lorette. *Long.* 31^{d} 28′. *lat.* 43^{d} 8′.

Ses Suffragans.

Macerata	31	12	43	15	Marche d'Ancone.
Tolentino	31	2	43	10	
Aſcoli *	31	23	42	47	
Ripa-Tranſone	31	28	42	57	
Montalto	31	18	42	55	
San-Severino	30	55	43	10	

URBIN, Archevêché, dans le Duché d'Urbin, érigé en 1563, à 8 lieuës de Rimini & à 49 de Rome. *Long.* 30d 16'. *lat.* 43d 49'.

SES SUFFRAGANS.

Cagli	30	18	43	30	Duché d'Urbin.
Foſſombrone	30	28	43	44	
S. Leo *ou* Montefeltro. *L'Evêque fait ſa réſid. à Penna de' Billi*	30		43	57	
Peſaro	30	35	43	56	
Sinigaglia	30	54	43	42	
Eugubio *	30	16	43	18	
S. Angelo Urbanea					

RAVENNE, Archevêché, dans la Romagne, à 15 l. de Bologne & à 65 de Rome. *Long.* 29d 50'. *lat.* 44d 22'.

SES SUFFRAGANS.

Rimini	30	14	44	6	Romagne.
Bertinoro Forlimpopoli	29	17	44	8	
Cervia	30		44	16	
Ceſena	29	46	44	8	
Comachio	29	45	44	45	Ferraſe.
Faenza	29	28	43	18	
Imola	29	18	44	22	Romagne.
Forli	29	36	44	28	
Sarſina	29	46	43	58	
Adria, *aujourd'hui à Rovigo * aux Vénitiens*	29	38	45	5	Poléſin de Rovigo.
	29	21	45	4	

BOLOGNE, Archevêché, dans le Bologneſe, érigé en 1582, à 7 lieuës de Modène, à 24 de Florence & à 74 de Rome. *Long.* 29d. *lat.* 44d 27' 20".

SES SUFFRAGANS.

Parme	28	27	44	50	Duché de Parme.
Plaiſance	27	18	45	5	Duché de Plaiſance.
Borgo-San-Donnino	27	30	41	53	Duché de Parme.
Modène	28	52	44	34	Duché de Modène.
Reggio	28	12	44	43	
Crême, *aux Vénitiens*	27	25	45	25	Cremaſc.
Carpi, *aux Vénitiens*					Veroneſe.

Ces ſept Evêchés, Suffragans de Bologne, ſont hors de l'Etat Eccléſiaſtique.

SECTION II.

Des Archevêchés & des Evêchés ſitués dans les Etats du Roi des Deux-Siciles.

NAPLES, Archevêché, dans la Terre de Labour, à 43 lieuës de Rome & à 344 de Paris. *Long.* 31d 39′ 20″. *lat.* 40d 50′ 12″.

SES SUFFRAGANS.

Pozzuolo	31	35	40	50	Terre de Labour.
Nola	32	5	40	52	
Acerra	31	48	40	58	
Iſchia & *Iſle*	31	30	40	50	
Averſa*	31	50	41		

CAPOUE, Archevêché, dans la Terre de Labour, érigé en 968, à 15 milles de Naples. *Long.* 31d 55′. *lat.* 41d 7′.

SES SUFFRAGANS.

Calvi	31	45	41	13	Terre de Labour.
Caſerta	31	58	41	5	
Carinola	31	35	41	15	
Cajazzo	32		41	10	
Teleſe, *ruiné en 1688 par un tremblement de terre*					
Tiano	31	43	41	34	
Seſſa	31	34	41	20	
Alifi					
Venafre	31	45	41	32	
Fondi*	31	3	41	22	
Gaète*	31	12	41	30	
Mola					
Tragetto					
Aquino*	31	23	41	32	
Pontecorvo					
Sora*	31	14	41	47	
Iſernia	31	55	41	42	Comté de Moliſe.

SALERNE, Archevêché, dans la Principauté-Citérieure, érigé en 974, à 10 lieuës de Naples. *Long.* 32d 19′. *lat.* 40d 45′.

SES SUFFRAGANS.

Campagna	32	47	40	42	Princip. Citérieure.
Satriano					
Capaccio	32	38	40	27	

Policaſtro	33	15	40	7	Princip. Citérieure.
Acerno	31	58	40	55	
Marſico-Nuovo	33	24	40	22	
Nocera de' Pagani	32	19	40	43	
Sarne	32	10	40	48	
Nuſco					Princip. Ultérieure.
La Cava *	32	20	40	40	Princip. Citérieure.

AMALFI, Archevêché, dans la Province-Citérieure, érigé en 987, à 26 milles par terre de Naples. *Long.* 32d 7'. *lat.* 40d 35'.

SES SUFFRAGANS.

Capri & *Iſle*	31	41	40	35	Princip. Citérieure.
Letteré	32	5	40	52	
Minuri					
Scala *	32	7	40	38	
Ravello *	32	12	40	38	

SORRENTO, Archevêché, dans la Terre de Labour, erigé en 468, à 25 milles par terre de Naples. *Long.* 31d 52'. *lat.* 40d 40'.

SES SUFFRAGANS.

Maſſa-Lubrenſe	31	58	40	40	Terre de Labour.
Vico-Aquenſe					
Caſtel-à-Mare	32				

CONZA, Archevêché, dans la Principauté-Ultérieure, érigé en 1087, à 21 l. de Naples. *Lon.* 32d 55'. *l.* 40d 50'.

SES SUFFRAGANS.

La Cedongna	33	8	41	5	Princip. Ultérieure.
S. Angelo de' Lombard.					
Biſaccio	33	5	41	3	
Muro	33	10	40	45	Baſilicate.

CERENZA & MATERA, Archevêché, dans la Baſilicate. La première de ces deux Villes eſt Archiépiſcopale, la 2.e n'étoit qu'Epiſcopale; mais en 1518, on en fit la réunion, & depuis lors le véritable Siége Archiépiſcopal eſt à Matera, à 37 lieuës de Naples. *Long.* 34d 18'. *lat.* 40d 41'.

SES SUFFRAGANS.

Anglona					Baſilicate.
Turſi					
Potenza	33	30	40	40	

Gravina	34	10	40		Terre de Bari.
Venoſa, où *naquit Horace.*	33	32	40	52	Baſilicate.
Tricarico					
Monte-Peloſo *	33	58	40	40	
Melfi *	33	25	41	2	
Rapolla *					

TARENTE, Archevêché, dans la Terre d'Otrante, érigé en 1071, à 50 l. de Naples. *Lon.* 35d. *lat.* 40d 35′.

SES SUFFRAGANS.

Motola	34	45	40		Terre d'Otrante.
Caſtellaneta	34	38	40		
Oria, ô Uritano	35	22	40		

BRINDES, Archevêché, dans la Terre d'Otrante, érigé en 1060, à 63 l. de Naples. *Lon.* 35d 40′. *l.* 40d 52′.

Il n'y a qu'un ſeul Suffragant.

Oſtuni	35	24	40	59	Terre d'Otrante.

OTRANTE, Archevêché, dans la Terre d'Otrante, érigé en 1068, à 76 lieuës de Naples. *Long.* 36d 10′. *lat.* 40d 26′.

SES SUFFRAGANS.

Gallipoli	35	45	40	25	Terre d'Otrante.
Ugento	35	53	40	12	
Lecce	35	55	40	38	
Nardo *	35	45	40	36	
Aleſſano	36		40	12	
Caſtro	36		40	18	

BARI, Archevêché, dans la Terre de Bari, érigé en 1089, à 43 lieuës de Naples. *Lon.* 34d 32′. *lat.* 41d 11′.

SES SUFFAGANS.

Canoſa, *uni à Bari*					
Ruvo	34	10	41	13	Terre de Bari.
Converſano	34	50	41	10	
Bitonto	34	22	41	13	
Altamura	34	13			
Polignano	34	58	41	8	
Giovenazzo	34	25	41	18	
Minorbino	33	45	41	9	
Lavello	33	30	41	8	Baſilicate.
Bitetto	34	26	41	9	Terre de Bari.

Molfeta *

Molfeta *	34	25	41	18	} Terre de Bari.
Monopoli	35	2	41	8	
Cattaro, *aux Vénitiens*.	36	33	42	25	Dalmatie.

TRANI, Archevêché, dans la Terre de Bari, à 36 l. de Naples. *Long.* 34d 11′. *lat.* 41d 18′.

SES SUFFRAGANS.

Andria	34	3	41	15	} Terre de Bari.
Bifeglia	34	19	41	18	

BARLETTA, Archevêché, dans la Terre de Bari, transféré de Nazareth de Galilée, & uni à Canne & à Monteverde, à 34 l. de Naples. *Lon.* 34d 2′. *lat.* 41d 20′.

Sans Suffragans.

MANFREDONIA, Archevêché, dans la Capitanate, à 32 l. de Naples. *Long.* 36d 35′. *lat.* 41d 38′.

Manfredonia eſt la même que l'ancienne Siponte.

SES SUFFRAGANS.

Monte S. Angelo . .	36	55	41	40	} Capitanate.
Uni à Manfredonia, *auſſi-bien que* Mont-Gargan	36	53	41	44	
Vieſti	33	55	41	58	

LANCIANO, Archevêché, dans l'Abruzze-Citérieure, érigé en 1562, à 35 lieuës de Naples. *Long.* 32d 4′. *lat.* 42d 12′.

Sans Suffragans.

BENEVENT, Archevêché, dans la Principauté-Citérieure, érigé en 969, à 12 lieuës de Naples. *Long.* 32d 27′. *lat.* 41d 6′.

La Ville de Bénévent avec ſon Territoire appartient au Pape.

SES SUFFRAGANS.

Lucera *in Puglia* . .	32	59	41	28	Capitanate.
Alife	31	47	41	25	} Princip. Ultérieure.
Avellino	32	33	40	53	
Frigenti	32	48	40	59	
S. Agathe *de Goti* . .	32	8	40	55	
S. Severo *	32	59	41	40	Capitanate.
Bojano	32	8	41	30	Comté de Molife.

Larino	32	35	41	48	Capitanate.
Aſcoli *de Satriano*	33	15	41	8	Capitanate.
Ariano	32	49	41	8	Princip. Ultérieure.
Vico *della Baronia*					Princip. Ultérieure.
Monte-Marano	32	42	40	53	Princip. Ultérieure.
Bovino	33	4	41	17	Capitanate.
Volturara	32	45	41	30	Capitanate.
Monte-Corvino					Capitanate.
Troia	32	59	41	21	Capitanate.
Termoli	32	42	41	58	Capitanate.
Guardia-Alfiera	32	28	41	50	Comté de Moliſe.
Trivento	32	12	41	48	Comté de Moliſe.

COSENZA, Archevêché, dans la Calabre-Citérieure, érigé en 1204, à 50 lieuës de Naples. *Long.* 34d 10′. *lat.* 39d 23′.

SES SUFFRAGANS.

Caſſano *	34	5	39	55	Calabre-Ultérieure.
Martorano	34	12	39	8	Calabre-Ultérieure.
S. Marco *	34	9	39	38	Calabre-Citérieure.

ROSSANO, Archevêché, dans la Calabre-Citérieure, érigé en 1447, à 43 lieuës de Naples. *Long.* 34d 27′. *lat.* 39d 45′.

Sans Suffragans.

SANTA-SEVERINA, Archevêché, dans la Calabre-Ultérieure, érigé en 1483, à 60 lieuës de Naples. *Long.* 34d 55′. *lat.* 39d 15′.

SES SUFFRAGANS.

Belcaſtro	34	45	3	6	Calabre-Ultérieure.
Iſola	35	8	39	1	Calabre-Ultérieure.
Strongoli	35	1	39	20	Calabre-Citérieure.
Cerenza	34	50	39	23	Calabre-Citérieure.
Cariati	34	50	39	38	Calabre-Citérieure.
Umbriatico	34	55	39	28	Calabre-Citérieure.
Biſignano *	34	10	39	37	Calabre-Citérieure.

CHIETI, Archevêché, dans l'Abruzze-Citérieure, érigé en 1526, à 36 lieuës de Naples. *Long.* 31d 48′. *lat.* 42d 22′.

SES SUFFRAGANS.

Cività-di-Penna	31	38	42	25	Abruzze-Ultérieure.
Atri * *N.*	31	38	42	35	Abruzze-Ultérieure.

Ortona	32	4	42	22	Abruzze-Citérieure.
Campli	31	30	42	38	Abruzze-Ultérieure.
Valve *	3				Abruzze-Citérieure.
Sulmona *	31	38	42	3	
Aquila *	31	10	42	20	Abruzze-Ultérieure.
Teramo	31	28	42	37	
Cività-Ducale	30	46	42	22	

Nota. Atri *a tître de Duché qu'elle donne à l'Illuſtre Maiſon d'Aquaviva.*

REGGIO, Archevêché, dans la Calabre-Ultérieure, érigé en 1081, à 84 lieuës de Naples. *Long.* 33d 38'. *lat.* 38d 6'.

SES SUFFRAGANS.

Cotrone	35	8	39	6	Calabre-Ultérieure.
Squillace	34	30	38	53	
Tropea	33	55	38	42	
Catanzaro ô Taverna	34	35	38	58	
Oppido	34	14	38	18	
Gierace	34	18	38	15	
Bova	34	3	37	55	
Nicotera	33	59	38	35	
Melito *	34	9	38	36	

PALERME, Archevêché, dans l'Iſle de Sicile, à 157 milles de Naples (par mer), & à 121 lieuës par terre. *Long.* 31d 15'. *lat.* 38d 10'.

SES SUFFRAGANS.

Girgenti	31	21	37	39	Vallée de Mazzara.
Mazzara	30	14	37	42	
Malte, *à la Réligion de Malte*	31	10	35	54	Dans l'Iſle de même nom.

MESSINE, Archevêché, dans l'Iſle de Sicile, à 88 lieuës de Naples, par terre, juſqu'à la Catona. *Long.* 33d 30'. *lat.* 38d 10'.

SES SUFFRAGANS.

Cefalù, ou Cefaledi	31	53	38	15	Vallée de Demona.
Patti	32	50	38	12	
Lipari & Iſle	33		38	35	A 12 l. de la Sicile.

MONT-REAL, Archevêché, dans l'Iſle de Sicile, à 119 lieuës de Naples. *Long.* 31d 10'. *lat.* 38d 7'.

SES SUFFRAGANS.

Catania	32	54	37	30	Vallée de Demona.
Syracuſe	33		37	4	Vallée de Noto.

SECTION III.

Des Archevêchés & des Evêchés ſitués dans les Etats du Roi de Sardaigne.

MOUTIER, Archevêché, en Savoye, Province de Tarentaiſe, à 25 l. de Turin. *Long.* 24d 6'. *lat.* 45d 30'.

SES SUFFRAGANS.

Aouſt	25	3	45	38	Duché d'Aouſt.
Sitten, *ou* Sion *allié des Suiſſes*	24	45	46	10	Valais.
S. Jean-de-Maurienne .	24	1	45	18	Comté de Maurienne.

Suffragant de Vienne en Dauphiné.

ANNECY, *en Savoye, ſert de réſidence à l'Evêque de* Genève *Suffragant de* Lyon. *Les* Chanoines *de la Cathédrale y font l'Office dans l'Egliſe des* Cordeliers, *où les* Religieux *le font à leur tour.* Long. 23d 44'. lat. 45d 53'.

TURIN, Archevêché, en Piémont, érigé en 1504. *Long.* 25d 20'. *lat.* 44d 50'.

SES SUFFRAGANS.

Yvrée	25	23	45	12	Canaveſe.
Mondovi	25	30	44	23	Piémont.
Foſſano	25	23	44	25	Piémont.
Saluces *	25	8	44	35	Marquiſat de Saluces.
Nice, *Suffr. d'Embrun* .	24	57	43	42	Comté de Nice.
Bobbio, *Suffr. de Gênes* .	27		44	48	Tortoneſe.
Pavie . . . (Suffragans de Milan.)	26	40	45	10	Paveſe.
Novare . . (Suffragans de Milan.)	26	10	45	25	Novareſe.
Alexandrie . (Suffragans de Milan.)	26	15	44	53	Alexandrin.
Tortone . . (Suffragans de Milan.)	26	27	44	53	Tortoneſe.
Albe . . . (Suffragans de Milan.)	25	40	44	36	Montferrat.
Vigevano . . (Suffragans de Milan.)	26	24	45	18	Vigevaneſe.
Aſti . . . (Suffragans de Milan.)	25	50	44	50	Comté d'Aſti.

Verceil . .	Suff. de Milan.	23	49	45	31	Seigneurie de Verceil.
Acqui . .		26	5	44	40	Montferrat.
Caſal . .		26	4	45	7	

CAGLIARI, Archevêché, dans l'Iſle de Sardaigne, à 140 lieuës de Turin. *Long.* 27d 7'. *lat.* 39d 20'.

Il n'a plus de Suffragant depuis que l'Evêché de Villa d'Igleſias *a été réüni à celui de* Cagliari.

ORISTAGNI, Archevêché, dans l'Iſle de Sardaigne, à 125 lieuës de Turin. *Long.* 26d 33'. *lat.* 39d 45'.

*On donne pour Suffragant d'*Oriſtagni, Uſel *transféré à* Alés : *mais je ne crois pas que cet Evêché exiſte actuellement.*

SASSARI, Archevêché, dans l'Iſle de Sardaigne, à 108 lieuës de Turin. *Long.* 26d 14'. *lat.* 40d 46'.

SES SUFFRAGANS.

Algeri	26	15	40	33	Cap-Logudorî.
Caſtel-Aragoneſe . .	26	32	40	56	
Boza	26	25	40	19	

SECTION IV.

De l'Archevêché de Milan *avec ſes Suffragans, & des autres Evêchés ſitués dans les Provinces que la Maiſon d'*Autriche *poſsède en Italie.*

MILAN, Archevêché, en Lombardie, érigé en 600, à 150 l. de Vienne en Autriche. *Long.* 26d 36'. *lat.* 45d 25'.

SES SUFFRAGANS.

Crémone, *à la M. d'Aut.*	27	30	45	8	Crémoneſe.
Lodi, *à la M. d'Autric.*	27	1	45	18	Lodeſan.
Breſſe . . *aux*	27	40	45	31	Breſſan.
Bergame . *Vénitiens.*	27	8	45	42	Bergamaſc.
Savone . . *aux*	26	2	44	20	Rivière du Ponant.
Vintimille . *Génois.*	25	14	43	48	

Avec les 10 *Evêchés rapportés dans la Section précédente.* Mantouë & Come, *Suffragans d'*Aquilée, *ſont deux autres Evêchés ſous la domination de la M. d'Autriche.*

SECTION V.

Des Archevêchés & des Evêchés du Grand-Duché de Toſcane.

FLORENCE, Archevêché, érigé en 1420, à 156 l. de Vienne en Autriche. *Long.* 28d 59′. *lat.* 43d 46′.

SES SUFFRAGANS.

Fieſoli	28	59	43	52	Florentin.
Piſtoie	28	30	43	34	Florentin.
Prato	28	44	43	34	Florentin.
Colle	28	45	43	24	Piſan.
Volterra	28	35	43	22	Piſan.
S. Miniato *	28	30	43	40	Florentin.
Borgo-San-Sepolchro	29	50	43	35	Florentin.
Cortona	29	37	43	18	Florentin.
Montepulciano *	29	25	43	5	Florentin.
Arezzo *	29	32	43	27	Florentin.

Guy Arétin Benédictin étoit d'Arezzo. Il inventa les Notes du Plainchant ut re mi fa ſol la *au XI. Siècle.*

PISE, Archevêché, érigé en 1192, à 171 lieuës de Vienne en Autriche. *Long.* 27d 59′. *lat.* 43d 42′.

SES SUFFRAGANS.

Aleria, Aïazzo, Sagone, *dans l'Iſle de Corſe. V. la Sect. 7.*

SIENNE, Archevêché, érigé en 1495, à 166 lieuës de Vienne en Autriche. *Long.* 29d. 1′. *lat.* 43d 20′.

SES SUFFRAGANS.

Soana	29	15	42	43	Siennois.
Chiuſi	29	30	43	7	Siennois.
Groſſetto *ou* Pienza	28	45	42	50	Siennois.
Maſſa-Veternenſis	28	35	43	5	Siennois.
Piombino	28	18	42	57	Princip. de Piombino.
Monte-Alcino *	29	12	43	7	Siennois.

SECTION VI.

Des Archevêchés & des Evêchés de la République de Véniſe.

AQUILE'E, Patriarchat, dans le Frioul, à 23 lieuës de *Véniſe Long.* 31d 5′. *lat.* 45d 55′.

Par une convention entre l'Impératrice-Reine de Hongrie & la République de Véniſe, le Patriarchat d'Aquilée doit être éteint auſſitôt après la mort du poſſeſſeur actuel; & l'on doit pour lors ériger deux Archevêchés, l'un à *GORICE* dans la Carniole ſujette à la Maiſon d'Autriche, & l'autre à *UDINE* Capitale du Frioul, où eſt aujourd'hui le Siége Patriarchal d'Aquilée.

SES SUFFRAGANS.

Padouë	29	30	45	20	Padouan.
Vicence	29	8	45	32	Vicentin.
Vérone	28	32	45	24	Veroneſe.
Come, *au Duché de Milan.*	26	32	45	45	Cremaſc.
Treviſe	29	50	45	43	Marche-Treviſane.
Ceneda	29	50	46		Marche-Treviſane.
Belluno	29	45	46	9	Belluneſe.
Feltri	29	26	46	3	Feltrin.
Concordia, *l'Evêque réſide à Porto-Gruaro* .					Frioul.
Capo d'Iſtria	31	35	45	48	Iſtrie.
Città-Nuova	31	23	45	30	
Parenzo	31	31	45	23	
Pola	31	42	45	6	
Pedena, *à la M. d'Autri.*	31	47	45	25	
Trente, *à ſon Evêque* .	28	37	45	46	Trentin.
Trieſte, *à la M. d'Autr.*	31	33	45	53	Iſtrie.
Mantouë, *à la M. d'Aut.*	28	22	45	10	Mantoüan.
Laubach, * *à la M. d'Au.*	32	22	46	20	Carniole.

VENISE, Patriarchat, dans le Dogado. *Long.* 30d. *lat.* 45d 25'.

SES SUFFRAGANS.

Chioggia, & *Iſle* . .	29	58	45	17	Dogado.
Torcello, & *Iſle* . .	30	5	45	35	
Caorle, & *Iſle* . . .	30	30	45	45	

ZARA, Archevêché, dans la Dalmatie, à 60 lieuës de Véniſe. *Long.* 33d 4'. *lat.* 44d 22'.

SES SUFFRAGANS.

Pago, & *Iſle*	32	40	44	35	Morlaquie.
Arbe, & *Iſle*	32	54	44	55	
Oſoro, & *Iſle*	32	22	44	54	
Veglia, & *Iſle* . . .	32	28	45	10	
Nona	33	58	44	28	Dalmatie.

SPALATRO, Archevêché, en Dalmatie, à 90 lieuës de Véniſe. *Long.* 35d 6′. *lat.* 43d 53′. Le fameux *Marc-Antoine de Dominis* étoit Archevêque de SPOLATRO dans le XVII. Siècle.

SES SUFFRAGANS.

Segna, *ou* Zeng . . .	32	27	45	4	A la Maiſon d'Autriche.
Traw	34	45	43	50	Morlaquie.
Scardone, *dans l'Iſle Coronata*	34	12	44	15	Dalmatie.
Lezina & *Iſle* . . .	35	11	43	24	
Sebenico	34	18	44	10	
Almiſſa	36		43	50	
Marcarska					
Chnim *ou* Clin . . .					
Dulma					

CORFOU, Archevêché & Iſle, près des Côtes de l'Albanie, à 180 l. de Véniſe. *Long.* 37d 48′. *lat.* 39d 40′.

SES SUFFRAGANS.

Zante, & *Iſle* . . .	38	56	37	57	Près de la Morée.
Céfalonie, & *Iſle* . .	38	20	38	30	

Budoa, *en Dalmatie eſt Suffragant d'Antivari qui appartient aux Turcs.*

Les 5 *Evêchés de* Crème, Carpi, Rovigo, Breſſe, & Bergame, *aux Vénitiens, ſont Suffragans de* RAVENNE, &c.... Cattaro, *en Dalmatie, eſt Suffragant de* BARI. Riſano, Caſtel-Nuovo, & Curſola, *en Dalmatie.*

SECTION VII.

De l'Archevêché & des Evêchés de la République de Gènes.

GENES, Archevêché, érigé en 1130. *Long.* 26d 32′. *lat.* 44d 25′.

SES SUFFRAGANS.

Albenga	25	45	44	4	Rivière du Ponant.
Noli	25	59	44	12	
Brugneto	27	20	44	15	Rivière du Levant.
Sarzane *	27	37	44	8	

Savone . }	*Suffragans*	26	2	44	20	} Rivière du Ponant.
Vintimille }	*de Milan.*	25	14	43	48	

Dans l'Iſle de Corſe.

Mariana	27	7	42	28	} Suffragans de Gènes.
Avia					
Nebbio	27	5	42	35	
Aleria	27	10	42	13	} Suffragans de Piſe.
Aïazzo	26	28	41	54	
Sagona	26	28	42	4	

SECTION VIII.

De l'Archevêché de Raguſe, &c.

RAGUSE, Archevêché, en Dalmatie, érigé en 990. *Long.* 36d. *lat.* 42d 30'.

SES SUFFRAGANS.

Stagno, *de Raguſe* . .	35	40	42	54	} Dalmatie.
Trebigna, *au Turc* . .	36	2	42	50	
Narenza, *au Turc* . .	36	2	43	28	
Riſano . . . } *aux*	36	22	42	31	
Caſtel-Nuovo . } *Vénit.*	36	20	42	25	
Curzola & *Iſle* }	34	50	43	6	

Modène & Reggio *ſont Suffragans de Bologne.*

LUCQUES, Archevêché, Capitale de la République de ce nom.

---

§. II.

DU CLERGE' DE FRANCE.

L'EVANGILE, ſuivant la tradition commune, fut annoncé en Provence immédiatement après la mort du Fils de Dieu. Sainte Magdeleine, ſainte Marthe ſa ſœur, ſaint Lazare ſon frère, & ſaint Maximin un des 72 Diſciples du Sauveur en furent les premiers Apôtres. Preſqu'en même tems les Gaules furent éclairées des lumières de la Foi par d'autres Diſciples de Jeſus-Chriſt. Dès le ſecond ſiècle, on y vit pluſieurs Egliſes. Paris eut ſaint Denis pour Apôtre. Toulouſe admira le zèle de ſaint Saturnin. Tours

fut ſanctifié par ſaint Gratian. Clermont en Auvergne fut inſtruit par ſaint Auſtremonius, &c. Les Empereurs Païens avoient ébranlé ces Egliſes, lorſque Dieu fit naître Conſtantin pour les aſſurer : mais dans la ſuite, les irruptions des Barbares les réduiſirent dans un état déplorable ; & l'Héréſie d'Arius les agita extrèmement. Clovis premier Roi Chrétien les rétablit, & leur donna de grands biens ; ſes ſucceſſeurs imitèrent ſon exemple, & s'opposèrent vigoureuſement aux Hérétiques ; de ſorte que l'Egliſe de France s'eſt affermie par les grandes agitations que les Hérétiques & les Barbares lui ont ſi ſouvent cauſées, & le ſang d'une infinité de Martyrs lui a ſervi de ciment & d'appui.

Il y a en France 18 *Archevêchés Métropolitains, &* 112 *Evêchés.*

PARIS, Archevêché dans l'Iſle-de-France, érigé en 1622. Ce n'étoit auparavant qu'un Evêché. *Long.* 20d. *lat.* 48d 50′ 10″. Vaut par an 130000 liv. Cures 492.

Ses Suffragans.

Diſt. de Paris.	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	Reven. liv.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.	Cures.
18	Chartres	Beauce	25000	18	50	48	27	810
10	Meaux	Brie	22000	20	33	48	58	210
32	Orléans	Orléanois	30000	19	34	47	54	212
45	Blois	Bleſois	25000	19		47	35	200
100	LYON, *Arch.*	Lyonnois	48000	22	30	45	46	764
65	Autun	Bourgogne	22000	21	58	45	57	610
63	Langres	Champagne	36000	22	59	47	52	600
92	Mâcon	Bourgogne	17000	22	23	46	20	268
80	Châlon-ſur-Saone	Bourgogne	14000	22	31	46	47	207
67	Dijon	Bourgogne	18000	22	42	47	19	211
28	ROUEN, *Arch.*	Normandie	80000	18	45	49	26	1388
58	Bayeux	Normandie	70000	16	57	49	17	611
70	Avranches	Normandie	20000	16	17	48	41	180
22	Evreux	Normandie	20000	18	49	49	1	485
42	Séez	Normandie	16000	17	50	48	36	500
40	Lizieux	Normandie	40000	17	55	49	11	580
71	Coûtances	Normandie	22000	16	12	49	3	450
26	SENS, *Arch.*	Champagne	50000	20	57	48	12	674
40	Auxerre	Bourgogne	35000	21	14	47	54	238
36	Troyes	Champagne	14000	21	45	48	18	417
55	Nevers	Nivernois	20000	20	49	46	59	171
50	*Bethléem*	Nivernois	1000	21	11	47	28	
72	Metz, *Suffra. de Trèves.*	Lorraine	120000	23	51	49	7	613
65	Toul, *Suffra. de Trèves.*	Lorraine	17000	23	34	48	40	1700
60	Verdun, *Suffra. de Trèves.*	Lorraine	50000	23	2	49	9	350

Dist. de Paris.	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	Reven. liv.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.	Cures.
34	RHEIMS, *Arch.*	*Champagne*	55000	21	43	49	15	690
24	Soiſſons	*Picardie*	18000	20	59	49	23	450
38	Châlon-ſur-Marne	*Champagne*	30000	22	2	48	57	300
30	Laon	*Picardie*	35000	21	17	49	34	420
10	Senlis	*Valois*	20000	20	15	49	13	76
17	Beauvais	*Beauvaiſis*	55000	19	45	49	26	592
28	Amiens	*Picardie*	30000	20	2	49	34	776
24	Noyon	*Picardie*	25000	20	41	49	35	740
55	Boulogne	*Picardie*	12000	19	17	50	42	420
60	TOURS, *Arch.*	*Touraine*	40000	18	22	47	23	404
43	Le Mans	*Maine*	27000	17	45	47	58	770
67	Angers	*Anjou*	26000	17	6	47	28	668
78	Rennes	*Brétagne*	16000	17	58	48	7	265
87	Nantes	*Brétagne*	35000	16	6	47	13	217
124	Quimpercorentin	*Brétagne*	22000	13	33	47	58	200
100	Vannes	*Brétagne*	24000	14	36	47	39	160
120	S. Pol-de-Leon	*Brétagne*	15000	13	40	48	41	120
104	Treguier	*Brétagne*	20000	14	25	48	47	70
95	Saint-Brieux	*Brétagne*	22000	14	47	48	33	200
80	Saint-Malo	*Brétagne*	35000	15	38	48	39	200
76	Dol	*Brétagne*	22000	15	54	48	33	80
50	BOURGES, *Arc.*	*Berry*	30000	20	3	47	5	800
90	Clermont	*Auvergne*	15000	20	45	45	47	800
90	Limoges	*Limoſin*	20000	18	57	45	48	900
106	Tulles	*Limoſin*	12000	19	22	45	16	70
112	Le Puy *	*Vellay*	25000	21	23	45	25	156
110	Saint-Flour	*Auvergne*	15000	20	46	45	2	270
140	ALBY, *Arch.*	*Languedoc*	80000	19	49	43	56	327
128	Rhodez	*Rouergue*	40000	20	14	44	21	500
148	Caſtres	*Languedoc*	30000	19	55	43	37	100
126	Cahors	*Quercy*	45000	19	7	44	26	422
150	Vabres	*Languedoc*	20000	20	32	42	56	150
125	Mende	*Gevaudan*	40000	21	10	44	31	208
130	BORDEAUX	*Guyenne*	60000	16	56	44	50	400
136	Agen	*Guyenne*	35000	18	16	44	12	400
100	Angoulême	*Angoûmois*	20000	17	49	45	39	290
105	Saintes	*Saintonges*	28000	37	1	45	39	291
74	Poitiers	*Poitou*	22000	18		46	35	722
110	Perigueux	*Perigord*	24000	18	18	45	18	400
150	Condom	*Guyenne*	25000	18	2	44		140
120	Sarlat	*Perigord*	15000	18	54	45	3	130
103	La Rochelle	*Païs d'Aunis*	50000	16	24	46	10	108
95	Luçon	*Poitou*	20000	16	29	46	27	230
150	AUSCH, *Arch.*	*Gaſcogne*	60000	18	10	43	40	372
160	Dax	*Gaſcogne*	14000	16	36	43	42	196
143	Lectoure	*Gaſcogne*	18000	18	17	43	56	79
173	Comminges	*Gaſcogne*	28000	18	8	43	3	200
166	Conſerans	*Gaſcogne*	24000	18	48	43	1	82
155	Aires	*Gaſcogne*	35000	17	49	43	47	21
138	Bazas	*Guyenne*	18000	17	20	44	20	150
170	Tarbes	*Bigorre*	22000	17	38	43	12	140

Dist. de Paris.	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	Reven. liv.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.	Cures.
171	Oléron	Bearn . . .	13000	16	58	43	10	200
170	Leſcart	Bearn . . .	15000	17	5	43	23	240
170	Baſonne	Biſcaïe . . .	19000	16	9	43	29	40
161	NARBONNE, *Ar.*	Languedoc . .	100000	20	41	43	11	240
157	Beziers	Languedoc . .	30000	20	53	43	21	106
159	Agde	Languedoc . .	36000	21	8	43	19	19
160	Carcaſſonne . . .	Languedoc . .	35000	20	1	43	11	96
147	Niſmes	Languedoc . .	32000	22	1	43	50	90
152	Montpellier . . .	Languedoc . .	32000	21	33	43	37	220
148	Lodeve	Languedoc . .	22000	21		43	47	48
148	Uſez	Languedoc . .	25000	22	4	44	1	281
155	Saint-Pons . . .	Languedoc . .	33000	20	28	43	30	40
164	Aleth	Languedoc . .	18000	19	52	42	59	80
151	Alais	Languedoc . .	18000	21	32	44	8	85
173	Perpignan . . .	Rouſſillon . .	18000	20	34	42	42	180
150	TOULOUSE, *Arc.*	Languedoc . .	60000	19	6	43	36	250
140	Montauban . . .	Quercy . . .	25000	19	5	44	2	98
165	Mirepoix . . .	Foix . . .	24000	19	32	43	7	60
148	Lavaur	Languedoc . .	35000	19	32	43	42	86
159	Rieux.	Languedoc . .	18000	18	52	43	16	90
166	Lombez	Gaſcogne . .	20000	18	33	43	33	90
154	Saint-Papoul . .	Languedoc . .	20000	19	46	43	20	56
160	Pamiers	Foix . . .	25000	19	15	43	8	100
154	ARLES, *Arch.*	Provence . .	40000	22	18	43	41	51
167	Marſeille. . . .	Provence . .	30000	23	2	43	18	29
135	S. Paul 3 Châteaux.	Dauphiné . .	10000	22	32	44	21	34
176	Toulon	Provence . .	15000	23	37	43	7	20
142	Orange	Dauphiné . .	10000	22	26	44	9	19
161	AIX, *Archev.* .	Provence . .	32000	23	7	43	32	80
151	Apt	Provence . .	9000	23	6	43	50	32
160	Riez'	Provence . .	15000	23	57	43	52	34
185	Frejus	Provence . .	28000	24	28	44	25	67
144	Gap	Dauphiné . .	11000	23	44	44	35	221
150	Siſteron	Provence . .	15000	23	36	44	11	50
106	VIENNE, *Arch.*	Dauphiné . .	22000	22	32	45	32	355
124	Grenoble . . .	Dauphiné . .	28000	23	24	45	12	334
132	Viviers	Vivarais . .	33000	22	21	44	29	300
122	Valence	Dauphiné . .	16000	22	30	44	58	140
133	Die	Dauphiné . .	15000	22	58	44	44	70
150	EMBRUN, *Arc.*	Dauphiné . .	22000	24	9	44	34	121
157	Digne	Provence . .	10000	23	2	44	5	32
173	Graſſe	Provence . .	22000	24	36	43	39	22
176	Vence	Provence . .	7000	24	47	43	43	23
168	Glandeve . . .	Provence . .	10000	24	38	43	59	56
160	Senez.	Provence . .	10000	24	17	43	53	32
83	BESANÇON.	Franc. Comté .	36000	23	44	47	18	838
98	Saint-Claude . .	Franc. Comté .	27000	23	35	46	20	
106	Belley	Breſſe . . .	10000	23	20	45	43	221
103	Fribourg . . .	} *Ces deux Evêchés, Suffragans de Beſançon, ſont*						
100	Bâle	} *en Suiſſe, & ne dépendent point de la France.*						

Dist. de Paris.	ÉVECHÉS.	PROVINC.	Reven. liv.	LONG. D. M.	LAT. D. M.	Cures.
40	CAMBRAY.	*Cambreſis* .	100000	20 54	50 11	598
40	Arras	*Artois* . .	22000	20 26	50 18	400
54	Saint-Omer . .	*Artois* . .	40000	19 55	50 45	112
102	Strasbourg . .	*Alſace* . . *Suffragant de Mayence.*	250000	25 26	43 35	
	Quebec . . .	*Canada* . . *Soumis au Saint Siége immédiatement.*	12000	307 47	46 55	
50	Bethléem * . .	*Nivernois* .	1000	21 11	47 28	

Ce dernier Evêché fut premièrement érigé à Bethléem, Bourg de Judée, par les ſoins des Rois de Jéruſalem, en 1110 : mais ceux-ci aïant été chaſſés par les Sarrazins, Rainaud, qui étoit pour lors Evêque de Bethléem, ſuivit en France Guy Comte de Nevers, qui lui donna le Bourg de Pantenor-lez-Clamecy & quelques autres Domaines. Cet Evêché eſt aujourd'hui à la nomination du Duc de Nevers, comme Fondateur, avec l'agrément de S. M. T. C.

Des Evêchés du Comtat Venaiſſin.

AVIGNON, Archevêché, dans le Comtat Venaiſſin, érigé par le Pape *Sixte IV.* en 1475. Ce n'étoit auparavant qu'un Evêché Suffragant d'*Arles*. *Avignon* eſt ſur le *Rhône*, à une demi-lieuë de la *Durance*, & à 147 lieuës de *Paris*. Long. 22^{d} 28$'$ 33$''$. lat. 43^{d} 57$'$ 25$''$. Il vaut par an 42000 liv.

SES SUFFRAGANS.

141	Vaiſon . . .	*C. Venaiſſin*	12000	22 48	44 15	
147	Carpentras . .	*C. Venaiſſin*	40000	22 43	44 4	
151	Cavaillon . .	*C. Venaiſſin*	14000	22 52	43 52	

Avignon & ſes Suffragans ſont à la nomination du Pape.

Il eſt bon d'obſerver ici que les lieuës, dont je me ſuis ſervi pour marquer les diſtances de Paris aux Evêchés du Roïaume de France, ne contiennent qu'environ 2500 Pas Géométriques chacune; & que pour les Evêchés de la Baſſe-Provence, j'ai ſuivi la grande route par Lyon & Avignon; au lieu que pour Digne, Riez, &c. j'ai pris la route de la Haute-Provence par Die, Siſteron, &c.

ABBAYES COMMENDATAIRES

DU ROYAUME DE FRANCE.

Les Abbaïes de l'Ordre de S. Auguſtin ſont marquées par A ; *celles de S. Benoît par* B ; *de Cîteaux par* C ; *de Prémontré par* P ; *& les Abbaïes Séculières par* S.

ABBAYES.	Revénus.	DIOCESES.	Ordres.
Abbecourt	5000 liv.	*Chartres*	P.
Aecy	6000	*Beſançon* . . .	C.
Ahun	1200	*Limoges*	B.
Aiguebelle	3000	*S. Paul 3. Châteaux*	C.
Aiguevive	1800	*Tours*	A.
Airvaux	11000	*La Rochelle* . . .	A.
Aiſnay	25000	*Lyon*	S.
Ambournay	10000	*Lyon*	B.
Andres	3000	*Boulogne* . . .	B.
Angles	3000	*Luçon*	A.
Angle	2000	*Poitiers*	A.
Aniane	9000	*Montpellier* . . .	B.
Ardennes	4500	*Bayeux*	P.
Ardorel	3000	*Caſtres*	P.
Arles, *unie à l'Evêché de Perpignan* . . .	4500	*Perpignan* . . .	B.
Arthoux	1500	*Dax*	P.
Aubepierre	3000	*Limoges* . . .	C.
Auberive	8000	*Langres*	C.
Aubeterre	1800	*Perigueux* . . .	C.
Aubignac	1200	*Bourges*	C.
Aulnay	5500	*Bayeux*	C.
Aumale	5000	*Rouen*	B.
Aurillac	8000	*Saint-Flour* . . .	S.
Baigne	3000	*Saintes*	B.
Balerne	3000	*Beſançon* . . .	C.
Barbeaux	10000	*Sens*	C.
Bardoue	8000	*Auſch*	C.
Barzelles	3000	*Bourges*	C.
Baſſac	2500	*Saintes*	B.
Baſſefontaine . . .	1200	*Troyes*	P.
Baugerais	2800	*Tours*	C.
Baume-les-Moines . .	13000	*Beſançon* . . .	B.
Beaugency	3600	*Orléans*	A.
Beaulieu	3000	*Boulogne* . . .	A.
Beaulieu	2800	*Tours*	B.
Beaulieu	1600	*Saint-Malo* . . .	A.
Beaulieu	4000	*Le Mans* . . .	A.
Beaulieu	4000	*Limoges*	B.
Beaulieu	14000	*Verdun*	B.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Beaulieu	4500 liv.	Langres	C.
Beaulieu	3500	Rhodez	C.
Beauport	8000	Saint-Brieux	P.
Beaupré	9000	Beauvais	C.
Begard	9000	Treguier	C.
Belle-Aigue	2500	Clermont	C.
Belle-Fontaine	4000	La Rochelle	B.
Belleperche	12000	Montauban	C.
Bellétoile	1400	Bayeux	P.
Belval	9000	Rheims	P.
Bellevaux	1500	Nevers	P.
Bellevaux	6000	Beſançon	C.
Belleville	3500	Lyon	A.
Bellozane	3000	Rouen	P.
Bénévent	8000	Limoges	A.
Bernay	16000	Lizieux	B.
Beuil	1100	Limoges	C.
Billon	1600	Beſançon	
Bithaine	4500	Beſançon	C.
Blanche-Couronne	3500	Nantes	B.
Blanchelande	5000	Coûtances	P.
Blaſimont	1500	Bazas	B.
Bocherville	13000	Rouen	B.
Boheries	14000	Laon	C.
Bois-Groſland	1800	Luçon	C.
Bolbonne	9000	Mirepoix	C.
Bonlieu	2000	Limoges	C.
Bonlieu	3500	Bordeaux	C.
Bonnecombe	14000	Rhodez	C.
Bonnefont	7000	Comminges	C.
Bonnefontaine	4800	Rheims	C.
Bonneval de S. Florentin	4500	Chartres	B.
Bonneval	12000	Rhodez	C.
Bonnevaux	2500	Poitiers	C.
Bonnevaux	2300	Vienne	C.
Bonport	18000	Evreux	C.
Bonrepos	7500	Quimper	B.
Boquien	800	Saint-Brieux	C.
Boſcaudon	6000	Embrun	B.
Boſchaud	1500	Perigueux	C.
Boulencourt	4000	Troyes	C.
Bouras	1800	Auxerre	C.
Bourgueil	14000	Angers	B.
Braiſne	7000	Soiſſons	P.
Brantôme	3600	Perigueux	B.
Breteuil	10000	Beauvais	B.
Breuil-Herbaud	3000	Luçon	B.
Buzay	30000	Nantes	C.
Cadouin	3600	Sarlat	C.
Calers	3500	Rieux	C.
Candeil	2600	Alby	C.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Carnoet	3000 liv.	*Quimper*	C.
Cellefrouin	1100	*Angoulême* . . .	A.
Celles	6500	*Poitiers*	A.
Cercamp	25000	*Amiens*	B.
Cercanceaux	2000	*Sens*	C.
Cerisy	16000	*Bayeux*	C.
Chaage	5500	*Meaux*	A.
Chalivoy	2000	*Bourges*	C.
Chambon	2500	*Poitiers*	B.
Chambons	8500	*Viviers*	C.
Chambrefontaine . .	4000	*Meaux*	P.
Champagne	3400	*Le Mans*	C.
Chantemerle	2500	*Troyes*	A.
Charon	1100	*La Rochelle* . . .	C.
Charroux	6000	*Poitiers*	B.
Chaſlis	36000	*Senlis*	C.
Chaſtres	1300	*Saintes*	A.
Chaſtres	1300	*Perigueux* . . .	A.
Châteaudun	3000	*Chartres*	A.
Château-Landon . . .	1500	*Sens*	A.
Chatrices	7500	*Châlon-ſur-Marne* .	A.
Chartreuve	3500	*Soiſſons*	P.
Chaumes	6000	*Sens*	B.
Chaumont	8000	*Rheims*	P.
Chéery	6000	*Rheims*	C.
Cheminon	8000	*Châlon-ſur-Marn* .	C.
Cherbourg	6000	*Coûtances* . . .	A.
Cherlieu	15000	*Beſançon*	C.
Cheſy	5000	*Soiſſons*	B.
Chors	2000	*Autun*	B.
Claire-Fontaine . . .	3000	*Chartres*	A.
Claire-Fontaine . . .	5000	*Beſançon* . . .	C.
Clairfaix	4000	*Amiens*	C.
Clairmont	8000	*Le Mans*	C.
Clauſonne	600	*Gap*	B.
Cluny	45000	*Mâcon*	B.
Coetmaloën	4000	*Quimper*	C.
Combelongue	2000	*Conſerans* . . .	P.
Conches	13000	*Evreux*	B.
Conques	10000	*Rhodez*	S.
Corbie	65000	*Amiens*	B.
Corbigny	5000	*Autun*	B.
Corneilles	12000	*Lizieux*	B.
Cormery	3700	*Tours*	B.
Corneville	5000	*Rouen*	A.
Coulomb	11000	*Chartres*	B.
Creſpin	15000	*Cambray*	B.
Cruas	4000	*Viviers*	B.
Dilo	1200	*Sens*	P.
Dommerie d'Aubrac .	22000	*Rhodez*	A.
Doudeauville	900	*Boulogne*	A.

Du-Bourg

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Du-Bourg	1800 liv.	Nantes	A.
Eaulnes	2000	Toulouſe . . .	C.
Ebreuil	6000	Clermont . . .	B.
Elan	6500	Rheims	C.
Eſchalis	5500	Sens	C.
Eſpernay	4500	Rheims	A.
Eſſey	1800	Agen	B.
Eſſomes	4500	Soiſſons	A.
Evron	6000	Le Mans . . .	B.
Fecamp	45000	Rouen	B.
Fémy	8500	Cambray	B.
Fenieres	2600	Clermont	C.
Ferrieres	4500	Sens	B.
Ferrieres	2500	Poitiers	B.
Figeac	15000	Cahors	B.
Flaran	1600	Auſch	C.
Flavigny	3200	Autun	B.
Foigny	15500	Laon	C.
Fontainedaniel . . .	8000	Le Mans . . .	C.
Fontainejean	2700	Sens	C.
Fontaine-le-Comte .	2000	Poitiers	A.
Fontaines-Blanches .	4000	Tours	C.
Fontdouce	3000	Saintes	B.
Fontenay	8000	Autun	C.
Fontenay	6500	Bayeux	B.
Fontenelles	2500	Luçon	A.
Fontfroide	8000	Narbonne . . .	C.
Fontgombaud . . .	2300	Bourges	B.
Fontguillem	2200	Bazas	C.
Fontmorigny	4000	Bourges	C.
Fores-Montier . . .	6000	Amiens	B.
Franquevaux	2000	Nîmes	C.
Froidmont	22000	Beauvais	C.
Gaillac	5000	Alby	B.
Gaſtines	3200	Tours	A.
Geneſton	1200	Nantes	C.
Genlis	2000	Noyon	P.
Gimont	8500	Auſch	C.
Goille	3000	Beſançon	A.
Gorze	28000	Metz	S.
Gondon	1500	Agen	C.
Grandchamp	2600	Chartres	F.
Grandſelve	16000	Toulouſe	C.
Greſtain	6000	Lizieux	B.
Gué de l'Aunay . . .	2500	Le Mans . . .	B.
Guiſtres	3500	Bordeaux . . .	B.
Hambie	4500	Coûtances . . .	A.
Hautefontaine . . .	3400	Châlon-ſur-Marne .	C.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Hautvilliers	24000 liv.	Rheims	B.
Herivaux	4000	Paris	A.
Hermieres	3200	Paris	P.
Honnecourt	5000	Cambray	B.
Huiron	3500	Châlon-ſur-Marne .	B.
Humblieres	9000	Noyon	B.
Igny	14000	Rheims	C.
Joſaphat	3300	Chartres	B.
Joüy	15000	Sens	C.
Iſſoire	1200	Clermont . . .	B.
Iſſoudun	2500	Bourges	B.
Ivernaux	1100	Paris	A.
Jumiéges	23000	Rouen	B.
Ivry	4500	Evreux	B.
Kimperlay	6500	Quimper . . .	B.
La Boiſſiere	2400	Angers	C.
L'Abſie	9000	Châlon-ſur-Saone .	B.
La Buſſiere	4000	Autun	C.
La Caignotte	2000	Dax	B.
La Capelle	3500	Toulouſe . . .	P.
La Caſe-Dieu. . . .	3000	Auſch	P.
La Celle	7000	Troyes	B.
La Celle-Saint-Hilaire .	1200	Poitiers	A.
La Chaiſe-Dieu . . .	16000	Clermont . . .	B.
La Chalade	5500	Verdun	P.
La Chapelle	2200	Troyes	C.
La Charité	12000	Beſançon . . .	C.
La Chaſſagne	4500	Lyon	C.
La Chaume	2000	Nantes	B.
La Clarté-Dieu . . .	2000	Tours	C.
La Cour-Dieu . . .	4000	Orléans	C.
La Couronne	5000	Angoulême . . .	B.
La Couture	15000	Le Mans	B.
La Creſte	9000	Langres	C.
La Croix-Saint-Leufroy.	9000	Evreux	B.
La Faiſe	4500	Bordeaux . . .	C.
La Frenade	1500	Saintes	C.
La Garde-Dieu . . .	3500	Cahors	A.
La Grace-Dieu . . .	6000	La Rochelle . . .	C.
La Graſſe	18000	Carcaſſonne . . .	B.
La Grenetiere . . .	5500	Luçon	B.
La Honce	2000	Baïonne	B.
La Mercy-Dieu . . .	1400	Poitiers	C.
La Melleraye . . .	4500	Nantes	C.
Landais	3500	Bourges	C.
Landeveneck	4500	Quimper	B.
Langonet	6000	Quimper	C.
Lannoy	4000	Beauvais	C.
La Noë	4000	Evreux	C.
Lantenac	2300	Saint-Brieux . .	B.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Lanvaux	1200 liv.	*Vannes*	C.
La Pelice	4500	*Le Mans*	B.
La Peyrouſe	3300	*Perigueux*	C.
La Réale, *unie à l'Evêché de Perpignan*	3500	*Perpignan*	S.
La Reau	2800	*Poitiers*	A.
La Réaule	2000	*Leſcar*	B.
La Réole	3000	*Tarbes*	B.
La Rivour	5000	*Troyes*	C.
La Roche	1500	*Paris*	A.
La Roë	2800	*Angers*	A.
Laſſée-en-Brignon	2000	*Poitiers*	B.
La Trinité de Vendôme.	12000	*Blois*	B.
La Valaſſe	13000	*Rouen*	C.
La Vallette	2200	*Tulles*	C.
La Vernuce	3300	*Bourges*	B.
La Victoire	1400	*Senlis*	A.
La Vieuville	2500	*Dol*	C.
L'Aumône	4500	*Blois*	C.
Le Bec	60000	*Rouen*	B.
Le Bouchet	1600	*Clermont*	B.
Le Bournet	1700	*Angoulême*	C.
Le Breuil-Benoiſt	5000	*Evreux*	B.
L'Echelle-Dieu	1600	*Tarbes*	C.
Le Gard	12000	*Amiens*	C.
Le Jard	3000	*Sens*	A.
Le Mas-d'Azil	3300	*Rieux*	B.
Le Mas-Garnier	5500	*Toulouſe*	B.
Le Mont Sainte-Marie	9000	*Beſançon*	C.
Leoncel	3500	*Valence*	C.
Le Perray-Neuf	3500	*Angers*	P.
Les Alleuds	2300	*Poitiers*	B.
Les Cannes	3000	*Narbonne*	B.
Les Châteliers	12000	*Poitiers*	C.
L'Eſpau	4000	*Le Mans*	C.
Les Roches	4000	*Auxerre*	C.
Leſſay	9000	*Coûtances*	B.
L'Eſterp	3000	*Limoges*	A.
L'Eſtoile	1700	*Blois*	P.
Le Thoronet	5500	*Fréjus*	C.
Le Tronchet	2200	*Dol*	B.
Lezat	12000	*Rieux*	B.
Licques	5000	*Boulogne*	P.
Lieucroiſſant	3000	*Beſançon*	C.
Lieu-Dieu	4600	*Amiens*	C.
Lieudieu en Jard	7500	*Luçon*	P.
Lieu-Reſtauré	3900	*Soiſſons*	P.
Lyre	17000	*Evreux*	B.
L'Iſle-Chauvet	4500	*Luçon*	B.
L'Iſle-de-Médoc	2500	*Bordeaux*	A.
L'Iſle-Dieu	3500	*Rouen*	P.
Livry	4300	*Paris*	A.

ABBAYES.	Revenus.	Dioceses.	Ordres.
Loc-Dieu	4500 liv.	Rhodez	C.
Longuay	2200	Langres	C.
Longvay	1800	Rheims	P.
Longues	3000	Bayeux	B.
Longvilliers	6500	Boulogne	C.
Longpont	15000	Soiſſons	C.
Lonlay	4500	Le Mans	B.
L'Oroy	4000	Bourges	C.
Lorroux	5300	Angers	C.
Lure	2500	Siſteron	B.
Luxeuil	23000	Beſançon	B.
Madion	1100	Saintes	B.
Maiſieres	7000	Châlon-ſur-Saone	C.
Manlieu	3500	Clermont	B.
Marcheroux	1600	Rouen	P.
Marſillac	10000	Cahors	B.
Maſſay	3400	Bourges	B.
Mauleon	4200	La Rochelle	A.
Maures	2500	Saint-Flour	B.
Mauzac	4000	Clermont	B.
Mazan	7500	Viviers	C.
Mégemont	700	Clermont	C.
Meimac	2000	Limoges	B.
Menat	6500	Clermont	B.
Mirevaux	6500	Toul	P.
Miſeray	2800	Bourges	A.
Moiremont	5300	Châlon-ſur-Marne	B.
Moiſſac	18000	Cahors	S.
Moleſme	14000	Langres	B.
Molôme	5500	Langres	B.
Montbenoit	10000	Beſançon	A.
Montebourg	11000	Coûtances	B.
Montfort-la-Canne	2500	Saint-Malo	A.
Montmajour	20000	Arles	B.
Montmorel	8000	Avranches	A.
Montolieu	2000	Carcaſſonne	B.
Montpeyroux	3000	Clermont	C.
Mont-Saint-Michel	15000	Avranches	B.
Mont-Saint-Quentin	16000	Noyon	B.
Monſtier-en-Argonne	9000	Châlon-ſur-Marne	C.
Monſtier-en-Der	25000	Châlon-ſur-Marne	B.
Monſtierneuf	4300	Poitiers	B.
Montier-Ramey	7500	Troyes	B.
Moreaux	1000	Poitiers	B.
Moreilles	9000	La Rochelle	C.
Mores	3000	Langres	C.
Morigny	4500	Sens	B.
Mortemer	8000	Rouen	C.
Mouzon	11500	Rheims	B.
Nanteuil	5000	Poitiers	B.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Nantz	5000 liv.	*Vabres*	B.
Neauſle-le-Vieux	4500	*Chartres*	B.
Neſle-la-Repoſte	3000	*Troyes*	B.
Nieœuil	3000	*La Rochelle*	A.
Niſors	2500	*Comminges*	C.
Noaillé	7000	*Poitiers*	B.
Noirlac	2700	*Bourges*	C.
N.-D. de Châtillon	4500	*Langres*	A.
N.-D. de Dalon	3500	*Limoges*	C.
N.-D. de Gourdon	1500	*Cahors*	C.
N.-D. de Ham	12000	*Noyon*	A.
N.-D. de la Blanche	5500	*Luçon*	B.
N.-D. de Landeve	3300	*Rheims*	A.
N.-D. de la Prée	4000	*Bourges*	C.
N.-D. de Nogent	8000	*Laon*	B.
N.-D.deSauve-Majoure	8000	*Bordeaux*	B.
N.-D. des Vertus	3800	*Châlon-ſur-Marne*	A.
N.-D. d'Eu	6000	*Rouen*	A.
N.-D. du Palais	1400	*Limoges*	C.
N.-D. du Val	3000	*Bayeux*	A.
Noyers	2000	*Tours*	B.
Obazine	7000	*Limoges*	C.
Oigny	4500	*Autun*	A.
Olivet	2500	*Bourges*	C.
Orbais	3000	*Soiſſons*	B.
Orbeſtier	4000	*Luçon*	B.
Ourcamp	32000	*Noyon*	C.
Paimpont	4000	*Saint-Malo*	A.
Pebrac	2400	*Saint-Flour*	A.
Perignac	2000	*Agen*	C.
Perſeigne	2500	*Le Mans*	C.
Peſſan	3000	*Auſch*	B.
Pleine-Selve	2000	*Bordeaux*	P.
Pleinpied	1400	*Bourges*	A.
Ponteau	4300	*Aire*	C.
Pontron	3700	*Angers*	C.
Pornid	2000	*Nantes*	A.
Poultieres	2700	*Langres*	B.
Preaux	12300	*Lizieux*	B.
Prébenoiſt	900	*Limoges*	C.
Preüilly	7500	*Sens*	C.
Preuilly	2700	*Tours*	B.
Puyferrand	1600	*Bourges*	A.
Quarante	1800	*Narbonne*	A.
Quinçay	2500	*Poitiers*	B.
Quincy	2500	*Langres*	C.
Rebais	17000	*Meaux*	B.
Reclus	3500	*Troyes*	C.
Rédon	12000	*Vannes*	B.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Relecq	11000 liv.	Saint-Pol-de-Léon .	C.
Reſſons	2500	Rouen	P.
Ribemont	1000	Laon	B.
Rigny	6000	Auxerre	C.
Roſieres	4500	Beſançon	C.
Royaumont	11000	Beauvais	C.
Sablonceaux	3500	Saintes	A.
Saint-Acheuil . . .	3000	Amiens	A.
Saint-Airic	6000	Verdun	B.
Saint-Amable de Riom .	9000	Clermont	A.
Saint-Amand de Coly .	1800	Sarlat	A.
Saint-Amand de Boix .	3000	Angoulême . . .	S.
Saint-Ambroiſe . . .	3500	Bourges	A.
Saint-André	1800	Clermont	P.
Saint-André du Jau . .	800	Perpignan	B.
Saint-André en Goufern.	7000	Séez	C.
Saint-André-le-Bas . .	2500	Vienne	B.
Saint-Aphrodiſe . . .	900	Beziers	B.
Saint-Arnould . . .	20000	Metz	B.
Saint-Aſtier	1600	Périgueux . . .	
Saint-Aubin	20000	Angers	B.
Saint-Aubin-des-Bois .	2700	Saint-Brieux . .	C.
Saint-Barthelemy . .	7000	Noyon	A.
Saint-Baſle	8500	Rheims	B.
Saint-Benigne . . .	11500	Dijon	B.
Saint-Benoiſt	14000	Orléans	B.
Saint-Calés	4500	Le Mans	B.
Saint-Chaffre	10000	Le Puy	P.
Saint-Chignan . . .	4500	Saint-Pons . . .	B.
Saint-Cheron	1200	Chartres	A.
Saint-Clément . . .	9000	Metz	B.
Saint-Creſpin en Chaye.	2400	Soiſſons	A.
Saint-Creſpin-le-Grand.	8000	Soiſſons	B.
Saint-Cybar	3500	Angoulême . . .	B.
Saint-Cyprien . . .	3700	Poitiers	B.
Saint-Denys	10000	Rheims	A.
Sainte-Colombe . . .	6500	Sens	B.
Sainte-Croix	15000	Bordeaux . . .	B.
Se.-Croix de Quinkamp.	3800	Treguier	A.
Saint-Eloy Fontaine .	6500	Noyon	A.
Saint-Epvre	30000	Toul	B.
Saint-Etienne . . .	38000	Bayeux	B.
Saint-Etienne de Vaux .	1200	Saintes	B.
Saint-Evroul	20000	Lizieux	B.
Saint-Euſebe	2500	Apt	B.
Sainte-Euverte . . .	5000	Orléans	A.
Sainte-Marguerite . .	1900	Autun	A.
Saint-Faron	14000	Meaux	B.
Saint-Ferme	5000	Bazas	B.
Saint-Florent . . .	10000	Angers	B.
Saint-Fulcien	4000	Amiens	B.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Saint-Genou	2000 liv.	*Bourges*	B.
Saint-Georges . . .	3000	*Angers*	A.
Saint-Georges-des-Bois.	1200	*Le Mans* . . .	A.
Saint-Germain-des-Prez	130000	*Paris*	B.
Saint-Germain . . .	8000	*Auxerre*	B.
Saint-Germer . . .	12000	*Beauvais*	B.
Saint-Gilbert	1800	*Clermont*	P.
Saint-Gildas-des-Bois .	3500	*Nantes*	B.
Saint-Gildas-de-Ruys .	6000	*Vannes*	B.
Saint-Gilles	14000	*Nîmes*	S.
S.-Guilain-du-Deſert .	4500	*Lodeve*	B.
Saint-Hilaire	1200	*Carcaſſonne* . . .	B.
S.-Honorat-de-Lerins .	12000	*Graſſe*	B.
Saint-Jacques . . .	1600	*Beziers*	A.
S.-Jacques de Provins .	5000	*Sens*	A.
Saint-Jacut	4500	*Dol*	B.
Saint-Jean	11000	*Laon*	B.
Saint-Jean	16000	*Amiens*	P.
Saint-Jean d'Angely .	8000	*Saintes*	B.
Saint-Jean de Falaiſe .	2300	*Séez*	P.
Saint-Jean des Prez . .	5500	*Saint-Malo* . . .	A.
Saint-Jean des Vignes .	17500	*Soiſſons*	A.
Saint-Jean en Vallée .	4500	*Chartres*	A.
Saint-Joſſe-ſur-Mer . .	5500	*Amiens*	B.
Saint-Jouin-les-Marnes	8000	*Poitiers*	B.
Saint-Juſt	6500	*Beauvais*	P.
Saint-Laon-de-Thouars	2700	*Poitiers*	A.
S.-Léonard de Chaume	1100	*La Rochelle* . . .	C.
S.-Laurens des Aubais .	1200	*Auxerre*	A.
Saint-Léon	4000	*Toul*	A.
Saint-Liguaire . . .	10000	*Saintes*	B.
Saint-Lo	6000	*Coûtances* . . .	A.
Saint-Loup	7000	*Troyes*	A.
Saint-Lucien	16000	*Beauvais*	B.
Saint-Mahé	2500	*Saint-Pol-de-Léon* .	B.
Saint-Maixant . . .	11000	*Poitiers*	B.
Saint-Manſuy . . .	20000	*Toul*	B.
Saint-Marcel	2000	*Cahors*	C.
Saint-Marien . . .	3000	*Auxerre*	P.
Saint-Martial . . .	5200	*Limoges*	S.
Saint-Martin	4500	*Autun*	B.
Saint-Martin	9000	*Rouen*	B.
Saint-Martin	3000	*Nevers*	B.
Saint-Martin des Aires .	3000	*Troyes*	A.
Saint-Martin d'Huiron .	4000	*Châlon-ſur-Marne* .	B.
Saint-Maur	4400	*Angers*	B.
Saint-Maurin	2000	*Agen*	B.
Saint-Médard . . .	30000	*Soiſſons*	B.
Saint-Méen	7000	*Saint-Malo* . . .	B.
Saint-Melaine	9000	*Rennes*	B.
Saint-Menge	6000	*Châlon-ſur-Marne* .	A.
Saint-Meſmin . . .	7500	*Orléans* , . . .	B.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Saint-Michel	4000 liv.	*Langres*	B.
S.-Michel-en-Tiérache	15000	*Laon*	A.
Saint-Nicolas des Prez .	3000	*Verdun*	A.
Saint-Nicolas . . .	14000	*Angers*	B.
Saint-Nicolas des Bois	13000	*Laon*	B.
Saint-Ouen	35000	*Rouen*	B.
Saint-Paul	18000	*Verdun*	P.
Saint-Paul	9000	*Sens*	P.
Saint-Paul	15000	*Beſançon* . . .	A.
Saint-Pé de Géneres .	2300	*Tarbes*	B.
Saint-Pierre	4500	*Châlon-ſur-Saone* .	B.
Saint-Pierre	1500	*Auxerre*	A.
Saint-Pierre-aux-Monts.	8000	*Châlon-ſur-Marne* .	B.
Saint-Pierre de Vienne	5500	*Vienne*	B.
Saint-Pierre de Joncels	2500	*Beziers*	B.
Saint-Pierre de Lagny .	12000	*Paris*	B.
Saint-Pierre de Melun .	4000	*Sens*	B.
Saint-Pierre-en-Vallée .	13000	*Chartres*	B.
Saint-Pierre-ſur-Dive .	8000	*Séez*	B.
Saint-Policarpe . . .	1500	*Narbonne* . . .	B.
Saint-Prix	4000	*Noyon*	B.
Saint-Quentin . . .	9000	*Beauvais*	A.
Saint-Quentin en l'Iſle .	25000	*Noyon*	B.
Saint-Rambert . . .	2000	*Lyon*	B.
Saint-Remy	32000	*Rheims*	B.
Saint-Rigaud . . .	1800	*Mâcon*	B.
Saint-Riquier . . .	19000	*Amiens*	B.
Saint-Romain de Blaye	4000	*Bordeaux* . . .	A.
Saint-Satur	8000	*Bourges*	A.
Saint-Savin	3000	*Poitiers*	B.
Saint-Savin de Lavedan	2400	*Tarbes*	B.
Saint-Sauve	2500	*Amiens*	B.
Saint-Sauveur . . .	1500	*Lodeve*	B.
Saint-Sauveur de Blaye	4000	*Bordeaux* . . .	B.
Saint-Sauveur de Vertu.	1700	*Châlon-ſur-Marne* .	B.
S.-Sauveur-le-Vicomte .	7000	*Coûtances* . . .	B.
Saint-Seine	6000	*Dijon*	B.
Saint-Serge	7000	*Angers*	B.
Saint-Sernin	18000	*Toulouſe*	A.
Saint-Sever	5500	*Coûtances* . . .	B.
Saint-Sever	8000	*Aire*	B.
Saint-Sever-de-Ruſtan .	2500	*Tarbes*	B.
Saint-Severin . . .	3500	*Poitiers*	A.
Saint-Spire-de-Corbeil .	1000	*Paris*	S.
Saint-Syphorien . . .	2500	*Beauvais*	B.
Saint-Syphorien . . .	15000	*Metz*	B.
Saint-Thaurin . . .	14000	*Evreux*	B.
Saint-Vaaſt	40000	*Arras*	B.
Saint-Valery	18000	*Amiens*	B.
Saint-Vandrille . . .	22000	*Rouen*	B.
Saint-Victor	28000	*Paris*	A.
Saint-Victor	33000	*Marſeille* . . .	B.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Saint-Victor-en-Caux .	5500 liv.	Rouen	A.
Saint-Vincent . . .	11000	Laon	B.
Saint-Vincent . . .	4000	Senlis	A.
Saint-Vincent . . .	18000	Metz	B.
Saint-Vincent . . .	6000	Beſançon	B.
Saint-Vincent-du-Bourg	2000	Bordeaux . . .	A.
Saint-Vincent-du-Luc .	5500	Oleron	B.
Saint-Voluſien-de-Foix	8500	Pamiers	A.
Saint-Urbain	8000	Châlon-ſur-Marne .	B.
Saint-Wullemer . . .	1800	Boulogne	A.
Salvanes	1400	Vabres	C.
Samer	8000	Boulogne	B.
Sandras	3000	Alais	B.
Saramon	2800	Auſch	B.
Saubalade	2200	Leſcar	C.
Savigny	13000	Avranches . . .	C.
Savigny	6000	Lyon	B.
Sauve	4000	Alais	B.
Scellieres	2500	Troyes	C.
Selincourt	5500	Amiens	P.
Senanque	2800	Cavaillon . . .	B.
Septfontaines	1600	Langres	P.
Septfontaines	7000	Rheims	P.
Serry	5000	Amiens	P.
Signy	38000	Rheims	C.
Silly	2500	Séez	P.
Simorre	4000	Auſch	B.
Solignac	2300	Limoges	B.
Sorde	9000	Dax	B.
Soreze	10000	Lavaur	B.
Souillac	3500	Cahors	B.
Sully	3400	Tours	B.
Talmonde	4000	Luçon	B.
Terraſſon	3500	Sarlat	B.
Thenailles	8000	Laon	P.
Theulley	8000	Dijon	C.
Thibery	3700	Agde	B.
Tiers	1200	Clermont . . .	B.
Tiron	9000	Chartres	B.
Tironneau	4000	Le Mans	C.
Tonnay-Charente . .	1600		B.
Torigny	3500	Bayeux	C.
Tournus	16000	Châlon-ſur-Saone .	B.
Tourtoirac	1600	Perigueux . . .	B.
Touſſains	4000	Châlon-ſur-Marne .	A.
Touſſains	3500	Angers	A.
Tréport	7500	Rouen	B.
Triſay	3000	Luçon	C.
Troarne	38000	Bayeux	B.
Troisfontaines . . .	25000	Châlon-ſur-Marne .	C.
Turpinay	2000	Tours	B.

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Vaaſt	2500 liv.	*Le Mans*	A.
Val-Benoiſt	1200	*Lyon*	C.
Valbonne	1200	*Perpignan*	C.
Val-Chrétien	2000	*Soiſſons*	P.
Valcroiſſant	900	*Die*	C.
Valence	2300	*Poitiers*	C.
Vallemont	8000	*Rouen*	B.
Valleroy	12000	*Rheims*	C.
Valloires	14000	*Amiens*	C.
Valmagne	8500	*Agde*	C.
Valricker	3300	*Bayeux*	C.
Valſainte	1900	*Apt*	C.
Val-Secret	4000	*Soiſſons*	C.
Varennes	1500	*Bourges*	C.
Vauluiſant	12000	*Sens*	C.
Vaux en Ornois	7000	*Toul*	C.
Vaux de Cernay	7500	*Paris*	C.
Vermand	4000	*Noyon*	P.
Verteuil	6500	*Bordeaux*	A.
Vézelay	1000	*Autun*	S.
Vierzon	1200	*Bourges*	B.
Vigeois	3000	*Limoges*	B.
Ville-Dieu	2600	*Dax*	P.
Villemagne	1700	*Beziers*	B.
Villeloin	4500	*Tours*	B.
Villelongue	1200	*Carcaſſonne*	C.
Villeneuve	6600	*Nantes*	C.
Uſerche	3500	*Limoges*	B.

S. M. T. C. *nomme aux Archevêchés & Evêchés de ſon Roïaume, à 666 Abbaïes d'Hommes, & à plus de 317, tant Abbaïes que Prieurés de Filles.*

§. III.

DU CLERGÉ D'ESPAGNE.

EN EUROPE.

Diſt. de Madrid	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	Revenus. liv.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.	Cures.
14	TOLEDE, *Arch.*	*Nouv. Caſtille.*	1125000	14	20	39	50	812
78	Carthagène, *transféré à*			17	6	37	36	
70	Murcie	*Murcie*	90000	16	59	37	48	89
16	Segovie	*Vieille-Caſtille*	90000	13	56	40	56	438
70	Cordoue	*Andalouſie*	150000	13	48	37	42	92
23	Siguença	*Nouv. Caſtille*	150000	15	12	41	6	516
30	*Oſma*	*Vieille-Caſtille*	60000	15	2	41	34	450

Diſt. de Madrid.	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	Reven. liv.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.	Cures.
30	Cuença	Nouv. Caſtille.	186000	15	50	40	10	384
66	Jaën	Andalouſie	75000	14	45	37	38	84
32	Valladolid	Vieille-Caſtille	45000	13	34	41	42	132
88	TARRAGONE	Catalogne	80000	18	58	41	12	197
100	Barcelone	Catalogne	38000	19	50	41	26	206
75	Tortoſe	Catalogne	57000	18	9	40	53	160
110	Gironne	Catalogne	12000	20	32	41	56	339
73	Lerida	Catalogne	45000	18	10	41	31	212
100	Vich	Catalogne	23000	19	54	41	52	206
97	Urgel	Catalogne	34000	19	12	42	28	420
88	Solſone	Catalogne	15000	19	12	41	50	15
40	BURGOS	Vieille-Caſtille	150000	14	20	42	20	1756
40	Palencia	Léon	90000	13	28	42	18	881
60	Pampelune	Navarre	94000	16	10	42	42	1156
45	Calahorra	Vieille-Caſtille	75000	15	48	42	12	1013
44	Calzada			14	49	42	15	
110	COMPOSTELLE	Galice	240000	9	28	42	54	1803
	Et le Chapitre jouit par an de		240000					
40	Salamanque	Léon	90000	12	33	41	5	240
20	Avila	Vieille-Caſtille	75000	13	22	40	35	437
30	Plazencia	Eſtramadoure	170000	12	30	39	50	
87	Lugo	Galice	38000	10	40	43	1	60
60	Aſtorga	Léon	40000	12		42	24	913
40	Zamora	Léon	76000	12	26	41	38	256
92	Orenze	Galice	38000	10	8	42	16	954
107	Tuy	Galice	37600	9	23	41	54	146
70	Badajoz	Eſtramadoure	60000	11	27	38	35	53
97	Mondonedo	Galice	15000	10	27	43	30	356
43	Coria	Léon	75000	12	2	39	36	317
46	Ciudad-Rodrigo	Léon	38000	11	54	40	38	63
63	Léon *	Léon	46000	12	22	42	45	1020
83	Oviedo *	Aſturies	45000	11	48	43	23	1048
95	SEVILLE	Andalouſie	375000	12	30	37	20	234
119	Cadix	Andalouſie	45000	12		36	25	14
95	Guadix	Grenade	30000	15	23	37	5	37
		AFRIQUE.						
379	Canarie, *ou* Ciudad de las Palmas	Iſle Canarie	. . .	3		28		
90	GRENADE	Grenade	155000	14	46	36	56	194
92	Malaga	Grenade	10000	13	40	36	45	108
110	Almerie	Grenade	15000	15	45	36	51	60
50	SARAGOSSE	Aragon	190000	16	57	41	47	347
43	Tarazona	Aragon	75000	16	6	41	55	350
62	Hueſca	Aragon	50000	17	22	42	5	196
70	Balbaſtro	Aragon	30000	17	50	42	2	170
72	Jaca	Aragon	12000	17	16	42	42	199
45	Teruel	Aragon	43000	16	40	40	30	77
40	Albarazin	Aragon	23000	16	12	40	32	25
60	VALENCE	Valence	150000	17	30	39	30	230

ABBAYES.	Revenus.	DIOCESES.	Ordres.
Vaaſt	2500 liv.	*Le Mans*	A.
Val-Benoiſt	1200	*Lyon*	C.
Valbonne	1200	*Perpignan*	C.
Val-Chrétien	2000	*Soiſſons*	P.
Valcroiſſant	900	*Die*	C.
Valence	2300	*Poitiers*	C.
Vallemont	8000	*Rouen*	B.
Valleroy	12000	*Rheims*	C.
Valloires	14000	*Amiens*	C.
Valmagne	8500	*Agde*	C.
Valricker	3300	*Bayeux*	C.
Valſainte	1700	*Apt*	C.
Val-Secret	4000	*Soiſſons*	C.
Varennes	1500	*Bourges*	C.
Vauluiſant	12000	*Sens*	C.
Vaux en Ornois	7000	*Toul*	C.
Vaux de Cernay	7500	*Paris*	C.
Vermand	4000	*Noyon*	P.
Verteuil	6500	*Bordeaux*	A.
Vézelay	1000	*Autun*	S.
Vierzon	1200	*Bourges*	B.
Vigeois	3000	*Limoges*	B.
Ville-Dieu	2600	*Dax*	P.
Villemagne	1700	*Beziers*	B.
Villeloin	4500	*Tours*	B.
Villelongue	1200	*Carcaſſonne*	C.
Villeneuve	6600	*Nantes*	C.
Uſerche	3500	*Limoges*	B.

S. M. T. C. *nomme aux Archevêchés & Evêchés de ſon Roïaume, à 666 Abbaïes d'Hommes, & à plus de 317, tant Abbaïes que Prieurés de Filles.*

§. III.

DU CLERGÉ D'ESPAGNE.

EN EUROPE.

Diſt. de Madrid	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	Revenus. liv.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.	Cures.
14	TOLEDE, *Arch.*	*Nouv. Caſtille.*	1125000	14	20	39	50	812
78	Carthagène, *tranſféré à*			17	6	37	36	
70	Murcie	*Murcie*	90000	16	59	37	48	89
16	Segovie	*Vieille-Caſtille*	90000	13	56	40	56	438
70	Cordoue	*Andalouſie*	150000	13	48	37	42	92
23	Siguença	*Nouv. Caſtille*	150000	15	12	41	6	516
30	Oſma	*Vieille-Caſtille*	60000	15	2	41	34	450

Diſt. de Madrid	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	Reven. liv.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.	Cures.
30	Cuença	*Nouv. Caſtille.*	186000	15	50	40	10	384
66	Jaën	*Andalouſie*	75000	14	45	37	38	84
32	Valladolid	*Vieille-Caſtille*	45000	13	34	41	42	132
88	TARRAGONE	*Catalogne*	80000	18	58	41	12	197
100	Barcelone	*Catalogne*	38000	19	50	41	26	206
75	Tortoſe	*Catalogne*	57000	18	9	40	53	160
110	Gironne	*Catalogne*	12000	20	32	41	56	339
73	Lerida	*Catalogne*	45000	18	10	41	31	212
100	Vich	*Catalogne*	23000	19	54	41	52	206
97	Urgel	*Catalogne*	34000	19	12	42	28	420
88	Solſone	*Catalogne*	15000	19	12	41	50	15
40	BURGOS	*Vieille-Caſtille*	150000	14	20	42	20	1756
40	Palencia	*Léon*	90000	13	28	42	18	881
60	Pampelune	*Navarre*	94000	16	10	42	42	1156
45	Calahorra	*Vieille-Caſtille*	75000	15	48	42	12	1013
44	Calzada			14	49	42	15	
110	COMPOSTELLE	*Galice*	240000	9	28	42	54	1803
	Et le Chapitre jouit par an de		240000					
40	Salamanque	*Léon*	90000	12	33	41	5	240
20	Avila	*Vieille-Caſtille*	75000	13	22	40	35	437
30	Plazencia	*Eſtramadoure*	170000	12	30	39	50	
87	Lugo	*Galice*	38000	10	40	43	1	60
60	Aſtorga	*Léon*	40000	12		42	24	913
40	Zamora	*Léon*	76000	12	26	41	38	256
92	Orenze	*Galice*	38000	10	8	42	16	954
107	Tuy	*Galice*	37600	9	23	41	54	146
70	Badajoz	*Eſtramadoure*	60000	11	27	38	35	53
97	Mondonedo	*Galice*	15000	10	27	43	30	356
43	Coria	*Léon*	75000	12	2	39	36	317
46	Ciudad-Rodrigo	*Léon*	38000	11	54	40	38	63
63	Léon *	*Léon*	46000	12	22	42	45	1020
83	Oviedo *	*Aſturies*	45000	11	48	43	23	1048
95	SEVILLE	*Andalouſie*	375000	12	30	37	20	234
119	Cadix	*Andalouſie*	45000	12		36	25	14
95	Guadix	*Grenade*	30000	15	23	37	5	37
379	Canarie, *ou* Ciudad de las Palmas	AFRIQUE. *Iſle Canarie*		3		28		
90	GRENADE	*Grenade*	155000	14	46	36	56	194
92	Malaga	*Grenade*	10000	13	40	36	45	108
110	Almerie	*Grenade*	15000	15	45	36	51	60
50	SARAGOSSE	*Aragon*	190000	16	57	41	47	347
43	Tarazona	*Aragon*	75000	16	6	41	55	350
62	Hueſca	*Aragon*	50000	17	22	42	5	196
70	Balbaſtro	*Aragon*	30000	17	50	42	2	170
72	Jaca	*Aragon*	12000	17	16	42	42	199
45	Teruel	*Aragon*	45000	16	40	40	30	77
40	Albarazin	*Aragon*	23000	16	12	40	32	25
60	VALENCE	*Valence*	150000	17	30	39	30	230

Dist. de Madrid	ÉVECHÉS.	PROVINC.	Reven. liv.	LONG. D.	M.	LAT. D.	M.	cures
57	Segorbe	*Valence* .	38000	17	1	39	54	120
117	Maillorque, *ou* Palma	*Iſle de Maïl.*	40000	20	30	39	40	
73	Orihuela	*Valence* .	38000	17	4	37	52	
	Ceuta, *en Afrique, eſt Suff. de Lisbonne*			17	10	35	36	

Il y a de plus en Eſpagne 2051 Couvents, qui contiennent plus de 40 mille tant Réligieux que Réligieuſes.

EN ASIE.

Dist. de Madrid lieuës.	ÉVECHÉS.	RÉGIONS, &c.	LONG. D.	M.	LAT. D.	M.
4489	MANILLE, *Arch.*	*Iſles-Philippines.*	141		14	30
	Nom de Jeſus, *ou* Ville de Jeſus	*Iſles-Philippines.*				
4570	Nouvelle-Segovie . .	*Iſles-Philippines.*	141	10	18	35
4540	Caceres de Camerinha .	*Iſles-Philippines.*	142	25	14	15
5019	Nangazaçki, *Titulaire* .	*Au Japon* . . .	151		32	36
	EN AMÉRIQUE.					
2200	MEXIQUE, *Arch.*	*Nouvelle-Eſpagne*	275		20	
1930	Guatimala	*Nouvelle-Eſpagne*	284	15	14	
1900	Vera-Paz	*Nouvelle-Eſpagne*	284	19	15	30
2258	Mechohacan, *ou* la Nouvelle-Valladolid . .	*Nouvelle-Eſpagne*	273	15	20	
2170	Puebla-de-los-Angeles, *transféré de* Tlaſcala .	*Nouvelle-Eſpagne*	276	10	19	30
1800	Merida	*Nouvelle-Eſpagne*	289	30	20	10
2210	Guaxaca, *ou* Antequara	*Nouvelle-Eſpagne*	278	50	17	38
1820	Nicaragua, *ou* Léon .	*Nouvelle-Eſpagne*	289	30	11	25
2300	Guadalaxara, *transféré de* Xaliſco	*Nouvelle-Eſpagne*	270	15	21	30
1950	Chiapa	*Nouvelle-Eſpagne*	281	20	16	40
2260	Durango	*Nouvelle-Eſpagne*	271	15	24	30
2600	Santa-Fé	*Nouveau-Mexique*	271		35	32
1420	SAINT-DOMINGUE.	*Iſle S.-Domingue*	308	20	18	20
1440	La Conception, *uni à* Saint-Domingue . .	*Iſle S.-Domingue*				
1540	S.-Yago	*Iſle de Cuba* . .	301	50	20	
1400	S.-Jean de Puerto-Rico.	*Iſle de Puerto-Ric.*	312		18	30
1800	Honduras, *ou* Valladolid	*Nouvelle-Eſpagne*	289	30	13	30
1560	Coro, *ou* Venezuela .	*Terre-Ferme* . .	308	20	10	50
2225 } 3740 }	LIMA, *Archevêché* .	*Pérou*	300	50	12	15m.

Première Diſtance par Carthagene.
2de Diſt. par le Détroit de Magellan.

Dist. de Madrid lieuës.	ÉVECHÉS.	RÉGIONS, &c.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
2325 / 3700	Cuſco	*Pérou*	311	50	13	20m.
2725 / 3320	S.-Yago	*Chili*	308		33	40m.
2785 / 3260	La Conception . . .	*Chili*	304	28	36	42m.
1775 / 4240	Panama	*Terre-Ferme* .	297	20	8	40 S.
2345 / 3620	Arequipa	*Pérou*	308		16	40m.
2125 / 3840	Truxillo	*Pérou*	300		8	m.
2280 / 3720	Guamanga	*Pérou*	306	40	13	m.
2000 / 3965	Quito	*Pérou*	302	15	00	35m.
2485 / 3580	LA PLATA, *Arch.*	*Pérou*	314	8	20	10m.
2560 / 3540	La Paz, *ou* Chuquiaca.	*Pérou*	315	10	17	10m.
2525 / 3520	S.-Yago del Eſtero . .	*Tucuman* . . .	315	35	28	25m.
2530 / 3680	S.-Cruz *de la Sierra-la-Nueva*	*Pérou*	318		20	40m.
2330	Buenos-Aires . . .	*Paraguay* . . .	323		34	55m.
2450	L'Aſſomption *ſur la Plata*	*Paraguay* . . .	323	40	25	30m.
2600	L'Aſſomption *ſur l'Uraguay*	*Paraguay* . . .	324	40	32	44m.
1730	STA. FÉ DE BOGOTA	*Terre-Ferme* . .	307	30	3	58 S.
1615	Sainte-Marthe . . .	*Terre-Ferme* . .	303	54	11	20 S.
1675	Carthagène	*Terre-Ferme* . .	302	10	10	30 S.
1835	Popayan	*Terre-Ferme* . .	304	30	2	25 S.

Nota. Les lieuës dont je me ſuis ſervi dans ce §. pour marquer les Diſtances des Evêchés, ſont de 3000 Pas Géométriques chacune.

La lettre m. *après la colonne des degrés de Latitude, ſignifie que la Latitude eſt Méridionale; S. dénote la Septentrionale.*

§. IV.

DU CLERGÉ DE PORTUGAL.

En Europe.

Dist. de Lisbonne.	Évechés.	Provinces.	Reven. Cruzades.	Long. D. M.	Lat. D. M.
	LISBONNE, Patr.	Eſtramadoure .	40000	9 30	38 42
24	Leiria	Eſtramadoure .	18000	9 45	39 40
37	Port-Alegre . . .	Alentéjo . . .	12000 liv.	11 4	39 9
250	Angra	Iſles-Açores . .	. . . .	356	39
93	Ceuta, *au R. d'Eſpag.*	En Afrique . .	. . .	17 10	35 36
	EN AFRIQUE. *Suffragans de Lisbonne.*				
200	Funchal	Iſle Madère . .	. . .	3 5	31 30
1525	S.-Salvador . . .	Congo	. . .	32	5 mér.
600	S.-Jacques . . .	Iſles du Cap-Verd			
	L'Evêque réſide à Ribeira-Grande . .		. . .	353 50	15
1400	S.-Thomas, *ſous l'Equateur. L'Evêque réſide à Pavoaſan*		. . .	23 30	30m
1540	S.-Paul de Loanda .	Congo	. . .	31	8 45m
65	BRAGUE, *Arch.*	Entre Duero & Minho . . .	40000 Cruzades.	9 48	41 31
36	Coimbre	Beira	40000	9 48	40 10
57	Porto	Entre Duero & Minho . . .	15000	9 34	41
55	Guarda	Beira		11 18	40 20
50	Viſeu	Beira	16000	10 8	40 38
61	Lamego	Beira	18000	10 18	41 1
83	Miranda	Tra-los-Montes .	10000	15 55	41 30
24	EVORA, *Archev.*	Alentéjo . . .	Cruzades.	10 25	38 28
40	Elvas	Alentéjo . . .	10000	11 16	38 37
44	Faro, *transféré de*	Algarve . . .	5000	9 58	36 54
37	Silves	Algarve . . .	. . .	9 36	37 3
	EN ASIE.				
3700	GOA, *Archevêché* .	Preſ. au-deçà, &c.	. . .	91 35	15 31
3580	Cochin, *Titulaire* .	Côte de Malabar	. . .	95 15	10
4065	Malaca, *Titulaire* .	Preſ. au-delà, &c.	. . .	119 45	2 12
3815	Meliapour, *ou* Saint-Thomé	C. de Coromandel	. . .	98 30	13 10
4620	Macao, *Titulaire* . .	Iſle de la Chine .	. . .	130 48	22 12
3600	Cranganor, *Titulaire*	Côte de Malabar.	. . .	93 40	10 25
	De ces 5 Evêchés Suffragans de Goa, il n'y en a aucun aujourd'hui qui ſoit ſous la Domination du Roi de Portugal.				
	EN AMÉRIQUE.				
1340	S. SALVADOR.	Breſil	. . .	339 35	13 mér.
	Saint-Philippe. . .	Breſil			
1220	Olinde *ou* Fernambouc	Breſil	. . .	342 30	8 13m
1620	Saint-Sebaſtien de Rio-Janeiro. . .	Breſil	. . .	337	23 [illegible]

§. V.

DU CLERGÉ D'ALLEMAGNE ET DES PAIS-BAS.

I.

EN ALLEMAGNE.

Dist. de Vienne & de Paris.	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
150 / 105	MAYENCE. *Arche.*	*Cercle du Bas-Rhin* . .	26	2	49	54
95 / 155	Augsbourg	*Cercle de Souabe* . . .	28	42	48	24
150 / 102	*Strasbourg*	A la France	25	26	48	35
137 / 115	Spire	*Cercle du Haut-Rhin* . .	26	7	49	19
147 / 109	Worms	*Cercle du Haut-Rhin* . .	26	5	49	34
120 / 135	Wurtzbourg	*Cercle de Franconie* . .	27	40	49	44
100 / 160	Aichſtet	*Cercle de Franconie* . .	28	45	49	
140 / 160	Hildesheim	*Cercle de Baſſe-Saxe* . .	31	50	52	28
128 / 138	Chur, *ou* Coire . . .	*Païs des Griſons* . . .	27	8	46	50
135 / 125	Conſtance	*Cercle de Souabe* . . .	26	18	47	35
154 / 133	Paderborn	*Cercle de Weſtphalie* .	26	18	51	46
110 / 151	Bamberg *	*Cercle de Franconie* . .	28	40	50	
175 / 75	TREVES, *Archev.*	*Cercle du Bas-Rhin* . .	24	16	49	46
180 / 72	*Metz*	. . . . .	23	51	49	7
185 / 67	*Toul*	A la France	23	34	48	40
192 / 60	*Verdun*	. . . . .	23	2	49	9
184 / 94	COLOGNE, *Arch.*	*Cercle du Bas-Rhin* . .	24	45	50	50
195 / 72	Liège	*Cercle de Weſtphalie* .	23	15	50	36
170 / 132	Oſnabruck	*Cercle de Weſtphalie* .	25	48	52	28
168 / 118	Munſter	*Cercle de Weſtphalie* .	25	24	52	

Dist. de Vienne & de Paris.	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
62 / 192	SALTZBOURG.	Cercle de Bavière . .	30	50	27	42
82 / 168	Freiſingen.	Cercle de Bavière . .	29	25	48	20
54 / 198	Paſſaw	Cercle de Bavière . .	31	9	48	26
72 / 182	Chiemſée	Cercle de Bavière . .	30	14	47	47
36 / 225	Seckaw	Stirie	32	52	47	24
12 / 262	Neuſtat.	Autriche	34	35	47	48
78 / 174	Ratisbonne	Cercle de Bavière . .	29	46	48	56
49 / 232	Lavant-Mynd . . .	Cariuthie	32	45	46	44
100 / 175	Brixen	Tirol	29	25	46	15
54 / 210	Gurck	Carinthie	31	50	47	10
54 / 220	PRAGUE, *Archevêc.*	Bohême	32	20	50	6
32 / 260	Olmutz.	Moravie	35	10	49	30
68 / 220	Leutmeritz	Bohême.	31	50	50	34
46 / 240	Konigſagratz	Bohême.	33	50	50	10
252	VIENNE, *Archev.*	Autriche	34	32	48	14
	Je crois qu'il n'a point de Suffragant.					
260 / 100	Bâle, *en Suiſſe* . . . *L'Evêque réſide à*	. . . . .	25	15	47	40
269 / 91	Porentru	. . . . . Suffragans de Beſançon.	25	2	47	34
190 / 103	Lauſanne, *en Suiſſe* . *L'Evêque réſide à*	. . . . .	24	10	46	30
178 / 103	Fribourg *en Suiſſe* . .	. . . . .	24	40	46	50
62 / 230	Laubach, *Carniole* . .	. . . . .	32	22	46	20
74 / 232	Trieſte, *Iſtrie* . . .	. . . . .	31	33	45	53
115 / 195	Trente, *Trentin* . .	. . . . . Suffragans d'Aquilée.	28	37	46	
86 / 144	Pedena, *Iſtrie* . . .	. . . . .				
67 / 265	Breſlaw, *Siléſie* . . .	Suffragant de Gneſne .	34	40	51	4

GORICE,

270 / 22 GORICE, *Archevêc.* | *Carniole* . . . . | 31 18 | 46 12

Érigé en 1751, *en même tems que celui d'*UDINE *dans le* Frioul *Vénitien.*

Des deux Diſtances qui ſe trouvent dans le même crochet, la première marque l'éloignement de Vienne, *& la ſeconde celui de* Paris; *& les lieuës dont je me ſuis ſervi dans ce* §. *ſont des moïennes de* 2500 *Pas Géométriques chacune.*

L'Archevêché de *MAGDEBOURG*, dans le Cercle de la Baſſe-Saxe, fut ſécularisé en 1648 par le Traité de Weſtphalie en faveur de la Maiſon de Brandebourg. *MAGDEBOURG*, ſur l'Elbe, eſt à 26 lieuës de Berlin, à 122 de Vienne, à 185 de Paris & à 50 de Hambourg. *Long.* 29d 50′. *lat.* 52d 18′.

Il avoit pour Suffragans.

Les Évêchés de *MERSBOURG*, dans le Cercle de Haute-Saxe, ſécularisé en faveur de la Maiſon de Saxe, qui y a établi un Evêque Luthérien. *Lon.* 30d 2′. *lat.* 51d 28′.

De *NAUMBOURG*, dans le Cercle de Haute-Saxe, ſécularisé pour la Maiſon de Saxe. *Long.* 29d 55′. *lat.* 51d 12′.

De *BRANDEBOURG*, dans l'Electorat de Brandebourg, ſécularisé par les Proteſtans. *Long.* 30d 45′. *lat.* 52d 32′.

De *MEISSEN*, à la Maiſon de Saxe, ſécularisé; mais on y a conſervé un Chapitre Luthérien. *Lon.* 31d 8′ *l.* 51d 15′.

De *HAMBOURG*, dans le C. de Baſſe-Saxe, ſécularisé. Il y a un Chapitre Luthérien. *Long.* 27d 28′. *lat.* 53d 43′.

L'Archevêché de *BREME*, dans le Cercle de Baſſe-Saxe, ſécularisé en 1648 en faveur des Suédois, qui l'ont poſſédé juſqu'en 1712. Il eſt aujourd'hui à l'Electeur de Hannover. *Long.* 26d 20′. *lat.* 53d 10′.

Il avoit pour Suffragans.

Les Évêchés de *LUBECK*, Luthérien. *Lon.* 28d 26′. *l.* 53d 57′.

de *SIVERIN*, ſécularisé. *Lon.* 29d 22′. *lat.* 53d 46′.

ABBAYES SE'CULARISE'ES.

L'Abbaïe de Quedlinbourg, de Filles Luthériennes, qui font preuves de huit Quartiers de Nobleſſe. L'Abbeſſe eſt Princeſſe de l'Empire, ſous la protection de l'Electeur de Brandebourg. Quedlinbourg eſt à 175 lieuës de Paris & à 130 de Vienne. *Long.* 29d 6'. *lat.* 51d 58'.

L'Abbaïe de Gernrode, dans la Principauté d'Anhalt, eſt également compoſée de Filles Luthériennes, &c.

II.

DANS LES PAYS-BAS.

Diſt. de Vienne & de Paris.	ÉVECHÉS.		PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
220 70	MALINES, *Arch.*		*Seigneurie de Malines* .	22	5	51	2
225 76	Anvers		*Marquiſat du S. Empire.*	21	50	51	12
230 66	Gand		*Flandre Autrichienne* .	21	35	51	4
200 85	Ruremonde		*Gueldre*	23	35	51	12
238 58	Ypres		*Flandre Autrichienne* .	20	23	50	51
238 68	Bruges		*Flandre Autrichienne* .	20	47	51	12
203 60	Namur	*Suffragans de Cambrai.*	*Comté de Namur* . . .	22	32	50	25
229 54	Tournai		*Tournaiſis*	21	3	50	36

Bois-le-Duc, dans le Brabant Hollandois, a un Vicaire Apoſtolique, qui fait les fonctions Epiſcopales. *Long.* 22d 46'. *lat.* 51d 45'.

Il y avoit avant la Réformation un Archevêque à *UTRECHT*, dans les Provinces-Unies, qui avoit pour *Suffragans* les Évêchés de Deventer, de Groningue, de Harlem, de Lewarden & de Midelbourg. Les Hollandois ont ſupprimé ces Évêchés.

§. VI.

DU CLERGÉ DE HONGRIE, TRANSILVANIE ET ESCLAVONIE.

Dist. de Vienne	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
35	GRAN *ou* STRIGONIE	*Haute-Hongrie*	36	35	48	
29	Neytracht *ou* Neytra	*Neytra*	36	35	48	28
22	Raab *ou* Javarin	*Javarin*	35	40	47	45
55	Agria *ou* Erlaw	*Barzod*	37		47	30
45	Vaccia *ou* Vatzen	*Novigrad*	36	35	47	42
75	Cinq-Egliſes	*Baranywar*	36	20	46	
33	Veſprim	*Veſprim*	36	2	47	14
62	COLOCZA, *Arch.*	*Batka*	36	55	46	33
65	Zagrabia *ou* Agram	*Eſclavonie*	33	28	45	50
90	Sirmiſch *ou* Szerem	*Eſclavonie*	36	45	45	5
85	Chonad	*Comté de Chonad*	38	32	46	3
86	Grand-Waradin	*Comté de Kalo*	39		46	53
126	Hermanſtat, *ou* Zeben	*Tranſilvanie*	41	15	46	25
106	Belgrade, *Capitale de la Servie, a un Evêque Grec Suffragant d'*ANTIVARI.		38	30	45	

§. VII.

DU CLERGÉ DE POLOGNE.

Dist. de Cracovie.	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
66	GNESNE, *Archev.*	*Palatinat de Kalish*	35	55	52	28
	Cracovie	*Palatinat de Cracovie*	38		50	8
60	Wladiſlaw, *ou* Cujavie	*Palatinat de Brzeſtie*	37	15	52	38
70	Poſnanie	*Palatinat de Poſnanie*	35	6	52	26
54	Ploczko	*Palatinat de Ploczko*	37	44	52	32
80	Warmia	*Pruſſe Polonoiſe*	36	45	53	4
	L'Evêque réſide à Heilſperg		39	11	54	6
	& le Chapitre à Fravenberg		37	55	54	14
80	Lucko	*P. de Volhynie*	43	50	50	50
125	Samogitie, *ou* Midnick.	*Samogitie*	41	12	55	48
190	Smolensko, *Titulaire*	*Livonie*	50	40	54	50
125	Wilna	*Lithuanie*	44	18	54	32
55	*Breſlaw*, en Siléſie, *au Roi de Pruſſe*		34	40	51	4
95	*Lébus*, en Brandebourg, *ſécuariſé*		32	30	52	28
110	*Camin*, en Poméranie, *ſécuariſé*		32	45	54	4
	Smazland, en Pruſſe, *ſécuariſé*					
158	*Windaw*, en Curlande, *Luthérien*		39	25	57	12
64	LÉOPOL	*Ruſſie-Rouge*	42	43	49	52

Léopol eſt le Siége de trois Archevêques ; ſçavoir, un Latin Catho-

lique Romain, un Arménien qui reconnoît le Pape, & un Grec Schiſmatique, qui dépend du Patriarche de Conſtantinople.

L'Archevêque Latin a pour Suffragans.

Diſt. de Cracovie.	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
45	Premyſlie	*P. de Ruſſie-Rouge*	41	20	49	43
60	Chelm	*P. de Chelm*	41	42	51	52
53	*L'Evêque réſide à*	*Kranoſlaw*	41	18	51	40
160	Kiow, *Honoraire ou Titulaire*	*Ukraine*	49	26	50	12
122	Kaminieck	*P. de Podolie*	45	5	48	58
105	Pinsko	*Lithuanie*	44	25	51	58

a un Evêque Grec Schiſmatique.

§. VIII.

Des Archevêchés & Evêchés répandus dans les Etats de la Domination Ottomane, appellés communément Evêchés In Partibus.

ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
ANTIVARI, *Archev.*	*Albanie*	36	45	42	
Scutari	*Albanie*	37	10	43	5
Pulati	*Albanie*				
Dulcigno	*Albanie*	37	2	41	54
Sappa	*Dalmatie*	37	56	42	
Priſrendi	*Boſnie Turque*	38	38	42	2
Semendriah	*Servie*	39		45	4
Drivaſto	*Albanie*				
Budoa, *aux Vénitiens*	*Dalmatie*	36	30	42	12
Belgrade	*Servie*	38	30	45	
DURAZZO, *Archev.*	*Albanie*	37	2	41	25
Aleſſio	*Albanie*	37	15	41	48
Albanopoli	*Albanie*	38	4	41	21
Benda	*Albanie*				
Canovia	*Albanie*	37	8	41	14
Croia	*Dalmatie*	37	18	41	46

Autres Archevêchés & Evêchés Grecs & Latins Sujets du Grand-Seigneur, dont les Prélats ſont également connus ſous le nom d'Evêques In Partibus.

Les Evêchés Latins ſont diſtingués par *L*, les Grecs par *G*; & quand ces deux lettres ſe trouvent enſemble,

elles ſignifient que dans la même Ville il y a deux Evêques, l'un Latin, & l'autre Grec.

ARCHEVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
Mételine, G. . . .	*Iſle de l'Archipel* . .	44	17	39	15
Negrepont, G. . . . *uni au Patriarchat de Conſtantinople.*	*Iſle de l'Archipel* . .	42	3	38	30
Napoli, G.	*Morée*	40	59	37	45
Smyrne, G.	*Natolie*	45		38	28
Sophie, G.	*Bulgarie*	41	30	42	30
Salonique, G. . . .	*Macédoine*	40	48	40	41
Philippopoli, L. *avec un Evêque* G.	*Romanie*	42	30	42	15
Scopia, G.	*Albanie*				
La Valona, G. . . .	*Albanie*	37	12	40	35
Piergo, G.	*Albanie*	37	5	41	2
Ochrida, G.	*Albanie*	38	25	41	10
Janna, G. L. . . .	*Grèce*	39	21	39	45
Lariſſe, G. L. . . .	*Grèce*	40	40	39	54
Pharſale, L.	*Grèce*	41	20	39	34
Démetriade, L. *avec un Evêque* G.	*Grèce*	42	10	39	34
Larta, L.	*Grèce*	39		39	28
Rhodes, G. L. . . .	*Iſle de Rhodes*	46		36	24
Patraſſo, L.	*Morée*	39	32	38	20
Colochine, G. . . .	*Morée*	40	55	36	32
Corinthe, G. L. . .	*Morée*	40	58	38	14
Athènes, G. L. . .	*Grèce*	41	55	38	5
Lepante, L.	*Grèce*	39	48	38	34
Nicomédie, G. . . .	*Natolie*	47	28	40	46
Héraclée, L. . . .	*Romanie*	45	23	40	57
Nicoſie, L. *réſ. à Veniſe*	*Iſle de Chypre*	51	10	35	1
Naxe, G. L. . . .	*Iſle de l'Archipel* . .	43	26	37	8
Candie, L.	*Iſle de Candie* . . .	42	58	35	20
Carthage, &c. &c. &c.	*Barbarie*	28	26	36	40
ÉVECHÉS.	PROVINCES.				
La Canée, L. . . .	*Iſle de Candie* . . .	41	43	35	28
Milopotamo, L. . .	*Iſle de Candie* . . .				
Spinalonga, G. L. .	*Iſle de Candie* . . .	43	55	35	18
Setia, L.	*Iſle de Candie* . . .	44	14	35	13
Retimo, L.	*Iſle de Candie* . . .	42	20	35	22
Ciſſamo, *uni au Collége Grec de Rome* . . .	*Iſle de Candie* . . .	41	9	35	33
Milo, L. G. . . .	*Iſle de l'Archipel* . .	42	43	36	43
Theſpe, L.	*Livadie*				
Livadie	*Livadie*				
Coron, G.	*Morée*	39	40	36	55
Andrinople, G. . . .	*Romanie*	44	15	41	45
Zucaria, G.	*Macédoine*	40	23	40	23

ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
Cogni, G.	*Caramanie*	51	30	37	56
Tricala, G. L.	*Theſſalie*	39	55	39	35
Farta, G. L.	*Theſſalie*				
Zeiton, G.	*Theſſalie*	39	40	38	35
Argiro-Caſtro, L.	*Theſſalie*				
Vontza, L.	*Epire*				
Ragus, G.	*Epire*	38	41	39	27
Butintro, L.	*Epire*	37	52	39	50
Gallipoli, L.	*Romanie*	44	34	40	30
Halicarnaſſe, L.	*Natolie*	45	53	36	48
Scio, L. G.	*Iſle de l'Archipel*	44	5	38	8
Andro, L. G.	*Iſle de l'Archipel*	43		37	50
Tine, L.	*Iſle de l'Archipel*	43	20	37	36
Sifanto, L. G.	*Iſle de l'Archipel*	42	50	38	
Ephèſe, L.	*Natolie*	45	8	37	58
Scarpanto, G.	*Iſle de l'Archipel*	45	1	35	26
Santorini, G. L.	*Iſle de l'Archipel*	43	33	39	10
Scaro, L.	*Iſle de l'Archipel*	43	33	36	10
Chitro, G.	*Macédoine*	40	50	40	3
Chriſtianopoli, G.	*Macédoine*				
Croin, L.	*Albanie*				
Dagno, L.	*Albanie*	37	23	42	
Eretria, G.	*Livadie*	38	39		
Modon, G.	*Morée*	39	20	36	58
Tarſe, L. *Archevêché*	*Caramanie*	53	30	37	10
Tyr, L. *Archevêché*	*Phénicie*	54	20	33	
Joppé, L.	*Paleſtine*				
Ptolémaïde, L.	*Phénicie*	57		32	40
Famagouſte, G.	*Iſle de Chypre*	52	40	35	
Paffa, L.	*Iſle de Chypre*				
Limoſo, L.	*Iſle de Chypre*				
Hippone, L.	*Barbarie*				
Céomanie, L.					
Juliopolis, L.					
Ecrinée, L.					
Meſsène, L.	*Grèce*				
Néolene, L.					
Babilone, L.	*Turquie*	63	15	33	15
Cydon, L.	*Syrie*	53	30	33	10
Nitrie, L.	*Égypte*				
Samos, L.	*Iſle de l'Archipel*	44	57	40	34

§. IX.

DU CLERGÉ DES ISLES BRITANNIQUES.

LA RÉLIGION CHRÉTIENNE fut préchée en Angleterre ſous le Règne de Lucius, Roi des Brétons, *qui vivoit* ſur la fin du ſecond ſiècle. Les Saxons, Peuples

Idalâtres, aïant conquis la meilleure partie de cette Iſle, forcèrent les Brétons à ſe réfugier dans le Païs de Galles, où ils profeſsèrent conſtamment le Chriſtianiſme. Le Pape Gregoire *le Grand* fit de nouveau prêcher l'Evangile dans la Grande-Brétagne, ſur la fin du dixième ſiècle. Les Saxons s'y convertirent, & la véritable Réligion y ſubſiſta dans ſa pureté juſqu'au Règne de Henri VIII. Le trop d'amour de ce Prince pour Anne de Boulen, Demoiſelle de la Reine Catherine ſa femme qu'il répudia, fut la cauſe du Schiſme qui a ſéparé de l'unité de l'Egliſe ce Roïaume, qui juſqu'alors avoit été ſi attaché au Saint Siége, & ſi ferme dans la Réligion Catholique.

La Réligion de l'Etat en Angleterre & en Irlande eſt actuellement celle des Epiſcopaux, que la Reine Elizabeth y établit en 1559 & 1560, après avoir aboli la Réligion Catholique, dont Henri VIII. ſembloit n'avoir rejetté que le Chef en 1534. Cette Réligion différe de la Prétenduë-Réformée, & de celle des Preſbyteriens & des Indépendans.

Des Archevêchés & Evêchés de la Grande-Brétagne.

EN ANGLETERRE.

Diſt. de Londres	ÉVECHÉS.	COMTÉS.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
21	CANTORBERY.	*Kent*	18	38	51	17
	Londres	*Middleſex*	17	35	51	31
49	Landaff	*Glamorgan*	14	17	51	33
21	Wincheſter	*Southampton*	16	22	51	1
11	Rocheſter	*Kent*	18	4	51	22
28	Salisbury	*Wilt*	15	55	51	2
21	Ely	*Cambridge*	17	35	52	20
19	Oxford	*Oxford*	16	23	51	51
41	Lincoln	*Lincoln*	16	59	53	10
36	Norwicht	*Norfolck*	18	32	52	35
20	Chicheſter	*Suſſex*	16	55	50	50
56	Exceſter	*Devon*	14	10	50	42
41	Héreford	*Héreford*	14	55	52	6
25	Peterborough	*Northampton*	17	11	52	32
72	Bangor	*Caernarvon*	13	4	53	14
38	Briſtol	*Gloceſter*	15		51	27
60	S. Aſaph	*Flint*	14	10	53	23
35	Bath	*Sommerſet*	15	10	51	20
38	Wels	*Sommerſet*	15	3	51	14
38	Lichfield	*Stafford*	15	50	52	40
30	Coventry	*Warwick*	16	3	52	25
33	Gloceſter	*Gloceſter*	15	26	51	56
36	Worceſter	*Worceſter*	15	26	52	26

Dist. de Londres	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
67	S. Davids	*Pembrock*	12	22	52	5
60	YORCK, *Archevêché*	*Duché d'Yorck*	16	23	53	54
76	Durham	*Durham*	15	55	54	45
56	Cheſter	*Cheſter*	14	29	53	15
91	Carlile	*Cumberland*	14	17	55	
87	Rushin	*Iſle de Man*	12	47	54	8
	EN IRLANDE.					
125	ARMAGH, *Archevêché*	*Armagh*	10	46	54	
110	Meath	*Eſt-Meath*	10	49	53	33
26	Dowen-Patrik	*Downe*	11	48	54	23
27	Dromore	*Downe*	11	20	54	28
140	Londonderry	*Londonderry*	10	10	54	58
140	Rapoe	*Tyrconel*	9	46	54	55
120	Kilmore	*Cravan*	10	46	53	33
120	Ardaghe	*Longfort*	9	48	53	37
130	Clogher	*Tyroen*	9	44	53	54
107	Trim	*Eſt-Meath*	10	54	53	26
100	DUBLIN, *Archevêché*	*Dublin*	11	15	53	18
110	Kildare	*Kildare*	10	36	53	10
117	Ferns	*Weſtford*	11	8	52	32
123	Leiglin	*Weſtford*	11	4	52	18
120	Offery *à Kilkenny*	*Kilkenny*	10	20	52	36
128	CASHEL, *Archevêc.*	*Tipperary*	9	52	52	36
135	Limerick	*Limerick*	9	1	52	35
145	Kilnefora	*Clare*	8	25	52	47
155	Ardfart, *ou* Ardart	*Kerry*	7	53	52	14
135	Killalow	*Clare*	7	51	53	37
145	Corck	*Corck*	9	10	51	48
128	Waterford	*Waterford*	10	33	52	10
135	GALLOWAY, *Archev.*	*Galloway*	8	32	53	12
140	Willalo, *ou* Kilcomin	*Mayo*	7	45	53	49
125	Elfin	*Roſcomon*	9	30	53	55
135	Clonfert	*Galloway*	9	40	53	8
135	Kilmacough	*Galloway*	8	32	53	2

EN ECOSSE.

Les Ecoſſois, d'Epiſcopaux qu'ils étoient, ſont aujourd'hui parfaits Calviniſtes. Les premiers depuis l'an 1690 ont perdu toutes les Charges avec toutes les Prérogatives qu'ils avoient dans le Gouvernement. Il y avoit auparavant en Ecoſſe 2 Archevêchés & 12 Evêchés, ſçavoir :

Dist. de Londres	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
120	SAINT-ANDRÉ.	*Fiffe*	15	15	56	30
110	Edimbourg	*Lothiane*	14	35	55	50
140	*Old-Aberdeen*	*Marr*	16		57	23

125	Dunkeld	*Perth*	14	10	56	55
145	Roſſ, *réſidoit à Chanrie*	*Roſſ*	13	58	57	42
145	Murray, *réſidoit à Eglin*	*Murray*	14	45	57	45
128	Brechin	*Angus*	15	20	56	46
120	Dumblain	*Meinteith*	14	16	56	34
150	Cathneſſ, *réſidoit à Dornock*	*Cathneſſ*	14	10	57	58
185	Orckney, *ou des Iſles* Orcades		14	58	58	56
125	GLASCOW, *Archev.*	*Cludiſdail*	13	36	56	20
140	Galloway, *réſidoit à* Witheown	*Galloway*	12	26	55	2
155	Argyle, *à Innerara* . .	*Argyle*	12	15	56	32
185	Colmkil, *réſidoit à* Sodore	*Iſles Weſternes* . . .	10		58	20

Les lieuës pour les Diſtances dans ce §. ſont de 2500 Pas Géométriques chacune ; & pour l'Irlande & l'Ecoſſe, j'ai pris les Diſtances de Dublin & d'Edimbourg, auſquelles j'ai ajouté les 110 lieuës de Londres à Edimbourg pour les Evêchés d'Ecoſſe ; & les 100 lieuës de Londres à Dublin pour les Evêchés d'Irlande.

§. X.

DU CLERGÉ DE DANNEMARCK.

FREDERIC I. Duc de Holſtein, qui fut élû Roi de Dannemarck en 1525, après la dégradation de Chriſtian II. ſon neveu, introduiſit le Luthéraniſme dans ſes Etats, pour avoir la paix avec les Princes Proteſtans d'Allemagne. Le Pape Pie IV. eut beau envoïer un Nonce à ce Monarque, pour l'engager à donner ſes ordres pour qu'il ſe trouvât un Ambaſſadeur de ſa part au Concile de Trente : il eut pour réponſe que ſon père ni lui-même n'avoient jamais reconnu le Pontife de Rome. On n'a pourtant pas laiſſé de retenir en Dannemarck les tîtres, les ornemens & les cérémonies de l'Egliſe Romaine. On y voit même des Chanoines & des Clercs qui officient avec le Surplis & l'Etole en croix.

EN DANNEMARCK.

Diſt. de Coppenhague	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
	Coppenhague	*Iſle de Zélande* . . .	30	25	55	41
26	Odenſée	*Iſle de Fionie* . . .	28	2	55	28

44	Vibourg	*Nord-Jutland*	27	50	56	30
45	Albourg	*Nord-Jutland*	27		57	
42	Ripen	*Nord-Jutland*	26	25	55	25
33	Arhuſen	*Nord-Jutland*	27	30	56	10

Les cinq derniers Évêchés dépendent de celui de Coppenhague depuis l'an 1660, que *LUNDEN*, Archevêché de Suède, fut réduit en ſimple Évêché.

EN NORWEGE.

193	DRONTHEIM	*Golfe de Drontheim*	28		63	15
120	Berghen	*Golfe de Berghen*	23	15	60	11
100	Chriſtiania	*Golfe de Chriſtiania*	27	34	59	24
106	Stavanger	*Golfe de Berghen*	22	50	58	45
	Schalholt	*Iſle d'Iſlande*				
	Hola	*Iſle d'Iſlande*				

§. XI.

DU CLERGÉ DE SUEDE.

GUSTAVE I. Roi de Suède abolit en 1554 la Réligion Catholique dans ſon Roïaume, & y introduiſit le Luthéraniſme de la Confeſſion d'Auſbourg. C'eſt aujourd'hui une Conſtitution de l'Etat que le Roi en faſſe profeſſion.

Diſt. de Stockholm	ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
21	UPSAL, *Archevêché*	*Uplande*	35	50	59	53
23	Linkoping	*Oſtrogothland*	33	58	58	20
	Aroſen	*Weſtmanie*				
	Scara	*Weſtrogothland*				
62	Vexſio	*Smalande*	32	55	56	48
90	Lunden	*Schonen*	31		55	40
50	Abo	*Finlande*	41		61	

Ces Evêques ont ſous eux ſept ou huit Sur-Intendans, qui ont tous l'autorité d'Evêque, mais ils n'en ont pas le nom; & ſur chaque dix Egliſes, il y a un Prévôt, ou Diacre de Campagne.

§. XII.

DU CLERGÉ DE RUSSIE.

LES RUSSIENS ſont Grecs ſéparés de l'Egliſe Romaine. Ils avoient autrefois un Patriarche, réſidant à Moskow, que le Czar nommoit & dépoſoit à ſon gré ; mais cette dignité ſe trouve vacante depuis 1702. De ce Patriarche dépendoient 4 Métropolitains, 10 Archevêques, 2 Evêques, & plus de 50 Abbés ou Archimandrites.

PRÉLATS.	PROVINCES.
Le Patriarche de Moskow. .	*Duché de Moskow.*
Le Métropolitain de Nowogorod-Weliki	*Duché de Now.-Weliki.*
Le Métropolitain de Caſan .	*Roïaume de Caſan.*
Le Métropolitain de Roſthow .	*Duché de Roſthow.*
Le Métropolitain de Sarki .	
L'Archevêque de Wologda .	*Wologda.*
L'Archevêque de Rezan . .	*Duché de Rezan.*
L'Archevêque de Suſdal . .	*Duché de Suſdal.*
L'Archevêque de Twer . .	*Duché de Twer.*
L'Archevêque d'Aſtracan . .	*Roïaume d'Aſtracan.*
L'Archevêque de Siberie, *ou* de Tobolsk	*Siberie.*
L'Archevêque d'Archangel .	*La Divina.*
L'Archevêque de Pleskow .	*Seigneurie de Pleskow.*
L'Archevêque de Kiow . .	*Ukraine.*
L'Archevêque de Smolensko .	*Duché de Smolensko.*
L'Evêque de Columna . . .	*Duché de Moskow.*
L'Evêque de Wiatka . . .	*Wiatka.*

Riga, en Livonie, a un Sur-Intendant, au lieu d'un Archevêque qu'il y avoit avant les mouvemens de Réligion.

Revel, qui étoit Suffragant de Riga, eſt aujourd'hui le Siége d'un Sur-Intendant de la Communion Luthérienne.

Narva, en Livonie, a un Evêque Luthérien.

Derps & Hapſel, en Livonie, & Wibourg, en Finlande, qui étoient autrefois des Evêchés dépendans de la

Suède, n'ont plus que des Sur-Intendans de la Communion Réformée, depuis qu'ils ſont paſſés ſous la domination de la Ruſſie.

DES PATRIARCHATS.

1. LE Patriarchat de Conſtantinople, dans la Province de Romanie, en Turquie, fut premièrement érigé en Evêché par S. Marc Evangéliſte ; & ſelon Baïerlinch, ſaint Euſtachion en fut le premier Evêque ; mais Riciol écrit qu'il fut érigé par l'Apôtre ſaint André, & qu'il devint Patriarchat par la ſuite des tems. C'étoit autrefois la première de toutes les Egliſes d'Orient, mais pluſieurs s'en ſont ſouſtraites. Ce Patriarchat conſerve toutefois le même titre de Primauté, & ſa Juriſdiction s'étend encore aujourd'hui ſur les Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jéruſalem, qui tous païent tribut au Grand-Seigneur. Le Patriarche de Conſtantinople eſt Grec-Schiſmatique, ce qui fait que le Pape en nomme toujours un autre qui réſide à Rome.

2. Le Patriarchat de Jéruſalem, en Judée, Province de la Turquie Aſiatique, a toujours été conſervé avec zèle par la Nation Grecque. Le Prélat qui eſt révêtu de cette grande Dignité, fait ſa réſidence dans la même Ville de Jéruſalem ; il a ordinairement le bonheur d'être le Gardien du Saint Sépulchre ; il eſt tantôt Catholique-Romain, & tantôt Grec ; il a cinq ou ſix Evêques de la Nation pour Suffragans, leſquels font ſon élection avec des Réligieux de l'Ordre de ſaint Baſile, qui ſont auſſi Grecs. L'élection étant faite, le Patriarche va, ou il députe à Conſtantinople pour en obtenir la confirmation du Grand-Seigneur ; & l'aïant obtenuë, il diſtribuë 15 ou 20 mille écus au Miniſtre, après quoi il retourne à Jéruſalem, où il ſe fait reconnoître par ceux de ſa Nation, pour Chef Souverain de tous les Chrétiens de la Terre-Sainte & autres, en feſant afficher le préſent Mandement dans l'Egliſe du Saint Sépulchre & autres lieux de ſa dépendance.

N. N. Dei gratiâ Beatiſſimus & Sanctiſſimus Pater, & Patriarcha, Paſtor Paſtorum, Summus Pontifex Uni-

verſalis in ſanctâ Civitate Jeruſalem, & totâ Paleſtinâ, Syriâ, Arabiâ, trans-Jordanem, Cana Galileæ, & ſanctâ Sion, &c. &c. » N. N. Par la grace de Dieu, Bienheureux » & très-ſaint Père & Patriarche, Paſteur des Paſteurs, » Souverain Pontife Univerſel de la ſainte Cité de Jéruſa- » lem, & de toute la Paleſtine, Syrie, Arabie, des Païs » au-delà du Jourdain, de Cana de Galilée, & de la » ſainte Sion, &c. &c.

S'il arrive que ce Patriarche ſoit abſolument Grec-Schiſmatique, les Chrétiens de ces Lieux-là ne le reconnoiſſent point, l'excommunient tous les ans le Samedi-Saint, & le Pape en nomme un autre Catholique qui réſide à Rome.

3. Le Patriarchat d'Antioche, en Syrie, Province de la Turquie Aſiatique, eſt preſque toujours rempli par un Prélat qui fait ſa réſidence au Mont-Liban. Il a 6 ou 7 Evêques pour Suffragans, qui reconnoiſſent tous le Saint Siège de Rome. Son élection ſe fait par les Peuples qui, pour cet effet, s'uniſſent avec le Clergé. Après l'élection, ce Patriarche, qui profeſſe la Règle de ſaint Antoine, laquelle eſt très-auſtère, envoïe quelques Réligieux à Rome pour en obtenir la confirmation. Les Peuples qui ſont ſous ſa Juriſdiction ſont Grecs, mais bons Catholiques, & païent tribut au Pacha de Tripoli de Syrie. Ce Patriarche eſt appellé communement *Le Patriarche des Maronites.*

4. Le Patriarchat d'Alexandrie, en Egypte, Province de la Turquie Africaine, doit ſon établiſſement à ſaint Marc Evangéliſte, qui en fut le premier Evêque. Cet Apôtre ordonna que l'élection de ſes ſucceſſeurs ſe feroit par 12 Prêtres; mais Alexandre XIX. Patriarche, élû en 303, abolit cette coûtume, & ſtatua qu'à l'avenir des Evêques feroient l'élection, en choiſiſſant une perſonne de probité; ce qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Les Evêques, au nombre de 12, s'aſſemblent par des Lettres Miſſives, dans l'Egliſe Patriarchale qu'ils nomment *Maallaca*; & au défaut de quelqu'un d'eux, on prend deux Archiprêtres pour un Evêque. Ce Patriarche eſt le même que celui des *Cophtes* qui réſide au Grand-Caire; il eſt reconnu pour Chef des Egliſes d'Ethiopie, & a le privilège de donner à ce Païs ſon Métropolitain, dont on en compte 121 depuis l'an 356, qu'ils ont commencé d'entrer en poſſeſſion, juſqu'en 1754.

Il a 17 Evêques pour Suffragans, tous pauvres, & qui reconnoiſſent l'Egliſe Romaine. Le Pape nomme toujours un autre Patriarche qui réſide à Rome.

5. Le Patriarchat de Cilicie des Arméniens ſe trouve rempli actuellement, en 1755, par M. Pierre Abraham Vartabiet, né à Antap, Ville de la Cilicie ou Caramanie, transféré d'Alep, & fait Patriarche le 26 Novembre 1742.

6. Le Patriarchat d'Aquilée, dans le Frioul Vénitien, ſe trouvera éteint & ſupprimé par la mort du poſſeſſeur actuel, en conſéquence des réſolutions priſes à cet effet au commencement de l'année 1751.

7. Le Patriarchat de Véniſe doit être toujours rempli par un Noble Vénitien.

8. Le Patriarchat des Indes eſt affecté à la Nation Eſpagnole; & le Prélat qui en eſt révêtu fait ordinairement ſa réſidence en Eſpagne.

9. Le Patriarchat de Liſbonne eſt à la nomination du Roi de Portugal.

Il y a de plus un Vicaire Apoſtolique à Conſtantinople dont la Juriſdiction eſt très-étenduë, & qui jouit de pluſieurs privilèges diſtingués.

ARTICLE IV.

DES PRINCIPALES UNIVERSITE'S DE L'UNIVERS.

LES UNIVERSITÉS ſont des Colléges publics, avec des Privilèges particuliers, où l'on enſeigne diverſes Sciences, & par préférence la Théologie, le Droit Civil & Canonique, la Médecine & la Philoſophie.

EN FRANCE.

UNIVERSITÉS.	PROVINCES.	LONG.		LAT.	
		D.	M.	D.	M.
Paris	*Iſle-de-France*	20		44	50
Toulouſe	*Languedoc*	19	6	42	36
Bordeaux	*Guyenne*	16	56	48	50
Poitiers	*Poitou*	18		46	35
Orléans	*Orléanois*	19	34	47	54
Bourges	*Berry*	20	3	47	5
Angers	*Anjou*	17	6	47	28

UNIVERSITÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
Caën	*Normandie*	17	18	49	11
Montpellier	*Languedoc*	21	33	43	37
Cahors	*Quercy*	19	7	44	26
Nantes	*Brétagne*	16	6	47	13
Rheims	*Champagne*	21	43	49	15
Valence	*Dauphiné*	22	30	44	58
Aix	*Provence*	23	7	43	32
Perpignan	*Rouſſillon*	20	34	42	42
Douay	*Flandre Françoiſe*	20	45	50	22
Beſançon	*Franche-Comté*	23	44	47	18
Orange	*Dauphiné*	22	26	44	9
Pont-à-Mouſſon	*Lorraine*	23	41	48	58
Avignon	*Comtat Venaiſſin*	22	29	43	57
	EN ESPAGNE.				
Salamanque	*Léon*	12	33	41	5
Alcala-de-Henarez, *en Latin*, *Univerſitas Complutenſis*	*Nouvelle-Caſtille*	14	32	40	30
Seville	*Andalouſie*	12	30	37	20
Tolede	*Nouvelle-Caſtille*	14	20	39	50
Grenade	*Grenade*	14	46	36	56
Cervera	*Catalogne*	18	44	41	28
Saragoſſe	*Arragon*	16	57	41	47
Compoſtelle	*Galice*	9	28	42	54
Oviedo	*Aſturies*	11	48	43	23
Valence	*Valence*	17	30	39	30
Tarragone	*Catalogne*	18	58	41	12
Valladolid	*Vieille-Caſtille*	13	34	41	42
	EN PORTUGAL.				
Lisbonne	*Eſtramadoure*	9	30	38	42
Coïmbre	*Beïra*	9	48	40	10
Evora	*Alentéjo*	10	25	38	28
	EN ITALIE.				
Rome	*Campagne de Rome*	30	20	41	54
Bologne	*Bologneſe*	29		44	27
Padoue	*Padouan*	29	30	45	20
Sienne	*Toſcane*	29	1	43	20
Piſe	*Toſcane*	27	59	43	41
Florence	*Toſcane*	28	59	43	46
Turin	*Piémont*	25	20	44	50
Naples	*Terre de Labour*	31	45	40	55
Salerne	*Principauté-Citérieure*	39	19	40	45
Milan	*Duché de Milan*	26	36	45	25
Crémone	*Duché de Milan*	27	30	45	8
Parme	*Duché de Parme*	28	27	44	50

UNIVERSITÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
Pavie	*Paveſe*	26	40	45	10
Macerata	*Marche d'Ancone.*	31	12	43	15
Veniſe	*Dogado*	30		45	25
Fermo	*Marche d'Ancone*	31	28	43	8
Ferrare	*Ferrareſe*	29	30	44	54
Cagliari	*Sardaigne*	27	7	39	20
EN ALLEMAGNE.					
Il eſt bon d'obſerver qu'il y a en Allemagne des Univerſités Catholiques, & d'autres Proteſtantes : ces dernières ſont diſtinguées par une *.					
Cologne	*Electorat de Cologne*	24	45	50	50
Vienne	*Autriche*	34	32	48	14
Wittemberg *	*Electorat de Saxe*	30	45	51	54
Leypſick *	*Electorat de Saxe*	30	30	51	19
Mayence	*Electorat de Mayence*	26	2	49	54
Marpurg *	*Landgr. de Heſſe-Caſſel.*	26	28	50	42
Euſenach *	*Cercle de Haute-Saxe*	28	6	50	59
Jena *	*Electorat de Saxe.*	29	34	51	
Gieſſen *	*Land. de Heſſe-Darmſtadt*	26	26	50	30
Ingolſtad *	*Electorat de Bavière.*	28	45	48	42
Roſtock *	*Mecklenburg*	30	30	54	8
Tubingen *	*Duché de Wurtemberg*	26	46	48	34
Gripſwald *	*Poméranie Suédoiſe*	31	28	54	12
Kiell *	*D. de Holſtein-Gottorp*	27	52	54	26
Duisburg *	*Duché de Cleves*	24	25	51	24
Fribourg	*Cercle de Souabe*	25	32	48	4
Francfort-*ſur-l'Oder* *	*Electorat de Brandebourg*	32	35	52	20
Heidelberg	*A l'Electeur Palatin*	26	23	49	25
Helmſtat *	*Duché de Brunſwick.*	28	45	52	20
Oſnabruck	*Cercle de Weſtphalie*	25	48	52	28
Wurtzbourg	*Cercle de Franconie*	27	40	49	44
Trèves	*Electorat de Trèves*	24	16	49	46
Prague	*Bohéme*	32	20	50	6
Breſlaw	*Siléſie*	34	40	51	4
DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.					
Louvain	*Brabant*	22	17	50	53
EN POLOGNE.					
Cracovie	*Palatinat de Cracovie*	38		50	8
Wilna	*Lithuanie*	44	18	54	32
Konigsberg	*Au Roi de Pruſſe*	39	10	54	42
Dantzick	*Pomérellie*	36	40	54	22
DANS LA GRANDE-BRÉTAGNE.					
Cambridge	*Angleterre*	17	28	52	10

Oxford

ÉVECHÉS.	PROVINCES.	LONG. D.	LONG. M.	LAT. D.	LAT. M.
Oxford	*Angleterre*	16	23	51	35
Edimbourg	*Ecoſſe*	14	35	55	50
Le Vieux-Aberdeen	*Ecoſſe*	16		57	23
Le Nouvel-Aberdeen	*Ecoſſe*				
Dublin	*Irlande*	11	15	53	18
DANS LES PROVINCES-UNIES.					
Leyden	*Hollande*	22		52	10
Utrecht	*Seigneurie d'Utrecht*	22	36	52	8
Groningue	*Seigneurie de Groningue*	24		53	13
Deventer	*Over-Yſſel*	23	43	52	18
EN DANNEMARCK.					
Coppenhague	*Iſle de Zéelande*	30	25	55	41
EN SUEDE.					
Upſal	*Uplande*	35	50	59	53
Lunden	*Schonen*	31		55	40
Abo	*Finlande*	41		61	
EN AMÉRIQUE. *Au Roi d'Eſpagne.*					
Mexico	*Nouvelle-Eſpagne*	275		20	
Lima	*Pérou*	300	50	12	15m.

LA
POLYCHROGRAPHIE.

CINQUIEME PARTIE.

DE L'HISTOIRE ROMAINE.

QUOIQU'IL en ſoit de l'origine de Romulus, que les uns font petit-fils de Numitor Roi d'Albe, & fils de la Prêtreſſe Rhea Silvia & du Dieu Mars, & que quelques autres veulent avoir été Grec ou même Syrien, il n'en eſt pas moins certain qu'il eſt venu en Italie, & qu'il a agrandi Rome, s'il eſt encore vrai qu'il ne l'ait pas bâtie ; car on doute qu'il en ait été le Fondateur.

PREMIERE ÉPOQUE.

Fondation, ou *les Rois de Rome.*

ANS de Rome. | *ANS devant J. C.* 753.

I. ROMULUS, frère jumeau de Remus, aïant paſſé les premières années de ſa vie dans de petits exercices de guerre, rétablit ou fonde à l'âge de dix-huit ans la ville de Rome ſur le *Mont Palatin*, environ l'an du Monde 3250, ſur la fin de la troiſième année de la IV. Olympiade, 430 ans environ de la priſe de Troye, & 753 devant Jeſus-Chriſt.

Romulus invite les Peuples voiſins à venir

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
prendre dans Rome le plaiſir des jeux publics; & ſe ſert de ce ſtratagème pour enlever leurs filles, qu'il donne en mariage à ſes nouveaux Sujets.		
Les Antemnates, les Cruſtuminiens, les Sabins, les Fidénates & les Veïens, qui tous habitoient aux environs de Rome, ſont vaincus par Romulus, à qui ils avoient déclaré la guerre à l'occaſion du rapt dont je viens de parler.		
Après 37 ans de règne, Romulus diſparoît dans un orage; ce qui fut cauſe qu'on lui rendit auſſitôt des honneurs divins, dans la perſuaſion où l'on étoit que les Dieux l'avoient enlevé dans le Ciel.	37.	716.
Les Senateurs, au nombre de cent, dont Romulus avoit compoſé ſon Conſeil, & qui furent ainſi appellés à cauſe de leur grand âge, commandent chacun à leur tour durant cinq jours, & ce gouvernement dure l'eſpace d'un an.		
2. Numa Pompilius vit en paix avec ſes voiſins. Il établit la police & donne des loix aux Romains, qui étoient regardés comme des barbares & des voleurs. Il diviſe l'année en dix mois; il ordonne des Sacrifices, bâtit des Temples, & meurt de maladie la quarante-troiſième année de ſon règne.	38.	715.
	81.	672.
3. Tullus Hoſtilius ſuccède à Numa Pompilius. Il attaque & bat les Albains, qui ſont à douze milles de Rome, les Veïens qui ſont éloignés de cette Ville de ſix milles, & les Fidénates de huit milles. Il enferme dans les murs de Rome le mont Celius; & après avoir régné trente deux ans, il eſt frapé de la foudre, qui le conſume avec ſon palais.	81.	672.
4. Ancus Martius ſuccède à Tullus Hoſtilius; il fait la guerre contre les Latins, ajoute à la Ville le mont Aventin & le Janicule, & bâtit à ſix milles de Rome la ville d'Oſtie, ſur le bord de la mer; il meurt la vingt-quatrième année de ſon règne.	113.	640.
5. A Ancus Martius ſuccède Tarquin l'Ancien.	137.	616.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		Celui-ci double le nombre des Sénateurs, fait bâtir le Cirque, & inſtitue à Rome des jeux publics qui ont été continués juſqu'à la décadence de l'Empire. Il bat les Sabins en pluſieurs rencontres, & réunit à ſes Etats une partie de leurs terres. Il eſt le premier des Romains à qui l'on accorde l'honneur du triomphe. Il fait entourer de murailles la ville de Rome, y fait creuſer des égoûts, jette les fondemens du Capitole, & eſt enfin tué par les fils d'Ancus Martius ſon prédéceſſeur, la trente-huitième année de ſon règne.
176.	577.	6. Servius Tullius ſuccède à Tarquin l'Ancien. Il eſt victorieux des Sabins, & joint à la Ville le mont Quirinal, le mont Viminal, & le mont Eſquilin. Il eſt le premier qui fait faire le dénombrement des Citoïens & l'eſtimation de leurs biens. Par ce dénombrement on trouve quatre-vingt-quatre mille Citoïens Romains, ſans y comprendre ceux de la Campagne. Servius Tullius eſt tué la quarante-cinquième année de ſon règne, par la perfidie de Tarquin ſon gendre & de Tullia ſa fille.
221.	532.	7. Lucius Tarquin, dit le Superbe, eſt le ſeptième & le dernier des Rois de Rome. Il dompte les Volſques, prend la Ville de Gabie, & celle de Sueſſa Pometia (Capitale des Volſques, aujourd'hui avec titre d'Evêche & de Duché dans la Terre de Labour au Roïaume de Naples). Il fait la paix avec les Toſcans, & élève un Temple à Jupiter dans le Capitole. Il eſt dépoſé, après avoir regné vingt-cinq ans, parce que Sextus l'aîné de ſes fils avoit fait violence à
245.	508.	Lucrèce, femme de Collatin, qui ſe donne la mort.
		Rome a été ſous la domination des ſept Rois pendant deux cens quarante-trois ans, après leſquels le domaine de cette ville s'étendoit à peine à quinze mille pas de ſes murailles.

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.

DEUXIEME ÉPOQUE.

Les Conſuls.

LEs Romains créent deux Souverains Magiſtrats qu'ils appellent Conſuls *à conſulendo ;* & cette dignité ne devoit durer qu'un an pour ceux qui en ſeroient révêtus. Tarquin Collatin & Lucius Junius Brutus ſont les premiers Conſuls. Collatin eſt dépoſé, Valère Publicola eſt fait Conſul à ſa place.

Tarquin le Superbe fait tous ſes efforts pour ſe faire reconnoître de nouveau pour Roi. Il ſe donne une bataille dans laquelle Brutus & Aruns, fils de Tarquin, ſe tuent l'un l'autre ; les Romains remportent néanmoins la victoire. Les Dames Romaines pleurent la mort de Brutus pendant un an.

Spurius Lucretius Tricipitinus, père de Lucrèce, choiſi pour collegue de Valère Publicola, meurt avant la fin de l'année ; on lui ſubſtitue Horatius Pulvillus.

Tarquin prend une ſeconde fois les armes contre les Romains ; il fait à cet effet alliance avec Porſenna Roi de Toſcane qui vient à ſon ſecours. Horatius Cocles Romain ſoûtient ſeul l'effort de l'ennemi, & donne le tems aux ſiens de rompre le pont qui étoit derrière lui. Il ſe jette enſuite dans le Tibre, & paſſe cette rivière à la nâge ſans abandonner ſes armes. Mutius Scevola jeune Citoïen ſe brûle la main qui avoit manqué Porſenna ; Clelie jeune fille intimide ce Prince par ſa hardieſſe, & Porſenna laiſſe Rome en paix. Tarquin le Superbe ſe retire à Tuſculum, ou à Cumes, où il meurt après quatorze ans d'exil.

Quatre ans après l'expulſion des Rois, les Romains vainquent les Sabins qui leur avoient déclaré la guerre, & en triomphent. 249. 504.

Le Conſul Valère meurt ſi pauvre, que le 250. 503.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		peuple eſt obligé de faire les frais de ſes funérailles ; les Dames Romaines le pleurent un an entier, comme elles avoient pleuré Brutus.
254.	499.	Le gendre de Tarquin lève une armée conſidérable pour venger ſon beau-père. Les Romains créent la Dictature, avec une puiſſance ſupérieure à celle des Conſuls. On crée en même tems un Colonel Général de la Cavalerie, pour ſervir ſous le Dictateur. Lartius eſt le premier Dictateur, & Spurius Caſſius eſt ſous lui le premier Colonel Général de la Cavalerie.
261.	492.	Le Peuple ſe ſoulève, & crée des Tribuns pour être Juges de ſes différens, & pour défendre ſa liberté contre les entrepriſes du Sénat & des Conſuls.
262.	491.	Les Volſques déclarent la guerre aux Romains, qui les défont dans une bataille, & prennent la ville de Coriole Capitale de leur Païs.
263.	490.	Quintus Martius, qui avoit le plus contribué à la priſe de Coriole, eſt chaſſé de Rome par les Tribuns. Il ſe retire chez les Volſques qui lui donnent une armée avec laquelle il défait les Romains en pluſieurs rencontres. Il vient enſuite ſe poſter à cinq milles de Rome, dans le deſſein d'en faire le ſiége. Il rejette les propoſitions de paix qui lui ſont faites par des Ambaſſadeurs envoïés à cet effet. Veturie ſa mère, & Volumnie ſa femme le déſarment par leurs prières & par leurs larmes, & le font retirer.
295.	457.	La Famille des Fabiens, (qui étoient tous Patriciens, c'eſt-à-dire, tous iſſus de Sénateurs), compoſée de trois cens perſonnes, entreprend ſeule la guerre contre les Veïens ; mais toute cette famille ſi nombreuſe périt dans un combat, & il n'en reſte qu'un qui n'avoit pu ſuivre les autres à cauſe de ſa trop grande jeuneſſe.
		On fait une ſeconde fois le dénombrement des Citoïens Romains, & il ſe trouve cent-dix-neuf mille Chefs de Famille.
296.	456.	L'Armée Romaine étant preſſée par ſes ennemis ſur le mont Algide, on nomme Dictateur Lucius

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
Quintus Cincinnatus, qui étoit alors occupé à cultiver de ſes mains quatre arpens de terre qui feſoient tout ſon bien. Ceux qui furent chargés de lui préſenter la robbe de pourpre, le trouvèrent à la charrue. Il accepte la robbe après avoir eſſuïé la ſueur de ſon viſage; il prend le commandement des troupes, & défait les ennemis.		
Les Conſuls ſont ſupprimés; le Sénat crée en leur place dix Magiſtrats Souverains, qu'on nomma Décemvirs.	301.	451.
Appius Claudius aïant voulu corrompre la fille d'un certain Virginius qui ſervoit avec diſtinction dans l'armée des Romains, Virginius aime mieux tuer ſa fille que de la voir abandonnée à un Décemvir. Ce parricide ſoulève l'armée, & les Décemvirs ſont dépoſés & bannis.	302.	450.
Les Fidénates, favoriſés par les Veïens, commandés par Tolumnius leur Roi, ſe revoltent contre les Romains. Les Volſques ſe joignent aux Fidénates; mais M. Emilius Dictateur, & L. Q. Cincinnatus Colonel de la Cavalerie, défont ces rebelles, & tuent Tolumnius.	317.	435.
La Ville de Fidenes eſt priſe & raſée par les Romains.	318.	434.
Les Veïens reprennent les armes, ils ſont vaincus en bataille rangée, & les Romains prennent enfin Veïes leur Capitale, qui étoit aſſiégée depuis dix ans.	329.	423.
Camille prend Falerie, ville très-conſidérable en ces tems-là.	349.	403.
Camille accuſé de n'avoir pas fait une diſtribution égale du butin aux ſoldats, eſt banni de Rome.	359.	393.
Les Gaulois défont l'armée Romaine près de la rivière d'Allia à onze milles de Rome; ils prennent cette ville, mais le Capitole leur réſiſte.	361.	391.
Camille qui étoit en exil dans une ville près de Rome, ſurprend les Gaulois & les défait.		
Les Romains donnent une certaine quantité d'or aux Gaulois pour les obliger à ſe retirer; il les pourſuit, & remporte ſur eux une ſeconde	366.	386.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		victoire plus complète que la première ; il rentre dans Rome, où il reçoit pour la troiſième fois les honneurs du triomphe.
367.	385.	Les Volſques ſont vaincus par Camille qui prend leur Ville Capitale ; il remporte encore d'autres avantages ſur les ennemis de ſa patrie, & reçoit à Rome l'honneur de trois triomphes en même tems. La guerre des Volſques avoit duré depuis l'an de Rome 260 juſqu'à l'an 367.
376.	376.	Les Prænestiniens inſultent les Romains ; Titus Q. Cincinnatus créé Dictateur à cette occaſion, défait les Prænestiniens près de la rivière d'Allia, & prend Prænestе leur Capitale. Après cette expédition, qui ne fut que de vingt jours, on décerne au Dictateur les honneurs du triomphe.
		Les Tribuns militaires reprennent leur autorité de Conſuls, & gouvernent pendant trois ans, après leſquels les Conſuls ſont rétablis.
392.	360.	Camille meurt ſous le Conſulat de Lucius Genutius & de Q. Servilius. On rend à ce grand homme des honneurs les plus diſtingués.
		Les Gaulois font une nouvelle incurſion en Italie, & ſe campent à quatre milles de Rome ſur les bords du Teveron. Titus Quintius Pennus eſt fait Dictateur. Titus Manlius, l'un des plus illuſtres & des plus braves des Sénateurs, accepte le duel qui eſt propoſé aux Romains par un Gaulois d'une taille énorme. Ce dernier eſt tué par Manlius qui ne prend de ſes dépouilles qu'un collier d'or qu'il met à ſon col ; ce qui lui fait donner & à toute ſa poſtérité le nom de Torquatus.
		Les Gaulois prennent la fuite & ſont vaincus par le Dictateur Caius Sulpicius.
		Les Etruriens ſont défaits par le Dictateur C. Marcius qui en fait mener ſept mille à Rome pour décorer ſon triomphe.
		Les Romains font un nouveau dénombrement, & jugent à propos de prendre dans la jeuneſſe ce qu'il y a de propre à porter les armes ; ils forment de cette nouvelle lévée dix légions qui feſoient environ quarante-ſix mille hommes.

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
L'armée Romaine ſous les ordres de L. Furius Camille marche contre les Gaulois ; un de ceux-ci défie le plus brave des Romains. M. Valerius Tribun des ſoldats ſe préſente ; & durant le combat un corbeau qui s'étoit perché ſur ſon bras droit, frappant de ſes ailes & de ſes ongles les yeux du Gaulois, contribue beaucoup à rendre victorieux le Romain, qui après avoir tué ſon ennemi prend le nom de Corvinus ; & il eſt nommé Conſul, quoiqu'âgé ſeulement de vingt-trois ans.		
Les Latins, qui avoient déja réfuſé du ſecours aux Romains, veulent avoir part à l'élection des Conſuls, & en donner un d'entr'eux. La propoſition eſt rejettée : on prend les armes, & les Romains demeurent victorieux après une longue & ſanglante bataille. Les Conſuls, après avoir remporté cette victoire, triomphent dans Rome, & on leur dreſſe dans les places publiques des Statues pour immortaliſer leurs noms.	417.	335.
Les Romains font la guerre à cent trente milles de Rome ſur les terres des Samnites, qui ſont entre la Marche d'Ancone, la Campanie & la Poüille. Q. Fabius Maximus Colonel de la Cavalerie donne bataille & défait entiérement les Samnites. Lucius Papirius Curſor Dictateur condamne Fabius à la mort pour avoir combattu contre ſes ordres ; mais l'affection des ſoldats & du peuple empêche l'exécution de cet arrêt, & Papirius court le dernier péril.	431.	321.
Sous le Conſulat de Titus Veturius & de Spurius Poſthumius Albinus, les Samnites vainquent l'armée Romaine & la déſarment, ce qui étoit regardé comme la dernière infamie. Le Sénat & le peuple rompent la paix faite par les Conſuls.	434.	318.
Les Samnites ſont défaits par le Conſul Papirius qui en fait paſſer ſept mille ſous le joug, & obtient à Rome l'honneur du triomphe.	435.	317.
Appius Claudius Cenſeur fait paver à ſes dépens le chemin, qui prend le nom de Voïe Appia.	461.	291.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		Les Samnites battent Q. Fabius Maximus, & lui tuent 3000 hommes; mais peu de tems après, le Conſul aidé des conſeils de Fabius Maximus ſon père qui veut bien être ſon Lieutenant, défait les ennemis, & leur enlève pluſieurs villes.
463.	289.	Publius Cornelius Rufinus & Manius Curius Dentatus vainquent de nouveau les Samnites, & terminent enfin cette guerre qui avoit duré pendant quarante-neuf ans.
470.	282.	Les Gaulois qui s'étoient joints avec les Toſcans & les Samnites contre les Romains, ſont arrêtés & défaits par le Conſul Dolabella.
472.	280.	Les Romains font la guerre aux Tarentins pour venger l'injure faite à leurs Ambaſſadeurs. Pyrrhus Roi d'Epire ſecourt les Tarentins, bat l'armée Romaine commandée par le Conſul Publius Valerius Levinus, & fait dix-huit cens priſonniers. Les éléphans de ce Prince, monſtres nouveaux aux yeux des Romains, ne contribuèrent pas peu au gain de la bataille. Le Roi Pyrrhus s'étant apperçu que les Romains étoient tous bleſſés par devant, lève les mains au Ciel, & dit qu'avec de tels Soldats, il ſe ſeroit rendu Maître de l'Univers.
		Pyrrhus aïant groſſi ſon armée des troupes des Samnites, des Lucaniens & des Brutiens, s'avance juſqu'à Prénefte à dix-huit milles de Rome; mais le Conſul Levinus l'oblige de ſe retirer. Les Romains envoient des Ambaſſadeurs à Pyrrhus qui les reçoit avec diſtinction. Fabricius l'un des Ambaſſadeurs rejette avec mépris l'offre que le Roi lui fait de lui donner la quatrième partie de ſes Etats, s'il veut prendre ſon parti. Le Sénat refuſe les propoſitions de paix que Cineas lui fait de la part de Pyrrhus, & déclare infames tous les priſonniers que ce Prince avoit renvoïés, parce qu'ils s'étoient laiſſés prendre les armes à la main.
474.	278.	Les Conſuls P. Sulpitius & Decius Mus livrent une ſeconde bataille à Pyrrhus, où ce Prince eſt bleſſé & ſes éléphans ſont tués. Les Romains

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
tuent vingt mille des ennemis, & ne perdent que cinq mille hommes. Pyrrhus s'attribue la victoire & ſe retire à Tarente.		
Le Conſul Fabricius commande l'armée des Romains contre Pyrrhus. Le Médecin du Roi paſſe dans le camp du Conſul pendant la nuit, & promet d'empoiſonner ſon Maître, ſi le Conſul veut lui aſſurer une récompenſe : Fabricius le fait charger de chaînes, & le renvoit à Pyrrhus qu'il informe en même tems de la propoſition que ſon Médecin lui a faite.	476.	274.
Fabricius revient à Rome, où il triomphe des Samnites & des Lucaniens.		
Les Conſuls Manius Curius Dentatus, & Cornelius Lentulus marchent contre Pyrrhus qui étoit revenu en Italie. Curius défait ſon armée, & l'oblige de ſe retirer à Tarente ; Pyrrhus perd vingt trois mille hommes dans ce combat. Curius Dentatus triomphe pendant ſon Conſulat, & l'on voit dans ſon triomphe paroître quatre éléphans pour la première fois à Rome.	477.	273.
Pyrrhus paſſe à Argos, Ville de Grèce, où il eſt tué.		
Sous le Conſulat de Caius Fabricius Luſcinus, & de Caius Claudius Cinna, les Romains accordent aux Ambaſſadeurs que Ptolomée Roi d'Egypte leur avoit envoiés d'Alexandrie, l'amitié & l'alliance qu'ils étoient venus demander.	480.	270.
Les Peuples de la Marche d'Ancone déclarent la guerre aux Romains, mais ils ſont vaincus par les Conſuls Publius Sempronius & Appius Claudius.	484. 485.	266. 265.
Les Romains bâtiſſent la ville de Rimini ſur le bord de la mer Adriatique, & celle de Bénévent dans le Païs des Samnites.		
Durant le Conſulat de Marcus Attilius Regulus, & de L. Junius Libon, les Romains vainquent les Salentins, & ſe rendent maître de la ville de Brindes.		
On fait à Rome un nouveau dénombrement,	486.	264.

& l'on trouve deux cens quatre-vingt-&-douze mille trois cens trente-quatre Chefs de Famille.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.

TROISIEME ÉPOQUE.

Première Guerre Punique, ou *contre les Carthaginois.*

489. 261. LA première Guerre contre les Carthaginois commence ſous le Conſulat d'Appius Claudius, & de Q. Fulvius. L'armée Romaine défait en Sicile celle des Carthaginois, & de Hieron Roi de Sicile. Appius Claudius reçoit à Rome l'honneur du triomphe.

490. 260. Les Tauronomitains, les Cataniens & cinquante autres Villes de la Sicile prêtent ſerment de fidélité aux Romains, ſous le Conſulat de Valerius Marcus & d'Octacilius.

491. 259. On recommence la guerre contre Hieron Roi de Sicile, qui eſt obligé avec toute la Nobleſſe de Syracuſe, de demander la paix & de donner aux Romains deux cens talens d'argent. Les Africains ſont auſſi vaincus, & donnent lieu à un nouveau triomphe.

493. 257. Sous le Conſulat de Caius Duillius, & Cn. Cornelius Aſina, les Romains combattent ſur mer pour la première fois. Le Conſul Cornelius eſt vaincu & périt; mais Duillius bat l'Amiral des Carthaginois, prend trente-un vaiſſeaux, en coule quatorze à fond, & fait ſept mille priſonniers.

494. 256. Lucius Scipion, collegue d'Aquilius Florus, ravage les Iſles de Corſe & de Sardaigne, & mène à Rome ſept mille priſonniers, qu'il fait ſervir à ſon triomphe.

496. 254. L. Manlius Volſon, & M. Attilius Regulus étant Conſuls, Amilcar Général des Carthaginois eſt vaincu ſur mer, & perd ſoixante-&-quatre vaiſſeaux; les Romains en perdent vingt-deux. Ceux-ci prennent en Afrique la ville de Clupée, & mettent à contribution une étenduë

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
de païs conſidérable. Manlius s'en retourne à Rome victorieux, où il conduit vingt-ſix mille priſonniers. Attilius défait en Afrique trois Généraux des Carthaginois, & leur tuë dix-huit mille hommes; il fait cinq mille priſonniers, leur prend huit éléphans, & reçoit à compoſition ſoixante-&-quatorze de leurs Villes. Regulus ne veut accorder la paix aux Carthaginois qu'à de rudes conditions. Ceux-ci aidés des Lacédémoniens ſous les ordres de Xantippe, vainquent Regulus ſans reſſource; trente mille Romains ſont tués, quinze mille ſont faits priſonniers avec Regulus, & il ne reſte de toute l'Armée Romaine que deux mille hommes.		
Les Conſuls M. Emilius Paulus, & Servius Fulvius Nobilior mènent en Afrique une Flotte de trois cens vaiſſeaux; ils attaquent près de Clupée les Carthaginois & les vainquent dans un combat naval; cent quatre vaiſſeaux des Carthaginois ſont coulés à fond, trente ſont pris, & quinze mille des ennemis ſont tués ou pris. Le Conſul Emilius gratifie ſes Soldats. La famine oblige les Romains de ſe retirer; ils font naufrage ſur les côtes de la Sicile, & de quatre cens ſoixante vaiſſeaux, à peine y en a-t-il quatre-vingt de ſauvés.	498.	252.
Cn. Servilius, & C. Sempronius Bleſus paſſent en Afrique avec deux cens ſoixante vaiſſeaux; ils y font un riche butin; mais à leur retour ils font naufrage.	500.	250.
Les Carthaginois ſont défaits en Sicile par le Conſul Metellus qui leur tuë vingt mille hommes, & leur prend un bon nombre d'éléphans qu'il fait conduire à Rome en triomphe. Tant de malheurs déterminent les Carthaginois à prier Regulus leur priſonnier d'aller à Rome pour demander la paix au Sénat, & pour traiter de l'échange des priſonniers. Regulus arrivé à Rome ſe comporte en étranger, & perſuade aux Romains de ne point faire de paix avec les Carthaginois; on lui offre en vain de le retenir à Rome;	502.	248.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		inſenſible aux pleurs de ſa femme & aux prières de ſes amis, il retourne en Afrique, pour tenir la parole qu'il avoit donnée; & à peine eſt-il de retour, que les Carthaginois le font mourir dans les plus cruels ſuplices.
504.	246.	Sous le Conſulat de Publ. Claudius Pulcher, & de C. Junius, Claudius eſt vaincu par les Carthaginois, qui lui prennent quatre-vingt-dix vaiſſeaux, en coulent quatre-vingt à fond, outre vingt mille priſonniers qu'ils font ſur le Conſul qui ne peut ſauver que trente vaiſſeaux de ſon Armée Navale. Le Conſul Junius fait naufrage avec toute ſa flotte; mais la proximité du rivage donne le moïen à ſon armée de ſe ſauver.
511.	239.	C. Luctatius Catulus, & Aulus Poſthumius Albinus étant Conſuls, les Romains envoient en Sicile une flotte de trois cens vaiſſeaux, ſous les ordres de Luctatius. Les Carthaginois oppoſent aux Romains une Armée de quatre cens vaiſſeaux. Il ſe donne un combat vis-à-vis de Lylibée en Sicile, le dixième jour de Mars. Les Romains prennent aux Carthaginois ſoixante-&-treize vaiſſeaux, en coulent à fond cent vingt-cinq, tuent trois mille des ennemis, & en font vingt-deux mille priſonniers. Dans cette bataille les Romains ne perdent que douze vaiſſeaux qui ſont coulés à fond.
		Les Carthaginois demandent la paix; on la leur accorde. Ils rendent les priſonniers qu'ils avoient fait ſur les Romains, & ceux qu'on avoit fait ſur eux, leur ſont rendus ſans rançon, le Sénat aïant fait rembourſer des deniers de l'épargne, les Particuliers qui en avoient achetés.
512.	240.	Les Conſuls Quintus Luctatius & Aulus Manlius attaquent les Faliſques, & les défont en ſix jours après leur avoir tué quinze mille hommes; ils accordent la paix aux autres, en leur ôtant néanmoins la moitié de leur Païs.
516.	236.	Hieron Roi de Sicile vient à Rome pour y prendre le plaiſir des jeux publics, & fait pré-

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
ſent de deux mille boiſſeaux de bled au Peuple Romain.		
Les Romains, commandés par le Conſul Lentulus & Fulvius Flaccus, ſubjuguent les Liguriens & triomphent d'eux.		
Sous le Conſulat de T. Manlius Torquatus & de Caius Attilius Balbus, on triomphe des Peuples de Sardaigne, & Rome jouit pour la ſeconde fois, depuis ſa fondation, d'une paix univerſelle.	518.	234.
Les Illyriens ſont vaincus par les Conſuls Poſthumius Albinus, & Cn. Fulv. Centumalus, qui triomphent de ces Peuples pour la première fois.	525.	227.
Les Gaulois paſſent de nouveau en Italie; mais ils ſont vaincus par les Romains, qui en tuent quarante mille. Le Conſul Lutius Emilius, qui par ſa prudence & par ſa valeur avoit infiniment contribué au gain de la bataille, reçoit en récompenſe les honneurs du triomphe.	529.	223.
Les Conſuls Marcus C. Marcellus, & Cn. Corn. Scipion défont entièrement les Gaulois en Italie. Marcelus tue de ſa main Viridomare Roi des Gaulois, prend la ville de Milan, & en repmorte un riche butin à Rome, où il entre en triomphe.	532.	220.
Les Illyriens ſont vaincus pour la deuxième fois par les Romains qui les ſubjuguent entièrement, étant commandés par les Conſuls M. Minutius, & P. Cornelius.	533.	219.

QUATRIEME ÉPOQUE.

Seconde Guerre Punique.

ANnibal, fils d'Amilcar, à l'âge de vingt-ſix ans, & à la tête de cent cinquante mille hommes d'Infanterie & de vingt mille chevaux, met le ſiége devant Sagonte, ville d'Eſpagne, & alliée des Romains. Il refuſe de donner audience aux Ambaſſadeurs que le Sénat	535.	217.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		de Rome lui avoit envoïés pour l'engager à ſe retirer. Ces Ambaſſadeurs ne ſont guère mieux reçus à Carthage. Sagonte réduite à l'extrémité par la famine, eſt priſe par Annibal, qui fait périr par les derniers ſupplices un grand nombre de ſes habitans.
536.	216.	Publ. Corn. Scipion mène une armée en Eſpagne ; Tiberius Sempronius en conduit une autre en Sicile, avec ordre de faire la guerre aux Carthaginois.
		Annibal laiſſe ſon frère Aſdrubal en Eſpagne, & paſſe les Pyrénées ; il s'avance vers les Alpes, & s'ouvre un chemin par un endroit qui juſqu'alors avoit été impraticable ; & il entre en Italie avec quatre-vingt mille hommes d'Infanterie, vingt mille chevaux, & trente-ſept éléphans, ſans y comprendre les Liguriens & les Gaulois qui s'étoient joints à ſon armée.
		Publius Corn. Scipion eſt le premier qui ſe préſente à Annibal à la deſcente des Alpes ; mais il eſt bleſſé dans le combat, & les Romains prennent la fuite.
		Sempronius Graccus arrive avec ſon armée de la Sicile ; il livre bataille à Annibal, qui le défait près de la rivière de Trebie.
		Annibal continue ſa route vers la Toſcane, où il rencontre une nouvelle armée de Romains commandée par le Conſul Flaminius. On livre bataille, & le Conſul Romain périt dans le combat avec vingt-cinq mille des ſiens.
537.	215.	Le Conſul Q. Fabius Maximus arrête le cours des victoires d'Annibal, en différant de le combattre juſqu'à ce qu'il puiſſe le faire avec avantage, & enfin il s'en rend victorieux.
538.	214.	Lucius Emilius Paulus, & Tarron Conſuls Romains livrent bataille aux Carthaginois près du village de Cannes ; mais ils ſont tous deux défaits par Annibal. Les Carthaginois perdent trois mille hommes dans ce combat, & les autres ſont preſque tous bleſſés. Du côté des Romains, le Conſul Emilius Paulus y perd la vie,

vie, auſſi-bien que vingt autres qui avoient été ou Conſuls ou Préteurs : trente Sénateurs & trois cens hommes de la première qualité y ſont tués ou pris, avec quarante mille hommes d'Infanterie, & trois mille cinq cens de Cavalerie. Annibal envoit à Carthage trois boiſſeaux d'anneaux d'or qu'il fait arracher des doigts des Sénateurs, des Chevaliers & des Soldats Romains.

Aſdrubal, frère d'Annibal, eſt vaincu en Eſpagne par les deux Scipions, Généraux de l'Armée des Romains; il perd dans le combat trente-cinq mille hommes; les Carthaginois lui envoient un ſecours de ſept mille hommes d'Infanterie, quatre mille chevaux, & vingt éléphans.

Le Conſul M. Claudius Marcellus combat près de Nole avec quelque ſuccès contre Annibal; ce qui toutefois ne l'empêche pas de faire de nouveaux progrès dans la Poüille & dans la Calabre. — 539. — 213.

Philippes Roi de Macédoine fait offrir du ſecours à Annibal contre les Romains; ceux-ci ſurprennent les Ambaſſadeurs de Philippes, & irrités de la démarche de ce Prince, ils envoient contre lui une Armée commandée par M. Valerius Levinus.

Titus Manlius Torquatus défait & prend en Sardaigne un certain Aſdrubal qui y commandoit pour les Carthaginois.

L'autre Aſdrubal & Magon, tous deux frères d'Annibal, ſont entièrement défaits en Eſpagne par les deux Scipions. Le Roi Philippes eſt vaincu dans la Macédoine par Levinus.

Annibal s'approche juſqu'à quatre milles de Rome; mais les Conſuls le font retirer. — 543. — 209.

Aſdrubal tue en Eſpagne les deux Scipions & défait l'Armée Romaine.

Le Proconſul Marcellus remporte des avantages en Sicile ſur les Carthaginois; & il fait un riche butin à la priſe de Syracuſe, où

ANS de Rome. ANS devant J. C.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		Archimedes fameux Mathématicien eſt tué par un Soldat à qui il refuſe de répondre.
		Levinus fait des alliances en Grèce contre Philippes Roi de Macédoine; il lie auſſi amitié avec Attalus Roi d'Aſie; il paſſe en Sicile, où il prend la Ville d'Agrigente avec Annon, Chef des Africains; il prend encore dans cette Iſle vingt-ſix Villes, & en reçoit quarante à compoſition.
		Annibal ſurprend en Italie le Conſul Cneus Fulvius, & le tue avec huit mille Romains.
544.	208.	On envoit en Eſpagne pour commander l'Armée Romaine P. Cornelius Scipion fils de P. Scipion qui avoit été tué par Aſdrubal. Le jeune Scipion, âgé ſeulement de vingt-quatre ans, prend Carthagène Ville d'Eſpagne, où ſe trouvoit enfermé le tréſor de l'Armée des Carthaginois avec les enfans des principaux Seigneurs d'Eſpagne, qu'ils avoient en ôtage; il prend auſſi Magon frère d'Annibal, & l'envoit à Rome; & il rend les ôtages à leurs parens, ce qui lui gagne le cœur des Eſpagnols. Scipion remporte de plus une victoire éclatante ſur Aſdrubal frère d'Annibal.
		Le Conſul Q. Fabius Maximus reprend Tarente en Italie, où Carthalon Général des Carthaginois eſt tué. Fabius fait en cette occaſion vingt-cinq mille priſonniers, qu'il fait vendre, & envoit à l'épargne l'argent qu'il tire de la vente des priſonniers.
545.	207.	Scipion reprend en Eſpagne, avec Lucius Scipion ſon frère, ſoixante-&-dix Villes aux Carthaginois.
		Le Conſul Claudius Marcellus eſt tué par Annibal, & l'Armée Romaine eſt vaincuë en Italie.
		Scipion reçoit ſous ſa protection un Roi d'Eſpagne très-puiſſant, après l'avoir vaincu dans un grand combat; & comptant ſur ſa parole, il ne lui demande pas même des ôtages pour s'aſſûrer de ſa fidélité.
547.	205.	Annibal rappelle en Italie Aſdrubal ſon frère,

avec toutes ſes troupes. Les Conſuls Appius Claudius Neron & M. Livius Salinator font donner Aſdrubal dans un piége qu'ils lui avoient dreſſé près de Sienne. Le combat eſt ſanglant, Aſdrubal ſe défend en déſeſperé; mais il eſt enfin tué, & ſon Armée eſt taillée en pièces par les Romains.

Publius Cornelius Scipion eſt rappellé à Rome, où il eſt comblé des plus grands honneurs.

Sous le Conſulat de Q. Cecilius & de L. Veturius, les villes de la Calabre, dont Annibal s'étoit rendu maître, rentrent ſous la puiſſance des Romains.

P. C. Scipion eſt nommé Conſul, & il eſt envoïé en Afrique. Il donna bataille aux Carthaginois commandés par Annon, & les défait. Dans un ſecond combat Scipion s'empare du camp des ennemis, leur tue onze mille hommes, & fait quinze cens priſonniers; il prend en même tems Syphax Roi des Numides, allié des Carthaginois, & l'envoit à Rome. 549. 203.

Après ſeize ans de guerre en Italie, Annibal reçoit ordre du Sénat de Carthage de revenir en Afrique.

Les Carthaginois envoient des Ambaſſadeurs à Scipion pour lui demander la paix; mais il les renvoit à Rome pour en conférer avec le Sénat, & leur accorde une trève de quarante-cinq jours; il reçoit d'eux en attendant trente mille marcs d'argent, pour gage de leur ſoumiſſion. Le Sénat ordonne que Scipion faſſe la paix avec les Africains comme il l'entendra.

Les conditions de paix ſont, que les Carthaginois n'auront plus que trente vaiſſeaux, qu'ils donneront cinq cens mille marcs d'argent, & qu'ils rendront tous les priſonniers & tous les déſerteurs; mais Annibal arrivé ſur ces entrefaites, empêche de conclure la paix: on recommence à ſe battre; & Annibal vaincu par Scipion, eſt obligé de lui demander la paix. Ces deux Généraux ont une entrevûë, où l'on

ANS de Rome. ANS devant J. C.

ANS de Rome. | ANS devant J. C.

convient des mêmes conditions que ci-deſſus; Scipion ajoute ſeulement, que les Carthaginois donneront cent mille livres peſant d'argent, outre les cinq cens mille portées dans le premier traité.

Les Carthaginois refuſent de ratifier le traité de paix, & veulent qu'Annibal tente encore le ſort d'une bataille. Scipion & Maſiniſſa Roi de Numidie, & allié des Romains, marchent droit à Carthage. Annibal envoie trois eſpions pour reconnoître le camp des Romains; mais ils ſont pris; & après avoir été fort bien traités par Scipion, ils ſont renvoïés à Annibal. La bataille ſe donne; Scipion remporte la victoire; & Annibal, lui cinquième, n'échape au vainqueur qu'avec des efforts & des peines incroïables; ſon camp eſt pillé par les Romains, qui y trouvent vingt mille livres d'argent, huit cens livres d'or, & quantité d'autres effets précieux.

Scipion donne la paix aux Carthaginois, & retourne à Rome, où il reçoit l'honneur du triomphe & le ſurnom d'Africain.

CINQUIEME ÉPOQUE.

Guerres en Macédoine, en Syrie, &c.

555. | 197. LES ROMAINS font la guerre en Macédoine contre le Roi Philippes. T. Quintus Flaminius, après avoir battu en diverſes rencontres les troupes de Philippes, lui donne la paix à ces conditions: ſçavoir, qu'il laiſſera en repos les Villes de la Grèce, que les Romains prennent ſous leur protection; qu'il rendra tous les priſonniers & tous les déſerteurs; qu'il ne gardera que cinquante vaiſſeaux, & qu'il remettra le reſte aux Romains; que pendant dix ans il païera quatre mille livres d'argent; & qu'enfin il donnera pour ſûreté ſon fils Démétrius en ôtage.

558. | 194. T. Quintus déclare la guerre aux Lacédémoniens, défait Nabis leur Général, & leur

accorde la paix à ſon gré ; il revient à Rome, & reçoit les honneurs du triomphe.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.
561.	191.

Les Conſuls Publ. Cornelius Scipion & M. Acilius Glabrion, commandent l'Armée Romaine en Syrie contre le Roi Antiochus, qui avoit attaqué le jeune Ptolomée Roi d'Egypte & Attalus Roi de Pergame, tous deux alliés des Romains.

Marcus Acilius Glabrion donne bataille pendant la nuit, en Achaïe, à Antiochus & l'oblige de prendre la fuite. Les Romains rendent Démétrius à Philippes ſon père, qui leur avoit donné du ſecours dans cette guerre.

564. 188.

Annibal, qui s'étoit retiré chez le Roi Antiochus, dans la crainte que les Carthaginois ne le livraſſent aux Romains, eſt vaincu dans un combat ſur mer, en commandant l'Armée Navale d'Antiochus.

Les Romains mettent en déroute l'Armée d'Antiochus près de Magneſie, ville qui eſt au pied du Mont Sipyle. Antiochus perd dans cette bataille cinquante mille hommes d'Infanterie, & quatre mille de Cavalerie ; il demande la paix au Sénat qui la lui accorde, à condition qu'il ſortira de l'Europe & de l'Aſie, qu'il ſe renfermera au delà du Mont Taurus, qu'il donnera aux Romains dix mille talens, & vingt perſonnes en ôtage ; & enfin qu'il leur livrera Annibal l'auteur de cette guerre.

Le Sénat donne à ſes alliés la plûpart des conquêtes que les Romains avoient faites en Macédoine & en Syrie.

Lucius Cornelius Scipion, frère de l'Africain, & Collegue de Caïus Lelius, revient à Rome, où il entre en triomphe, & reçoit le nom d'Aſiatique pour avoir ſubjugué l'Aſie.

568. 184.

Sous le Conſulat de Poſthumius Albinus, & de Q. Marcius Philippus, Marcus Fulvius triomphe des Etoliens.

Annibal qui, après la défaite d'Antiochus, s'étoit retiré chez Pruſias Roi de Bithynie, ſur

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		le point d'être livré par ce Roi à Titus Flaminius qui étoit venu le lui demander de la part du Sénat, prend du poiſon, dont il meurt, & eſt
570.	182.	inhumé à Lybiſſe ſur les confins de Nicomédie.
582.	170.	Perſée, fils & ſucceſſeur de Philippes Roi de Macédoine, ſe revolte contre les Romains, & attire dans ſon parti pluſieurs Rois. Les Romains qui avoient auſſi pluſieurs Rois pour eux, ſont
583.	169.	vaincus par Perſée, à qui néanmoins ils refuſent la paix qu'il demandoit, exigeant de lui qu'il ſe rende à la diſcretion du Sénat & du Peuple Romain.
		C. Anicius Préteur défait en Illyrie Gentius qui ſe rend, après un ſeul combat, avec ſa mère, ſa femme, ſes deux fils & ſon frère; &
586.	166.	cette guerre eſt terminée au bout de trente jours.
		Le Conſul L. Emilius Paulus combat contre Perſée, le troiſième jour de Septembre, & demeure victorieux. Les Romains tuent dans cette bataille vingt mille hommes d'Infanterie des ennemis, & ne perdent que cent Soldats.
		Perſée implore la clémence d'Emilius; & il en eſt reçu avec honneur & diſtinction.
		Le Sénat fait une loi en faveur des Macédoniens & des Illyriens, par laquelle ces Peuples ſont déclarés libres, & ne doivent plus païer que la moitié des tributs qu'ils avoient coutume de païer à leurs Rois.
		Le Conſul Emilius prend dans l'Epire ſoixante-&-dix Villes qui s'étoient révoltées, il les fait piller & en diſtribue le butin aux Soldats. Il revient enſuite à Rome ſur le vaiſſeau de Perſée, qui avoit ſeize rangs de rames; il fait ſon entrée en triomphe aſſis ſur un char doré, aïant deux de ſes fils à ſes côtés, & faiſant marcher devant lui le Roi Perſée avec ſes deux fils. Après Emilius, le Préteur C. Anicius triomphe des Illyriens, & fait marcher devant ſon char Gentius avec ſon frère & ſes enfans.

SIXIEME ÉPOQUE.

Troiſième Guerre Punique.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.
606.	146.

LES ROMAINS, ſur des prétextes aſſez legers, & uniquement déterminés par la jalouſie & par l'envie de détruire Carthage qui pouvoit ſeule leur diſputer l'empire de la mer, envoïent en Afrique les deux Conſuls L. Martius Cenſorinus & Marcus Manilius avec deux cens cinquante Galères, quatre-vingt mille hommes de pied, & quatre mille chevaux.

Les Carthaginois effraïés de l'armement des Romains, envoïent des Députés au Sénat pour ſe plaindre de l'infraction de la paix ; on leur demande trois cens ôtages, & on leur commande d'apporter toutes leurs armes aux Conſuls. Ils obéïſſent exactement ; & après qu'ils ont donné les armes, machines & tout ce qui peut ſervir à la guerre, Martius l'un des Conſuls leur dit qu'il a ordre de détruire leur Ville, & qu'il leur permet de rebâtir une autre Carthage en terre-ferme, plus éloignée de la mer. Les Carthaginois irrités de cette nouvelle, rentrent dans leur Ville, en ferment les portes, & ſe ſervent des cheveux de leurs femmes pour faire des cordes à leurs arcs.

Scipion petit-fils de Scipion l'Africain, qui s'étoit déja rendu rédoutable à Aſdrubal & à Femea Généraux des Carthaginois, eſt fait Conſul à l'âge de trente-huit ans ; il aſſiége Carthage, la prend & la raſe ; il la trouve remplie de dépouilles de pluſieurs Villes de Sicile, d'Italie & d'Afrique, & il fait rendre toutes ces dépouilles aux Villes qui reconnoiſſent ce qui leur appartenoit.

608.	144.

Carthage eſt ainſi détruite ſept cens ans après ſa fondation ; & Scipion eſt appellé à cette occaſion, l'Africain le Jeune.

ANS de Rome. | ANS devant J. C.

SEPTIEME ÉPOQUE.

Guerre de Macédoine, de Corinthe, &c.

LA MACÉDOINE ſe ſoulève contre les Romains par les ménées d'un certain Aventurier, nommé Philippes, qui taille en pièces l'Armée du Préteur Publ. Juvencius que l'on avoit envoïé contre lui.

Q. Cecilius Métellus défait vingt-cinq mille hommes de Philippes, le fait priſonnier & remet le calme dans la Macédoine.

Les Romains déclarent la guerre à la ville de Corinthe, pour venger l'inſulte faite à leurs Ambaſſadeurs; cette Ville qui étoit la plus
608. 144. puiſſante de toute la Grèce eſt priſe & raſée par le Conſul Mummius.

On voit à Rome trois grands triomphes en même tems; celui de Scipion l'Africain qui triomphe de l'Afrique & fait marcher Aſdrubal devant ſon char; celui de Métellus qui triomphe de la Macédoine, & fait conduire devant lui le faux Philippes Andriſcus; & celui de Mummius qui triomphe de Corinthe, & fait porter devant ſon char un grand nombre de ſtatuës d'airain, quantité d'excellens tableaux, & une infinité d'autres pièces rares qui ſervoient d'ornement à cette grande Ville.

610. 142. Le Queſteur Tremellius défait une Armée de dix-ſept mille hommes, qu'avoit formé en Macédoine un autre aventurier qui ſe diſoit fils de Perſée.

Pompée va dans la Celtibérie pour y prendre le commandement des troupes Romaines, & Q.
611. 141. Cépion eſt auſſi envoïé en Eſpagne contre Viriatus, qui s'étoit emparé de la Luſitanie.

Viriatus, qui depuis quatorze ans feſoit la guerre en Eſpagne avec beaucoup de ſuccès, eſt tué par ſes propres gens. Ceux-ci étant venus demander récompenſe à Cépion, il les renvoit,

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
& leur répond que les Romains n'avoient jamais approuvé que les Soldats attentaſſent à la vie de leur Général.		
Le Conſul Q. Pompée eſt vaincu par les Numantins, & fait avec eux une paix honteuſe.	612.	140.
C. Hoſtilius Mancinus fait avec les Numantins une paix auſſi honteuſe que celle qu'avoit fait Pompée. La conduite de Mancinus eſt déſaprouvée par le Sénat, qui le livre aux ennemis.	616.	136.
Scipion l'Africain eſt fait Conſul pour la ſeconde fois, & il eſt envoïé en Eſpagne, pour y rétablir les affaires de la République; il ſe rend maître de Numance & la ruine de fond en comble.	620.	132.
Attalus Roi de Pergame meurt & laiſſe par ſon teſtament le Roïaume d'Aſie au Peuple Romain.	621.	131.
Décimus Junius Brutus triomphe à Rome, après avoir vaincu les Galliciens & les Portugais. Scipion l'Africain triomphe auſſi de Numance.		
P. Licinius Craſſus eſt vaincu & tué dans un combat qu'il livre en Aſie à Ariſtonicus fils naturel d'Eumenes. Le Conſul Perpenna rétablit les affaires des Romains en Aſie; il donne bataille à Ariſtonicus qu'il défait, & l'oblige de ſe ſauver par la fuite à Stratonice; mais Perpenna aïant affamé cette place, la prend, & fait priſonnier Ariſtonicus qu'il envoit à Rome, où il eſt étranglé dans les priſons par ordre du Sénat.	623.	129.
	624.	128.
C. Gracchus, étant Tribun du Peuple, fait approuver la loi qu'il avoit déja préſentée pour rebâtir Carthage, & y conduit lui-même une Colonie qui rebâtit cette Ville vingt-quatre ans après ſa deſtruction.	632.	120.
Sextius bâtit une Ville dans les Gaules auprès d'une ſource d'eau minérale, qui eſt appellée *Aquæ Sextiæ*.		
Les Conſuls C. Caſſius Longinus, & Sextus Domitius Calvinus paſſent les Alpes, & déclarent la guerre aux Gaulois & à Bituitus Chef des	630.	122.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		Auvergnats, peuples très-puiſſans & très courageux ; les Romains paſſent au fil de l'épée preſque toute l'Armée des ennemis ſur les bords du Rhône, & remportent à Rome un grand nombre de leurs colliers. Les Conſuls retournent enſuite à Rome, où ils reçoivent l'honneur du triomphe.
636.	116.	Sous le Conſulat de Marcus Porcius Caton, & de Q. Martius Rex, les Romains envoïent une Colonie à Narbonne dans les Gaules.
637.	115.	Les Conſuls Metellus, & Q. Mutius Scevola triomphent de la Dalmatie.
640.	112.	Le Conſul Caïus Caton eſt vaincu par les Scordiſques, qui habitoient aux environs du Danube.
		Caïus Cecilius Metellus, & Q. Carbon étant Conſuls, les deux Metellus triomphent en un même jour, l'un des Thraces, & l'autre de la Sardaigne.

HUITIEME ÉPOQUE.

Guerres contre les Cimbres, &c.

LES CIMBRES, peuples venus des côtes de la Mer d'Allemagne, où ſont à préſent les Danois, paſſent des Gaules en Italie.

Le Conſul L. Calpurnius Beſtia, qui avoit été envoïé contre Jugurtha Roi de Numidie, ſe laiſſe vaincre par les préſens & par l'argent que ce Prince lui donne, & fait avec lui une paix qui eſt déſaprouvée & rompuë par le Sénat.

643.	109.	Les Numides vainquent & déſarment l'Armée Romaine commandée par le frère de Spurius Poſthumius Albinus.
644.	108.	Q. Cecilius Métellus eſt le troiſième Conſul qui eſt envoïé par les Romains contre Jugurtha ; il rétablit le bon ordre & la diſcipline parmi les troupes ; & après divers ſuccès il eſt rappellé à Rome.
645.	107.	C. Marius défait Jugurtha & Boccus Roi de

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
Mauritanie. Ce dernier trahit Jugurtha, & le livre entre les mains de Cornelius Sylla, Tréſorier de l'Armée de Marius.		
Marcus Julius Silanus défait les Cimbres dans les Gaules. Minutius Rufus bat les Scordiſques & les Triballiens dans la Macédoine, & Servilius Cépion les Portugais en Eſpagne.	646.	106.
Jugurtha eſt à Rome le ſujet de deux triomphes. Métellus triomphe le premier, & après lui Marius qui fait enſuite étrangler Jugurtha dans la priſon.		
Le Conſul Marcus Manilius, & le Proconſul Q. Cépion ſont défaits ſur les bords du Rhône par les Cimbres, les Teutons, les Suiſſes (*du Canton de Zurich*) & les Ambrons Peuples Germains & Gaulois.	648.	104.
Marius eſt nommé Conſul pour la ſeconde fois; il eſt envoïé contre les Cimbres & les Teutons : on lui continue le Conſulat juſqu'à la troiſième & quatrième fois; il remporte en Provence une victoire complete ſur les Teutons. *Les Hiſtoriens diſent que Marius tua dans cette ſanglante journée un ſi grand nombre de ces Barbares, que ceux de Marſeille fermèrent pendant long-tems leurs vignes avec les os des Teutons morts dans le combat.*	649.	103.
	651.	101.
Marius quoiqu'abſent eſt nommé Conſul pour la cinquième fois; il combat contre les Cimbres, leur tue deux cens mille hommes dans deux batailles, & il en fait quatre-vingt mille priſonniers avec Teutobode leur Général. Les Cimbres & les Teutons, dont le nombre étoit infini, vainquent le Proconſul Catulus à l'entrée des Alpes, & pénètrent en Italie; ils ſont arrêtés & défaits par le Conſul C. Marius & par le Proconſul Q. Catulus, qui dans la bataille qu'ils leurs livrent enſemble près de Verceil, tuent aux ennemis cent quarante mille hommes, font ſoixante mille priſonniers, & prennent trente-trois Enſeignes : les Romains ne perdent dans cette action que trois cens hommes.	652.	100.

ANS de Rome. 662. | ANS devant J. C. 90.

Sous le Conſulat de Sextus Julius Ceſar, & de L. M. Philippus, les Picentins, les Marſes & les Péligniens ſe ſoulèvent, aïant pour Chefs Titus Vietius, Hierus Aſinius, T. Herennius & Aulus Cluentius. Les Conſuls Rutilius & Porcius Caton ſont défaits & tués par les rébelles ; mais quelque tems après les Romains, ſous les ordres de Caïus Marius qui avoit été ſix fois Conſul, de Cneus Pompée, & de Cornelius Sylla, vainquent l'Armée prodigieuſe des ennemis, tuent Cluentius leur Général, & ne perdent pas un ſeul Soldat.

NEUVIEME ÉPOQUE.

Marius & Sylla excitent dans Rome une Guerre Civile. Guerres contre Mithridates, &c.

666. 86. MARIUS, qui avoit été ſix fois Conſul, veut ſe faire donner le commandement de l'Armée deſtinée à agir contre le Roi Mithridates ; Sylla, qui étoit déja en marche avec les troupes de la République, frappé de l'affront que Marius veut lui faire, revient ſur ſes pas, & entre dans Rome le premier de tous les Citoïens Romains à main armée ; il donne bataille à Marius & à Sulpitius ; il tue Sulpitius, &
667. 85. met en fuite Marius ; & aïant fait élire Conſuls Cneus Octavius & Lucius Cornelius Cinna pour l'année ſuivante, il part pour la guerre d'Aſie.

Athènes ville d'Achaïe eſt livrée à Mithridates par Ariſton Athénien, & toute la Grèce ſe ſoumet à Archelaüs qui commandoit pour Mithridates une Armée de ſix-vingts mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie.

Sylla aſſiége & prend Athènes ; il donne bataille à Archelaüs près de Chéronée en Bæotie, & remporte ſur lui une victoire ſi entière, que de ſix-vingts mille hommes, à peine en reſte-t-il dix mille à Archelaüs, & les Romains ne perdent que quatorze Soldats.

Mithridates envoit à Archelaüs un ſecours de ſoixante-&-dix mille hommes de troupes choiſies. Sylla l'attaque une ſeconde fois, & lui livre deux batailles; dans la première, il tue Diogène fils d'Archelaüs, & vingt mille hommes; & dans la ſeconde, il défait entièrement le reſte des troupes de Mithridates.

Sylla accorde la paix à Mithridates; il défait ou reçoit à compoſition les Dardaniens, les Scordiſques, les Peuples de la Dalmatie, & ceux de la Méſie, & il revient en Italie.

Marius & Cornelius Cinna l'un des Conſuls avoient déja rempli Rome de confuſion & de carnage. Marius s'étoit fait nommer Conſul pour la ſeptième fois; mais il ne l'avoit été que dix-ſept jours, après leſquels il étoit mort.

Sylla attaque le Conſul Norbanus aſſez près de Capouë, lui tue ſept mille hommes, fait ſix mille priſonniers, & ne perd que cent vingt-quatre des ſiens; il tourne enſuite ſes armes contre Scipion, & ſans ſe battre, il reçoit à diſcretion l'Armée de ce Conſul. — ANS de Rome. 670. — ANS devant J. C. 82.

Sylla livre bataille au jeune Marius qui avoit été nommé Conſul à l'âge de vingt-ſix ans; il lui tue quarante mille hommes, ſans perdre plus de quatre cens des ſiens; il le pourſuit enſuite juſqu'à Prænеſte, où l'aïant aſſiégé, il le contraint de ſe tuer. Le jeune Marius ne cédoit en rien à ſon père. — 672. — 80.

Lamponius & Carinates Chefs du parti de Marius ſont défaits par Sylla près de la porte Colline; de leur Armée, qui étoit compoſée de ſoixante-&-dix-neuf mille hommes, douze mille ſont reçus à diſcretion, & les autres ſont tous paſſés au fil de l'épée.

Cneus Carbon, l'un des Conſuls qui s'étoient ſauvés en Sicile, y eſt tué par Pompée qui, quoiqu'âgé ſeulement de vingt-&-un ans, commandoit déja en ſecond les troupes du parti de Sylla.

Pompée paſſe en Afrique, où il tue Domi-

ANS de Rome. | ANS devant J. C.

tius un des Chefs du parti de Marius, & Hiarbas Roi de Mauritanie qui donnoit du ſecours à Domitius.

Le calme étant rendu à la République, Sylla qui s'étoit fait nommer Dictateur perpétuel, quoiqu'il eût près de ſix-vingts ans, triomphe de Mithridates; & Pompée triomphe auſſi de l'Afrique, n'aïant encore que vingt-quatre ans.

675. 77. L'Eſpagne, la Pamphilie, la Cilicie, la Macédoine & la Dalmatie ſe ſoulèvent, ſous le Conſulat de M. Emilius Lepidus, & de Q. Catulus.

Hirtuleïus Lieutenant de Sertorius qui avoit ſuivi le parti de Marius, tue en Eſpagne le Préteur Lucius Domitius.

Pompée eſt envoïé en Eſpagne pour y agir de concert avec Quintus Cecilius Metellus, fils de celui qui avoit défait Jugurtha; ils font rentrer toute l'Eſpagne ſous l'obéïſſance des Romains, après divers ſuccès, & après que Sertorius eut été tué par ſes propres Soldats.

Cneus Scribonius Curion va en Macédoine; il défait les Dardaniens; & aïant terminé la guerre dans ces quartiers, il revient à Rome, où il reçoit les honneurs du triomphe.

Publius Servilius ſubjugue toute la Cilicie; il aſſiége & prend Phaſelis & Olympe, & pluſieurs autres Places de la Lycie; il prend auſſi Corice ville de Cilicie, & force les Iſauriens de ſe rendre à diſcretion; il eſt le premier des Romains qui s'ouvre avec une Armée un paſſage dans le Mont Taurus; il revient à Rome, où il triomphe, & reçoit le ſurnom d'*Iſauricus*.

Cneus Coſconius va en Illyrie, prend Salones, & ſubjugue une grande partie de la Dalmatie.

Le Conſul M. Emilius Lepidus Collegue de Catulus veut rallumer la guerre civile; mais ſes deſſeins ſont étouffés dans une ſeule campagne.

Métellus triomphe de l'Eſpagne; Pompée triomphe auſſi de cette Province pour la ſeconde

fois ; Curion triomphe de la Macédoine, & Servilius de l'Iſaurie.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.
679.	73.

Sous le Conſulat de L. Licinius Lucullus, & de M. Aurelius Cotta, Nicomedes Roi de Bithynie meurt, & laiſſe par ſon teſtament ſon Roïaume au Peuple Romain.

Mithridates défait le Conſul Cotta en bataille rangée près de Calcédoine ; il fait le ſiége de cette Place, & le lève pour le mettre devant Cyzique. Lucullus Collegue de Cotta aſſiége Mithridates dans ſon camp ; il défait ſon Armée, & oblige ce Prince de ſe ſauver à Bizance.

Lucullus eſt victorieux de l'Armée navale de Mithridates, & lui tue ainſi en un hiver & en un été près de cent mille hommes.

Quatre-vingt-quatre Gladiateurs conduits par Spartacus, Chryſus & Oenomanus ſe ſauvent de Capouë, après avoir briſé les portes du lieu où on les inſtruiſoit aux armes ; & ravageant toute l'Italie, ils y excitent une guerre auſſi ſanglante que celle d'Annibal ; ils défont pluſieus Généraux, & même deux Conſuls Romains, & lèvent une Armée de près de ſoixante mille hommes ; mais Marcus Licinus Craſſus les bat dans la Poüille, & termine cette guerre qui avoit duré pendant trois ans.

681.	71.

Lucius Lucullus pourſuit le Roi Mithridates ; il reprend la Paphlagonie & la Bithynie ; il porte ſes armes dans le Roïaume de Pont, & ſe rend maître de Synope & d'Amiſe qui en étoient les meilleures Places. Il ſe donne un ſecond combat près de Cabyra, dans lequel Lucullus avec cinq mille Soldats taille en pièces trente mille hommes de Mithridates ; Lucullus s'empare enſuite de la baſſe Arménie.

682.	70.

Mithridates ſe refugie chez Tigranes Roi de la haute Arménie. Lucullus entre dans le Roïaume de Tigranes, pour y pourſuivre ſon ennemi ; il prend Tigranocerta, & livre bataille au Roi Tigranes qui étoit venu à lui à la tête de ſix cens mille Cuiraſſiers & de cent

ANS de Rome. | ANS devant J. C.

mille hommes armés de flêches. Quoique Lucullus n'eût que dix-huit mille hommes, il défait ſon ennemi, & la plus grande partie des Arméniens périt dans ce combat.

Mithridates trouve l'occaſion de rentrer dans le Roïaume de Pont, par la négligence des Lieutenans de Lucullus; & celui-ci eſt rappellé à Rome.

M. Lucullus, couſin du Conſul de ce nom, fait le premier des Romains la guerre aux Beſſiens; il les défait en bataille rangée ſur le Mont Emus, aſſiége & prend en un jour Uſcudame leur Capitale, & ſe rend maître de la ville de Cabyle; il fait encore d'autres conquêtes très-conſidérables entre le Danube & la mer de Pont; & aïant terminé la guerre dont il étoit chargé, il revient à Rome, où il reçoit les honneurs du triomphe immédiatement après ſon couſin.

Q. Cécilius Métellus eſt envoïé contre les Crétois; il les défait en pluſieurs occaſions; & après avoir ſubjugué toute l'Iſle de Crête, il revient à Rome, où il reçoit les honneurs du triomphe, & le ſurnom de *Créticus*.

687. 65. Pompée chargé de donner la chaſſe aux Pirates qui infeſtoient les Mers, les extermine en moins de deux mois; & le Sénat charmé de ſa conduite, lui donne le commandement de l'Armée Romaine envoïée contre les Rois Mithridates & Tigranes; il va en Aſie, livre bataille à Mithridates, le défait & lui tue quarante mille hommes, ſans autre perte que de vingt Soldats & de deux Centurions.

Mithridates, réduit à l'extrémité par la revolte de ſon fils Pharnace, avale du poiſon; & comme le poiſon tardoit trop à faire ſon effet, il ſe fait tuer par un Soldat Gaulois. Ainſi meurt près du Boſphore ce grand Roi âgé de ſoixante-&-douze ans, dont il en avoit régné ſoixante, & emploïé quarante à faire la guerre aux Romains.

Pompée

	ANS de Rome.	ANS devant J. C.
Pompée avoit déja accordé la paix à Tigranes, ſous les conditions de céder aux Romains la Syrie, la Phénicie, la Sophène, & de leur païer ſix mille talens d'argent. Il fait la guerre aux Albanois, & remporte trois victoires ſur Orodés leur Roi, à qui il donne enſuite la paix. Il défait en bataille rangée Arthaces Roi d'Iberie, & l'oblige de ſe ſoumettre. Il donne la Baſſe-Arménie à Déjotarus Roi de Galatie, qui l'avoit favoriſé dans la guerre contre Mithridates. Il bat les Ituriens & les Arabes ; & après pluſieurs autres exploits également remarquables, il paſſe en Judée, prend en trois mois Jéruſalem, Capitale de ce Roïaume, tue douze mille Juifs, & reçoit les autres ſous ſa protection. Il repaſſe enſuite en Aſie, & termine cette guerre qui duroit depuis ſi long-tems.	690.	62.
Sous le Conſulat de M. Tullius Ciceron, & de Caïus Antoine, Lucius Sergius Catilina d'une illuſtre famille conſpire contre la République. Il eſt chaſſé de Rome par Ciceron, & tous ceux de ſes complices que l'on peut arrêter ſont étranglés dans les priſons. Catilina eſt vaincu & tué dans un combat par Antoine Proconſul.	691.	61.
Q. Julius Silanus, & Lucius Murena étant Conſuls, Métellus triomphe de l'Iſle de Crête.	692.	60.
Pompée triomphe auſſi pour avoir vaincu les Pirates, dompté Mithridates, & pris Jéruſalem.	693.	61.

DIXIEME ÉPOQUE.

C. Julius Ceſar paſſe dans les Gaules.

CAYUS JULIUS CÉSAR Conſul, & Collegue de L. Bibulus, paſſe dans les Gaules avec dix Légions ; il défait les Suiſſes ; il donne enſuite pluſieurs batailles très-ſanglantes ; & toujours victorieux, il étend ſes conquêtes juſqu'à l'Océan Britannique ; il ſubjugue en près de neuf ans toute la Gaule qui eſt entre les Alpes, le Rhône, le Rhin & l'Océan. De la Gaule il	695.	59.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.	
		paſſe dans la grande-Brétagne; & après avoir vaincu ces Peuples, il en reçoit des ôtages & les rend tributaires. Il impoſe auſſi ſur les Gaules un tribut annuel de quatre millions de livres. Il paſſe le Rhin pour faire la guerre aux Germains, & les défait dans des batailles très-opiniâtrées.
		(Les ſuccès de Céſar dans ſes expéditions des Gaules furent toujours très-heureux, ſi l'on en excepte la bataille qu'il perdit en Auvergne, où il étoit en perſonne; le malheur qui lui arriva ſur les Côtes d'Angleterre, où la tempête fit périr une partie de ſa flotte, & deux autres échecs conſidérables que reçurent ſes Armées en Allemagne).
		Le Conſul M. Licinius Craſſus, Collegue de Pompée le Grand, eſt envoïé contre les Parthes; il eſt défait & tué par Surena Général de l'Armée d'Orodés, qui pour inſulter à l'avarice de Craſſus, lui fait couler de l'or fondu dans la bouche.
		Caſſius, Queſteur ſous Craſſus, ſauve les débris de l'Armée Romaine, & remporte, en feſant ſa retraite, pluſieurs victoires ſur les Parthes au-delà de l'Euphrate.
705.	47.	Céſar, retournant victorieux des Gaules, demande qu'on lui continue le Conſulat; Marcellus Conſul, Bibulus, Pompée & Caton s'y oppoſent, & Céſar reçoit ordre de licencier ſes troupes, & de revenir à Rome pour demander le Conſulat à la manière ordinaire. Céſar irrité du refus part de Rimini avec ſon Armée, & marche droit à ſa Patrie. Les Conſuls ſortent de Rome avec Pompée, tout le Sénat & toute la Nobleſſe, & paſſent en Grèce, où ils lèvent des troupes dont ils donnent le commandement à Pompée pour faire la guerre à Céſar.
706.	46.	Céſar entre dans Rome, & s'y comporte en maître abſolu; il va en Eſpagne, & y défait les puiſſantes Armées que Pompée y entretenoit ſous la conduite de ſes trois Lieutenans L.

Afranius, M. Petreïus, & M. Varron; il revient à Rome & ſe fait nommer Dictateur; il paſſe en Grèce, & donne bataille à Pompée qui remporte la victoire, mais qui ne ſçait pas en profiter.

Il ſe donne un nouveau combat dans la Theſſalie, près de Paleo-Pharſale, entre Céſar & Pompée, dont les Armées étoient très-nombreuſes. La victoire eſt diſputée avec la dernière fureur; mais enfin elle ſe déclare pour Céſar. Pompée ſe ſauve à Alexandrie pour demander du ſecours à Ptolomée Roi d'Egypte; mais ce Prince le fait tuer, & envoit ſa tête & ſon cachet à Céſar, qui répand des larmes à la vûë de la tête de ce grand homme, qui même avoit été ſon gendre. Le corps de Pompée eſt mis dans un tombeau avec cette inſcription: *Quel tombeau pour un homme qui a eu tant de Temples!*

Céſar va à Alexandrie; il déclare la guerre à Ptolomée. Ce Prince eſt vaincu & périt malheureuſement dans le Nil, où ſon corps eſt trouvé couvert d'une cuiraſſe d'or. Céſar donne le Roïaume d'Egypte à Cléopatre, ſœur de Ptolomée, avec laquelle il avoit eu quelque galanterie.

Céſar attaque Pharnace fils de Mithridates, le défait & le contraint de ſe tuer. (C'eſt de cette victoire, que Céſar écrivit à ſon ami Anicius : *Veni, vidi, vici*).

Céſar revient à Rome, où il ſe fait Conſul pour la troiſiéme fois avec M. Emilius Lépidus; il part pour l'Afrique, où dans une bataille il défait une Armée conſidérable que la Nobleſſe Romaine y avoit formée avec les ſecours de Juba Roi de Mauritanie. P. Cornelius Scipion beau-père de Pompée, qui commandoit l'Armée des Africains, eſt contraint de ſe donner la mort avec Caton, Petreïus & Juba; Fauſtus gendre de Pompée eſt tué par Céſar. 707. 47.

Céſar étant revenu à Rome, ſe fait Conſul 708. 46.

ANS de Rome.	ANS devant J. C.

ANS de Rome. | ANS devant J. C.

Egypte, où il ſe tue lui-même; & Cléopatre ne voulant pas lui ſurvivre, ſe fait piquer par un aſpic & meurt. Après ſa mort, Auguſte unit l'Egypte à l'Empire Romain.

ONZIEME ÉPOQUE.

LES EMPEREURS ROMAINS.

1. CAIE-JULES-CESAR, *dont il eſt parlé ci-deſſus.* | 2. CESAR AUGUSTE.

723. | 31. TOUTES les guerres étant terminées par toute la terre, Céſar Auguſte revient à Rome, & y gouverne ſeul la République pendant quarante-quatre ans, ſans y comprendre les douze années de ſon Triumvirat avec Antoine & Lépidus. Il meurt à Nole ville de la Campanie, étant âgé de ſoixante-&-ſeize ans; & on l'inhume dans le champ de Mars.

ANS de J. C.

767. | 13.

AUGUSTE fut très-heureux pendant la guerre & modéré pendant la paix; il fut libéral envers tout le monde; fidèle & conſtant à l'égard de ſes amis; il aima les arts & les ſciences; il fut magnifique, doux & affable. Il conquit la Biſcaye, la Dalmatie, l'Egypte, la Pannonie, l'Aquitaine, l'Illyrie, la Rhétie, le Païs des Vindeliciens, celui des Salaſſes dans les Alpes, & toutes les Villes maritimes de Pont. Il défit les Germains, les Parthes, les Daces, &c.

3. *Tibère.*

767. | 13. TIBERE avoit été adopté par Auguſte qui l'avoit même fait ſon gendre; il gouverne l'Empire avec une grande négligence; il s'abandonne aux plaiſirs les plus infames; ſa cruauté & ſon avarice le font déteſter; il ne fait point de guerre en perſonne, & en laiſſe le ſoin à ſes Lieutenans; il trompe pluſieurs Rois & leur manque de parole. Enfin Tibère meurt dans la Campanie, à l'âge de ſoixante-&-dix-

huit ans, & dans la vingt-troiſième année de ſon règne.

	ANS de Rome.	ANS de J. C.
4. *Caligula.*		
CAYUS CÉSAR, dit CALIGULA, petit-fils de Druſus, beau-fils d'Auguſte, & petit neveu de Tibère, ſuccède à l'Empire à l'âge de vingt-cinq ans. Il mène une vie monſtrueuſe & incomparablement plus infame que celle de Tibère. Il fait la guerre en Souabe contre les Germains, mais ſans y donner aucune marque de valeur. Il eſt tué dans ſon Palais la vingt-neuvième année de ſon âge, après avoir régné trois ans, dix mois & huit jours.	790.	36.
5. *Claude.*		
CLAUDE, oncle de Caligula, eſt auſſi ſon ſucceſſeur. (Il étoit fils de Druſus). Il donne des marques de douceur & de modération, & ſucceſſivement des preuves de peu de bon ſens & d'une grande cruauté. Il fait la guerre aux Anglois, & après les avoir ſubjugués, & avoir aſſujetti à l'Empire les Iſles Orcades, il revient à Rome, où il entre en triomphe, & prend le nom de *Britannicus*. Il meurt après avoir vécu ſoixante-&-quatorze ans, & en avoir régné quatorze.	794.	40.
6. *Neron.*		
NERON, fils de Domitius Enobardus & d'Agrippine fille de Germanicus & ſœur de Caligula, ſuccède à Claude. Il ternit la grande réputation de l'Empire Romain, & diminue de beaucoup ſa puiſſance. Il n'entreprend aucune expédition militaire. Les Parthes lui enlèvent l'Arménie, & font paſſer ſous le joug les Légions Romaines. Il fait mettre le feu à Rome, ſe rend criminel de pluſieurs parricides, & ſe porte à toutes ſortes d'excès. Le Sénat le déclare ennemi de l'Etat, & prononce contre lui un arrêt qui porte; qu'il ſera conduit tout nud, la tête paſſée entre les dents d'une fourche, par tous les carrefours de Rome; qu'il ſera battu de verges juſqu'à la mort; & qu'à-	808.	54.

ANS de Rome.	ANS de J. C.	
		près cela il ſera précipité du haut d'un rocher dans le Tibre. Neron ſe ſauve à la campagne, dans la maiſon de plaiſance d'un de ſes affranchis, & s'y tue lui-même, à l'âge de trente-deux ans, après en avoir régné quatorze. La famille d'Auguſte eſt entièrement éteinte par la mort de Neron.
		7. Sergius Galba.
822.	68.	SERGIUS GALBA, Sénateur d'une ancienne nobleſſe, & âgé de ſoixante-&-treize ans, eſt proclamé Empereur par les Eſpagnols & les Gaulois. Son élection eſt approuvée de toute l'Armée à cauſe de ſes belles qualités. Galba paſſe néanmoins pour un Prince trop ſévère; il tombe dans un piége que lui tend Othon, qui le fait tuer à Rome dans la place publique, le ſeptième mois de ſon Empire.
		8. Othon.
822.	68.	OTHON après avoir fait tuer Galba, s'empare de l'Empire; il avoit mené une vie molle & voluptueuſe avant que d'être Empereur; & l'étant devenu, il ne donne pas une grande idée de lui; car ſon Armée aïant été défaite près de Caneto en Italie par celle de Vitellius, que l'Armée d'Allemagne avoit proclamé Empereur dans le tems de la mort de Galba, Othon manquant de courage & de fermeté, ſe perce de ſon épée la trente-huitième année de ſon âge, n'aïant régné que 95 jours.
		9. Vitellius.
		VITELLIUS monte ſur le trône après la mort d'Othon; il règne ſans honneur & ternit ſon gouvernement par une cruauté inſuportable; il fait tuer Sabinus frère de Veſpaſien, & le brûle avec le Capitole. Vitellius aimoit extrèmement la bonne chère : on rapporte que dans un ſoupé que lui donne Vitellius ſon frère, outre la dépenſe exceſſive du feſtin, il fut ſervi deux mille poiſſons & ſept mille oiſeaux. Le Peuple Romain fait tuer Vitellius par les Capitaines de Veſpaſien, après avoir vécu cinquante-ſept ans,

& régné huit mois & un jour; ſon corps eſt jetté dans le Tibre, après avoir été traîné dans Rome.

ANS de Rome.	ANS de J. C.

10. *Veſpaſien.*

VESPASIEN ſuccède à Vitellius; il aſſujettit à l'Empire Romain pluſieurs Nations très-puiſſantes; il prend Jéruſalem, & en triomphe avec Tite ſon fils; il règne dans Rome avec beaucoup de douceur; & après s'être trouvé à trente-deux batailles, il meurt d'un flux de ventre, généralement regretté du Sénat & du Peuple, la ſoixante-&-neuvième année de ſon âge, aïant régné neuf ans & ſept jours. On dit que Veſpaſien n'eut d'autre défaut que l'avarice, qu'il étoit extrêmement railleur, & qu'étant prêt d'expirer, il dit qu'il commençoit à devenir Dieu, ſe mocquant de la coutume des Romains qui mettoient preſque tous leurs Empereurs au nombre des Dieux. 823. 69.

11. *Tite.*

TITE ſuccède à Veſpaſien ſon père, & prend auſſi ſon nom; il ſe rend maître de ſes paſſions, & gouverne l'Empire d'une manière ſi admirable, qu'il eſt appellé l'amour & les délices du genre humain; ſon éloquence, ſa valeur & ſa modération ſont autant de charmes qui lui gagnent les cœurs de ſes Sujets; aïant convaincu quelques perſonnes d'avoir conſpiré contre lui, il leur pardonne & les traite avec toute la douceur imaginable; il répond à ſes amis qui lui repréſentent ſa trop grande généroſité, qu'il ne falloit pas que perſonne ſortît triſte de la préſence d'un Empereur. Il meurt dans la quarante-&-unième année de ſon âge, après deux ans huit mois & vingt jours de règne. 832. 78.

12. *Domitien.*

DOMITIEN, frère puîné de Tite & ſon ſucceſſeur, affecte d'abord de faire paroître beaucoup de douceur & de juſtice, & bien de la magnificence; mais las de ſe contraindre, il s'abandonne à toute ſorte de vices, & devient l'objet de la haine de tout le Peuple Romain. 834. 80.

ANS de Rome.	ANS de J. C.	
		Il fait la guerre contre les Sarmates, les Cattes & les Daces; il défait ces peuples, mais la victoire qu'il remporte ſur les Sarmates lui coûte cher, ſes Légions aïant été taillées en pièces avec ceux qui les commandoient. Il élève dans Rome pluſieurs édifices très-conſidérables, & il eſt tué dans ſon Palais par ſes domeſtiques, la quinzième année de ſon règne, après avoir vécu près de quarante-cinq ans. (*On ne donne proprement le nom de* Céſar *qu'aux* 12 *premiers Empereurs*).
848.	94.	13. NERVA déja fort avancé en âge, eſt élû Empereur par les ſoins de Pétronius Secondus, Préfet du Prétoire, & de Parthenius qui avoit tué Domitien. Il gouverne l'Empire avec toute ſorte d'équité, & il adopte Trajan pour être ſon ſucceſſeur. Nerva meurt à Rome âgé de ſoixante-&-dix ans, après avoir régné un an, quatre mois & huit jours.
850.	96.	14. ULPINUS TRAJAN, dit *le Chevelu*, Eſpagnol de nation, ſuccède à Nerva; il fait la guerre avec beaucoup de ſuccès, & étend de toutes parts les bornes de l'Empire Romain. Les amis de cet Empereur lui feſant un jour en quelque manière des reproches de ce qu'il ſe rendoit trop familier avec toute ſorte de perſonnes : *Je ſuis bien aiſe*, leur dit-il, *que mes Sujets me trouvent tel que j'euſſe ſouhaité trouver l'Empereur, ſi je fuſſe reſté ſimple Citoïen.* Trajan meurt d'un flux de ventre, en Aſie, âgé de ſoixante-&-trois ans, neuf mois & quatre jours, dont il en avoit régné dix-neuf, ſix mois & quinze jours.
870.	116.	15. ADRIEN eſt élévé ſur le trône par Plotine femme de Trajan; il abandonne par jalouſie pluſieurs Provinces que ſon prédéceſſeur avoit conquiſes; il fait bâtir en l'honneur de Venus un Temple ſur le Calvaire, & meurt d'un flux de ſang dans la Campanie, à l'âge de ſoixante-&-deux ans, cinq mois & dix-ſept jours,

après avoir régné vingt-&-un ans, dix mois & vingt-neuf jours. Ce Prince affectoit beaucoup la réputation d'homme ſçavant ; il s'exprimoit à merveille en latin, & entendoit parfaitement la langue grecque.

ANS de Rome.	ANS de J. C.
892.	138.

16. ANTONIN *le Pieux*, (*Titus Fulvius Boïonius de Nîmes*), ſuccède à Adrien. L'affabilité, la douceur, la clémence, la libéralité de ce Prince, & les autres qualités qu'il poſſéda dans le plus haut degré, le firent aimer durant ſa vie, & regretter après ſa mort. Antonin meurt dans une de ſes maiſons de plaiſance appellée *Lorium*, à 4 lieuës de Rome, après avoir vécu ſoixante-&-treize ans, & en avoir régné vingt-trois.

914. 160.

17 & 18. MARC-AURELE & LUCIUS-CEJONIUS-ELIUS-COMMODUS-ANTONINUS-VERUS. Marc-Aurèle ſuccède à Titus Antonin, & prend pour Collegue Lucius-Verus. Ces deux Princes étant ainſi unis, font la guerre contre les Parthes. Lucius-Verus part de Rome pour aller à cette guerre ; mais aïant trouvé le ſéjour d'Antioche très-agréable, il s'y arrête, & donne ſes ordres à ſes Lieutenans qui font parfaitement bien contre les Parthes, & prennent Séleucie, l'une des plus puiſſantes villes de toute l'Aſſyrie, avec tous les habitans au nombre de cinq cens mille. Lucius-Verus retourne à Rome, où il triomphe, & meurt à Veniſe d'apoplexie ou de poiſon, après avoir régné neuf ans.

Après la mort de Verus, Marc-Aurèle gouverne ſeul l'Empire avec toute la ſageſſe qui caractériſe le bon Prince ; il fait la guerre, & défait pluſieurs peuples des Païs Septentrionaux. Aïant été obligé de faire de grandes dépenſes pendant la guerre, & ne ſe trouvant pas en état de récompenſer ſes troupes, plutôt que de rien exiger du Sénat ou des Provinces, il fait porter à la Place Trajane les meubles les plus magnifiques de ſon Palais, & les fait

ANS de Rome.	ANS de J. C.	
		vendre à l'encan. Marc-Aurèle meurt à l'âge de ſoixante-&-un ans, dont il en avoit régné dix-huit.
933.	179.	19. LUCIUS-ANTONIN-COMMODE fils & ſucceſſeur de Marc-Aurèle ſe fait déteſter par ſes débauches; il fait la guerre avec ſuccès contre les Germains; il veut donner ſon nom au mois de Septembre, & le fait appeller Commode; il change même le nom des douze mois, & leur donne des noms qu'il avoit coutume de prendre, les voici : *Amazonius*, *Invictus*, *Felix*, *Pius*, *Lucius*, *Elius*, *Aurelius*, *Commodus*, *Auguſtus*, *Herculeus*, *Romanus*, *Superans*. Il meurt, & l'on ſoupçonne que c'eſt de poiſon, aïant régné après la mort de ſon père douze ans & huit mois.
945.	191.	20. HELVIUS PERTINAX Préfet de Rome eſt déclaré Empereur, quoiqu'âgé d'environ ſoixante-&-dix ans; mais aïant voulu reprimer les violences & rétablir la diſcipline militaire, il eſt tué par les Soldats de ſa garde, après quatre-vingts jours de règne.
945.	191.	21. SALVIUS JULIEN uſurpe l'Empire après la mort de Pertinax; il eſt vaincu par Septimius Severe ſon rival près du Pont Milvius, & on le tue dans ſon Palais le ſeptième mois de ſon règne.
945.	191.	22. SEPTIMIUS SEVERE, qui avoit déja pris le titre d'Empereur dans l'Illyrique, ſuccède à Julien; il défait & tue près du port d'Iſſe *Peſcennius Niger* qui s'étoit fait proclamer Empereur dans l'Orient; il eſt auſſi victorieux & tue près de Lyon *Clodius Albinus* qui avoit pris le titre de Céſar dans les Gaules; il ſubjugue les Parthes & les Arabes; il ajoute à la gloire de ſes armes, la réputation d'homme ſçavant; il paſſe en Angleterre, pour y rétablir le calme, & fait faire des lignes de trente-deux mille pas, qui tenoient à la mer d'Irlande d'un côté, & de l'autre à la mer Britannique. Severe meurt fort âgé dans la ville d'Yorck,

après avoir régné dix-huit ans & quatre mois.

ANS de Rome.	ANS de J. C.
963.	209.

23 & 24. BASSIEN & GETA fils de Sevère. Baſſien à qui ſon père avoit fait donner par le Sénat le nom d'*Antonin*, eſt auſſi appellé *Marc-Aurèle-Antonin-Baſſien*, & ſurnommé *Caracalla*; il règne ſeul, après avoir tué Geta ſon frère que le Sénat avoit déclaré ennemi de la République. Antonin gouverne l'Empire en tyran, & s'abandonne aux vices les plus infames; il fait la guerre avec quelques ſuccès contre les Germains, & dans le tems qu'il ſe prépare à marcher contre les Parthes, il eſt tué à Edeſſe, étant âgé de quarante-trois ans & quelques jours, après avoir régné ſix ans & deux mois.

970.	216.

25 & 26. OPILIUS MACRIN & DIADUMENUS père & fils règnent enſemble; mais quatorze mois après avoir été faits Empereurs, ils ſont tous deux tués par les Soldats.

971.	217.

27. MARC-AURELE-ANTONIN, ſurnommé HÉLIOGABALE ou *Elagabale*, Prêtre du Temple du Soleil, eſt proclamé Empereur par l'Armée; il ſe deshonore par toute ſorte de crimes, & devient un monſtre d'infamie & de débauches; ſes Soldats ſe révoltent contre lui & le tuent avec Semiaſyra ſa mère, après deux ans & huit mois de règne, ſelon quelques-uns, & ſix ans ſelon d'autres Auteurs.

974.	220.

28. AURELE-ALEXANDRE monte ſur le trône à l'âge de ſeize ans; l'Armée lui donne le nom de Céſar, & le Sénat celui d'*Auguſte*; il fait la guerre aux Perſes, & remporte ſur eux une victoire ſignalée; il protège les ſciences & les arts; il caſſe des Légions entières à cauſe de leurs mutineries; il ſe fait aimer dans Rome par ſes belles qualités; mais aïant eu le malheur de déplaire aux Soldats, ils le tuent dans les Gaules, après treize ans & huit jours de règne.

987.	233.

29 & 30. MAXIMIN *& ſon fils*. Maximin eſt élû Empereur par les Soldats; il étoit fils

ANS de Rome. | ANS de J. C.

eſt vaincu & pris par ce Roi, qui le tient priſonnier le reſte de ſes jours. Gallien défait & tue Ingenuus qui avoit pris la pourpre, & Regalianus, l'un des trente Tirans; il ſe livre enſuite à toute ſorte de plaiſirs; ce qui donne occaſion aux Germains de faire des irruptions dans les Gaules & en Italie.

Poſthume uſurpe la domination dans les Gaules, & gouverne pendant dix ans avec beaucoup de valeur & de prudence; il fait le ſiége de Mayence qui s'étoit révoltée à la ſollicitation de *Lollien* qui s'étoit fait nommer Empereur par les Troupes qu'il commandoit. Poſthume & Lollien ſont tués par leurs propres Soldats.

Marius, qui de ſimple forgeron étoit parvenu à la pourpre, après la mort de *Poſthume*, eſt tué le ſecond jour de ſon règne par un Soldat qui avoit été ſon garçon de forge, & qui fâché de ſe voir mépriſé par Marius, lui paſſe ſon épée au travers du corps, en lui diſant : *C'eſt toi qui l'as forgée.*

Victorin s'empare du gouvernement des Gaules, après Marius; mais il eſt tué à Cologne, la ſeconde année de ſon règne, par un Scribe, dont il avoit débauché la femme.

Tetricus ſuccède à Victorin, & prend la pourpre à Bordeaux.

Gallien eſt tué à Milan, avec Valerien ſon frère, la neuvième année de ſon règne.

2020. | 266. 48. CLAUDE II. ſuccède à Gallien; il défait dans un combat général les Goths qui feſoient de grands ravages dans la Grèce; ſa douceur, ſa modeſtie & ſes autres grandes qualités le font généralement aimer, mais une maladie contagieuſe l'enlève la ſeconde année de ſon règne.

2022. | 268. 49. QUINTILLUS frère de Claude eſt ſalué Empereur après lui par les Soldats; mais il eſt tué le dix-ſeptième jour de ſon règne.

2022. | 268. 50. AURELIEN règne après Quintillus; ſa valeur & ſa prudence le font beaucoup eſtimer,

nonobſtant

	ANS de Rome.	ANS de J. C.
nonobſtant ſa fierté & ſon inclination à répandre le ſang humain; il entreprend pluſieurs guerres avec ſuccès; il défait près de Chaalons en Champagne l'Armée de Tetricus qui la lui livre lui-même, ne pouvant plus en ſupporter les mutineries continuelles. On dit que Tetricus avoit écrit en ſecret à Aurelien; & qu'en le priant de le tirer de ſon embarras, il s'étoit ſervi de ce vers de Virgile :		
Eripe me his, invicte malis. Arrachez-moi, Seigneur, aux maux qui me menacent.	*Æneid. VI. v. 365.*	
Aurelien donne un ſanglant combat contre Zénobie, qui commandoit encore ſouverainement dans l'Orient, depuis la mort d'Odenat ſon mari qui, ſous l'Empire de Gallien, s'étoit fait proclamer Empereur dans cette Région. Aurelien fait Zénobie priſonnière, & rentre dans Rome en triomphe, faiſant marcher devant ſon char cette Princeſſe & Tetricus. Aurelien eſt tué par la trahiſon de ſon Secrétaire, au milieu du chemin qui eſt entre Conſtantinople & Héraclée, aïant régné cinq ans & ſix mois.		
51. TACITE ſuccède à Aurelien, & meurt le ſixième mois de ſon règne.	1027.	273.
52. FLORIEN ſuccède à Tacite ſon frère, & ne règne que deux mois & vingt jours.	1027.	273.
53. PROBUS eſt ſalué Empereur après la mort de Florien; il chaſſe des Gaules pluſieurs Nations de Barbares; il défait Saturninus dans l'Orient, & demeure victorieux près de Cologne de Procule & de Bonoſe qui affectoient l'Empire, auſſi-bien que Saturninus. Probus eſt tué par ſes Soldats à Sirmich, après avoir régné avec beaucoup de gloire & de douceur environ ſix ans.	1028.	274.
54, 55 & 56. M. AURELIUS-CARUS, CARIN & NUMERIEN. Carus ſuccède à Probus, & auſſitôt après avoir été nommé Auguſte, il crée Céſar, Carin ou Carus & Numerien ſes fils, avec leſquels il règne environ deux ans.	1034.	280.

ANS de Rome. | ANS de J. C.

Carus fait la guerre aux Sarmates, & enſuite aux Perſes qu'il défait dans une bataille; & il eſt tué d'un coup de foudre ſur les bords du Tigre. Numerien, qui étoit en Orient avec ſon père, eſt tué dans ſa litière par la perfidie d'Aper dont il avoit épouſé la fille. Carinus, que ſon pere avoit laiſſé pour commander dans l'Illyrie, dans les Gaules & dans l'Italie, ſe ſouille de toutes ſortes de crimes; & s'étant rendu l'horreur de tout le monde, l'Armée revenant victorieuſe des Perſes, refuſe de le reconnoître, & ſalue Dioclétien Empereur.

1036. 282. 57 & 58. DIOCLÉTIEN & MAXIMIEN-HERCULE. Dioclétien marche contre Carinus, & le défait dans un combat général près de Margue en Mæſie; il donne enſuite la qualité de Céſar à Maximien ſurnommé l'Hercule, & l'envoit dans les Gaules, pour y remettre dans le devoir quelques Païſans qui avoient pris les armes & le nom de Bagaudes; ce que Maximien exécute avec ſuccès, aïant défait ſans peine ces gens qui combattoient ſans diſcipline. *Carauſius* Général d'une partie des forces de l'Empire, que Maximien avoit donné ordre de tuer, prend la pourpre & le nom d'Empereur, & ſe ſaiſit de la Grande-Brétagne. *Achillée* ſoulève toute l'Egypte. Les Quinquegentiens ravagent l'Afrique, & *Narſés* fait tout ſes efforts pour ſe rendre maître de l'Orient. Dioclétien prend pour Collegue Maximien Céſar & le nomme Auguſte; il donne en même-tems le titre de Céſar à *Conſtance* & à *Galerius*. Les deux Empereurs Dioclétien & Maximien s'accommodent avec Carauſius par un traité; mais ſept ans après Carauſius eſt tué par *Allectus* ſon Collegue. Cet aſſaſſin eſt tué à ſon tour trois ans après par *Aſclepiodotus* Préfet du Prétoire, & l'nAgleterre rentre ainſi ſous l'obéïſſance des Romains. Dioclétien & Maximien font la guerre avec de grands ſuccès contre différentes Nations, & particulièrement contre

les Perſes commandés par Narſés que Maximien défait entièrement dans une ſanglante bataille qu'il lui livre dans la haute Armenie. Les deux Empereurs étant revenus à Rome, y reçoivent les honneurs d'un ſuperbe triomphe, & quelque tems après ils quittent tous deux la pourpre le même jour, & paroiſſent en habit de particuliers; Dioclétien à Nicomédie, & Maximien à Milan; le premier ſe retire à Salone, château de la Dalmatie, avec un port près de Spalatro, & Maximien choiſit pour ſon ſéjour un certain lieu dans la Lucanie, (aujourd'hui Baſilicate, Province du Roïaume de Naples).

ANS de Rome.	ANS de J. C.
1056.	302.

Maximien étoit cruel, bruſque & déſobligeant; il étoit bon Soldat, & entendoit parfaitement bien à faire la guerre. Pour Dioclétien, il avoit l'eſprit fin & pénétrant, mais il n'étoit pas moins barbare que ſon Collegue; on prétend même qu'il quitta l'Empire de déſeſpoir de n'avoir pu éteindre la Religion Chrétienne qu'il perſécuta horriblement pendant dix ans entiers.

59 & 60. Après la démiſſion de Dioclétien & de Maximien, le Sénat donne le titre d'Auguſte à CONSTANCE & à GALERIUS. Ces deux Princes partagent entr'eux le corps de l'Empire; Conſtance obtient les Gaules, l'Italie & l'Afrique, & Galerius l'Illyrie, l'Aſie & l'Orient: mais Conſtance ne retient que les Gaules, où il s'acquiert l'amour & la vénération des Peuples, & meurt après avoir régné environ deux ans.

1056.	302.

61, 62 & 63. CONSTANTIN *le Grand*, MAXANCE & LICINIUS. Conſtantin fils de Conſtance eſt créé Empereur en Angleterre dans la ville d'Yorck, mais il diffère d'en prendre le titre. Les Soldats de la garde Prétorienne s'étant révoltés à Rome donnent le titre d'Auguſte à *Maxance*, fils de Maximien-Hercule. Ce Maximien, qui n'avoit quitté la pourpre qu'à regret, abandonne la Lucanie, & vient à Rome, d'où il écrit à Dioclétien pour l'enga-

1059.	305.

ANS de Rome. ANS de J. C.

ger à reprendre la ſouveraine puiſſance, mais il ne peut le lui perſuader. *Galerius* envoit Sevère Céſar à Rome pour s'oppoſer à Maxance ; Sevère aſſiége Rome, mais il eſt trahi & défait, & peu de tems après Maxance le fait étrangler en chemin entre Rome & Capoue. Maximien fait tous ſes efforts pour dépoſſeder Maxance ſon propre fils, mais ſes ſoins à cet égard ſont inutiles ; il ſe retire dans les Gaules auprès de Conſtantin ſon gendre, dans le deſſein de le tuer. Fauſte fille de Maximien & femme de Conſtantin informe ſon mari des mauvais deſſeins de ſon père. Maximien ſe ſauve à Marſeille, pour s'embarquer ; mais il eſt tué dans cette ville par les gens de Conſtantin. Galerius fait part de la pourpre à un certain Licinius, & meurt immédiatement après ce choix. La République obéït à quatre Empereurs dans le même tems, à *Conſtantin*, à *Maxance*, à *Licinius*, & à *Maximin* qui s'étoit fait élire par une partie des Troupes. Conſtantin attaque & défait l'Armée de Maxance près du Pont Milvius, & délivre ainſi Rome d'un tyran, & l'Egliſe d'un perſécuteur. Maximin fait quelques mouvemens contre Licinius dans l'Orient, & meurt à Tarſe. Conſtantin attaque Licinius qui avoit épouſé ſa ſœur ; il lui livre pluſieurs batailles dans leſquelles il le bat tant par mer que par terre, ce qui oblige Licinius de ſe rendre à la diſcretion de ſon ennemi dans la ville de Nicomédie ; & menant depuis une vie fort tranquille à Theſſalonique, il y eſt tué par l'ordre de Conſtantin, contre la parole que cet Empereur lui avoit donnée de le laiſſer en repos.

Conſtantin ſeul maître de l'Empire, perd quelque peu de cette douceur qui le rendoit ſi aimable ; il fait tuer Licinius ſon neveu, & fait mourir ſa femme & un grand nombre de ſes amis ; enfin prêt à marcher contre les Parthes qui menaçoient la Méſopotamie, il meurt près de Nicomédie dans l'Hôtel public

des Ambaſſadeurs hors la ville, aïant vécu 66 ans, dont il en avoit régné trente-&-un.

ANS de Rome. 1089. ANS de J. C. 335.

64, 65, 66 & 67. CONSTANTIN, CONSTANCE, & CONSTANS, fils de Conſtantin, & DALMATIUS ſon neveu, lui ſuccèdent. Dalmatius eſt tué par les Soldats dans une ſédition. Conſtantin déclare la guerre à ſon frère Conſtans; mais il eſt tué dans un combat près d'Aquilée. Conſtans gouverne d'abord l'Empire aſſez ſagement; mais dans la ſuite étant devenu fâcheux & inſupportable à ſes Sujets, il eſt tué par la faction de Magnence dans la petite ville d'Elne près de Perpignan, après avoir vécu trente-ſept ans, & en avoir régné dix-ſept. Conſtance fait la guerre contre les Perſes, mais avec de grandes pertes. L'Illyrie ſe ſoulève, & les Soldats y ſaluent Empereur *Vétéranion* que ſes ſervices & ſes bonnes qualités rendoient très-recommandable. Conſtance joint Vétéranion dans la Dardanie; & les deux Armées étant en préſence, ces deux Empereurs conviennent de plaider chacun leur cauſe, & de s'en rapporter au jugement des Armées. Conſtantin parle le premier; & les troupes emportées par ſes raiſons, le reconnoiſſent pour ſeul Empereur, & contraignent Vétéranion de ſe dépouiller de la pourpre; il la quitte dans le moment, & ſe retire en Bythinie, où il paſſe le reſte de ſes jours fort honorablement avec une penſion conſidérable que Conſtantin lui aſſure. *Nepotien* fils de la ſœur de Conſtantin arme dans Rome quelques Gladiateurs, & prend le nom d'Empereur; mais 18 jours après il eſt vaincu & tué par les gens de Magnence. Dans une bataille rangée qui ſe donne en Allemagne, Conſtance défait entièrement trente mille hommes qui compoſoient l'Armée de Magnence; & celui-ci réduit à l'extrémité, ſe tue à Lyon après trois ans & ſept mois de règne. *Gallus*, que Conſtance ſon couſin germain avoit fait Céſar, eſt tué dans

ANS de Rome.	ANS de J. C.	
		l'Orient pour avoir abuſé de ſon autorité & commis pluſieurs méchancetés. *Sylvanus* fait quelques mouvemens dans les Gaules; mais il ſe ſoutient à peine trente jours, après leſquels il eſt tué. Conſtantin envoit dans les Gaules le Céſar *Julien* ſon couſin & frère de Gallus. Julien ſe fait aimer des Soldats qui le proclament Empereur, & part pour l'Illyrie, dont il veut ſe rendre maître. Conſtance qui faiſoit la guerre aux Parthes, quitte tout pour venir combattre Julien; mais il meurt à Mopſueſte d'une fièvre chaude, âgé de quarante-cinq ans, dont il en avoit régné vingt-quatre.
1113.	359.	68. JULIEN à qui la mort de Conſtance venoit d'aſſurer l'Empire, fait la guerre aux Parthes; & revenant victorieux, il s'engage inconſidérément dans un combat, où il eſt tué par un des ennemis le vingt-ſixième jour de Juin, étant âgé de trente-un ans, dont il en avoit régné environ trois. Julien avoit de très-belles qualités; il étoit fort ſçavant, ſur-tout en langue grecque; il tenoit un peu trop du Philoſophe; il favoriſa d'abord les Chrétiens; mais dans la ſuite il s'obſtina à les perſécuter.
1115.	361.	69. JOVIEN eſt ſalué Empereur par les Soldats après la mort de Julien; il perd deux batailles contre les Perſes, & fait avec Sapor leur Roi une paix honteuſe; il reprend enſuite le chemin de Conſtantinople, pour paſſer de là en Illyrie; mais il meurt d'une mort ſubite ſur les confins de la Galatie, après avoir régné ſept mois, & vécu environ trente-trois ans.
1116. ou 1120.	362. ou 366.	70, 71 & 72. VALENTINIEN I. LE GRAND, VALENS *ſon frère*, & GRATIEN fils de Valentinien. Après la mort de Jovien, les Soldats ſaluent Empereur Valentinien né dans la Pannonie; celui-ci aſſocie à l'Empire Valens qui perſécute la vraie Réligion en Orient, en favoriſant l'Arianiſme. Valentinien déclare Auguſte Gratien ſon fils, & le mène avec lui à la guerre dès ſa plus tendre jeuneſſe; il bat

ANS de Rome.	ANS de J. C.
1131.	377.

les Barbares, fortifie les frontières de l'Empire, & protége en Occident la foi de Nicée; il meurt après un diſcours violent qu'il fait aux ennemis de l'Etat, étant âgé de cinquante-cinq ans, dont il en avoit régné environ onze. Valens eſt vaincu & bleſſé dans un combat contre les Huns, les Tartares, les Scythes, &c. & aïant été porté dans une miſérable cabane, il y eſt brûlé par ſes ennemis, la quatorzième année de ſon Empire, & trois ans après la mort de ſon frère. Gratien aſſocie à l'Empire *Théodoſe Eſpagnol* qu'il envoit en Orient; il défait les Germains près de Straſbourg; mais *Maxime*, qui avoit uſurpé la ſuprême autorité dans la Grande-Brétagne, bat près de Paris Gratien; & l'aïant ſurpris à Lyon, il le tue.

1134.	380.

73, 74 & 75. VALENTINIEN II. THÉODOSE *le Grand*, & HONORIUS *fils de Théodoſe*. Valentinien II. avoit déja été fait Empereur du vivant de ſon frère Gratien, ſous la tutelle de ſa mère Juſtine, protectrice des Ariens. Aïant été chaſſé d'Italie par *Maxime*, il ſe retire auprès de Théodoſe qui commandoit en Orient; il en eſt fort bien reçu; & aïant régné avec lui environ ſept ans, il eſt rétabli dans l'Empire d'Occident, & eſt enfin tué auprès de Vienne dans les Gaules par la perfidie d'Eugène & d'Arbogaſte. Théodoſe bat les Huns, les Goths & les Perſes; il défait & tue Maxime, Eugène & Arbogaſte; il fait taire les Hérétiques, il appuïe la Réligion, & meurt à Milan dans la cinquantième année de ſon âge, & la dix ſeptième de ſon règne. Honorius qui avoit déja commencé à goûter de l'Empire ſous Théodoſe ſon père, fait la guerre contre différens Peuples avec des ſuccès fort variés. Alaric Roi des Viſigots lui enlève pluſieurs Provinces, & Gildon, Stilicon & pluſieurs autres lui donnent bien de l'embarras. Honorius meurt après avoir régné environ trente-&-un ans.

1146.	392.

ANS de Rome.	ANS de J. C.	
		On prend l'Époque de la décadence de l'Empire Romain, du règne de l'Empereur Honorius. Ce fut auſſi ſous cet Empereur, que l'Empire d'Orient commença à faire un Etat ſéparé, indépendant, & qui n'eut plus aucune rélation avec celui de Rome; quant à ce dernier, il eut encore des Empereurs juſqu'à l'an 475, les voici:
1177.	423.	76. VALENTINIEN III. qui s'étoit réfugié en Orient auprès de Théodoſe le Jeune, vient à Rome, où il défait le tyran Jean, & ſe fait reconnoître en qualité d'Empereur. Il fait la guerre avec quelques ſuccès contre Attila; & après avoir perdu une bonne partie de ſon Empire, il meurt de mort violente la trente-deuxième année de ſon règne.
1209.	455.	77. MAXIME ſuccède à Valentinien; il contraint l'Impératrice Eudoxe fille de Théodoſe le Jeune à l'épouſer. Pour ſe retirer de ſes mains, elle ne craint point de ſe mettre en celles de Genſeric. Rome eſt en proie aux Barbares, & le Peuple déchire Maxime, & ne reçoit dans ſes maux que cette triſte conſolation.
1209.	455.	78. Entre pluſieurs concurrens & rivaux, AVITUS paroît ſur la ſcène; il eſt ſalué Empereur, & ſoutenant mal ſa réputation, il ſe ſauve par un Évêché.
1210.	456.	79. MAJORIEN règne environ cinq ans, & enfin il eſt tué.
1215.	461.	80. SEVERE n'a pas un meilleur ſort que Majorien.
1219.	465.	81. ANTHEMIUS termine ſes jours comme ſes prédéceſſeurs.
1226.	472.	82. OLIBRIUS eſt auſſi tué au bout de quelques mois.
1227.	473.	83. GLYCERIUS eſt ſalué Empereur, & bientôt après il eſt dépoſé.
1228.	474.	84. JULIUS NEPOS joue le même rolle que ſon prédéceſſeur.
1229.	475.	85. AUGUSTULE n'eſt pas plus favoriſé que Nepos.

Cet Auguſte, qu'on nomme Auguſtule, fils d'Oreſte, fut le dernier Empereur reconnu à Rome; & auſſitôt après la mort de ſon père, il fut dépoſſédé par Odoacer Roi des *Hérules*; c'étoient des Peuples venus du Pont Euxin, qui fondèrent en Italie le Roïaume de Lombardie, peu de tems après que les Francs ſe furent établis dans les Gaules, & que Vallia Roi des Gots eut obligé les Romains de traiter avec lui, & de lui céder la partie de l'Eſpagne, dont il s'étoit rendu maître.

ANS de Rome.	ANS de J. C.

DE L'HISTOIRE PROFANE ou POLITIQUE, EN GE'NE'RAL.

J'ENTENS ici par Hiſtoire Profane ou Politique, la Narration des événemens qui n'ont pas un rapport direct & immédiat avec l'Hiſtoire de l'Egliſe; ſans toutefois me gêner au point de paſſer totalement ſous ſilence des faits qui pourroient appartenir à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ou avoir quelque connexion avec elle. C'eſt dans le détail de ces événemens que j'apperçois un champ d'une étenduë immenſe; auſſi je ne préſume pas aſſez de mes forces pour entreprendre de le meſurer dans toutes ſes parties; il ſuffit d'ailleurs à l'objet de ces Mémoires, que je rédige avec ordre, & avec le plus de préciſion qu'il eſt poſſible, les faits les mieux conſtatés, & qui intéreſſent le plus la curioſité publique. Je laiſſe au Lecteur judicieux à décider ſi j'ai j'ai bien ou mal exécuté mon deſſein à cet égard dans les Articles ſuivans.

ARTICLE PREMIER.

De l'établiſſement & de l'extinction des principales Monarchies du Monde connu avant J. C.

DU ROYAUME DE BABYLONE.

NEMROD SATURNE, fils de Chus, fils de Cham, fils de Noé, homme farouche, devient par ſon humeur violente le premier des Conquérans; il établit ſon Roïaume

à Babylone, au même lieu où la Tour avoit été commencée, & déja élévée fort haut, environ l'an du Monde 1771 ou 1800, & avant Jeſus-Chriſt 2232 ou 2213.

Joſeph, Liv. 1 des Antiq. chap. 9, en parlant de la confuſion des Langues qui arriva vers le tems de Nemrod, rapporte ces paroles de la Sybille : *Les hommes ne parlant tous qu'une même langue, quelques-uns d'entr'eux entreprirent de bâtir une tour fort haute, comme s'ils euſſent voulu s'en ſervir pour monter au Ciel ; mais les Dieux irrités ruinèrent la tour, en envoïant les vents ſur la terre, & chacun parla une langue différente : ce qui fut cauſe que la Ville fut appellée Babylone, c'eſt-à-dire, confuſion.* Voïez auſſi la Gen. chap. 10 & 11, & Beroſ. liv. 4 & 5.

Nabonadde, Roi de Babylone en 2656, eſt détroné par *Bélus* en 2682.

Du premier Empire d'Aſſyrie.

BÉLUS, vainqueur de Nabonadde, jette les premiers fondemens de l'Empire d'Aſſyrie, environ l'an du Monde 2682, & meurt en 2707. Mais en ſuivant Hérodote, qui paſſe pour l'un des plus exacts Hiſtoriens de l'Antiquité, on doit faire honneur de la fondation du premier Empire des Aſſyriens à NINUS I. fils de *Bel*, qui vivoit environ l'an du Monde 2732. NINUS établit le ſiége de ſon Empire à Ninive, ville ancienne & déja célèbre, & à laquelle il ajoute beaucoup d'ornemens ; il dreſſe une ſtatue en l'honneur de ſon père Bélus ou Bel, & y attache le privilège que quiconque y auroit recours, ou ſe réfugieroit auprès, ſeroit abſous & exemt des peines qu'il pourroit avoir méritées. Pluſieurs autres à l'imitation de Bel dreſsèrent également des ſtatues en l'honneur des principaux d'entr'eux ; & de là prit naiſſance l'Idolâtrie, & ſont auſſi venus les noms de *Bel*, *Baal*, *Belſegor*, & *Belzebuth. Voïez S. Jerome, Tom. 6, in Oſea, chap. 2, & Beroſ. liv. 5.*

PHUL, Roi de Ninive, fait pénitence avec tout ſon peuple à la prédication de Jonas, environ l'an 3236.

SARDANAPALE I. occaſionne par ſa moleſſe, la chûte du premier Empire des Aſſyriens, environ l'an du Monde 3257. Les Mèdes, ſous la conduite d'Arbace leur Gouverneur, ſe révoltent les premiers contre Sardanapale ;

& leur exemple eſt ſuivi par tous les autres Sujets de ce Prince efféminé, qui eſt contraint de ſe brûler lui-même dans ſon Palais avec ſes femmes, ſes eunuques & ſes richeſſes.

Du ſecond Empire d'Aſſyrie.

Immédiatement après Sardanapale, on voit paroître le ſecond Empire des Aſſyriens, dont Ninive demeure la Capitale. Ce nouvel Empire eſt fondé par THILGAT ou THEGLATH fils de Phalaſar, appellé pour cette raiſon Theglathphalaſar, à qui on donne auſſi le nom de Ninus le Jeune. Ce Prince meurt l'an 3276.

Le ſecond Empire des Aſſyriens ne dure qu'environ 135 ans, & Sarac ou Sardanapale II. en eſt le dernier Souverain. Il meurt en 3392.

Du Grand Empire de Babylone.

NABONASSAR ou BÉLÉSIS, qu'on nomme encore Baladam, uſurpe une partie du premier Empire d'Aſſyrie, & il en forme celui de Babylone, l'an du Monde 3257.

NABOPOLASSAR, que Chinaladan, autrement Sarac ou Sardanapale II. avoit fait Général de ſes Armées contre Cyaxare Roi des Mèdes, ſe joint avec Aſtyage fils de Cyaxare, prend Chinaladan dans Ninive, détruit cette grande Ville ſi long-tems maîtreſſe de l'Orient, ſe met ſur le trône de ſon Maître, & gouverne en même tems deux Empires, d'Aſſyrie & de Babylone. Nabopolaſſar meurt en 3399. Pluſieurs Auteurs mettent la réunion des deux Empires de Ninive & de Babylone ſous Aſaraddon fils de Sennacherib.

BALTHASAR eſt le dernier Roi de Babylone. Cyrus fils de Cambyſe Roi de Perſe, prend & ſoumet Babylone à Cyaxare II. ſon oncle, Roi des Mèdes, qui l'avoit fait ſon Général. Balthaſar meurt en 3466.

De l'Empire des Mèdes.

ARBACE ou ORBACE, que quelques-uns appellent Pharnace, qui avoit excité les Mèdes à la révolte contre Sardanapale Roi d'Aſſyrie en 3257, eſt regardé comme le Fondateur de l'Empire des Mèdes, bien que pluſieurs faſſent mention d'une aſſez longue anarchie, avant que donner des Rois à ces Peuples. Arbace meurt en 3284.

CYAXARE II. appellé par Daniel, Darius le Mède,

également ſatisfait de la fidélité & des exploits de Cyrus fils de Mandane ſa ſœur & de Cambyſe Roi de Perſe, ſujet à l'Empire des Mèdes, il lui donne en mariage ſa fille unique & ſon unique héritière. Cyaxare II. meurt en 3468.

De l'Empire des Perſes.

CYRUS réunit les deux Empires des Mèdes & des Perſes en 3468, & meurt en 3475.

XERXÉS I. ou le Grand, règne en 3531.

CODOMAN ou Darius III. eſt le dernier Roi des Perſes; il eſt vaincu & défait en trois batailles rangées par Alexandre le Gr. R. de Macédoine. Darius III. meurt en 3674.

Du Roïaume de Macédoine.

CARANUS règne en Macédoine vers l'an 3210.

ALEXANDRE III. ou le Grand, fils de Philippe II. après avoir vaincu Darius dernier Roi des Perſes, entre triomphant dans Babylone & dans Suſe, détruit Perſepolis ancien ſiége des Rois de Perſe, pouſſe ſes conquêtes juſqu'aux Indes à la tête de ſes braves Grecs, & vient mourir à Babylone, âgé de trente-trois ans, dont il en avoit régné environ douze, en 3681.

PERSÉE, dernier Roi de Macédoine, eſt vaincu par les Romains commandés par le Conſul Emilius Paulus qui mène Perſée à Rome, où il le fait ſervir à ſon triomphe, l'an 3836.

Des premiers Rois d'Egypte.

MÉNÉS eſt le premier des Rois d'Egypte, dont on ait connoiſſance; il règne vers l'an du Monde 1816.

Dans la ſuite des tems, les Rois d'Egypte prennent tous le nom de Pharaon.

PSAMMÉNITE eſt dépouillé de ſes Etats par Cambyſe fils de Cyrus, Roi de Perſe, environ l'an 3470, & l'Egypte devient une Province du vaſte Empire des Perſes.

Des derniers Rois d'Egypte.

PTOLOMÉE SOTER, fils de Lagus, l'un des Capitaines d'Alexandre le Grand Roi de Perſe, s'empare de l'Egypte peu après la mort d'Alexandre; il y établit un Roïaume environ l'an 3698, & meurt en 3719.

Les ſucceſſeurs de Ptolomée Soter, qu'on nomme les

Lagides, ſe font tous appeller *Ptolomée*, à l'exception des deux Reines Cléopatres.

Après la bataille d'Actium livrée l'an du Monde 3974, tout cède à la fortune de Céſar : Alexandrie lui ouvre ſes portes : l'Egypte devient une Province Romaine, & la Reine Cléopatre qui déſeſpère de pouvoir la conſerver, ſe tue elle-même après Marc-Antoine.

Du Roïaume de Thrace.

LYSIMAQUE, autre Capitaine d'Alexandre le Grand, ſe rend maître de la Thrace, & y fonde un Roïaume, environ l'an 3703; mais il en eſt chaſſé par Seleucus auſſi l'un des Capitaines d'Alexandre. Seleucus eſt tué par Ptolomée-Ceraunus, fils de Ptolomée I. Roi d'Egypte, que ſon père avoit chaſſé de ſes États, & Ceraunus attaqué par les Gaulois, périt dans un combat qu'il leur donne.

Du Roïaume de Pergame.

PHILÉTERE, vainqueur de Lyſimaque qui s'étoit rétabli à Pergame, y fonde le Roïaume de ce nom en 3723, & meurt en 3741.

ATTALUS III. ou Philométor, dernier Roi de Pergame, meurt en 3871, & fait par ſon teſtament le Peuple Romain ſon héritier.

Des Rois de Syrie.

SÉLEUCUS NICATOR, autre Capitaine d'Alexandre le Grand, fonde le Roïaume de Syrie en 3698, & abdique en 3723. Cette Monarchie comprenoit, outre la Syrie, ces vaſtes & riches Provinces de la haute Aſie, qui compoſoient l'Empire des Perſes.

ANTIOCHUS l'Illuſtre, ou Epiphane, fils d'Antiochus le Grand, 8.e Roi de Syrie, règne comme un furieux; il entreprend de ruiner le Temple, la Loi de Moïſe & toute la Nation Juive; Mathatias Sacrificateur de la race de Phinée & imitateur de ſon zèle, lui réſiſte avec fermeté. La colère de Dieu ſur ce Roi ſuperbe eſt implacable, parce que ſa converſion eſt fauſſe; il meurt d'une mort digne de ſon impiété & de ſon orgueil, en 3840.

Les Rois de Syrie prennent preſque tous le nom d'Antiochus ou de Séleucus.

ANTIOCHUS l'Aſiatique eſt le dernier Roi de Syrie; il

eſt vaincu par les Romains : on croit que c'eſt le même qui avoit été inveſti en 3941 d'une partie de la Syrie, ſous le nom de Comagène, & qui meurt en 3962.

Des Rois de Bythinie.

Environ le tems de la mort ou de l'abſence d'Alexandre le Grand, ZIPOÉTÉS fonde le Roïaume de Bythinie vers 3679, & meurt en 3726.

NICOMÉDE IV. dernier Roi de Bythinie, meurt en 3929, & laiſſe par ſon teſtament ſon Roïaume au Peuple Romain.

Des Rois de Cappadoce.

PHARNACE règne vers 3475; mais le Roïaume de Cappadoce n'eſt véritablement aſſuré qu'après la mort d'Alexandre le Grand.

ARCHELAUS, dernier Roi de Cappadocè, va à Rome, y étant attiré par les fauſſes careſſes de l'Empereur Tibère; mais ce perfide dépouille ce Prince de ſon Roïaume, il le met au Banc de l'Empire, & ordonne que Mazaca, ville Cap. de la Cappadoce, ſoit dans la ſuite appellée Céſarée.

Des Rois de Pont.

ARTABAZE eſt conſidéré comme le Fondateur du Roïaume de Pont; il règne en 3490, & meurt en 3524.

Les *Mithridates*, qui règnent dans le Pont après la mort d'Alexandre le Grand, doivent être regardés comme les reſtaurateurs de cette Monarchie.

La plûpart des Rois de Pont prennent le nom de Mithridate.

MITHRIDATE VIII. dernier Roi de Pont, meurt l'an de Jeſus-Chriſt 49.

Des Rois d'Arménie.

ARTAXIAS I. règne en 3815; il eſt dépouillé en 3839.

PARTHAMASIRIS eſt le dernier Roi d'Arménie, & règne environ l'an de Jeſus-Chriſt 108.

Des Rois des Parthes.

ARSACE I. règne vers 3754, & meurt en 3786.

ARTABAN IV. eſt le dernier Roi des Parthes; il règne l'an de Jeſus-Chriſt 230 ou 236.

INACHUS, le plus ancien de tous les Rois connus par les Grecs, fonde le Roïaume d'Argos, environ l'an du Monde 2148.

La Colonie d'Egyptiens que *Cécrops* tranſporte en Grèce, y fonde douze Villes, ou plutôt douze Bourgs, dont il compoſe le Roïaume d'Athènes, & où il établit avec les loix de ſon Païs, les Dieux qu'on y adoroit.

ARTICLE II.

Des Perſonnes Illuſtres depuis le commencement du Monde juſqu'à J. C.

PATRIARCHES.

ADAM créé 4003 ans avant l'Ere Vulgaire, déſobéit à Dieu, & péche par complaiſance pour Eve ſa femme; il engendre Cain, & enſuite Abel que ſon frère Cain tue par jalouſie. Adam meurt l'an du Monde 930. *Voïez la Gen. chap.* 1, 2, 3 *&* 4, *&* *Joſeph*, *liv.* 1, *ch.* 1, 2, 3 *&* 4.

SETH, qu'Adam avoit engendré à l'âge de 130 ans, eſt la tige d'une poſtérité fidèle à Dieu, malgré la dépravation générale du genre humain. Seth meurt en 1042 âgé de 912 ans.

ENOS, engendré par Seth à l'âge de 105 ans, commence à invoquer le nom de Dieu d'une manière diſtinguée; à l'âge de 90 ans il engendre Cainan, & meurt en 1140, âgé de 905 ans.

CAINAN, âgé de 70 ans, engendre Malaléel, & meurt en 1235, aïant vécu 910 ans.

MALALÉEL, à l'âge de 65 ans, engendre Jared, & meurt en 1290 âgé de 895 ans.

JARED, après avoir vécu 162 ans, engendre Enoch, & meurt en 1420, âgé de 962 ans.

ENOCH, âgé de 65 ans, engendre Mathuſalem; & après avoir vécu 365 ans, il eſt miraculeuſement tiré du monde qui n'étoit pas digne de le poſſéder.

MATHUSALEM, à l'âge de 187 ans, engendre Lamech, & meurt en 1656, âgé de 969 ans.

LAMECH, aïant vécu 182 ans, engendre Noé, & meurt en 1651, âgé de 777 ans.

NOÉ, étant âgé de 500 ans, engendre Sem, Cham & Japhet, cent ans avant le Déluge. Dieu commande à Noé, qui étoit juſte & bon, de bâtir l'Arche: il y emploie 100 ans, & lui donne 300 coudées de long

ſur 30 de haut; le Déluge arrive, & il ne ceſſe de pleuvoir durant 40 jours; les plus hautes montagnes ſe trouvent couvertes de 15 coudées d'eau; tout ce qui avoit vie périt par les eaux, l'an du Monde 1656, à la réſerve de Noé & de ſa famille, & des animaux de chaque eſpèce que Noé avoit fait entrer dans l'Arche. 150 jours après le Déluge les eaux commencent à diminuer, & le 27.e jour du ſeptième mois l'Arche ſe repoſe ſur les montagnes d'Arménie. Quelques jours après Noé ſort de l'Arche, & rend à Dieu des actions de graces. Noé meurt en 2006, après avoir vécu 950 ans. *Voïez la Gen. chap.* 7, 8 *&* 9.

SEM, fils de Noé, engendre cinq mâles; *Elam* le premier des cinq, donne ſon nom aux Elamites, qui furent les premiers peuples de Perſe; les Aſſyriens deſcendirent du ſecond, qui eſt *Aſſur*; les Arfaſſades, enſuite appellés Chaldéens, eurent pour père *Arphaxad*, qui eſt le troiſième; *Lud*, d'où venoient les Lydiens, eſt le quatrième; & *Aram* le cinquième donne naiſſance aux Arméniens, que les Grecs appellent Syriens. Sem meurt en 2158. *Voïez la Gen. chap.* 10, 11, *&* 1 *des Paralip. ch.* 1, *&* *Joſeph*, *liv.* 1 *des Antiq. chap.* 14.

CHAM, ſecond fils de Noé, eſt maudit de ſon père, parce qu'il s'étoit mocqué de lui pendant qu'il étoit ivre. Cham engendre quatre mâles; *Chus* qui eſt le premier des quatre, donne naiſſance aux Ethiopiens; *Meſra*, le ſecond, eſt le père des Egyptiens; *Fut*, le troiſième, engendre les Lybiens; & *Chanaan*, le quatrième, eſt la tige des Chananéens. *Voïez la Gen.* 9 *&* 10, *Joſeph*, *liv. des Antiq. chap.* 12.

JAPHET, troiſième fils de Noé, engendre ſept mâles; *Gomer*, le premier des ſept, eſt le père des Gomerites enſuite appellés Galates par les Grecs; *Magog*, le ſecond, produit les Magogiens, appellés Schytes par les Grecs; le troiſième, *Madai*, eſt la tige des Mèdes; le quatrième, *Javan*, donne naiſſance aux *Joniens*, qui ſont les Grecs; le cinquième, *Tubal*, engendre les Ibériens, aujourd'hui les Eſpagnols; le ſixième, *Moſoch*, produit les Peuples de la Cappadoce; le ſeptième, *Thiras*, donne ſon nom aux Thiriens, que les Grecs appellent Thraces.

ARPHAXAD, fils de Sem, engendre Salé à l'âge de 35 *ans*, & meurt âgé de 438 ans en 2096. Suivant la Verſion des

des 72 Interprétes, Arphaxad engendre Cainan. Les Chaldéens deſcendent d'Arphaxad; ceux-ci bâtiſſent Babylone. *Voïez la Gen. chap.* 11. *Joſeph, Liv.* 1. *des Antiq. chap.* 14. *& S. Auguſtin de la Cité de Dieu, chap.* 10.

SALÉ, fils d'Arphaxad, à l'âge de 30 ans, engendre Héber, & meurt âgé de 433 ans en 2126. Joſeph écrit que Salé eſt le père des Sarmates, Tartares & Indiens. *Voïez la Gen. ch.* 11. *Joſeph des Antiq. Ptol. Liv.* 3. *&* 5.

HEBER, fils de Salé, engendre Phaleg à l'âge de 34 ans, & meurt âgé de 464 ans. Héber eſt le père des Hébreux & des Juifs; & lors de la confuſion des Langues, l'Hébraïque ſe conſerva ſeulement dans la famille d'Héber. *Voïez la Gen. ch.* 10. *&* 11. *Joſ. Liv.* 1. *des Antiq. ch.* 14.

PHALEG, fils d'Héber, à l'âge de 30 ans engendre Reu, & meurt après avoir vécu 269 ans. Phaleg en hébreu ſignifie diviſion. *Voïez la Gen. chap.* 11. *S. Auguſt. de la Cité de Dieu, Liv.* 16. *chap.* 11.

REHU ou REU, fils de Phaleg, étant âgé de 32 ans, engendre Sarug, & meurt après avoir vécu 239 ans. Du tems de Reu on remarque des événemens très-diſtingués. *Voïez la Gen. chap.* 11. *Juſt. Liv.* 1. *Euſebe Chro. Bohé.*

SARUG, fils de Reu, engendre à l'âge de 30 ans Nachor, & meurt âgé de 230 ans. *Voïez la Gen. chap.* 11. *& S. Auguſtin de la Cité de Dieu, Liv.* 18. *chap.* 21.

NACHOR, fils de Sarug, à l'âge de 29 ans engendre Tharé, & meurt âgé de 148 ans. *Voïez la Gen. chap.* 11.

THARÉ, fils de Nachor, étant âgé de 70 ans engendre Abraham, & meurt âgé de 205 ans.

ABRAHAM, fils de Tharé, quitte par l'ordre de Dieu, ſa patrie & ſes parens, & s'en va dans la Terre de Chanaan. Agar ſa ſervante lui fait un fils nommé Iſmaël. Abraham, à l'âge de 90 ans, ſe circoncit avec les ſiens. Sara âgée de 90 ans fait un fils, nommé Iſaac, à Abraham ſon mari âgé de 100 ans. Abraham meurt en 2183, après avoir vécu 175 ans. *Voïez la Gen. depuis le chap.* 11. *juſqu'au* 25. *& Joſeph Liv.* 1. *des Ant. depuis le chap.* 16. *juſqu'au* 26.

ISAAC, fils d'Abraham, naît 14 ans après Iſmaël, & à l'âge de 13 ou de 25 ans il eſt offert en ſacrifice; étant âgé de 40 ans il épouſe Rebecca, fille de Bactuel Sirus, de Méſopotamie, ſœur de Laban; 20 ans après ils lui

naiſſent de Rebecca deux jumeaux, Eſau & Jacob. Iſaac meurt en 2289, après avoir vécu 180 ans. *Voïez la Gen. chap.* 25. *&* 35. *& Joſeph, Liv.* 1. *chap.* 26. *&* 28.

JACOB, fils d'Iſaac, fuïant la préſence d'Eſau, s'enfuit dans le Païs d'Aram, où il eſt fort bien reçu par ſon oncle Laban. Après un mois de ſéjour, Jacob convient avec Laban de le ſervir pendant ſept ans, pour en obtenir en mariage ſa fille Rachel. Les ſept ans étant finis, on lui donne Lia ſœur de Rachel, & l'on excuſe la fourberie ſur la coutume qui ne permettoit pas de marier la cadette avant l'aînée. Jacob commence à ſervir ſept autres années pour Rachel; & il obtient ainſi les deux ſœurs. De ſes deux femmes & de deux ſervantes, Jacob devient père de douze fils & d'une fille; il a Joſeph de Rachel, & meurt en Egypte en 2315, après avoir vécu 147 ans. *Voïez la Gen. chap.* 29. *& Joſeph, chap.* 27.

JOSEPH, fils de Jacob & de Rachel, eſt vendu par ſes frères à des Marchands Iſmaëlites; & étant entré dans la ſuite au ſervice de Pharaon Roi d'Egypte, il fait une fortune très-conſidérable, & meurt en 2369, étant âgé de 110 ans. *Voïez la Gen. chap.* 37. *& Joſeph, Liv.* 2. *des Antiq. depuis le chap.* 2. *juſqu'au* 9.e

MOYSE, libérateur du Peuple de Dieu en 2513, enſeigne aux Iſraëlites les dix Préceptes de la Loi que Dieu avoit écrits de ſon doigt ſur deux Tables qu'il lui avoit données ſur le Mont Sinaï, avec les Coutumes, les Cérémonies, & les Uſages de l'ancienne Loi. Moïſe meurt en 2553, à l'âge de 120 ans, dont il en avoit paſſé 40 à gouverner les Iſraëlites, qu'il avoit conduits dans le deſert au travers de la Mer Rouge. *Voïez l'Exode, le Levitique, les Nombres, le Deutéronome.*

JOSUÉ, ſecond Chef du Peuple de Dieu, conduit Iſraël dans la Terre Promiſe, au travers du Jourdain, de la même manière que Moïſe avoit paſſé la Mer Rouge. Il prend la ville de Jéricho, & la brûle. Il livre bataille aux Gabaonites, & durant le combat le ſoleil & la lune s'arrêtent dans leur courſe, le jour eſt prolongé. Joſué demeure victorieux de trente-&-un Rois, & partage entre le Peuple d'Iſraël la Terre de Canaan. Joſué meurt l'an du Monde

2570, après avoir vécu 110 ans, dont il en avoit emploïé 28 à gouverner le Peuple de Dieu.

Après Joſué, Iſraël eſt gouverné pendant 17 ans par les plus Anciens du Peuple. OTHONIEL, le premier des Juges, ſuccède aux Anciens, & meurt en 2639. SAMUEL, le dernier des Juges, meurt en 2935. SAUL, le premier des Rois du Peuple de Dieu, ſacré par Samuel dès l'an 2909, meurt en 2949.

ROBOAM, le quatrième des Rois, perd dix Tribus; & de là ſe forment deux Roïaumes, l'un d'Iſraël & l'autre de Juda.

OSÉE, Roi d'Iſraël, eſt emmené en Aſſyrie en 3283.

MATHANIAS, ou SÉDECIAS, Roi de Juda, eſt emmené captif à Babylone en 3416.

Après les 70 ans de la captivité de Babylone, Cyrus rend la liberté au Peuple de Dieu, en 3486.

ZOROBABEL accompagné de Jeſus fils de Joſedec, Souverain Pontife, ramène les captifs.

JUDAS, ſurnommé Machabée, Pontife & Prince des Juifs en 3839, meurt en 3844.

AGRIPPA I. ſurnommé le Grand, ou Hérode III. Roi des Juifs, meurt l'an de J. C. 42.

AGRIPPA II. & dernier Roi des Juifs, règne en 94. Les Romains, maîtres de la Judée, y envoient un Gouverneur, & n'y veulent plus ſouffrir des Rois.

AARON, frère de Moïſe, l'un des Juges, & Souverain Pontife du Peuple de Dieu, meurt âgé de 123 ans, après avoir exercé le Souverain Sacerdoce durant 37 ans. *Voïez les Nombres, chap. 16. & Joſeph, Liv. 4. des Antiq. chap. 5.*

ACHILLE, Grec très-courageux, avoit été caché par ſa mère, déguiſé en habit de femme, parmi les filles de Licomède, afin qu'il n'allât pas à la guerre de Troye; mais Ulyſſe l'aïant découvert, il l'y mena. Pour venger la mort de ſon ami Patrocle, Achille tue Hector, & il eſt enſuite tué lui-même par Pâris. *Voïez l'Odyſſée d'Homère, & Virgile, Liv. 2. des Eneides.*

AGAMEMNON, Roi de Micène en 2809, eſt élû par les Grecs Général de l'Armée deſtinée à agir contre les Troyens; au retour de ſon expédition, il eſt tué par Egiſte, amant de Clitemneſtre ſa femme.

ALCIBIADE, Capitaine Athénien, fait la guerre en Sicile en 3589. Sa beauté & ſon éloquence le font diſtinguer; mais ſon imprudence l'oblige d'abandonner ſa Patrie. Il paſſe au ſervice du Roi des Lacédémoniens, & enſuite à celui de Darius; il prend Biſance, défait les Lacédémoniens, & ruine l'Armée de Farnabaſe. Il meurt aſſaſſiné par quelques Soldats.

ANDROMAQUE, fille du Roi des Thébains, & femme d'Hector, eſt emmenée en Grèce par Ulyſſe.

ANDROMEDE, fille de Céphée Roi des Ethiopiens & de Caſſiopé, eſt femme de Perſée. *Voïez Hérodote, Liv. 7. & Diod. de Sic.*

ANTHERME, de l'Iſle de Chio, très-fameux Sculpteur. *Voïez Pline, Liv. 36. chap. 5.*

ANTIGONUS, l'un des plus diſtingués d'entre les Capitaines d'Alexandre le Grand, ſe rend maître d'une partie de l'Aſie après la mort de ce Prince. Mais Antigonus aïant refuſé de faire part de ſes conquêtes à Ptolomée, à Caſſandre & à Lyſimaque, également Capitaines d'Alexandre, ceux-ci ſe réuniſſent, le combattent & le tuent. *Voïez Juſtin, Liv. 14. & 17.*

ANTIGONUS GONATA, fils de Démétrius Roi d'Aſie, règne en Macédoine vers l'an 3737. *Juſt. Liv. 25. & 26.*

ANNIBAL Carthaginois, fils d'Amilcar, prend Sagonte, ville alliée des Romains, aïant à cet effet formé une Armée de 150000 Fantaſſins & de 20000 chevaux. Il va enſuite en Italie, en traverſant les Gaules, & paſſe le Rhône à Roquemaure près d'Avignon. Il défait T. Sempronius & Flamminius, avec perte de 15000 Romains tués. Le ſage Fabius abbaiſſe les forces d'Annibal : celui-ci les répare; & à la journée de Cannes, il tue aux Romains 40000 hommes d'Infanterie, & 2700 de Cavalerie; & enſuite il envoïe à Carthage trois boiſſeaux d'anneaux de Sénateurs, de Chevaliers & de Soldats Romains. Annibal néglige de ſe rendre maître de Rome; il eſt vaincu par Marcellus, & après par P. Scipion; il ſe réfugie auprès d'un certain Roi de Pruſe; & craignant que celui-ci ne le livrât en vie aux Romains, il s'empoiſonne, & meurt l'an du Monde 3815. *Voïez Eutr. Liv. 3. Flo. Liv. 2. Plut. de Annib. Polib. 2. & 3. Tit. Liv. 1. S. Auguſtin de la Cité de Dieu, Liv. 3. chap. 20.*

ARISTOTE, né dans un miſérable hameau nommé Stagire, eſt fils de Nicomaque Médécin. Il eſt envoïé à Athènes, où il étudie 20 ans ſous Platon. Philippes Roi de Macédoine fait venir Ariſtote auprès de lui, & le donne pour maître à ſon fils Alexandre. Ariſtote nous a laiſſé beaucoup d'ouvrages de ſa compoſition, en matière d'éloquence, de morale, &c. *Voïez Diogene Laërce, & Plutarque.*

ARTHEMISE, femme de Mauſolus petit Roi de Carie, fait faire, en mémoire de ſon mari, un Tombeau très-fameux & digne d'être compté parmi les ſept Merveilles du Monde. Lors de la dédicace de ce Tombeau (*d'où nous vient le nom de Mauſolée*), Arthemiſe ordonne une eſpèce de fête convenable au ſujet; elle fait chanter les louanges de ſon mari, & met devant le Tombeau quantité de préſens, d'argent, &c. On rapporte que pour chanter ces louanges, on avoit fait venir pluſieurs perſonnes très-habiles, & entr'autres Iſocrate & Theopompe. *Voïez Aulus Gellius, Liv. 10. ch. 18. Le Boccace, & Hér. Liv. 7.*

ASCAGNE, fils d'Enée, commence de régner ſur les Latins vers 2831; il bâtit Albe-la-Longue, & meurt après avoir régné 38 ans, partie à Lavinie, & partie à Albe-la-Longue. *Voïez Eutrope augmenté.*

ATHALIE, mère d'Ochozias Roi de Judée, gouverne les Juifs pendant ſept ans, & enſuite elle eſt tuée. *Voïez le Liv. 4. des Rois, ch. 11. & Joſeph, Liv. 9. chap. 7.*

ATLAS, frère de Prométhée, paſſe pour être l'inventeur de la Sphère & de l'Aſtrologie. C'eſt ce qui a donné lieu à la fable qui fait ſoutenir le Ciel par Atlas. *Voïez Pline, Liv. 2. chap. 6. & Liv. 7. chap. 56.*

BARUCH prophétiſe à Babylone durant la captivité du Peuple Juif. Il prédit beaucoup de choſes touchant l'Incarnation du Verbe, & des derniers tems du Monde. *Voïez Baruch, & Joſeph, Liv. 10. chap. 8.*

BÉRÉNICE eſt femme de Ptolomée Roi d'Egypte, fils de Lagus. Philadelphe ſon fils donne le nom de Bérénice à une ville du Golfe Arabique. Une autre Bérénice femme de Ptolomée Evergette avoit une ſi belle chevelure, que Conon le Mathématicien la place dans le Ciel parmi les étoiles.

BRENNUS, Général des Gaulois Senonois, paſſe en Italie à la tête d'une groſſe Armée, vers 3606. Il défait

près de la rivière d'Allia les Romains commandés par Fabius. Il ſe rend maître de Rome, la ſaccage & la brûle; mais il ne peut prendre le Capitole. Camille l'oblige de ſe retirer. Les Gaulois pouſſent juſqu'en Bythinie, où ils donnent du ſecours au Roi Nicomède, qui par reconnoiſſance leur cède une étenduë de païs, qui prend le nom de Gallo-Grèce. On voit encore aujourd'hui à Modène une ſtatue de Brennus. *Voïez T. Live, Liv.* 5. *Eutr. Liv.* 1. *Juſt. Liv.* 24.

BRUTUS ſuit le parti de Pompée contre Céſar qui l'avoit comblé de bienfaits; il entre même dans la conſpiration contre Céſar; mais quelque tems après aïant été vaincu, il eſt contraint de ſe donner la mort. *Voïez Plut. & Appius*, L. 2.

CADMUS eſt frère de Phénix, fils d'Agenor; il porte de Phénicie en Grèce ſeize Lettres, auſquelles Palamède en ajoute quatre du tems de la guerre de Troye, & après lui, Simonide Melicus quatre autres. On attribue à Cadmus l'invention de tailler & de ſculpter la pierre & les métaux, & l'art de les fondre. *Pline, Liv.* 7. *ch.* 56. *Ovide, Liv.* 3. *&* 4. *des Métamorph.*

CAIUS CASSIUS, l'un des principaux Chefs de la conjuration qui fait perdre la vie à Céſar, eſt vaincu par Auguſte & par M. Antoine réunis, & déſeſpérant de pouvoir ſe ſauver, il ſe tue avec le même poignard dont il avoit frappé Céſar. *Voïez Plutarque ſur Céſar & Brutus.*

C. M. CORIOLAN, Patricien Romain, eſt condamné en exil; il ſe réfugie chez les Volſques, ſur qui il avoit pris quelque tems auparavant la ville de Corioli; il lève une Armée contre les Romains, qu'il défait en pluſieurs occaſions, & s'approche juſqu'à cinq milles de Rome; il réfuſe d'écouter les Ambaſſadeurs & les Prêtres que les Romains lui envoient pour traiter de la paix; mais enfin il ſe laiſſe toucher par les larmes de Véturie ſa mère, & de Volunnie ſa femme, & à leurs prières, il fait retirer l'Armée des Volſques. *Voïez Tite-Live, Liv.* 2. *& Eutrope, Liv.* 1.

C. MECENAS, iſſu des Rois de Toſcane, compoſe dans ſa jeuneſſe des Tragédies, & pluſieurs autres ouvrages de Poëſie; & s'étant attaché à Auguſte, il devient le protecteur des Poëtes & des Orateurs. *Voïez Crinit. & Suétone.*

CAMBYSE, ſecond Roi des Perſes, ſuccède à Cyrus vers 3475. C'eſt le même que l'Artaxerces du Liv 1. d'Eſdras,

chap. 4. qui révoque la permiſſion que Cyrus ſon père avoit donnée de rebâtir le Temple & la Ville de Jéruſalem. Cambyſe réunit à ſon Empire le Roïaume d'Egypte; & choqué des ſuperſtitions des Egyptiens, il fait abbatre le Temple d'Apis, & ceux de leurs autres Dieux. Il envoïe auſſi une Armée pour ruiner le Temple de Jupiter Ammon ſitué dans la Lybie. Il fait tuer ſon frère Smerdis & ſa ſœur; & feſant le ſiége d'Attabane, il eſt lui-même tué la 8.e année de ſon règne. *Voïez Hérodote, Denis d'Halicar. Juſtin, & Joſeph, Liv.* 11. *chap.* 2.

CASSANDRE, fils d'Antipater, gouverne le Roïaume de Macédoine vers l'an 3688, après la mort de Philippes ſurnommé Aridée, frère d'Alexandre le Grand; il aſſiége Olympiade mère de ce grand Monarque, qui ſe rend ſous la condition de la vie ſauve, mais il la fait tuer; il fait auſſi mourir Hercule fils du même Alexandre avec ſa mère Barſine. *Voïez Juſtin, Liv.* 15. *&* 16.

M. POR. CATON, ſurnommé d'Utique, (parce qu'après la déroute de Pharſales, il ſe retire à Utique, où il ſe donne la mort), eſt petit-fils de Caton Senſorinus. Il eſt fait Tribun du Peuple, vers 3944, & enſuite Tribun de la Milice & Préteur. La ſageſſe, la prudence & la pureté des mœurs de Caton ſont paſſées en proverbe. *Voïez Plut.*

CHILON, Lacédémonien, l'un des ſept Sages, vit vers 3446. Dans ſes Ecrits on diſtingue ces ſentences : *Les ſçavans différent des ignorans par l'eſpérance. On doit toujours tenir un frein à la langue, & principalement dans les repas. On ne doit point dire d'injures à ſon prochain, ſi l'on ne veut entendre des choſes déſagréables. Les ménaces appartiennent aux femmes. On doit préférer la perte à un gain honteux. On éprouve l'or par un équivalent, & le cœur & l'eſprit de l'homme s'éprouvent avec l'or.* Chilon meurt d'une joïe immodérée, en apprenant que l'un de ſes fils avoit été couronné aux Jeux Olympiques.

M. T. CICERON, né à Arpino, ſe rend très-récommandable par ſon éloquence; l'honneur & l'amour de la gloire lui font entreprendre la défenſe des cauſes civiles; dans les commencemens la prononciation lui coûte beaucoup, auſſi-bien qu'à l'Orateur Démoſthène; ſon déſintéreſſement le fait regarder avec admiration; il s'oppoſe avec tant de ſoins & de zèle aux entrepriſes de Catilina, qu'il mérite

d'être appellé le Père de la Patrie ; il rend témoignage contre Clodius, & défend enſuite Milon qui l'avoit tué ; le même Clodius l'avoit fait exiler, mais peu de mois après il revient à Rome comblé d'honneur & de louanges ; étant Proconſul, il mène en Cilicie une Armée de 12000 Fantaſſins & de 2600 chevaux ; enfin Ciceron eſt tué, & on lui coupe la tête par l'ordre de M. Antoine, l'an du Monde 3963, & 40 ans avant J. C. *Voïez Plutarque.*

CYRUS, Roi des Mèdes & des Perſes réunis en 3468, eſt fils de Cambyſe & de Mandane, ſœur d'Aſtyage Roi des Mèdes. Son grand-père avoit ordonné de le tuer dès ſa naiſſance, à cauſe d'un ſonge qu'il avoit eu ; mais la femme de Mithridate le cache & a ſoin de l'élever : il devient dans la ſuite un grand Roi & un grand Conquérant ; mais ſa cruauté le rend odieux ; il meurt enfin dans un piége que lui avoit dreſſé Tomiris Reine des Meſſagetes en Scythie, qu'il avoit déja vaincue. *Voïez Juſt. Liv.* 1. *& Herod. L.* 1.

CLAUDIA, fille de P. Clodius & de Fulvia, eſt femme d'Auguſte qui la renvoie pour épouſer Scribonia. *V. Suét.*

CLEOPATRE, Reine d'Egypte, fut une belle femme ; la douceur de ſes manières relevèrent infiniment l'éclat de ſa beauté ; & elle ſçut ſe ſervir de ſa langue comme d'un inſtrument à pluſieurs cordes, qu'elle touchoit avec grace, pour charmer différentes Nations. L'an du Monde 3964, Cléopatre ſe rendit auprès de M. Antoine par la rivière Cidnus ; la poupe de ſon vaiſſeau étoit d'or, les voiles de ſoïe couleur de pourpre, & les rames parfaitement bien ornées, en agiſſant, jouoient pluſieurs airs comme autant de flageolets ; Cléopatre vêtuë en Venus étoit ſous une tente d'étoffe d'or, elle avoit à ſes côtés pluſieurs petits enfans comme autant de Cupidons ; de jeunes filles d'une rare beauté, avec des ornemens de Néréïdes & de Graces, avoient ſoin de manier le gouvernail & les cordages, & des Demoiſelles magnifiquement habillées répandoient des fleurs & des aromates ſur les deux bords de la rivière. *Voïez Plutarque.*

CLELIE, jeune fille Romaine, l'une de celles qui avoient été données en ôtage au Roi Porſena, traverſa le Tibre à la nâge à la tête de ſes compagnes, & ſe rendit dans la Ville auprès de ſes parens *Voïez T. Live, Liv.* 2.

COMERUS GALLUS, originaire de la Scythie, apprit aux

Italiens à bâtir des villes. *Voïez Béroſe*, *Liv.* 5. *Juſtin*, *Liv.* 1. *Diodore de Sicile*, *Liv.* 3.

CORNELIE, fille de Cinna, fut la ſeconde femme de Céſar.

CONON, Capitaine des Athéniens, vivoit vers 3594. *Voïez Juſtin.*

CORACE, ſeizième Roi des Sicioniens, règne vers 2548.

COSSUTIA, de famille équeſtre, ſe maria à Céſar. *V. Suét.*

CRATES Thébain, pour pouvoir s'appliquer à la Philoſophie avec plus d'attention, jetta dans la mer une grande quantité d'or, en diſant : *Loin de moi, cupidités, je vous noïerai plutôt que vous ne me ſubmergiez, & je ne penſe pas que l'or & la vertu puiſſent habiter enſemble.* Voïez Cic. dans ſes Paradoxes.

CRESUS, Roi des Lidiens, régnoit vers 3443 ; il donna du ſecours aux Babyloniens contre Cyrus ; mais aïant été vaincu, il ſe retira dans ſon Royaume, où après la conquête de Babylone Cyrus fut l'attaquer. Créſus de nouveau vaincu, & de plus fait priſonnier, il fut mis par l'ordre de Cyrus ſur un bucher pour y être brûlé vif ; alors il s'écria en ſoupirant : *O Solon, Solon, Solon !* Cyrus voulut ſavoir ce que cela ſignifioit ; & Créſus lui répondit qu'il s'étoit reſſouvenu de Solon qui lui avoit dit autrefois, qu'*en cette vie il n'y avoit perſonne d'heureux avant la mort.* Ces paroles firent tant d'impreſſion ſur l'eſprit de Cyrus, que fâché de ce qu'il avoit ordonné, & reconnoiſſant qu'il étoit également homme, il commanda de délier Créſus, & d'éteindre promptement le feu. *Voïez Hérodote*, *Liv.* 1. *Juſtin*, *Liv.* 1.

CURETE & CORIBANTE, qui vivoient vers 2460, bâtirent Gnoſſone, & imaginèrent une manière de ſauter avec harmonie, & aux accords des armes.

DALILA ou DALIDA, maîtreſſe de Samſon, lui coupa les cheveux, & le trahit en le livrant aux Philiſtins.

DANIEL prophétiſoit au tems de Jechonia ou Joachin Roi de Judée ; il fut emmené priſonnier avec ſes compatriotes par Nabuchodonoſor, l'an du Monde 3389 ; il apprit durant trois ans la langue & les arts des Chaldéens, & il interpréta enſuite les ſonges du Roi Nabuchodonoſor. Daniel fut mis dans la foſſe aux lions, où Dieu le préſerva de la fureur de ces animaux ; l'Ange Gabriel lui expliqua la Viſion des Septante-deux Semaines ; & il mourut enfin

dans la ville d'Ebethane, au Païs des Mèdes, où il fut honorablement inhumé dans le tombeau des Rois. *Voïez Dan. Joſeph, Liv.* 10. *chap.* 12. *& S. Epiph.*

DARIUS, fils d'Hiſtape, fut déclaré Roi des Perſes auſſitôt après le hanniſſement de ſon cheval, ſelon l'accord qu'il avoit fait avec ſes rivaux; il permit aux Juifs de s'en retourner en Judée, & leur fit rendre leurs vaſes ſacrés & leurs tréſors. Darius régnoit vers 3483. *Voïez Hérodote, Liv.* 3. *& Juſtin, Liv.* 1.

DAVID, fils de Jeſſé, régnoit ſur la Tribu de Juda en Hebron, l'an du Monde 2949. David, étant encore fort jeune & feſant paître les troupeaux de ſon père, prit un lion par la machoire & la ſépara en deux; il tua quelque tems après un ours, & combattit dans la ſuite contre Goliath qu'il tua d'un coup de pierre. Le Prophète Nathan reprit David d'homicide; & parce qu'il avoit fait le dénombrement du Peuple, Dieu lui fit propoſer, par le Prophète Gad, trois ſortes de châtimens; ou la famine durant ſept ans, ou d'être perſécuté & mis en fuite par ſes ennemis durant trois mois, ou enfin une peſte de trois jours. Il choiſit ce dernier châtiment, en diſant qu'il valoit mieux tomber entre les mains de Dieu, que dans celle de ſes ennemis. La peſte fut ſi terrible, que 70000 hommes en moururent. David donna le deſſein du Temple, & prépara tout ce qui étoit néceſſaire pour la conſtruction de ce bâtiment. Il mourut âgé de 70 ans, & fut inhumé à Bethléem. *Voïez le Liv.* 2. *des Rois, chap.* 11. *& les ſuivans. Joſeph, Liv.* 6. *chap.* 10. *&c.*

DEBORA, Prophèteſſe & femme de Lapidoth, jugea le Peuple d'Iſraël durant 40 ans, vers 2700; elle nomma pour Capitaine de l'Armée Barac, & marcha contre Siſarà Préfet du camp de Jabin, Roi des Chananéens. L'Armée de Siſarà fut taillée en pièces, & Siſarà lui-même qui s'étoit réfugié chez Jael, femme fort ſage, fut tué, pendant qu'il dormoit, par Jael qui lui ficha un clou dans les temples. *Voïez le Liv. des Juges, chap.* 4. *& Joſeph, Liv.* 5. *des Antiq. chap.* 9.

DEJANIRA, fille d'Enée Roi de Calidonie, fut femme d'Hercule, à qui, par le conſeil de Neſſus, elle envoïa une robe empoiſonnée, & quelque tems après elle ſe pendit de déſeſpoir. *Diod. Liv.* 5. *Ovide, Epit.* 9.

DÉMÉTRIUS, qu'on nomme encore Poliorcete, ſuccéda à Antigonus ſon père, Roi d'Aſie, vers 3710; il fut en premier lieu vaincu par Ptolomée, qu'il vainquit à ſon tour; il défit encore Cléonime; il prit Thèbes, & régna en Macédoine environ 6 ans. *Juſtin, Liv.* 15. 16. *&* 17. *& Plutarque.*

DÉMOSTHENE, Orateur très-éloquent, vivoit vers 3656; ſon père, qui étoit Coutelier ou Fourbiſſeur, & fort commode dans ſes affaires, mourut & le laiſſa qu'il n'avoit que ſept ans; ſes tuteurs aïant mal adminiſtré ſon patrimoine, Démoſthène le demanda en juſtice; & en s'inſtruiſant dans ſa propre cauſe, il apprit encore à défendre celles d'autrui : au commencement il avoit de la difficulté à s'énoncer, tant à cauſe d'un empêchement de langue, qu'à cauſe de la courte haleine; mais à force d'étude & d'exercice, il réuſſit à vaincre ces deux défauts, qu'il convertit en une prononciation douce & agréable. On doute encore aujourd'hui ſi Démoſthène avoit plus d'eſprit que d'érudition; mais quoiqu'il en ſoit, on dit communément qu'il avoit conſumé plus d'huile que de vin. Il paſſoit ſouvent les deux & trois mois à former les geſtes de ſon corps & à exercer ſa voix; il pâliſſoit ſur les livres, & ſe feſoit même raſer quelquefois une partie de la tête, afin de ſe priver lui-même de pouvoir ſortir avec décence. Il s'appliqua particulièrement, pour ce qui regarde la République, à réſiſter & à s'oppoſer aux entrepriſes de Philippes Roi de Macédoine; il fut même l'auteur & le moteur de la conſpiration que les villes de la Grèce formèrent après la mort de Philippes; il fut enſuite banni. Sur ces entrefaites Alexandre mourut, & les villes de la Grèce conſpirèrent de nouveau. Démoſthène fut enfin mandé par Antipater; & craignant de paroître devant ce Général, il s'empoiſonna volontairement. *Plutarque.*

DEUCALION, fils d'un certain Promethée, commença de régner ſur les Peuples qui habitoient aux environs du Parnaſſe, vers 2469. Ce Deucalion, étant âgé de 82 ans, vit toute la Theſſalie inondée; ce qui l'obligea de ſe ſauver dans un bateau ſur le Mont Parnaſſe, avec Pyrra ſa femme. *Voïez Béroſe, Liv.* 5. *& pluſieurs Poëtes.*

DIDON, fille de Bélus Roi des Phéniciens, ou Tyriens, ſœur de Pigmalion, & femme de Sichée, après la mort

de ſon mari qui avoit été tué, elle ſe ſauva adroitement en Afrique, avec des tréſors dont Pigmalion avoit voulu s'emparer. Elle bâtit la ville de Carthage, l'an du Monde 3076 ou 4017. *Voïez Juſtin, Liv.* 18. *& Boccace, Liv.* 2.

DIOGENE, Philoſophe cinique, habitoit ſous les Portiques, & mandioit ſon pain. Il dormoit dans un tonneau, dont il tournoit l'ouverture vers le Septentrion quand il feſoit chaud, & vers le Midi pour ſe garantir du froid. Tous les Philoſophes de ce tems-là étant allés trouver Alexandre le Grand, Diogène fut le ſeul qui ne ſe crut point obligé à ce devoir. Alexandre vint au contraire le viſiter, & le trouva qu'il ſe réjouiſſoit à prendre le ſoleil. Il lui demanda s'il avoit beſoin de quelque choſe; à quoi Diogène répondit: *que tu te retires un peu de devant mon ſoleil.* On ajoute qu'Alexandre fut ſi ſatisfait de cette réponſe, qu'il dit à ſes amis, *que s'il n'avoit pas été Alexandre, il auroit voulu être Diogène.* Ce ſuperbe miſérable, inſenſé au point de ne pas connoître la valeur des choſes, & inſenſible à la douceur des commodités de la vie, aïant vu un jeune enfant boire de l'eau dans le creux de ſa main, il jetta auſſitôt une taſſe dont il ſe ſervoit, en diſant que la nature lui avoit donné la main, comme un inſtrument aſſez commode pour cet uſage. Diogène vécut près de 90 ans. *Voïez Plutarque dans la vie d'Alexandre, & Diogène Laërce.*

DENIS, Tiran de la Sicile, ſuccéda à ſon père par la faveur des Soldats qu'il avoit ſçu gagner; ſes cruautés le rendirent déteſtable; & aïant enfin été dépouillé de ſon Roïaume par Dion à la tête des Corinthiens, il fut obligé de paſſer le reſte de ſes jours en exil à Corinthe, où il montroit à lire aux petits enfans. *Juſtin, Liv.* 21. *Cic. Liv.* 4. *des Tuſcul. & Valer. Liv.* 9.

DENIS, ſurnommé le Père Liber ou Libre, & enſuite Bacchus, étoit fils de Jupiter & de Sémèle. Il fut appellé Denis par Jupiter; on le nomma auſſi Nyſſa, d'une certaine caverne, dans laquelle on dit qu'il avoit été nourri & élévé par les Nimphes. On lui donna le nom de Père Liber, ou de la liberté de la Patrie qu'il défendit par les armes, ou plus sûrement parce que le vin, dont on le fait l'inventeur, rend les langues promptes, faciles & libres. Il fut encore appellé Bacchus, ou des Bacchantes

qui étoient certaines femmes qui le ſuivoient par-tout, ou de la grappe & des grains de raiſins, qu'il enſeigna à exprimer ſous le preſſoir. Ce Denis vivoit, dit-on, vers 2549. *Diodore, Liv.* 5.

ÉGERIE étoit une Nimphe ou Déeſſe, qu'on dit avoir été la femme de Numa Pompilius. *Ovide, Liv.* 3. *des Faſtes, & Liv.* 15. *des Métam.*

ELIE, Prophète, fleuriſſoit ſous Achab & Ochoſias Rois d'Iſraël. Les merveilles que Dieu opéra par ce Prophète doivent être luës *dans le* 3.e *Liv. des Rois, depuis le chap.* 18. *juſqu'à la fin, & dans Joſeph, Liv.* 8. *des Antiq. chap.* 12. *&* 13.

ELISÉE, fils de Safat, fut un autre Prophète qu'Elie tira de la charruë pour l'emploïer dans le ſaint Miniſtère; il reſſuſcita le fils de ſon hôteſſe; il guérit Naaman de la lepre, & refuſa la récompenſe qu'on voulut lui donner. *Voïez le* 4.e *Liv. des Rois depuis le chap.* 1. *juſqu'au* 14.e *& Joſeph, Liv.* 9. *chap.* 8.

ENÉE, fils d'Anchiſe & de Venus, & gendre de Priam, fut caractériſé par Virgile (en faveur d'Auguſte), tel qu'un Prince pieux, très-bon & courageux : mais pluſieurs graves Auteurs en ont écrit tout autrement. On dit qu'il délivra ſon père de l'incendie de Troye, en le portant ſur ſes propres épaules, qu'il perdit Creüſe ſa femme dans le trouble, qu'il navigea en Italie, & qu'il vainquit Turnus en bataille. Son arrivée en Afrique & ſon mariage avec Didon ſont des narrations fabuleuſes. On ne ſçait rien de certain de ſa mort, on aſſure ſeulement qu'il ceſſa de vivre ſept ans après la priſe de Troye, & que l'on n'a jamais ſçu ce qu'étoit devenu ſon corps. Enée régnoit en Italie après la mort de ſon beau-père Latinus, vers l'an du Monde 2825. *Voïez Tite-Live, Liv.* 1. *& Denis d'Halicarnaſſe, Liv.* 1.

ÉPAMINONDAS, l'un des plus vaillans & des plus ſages Capitaines des Thébains, vivoit vers 3631; il mourut des bleſſures qu'il avoit reçuës dans un combat contre les Lacédémoniens, mais ſon armée fut victorieuſe. *Juſtin Liv.* 6. *Plutarque, & Ciceron Epit. à Luceius.*

ÉPICURE, fils de Néocles, vivoit vers 3676. On dit qu'il feſoit conſiſter le ſouverain bien dans la volupté & dans les plaiſirs : mais lui-même s'explique dans ſa lettre

à Ménicée : *En diſant que la délectation & le plaiſir ſont notre but, nous n'entendons point parler du plaiſir qui réſide dans le goût & dans l'intempérance, comme ſe l'imaginent certains ignorans, qui interprétent mal notre propoſition : mais nous voulons que le corps ne ſe plaigne point, & que l'eſprit ſoit tranquille. Les vertus ſont unies à la vie joyeuſe & agréable, & la vie agréable ne ſçauroit être ſéparée des vertus.* Laërce Diog. Liv. 10.

EPIMÉNIDE, Poëte Crétois, purifia Athènes l'an du Monde 3409. *Laërce Diog. Liv. 1. Plat. Liv. 1. & 3. des Loix.*

ESAIE nâquit à Jéruſalem, & fut très-récommendable par ſes Prophéties; il finit ſa vie, ſous Manaſſes, par une mort des plus cruelles. *Voïez le Liv. 4. des Rois, ch. 19. & 20. & S. Jerôme ſur Iſaïe.*

ESDRAS, autre Prophète, vivoit au tems d'Artaxerces Roi des Perſes, de qui il obtint la permiſſion pour les Juifs de revenir à Jéruſalem. *Voïez Eſdras, Liv. 1. ch. 7.*

ESOPE, Frigien, étoit d'une figure extrêmement difforme, mais il avoit l'eſprit très-facétieux; il étoit eſclave au tems de Créſus Roi des Lidiens; aïant été accuſé à Delphes fauſſement de vol, il fut innocemment précipité du haut d'un rocher. *Voïez Volterran. Liv. 13. & 38. & ſa Vie à la tête de ſes Fables.*

EVANDRE, fils de Nicoſtrate qui ſe mêloit de prédire l'avenir, fut obligé d'abbandonner l'Arcadie & de ſe retirer en Italie, où aïant chaſſé les Aborigenes du Mont Palatin, il y fixa ſa demeure. Evandre vivoit vers 2766, peu de tems avant que l'Hercule d'Eſpagne vint en Italie. *Denis d'Halic. Liv. 1.*

EUROPE, fille d'Agenor Roi des Phéniciens, fut enlevée par un certain Taurus de l'Iſle de Crète; ce qui a donné occaſion à la fable de Jupiter déguiſé en Taureau. On dit que l'une des parties de la Terre tire ſon nom de cette Europe; mais Hérodote réfute cette opinion, & dit que l'on ne ſçait rien de certain à cet égard. *Voïez Hérodote, Liv. 4.*

EZÉCHIEL prophétiſoit au tems de Jérémie, de Baruch & de Daniel; il fut mené encore enfant en captivité à Babylone. Saint Jerôme écrit qu'Ezéchiel prophétiſoit en Chaldée à l'âge de 30 ans. *Voïez Joſeph, Liv. 10. ch. 9. & l'Eccl. ch. 49.*

PHILIPPE, fils d'Amintas, régnoit en Macédoine vers 3668; il ſubjugua toute la Grèce; & tandis qu'il ſe diſpoſoit à faire la guerre aux Perſes, il fut tué par Pauſanias. On croit avec quelque fondement, qu'Olimpiade mère d'Alexandre, & qu'Alexandre lui-même trempèrent pour quelque choſe dans ce meurtre. *Voïez Juſtin, Liv. 7. & 8. & Diodore.*

FULVIA, femme de P. Clodius, fut enſuite mariée à M. Antoine. C'eſt cette même Fulvia qui, étant ſortie de nuit, découvrit à Ciceron le piège que Catilina lui avoit dreſſé. *Voïez Plutarque.*

GÉDEON, de la Tribu de Manaſſé, fils de Joas, étoit Juge du Peuple de Dieu vers 2759; il demanda & obtint du Seigneur des ſignes ſenſibles, pour marque qu'il étoit appellé à gouverner ſon Peuple. Le premier de ces ſignes fut que le feu du Ciel conſomma l'Holocauſte. Gédeon délivra le Peuple d'Iſraël du joug des Madianites, (ſous lequel il avoit vécu durant ſept ans), & il tua Oreb, & Zeb, Zebée & Salmanà. *Voïez le Liv. des Juges, ch. 6. 7. & 9. & Joſeph, Liv. 5. des Ant. ch. 10.*

HECTOR fut le plus fort & le plus courageux des fils de Priam; tant qu'il vécut, les Grecs ne purent jamais s'approcher de trop près de la ville de Troye; aprés avoir tué beaucoup de Grecs, & entr'autres Proteſilaus & Patrocle, il fut enfin lui-même tué par Achille, & ayant été attaché à deux chevaux, il fut traîné par tout le camp & autour du tombeau de Patrocle. *Homère Liv. 23. de l'Iliade, Volter. Liv. 15.*

HÉCUBE, fille de Ciſſée Roi des Thraces, fut femme de Priam. *Virg. Eneid. Liv. 10. & Ovide, Liv. 13. des Métamorp.*

HELENE, fille de Jupiter & de Leda, & femme de Ménélaus, fut pour la première fois enlevée par Theſée; mais peu de tems après elle fut renduë à Caſtor & Pollux ſes deux frères. Elle fut dans la ſuite, de gré ou de force, enlevée une ſeconde fois par Pâris qui en fit ſa femme. On dit qu'Hélène fut complice de la trahiſon de Troye, & que par là elle rentra en grace auprès de ſon premier mari.

HERCULE, comme on le ſuppoſe, étoit fils de Jupiter & d'Alcmène, femme d'Amphitrion; il nâquit vers 2756,

& vécut 52 ans; il paſſa de Thèbes en Eſpagne, & de là en Italie, environ 55 ans avant l'arrivée d'Enée; il tua Cacus, donna des Loix aux Italiens, prit Ilion, & tua Laomédon, parce qu'il avoit refuſé de lui païer le tribut; il fut le premier Pirate, & termina ſa vie en ſe jettant de misère, d'impatience ou de déſeſpoir au milieu des flammes, où il ſe brûla tout vif. *Voïez Diod. de Sic. Hérod. Virg. Ovide.*

HÉRODE Aſcalonite, fils d'Antipater Procureur de la Judée, fut le premier Roi étranger des Juifs, & régnoit 35 ans avant J. C. Il fut aimé d'Auguſte, parce qu'il avoit augmenté ſon Empire. Hérode par reconnoiſſance fit bâtir un Temple & une Ville qu'il appella Céſarée; il fit élever à Rome Alexandre & Ariſtobule ſes fils. Il vainquit les Arabes, il ruina de fond en comble le premier Temple, & en fit faire un ſecond d'une magnificence extraordinaire ſur le modèle du premier. De ſon tems, les tremblemens de terre firent périr en Judée 30000 perſonnes. Hérode fut ſi cruel, qu'il fit mourir ſa femme, ſes enfans, ſes amis, & pluſieurs Docteurs de la Loi; & après la naiſſance du Chriſt, tous les Innocens de Bethléem & des environs. *Voïez Joſeph des guerres des Juifs, Liv. 1. ch. 14. & des Antiq. 14. 15. & 16.*

HERMIONE, fille de Ménélaüs & d'Hélène, fut par Tyndare ſon ayeul, promiſe en mariage à Oreſte; ce qui fut la cauſe que Pyrrhus qui l'avoit énlevée, fut tué par Oreſte dans le Temple d'Apollon.

HERSILIA fut femme de Romulus. *Voïez T. Live Liv. 1. & Ovide ſur la fin du 10.e Liv. des Métamorp.*

HÉSIODE Poëte, vivoit peu de tems avant Homère : on dit même qu'il fut ſon contemporain & ſon parent.

HIPPODAMIE, fille unique d'Enomaüs Roi d'Elide, fut d'une rare beauté, & fut femme de Pélope, fils de Tantale Roi de Frigie. Ce fut ce même Pélope qui donna ſon nom au Péloponeſe. *Voïez Strabon, Liv. 7. & 8. Ovid. Épit. 8.*

HIPPOLITE, ſœur d'Orithie, d'Antiope & de Ménalippe, fut enlevée par Theſée, dans la même guerre où Hercule vainquit & enleva Ménalippe. *Juſtin, Liv. 2. Ovid. Liv. 15. des Métamorp.*

HIPPONATTE, Poëte Iambique, étoit extrèmement laid de

de viſage. Les deux frères Bupale & Antherme habiles ſculpteurs firent la ſtatuë de ce Poëte, pour ſe mocquer de lui; mais Hipponatte compoſa contre eux une pièce ſi amère & ſi piquante, qu'ils ſe pendirent de déſeſpoir. Ce Poëte floriſſoit vers 3465. *Voïez Pline, Liv. 36. ch. 5.*

HIPSICRATEA fut l'amie ou la femme de Mithridate, qu'elle accompagnoit par-tout en habit d'homme de Perſe. *Plutarque ſur Pompée.*

HOLOPHERNE, Général de l'Armée de Cambyſe Roi de Perſe, fut envoïé pour réduire les Provinces qui refuſoient de ſe ſoumettre; Judith lui coupa la tête pendant qu'il feſoit le ſiége de Béthulie. *Voïez le Liv. de Judith.*

HOMERE, Poëte Grec très-fameux, étoit en grande réputation, l'an du Monde 2879 ou 3092. Il nâquit près du fleuve Melète, ce qui lui fit donner le nom de Méléſigène; & étant enſuite devenu aveugle, on l'appella Homère. Il a écrit entr'autres ouvrages en Poëſie, l'*Iliade* & l'*Odiſſée*: l'Iliade raconte les entrepriſes & les exploits des Grecs & des Barbares, à cauſe de l'enlevement d'Helène; & l'Odiſſée traite du retour d'Ulyſſe dans ſa patrie après l'expédition de Troye. On écrit qu'Homère mourut de chagrin de n'avoir pu reſoudre une énigme qui lui fut propoſée par des pêcheurs; la voici: *Ceux que nous avons pris, nous ne les avons pas; & nous avons ceux que nous n'avons pas pris.* Voïez Plutarque dans la Vie d'Homère.

JANUS vivoit au tems de Ninus, fils de Bélus, troiſième Roi de Babylone, vers 2700. Il mena d'Afrique en Celtiberie deux Colonies, dont l'une fut appellée Noela, & l'autre Noegla; il paſſa enſuite en Italie, où il trouva Cameſenus, ou Cham, & peu ſatisfait de ce Cham, il ſe retira ailleurs, & forma le Roïaume des Janigènes; il enſeigna à ſes ſujets la Phyſique & l'Aſtrologie, ce qui le mit en grande réputation. *Voïez Béroſe, Liv. 5.*

JASIUS Janigène gouvernoit en Italie au tems de Deucalion. Io Egyptienne aſſiſta, dit-on, à ſes nôces. *Voïez Béroſe, Liv. 5.*

JEPHTÉ, fils d'une concubine de Galaad, étoit Juge du Peuple de Dieu, l'an 2817; il combattit avec ſuccès contre les Ammonites; il avoit fait vœu très-imprudemment de ſacrifier au Seigneur, celui de ſa maiſon, qui en

revenant victorieux, lui viendroit le premier au-devant ; il arriva que ce fut ſa fille unique. A cette vuë Jephté déchira ſes vêtemens, & deux mois après qu'il lui accorda pour pleurer ſa virginité, il la ſacrifia. *Voïez le Liv. des Juges, ch.* 11. *&* 12. *Joſeph, Liv.* 5. *des Ant. ch.* 12.

JEREMIE prophétiſoit vers 3366 ; il étoit Prêtre & fils de Prêtre ; il fut ſanctifié dès le ventre de ſa mère ; il déplora les ruines de Jéruſalem avec quatre alphabets, c'eſt-à-dire, avec des lamentations en autant de verſets, qu'il y a quatre fois de lettres dans l'alphabet hébraïque. Jérémie mourut enfin lapidé par le peuple auprès de Tafna en Egypte. *Voïez S. Jerôme ſur Jérémie, l'Eccleſ. ch.* 49. *le* 2. *des Machab. ch.* 2. *&* *Joſeph, Liv.* 10. *ch.* 8. *& les ſuivans.*

JEZABEL, femme d'Achab Roi d'Iſraël, vivoit vers 3110. Cette impie favoriſoit les faux Prophètes de Baal ; elle ménaça Elie de la mort, & fit lapider Naboth, après l'avoir fait convaincre par de faux témoignages, qu'il avoit mal parlé de Dieu & du Roi ; mais la véritable cauſe de la mort de cet innocent, étoit d'avoir refuſé de laiſſer au Roi ſa vigne, dont il avoit hérité de ſon père & de ſes ayeuls. Jézabel fut par l'ordre de Jehu, précipitée d'une fenêtre, & foulée ſous les pieds des chevaux. *Voïez le* 3.e *Liv. des Rois, ch.* 19. *&* 21. *&* *Joſeph, Liv.* 8. *ch.* 13.

JOSAPHAT, fils d'Aſa, régnoit ſur le Peuple de Juda, vers 3090 ; il entreprit pluſieurs guerres avec beaucoup de ſuccès, particulièrement contre les Ammonites & les Moabites ; il fit bâtir pluſieurs villes, & il établit des Juges, par-tout où il les crut néceſſaires, en ſe ſervant avec eux de ces paroles : *Videte quid faciatis, non enim hominis exercetis judicium, ſed Dei, & quodcumque judicaveritis, in vos redundabit.* Voïez le 4.e Liv. des Rois, ch. 21. le 2.e du Paralip. ch. 17. 18. 19. & 20. Joſeph, Liv. 9. ch. 1.

ISIS, appellée encore Junon l'Egyptienne, fut ſœur & femme d'Oſiris Roi d'Egypte ; elle vivoit vers 2050. *Voïez Diodore de Sicile, Liv.* 1. *&* 2.

JULIE, fille de C. Céſar & de Cornelie, fut femme de Pompée, & mourut en accouchant d'une fille.

JULIE, fille d'Auguſte & de Scribonie, fut en premier lieu mariée à Marcellus, qui étoit encore fort jeune ;

après la mort de Marcellus, elle épouſa M. Agrippa; & celui-ci étant mort, elle ſe maria à Tibère. Auguſte tint Julie pendant cinq ans en exil, à cauſe qu'elle étoit accuſée de pluſieurs crimes; il lui ôta l'uſage du vin, la priva de toutes ſortes de parures, défendit que perſonne ne lui parlât ſans ſa permiſſion, & délibera même de la faire mourir. Julie eut de M. Agrippa une fille nommée Agrippine, qui mit au jour une autre Agrippine, laquelle fut mère de Néron. *Voïez Suétone ſur Auguſte.*

LAÏS, célèbre courtiſane de Corinthe, vivoit vers 3656. *Voïez Gellius, Liv. 1. chap. 8. Macro. Liv. 2. des Satur.*

LAMPEDONE fut Reine des Amazones. *Voïez Juſtin, Liv. 2.*

LATINUS, Roi des Laurentins, étoit fils de Faune & de Marica; il fit d'abord la guerre contre Enée, mais il convint enſuite avec lui de lui donner en mariage ſa fille Lavinie. *T. Live, Liv. 1. & Denis d'Halicar. Liv. 1.*

LAVINIE fille de Latinus & d'Amata, fut femme d'Enée après Creüſe. *Tite-Live, Liv. 1.*

LIA, l'une des femmes de Jacob, fut mère de ſix garçons, Ruben, Siméon, Levi, Juda, Iſaccar, Zabulon, & d'une fille nommée Dina. Zelfa, ſervante de Lia, eut de Jacob, Gad & Aſer; Rachel, autre femme de Jacob, fut mère de Joſeph & de Benjamin; & Balam, ſervante de Rachel, eut de Jacob, Dan & Neptalim. *Voïez la Gen. ch. 29. 30. & 35.*

LYCURGE, Lacédémonien, floriſſoit vers 3181; il compoſa des loix fort ſages, mais ſévères; il établit un Conſeil de vingt-huit Sénateurs, qui devoient être toujours auprès du Roi & lui donner leurs avis dans les affaires de l'État; il défendit de ſe ſervir de monnoïe d'or ou d'argent, & ſubſtitua en place, de la monnoïe de fer; il ordonna entr'autres choſes, que les femmes ſe prendroient ſans dot; il fit accroire au peuple qu'il avoit reçu de l'Oracle d'Appollon de Delphes, les Loix qu'il preſcrivoit. *Voïez Juſtin en pluſieurs endroits, S. Auguſtin, Liv. 2. de la Cité de Dieu, ch. 16. & Liv. 10. ch. 13. Plutarque & Xénophon.*

LISANDRE, Capitaine des Lacédémoniens, étoit d'un caractère ſéditieux & turbulent. *Voïez Juſtin, Liv. 5. & 6. & Plutarque.*

LYSIMAQUE, l'un des Capitaines d'Alexandre le Grand, fut Roi de Thrace, & mourut en 3723. *Juſtin, Liv.* 17.

LIVIA DRUSILLA fut l'une des femmes d'Auguſte. *Voïez Suétone.*

LUCRECE, fille de Spurius Lucretius, & femme de Tarquinius Collatinus, ſe donna la mort, parce que Tarquin le Superbe avoit, *dit-on*, attenté à ſon honneur. *T. Live, Liv.* 1.

L. JULIUS CESAR, père de C. Julius Céſar Dictateur, fut Conſul l'année avant le Conſulat de Ciceron; il fit la guerre en Eſpagne, & battit les ennemis en pluſieurs occaſions. *Appius, Liv.* 2.

L. MUNATIUS PLANCUS étoit Conſul à Rome, la même année que Ciceron fut tué; il fit faire durant ſon adminiſtration dans les Gaules, beaucoup de réparations à Lyon & à Bâle. Par l'avis de Plancus, Céſar obtint le ſurnom d'Auguſte, au lieu de celui de Romulus qu'on délibéroit de lui donner. *Voïez Suét. Volter. Liv.* 18. *& Euſebe.*

L. QUINTIUS CINCINNATUS fut fait Dictateur vers 3547. Ceux qui lui portèrent la robe de pourpre, le trouvèrent la main à la charruë, qu'il quitta auſſi-tot; il s'eſſuïa, prit la robe, marcha aux ennemis & les défit. *T. Live, Liv.* 3.

M. AGRIPPA mérita d'être honoré d'une couronne navale, vers 3971. *Voïez Pline, Liv.* 16. *ch.* 4. *& Liv.* 7. *ch.* 8.

M. ANTOINE, Conſul Romain du parti de Céſar, fit tous ſes efforts pour faire périr les meurtriers de Céſar, que le Sénat favoriſoit. Aïant fait ſa paix, & s'étant uni avec Auguſte & Lepidus, dans le partage des Provinces de la République qui ſe fit entre ſes Triumvirs, M. Antoine eut l'Aſie, le Pont & l'Orient; il répudia enſuite ſa femme ſœur d'Auguſte, & prit Cléopatre, de laquelle il eut deux fils & une fille, tous trois jumeaux; il combattit contre les Perſes & les défit; mais l'ambitieuſe Cléopatre l'aïant déterminé à recommencer les guerres civiles, il fut vaincu par Auguſte auprès d'Actium, & fut contraint de ſe tuer lui-même. *Eutrope, Liv* 7. *Suét. ſur Octave.*

M. CL. MARCELLUS combattit contre Annibal après la déroute de Cannes. *Plutarque, & T. Live, Dec.* 3. *Liv.* 3. 4. *& 5.*

MARIANNE étoit femme d'Hérode Aſcalonite, qui la

fit mourir, après l'avoir aimée paſſionnement. *Voïez Joſ. Liv.* 15. *des Ant. ch.* 13. *& Liv.* 18. *ch.* 11.

MARIUS, fils de C. Marius, étant Conſul de Rome, combattit contre Sylla, & fut vaincu avec perte de vingt mille hommes. *Eutrope, Liv.* 5. *Ma. Flo. Liv.* 3.

M. CURIUS DENTATUS, Conſul Romain, vainquit & ruina les Samnites; ceux-ci lui aïant envoïé des Ambaſſadeurs avec quantité d'or, ils le trouvèrent auprès du feu, aſſis ſur un banc de bois, mangeant dans une écuelle également de bois, & en ſouriant agréablement, il leur répondit: *Miniſtres d'une vaine Ambaſſade, rapportez aux Samnites, que M. Curius aime mieux commander aux riches, que de ſe faire riche lui-même, & n'oubliez pas que je ne puis être vaincu en bataille, ni être corrompu par argent.* Eut. Liv. 2. Val. Max. Liv. 4. ch. 3. Pline, Liv. 8. ch. 6.

M. FURIUS CAMILLE, fut cinq fois Dictateur, & triompha quatre fois. *Plutarque.*

MARTIA, fille cadète de Caton, répondit à ceux qui lui demandoient quand elle ceſſeroit de plaindre ſon mari qui étoit mort, que ce ſeroit le dernier jour de ſa vie. *Eraſ. dans l'Apop. Liv.* 8.

MARTESIA étoit l'une des Reines des Amazones, au tems que Théſée régnoit dans Athènes. *Juſtin, Liv.* 2.

MATATIA, Prêtre Juif, aïant vû l'un de ſa nation qui ſuivant les ordres de l'impie Antiochus, ſacrifioit aux Idoles, animé d'une ſainte fureur, il le tua à côté de l'autel qu'il ruina dans le même tems; il tua encore le Commiſſaire du Roi Antiochus qui vouloit contraindre le peuple à ſacrifier. Matatia fut celui qui détermina les Juifs à combattre le jour du Sabbath, près de mille d'entr'eux aïant déja été tués pour obſerver ce jour ſuperſticieuſement. *Voïez le Liv.* 1. *des Machab. ch.* 2. *& Joſeph, Liv.* 12. *ch.* 7.

MAUSOLUS, petit Roi de la Carie aujourd'hui Caramanie, régnoit vers 3626. Arthémiſe ſa femme l'aimoit tant qu'après ſa mort, elle but petit-à-petit ſes cendres mélées dans du vin; elle lui fit faire de plus un magnifique tombeau, d'où nous vient le nom de *Mauſolée*, comme j'ai déja obſervé en parlant d'Arthémiſe. *Pline, Liv.* 36. *ch.* 5.

MENALIPPE, ſœur d'Orithie & d'Antiope, toutes deux Reines des Amazones, fut vaincuë dans un combat par

Hercule, qui l'aïant faite priſonniere, la rendit quelque tems après à la Reine ſa ſœur. *Juſtin, Liv.* 2.

MENELAUS régnoit à Lacédémone vers 2800; il eut pour femme cette fameuſe Hélène qui ſe fit enlever par Théſée, & enſuite par Pâris. *Ovid. Liv.* 11. *des Mét.*

MINOS, fils de Jupiter Aſterius & d'Europe, mit vers 2751 un grand nombre de vaiſſeaux en mer, avec leſquels il ſe rendit maître des Iſles Cyclades. Ce Minos fut ſi juſte, que les Anciens ont écrit qu'après ſa mort, il avoit été fait juge aux enfers, conjointement avec ſon frère Rhadamanthe. *Voïez Voltair. Liv.* 33. *Denis d'Halicar.*

MINOTAURE étoit fils de Paſiphaë femme de Minos, & d'un jeune homme très-robuſte nommé Taurus. Les Poëtes on imaginé bien des fables ſur ce Minotaure.

NAUPLIUS, Roi de l'Iſle d'Eubée, aujourd'hui Negrepont, étoit père de ce Palamède, qui par les ménées d'Ulyſſe, fut lapidé & couvert de pierres par l'Armée des Grecs. *Homère, Virgile.*

OCRISIE, femme de Publius Cornicula, fut mère de Servius Tullius, & eſclave de la Reine Tanaquille. *Pline, Liv.* 36. *ch.* 27. *rapporte de cette femme des choſes merveilleuſes.*

OLYMPIADE, mère d'Alexandre le Grand, étoit fille d'un Roi des Moloſſes. On prétend qu'Olympiade irritée de ce que le Roi Philippe ſon mari l'avoit répudiée pour prendre une certaine Cléopatre, elle ſe concerta avec Pauſanias & avec ſon fils pour faire périr Philippe, ce qui fut exécuté; & l'on ajoute qu'Alexandre ſe porta d'autant plus volontiers à ce parricide, qu'il craignoit qu'on ne lui préférât ſon frere né de ſa belle-mère.

ORESTE régnoit dans le Péloponèſe vers 2830. *Voïez Sophocle, Euripide, Ciceron & Ovide.*

OSÉE régnoit à Samarie, ſur Iſraël, vers 3265; la ſeptième année de ſon règne, Salmanaſar Roi des Aſſyriens aſſiégea Samarie, & ſe la rendit tributaire; mais Oſée s'étant révolté, aïant refuſé de païer le tribut au Roi d'Aſſyrie, & aïant même demandé du ſecours à Sua Roi d'Egypte, Salmanaſar l'aſſiégea de nouveau, & le fit priſonnier; il prit auſſi Samarie, ruina le Roïaume d'Iſraël, & emmena avec lui les dix Tribus qui le compoſoient. *Voïez le* 4e. *Liv. des Rois, ch.* 17. *& Joſeph, Liv.* 9. *ch.* 15.

OSIRIS, fils de Cameſenus & de Rhéa, gouvernoit l'Egypte vers 1050. On le dit l'inventeur de la charruë & de l'agriculture. *Voïez Béroſe, Liv.* 5.

OCTAVE AUGUSTE, héritier de C. Céſar ſon oncle maternel, commença de dominer dans Rome environ 41 ans avant J. C. *Voïez Suétone, & Eutrope, Liv.* 7.

OCTAVIE, ſœur d'Auguſte, fut mariée à M. Antoine après la mort de C. Marcellus ſon premier mari. *Voïez Plutarque.*

OZIAS ou AZARIAS, fils d'Amaſias, gouvernoit le Roïaume de Juda vers 3194. Il ſe montra dans les commencemens de ſon règne, pieux & plein de confiance en la protection Divine; il vainquit par-là les Philiſtins, les Arabes & les Ammonites; il les rendit tributaires, & répara la ville de Jéruſalem: mais l'opulence & ſes grandes richeſſes l'aïant rendu ſuperbe, il porta la main à l'encenſoir, il s'arrogea l'office & les fonctions des Prêtres; & quand ceux-ci voulurent le reprendre, & lui repréſenter toute l'impiété de ſon attentat, il uſa de menaces à leur égard. Dieu punit Ozias, il fut attaqué de la lèpre, & les Prêtres le chaſsèrent du Temple. *Voïez le Liv.* 4. *des Rois, ch.* 14. *&* 15. *le* 2. *du Paralip. ch.* 26. *& Joſeph, Liv.* 9. *ch.* 11.

PACORE, Roi des Parthes l'an 106 de J. C. vint à Jéruſalem, ſous prétexte d'appaiſer la ſédition qui s'y étoit manifeſtée à l'occaſion de Phaſelus & d'Hyrcan, qui prétendoient tous deux à la dignité de Souverain Pontife; mais Pacore ſe ſervit des circonſtances pour ruiner les deux partis, & fit reconnoître Antigonus pour Roi de Judée. *Voïez Egeſip. Liv.* 1. *Joſeph, Liv.* 14. *ch.* 22. *&* 23.

PALLAS ou PALLADON fut expoſée après ſa naiſſance, au bord du lac Triton; Denis ſurnommé le Lybien l'adopta pour ſa fille: on dit qu'elle enſeigna aux Grecs l'art de filer la laine & d'en faire des étoffes, auſſi bien que pluſieurs autres ſciences & arts. Pallas vivoit au tems de Ninus Roi d'Aſſyrie, vers 2707. *Voïez Béroſe, Liv.* 5.

PALAMEDE étoit fils de Nauplius, Roi d'Eubée; on le fait l'inventeur des jeux de dez & des échecs, des poids & des meſures, de la manœuvre militaire & des ſentinelles imaginées à l'exemple des gruës: on ajoute qu'Homère déchira & brûla par envie les Poëmes de

Palamède. *Volaterr. Liv.* 18. *Pline, Liv. 7. ch. 56.*

PARIS étoit fils de Priam & d'Hécube; dès qu'il fut né, ſon père commanda de l'expoſer au haſard, dans une forêt, à cauſe d'un ſonge que ſa mère avoit fait durant ſa groſſeſſe; mais Hécube ordonna de le faire élever par des Bergers ſur le Mont Ida. Pâris fut dans la ſuite reconnu & repris par ſes parens, qui l'envoïerent en Grèce pour y demander Heſion; il abuſa, dit-on, des droits de l'hoſpitalité; il enleva Hélène, & l'emmena à Troye, vers 2809; ce qui fut cauſe de la guerre des Grecs contre les Troyens. Pâris tua Achille, & fut enſuite tué lui même par Pyrrhus fils d'Achille. *Voïez Hérod. Liv.* 2. *Darete.*

PÉLOPE, fils de Tantale Roi de Frigie, régnoit vers 2658; il donna ſon nom à ſon Païs, qui fut enſuite appellé Péloponeſe. *Diod. Liv.* 5. *Strab. Liv.* 7. *&* 8. *& Volater. Liv.* 34.

PÉNÉLOPE, fille d'Icare & de Périboée, fut femme d'Uliſſe qu'elle aima conſtamment: on aſſure qu'elle attendit ſon mari pendant vingt ans, ſans avoir jamais voulu ſe rendre aux preſſantes ſollicitations de ſon père, qui vouloit l'obliger de ſe remarier; mais Licofront n'a pas porté un jugement ſi favorable à la chaſteté de cette femme.

PÉRIANDRE, Roi de Corinthe, l'un des ſept Sages de la Grèce, vers 3397. On ne doit pas confondre ce Périandre avec un tiran de même nom, qui marchoit toujours eſcorté d'une troupe de gens armés, & qui le premier de tous établit dans la Grèce la magiſtrature tirannique. Le ſage Périandre diſoit *que la tranquillité eſt une bonne choſe, & que la témérité & le trop d'ardeur ſont nuiſibles. Que la volupté & les plaiſirs ſont paſſagers, mais que les honneurs ſont immortels. Qu'il faut être modéré dans les bons ſuccès, & prudent dans l'adverſité. Que l'on doit ſe montrer les mêmes aux amis dans leur bonne & mauvaiſe fortune. Que dans la converſation, il faut prendre garde de ne point laiſſer échaper de ſecret.* Voïez Diogène Laërce, Liv. 1.

PÉRICLÈS, Capitaine des Athéniens, fut envoïé contre les Lacédémoniens qu'il défit en pluſieurs batailles. *Juſtin, Liv.* 3. *Plutarque, Tuci. & Xénoph.*

PENTHESILEA fut l'une des Reines des Amazones. *Q. Curce, Liv.* 6. *& Juſtin, Liv.* 2.

PHŒNIX, fils d'Agenor & frère de Cadmus, régnoit en Syrie vers 2547. Il donna ſon nom à la Phœnicie, & bâtit la ville de Bythinie. *Lucain*, *Liv.* 3.

PITHAGORE, Philoſophe de Samos, floriſſoit vers 3480; il fut le premier qui dit, *Amicorum omnia communia, amicitiamque æqualitatem.* Ses Diſciples poſſédoient tout en commun, & gardoient le ſilence pendant cinq ans. On dit que ces ſentences ſont de Pithagore. *On ne doit point battre le feu avec un couteau. On ne doit pas paſſer l'équilibre. On ne doit point manger de cœur. On ne doit pas uriner la face tournée vers le ſoleil. On ne doit pas marcher hors de la voie commune. On doit s'abſtenir de manger des fèves.* Laërce Diogène, Liv. 8.

PITTACUS de Militène fut l'un des ſept Sages de la Grèce; il vainquit un tiran de Leſbos; & en combattant corps à corps avec Frinon, Capitaine Athénien, il l'enveloppa avec un filet qu'il tenoit caché ſous ſon écu, & l'aïant vaincu, il le tua vers 3397. Parmi les Sentences de Pittacus, on diſtingue celle-ci : *Il eſt difficile d'être bon. Le gouvernement & l'adminiſtration ſont connoître l'homme. La terre eſt fidèle, & la mer eſt infidèle. Il eſt de l'homme prudent de prévoir les malheurs avant qu'ils arrivent, & de s'y oppoſer; mais il eſt de l'homme fort de les ſupporter avec tranquillité d'ame, lorſqu'ils ſont arrivés.*

PLATON, Philoſophe d'Athènes, étoit fils d'Ariſtone & de Périttiona, & floriſſoit vers 3616. Il fut appellé Platon, ou parce qu'il étoit très-bel homme, ou à cauſe de ſon éloquence merveilleuſe; auparavant il ſe nommoit Ariſtocle. A l'âge de vingt ans, il s'adonna à l'art poëtique, & compoſa des Tragédies très-eſtimécs, & pluſieurs autres ouvrages qu'il déclamoit avec beaucoup de graces, bien qu'il graſſeïat quelque peu. Il abandonna dans la ſuite la Poëſie, pour s'appliquer à la Philoſophie. Il fut Diſciple de Socrate, & Maître d'Ariſtote & de Xénocrate. Il ſuivit trois fois le parti des armes, & donna des preuves de ſon courage & de ſa capacité dans l'art militaire. Il fit trois voïages en Sicile, & au retour du troiſième, il fut pris & vendu, & ſouffrit par l'ordre de Denis le tiran des choſes extrêmes. Il apprit en Egypte tout ce qui lui parut de bon à ſavoir. Il diviſa la Philoſophie en morale,

en naturelle, & raiſonnable ou artificielle, & mourut âgé de 80 ans. *Voïez Plut. Diog. Laërce, S. Auguſt. de la Cité de Dieu, Liv.* 8. *chap.* 4.

POLIXENE, fille de Priam & d'Hécube, fut immolée ſur le tombeau de ſon père, pour appaiſer ſes manes. *Ovide, Liv.* 13. *des Métamorp.*

POMPEIA, fille de Q. Pompée, fut la troiſième femme de C. Céſar, qui la répudia ſur de ſimples ſoupçons. *Suétone & Plutarque.*

POMPÉE *le Grand* fit la guerre avec beaucoup de bonheur contre les Pirates, qu'il extermina : il ſe chargea enſuite du commandement de l'Armée deſtinée à agir contre Mithridate ; il battit ce Monarque dans l'Arménie Mineure, & lui tua près de 40 mille hommes. Tigrane Roi de l'Arménie Majeure ſe rendit à Pompée, & lui remit ſa couronne entre les mains ; mais ce généreux Romain le rétablit dans ſon Roïaume. Pompée fit encore d'autres guerres qu'il termina à ſa gloire & à l'avantage de ſa patrie, & entr'autres celle de la Judée, qu'il ſubjugua en trois mois de tems. Mais enfin dans la guerre civile qui fit changer de face à la République Romaine, Pompée aïant été élu pour commander l'Armée du parti oppoſé à Céſar, il fut d'abord victorieux & battit ſon ennemi ; & finalement à la journée de Pharſale, il fut entièrement défait & vaincu par Céſar. Pompée ſe ſauva auprès de Ptolomée Roi d'Egypte, dont le Sénat l'avoit fait tuteur ; mais Ptolomée donnant plus à la fortune qu'aux devoirs de l'amitié, fit tuer Pompée, & envoïa ſa tête & ſon cachet à Céſar, l'an du Monde 3958, & 45 ans avant J. C. *Voïez Eutr. Liv.* 6. *Plutarque, Appia, Liv.* 2. *Joſeph, Liv.* 14. *ch.* 8.

PORSENA, Roi d'Etrurie, fit la guerre aux Romains pour rétablir ſur le trône Tarquin le Superbe *T. Live, Liv.* 2. *Denis d'Halic. Eutrope, Liv.* 1. *& Martial, Liv.* 1.

PORTIA, fille de Caton d'Utique, & femme de Brutus, aïant appris la mort de ſon mari, elle prit des charbons ardens qu'elle avala, & mourut. *Plutarque, Val. M. Liv.* 3. *&* 4. *ch.* 2. *&* 6. *App. Liv.* 15. *& Martial, Liv.* 1. *des Epig.*

PRIAM, fils de Laomédon, fut Roi de Troye, & père d'Hector, de Pâris, de Polite, de Polydore, &c.

PROMETHÉE, fils de Japet & d'Aſie, apprit, dit-on, aux hommes de tirer du feu d'un caillou. *Voïez S. Aug. de la Cité de Dieu, Liv.* 18. *ch.* 8. *Lactan. Liv.* 2. *ch.* 11. *& Pline, Liv.* 13. *ch.* 1.

PRUSIAS étoit un Roi de Bythinie, auprès de qui Annibal ſe retira, après qu'Antiochus eut été vaincu par les Romains. *Plutarque, Juſtin, Liv.* 31. *&* 34.

PTOLOMÉE, fils de Lagus, régnoit en Egypte vers 3681 ; ſon bonheur dans la guerre, ſa généroſité & ſa magnificence lui acquirent beaucoup de réputation ; il laiſſa ſon nom à ſes ſucceſſeurs, qui ſe firent tous appeller *Ptolomée* ; il envoïa d'Alexandrie des Ambaſſadeurs à Rome pour ſolliciter l'amitié de la République, ce qui lui fut accordé, & il mourut en 3719. *Juſtin, Liv.* 13. 14. *&* 15.

PTOLOMÉE *Philadelphe*, fils cadet de Ptolomée I. ſuccéda à ſon père auſſi-tôt après ſa mort. Il fut diſciple de Straton ; il eut un goût décidé pour les belles connoiſſances, dans leſquelles il fit beaucoup de progrès ; il fit faire à Alexandrie une fameuſe bibliothèque, où il raſſembla une prodigieuſe quantité de livres, & mourut après avoir régné 39 ans. *Eutr. Liv.* 2. *Juſtin, Liv.* 17. *S. Epip. Joſeph, Liv.* 12. *ch.* 2. *T. Liv. Dec.* 5. *Liv.* 4. *&* 5.

P. CLODIUS, Romain, d'une naiſſance illuſtre, ſe rendit coupable de pluſieurs crimes ; s'étant déguiſé ſous des habits de femme, il entra dans la maiſon de Céſar, & pénétra juſqu'à une petite chapelle, où toutes les femmes s'étoient raſſemblées pour faire un ſacrifice auquel il n'étoit permis à aucun homme d'aſſiſter ; mais ayant été reconnu, il fut pris & accuſé : Ciceron même rendit témoignage contre lui, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût abſous, ſoit par argent, ou par crédit ou par crainte. Dans la ſuite, Clodius étant devenu Tribun du Peuple, il envoïa Ciceron en exil, il brûla ſon Palais & ſes maiſons de campagne, & fit mettre à l'encan tous ſes effets, mais perſonne ne voulut en acheter. Finalement Clodius fut tué par Milon, & celui-ci aïant été accuſé, Ciceron fut ſon Avocat, & fit ce beau Diſcours que tout le monde connoît ; mais nonobſtant la force & la ſolidité de ce plaidoïer, Milon fut envoïé en exil à Marſeille, & ſes biens furent confiſqués. *Plut. Appi. Liv.* 2.

PUBLIUS CORNELIUS SCIPION, ſurnommé l'*Africain*

l'aîné, prit Carthage d'Eſpagne, dont les Carthaginois avoient fait une place d'armes, & où il trouva des richeſſes très-conſidérables; il fit priſonnier Magon frère d'Annibal qu'il envoïa à Rome, & ſoumit à l'Empire Romain une fort belle Province qui s'étendoit au-deçà & au-delà de l'Ebre. P. C. Scipion mourut à Linterne, environ 185 ans avant J. C. *Voïez Eutr. Liv.* 3. *Flore*, *Liv.* 2.

PYRRHUS, Roi des Epirotes, fit la guerre aux Romains & aux Carthaginois avec divers ſuccès; il combattit auſſi contre Antigonus, qu'il chaſſa de la Macédoine, & fut enfin tué d'un coup de pierre. *Juſtin*, *Liv.* 17. 18. 23. *&* 25. *Plutarque*, *Oroſe*, *Liv.* 4. *ch.* 1. 2. *&* 3.

QUINTILIUS VARUS fut envoïé en Allemagne par Céſar pour y commander quelques troupes contre Arminius; celui-ci le vainquit par ſurpriſe, & tailla en pièces pluſieurs Légions Romaines. On dit que Céſar en apprenant cette nouvelle, y fut ſi ſenſible, que ſe battant la tête contre la muraille, il ne ceſſoit de s'écrier : *O Quintilius Varus, rends-moi mes Légions!*

RACHEL, fille de Laban, fut femme de Jacob, & mère de Joſeph & de Benjamin; elle mourut en accouchant de ce dernier enfant. *Voïez la Gen. ch.* 29. 30. *&* 35.

RACILIA, femme de L. Quint. Cincinnatus, tira de ſa cabane avec empreſſement la robe de pourpre qu'elle porta à ſon mari, qui étoit à la charruë, afin qu'il pût décemment donner audience aux Ambaſſadeurs que le Sénat Romain lui envoïoit. *Tite-Live*, *Liv.* 3.

REBECCA, femme d'Iſaac, fut mère de Jacob & d'Eſau. *Gen. ch.* 27. 32. 33. *Joſeph*, *Liv.* 1. *des Ant. ch.* 26. *&c.*

RHODOPE, fameuſe courtiſane, avoit été avec Eſope, eſclave d'un même maître. *Pline*, *Liv.* 36. *ch.* 12. écrit que Rhodope étoit devenue ſi riche par ſon infame commerce, qu'elle fit élever à ſes frais une piramide d'une hauteur extraordinaire. *Voïez encore Ovide dern. Epître.*

ROBOAM, fils de Salomon & de Naama fille de Pharaon, régnoit ſur les Iſraëlites en 3029. Il mépriſa les conſeils des anciens, & préféra ceux des jeunes gens, ce qui fut cauſe qu'il perdit dix Tribus au bout de trois mois de règne; il raſſembla 80 mille hommes des deux Tribus de Juda & de Benjamin, qui lui étoient reſtées fidèles, & fit des diſpoſitions pour attaquer les autres dix Tribus qui

s'étoient retirées ſous la conduite de Jeroboam, fils de Nabat : mais Dieu lui défendit de combattre, & lui fit ſavoir que cette ſéparation s'étoit faite par ſes ordres, ainſi que l'avoit déja prédit le Prophète Ahia. *Liv.* 3. *des Rois*, *ch.* 11. 12. 13. *&* 14. *le* 2. *du Paralip. ch.* 10. 11. *&* 12. *Joſeph*, *Liv.* 8. *des Ant. ch.* 7. *&* 8.

ROMULUS, premier Roi des Romains, commença de régner vers l'an du Monde 3250, & 753 ans avant J. C. & 37 après il diſparut dans un orage qui ſurvint tout à coup, ce qui donna lieu de croire que les Dieux l'avoient enlevé dans le Ciel, & on lui dreſſa auſſi-tôt des autels comme à un Dieu. Des Critiques eſtiment que les Sénateurs fatigués ou ennuïés du Gouvernement de Romulus, aimèrent mieux lui rendre un culte divin, que de continuer à lui obéïr comme mortel, & que ce furent les Sénateurs eux-mêmes qui terminèrent les jours de Romulus. *Voïez Tite-Live*, *Liv.* 1. *de la* 1.e *Decade*, *Eut. Liv.* 1. *Denis d'Halicarnaſſe*, *Liv.* 2.

SALOMON, fils de David, régnoit ſur Iſraël en 2990. Il demanda & obtint de Dieu la ſageſſe ; il emploïa à la conſtrution du Temple de Jéruſalem 70 mille ouvriers portans les fardeaux, 80 mille tailleurs de pierres, & 3300 propoſés à l'ouvrage, & pour veiller ſur les ouvriers ; il avoit de rentes annuelles 666 talens d'or, ſans y comprendre les gabelles & les péages, (& le talent d'or valoit environ 20 mille francs). Ce Prince avoit 700 femmes, & 300 concubines ; comme elles étoient idolâtres, pour leur plaire, il ſacrifia auſſi aux Idoles, ce qui fut cauſe que Dieu leva dix Tribus à Roboam ſon fils. Salomon mourut en 3029. *Voïez le Liv.* 3. *des Rois depuis le ch.* 4. *juſqu'au* 10.e *&* *Joſeph*, *Liv.* 8.

SALMANASAR, Roi des Aſſyriens, régnoit vers 3276 ; il prit Samarie, & rendit tributaire Oſée Roi d'Iſraël : quelques années après, Oſée refuſant de païer le tribut, Salmanaſar fit une ſeconde fois le ſiége de Samarie, & après un blocus d'environ trois ans, il s'en rendit maître, & emmena en Aſſyrie les dix Tribus avec Oſée leur Roi. *Liv.* 4. *des Rois*, *ch.* 17. *&* 18. *Joſeph*, *Liv.* 9. *ch.* 15.

SAMOTES, ſurnommé *Dites*, donna des loix aux Celtes vers 1900. On croit qu'il fut le premier Roi des Gaulois. *Béroſe*, *Liv.* 5. *&* *Céſar*, *Liv.* 6. *de ſes Commentaires.*

SAMSON, fils de Manué de la Tribu de Dan, étoit Juge d'Iſraël vers 2869. *Voïez le Liv. des Juges, chap.* 14. *&* 15. *&* *Joſeph*, *Liv.* 5. *des Ant. ch.* 13.

SAMUEL, fils d'Elcana & d'Anna, étoit Juge du Peuple de Dieu vers 2888. Samuel étant devenu vieux, il chargea ſes enfans Joel & Abia du ſoin de juger le peuple; mais comme ceux-ci s'écartoient de la voie de leur père, & que l'avarice & les préſens leur feſoient commettre beaucoup d'injuſtices, les Anciens & les Principaux du peuple demandèrent à Samuel un Roi, qui les jugeât & les gouvernât à la manière des autres Nations: ce qui fit que Saul fut oint & ſacré en qualité de Roi par Samuel, qui en avoit reçu l'ordre du Seigneur. *Liv.* 1. *des Rois, ch.* 1. 2. *&* 3. *&c. Joſeph, Liv.* 5. *des Ant. ch.* 15.

SAPHOS, Poëteſſe de Leſbos, inventa le vers ſaphique, auquel elle donna ſon nom. On dit communément que Saphos étoit la dixième Muſe; & l'on voit à ce ſujet un diſtique grec d'Antipater Sidonius, qui porte que *Mnemoſine mère des Muſes fut ſaiſie d'un ſi grand étonnement, quand elle ouit chanter Saphos avec tant d'harmonie, qu'elle s'écria que les Mortels avoient la dixième Muſe.* Voïez Celi. Rodig. Liv. 9. chap. 24. & Liv. 10. ch. 2. & Liv. 14. ch. 1.

SARA, fille d'Aran, fut femme d'Abraham; elle accoucha d'Iſaac à l'âge de 90 ans, & mourut 37 ans après. *Gen. chap.* 23.

SAUL, fils de Cis, de la Tribu de Benjamin, fut ſacré par Samuel dès l'an 2909, & mourut en 2949. *Voïez le* 1. *Liv. des Rois, & Joſeph, Liv.* 6. *ch.* 4. *&c.*

SCRIBONIA fut l'une des femmes de l'Empereur Auguſte. *Voïez Suétone.*

SÉLEUCUS Nicanor, fils d'Antiochus & de Laodice, alla à la guerre avec Alexandre le Grand, & après la mort de ce Prince, il fut déclaré Général de l'Armée; il bâtit une Ville qu'il appella Antioche du nom de ſon père; il s'empara de la Syrie en 3698, & abdiqua en 3723.

SÉMIRAMIS I.^e gouverna l'Aſſyrie, après la mort de Ninus I. ſon mari, vers 2732; elle augmenta & agrandit conſidérablement la ville de Babylone, qui n'étoit auparavant qu'un château, de ſorte que Sémiramis eſt regardée comme la fondatrice de cette fameuſe Ville; elle termina pluſieurs

guerrres avec beaucoup de courage & de bonheur, mais on l'accuſe de crimes les plus énormes. *Béroſe*, *Liv.* 5. *Diod. Liv.* 3. *Juſtin*, *Liv.* 1. *Hérod. Liv.* 1.

SENNACHÉRIB, Roi des Aſſyriens, vivoit vers 3287; il tourmenta cruellement le Peuple de Dieu; mais tandis qu'il étoit au ſiége de Jéruſalem, par les prières d'Eſaïe & d'Ezechias, l'Ange du Seigneur lui extermina dans une nuit 180 mille Soldats de ſon Armée; ce qui l'obligea de lever le ſiége, & de s'en retourner dans ſes Etats, où quelque tems après il fut tué par Adramelech & Saraſar ſes fils, dans le tems qu'il adoroit ſon Dieu dans le Temple. *Liv.* 4. *des Rois*, *ch.* 18. *&* 19. *& Joſeph*, *Liv.* 10. *ch.* 1.

SICHÉE, Prêtre d'Hercule, étoit oncle & mari de Didon. *Virg. Liv.* 1. *&* 4. *des Enéid. & Juſtin*, *Liv.* 18.

SOCRATE, fils de Sofroniſcus ſculpteur, & de Fanarète accoucheuſe, floriſſoit vers 3572. Il enſeignoit *que la vraie Philoſophie étoit de ſe connoître ſoi-même*, *& que l'homme devoit être tel qu'il vouloit paroître.* Il laiſſa la Philoſophie naturelle pour embraſſer la morale; il fut d'un caractère toujours égal, & ne paroiſſoit jamais ni plus ni moins content; quoique ſa fortune fût très-médiocre, il ne laiſſa pas d'avoir des envieux; Anitus homme riche, le Poëte Melito, & l'Orateur Licon l'accusèrent de penſer mal des Dieux; il ſe préſenta devant ſes Juges avec toute la conſtance imaginable, & ſans la moindre crainte; il ne voulut pas même prononcer le plaidoïer que Liſia avoit fait pour ſa défenſe, & aïant été condamné à boire du ſuc de ciguë, il l'avala avec intrépidité. Les Athéniens fâchés de la mort de *Socrate*, firent périr ſes accuſateurs, & dreſsèrent en ſon honneur une ſtatuë de bronze, qu'ils placèrent dans le Temple. *Voïez Ciceron*, *Liv. de Orat. Elia. Pline*, *Liv.* 7. *&* S. *Auguſtin de la Cité de Dieu*, *Liv.* 8. *ch.* 3.

SOLON, l'un des ſept Sages de la Grèce, donna des loix aux Athéniens, & annulla celles que Dracon avoit faites, à l'exception de celles qui regardoient les coups donnés & la mort. Il s'appliqua à la ſageſſe en Egypte, aïant auparavant obtenu permiſſion des Athéniens de voïager pendant dix ans. Créſus l'aïant fait appeller, il ne fit aucun cas de ſes richeſſes. *Voïez Plutarque*, *T. Live*, *Liv.* 3.

SYLLA, Patricien Romain, défit en pluſieurs occaſions les Armées de Mithridate; il prit Athènes, vers 3918; il revint en Italie; & après avoir rempli Rome de meurtres, d'aſſaſſinats & de proſcriptions, il ſe fit nommer Dictateur perpétuel, quoiqu'il eût près de ſix vingts ans. Il ſe démit peu de tems après de cette ſouveraine dignité; & s'étant retiré à la campagne, il y mourut de maladie pédiculaire. *Eutr. Liv.* 5. *Appi. Liv.* 1. *& Flore, Liv.* 3.

SYLVIUS POSTHUMUS, fils d'Enée & de Lavinie, régna ſur les Latins après Aſcagne, vers 2868. *Caſſiodore, Denis d'Halic. & Eutrope.*

TALESTRIDE, Reine des Amazones, ſe rendit auprès d'Alexandre le Grand, pour lui demander une grace qu'elle obtint. *Juſtin, Liv.* 2. *&* 12. *Q. Curce, Liv.* 6. *Oroſe, Liv.* 3. *ch.* 18.

TANAQUILLE étoit femme de Tarquin Priſcus, cinquième Roi des Romains. *Tite-Live, Liv.* 1. *Eutr. Denis d'Halicarn.*

TARQUINIUS COLLATINUS étoit mari de Lucrèce. *Tite-Live, Liv.* 1.

TARQUIN *le Superbe* fut le ſeptième & le dernier Roi des Romains. *Voïez la cinquième Partie de ces Mémoires.*

TAURUS, Préfet d'Auguſte, fit la guerre en Sicile avec tout le bonheur imaginable.

TERENTIA EMILIA étoit femme de Scipion l'Africain.

THALES, Philoſophe, & le premier des ſept Sages de la Grèce, étoit en grande réputation, vers 3566; il s'appliqua à démontrer à ſes Compatriotes l'immortalité de l'ame; il étudia le cours du ſoleil, & diviſa l'année en 365 jours. Voici quelques unes des ſentence de ce Sage: *Parler peu, c'eſt un ſigne d'un eſprit prudent. Ne fais point ce que tu blâmes dans autrui. Nous devons également nous reſſouvenir de nos amis préſens & de ceux qui ſont abſens. On ne doit pas chercher à devenir riche par la fraude. Attends de tes enfans ce que tu feras à tes père & mère. Dieu voit également celui qui fait le mal & celui qui y penſe. Il eſt difficile de ſe connoître ſoi-même.* Thales mourut aux jeux Olympiques du grand chaud & de ſoif. *Voïez Volatt. Liv.* 20.

THEMISTOCLE, Capitaine Athénien très-courageux & très-prudent, vivoit vers 3500; il battit les Perſes ſous le

le règne de Xerxes, auprès de qui quelque tems après l'envie & la jalouſie de ſes concitoïens l'obligèrent de ſe refugier; il mourut à Magneſie, âgé de 65 ans, après avoir bu du ſang de taureau, où il avoit mis du venin. *Plutarque.*

THÉSÉE régnoit à Athènes vers 2771., *Juſtin Liv.* 2. *Diod. Liv.* 5. *Plutarque, Ovid. Epit.* 4. *&* 10.

TRASIBULUS chaſſa d'Athènes les trente Tirans, & y rétablit le Gouvernement populaire vers 3599. *Juſtin, Liv.* 5. *Plutarque, Cic. & Xénophon, Liv.* 4.

TIMANDRE, fameuſe courtiſane d'Athènes, aima beaucoup Alcibiade, & après ſa mort elle lui fit faire à ſes dépens de fort belles funérailles. On dit que Laïs étoit fille de Timandre. *Plutarque.*

TIBERIUS GRACCHUS, Tribun du Peuple, défendit avec fermeté la loi *Agraria* en faveur des pauvres contre les riches, dans le tems que Scipion l'Africain étoit occupé au ſiége de Numance. Gracchus fut tué d'un coup de ſcabeau par P. Saturninus, & ſon corps fut jetté dans le Tibre. *Plutarque, Appi. Liv.* 1. *Eutrope, Liv.* 4.

TIMOLÉON, *Noble Corinthien*, délivra Syracuſe de la tyrannie de Denis, vers 3659. *Voïez Plutarque.*

TOMIRIS, Reine des Scythes, tua par ſtratagême Cyrus avec toute ſon Armée; & aïant fait couper la tête de Cyrus, il la fit mettre dans une outre remplie de ſang humain, en ajoutant ces reproches de cruauté : *Satia te ſanguine, quem ſitiiſti.* Juſtin, Liv. 1. & Hérod. Liv. 1.

TURNUS, Roi des Rutules, fut vaincu par Enée dans un combat de corps à corps. *Virg. Liv.* 12. *des Enéides.*

VIRGILE nâquit, vers l'an du Monde 3936, dans le village d'Ande peu éloigné de Mantouë; il fut en grand crédit auprès d'Auguſte, tant en conſidération de ſa poéſie, que pour ſes autres belles qualités; il ſe fit lui-même cette épitaphe :

Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc
Parthenope : cecini paſcua, rura, duces.

VESTA fut femme de Janus; elle inſtruiſit dans les cérémonies ſacrées pluſieurs jeunes filles, à qui elle donna en garde le feu perpétuel. *Tite-Live, Liv.* 1. *& S. Aug. de la Cité de Dieu, Liv.* 4. *ch.* 10.

ULYSSE, fils de Laerte & d'Anticlie, fut l'un des Capitaines Grecs qui ſe trouvèrent à la guerre de Troye. *Voïez l'Odiſſée d'Homère, & les Enéides de Virgile.*

XANTIPPE étoit femme de Socrate ; elle étoit d'une humeur difficile, & d'un caractère extrèmement fâcheux ; & quelquefois après avoir dit beaucoup de ſottiſes à ſon mari, elle lui jettoit ſur la tête de l'eau ou des lavûres ; à quoi le bon Socrate, ſans ſe fâcher & en plaiſantant, ne répondoit autre choſe, ſinon : *Je ſavois qu'après les tonnerres, la pluïe devoit venir ;* ce qui déſeſperoit Xantippe. *Voïez Gellius, Liv. 1. ch. 17.*

XENOCRATE, Diſciple de Platon, fut d'une ſi grande probité, & ſi reconnuë, que les Athéniens le diſpensèrent du ſerment ſans lequel on n'admettoit point le témoignage des autres Citoïens. *Laërce Diogène, Liv. 4. S. Aug. de la Cité de Dieu, Liv. 8. ch. 12. & Val. Max. Liv. 4. ch. 3.*

XERXÉS I. *le Grand*, cinquième Roi des Perſes, fils de Darius Hiſtape, ſuccéda à ſon père vers 3519. *Juſtin, Liv. 2. & 3. Plutarque, Agéſilaüs, Hérodote, Liv 7.*

ZALEUCUS donna des Loix à la ville de Locrenne en Grèce. L'une de ces Loix portoit qu'on arracheroit les deux yeux à toute perſonne qui ſe rendroit coupable d'adultère : ſon fils fut malheureuſement convaincu de ce crime. Toute la ville s'intéreſſa pour ce miſérable en conſidération du père ; mais Zaleucus ne ſe rendit aux prières du peuple, qu'après avoir arraché un œil à ſon fils, & s'en être arraché un à lui-même : exemple admirable de clémence, de commiſération & d'équité. Zaleucus vivoit vers 3341. *Voïez Val. Max. Liv. 6. ch. 5.*

ZOPIRUS, Noble Perſe, s'étant coupé à deſſein le nez, les lèvres & les oreilles, entra dans Babylone en ſe diſant fugitif de Darius qui l'avoit ainſi maltraité : on le crut & on lui donna le commandement de l'Armée pour obliger Darius de ſe retirer de devant Babylone qu'il aſſiégeoit depuis long-tems ; Zopirus livra l'Armée à Darius, qui par là ſe rendit maître de Babylone qui s'étoit révoltée pour ſe donner aux Aſſyriens. *Voïez Hérod. Liv. 3. & Juſtin, Liv. 1.*

ZOROBABEL, fils de Salatiel, gouvernoit les Juifs vers 3459. *Voïez le Liv. 1. d'Eſdras, ch. 1. l'Eccleſ. ch. 49. & Joſeph, Liv. 10. des Ant. ch. 1.*

Les ſept Sages de la Grèce.

THALÉS vivoit vers l'an du Monde 3366.
CHILON . . . . . 3446.
PITHACUS . . . . . 3397.
BIAS . . . . . 3392.
CLEOBULUS . . . . . 3440.
PÉRIANDRE . . . . . 3377.
SOLON . . . . . 3551.

Des Sybilles.

LA SYBILLE DE PERSE, appellée encore *Chaldéene* & *Hébraïque*, & de ſon propre nom SAMBETE, nâquit auprès de la Mer Rouge : ſon père fut appellé Béroſſe & ſa mère Érimante. Cette Sybille écrivit 84 Livres, & prédit une infinité de choſes de J. C. Toutes les autres Sybilles ſe conforment à cette première, parce que l'on dit qu'elle fut la première de toutes. Nicanor, qui écrivit les exploits d'Alexandre le Grand, fit mention de cette Sybille. *Voïez Lactance, Liv.* 1. *des Inſt. Divines, ch.* 6. *& S. Auguſtin de la Cité de Dieu, Liv.* 18. *ch.* 23. Voici une partie des Prophéties de la Sybille de Perſe. *Miſérable bête, tu ſeras enfin foulée aux pieds, & le Seigneur s'engendrera dans le monde, & le ſein d'une Vierge ſera le ſalut des Nations, ſes pieds ſerviront au ſalut des hommes, & le Verbe inviſible ſera palpable.*

LA SYBILLE DE LYBIE fut la ſeconde, comme l'écrit Marcus Varron dans ſon Livre des choſes divines. Ce Varron ajoute que les Livres des Sybilles ne furent pas d'une ſeule, mais de pluſieurs, & que le nom de *Sybille* eſt compoſé de deux autres, dont l'un ſignifie Dieu, & l'autre conſeil. Voici une partie des Prophéties da la Sybille de Lybie. *Le jour viendra que le Seigneur éclairera les plus grandes obſcurités, que le nœud de la Sinagogue ſera dénoué, que les lèvres des hommes ſe tairont, en voïant le Roi des vivants ; & une Vierge le renfermera dans ſon ſein ; il régnera avec douceur, & le ventre de ſa mère ſera la balance de tous. Il paſſera enſuite entre des mains iniques, & l'on frappera la face d'un Dieu avec des mains criminelles : il ſera miſérable, rempli d'opprobres, & donnera des eſperances aux malheureux.*

La SYBILLE DE DELPHES s'appelloit *Thémis* de ſon nom propre : on dit qu'elle vivoit avant la ruine de Troye : quelques-uns croient que ſon nom propre étoit SYBILLE, & qu'il paſſa enſuite à toutes les autres Prophêteſſes ou Sybilles. Ce qui ſuit eſt une partie de ſes Prophéties. *Reconnois ce Seigneur, qui eſt véritablement le fils de Dieu.* Criſippe ajoute que cette Sybille prophétiſa *qu'un Prophète devoit naître d'une Vierge, ſans la participation & le coït du mâle.*

La SYBILLE DE CUMES étoit de Cimère, hameau de la Campagnie, & près de Cumes, ce qui la fit appeller *Italique* ou *Cimérique ;* elle habitoit dans une caverne près de Cumes : ce fut là qu'Enée alla la conſulter. Voici une partie des Prophéties de la Sybille de Cumes. *Une jeune fille, belle de viſage, & avec des cheveux longs, aſſiſe ſur un ſiége orné, nourrit un jeune enfant, en lui donnant à manger de ſa propre ſubſtance, c'eſt-à-dire, du lait envoïé du Ciel.*

La SYBILLE ERYTHRÉE vivoit avant le ſiége de Troye ; elle étoit en grande conſidération chez les Grecs & chez les Latins. Ce qui ſuit eſt une partie de ſes Prophéties. *Dans le dernier âge Dieu s'humiliera, le Divin Enfant s'abbaiſſera, la Divinité ſe joindra à l'humanité, l'Agneau ſera couché ſur le foin, & une jeune fille nourrira avec ſoin Dieu & l'Homme.* Voïez le Liv. des Sybilles, & Lactance, Liv. 1. ch. 6.

La SYBILLE DE SAMOS floriſſoit dans l'Iſle de Samos, vers 3338. Voici une partie de ſes Prophéties. *Aſſurément que tu ne connus pas ton Dieu, Judée inſenſée ! tu le couronnas d'épines, & tu lui donnas du fiel à boire .... Le riche viendra ; il naîtra d'une fille pauvre, & les bêtes de la terre l'adoreront.*

La SYBILLE CUMANE s'appelloit *Amaltée* de ſon nom propre ; on dit qu'elle vivoit du tems de Tarquin l'ancien. Cumes étoit autrefois la plus grande & la meilleure ville de l'Eolie, dans l'Aſie Mineure. Ce qui ſuit eſt de cette Sybille. *Il terminera la néceſſité de mourir, après avoir pris trois jours de ſommeil. Alors revenant de la mort, il paroîtra à la lumière, ſe montrant par là le principe de la réſurrection.* Voïez Strabon, Liv. 13. Pline, Liv. 13. ch. 13. Gell. ch. 1. du Liv. 1. & les Chroniques de Nauclerus, dans la Générat. 52.

LA SYBILLE DE L'HELLESPONT nâquit au Comté de Troïe, dans un village nommé Marpeſſe ou Marmiſſe, près du château de Gergitius. Un certain Héraclide a écrit que cette Sybille vivoit au tems de Cyrus. Ce qui ſuit eſt une partie des Prophéties de la Sybille de l'Helleſpont. *Dieu a regardé du haut des Cieux les humbles mortels; & ce même Dieu naîtra d'une Vierge des Hébreux, dans le berceau de la terre.*

LA SYBILLE DE PHRYGIE prophétiſa, dit-on, à Ancyre, ville de l'Aſie Mineure, entre la Paphlagonie & la Galatie. *Voïez Lactance, Liv. 1. chap. 6. & Cel. Rho. Liv. 14. ch. 4.* Les Prophéties ſuivantes ſont de cette Sybille. *La trompette pouſſera du Ciel un ſon plaintif, & la terre montrera, en s'ouvrant, le chaos du Tartare. Tous les Rois ſe préſenteront devant le Tribunal de Dieu, & ce même Dieu jugera les juſtes & les impies. Enfin il condamnera au feu les impies; & ceux qui auront pratiqué la pieté vivront de nouveau. Dieu flagellera les Grands de la terre, & le Très-Haut viendra de l'Olympe.*

LA SYBILLE TIBURTINE, ou de Tivoli, s'appelloit *Albunea* de ſon nom propre; les ſecrets de cette Sybille furent tranſportés dans le Capitole, par l'ordre du Sénat Romain. La Prophétie ſuivante eſt de la Sybille Tiburtine. *Le Chriſt naîtra à Bethléem, & ſera annoncé à Nazareth ſous le gouvernement de leur pacifique Fondateur. Heureuſe la mère dont les mammelles l'allaiteront.*

LA SYBILLE D'EUROPE prophétiſa ce qui ſuit. *Celui-là viendra, & traverſera les montagnes & les collines, & les eaux des forêts de l'Olympe: il régnera en pauvreté, il commandera en ſilence, & il naîtra du ſein d'une Vierge.*

LA SYBILLE EGYPTIENNE fut encore appellée *Agrippa*. Voici ſa Prophétie. *Le Verbe inviſible deviendra palpable, il germera comme une plante, & ſe ſechera ainſi que les feuilles, ſa beauté ne paroîtra point, &c.*

Quoiqu'il en ſoit des Sybilles, que quelques-uns réfutent, même quant à l'exiſtence, & que d'autres combattent pour ce qui regarde leur nombre & leurs Prophéties, pluſieurs même n'admettant qu'une ſeule Sybille qui prit différens noms des différens païs où elle voïagea; j'obſerve

ici avec S. Auguſtin, Liv. 18. de la Cité de Dieu, ch. 23. qu'il eſt probable que les Sybilles, en ce qu'elles ont prédit du Chriſt, & de ce qui peut avoir rapport au ſalut, elles aient été inſtruites & déterminées par Dieu, quelles qu'aient été d'ailleurs leurs mœurs & leur religion; parce que le don de Prophétie eſt commun aux bons & aux mauvais. *Voïez encore Cel. Rhodig. Liv. 21. ch. 37.*

Je devrois placer ici les Perſonnes illuſtres depuis J. C. juſqu'au tems où nous vivons; mais la briéveté que je me ſuis propoſée dans ces Mémoires, m'oblige d'omettre cet article, auſſi bien que pluſieurs autres également importans.

ARTICLE III.

Des principaux Traités de Paix, de Commerce, &c. Entre les principales Puiſſances de l'Europe, depuis 1648 juſqu'en 1748.

PAIX DE WESTPHALIE, en 1648.

PHILIPPE IV. Roi d'Eſpagne, qui par le Traité d'Anvers du 9 Avril 1609 avoit déja reconnu la liberté, l'indépendance & la ſouveraineté des Provinces-Unies, renonce à tous ſes droits ſur elles. *Traité de Munſter, conclu le 30 Janv. entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, art. 1.* Les autres articles plus intéreſſans de ce Traité, ſont les 3, 5, 6, 49, 50, 58, 62 & 68.

L'Empereur & l'Empire cèdent à la Suède, comme Fiefs perpétuels & immédiats de l'Empire, toute la Poméranie Citérieure avec l'Iſle de Rugen, & pluſieurs Villes dans la Poméranie Ultérieure. *Traité d'Oſnabruck, conclu le 24 Octobre, art. 10, §. 1, 3 & 4, & art. 16.*

L'Electeur de Brandebourg poſſédera la Poméranie Ultérieure & l'Evêché de Camin. *Art. 10, §. 1 du T. d'Oſn.*

Pour ce qui regarde les Catholiques, les Proteſtans & les Réformés, *voïez l'art. 5 du T. d'Oſnab. §. 1, 2, 3, 5, 9, 12, 13, 18 & 20, & l'art. 7 du même Traité*, qui ſtatue que les droits qui ſont donnés aux Catholiques, & à ceux de la Confeſſion d'Augſbourg, ſeront auſſi accordés aux Réformés; & qu'à l'exception de ces trois

Religions, il n'en ſera reçu ni toleré aucune autre dans l'Empire.

Pour ce qui concerne les Electeurs, les Princes & les États de l'Empire, *voïez l'art.* 8 *du Traité d'Oſn.*

L'art. 4 du T. d'Oſ. eſt rélatif aux Maiſons de Bavière, Palatine, & de Brandebourg.

Les art. 12 & 15 du même Tr. regardent les Maiſons de Mecklebourg, de Brunſwick-Lunebourg, de Heſſe & de Bade.

Les art. 6 & 10 du T. d'Oſn. ſont rélatifs à la ville de Bâle, aux Cantons Suiſſes, & à quelques Villes Anſéatiques.

Par le Tr. de Munſter du 28 Octobre, entre la France, l'Empereur & l'Empire, la France reſte en poſſeſſion des Villes & Évêchés de Metz, Toul & Verdun, *art.* 70; de la Haute & Baſſe Alſace, du Zuntgau, &c. *art* 73.

L'art. 27 du T. de M. regarde la Religion.

L'art. 64 eſt rélatif aux Electeurs, Princes & États de l'Empire.

Les art. 11, 12, 13 & 89 concernent les Maiſons d'Autriche, de Bavière, Palatine & de Brandebourg.

Les art. 52, 61 & 36 règlent ce qui ſe rapporte aux Maiſons de Mecklebourg, de Brunſwick-Lunebourg, de Heſſe & de Bade.

Les art. 92, 93, 95 & 97 ſont rélatifs aux Maiſons de Savoye, de Mantoue & de Modène.

L'art. 62 regarde la ville de Bâle, les Cantons Suiſſes, & quelques Villes Anſéatiques.

Les Contractans & Garants des Traités de Weſtphalie furent l'Empereur & la Maiſon d'Autriche, la France, la Suède; la plûpart des Electeurs & des Princes de l'Empire, &c.

Pluſieurs Princes proteſtèrent contre les Traités de Weſtphalie, & particulièrement le Nonce du Pape, qui fit ſa proteſtation à Munſter le 14 & le 28 Octobre 1648.

La paix de Weſtphalie a ſervi de baſe à toutes les pacifications poſtérieures.

TRAITÉ DE STETIN, en 1653.

Entre la Suède & la Maiſon de Brandebourg.

En vertu du Traité de Stetin, le Roi de Suède par-

tagea avec l'Electeur de Brandebourg le revenu des droits de Péage qui ſe lèvent dans tous les Ports & Havres de la Poméranie-Ultérieure ; mais les diſpoſitions priſes dans ce Traité, furent dans la ſuite changées par ceux de Saint Germain-en-Laye & de Stockholm.

TRAITÉ DE STADEN, du 28 Nov. 1654.

Entre la Suède & la Ville de Bremen.

Par les art. 1 & 2 de ce Traité, le Roi de Suède, comme Duc de Bremen, reconnut l'immédiateté de cette ville à l'Empire, laquelle à ſon tour s'engagea à lui prêter le même hommage qu'elle avoit rendu à ſon Archevêque en 1637.

TRAITÉ DE WESTMINSTER, du 3 Nov. 1655.

Entre la France & l'Angleterre.

Ce Traité regarde le commerce des deux Nations : il y eſt ſtipulé entr'autres choſes, que les Commerçans François ne païeront plus dans les Ports d'Angleterre le droit appellé *Head-Mony*, & les Anglois ne ſeront point ſujets à celui qu'on nomme en France *l'argent du Chef*, *art.* 8. *Voïez encore les art.* 11, 12, 13 *&* 26.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 13 Juillet 1656.

Entre les Etats-Généraux & la Ville de Dantzick.

Les ſujets des Provinces-Unies ne païeront pas à Dantzick, des droits d'entrée & de ſortie plus conſidérables que les Dantzickois mêmes. Les Contractans ſe traiteront réciproquement de la même manière qu'ils traitent leurs Alliés les plus favoriſés.

TRAITÉ DE BADE, du 7 Mars 1656.

Entre quelques Cantons Suiſſes.

La France & quelques Cantons Suiſſes interposèrent leur médiation, & terminèrent par un accommodement une guerre aſſez cruelle qui s'étoit allumée entre d'autres Cantons à l'occaſion de quelques habitans du Canton de Schevitz, qui ayant embraſſé la nouvelle doctrine, furent condamnés à mort & exécutés comme Anabaptiſtes.

TRAITÉ DE PARIS, du 12 Déc. 1657.
Entre la France & la Principauté de Neufchâtel.

Par ce Traité, les habitans des Souverainetés de Neufchâtel & de Valengin jouiront en France des privileges accordés aux Cantons du Corps Helvétique, &c.

TRAITÉ DE COPPENHAGUE, du 28 Juillet 1657.
Entre la Pologne & le Dannemarck.

Les Rois & Etats de Dannemarck & de Pologne forment une alliance perpétuelle, & promettent de ſe ſecourir mutuellement de toutes leurs forces, toutes les fois que l'un ou l'autre des contractans ſera attaqué par la Suède.

TRAITÉ DE VELAU, du 17 Sept. 1657.
Entre la Pologne & la Maiſon de Brandebourg.

La Pruſſe Ducale eſt déclarée indépendante ; mais au défaut d'Hoirs mâles dans la poſtérité de Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, la République de Pologne rentrera dans tous ſes droits ſur cette Province, *art.* 5 *&* 6. *Voïez encore les art.* 1, 9, 11, 12, 13, 14 *&* 15.

TRAITÉ DE ROSCHILD, en 1658.
Entre la Suède & le Dannemarck.

Les Provinces de Hollande, de Scanie ou Schonen, & de Bleckinge ſont cédées à la Suède, & elle en jouira en toute ſouveraineté, *art.* 5. La Suède poſſédera l'Iſle de Bornholm, *art.* 5. Le Roi de Dannemarck cède à la Suède les Fiefs de Bahus, *art.* 6. Le Roi de Suède renonce à pluſieurs droits en faveur du Roi de Dannemarck & du Duc de Holſtein-Gottorp, *art.* 13. *Voïez encore les art.* 2, 15 & 22.

TRAITÉ DES PYRÉNÉES, du 7 Nov. 1659.
Conclu dans l'Iſle des Faiſans, ſur la riv. de Bidaſſoa, entre la France & l'Eſpagne & leurs Alliés reſpectifs, par le Cardinal Mazarin & Don Louis de Haro, Miniſtres Plénipotentiaires.

La France reſtera en poſſeſſion de tout l'Artois, à la réſerve des Villes d'Aire & de S. Omer, & de leur Bail-

liage, *art.* 35 & 41. *Voïez encore les art.* 3, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 53 *&* 61.

Tous les articles du Traité de Vervin, conclu le 2 Mai 1598, auſquels il ne ſera pas dérogé par le Traité des Pyrénées, ſont de nouveau confirmés & approuvés, *art.* 108 & 90.

L'Infante Marie-Thérèſe, fille aînée de Philippe IV. épouſera Louis XIV. *art.* 33. *Voïez le Contrat de mariage de Louis XIV. avec Marie-Thérèſe, Infante d'Eſpagne, lequel fait partie du Traité des Pyrénées.*

L'art. 94 du Traité des Pyrénées, confirme en faveur de la Maiſon de Savoye le Traité de Queraſque, fait le 6 Avril 1631.

Par l'art. 62 & par les 16 ſuivans, le Duc Charles IV. de Lorraine eſt rétabli dans ſes Etats par le Roi Très-Chrétien.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 13 Déc. 1659.

Entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies.

Ce Traité, qui eſt appellé de *l'Interim*, regarde le partage des trois quartiers d'Outre-Meuſe; ſavoir, Dalem, Fauquemont & Roleduc.

TRAITÉ D'OLIVA, du 3 Mai 1660.

Entre la Suède d'une part, & la Pologne, la Maiſon d'Autriche & l'Electeur de Brandebourg de l'autre.

Le Roi & le Roïaume de Pologne cèdent à la Suède toute la Livonie qui eſt au-delà de la Duna, à la réſerve de quelques Villes, *art.* 4 & 5.

L'art. 5 concerne les titres & les marques d'honneur dont les Rois de Pologne & de Suède pourront ſe ſervir, en vertu de quelques prétentions réciproquement conteſtées.

Par l'art. 25, le Roi de Suède & l'Electeur de Brandebourg renoncent à pluſieurs Traités antérieurs faits entr'eux, par leſquels l'Electeur Fréderic-Guillaume reconnoiſſoit ſon Duché de Pruſſe pour un Fief de la Couronne de Suède, &c.

Les art. 4 & 6 concernent la Curlande, dont le droit de vaſſelage eſt confirmé en faveur du Roi & de la République de Pologne.

L'art. 4 règle tout ce qui a rapport à l'exercice de la Religion.

Le Roi de France garantit à chacun des Princes contractans tous les articles du Traité d'Oliva, *art.* 36.

TRAITÉ DE COPPENHAGUE, en 1660.

Entre le Dannemarck & la Suède.

Ce Traité, qui rappelle & confirme ceux de Bromſebroo du 23 Août 1645, & de Roſchild de 1658, règle définitivement la franchiſe des Suédois dans les détroits du Sund & du Belth.

Le Roi de France, l'Angleterre & les Provinces-Unies ſe rendent garants du Traité de Coppenhague, & promettent, dès qu'ils en ſeront requis, de venger les contraventions qui y ſeront faites, *art.* 34.

TRAITÉ DE PARIS, en 1660.

Entre la France & Ferdin. Charles, Archiduc d'Inſpruck.

La poſſeſſion du Comté de Ferrete eſt confirmée à la France.

TRAITÉ DE LONDRES, du 13 Fév. 1660.

Entre l'Angleterre & le Dannemarck.

Ce Traité, qui regarde le commerce, règle les droits que les Anglois devront païer au paſſage du Sund, & détermine les privileges dont les deux Nations jouïront réciproquement dans les Ports reſpectifs des deux Puiſſances contractantes.

TRAITÉ DE FONTAINEBLEAU, du 12 Oct. 1661.

Entre la France & l'Electeur de Trèves.

Il eſt convenu que le Château de Montclair ſera démoli ſans pouvoir jamais être rétabli.

TRAITÉ DE VINCENNES, du 28 Fév. 1661.

Entre la France & la Maiſon de Lorraine.

On rend au Duc de Lorraine Bar & le Duché de Bar; & le Duc de Lorraine cède à la France la propriété & la ſouveraineté de pluſieurs lieux, & entr'autres de ceux qui formoient un chemin par lequel le Roi pouvoit faire

marcher ſes troupes de Metz en Alſace, ſans toucher les Etats du Duc de Lorraine ; ce chemin avoit demi-lieuë de large, & trente lieuës de long.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 6 Août 1661.

Entre le Portugal & les Provinces-Unies.

Le Portugal jouira paiſiblement du Bréſil, & les Provinces-Unies renoncent à leurs prétentions, à condition qu'il leur ſera permis de naviger & commercer au Bréſil, & dans tous les Ports, Rades, Havres & Places que les Portugais ont ſur les Côtes d'Afrique. *Voïez les art.* 2, 3, 4 *&* 6.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 26 Déc. 1661.

Entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies.

On termine définitivement l'affaire du partage des trois quartiers d'Outre-Meuſe, qui avoit été ſuſpenduë par le Traité de la Haye du 13 Décembre 1659.

TRAITÉ DE PLEYSSEMOND, du premier Juillet 1661.

Entre la Suède & la Ruſſie.

Ce Tr. déſarma les Suédois, qui depuis la paix d'Oliva avoient réunis leurs efforts contre les Moſcovites qu'ils défirent en pluſieurs occaſions.

TRAITÉ DE MONTMARTRE, du 6 Février 1662.

Entre la France & la Maiſon de Lorraine.

Les Duchés de Lorraine & de Bar devoient être unis & incorporés au Roïaume de France, après la mort de Charles IV. à condition que tous les Princes de ſa Maiſon ſeroient aggregés à la Famille Roïale, & déclarés habiles à ſuccéder à la Couronne, ſelon leur rang d'aîneſſe, après les Princes de la Maiſon de Bourbon. *Ce Traité n'eut pas lieu.*

TRAITÉ DE LONDRES, du 27 Oct. 1662.

Entre la France & l'Angleterre.

La France acquiert la Ville de Dunkerque & ſon territoire, le Fort de Mardik, le Fort de Bois, & le grand & le petit Fort qui ſont entre Dunkerque & Bergues-Saint-

Vinox, en païant cinq millions de livres tournois à Charles II. Roi d'Angleterre.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 14 Juin 1662.

Entre les Provinces-Unies & l'Ordre Téutonique.

La Souveraineté du lieu & territoire de Gemert, eſt cédé à l'Ordre Teutonique, à condition qu'on païera 40 mille florins aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, & que la Juriſdiction Civile de Gemert demeurera à la Ville de Bois-le-Duc.

TAAITÉ DE PARIS, du 18 Déc. 1663.

Entre la France & le Duc de Meckelbourg.

La France accorde ſa protection au Duc de Meckelbourg, qui de ſon côté s'engage à aider les François de toutes ſes forces, à les recevoir dans ſes Etats toutes les fois qu'il s'agira de maintenir les diſpoſitions de la paix de Weſtphalie, &c.

TRAITÉ DE METZ, du 31 Août 1663.

Entre la France & la Maiſon de Lorraine.

On termine tous les différents au ſujet de la Lorraine; & le Traité de Vincennes eſt confirmé dans tous ſes articles, excepté qu'il ſera permis au Duc de Lorraine de fermer Nancy d'une ſimple muraille.

TRAITÉ DE PISE, du 12 Février 1664.

Entre le Saint Siége & la France.

La Nation Corſe ne pourra plus ſervir dans Rome, ni dans toutes l'étenduë de l'Etat Eccléſiaſtique, *art.* 12. Le Pape révoquera l'incamération des Etats de Caſtro & de Ronſiglione; le Duc de Parme en prendra poſſeſſion, en païant à la Chambre Apoſtolique la ſomme qu'il lui doit d'un million 329 mille 750 écus, *art.* 1. Le Duc de Modène ſera dédommagé de la Place & des Vallées de Comacchio, *art.* 2.

TRAITÉ DE VASWAR, du 10 Août 1666.

Entre la Maiſon d'Autriche & la Porte.

Michel Apaffi continuera à commander dans la Tranſil-

vanie, *art.* 1. L'Empereur Léopold fortifiera quelques Places nommées dans le Traité, *art.* 2 *&* 7. *Voïez encore les art.* 6 *&* 8.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 11 Fév. 1666.

Entre le Dannemarck & les Provinces-Unies.

Le Roi de Dannemarck ſe déſiſte en faveur des Etats-Généraux des Provinces-Unies, des droits qu'il prétend avoir ſur Cabo-Corſo, Tacquoray & Anemabo, *art.* 2. Frederichſbourg & Chriſtianſbourg ſeront donnés en pleine propriété à la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, qui en ſera miſe en poſſeſſion, en 1680, *art.* 4.

TRAITÉ DE STOCKHOLM, du 26 Fév. 1666.

Entre l'Angleterre & la Suède.

Le Port de Gottenbourg en Suède, & celui de Pleymouth, dans le Comté de Devonshire, de la part du Roi de la Grande-Brétagne, ſont déclarés Ports libres où les Commerçans des deux Couronnes jouïront reſpectivement du droit d'étalage & de tous les privileges qui en dépendent, *art.* 5. Cet article n'a plus lieu actuellement, quoiqu'il n'ait point été révoqué.

TRAITÉ DE CLEVES, du 9 Sept. 1666.

Entre la Maiſon de Brandebourg & la M. de Neubourg.

Le Duc de Neubourg & ſes deſcendans retiendront les Duchés de Juliers & de Bergues, &c. L'Electeur de Brandebourg & ſes deſcendans poſſéderont le Duché de Cleves, & les Comtés de la Marck & de Ravenſberg, *art.* 4. Les Contractans porteront à la fois les titres de la ſucceſſion de Juliers, *art.* 6 *&* 8.

TRAITÉ DE CLEVES, du 18 Avril 1666.

Entre les Provinces-Unies & l'Evêque de Munſter.

Sauf tous les droits de l'Empire, l'Evêque de Munſter renonce à toute prétention de ſupériorité ſur la Ville & le Château de Borculoë.

TRAITÉ DE BRÉDA, du 31 Juillet 1667.

Entre l'Angleterre d'une part, & la France, le Dannemarck & les Provinces-Unies de l'autre.

On termina les hoſtilités qui avoient commencé deux ans auparavant, à l'occaſion de quelques Forts dont les Anglois s'étoient emparés dans la Guinée, & d'où les Hollandois les avoient chaſſés. Charles II. Roi d'Angleterre & Fréderic III. Roi de Dannemarck convinrent à Bréda de l'abolition d'une dette aſſez conſidérable, & convinrent auſſi de quelques prétentions ſur les Iſles Orcades qui furent conſervées à Fréderic III. en qualité de Roi de Norwège.

TRAITÉ DE MADRID, du 23 Mai 1667.

Entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

Les Anglois ſeront traités ſur les terres de la domination d'Eſpagne, comme la Nation la plus favoriſée, *art.* 5. & 38. Il ſera permis aux Anglois de tranſporter en Eſpagne toutes ſortes de marchandiſes du crû de leur Roïaume & de leurs Colonies; mais on leur refuſe la liberté de commercer aux Indes Eſpagnoles, *art.* 7 & 8. Les Navires Eſpagnols ou Anglois navigeant dans leurs Etats reſpectifs, ne pourront être viſités par les juges de contrebande, ni par quelque autre perſonne que ce ſoit. On ne mettra à bord de ces Vaiſſeaux aucun ſoldat ni Officier, qu'après que le Maître du Navire aura déchargé les marchandiſes qu'il déclarera vouloir mettre à terre, *art.* 10.

L'art. 12 regarde les droits de ſortie; les art. 27, 28, 33, 34 & 35 ſont rélatifs aux Conſuls, à l'exercice de la Religion, &c.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 28 Juillet 1667.

Entre la Suède & les Provinces-Unies.

Pluſieurs Traités antérieurs ſont annullés dans toutes leurs parties, *art.* 3. On détermine de quelle manière les Hollandois commerceront dans les Ports de Suède, *art.* 4. Les Suédois s'abſtiendront de commercer à Cabo-Corſo, & ſur toute la Côte de Guinée, *art.* 5.

TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE, du 2 Mai 1668.
Entre la France & l'Eſpagne.

L'Eſpagne cède à la France les Villes & Places de Binch, Charleroy, Ath, Douay, Scarpe, Tournay, Oudenarde, Lille, Armentieres, Courtray, Bergues & Furnes, avec leurs territoires & leurs dépendances, pour en jouir en pleine ſouveraineté, *art.* 3, 4 & 8.

TRAITÉ DE LISBONE, du 13 Fév. 1668.
Entre l'Eſpagne & le Portugal.

L'Eſpagne cède à la Maiſon de Bragance le Roïaume de Portugal dont elle reconnoît l'indépendance, & ne retient en ſon pouvoir que la Ville de Ceuta, *art.* 2. &c.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 23 Janv. 1668.
Entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Si quelque Puiſſance, ſans en excepter aucune, attaque l'Angleterre, les Provinces-Unies ſeront obligées d'envoïer à ſon ſecours, ſix ſemaines après qu'on en aura fait la réquiſition, quarante Vaiſſeaux de guerre depuis trente juſqu'à quatre-vingts pièces de canon, & depuis cent-cinquante juſqu'à quatre cens hommes d'Equipage. Les Provinces-Unies fourniront encore ſix mille hommes d'Infanterie, & quatre cens chevaux, *art.* 1 & 4.

L'Angleterre s'engage à remplir les mêmes conditions à l'égard des Provinces-Unies, *art.* 2.

La Suède aïant accédé à ce Traité comme Partie contractante, il eſt encore connu ſous le nom de *Triple Alliance.*

TRAITÉ DE WESTMINSTER, du 9 Déc. 1669.
Entre l'Angleterre & le Dannemarck.

Il y aura une alliance perpétuelle entre l'Angleterre & le Dannemarck; & ſi le Roi de Dannemarck venoit à être attaqué dans quelqu'une de ſes poſſeſſions, l'Angleterre le ſecourra de toutes ſes forces tant par mer que par terre, *art.* 3 & 4. On obſerve avec étonnement qu'il n'eſt point dit dans ce Traité, que le Dannemarck doive prendre la défenſe de l'Angleterre, ſi elle eſt attaquée.

TRAITÉ

TRAITÉ *ou* CAPITULATION DE CANDIE, du 5 Sept. 1669.

Entre la République de Véniſe & la Porte.

Il y aura une trève de 30 ans entre la République de Veniſe & la Porte. Les Vénitiens abandonneront au Grand-Seigneur, Candie, Suda, Spinalonga, le Cap de Carabuſes & Tines, *art.* 1 *&* 2.

Les Vénitiens poſſéderont ſur la Côte de Dalmatie, la Fortereſſe de Cliſſa, *art.* 4.

L'art. 5 regarde les contributions que les Vénitiens païent au Grand-Seigneur pour quelques Iſles de l'Archipel qui leur appartiennent.

On obſerve que le ſiége de Candie, qui dura près de deux ans & demi, coûta cent millions d'écus d'or à la République de Veniſe, & que les Turcs y perdirent plus de deux cens mille hommes.

TRAITÉ DE MADRID, du 18 Juillet 1670.

Entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

Ce Traité ne fait qu'exprimer d'une manière plus préciſe, la convention de 1667 au ſujet du commerce; il y eſt dit entr'autres choſes, que chacun des Contractans s'abſtiendra de naviger dans les Ports, Rades, Havres, &c. que l'autre poſsède en Amérique, excepté d'y être forcé par la tempête, ou par la néceſſité d'y chercher un azile, *art* 8 *&* 10.

TRAITÉ DE BOUCZACZ, du 18 Oct. 1672.

Entre la Pologne & la Porte.

Michel-Koribut, Roi de Pologne, eſt obligé pour arrêter les progrès des Turcs, d'accepter des conditions très-déſavantageuſes; mais la République revenuë de ſa première terreur, ne voulut point ſouſcrire à ce Traité. Les hoſtilités recommencèrent, & le fameux Roi Sobieski eut des ſuccès plus favorables que n'avoit eu ſon prédeceſſeur.

TRAITÉ DE COPPENHAGUE, du 20 Mai 1673.

Entre le Dannemarck & les Provinces-Unies.

Si les États-Généraux ſe trouvent attaqués, le Roi de Dannemarck leur enverra, deux mois après qu'ils l'auront requis, un ſecours de quarante vaiſſeaux de guerre, & de

dix mille hommes de troupes de terre. Les Provinces-Unies lui païeront par an un ſubſide de 600 mille Riſchdalles pour l'équipement & l'entretien des vaiſſeaux; 110 mille Riſchdalles pour la levée des troupes de terre, & 40 mille 245 Riſchdalles par mois pour leur entretien, *art.* 3. Dans le cas où le Dannemarck ſeroit attaqué, les Provinces-Unies enverront à ſa défenſe les ſecours dont on ſera convenu, &c.

TRAITÉ DE TURIN, du 8 Mars 1673.

Entre la Maiſon de Savoye & la République de Gènes.

La médiation de la France ſuſpendit les premières hoſtilités, & fit terminer les différents qui s'étoient élevés entre le Duc de Savoye & la République de Gènes au ſujet de leurs limites reſpectives.

TRAITÉ *ou* CAPITULATION DE CONSTANTINOPLE, du 5 Juin 1673.

Entre la France & la Porte.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur de France auront la préſéance ſur tous les autres Ambaſſadeurs qui réſident à la Porte. Les Conſuls François établis dans les Echelles du Levant, jouiront auſſi de la même prérogative à l'égard des Conſuls des autres Nations, *art.* 10.

Les Sujets de l'Empereur de France & des Princes ſes Alliés, pourront aller librement en pélérinage dans les Saints Lieux. Ils ſeront protégés de même que les Religieux qui deſſervent l'Egliſe du ſaint Sepulchre de Jéruſalem, &c. *art.* 1, 2 *&* 3.

Les François établis dans l'Empire Ottoman, ſeront exemts de païer le *Karatche*, c'eſt-à-dire, la Capitation, *art.* 34. *Voïez encore les art.* 15, 17, 14, 34, 16, 37, 36, 13, 33, &c.

TRAITÉ DE LONDRES, du 19 Fév. 1674.

Entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

On règle par ce Traité pluſieurs points rélatifs au commerce, & l'on ſtatue que dans toutes les mers qui s'étendent depuis le Cap de Finiſtere juſqu'à Van-Staden en Norwège, les Navires de guerre ou marchands des Provinces-Unies;

ſoit qu'ils aillent ſeuls ou en flotte, ſalueront, en abaiſſant leur pavillon & la voile de leur grand mât, tout vaiſſeau qui portera le Pavillon Anglois, *art.* 4, &c.

TRAITÉ DE COLOGNE, du 22 Avril 1674.

Entre l'Electeur de Cologne & les Provinces-Unies.

Les Provinces-Unies renoncent à toute prétention ſur Rhinberg & ſur ſon territoire, qui ſeront remis à l'Electeur de Cologne Évêque de Liege, *art.* 5.

TRAITÉ DE COLOGNE, du 11 Mai 1674.

Entre l'Evêque de Munſter & les Provinces-Unies.

Les choſes ſont rétablies ſur le même pied qu'elles ſe trouvoient avant la guerre. En reſtituant la Ville & la Forteresſe de Weerth au Comte de Waldeck, l'Évêque de Munſter ſe réſerve de faire valoir à l'amiable ſes droits ſur cette place, *art.* 4.

TRAITÉ DE RENDSBOURG, en 1674.

Entre le Dannemarck & la Maiſon de Holſtein.

Le Duc de Holſtein-Gottorp, comme priſonnier dans le Château de Rendſbourg, eſt forcé par le Roi de Dannemarck de ſe dépouiller lui-même, par un Traité, des droits qu'il avoit acquis à Roſchild & à Coppenhague.

TRAITÉ DE VERSAILLES, du 25 Avril 1675.

Entre la France & la Suède.

Il y aura une alliance perpétuelle entre la France & la Suède, pour le maintien des Traités de Weſtphalie. Si l'un des Contractans eſt attaqué contre les diſpoſitions de cette paix, l'autre lui prêtera toutes ſes forces, *art.* 20, &c.

TRAITÉ DE LONDRES, du 10 Déc. 1675.

Entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

On ne permettra d'armer en guerre ou en courſe, qu'après qu'une caution sûre aura répondu des contraventions que l'Armateur pourroit faire aux articles convenus entre les Parties Contractantes, *art.* 10.

TRAITÉ *ou* CAPITULATION DE CONSTANTINOPLE, en 1675.

Entre l'Angleterre & la Porte.

Les Anglois jouiront dans toute l'étenduë de l'Empire Ottoman des mêmes privilèges qui y ont été donnés aux François & aux Vénitiens, *art.* 18. On entend principalement par cet article, que toutes les Nations qui ne tiennent point d'Ambaſſadeur ordinaire à la Porte, pourront aborder & commercer dans tous ſes Ports ſous le pavillon d'Angleterre, *art.* 1 *&* 33. *Voïez encore les art.* 10, 12, 19, 18, 13, 22, 23, 24 *&* 26.

TRAITÉ DE ZURAWNO, du 15 Oct. 1676.

Entre la Pologne & la Porte.

Le Traité de Bouczacz eſt regardé comme non-avenu, *art.* 5. Kamienieck eſt cédé aux Turcs avec une certaine étenduë de la Podolie, *art.* 2. *Voïez encore les art.* 4, 5 *&* 6.

TRAITÉ DE VIENNE, du 24 Avril 1677.

Entre l'Empereur Léopold, & Jean III. Roi de Pologne.

Tous les différents qui pourroient s'élever entre la Maiſon d'Autriche & la République de Pologne, ſeront toujours terminés à l'amiable. Il eſt permis à chacun des Contractans de faire des levées d'hommes chez l'autre, pourvu qu'il l'en avertiſſe auparavant, & que celui-ci ne ſoit point en guerre.

TRAITÉ DE NIMEGUE, du 10 Août 1678.

Entre la France & les Provinces-Unies.

L'exercice de la Religion Catholique ſera rétabli & maintenu dans la ville de Maſtricht & dans ſes dépendances, conformément à la Capitulation que cette Place fit en 1632, *art.* 9.

Par les autres articles de ce Traité, les Provinces-Unies ſont rétablies & confirmées dans la poſſeſſion des privilèges qui leur avoient été accordés avant la guerre.

TRAITÉ DE NIMEGUE, du 17 Sept. 1678.

Entre la France & l'Eſpagne.

Les articles des Traités des Pyrénées & d'Aix-la-Cha-

pelle, auſquels il ne ſera pas dérogé par le Traité de Nimègue conclu entre la France & l'Eſpagne, conſerveront toute leur force, *art.* 26.

Louis XIV. & ſes ſucceſſeurs demeureront ſaiſis du Comté de Bourgogne, en y comprenant Beſançon, *art.* 11.

L'Eſpagne cède à la France les Villes & Places de Valenciennes, Bouchain, Cambray, Aire, S. Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Bailleul, Caſſel, Maubeuge, &c. & les Rois de France, en cédant Ath à l'Eſpagne, ils retiendront la Verge de Menin & Condé qui ſont de ſa Châtellenie, *art.* 5, 11, *&* 12.

On convient que ſi l'Eſpagne ne peut réuſſir à faire céder Dinant aux François, Charlemont leur ſera donné en équivalent, *art.* 13. La ceſſion de Dinant n'eut pas lieu.

TRAITÉ DE WESTMINSTER, du 3 Mars 1678.

Entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Les Parties Contractantes ſe garantiſſent la poſſeſſion des Païs qu'elles poſſédent en Europe, *art.* 1, 3 & 4.

Dans le cas où l'un des deux Contractans ſeroit troublé dans la joüiſſance de ſes domaines, privilèges, &c. l'Angleterre fournira dix mille hommes aux Provinces-Unies, & celles-ci ſix mille hommes & vingt vaiſſeaux de guerre à l'Angleterre, &c.

TRAITÉ DE COLOGNE SUR LA SPRÉE, du 8 Mars 1678.

Entre la Maiſon de Brandebourg & les Provinces-Unies.

Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, cède en toute propriété aux Etats-Généraux le Fort de Schenk.

TRAITÉ DE NIMEGUE, du 5 Fév. 1679.

Entre la France & la Suède d'une part, & de l'autre l'Empereur & la plûpart des Princes de l'Empire.

L'Empereur donne à la France la ville de Fribourg avec les villages de Lehen, Metzhauſen & Kirchzart qui en dépendent, *art.* 5. La ville de Nancy avec ſon Finage ſera unie à la Couronne de France, &c. *art.* 13, 14 *&* 15. La ville de Longwi ſera cédée à la France, & en échange le Duc de Lorraine poſſédera Toul avec ſon Finage, *art.* 16 *&* 17.

Les Traités de Weſtphalie ſerviront de baſe à l'accommodement de la Suède avec l'Empereur, l'Electeur de Brandebourg, &c. *art.* 3.

TRAITÉ DE ZELL, du 5 Février 1679.

Entre la M. de Brunſwick, la France & la Suède.

Les Traités de Weſtphalie ſont rappellés & confirmés, & les choſes ſont rétablies ſur le même pied qu'elles étoient avant la guerre, *art.* 4.

TRAITÉ DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, du 29 Juin 1679.

Entre la France, la Suède & la M. de Brandebourg.

Ce Traité eſt fondé ſur ceux de Weſtphalie, qui conſerveront toute leur force par rapport aux articles auſquels on ne dérogera point par cette pacification, *art.* 4. *Voïez encore les art.* 7, 8 *&* 9.

TRAITÉ DE FONTAINEBLEAU, du 2 Sept. 1679.

Entre la France, la Suède & le Dannemarck.

Les Traités de Roſchild, de Coppenhague & de Weſtphalie ſeront exécutés dans tous leurs articles, *art.* 4. Le Duc de Sleswick-Holſtein-Gottorp ſera rétabli dans toutes les poſſeſſions, privilèges & libertés dont il doit jouir, en vertu des Traités de Roſchild & de Coppenhague : l'Empereur avoit déja accordé ſa protection à ce Prince dans le Traité de Nimègue, *art.* 7.

TRAITÉ DE LUNDEN, du 20 Sept. 1679.

Entre la Suède & le Dannemarck.

Ce Traité ne diffère guère de celui de Fontainebleau : on y obſerve de plus un Réglement entre les Contractans au ſujet d'une hypothèque & de quelques prétentions du Dannemarck à la charge de la Suède, *art.* 10.

TRAITÉ *ou* CAPITULATION DE CONSTANTINOPLE, en 1680.

Entre la Porte & les Provinces-Unies.

Les Hollandois ceſſent de trafiquer dans le Levant ſous le pavillon des Anglois, & commencent à jouir des avantages qui ont été accordés aux François, & aux autres Nations les plus favoriſées.

TRAITÉ DE MADRID, du 7 Mars 1681.
Entre l'Eſpagne & le Portugal.

Ce Traité n'eſt qu'une convention proviſionnelle au ſujet des prétentions des Eſpagnols ſur la Colonie du Saint-Sacrement en Amérique.

TRAITÉ DE CONSTANTINOPLE, en 1681.
Entre la M. d'Autriche & la Porte.

Quand la Couronne de Tranſilvanie ſera vacante, il ſera permis aux Etats du Païs de s'aſſembler ſelon leurs coutumes anciennes, pour ſe choiſir librement un Prince, *art.* 7. *Voïez encore les art.* 5, 6 *&* 9.

TRAITÉ DE VARSOVIE, du 31 Mars 1683.
Entre la Pologne & la Maiſon d'Autriche.

Les deux Contractans annullent toutes les prétentions qu'ils pourroient former l'un ſur l'autre, & conviennent d'une alliance perpétuelle, offenſive & défenſive contre le Turc.

TRAITÉ DE VERSAILLES, du 12 Fév. 1685.
Entre la France & la République de Gènes.

La Seigneurie de Gènes renonce à tous les Traités de ligue & d'aſſociation qu'elle peut avoir faits depuis le commencement de 1683, & déſarmera les Galères qu'elle a équipées, *art.* 3 *&* 4. Le ſecond article ſtatue la ſatisfaction que la République donnera à la France.

TRAITÉ DE MOSKOW, du 25 Avril 1686.
Entre la Pologne & la Ruſſie.

Les Duchés de Smolensko, de Severie, de Czernickow, & la Ville de Kiow avec le territoire qui s'étend à un mille de ſes murs, reſteront en la poſſeſſion du Czar. Le Boriſthène, depuis Kiow juſqu'au païs des Tartares, ſervira de bornes aux deux Puiſſances, *art.* 3, &c.

TRAITÉ DE VIENNE, du 28 Juin 1686.
Entre la M. d'Autriche & la Tranſilvanie.

L'Empereur Léopold s'engage à protéger la Tranſilvanie, toutes les fois qu'il en ſera requis. Le Prince de Tran-

ſilvanie commandera en chef les ſecours que la Cour de Vienne lui enverra, *art.* 1. L'Empereur déclare qu'il ne prétend avoir aucun droit ſur la Tranſilvanie, *art.* 3. *Voïez encore les art.* 3, 6, 7, 8, 9, 11 *&* 12.

TRAITÉ DE BALASFALVA, du 27 Oct. 1686.
Entre la M. d'Autriche & la Tranſilvanie.

Ce Traité confirme celui de Vienne du 28 Juin.

TRAITÉ DE VIENNE *ou* DE LA GRANDE ALLIANCE, du 12 Mai 1689.
Entre la Maiſon d'Autriche & les Provinces-Unies.

On convient qu'après la concluſion de la paix générale, les Contractans reſteront toujours unis: que ſi Charles II. meurt ſans poſtérité, on fera tous ſes efforts pour établir l'Empereur & ſes héritiers dans cette ſucceſſion; & qu'on ne ſouffrira jamais qu'elle paſſe au Dauphin: qu'on ne négligera rien pour engager les Electeurs à donner l'Empire à Joſeph Roi de Hongrie.

Ce Traité eſt appellé de la *Grande Alliance*, parce que tous les ennemis de la France y accedèrent.

TRAITÉ D'ALTENA, du 20 Juin 1689.
Entre le Dannemarck & la Maiſon de Holſtein.

Les Contractans rappellent & maintiennent dans toute leur force les Traités de Roſchild & de Coppenhague; & ils renoncent en même tems à pluſieurs prétentions qu'ils formoient l'un ſur l'autre, *art.* 2, 3 *&* 5.

TRAITÉ DE WESTMINSTER, du 24 Août 1689.
Entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Ce Traité n'eſt en quelque ſorte qu'une copie de celui de Weſtminſter de 1678, qu'il rappelle & confirme, de même que les Traités de Paix & de Commerce de Bréda & de Londres de 1674.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 20 Oct. 1690.
Entre la M. de Savoye & les Provinces-Unies.

Victor-Amédée, Duc de Savoye, rétablit les Vaudois de la Religion Prétenduë Réformée dans la joüiſſance de tous leurs biens, & leur accorde le libre exercice de leur

culte, de même qu'à tout autre de ſes ſujets qui voudra ſe retirer & s'établir dans les vallées des Vaudois. C'eſt par ce Traité que le Duc de Savoye accède à celui de Vienne du 12 Mai 1689.

TRAITÉ *ou* ACTE D'UNION PERPETUELLE, du 22 Mars 1692.

Entre les Maiſons d'Autriche & de Hanover.

Le Duc Erneſt-Auguſte, en faveur de la Dignité Electorale à laquelle on l'élève, promet de donner ſa voix dans toutes les Diètes d'élection au Prince aîné de la Maiſon d'Autriche.

TRAITÉ DE LUCERNE, du 9 Nov. 1693.

Entre le C. de Lucerne & la Principauté de Neufchâtel.

Le Canton de Lucerne reçoit en ſa Con-Bourgeoiſie le Duc de Longueville, Comte de Neufchâtel & de Valangin, de même que le Païs & les hommes de ces deux Comtés, & promet de les défendre contre toute violence, telle qu'elle puiſſe être.

TRAITÉ DE TURIN, du 29 Août 1696.

Entre la France & la Maiſon de Savoye.

Les Traités de Queraſque, de Munſter, des Pyrénées & de Nimègue ſont rappellés & confirmés, *art.* 2. La France cède au Duc de Savoye la Ville de Pignerol, dont les Fortifications ſeront démolies, ſans pouvoir jamais être rétablies, *art.* 1.

Les Ambaſſadeurs de Savoye ſeront traités à la Cour de France, comme ceux des Têtes Couronnées; & dans les Cours étrangères, ſans en excepter ni Rome, ni Vienne, ils recevront le même traitement de la part des Miniſtres de France, *art.* 5. *Voïez encore les art.* 3, 7 *&* 48.

TRAITÉ DE RYSWICK, du 20 Sept. 1697.

Entre la France d'une part, & de l'autre l'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande.

La France reſtituera à la Couronne d'Eſpagne la Ville & le Duché de Luxembourg, le Comté de Chiny & leurs dépendances, *art.* 5. *Voïez encore les art.* 7, 10, 23, 24 *&* 29.

La France reconnoît le Roi Guillaume pour légitime Souverain d'Angleterre, *art.* 4.

Le Roi d'Angleterre promet de faire païer exactement à la Reine Marie d'Eſte, femme de Jacques II, une penſion annuelle d'environ 50 mille livres ſterlings.

La France & la République des Provinces-Unies renoncent à toute prétention, de quelle nature qu'elle ſoit, qu'elles pourroient former l'une ſur l'autre, *art.* 11.

TRAITÉ DE RYSWICK, du 30 Oct. 1697.

Entre la France & l'Empire.

Le Roi de France cède à l'Empereur & à ſa Maiſon la Ville & la Citadelle de Fribourg, la Ville de Briſac, &c. *art.* 19 *&* 20.

La France donnera à l'Empire le Fort de Kell qu'elle a bâti, & fera démolir la Forteresſe de Montroïal ſur la Moſelle, auſſi bien que les Fortifications de Trarbach, de Kirn, &c. *art.* 18 *&* 23.

La Religion Catholique demeurera dans le même état auquel elle ſe trouve dans tous les lieux que la France reſtitue à l'Empereur & à l'Empire, *art.* 4. *Voïez encore les art.* 7, 11, 13 *&* 18.

PREMIER TRAITÉ DE PARTAGE, conclu à la Haye le 11 Octobre 1698.

Entre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Par ce Traité, le fils aîné de l'Electeur de Bavière devoit recueillir tout l'héritage de Charles II. Roi d'Eſpagne, à l'exception de quelques Etats qu'on en démembroit; tels étoient le Milanès donné à l'Archiduc Charles ſecond fils de l'Empereur Léopold, & le Roïaume des Deux-Siciles, les Iſles adjacentes, les Places de la Côte de Toſcane, le Marquiſat de Final & la Province de Guipuſcoa qu'on cédoit au Dauphin.

TRAITÉ DE CARLOWITZ, du 25 Déc. 1698.

Entre la Ruſſie & la Porte.

Ce Traité n'étoit qu'une trève de deux ans: le Czar Pierre I. conſerva Aſoph, dont il avoit conſidérablement augmenté les fortifications; & ſes ſujets eurent la liberté de commercer ſur les terres du Grand-Seigneur.

TRAITÉ DE CARLOWITZ, du 25 Janvier 1699.
Entre l'Empereur & les Turcs.

La Principauté de Tranſilvanie, ſelon ſes anciennes bornes, demeurera ſous la puiſſance de l'Empereur Léopold, *art.* 1.

Le Grand-Seigneur poſſédera le Bannat de Temeſwar avec tous ſes diſtricts, *art.* 2.

Les Miniſtres que la Maiſon d'Autriche enverra à la Porte, jouiront des mêmes privilèges qui ont été accordés à ceux des Puiſſances les plus amies, *art.* 17.

TRAITÉ DE CARLOWITZ, du 26 Janv. 1699.
Entre la Pologne & les Turcs.

Le Nieſter ſervira de ſéparation aux Etats reſpectifs des deux Contractans, *art.* 2. Les Turcs évacueront Kamienieck, *art.* 3. *Voïez encore les art.* 4, 8 & 10.

TRAITÉ DE CARLOWITZ, en Mars 1699.
Entre la République de Véniſe & la Porte.

Le Grand-Seigneur cède toute la Morée aux Vénitiens, *art.* 1.

Les Vénitiens évacueront Lepante & démoliront Prévéſa, *art.* 2. *Voïez les art.* 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 & 13.

TRAITÉ DE LILLE, du 3 Déc. 1699.
Entre la France & l'Eſpagne.

Ce Traité eſt en exécution de celui de Ryſwick pour le réglement des limites.

TRAITÉ DE VARSOVIE, du 12 Déc. 1699.
Entre la Pologne & la M. de Brandebourg.

On renouvelle dans ce Traité tous les articles de l'Alliance perpétuelle de Velau, *art.* 1 & 9. L'Electeur de Brandebourg s'engage de rendre aux Polonois le 1er. Février 1700 la Ville d'Elbing, à condition que leur République lui païera 300 mille Riſchdalles, conformément à l'un des articles du Traité de Velau. *art.* 2, 3, 4 & 5.

DEUXIEME TRAITÉ DE PARTAGE, ſigné à Londres le 3 Mars 1700, & à la Haye le 25 du même mois.
Entre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies.

La mort précipitée du jeune Prince Electoral de Ba-

vière donna lieu à ce nouveau Traité : on y donne au Dauphin les mêmes Provinces que par le Traité de 1698. On y ajoute les Duchés de Lorraine & de Bar, en cédant le Milanès à la Maiſon de Lorraine. Mais dans le cas où cet échange ne ſeroit pas accepté, il étoit libre de donner le Duché de Milan à l'Electeur de Bavière, en cédant le Luxembourg & le Comté de Chiny au Dauphin, ou de faire paſſer le Milanès au Duc de Savoye, qui donneroit au Dauphin la Savoye, le Comté de Nice & la Vallée de Barcelonette. L'Archiduc Charles devoit poſſéder le reſte de la Succeſſion Eſpagnole.

TRAITÉ DE LISBONNE, du 18 Juin 1701.

Entre l'Eſpagne & le Portugal.

Le Roi d'Eſpagne s'engage à donner ſatisfaction à la Compagnie Portugaiſe touchant le Commerce des Négres, & renonce à tous ſes prétendus droits ſur Saint-Gabriël proche Buenos-Ayres.

Le Roi de Portugal garantit le Teſtament de Charles II.

TRAITÉ DE COPPENHAGUE, du 25 Juin 1701.

Entre le Dannemarck & les Provinces-Unies.

On convient de tout ce qui regarde la liberté de la Navigation dans les Mers, Ports & Rivières des deux Parties Contractantes, &c.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 7 Sept. 1701.

Entre la Maiſon d'Autriche, l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Les Puiſſances Contractantes conviennent entr'elles d'une alliance indiſſoluble, & déclarent la guerre à Louis XIV. & au nouveau Roi d'Eſpagne Philippe V.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 11 Nov. 1701.

Entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Il y aura une amitié perpétuelle entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, *art.* 1. Le Traité de 1678 eſt rappellé & maintenu dans toute ſa force, *art.* 13.

TRAITÉ *ou* CONVENTION DE LA HAYE, du 15 Mars 1703.

Entre l'Angleterre, les Provinces-Unies & la Maiſon de Holſtein.

L'Angleterre & les Etats-Généraux des Provinces-Unies garantiſſent au Duc de Holſtein-Gottorp les Traités d'Altena & de Travendal.

TRAITÉ DE TURIN, du 25 Oct. 1703.

Entre la M. de Savoye & la Cour de Vienne.

L'Empereur Léopold, pour détacher le Duc Victor-Amédée de l'alliance des François & des Eſpagnols, cède & tranſporte à ce Prince & à ſes ſucceſſeurs, hoirs mâles de ſa Maiſon, toute la partie du Montferrat qui a été donnée aux Ducs de Mantoue. Il cède encore les Provinces d'Alexandrie & de Valence, la Laumelline, le Vigevanaſco ou un équivalent, &c. *art.* 5, 6 *&* 16.

Le Duc de Savoye renonce, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, à tous les droits qu'il pourroit avoir ſur le Milanès, par l'Infante Catherine, fille de Philippe II. & s'engage à ne rien demander à l'Eſpagne, *art.* 14.

TRAITÉ D'UNION, conclu à Londres le 2 Août 1706.

Entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Les Roïaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, à commencer le premier Mai 1707, ne formeront à perpétuité qu'un ſeul Roïaume ſous le nom de Grande-Brétagne, *art.* 1.

Au défaut de poſtérité de la part de la Reine Anne, la Couronne de la Grande-Brétagne appartiendra à Sophie, Electrice & Ducheſſe Douairiere de Hanover, & à ſes hoirs feſant profeſſion de la Religion Proteſtante. Les Princes & les Princeſſes Catholiques, ou mariés à des Catholiques Romains, ſont déchus des droits que leur naiſſance peut leur donner à la ſucceſſion de la Couronne Britannique, *art.* 2. *Voïez encore les art.* 3, 4, 6, 9, 16, *& les ſuivans.*

TRAITÉ D'ALT-RANDSTADT, du 1 Sept. 1707.

Entre la Cour de Vienne & la Suède.

Le Traité d'Oſnasbruck ſera fidellement obſervé dans tous ſes articles, *art.* 1. L'Empereur s'engage à ratifier

la Convention de 1647, par laquelle le Chapitre de Lubeck promet de prendre ſes Evêques & leurs Coadjuteurs dans la Maiſon de Holſtein-Gottorp juſqu'à la ſixième génération incluſivement, *art.* 2. &c.

TRAITÉ DE ROME, du 15 Janvier 1709.
Entre le Saint Siége & la Maiſon d'Autriche.

Le Saint Père conſent à déſarmer, & à démolir les Fortifications qu'il avoit fait élever ſur les frontières du Roïaume de Naples & du Duché de Mantouë, *art.* 1 & 14.

Ce Traité termina, ou plutôt ſuſpendit les différents qui avoient éclaté entre la Cour de Rome & l'Empereur Joſeph.

TRAITÉ DE LA BARRIERE, du 29 Oct. 1709.
Entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

La Barrière des Hollandois étoit très-conſidérable dans ce Traité : outre les Villes qu'ils ont actuellement, on leur donnoit encore Mons, Charleroi, le Château de Gand, les Forts de la Perle, Philippe, Damme, & S. Donas.

TRAITÉ DU PRUT, du 21 Juillet 1711.
Entre la Ruſſie & la Porte.

La Fortereſſe d'Aſoph, avec ſon territoire & ſes dépendances, ſera renduë à la Porte, dans le même état, où elle étoit avant le ſiége, *art.* 1.

Les autres articles de ce Traité ſont fort avantageux aux Turcs ; mais le Czar Pierre I. ne put tirer un meilleur parti des circonſtances qu'avoient fait naître les preſſantes ſollicitations de Charles XII. & la manœuvre habile & hardie de M. le Comte de Poniatouski.

TRAITÉ DE CONSTANTINOPLE, du 16 Avril 1712.
Entre la Ruſſie & la Porte.

On raſera tous les Forts qui ſont conſtruits entre Aſoph, dernière Place de l'Empire Ottoman, & le Château de Circaski, dernière Place du Domaine du Czar.

Le Czar ne s'ingérera plus dans les affaires du Gouvernement Polonois, &c. *art.* 1.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 21 Juin 1712.
Entre les Provinces-Unies & le Canton de Berne.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies & le louable

Canton de Berne ſe promettent une étroite & perpétuelle amitié, *art.* 1.

Les autres articles de ce Traité ſont rélatifs aux vingt-quatre Compagnies Bernoiſes engagées au ſervice des Provinces-Unies, &c.

(*La ſuſpenſion d'armes entre l'Angleterre & la France eſt ſignée à Paris le* 19 *Août* 1712).

TRAITÉ DE GARANTIE CONCLU A UTRECHT, le 30 Janvier 1713.

Entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Tous les Traités d'alliance & d'amitié que l'Angleterre & les Provinces-Unies ont paſſés enſemble, ſont rappellés, confirmés & maintenus dans leur force, *art.* 1.

Dans le cas qu'on attaque les Places de la Barrière, l'Angleterre fournira à ſes dépens 10000 hommes d'Infanterie, & 20 vaiſſeaux de guerre, &c. *art.* 14.

Les Provinces-Unies garantiſſent l'ordre de ſucceſſion établi en Angleterre en faveur de la Maiſon de Hanover, *art.* 2.

TRAITÉ *ou* CONTRAT DE L'ASSIENTO, ſigné à Madrid le 26 Mars 1713.

Entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

Les Anglois ſe chargent de tranſporter dans l'Amérique Eſpagnole, pendant l'eſpace de trente ans, à commencer du premier Mai 1713, cent quarante-quatre mille Négres, à raiſon de 4 mille 8 cens par an. Ils renoncent à tout autre commerce, & on ſaiſira les marchandiſes qui pourroient ſe trouver ſur les vaiſſeaux qui ſerviront au tranſport des Négres. Le Roi d'Eſpagne & le Roi de la Grande-Brétagne ſeront intéreſſés, chacun pour un quart, dans le trafic de l'*Aſſiento*.

Le Roi d'Eſpagne accorde à la Compagnie de l'Aſſiento un vaiſſeau de 500 tonneaux par an, pendant le terme de 30 années, pour négocier aux Indes. Sa Majeſté Catholique aura la quatrième partie du profit que fera ce vaiſſeau de permiſſion, & elle prendra encore cinq pour cent ſur le gain des trois autres parties qui appartiennent aux *Aſſientiſtes*. Tout autre négoce eſt défendu à la Compagnie de l'Aſſiento, *art.* 42.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 2 Avril 1713.
Entre l'Empereur & le Roi de Pruſſe.

Ce Traité comprend tout ce qui peut avoir rapport à la ceſſion de la Haute Gueldre que l'Empereur fait au Roi de Pruſſe.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 11 Avril 1713.
Entre la France & l'Angleterre.

La France ſe rend garante de l'ordre de ſucceſſion établi en Angleterre en faveur de la Maiſon de Hanover, *art.* 4. *Le Parlement d'Angleterre avoit déclaré par un Acte authentique du* 14 *Mars* 1701, *que la Princeſſe Anne, femme de Georges de Dannemarck, ſuccéderoit à Guillaume III. & que, ſi cette Princeſſe ne laiſſoit point de poſtérité, la Couronne paſſeroit à Sophie, fille de Frédéric V. Electeur Comte Palatin du Rhin, & d'Elizabeth Stuard, & Electrice Douairière de Hanover.*

La France démolira Dunkerque. Elle en comblera le Port. Elle cède à l'Angleterre la Baye & le Détroit de Hudſon, avec toutes les Côtes, Mers, Rivières & Places qui y ſont ſituées. Elle lui donne encore les Iſles de Saint-Chriſtophe & de Terre-Neuve, & la Nouvelle-Ecoſſe ou Acadie, avec toutes leurs dépendances, *art.* 9, 10 *&* 12.

L'art. 2 de ce Traité eſt rélatif au fils du Roi Jacques II.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 11 Avril 1713.
Entre la France & le Portugal.

Le commerce ſe fera dans le Continent de France & de Portugal, de la même manière qu'il ſe feſoit avant la guerre de 1701, *art.* 5 *&* 6.

Le Roi de France s'engage à ne point ſouffrir que ſes Sujets de la Cayenne ou autres, commercent dans le Maragnan, ni dans l'embouchure de la Rivière des Amazones; il leur ſera défendu de paſſer la Rivière de Vincent Pinſon. D'autre part, tout commerce dans la Cayenne ſera interdit aux Portugais, *art.* 12.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 11 Avril 1713.
Entre la France & la Pruſſe.

La France, en vertu du pouvoir qu'elle a reçu du Roi Catholique

Catholique Philippe V. confirme la ceſſion de la Haute-Gueldre que l'Empereur Charles VI. avoit déja faite le 2 Avril au Roi de Pruſſe, pour la poſſéder lui & ſes hoirs tant mâles que femelles, avec tous les droits de Souveraineté qui appartenoient à Charles II. *art.* 7 *&* 8.

Les Traités de Weſtphalie ſeront maintenus dans toute leur force, *art.* 6.

La France pour elle, & au nom du Roi Catholique, reconnoît l'Electeur de Brandebourg pour Roi de Pruſſe. Elle lui donnera le titre de MAJESTÉ, & elle accordera à ſes Ambaſſadeurs tous les honneurs, tous les priviléges dont jouiſſent les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, *art. ſéparé* 1.

Le Roi Très-Chrétien reconnoît le Roi de Pruſſe pour Souverain de la Principauté de Neufchâtel & de Valangin, & il confirme aux Sujets de ces deux Comtés, les priviléges dont ils jouiſſent en France. Le Roi de Pruſſe retiendra le titre & les armes de la Principauté d'Orange, & il pourra en donner le nom à la Haute-Gueldre, *art.* 9 *&* 10.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 11 Avril 1713.

Entre la France & la Savoye.

Le Traité de Turin conclu en 1696, entre Louis XIV. & le Duc Victor-Amédée, ſubſiſtera dans toute ſa force, *art.* 16.

La France reconnoît le Duc de Savoye & ſes hoirs, pour les légitimes héritiers de la Monarchie Eſpagnole, au défaut de la poſtérité de Philippe V. & leur garantit cette ſucceſſion. Le Roi Catholique reconnoît le même droit dans la Maiſon de Savoye, & déclare nuls tous les Actes qui peuvent avoir été faits au conrraire, *art.* 6.

L'article 4 règle les limites des deux Contractans.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 11 Avril 1713.

Entre la France & les Provinces-Unies.

La France & la République des Provinces-Unies renoncent réciproquement à leurs prétentions reſpectives, tant pour le paſſé que pour le préſent, *art.* 24.

TRAITÉ DE LA HAYE, du 19 Avril 1713.

Entre les Ligues-Griſes & les Provinces-Unies.

Il y aura à perpétuité une union défenſive entre les Etats-Généraux des Provinces-Unies & les trois Ligues-Griſes, *art.* 1.

Les Etats-Généraux conſerveront toujours à leur ſervice dix Compagnies de Griſons, &c. *art.* 3 *&* 6.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 13 Juillet 1713.

Entre l'Eſpagne d'une part, & de l'autre l'Angleterre & la Savoye.

L'Eſpagne s'engage à ne céder, vendre ni aliéner aucune partie de ſes Etats d'Amérique; & l'Angleterre promet de donner à cette Couronne tous les ſecours néceſſaires, pour lui faire reſtituer ce qu'on auroit pu conquérir ſur elle dans le Nouveau Monde depuis la mort de Charles II. *art.* 8.

L'Eſpagne ſe rend garante de l'ordre de ſucceſſion établi en Angleterre en faveur de la Maiſon de Hanover, *art.* 5 *&* 6.

L'Eſpagne cède aux Anglois Gilbraltar & l'Iſle de Minorque; & dans le cas où l'Angleterre voudroit vendre, ou aliéner en quelque manière que ce ſoit, ces deux ceſſions, l'Eſpagne aura toujours la préférence ſur tous les autres Princes, *art.* 10 *&* 11.

Les *art.* 8, 9, 12 *&* 15 ſont rélatifs au Commerce des Sujets reſpectifs d'Eſpagne & d'Angleterre.

L'Eſpagne reconnoît le Duc de Savoye & ſes hoirs, pour légitimes héritiers de la Monarchie Eſpagnole, au défaut de la poſtérité de Philippe V. *art.* 3.

Le Roi d'Eſpagne cède & tranſporte au Duc de Savoye & à ſes Héritiers, le Roïaume de Sicile & ſes dépendances, ſauf néanmoins le droit de réverſion à la Couronne d'Eſpagne, au défaut d'hoirs mâles dans la poſtérité du Duc de Savoye, *art.* 4.

CONTRAT du 20 Août 1713,

Par lequel l'Empereur vend le Marquiſat de Final à la République de Gênes.

L'Empereur Charles VI. vend à la République de Gênes,

pour la ſomme de ſix millions, le Marquiſat de Final & toutes ſes dépendances. Final continuera à relever de l'Empereur. Il n'eſt pas permis à la République de Génes de recevoir dans le Port, la Ville ou le Château de Final, les troupes de quelque Puiſſance ennemie de l'Empire & de la Maiſon d'Autriche. Les Génois n'aliéneront point le Marquiſat de Final. Les troupes de l'Empire & de la Maiſon d'Autriche pourront débarquer dans le beſoin à Vado.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 9 Déc. 1713.

Entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

Ce Traité eſt rélatif au Commerce & à la Navigation, & aux Priviléges qui ſeront accordés réciproquement aux Sujets reſpectifs des Parties Contractantes.

TRAITÉ DE RADSTAT, du 26 Mars 1714.

Entre le Roi de France & l'Empereur.

Les Traités de Weſtphalie, de Nimegue & de Ryſwick ſerviront de fondement au Traité de Radſtat, *art.* 3.

Le Roi de France conſent que l'Empereur entre en poſſeſſion des Païs-Bas Eſpagnols, pour en jouir lui & ſes héritiers en toute Souveraineté, *art.* 19.

La France s'engage à ne point troubler l'Empereur dans la poſſeſſion des Etats qu'il occupe en Italie, *art.* 30.

La France reconnoît le Duc de Hanover pour Electeur de l'Empire, *art.* 13.

L'Empereur & l'Empire rétabliront les Princes de la Maiſon de Bavière, l'Electeur de Bavière & l'Electeur de Cologne, dans tous les Etats, Droits, Priviléges, &c. qu'ils poſſédoient avant la guerre, *art.* 15.

Les *art.* 4, 5, 6, 8 & 9 ſtatuent la reſtitution de Fribourg, du Vieux-Briſac, du Fort de Kell, de Menin, de Tournay, de Furnes, &c.

Pour l'abolition du droit d'Aubaine, la Navigation ſur le Rhin & la Lys. *Voïez les art.* 22, 24, &c.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 26 Juin 1714.

Entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies.

Le Traité de Munſter conclu en 1648, entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux, conſervera toute ſa force, à l'exception des articles auſquels il ſera dérogé par le nouveau

Traité conclu à Utrecht entre ces deux Puiſſances, *art.* 10.
Les *art.* 17, 22, 27 & 28 ſe rapportent au Commerce.

TRAITÉ DE BADE, du 7 Sept. 1714.
Entre la France & l'Empire.

Ce Traité rappelle & confirme ceux de Weſtphalie, de Nimegue & de Ryſwick; & quant au reſte, ce n'eſt preſque qu'une copie du Traité de Radſtat de 1714.

TRAITÉ D'UTRECHT, du 6 Fév. 1715.
Entre l'Eſpagne & le Portugal.

Le Traité du 13 Février 1668, entre l'Eſpagne & le Portugal, eſt rappellé & maintenu dans ſa force, *art.* 13.
Le Traité du 7 Mars 1681, entre l'Eſpagne & le Portugal, ſera regardé comme nul & non-avenu, *art.* 6.
Le Traité de Tranſaction du 18 Juin 1701, entre l'Eſpagne & le Portugal, demeurera dans toute ſa force & vigueur, *art.* 14.
L'Eſpagne cède au Portugal le territoire & la Colonie du Saint-Sacrement, ſitués ſur le bord ſeptentrional de la rivière de la Plata; à condition que S. M. Portugaiſe n'en permettra le Commerce à aucune Nation étrangère, *art.* 6 & 7.
Les *art.* 6, 13 & 17 ſont rélatifs au Commerce entre les deux Parties Contractantes.

TRAITÉ DE SOLEURE, du 9 Mai 1715.
Entre la France, les Cantons Catholiques & la République de Vallais.

Les Suiſſes ſont ſenſés Regnicoles en France; ils ne ſeront ſujets ni au droit d'Aubaine, ni à celui de la Traite-foraine. Les François jouiront des mêmes priviléges dans les louables Cantons.

TRAITÉ D'ANVERS *ou* DE LA BARRIERE, du 15 Novembre 1715.
Entre la Maiſon d'Autriche, l'Angleterre & les Provinces-Unies.

L'Empereur & les Etats-Généraux entretiendront dans les Places des Païs-Bas un Corps de 35 mille hommes,

qu'on augmentera ſelon l'exigence des cas. L'Empereur païera trois cinquièmes, & les Provinces-Unies deux cinquièmes des ſommes néceſſaires pour l'entretien des troupes deſtinées à la ſûreté des Païs-Bas.

Dans le cas qu'on attaque les Places de la Barrière, l'Angleterre fournira à ſes dépens 10000 hommes d'Infanterie, & 20 Vaiſſeaux de guerre. Si ce ſecours ne ſuffit pas, les Anglois agiront de toutes leurs forces en déclarant la guerre à l'agreſſeur.

Pour l'entretien des Villes de la Barrière, l'Empereur promet aux Provinces-Unies une penſion annuelle de 500 mille écus, ou de douze cens cinquante mille florins, monnoie de Hollande.

TRAITÉ DE MADRID, du 14 Déc. 1715.
Entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

Les Anglois en Eſpagne, & les Eſpagnols en Angleterre, ſeront traités comme la Nation la plus favoriſée, *art.* 5. Le Traité d'Utrecht eſt rappellé & confirmé, *art.* 6.

LA PRAGMATIQUE-SANCTION, établie en 1716.

Cette Pragmatique eſt une Loi portée par l'Empereur Charles VI. pour aſſurer l'indiviſibilité de ſes Domaines. Ce Prince y ſtatue que tous ſes Roïaumes & Païs héréditaires, ſans diviſion quelconque, paſſeront, ſelon le droit de primogéniture, à ſes héritiers mâles, iſſus de légitime mariage; & qu'au défaut de poſtérité maſculine de ſa part, ils reviendroient de la même manière à ſes filles nées de légitime mariage, toujours ſelon l'ordre & droit de primogéniture, &c.

TRAITÉ DE WESTMINSTER, du 25 Mai 1716.
Entre la M. d'Autriche & l'Angleterre.

Les Contractans ſe garantiſſent mutuellement la poſſeſſion de tous les Etats qu'ils tiennent en conſéquence des Traités d'Utrecht & de Bade. Ils s'engagent en cas d'attaque de la part de quelque Puiſſance étrangère, à un ſecours réciproque de huit mille hommes d'Infanterie & de quatre mille chevaux.

TRAITÉ DE PARIS, du 18 Sept 1716.

Entre la France, & les Villes de Lubeck, Bremen & Hambourg.

Ce Traité règle tout ce qui peut avoir rapport au Commerce entre les Parties Contractantes. Les Hambourgeois ne ſeront point Aubains en France, &c.

TRAITÉ *ou* ACTE DE BONN, du 29 Juin 1717.

Entre les Provinces-Unies & l'Evêque de Liége.

Le Château de Huy, les Forts & les ouvrages qui en dépendent, ſeront démolis ſans pouvoir jamais être réparés, non plus que la Citadelle de Liége, *art.* 2.

La plûpart des autres articles de ce Traité ſont rélatifs à la démolition de pluſieurs ouvrages de fortification de la dépendance de l'Electeur de Cologne Evêque de Liége.

TRAITÉ D'AMSTERDAM, du 4 Août 1717.

Entre le Roi de France, le Czar & le Roi de Pruſſe.

Les Contractans conviennent d'une Alliance perpétuelle, & s'engagent à contribuer, par leurs bons offices, au maintien de la tranquillité publique. La France garantit d'avance à la Pruſſe & à la Ruſſie, les Traités de Paix qu'elles concluront avec la Suède.

TRAITÉ DE LA HAYE, *ou* DE LA TRIPLE-ALLIANCE, conclu en 1717.

Entre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Les Puiſſances Contractantes garantiſſent toutes les diſpoſitions des Traités d'Utrecht, & en particulier la ſucceſſion de la Couronne d'Angleterre dans la Ligne Proteſtante; & en cas de troubles domeſtiques ou d'attaque de la part de quelque ennemi étranger, on ſe promet un ſecours promt & efficace.

TRAITÉ DE PARIS, du 21 Janv. 1718.

Entre la France & la Maiſon de Lorraine.

Il n'eſt queſtion dans ce Traité que du réglement des limites, de l'échange de quelques Places, & du Commerce des Lorrains avec les François.

TRAITÉ DE PASSAROWITZ, du 21 Juillet 1718.

Entre les Turcs d'une part, & de l'autre l'Empereur & la République de Vénise.

La Porte cède à l'Empereur Temeſwar & ſon Bannat, auſſi bien que Belgrade, &c. *art.* 1.

La Forteresſe d'Imoſchi reſtera aux Vénitiens, & la Morée aux Turcs. Les Vénitiens ſeront mis en poſſeſſion de l'Iſle de Cerigo dans l'Archipel, *art.* 3.

Par l'art. 2 de ce Traité, on établit une communication libre de la République de Raguſe avec les Domaines du Grand-Seigneur, & en conſéquence les Vénitiens s'engagent à évacuer quelques Places qui nuiſoient à cette communication.

TRAITÉ DE LONDRES *ou* DE LA QUADRUPLE-ALLIANCE, conclu le 2 Août 1718.

Entre la France, l'Angleterre, la Maiſon d'Autriche & les Provinces-Unies.

Dans ce Traité, on fait quelques changemens aux diſpoſitions qui avoient été arrêtées à Utrecht en faveur de la Maiſon de Savoye; & en confirmant le droit de ce Prince à la Couronne d'Eſpagne, au défaut de la poſtérité de Philippe V. on ſtipule que le cas de la ſucceſſion arrivant, le Duc de Savoye ne pourra conſerver ſes anciens Etats; & qu'il ſera obligé de les remettre au Prince aîné de la branche collatérale aînée de ſa Maiſon, qui les poſſédera ſans aucune dépendance d'Eſpagne.

Il eſt réglé que le Duc de Savoye remettra la Sicile & ſes dépendances à l'Empereur, qui lui donnera en échange le Roïaume de Sardaigne, pour en jouir aux mêmes conditions qu'il poſſédoit la Sicile.

Livourne reſtera Port libre. Le Roi d'Eſpagne remettra à celui de ſes fils qui héritera des Etats de la Maiſon de Farneſe & de la Maiſon de Médicis, la Place de Porto-Longone avec ce qu'il poſsède dans l'Iſle d'Elbe. Les Duchés de Toſcane, Parme & Plaiſance ne pourront jamais être poſſédés par un Roi d'Eſpagne, &c.

Le Duc de Savoye accéda à la Quadruple-Alliance, par un Acte authentique du 2 Novembre 1718, & le Roi d'Eſpagne ne ſigna ſon acceſſion que le 17 Février 1720.

TRAITÉ DE BADE, du 15 Oct. 1718.

Entre l'Abbé de Saint-Gal & les Alliés du Comté de Toggenbourg.

On termine les différents qui s'étoient élevés entre les Contractans au ſujet du Gouvernement, de la Religion & des revenus du Comté de Toggenbourg.

TRAITÉ DE STOCKHOLM, du 20 Nov. 1719.

Entre la Suède & la M. de Hanover.

La Reine & le Roïaume de Suède cédent à George I. Roi d'Angleterre, comme Duc & Electeur de Hanover, les Duchés de Bremen & de Verden.

Il ſera païé à la Suède, de la part de la Maiſon de Hanover, un million de Riſchdalles.

TRAITÉ DE STOCKHOLM, du premier Fév. 1720.

Entre la Suède & l'Angleterre.

On convient d'une Alliance défenſive : le Roi George reconnoît qu'en vertu du Traité conclu en 1700, entre Guillaume III. Roi d'Angleterre & Charles XII. Roi de Suède, il eſt obligé d'envoïer dans la Mer Baltique, une Eſcadre qui ſecourra les Suédois contre les hoſtilités du Czar.

TRAITÉ DE STOCKHOLM, du premier Fév. 1720.

Entre la Suède & la Cour de Berlin.

La Reine & le Roïaume de Suède cédent au Roi de Pruſſe & à ſes Succeſſeurs la Ville de Stetin, toutes les Terres qui ſont entre l'Oder & le Pehne, les Iſles de Wolin & d'Uſedon, &c. *art.* 3, 4 & 12.

Il ſera païé à la Suède de la part du Roi de Pruſſe, deux millions de Riſchdalles, *art.* 18.

TRAITÉ DE STOCKHOLM, du 14 Juin 1720.

Entre la Suède & le Dannemarck.

La Suède déclare qu'elle ne s'oppoſe point à ce qui a pu être ſtipulé entre le Dannemarck & les Puiſſances médiatrices, (La France & l'Angleterre) au ſujet du Duché de Sleſwick.

Le Roi de Dannemarck ſe déſaiſira en faveur de la Suède de l'Iſle de Rugen, de la Ville & Port de Stral-

ſund, & de la partie de la Poméranie dont il s'étoit mis en poſſeſſion.

Les Suédois & les autres Sujets de la Couronne de Suède païeront les droits du Sund & du Belt, comme les Anglois, les Hollandois & la Nation, à préſent ou dans la ſuite la plus favoriſée, *art.* 9.

Il ſera païé à la Suède, de la part du Roi de Dannemarck, 600 mille Riſchdalles, *art.* 10.

TRAITÉ DE MADRID, du 13 Juin 1720.

Entre l'Eſpagne d'une part, & de l'autre la France & l'Angleterre.

Les Contractans ſe garantiſſent l'entière exécution des Traités d'Utrecht, de Bade, de Londres, & de ceux qui ſeront conclus dans le Congrès de Cambray.

Les Anglois & les François ſeront confirmés dans la jouiſſance de tous les priviléges qui leur ont été accordés par rapport au Commerce.

Le reſte de ce Traité ſtatue les conditions d'une Alliance défenſive entre les Parties Contractantes.

TRAITÉ DE NEUSTADT, du 10 Sept. 1721.

Entre la Suède & la Ruſſie.

La Suède cède au Czar les Provinces qu'il a conquiſes; ſavoir, la Livonie, L'Eſtonie, l'Ingermanie, une partie de l'Ingrie, le Diſtrict du Fief de Wibourg, les Iſles d'Oëſel, Dagoë, Moen, &c. *art.* 4.

Le Czar ne ſe mêlera point des affaires domeſtiques de la Suède, ni de la forme de Régence établie par les Etats du Roïaume, *art.* 7.

Il ſera païé à la Suède, de la part de la Ruſſie, deux millions d'écus, *art.* 5.

Voïez encore les art. 1, 8, 10, 16, 6, 19 *&* 20.

TRAITÉS SIGNÉS A VIENNE par le Baron de Rippperda, Miniſtre Plénipotentiaire d'Eſpagne, le 30 Avril 1725;

L'un avec l'Empire, & les trois autres avec l'Empereur.

L'Empereur renonce à toutes ſes prétentions ſur l'Eſpagne, avec les mêmes clauſes qui ſont énoncées dans le Traité de la Quadruple-Alliance, *art.* 3 *&* 4.

Le Roi d'Eſpagne renonce à tout droit de reverſion à

l'égard du Roïaume de Sicile, & il eſt confirmé dans celui qu'il a acquis ſur le Roïaume de Sardaigne.

Les Contractans continueront à prendre tous les titres qu'ils ont portés juſqu'à preſent; mais leurs Succeſſeurs ne prendront que ceux des Roïaumes, Duchés, Principautés, &c. dont il ſeront réellement en poſſeſſion.

Le Corps Germanique conſent aux arrangemens pris au ſujet de la ſucceſſion des Duchés de Parme, de Plaiſance & de Toſcane.

Article IX. » Ut utrinque perpetua oblivio, Amneſtia, » & generalis Abolitio omnium eorum, quæ ab initio Belli » moti verbis, ſcriptis vel factis ab utriuſque ſubditis clàm » vel palàm, directè ſeù indirectè, geſta aut patrata fue- » runt; gaudeantque iſtâ generali Amneſtiâ, & Aboli- » tione omnes & ſinguli utrinque ſubditi cujuſcunque » Statûs, Dignitatis, Gradûs, Conditionis, aut Sexûs ſint, » tam Eccleſiaſtici, quàm Militares, Politici, & Civiles, » qui durante Bello Partes unius aut alterius Principis » ſecuti ſunt, vigore cujus univerſis & ſingulis permiſſum, » & licitum ſit, recipere plenariam poſſeſſionem, & uſum- » fructum ſuorum Bonorum, Jurium, Privilegiorum, Ho- » norum, Dignitatum, & Immunitatum, iiſque utentur, » fruenturque æquè liberè ac iis ſub initium ultimi Belli, » vel quo tempore uni alterivè Parti adhærere cæperunt, » gaviſi, & fruiti fuerunt, non obſtantibus Confiſcationibus, » Arreſtis, & Sententiis ſub Bello factis, latis, aut » publicatis quæ pro nullis, & ceu non factis habeantur. » Inſuper virtute ejuſdem Amneſtiæ, & Abolitionis om- » nibus & ſingulis ſubditis, qui unam alteramvè partem » ſecuti ſunt, fas, liberumque eſto, Patriam ſuam repe- » tere, boniſque ſuis uti, frui, planè ac antè Bellum » de iis diſponere valuere : *Dignitates quoque subditis* » *durante bello hinc inde collatæ iis pariter dein-* » *ceps integre permanento, mutuoque agnoscantur.*

TRAITÉ DE HEERENHAUSEN, communément appellé le TRAITÉ DE HANOVER, du 3 Sept. 1725.

Entre la France, l'Angleterre & le Roi de Pruſſe.

Les Contractans ſe garantiſſent la poſſeſſion actuelle de leurs Etats, & tous les priviléges dont leurs Sujets

jouiſſent par rapport au Commerce. Tous les articles de la Pacification générale de 1713 ſont confirmés dans toute leur force.

Le Roi de Pruſſe ſe détacha de l'Alliance de Hanover, & entra dans celle de Vienne. La Czarine ſigna auſſi ſon acceſſion aux Traités de Vienne le 6 Août 1726.

Les Provinces-Unies conſentirent au Traité de Hanover le 9 Août 1726. La Suède entra dans les mêmes engagemens le 25 Mars 1727; & par des conventions que les Alliés de Hanover ſignèrent avec le Roi de Dannemarck, le Landgrave de Heſſe-Caſſel, & le Duc de Brunſwick-Wolfenbutel, tous ces Princes s'engageoient à entretenir un certain nombre de troupes qui ſeroient aux ordres des Alliés.

TRAITÉ DE VIENNE, du 6 Août 1726.

Entre la Cour de Vienne & la Ruſſie.

Les Parties Contractantes ſe garantiſſent tous les Domaines, Terres, Païs, &c. dont elles ſe trouvent actuellement en poſſeſſion. Elles ſe promettent un ſecours mutuel de trente mille hommes; ſavoir, vingt mille hommes d'Infanterie, & dix mille chevaux.

L'Empereur Charles VI. s'engage à remplir toutes les conditions auſquelles il a ſouſcrit, comme garant du Traité de Travendaal.

TRAITÉ DE PETERSBOURG, du 10 Août 1726.

Entre la Ruſſie & la Pruſſe.

On convient d'une alliance défenſive. Le Roi de Pruſſe promet ſes bons offices à la Maiſon de Holſtein, & s'engage à ne point ſe déclarer en faveur du Dannemarck, ſi l'on prend les armes au ſujet du Duché de Sleſwick.

TRAITÉ *ou* CONVENTION DE LA HAYE, du 13 Janv. 1727.

Entre la France & les Provinces-Unies.

La Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales renonce en faveur de la Compagnie Françoiſe des Indes, à toutes ſes prétentions ſur l'Iſle & Fort d'Arquin, & à tout commerce ſur toute la Côte d'Afrique, qui s'étend depuis le Fort d'Arquin juſqu'à la rivière de Serre-Lionne, &c.

TRAITÉ DE SÉVILLE, du 9 Nov. 1729.

Entre l'Eſpagne, l'Angleterre & la France.

On renouvelle tous les articles de la Quadruple-Alliance, qui regardent les Duchés de Parme & de Toſcane.

Les Contractans ſe garantiſſent tous leurs Etats, en quelque partie du monde qu'ils ſoient ſitués, & les priviléges de leur Commerce.

TRAITÉ DE MOSKOW, du 11 Nov. 1730.

Entre le Dannemarck & la Ruſſie.

Ce Traité n'a d'autre objet que de régler le ſalut des Vaiſſeaux des deux Puiſſances Contractantes.

TRAITÉ DE VIENNE, du 16 Mars 1731.

Entre l'Angleterre & la Cour de Vienne.

L'Angleterre garantit à la Maiſon d'Autriche la poſſeſſion de ſes Domaines contre les attaques de tous ſes ennemis, à l'exception du Turc, & promet de défendre en toute occaſion l'ordre de ſucceſſion établi par la Pragmatique-Sanction, *art.* 1 *&* 2.

L'Empereur, comme Chef de la Maiſon d'Autriche, garantit à la Couronne d'Angleterre la jouiſſance de tous les Etats qu'elle poſsède en Europe. Il fera ceſſer dans l'étenduë des Païs-Bas tout commerce aux Indes Orientales, *art.* 1 *&* 5.

Les Anglois à l'égard du commerce, jouiront dans le Roïaume des deux Siciles des Priviléges qu'ils y ont eus ſous le règne de Charles II. *art.* 1 *&* 7.

L'Empereur ſouſcrit encore à tous les engagemens qui ont été pris à Séville pour la ſucceſſion des Duchés de Toſcane & de Parme, & promet de porter l'Empire à y donner les mains, *art.* 3.

TRAITÉ DE VIENNE, du 22 Juillet 1731.

Entre l'Eſpagne, la M. d'Autriche & l'Angleterre.

L'Eſpagne accède à l'Alliance du 16 Mars 1731, & renouvelle les articles de la Quadruple-Alliance, & les Traités de Vienne de 1725.

TRAITÉ DE FLORENCE, du 25 Juillet 1731.

Entre l'Eſpagne & le Grand-Duc de Toſcane.

Le Grand Duc Jean Gaſton, venant à mourir ſans laiſſer d'enfans mâles, l'Infant Don Carlos ſera ſon ſucceſſeur immédiat à la Souveraineté de tous les Etats qui compoſent à préſent le Grand-Duché de Toſcane, & ſucceſſivement l'aîné des enfans mâles de ce Prince. A leur défaut, la ſucceſſion de Toſcane paſſera de plein droit à l'aîné de ſes freres, fils de Philippe V. & d'Eliſabeth Farneſe, Reine d'Eſpagne, *art.* 1. *Voïez encore les art.* 3, 4, 5, 6, 7, 8 *&* 9.

ACTE D'ACCESSION, du 20 Fév. 1732.

Les Provinces-Unies accédent au Traité de Vienne du 16 Mars 1731. Il eſt réglé que l'Empereur & l'Angleterre fourniſſant à la partie lézée un ſecours de huit mille Fantaſſins & de quatre mille chevaux, les Provinces-Unies donneront ſeulement quatre mille Fantaſſins & mille chevaux. Dans le cas où il ſeroit néceſſaire de convertir le ſecours en argent, on évalue mille ſoldats à la ſomme de dix mille florins de Hollande par mois, & mille chevaux à trente mille florins.

Les Hollandois continueront à avoir dans le Roïaume de Sicile, tous les priviléges dont ils ont joui ſous le règne de Charles II.

TRAITÉ DE BERLIN, du 13 Mai 1732.

Entre les M.M. de Brandebourg & de Naſſau.

On termine les différents qu'il y avoit entre la Maiſon de Brandebourg & la Maiſon de Naſſau-Orange, au ſujet de la ſucceſſion du Prince de Naſſau-Friſe.

TRAITÉ DE COPPENHAGUE, du 26 Mai 1732.

Entre le Dannemarck, la M. d'Autriche & la Ruſſie.

On convient d'une Alliance ferme & perpétuelle. Le Roi de Dannemarck & la Ruſſie garantiſſent à l'Empereur l'ordre de ſucceſſion établi dans ſa Maiſon par la Pragmatique-Sanction; & la Cour de Vienne & la Ruſſie ſe tiennent libres des engagemens qu'elles avoient pris au

ſujet du Duché de Sleſwick, & des intérêts de la Maiſon de Holſtein-Gottorp.

TRAITÉ DE COPPENHAGUE, du 15 Juin 1733.

Entre la France & le Dannemarck.

La Couronne de France cède & vend à la Compagnie Dannoiſe des Indes Occidentales & de Guinée, l'Iſle de Sainte-Croix ſituée en Amérique.

TRAITÉ DE PETERSBOURG, du 2 Déc. 1734.

Entre l'Angleterre & la Ruſſie.

Les Anglois & les Ruſſes ſeront traités les uns chez les autres comme les Peuples les plus favoriſés.

Le reſte de ce Traité ſpécifie certains priviléges dont les ſujets des deux Parties Contractantes jouiront dans les Etats reſpectifs des deux Couronnes.

TRAITÉ DE VERSAILLES, du 18 Sept. 1735.

Entre la France & la République de Pologne.

La France promet qu'en tout tems elle embraſſera la défenſe de la Répuplique de Pologne, ſuppoſé qu'on veuille donner atteinte à ſes priviléges, ou contraindre ſa liberté dans l'élection de ſes Rois.

TRAITÉ DE VIENNE, du 18 Nov. 1738.

Entre la France & l'Empire.

Les articles préliminaires de ce Traité avoient été ſignés à Vienne dès le 3 Octobre 1735. La Diéte de l'Empire donna à l'Empereur, le 18 Mai 1736, la faculté de conclure des articles définitifs au nom de tout le Corps Germanique. L'Eſpagne accéda aux articles préliminaires, le 15 Avril 1736; le Roi des Deux-Siciles, le premier Mai, & le Roi de Sardaigne le 6 Août de la même année. On ſigna encore différentes Conventions le 11 Avril, & le 28 Août 1736. Le Roi de Sardaigne donna ſon acceſſion au huitième article du Traité définitif, le 3 Février 1739. Les Cours de Madrid & de Naples n'accedèrent auſſi, le 21 Avril de la même année, qu'à la partie du Traité de Vienne, qui règle leurs intérêts rélativement à l'Empereur & au Duc de Lorraine.

Les Traités de Weſtphalie, Nimegue, Ryſwick, Bade

& de la Quadruple-Alliance ſubſiſteront dans toute leur force, excepté les articles auſquels il ſera dérogé par cette pacification, *art.* 3.

Le Roi Staniſlas abdiquera la Couronne de Pologne, & en conſervera cependant les titres & les honneurs. On lui reſtituera ſes biens & ceux de la Reine ſa femme. Ce Prince ſera mis en poſſeſſion des Duchés de Lorraine & de Bar ; & après ſa mort ces deux Duchés ſeront réunis pour toujours à la Couronne de France.

Le Roi d'Eſpagne & le Roi des Deux-Siciles cédent à la Maiſon d'Autriche les Duchés de Parme & de Plaiſance.

Les Roïaumes de Naples & de Sicile ſont donnés à Don Carlos, Infant d'Eſpagne, &c. pour en jouir lui & ſes héritiers mâles & femelles. On y joindra les Places que l'Empereur occupe ſur la côte de Toſcane, & les Terres que le Roi d'Eſpagne poſſédoit dans l'Iſle d'Elbe en 1718, lorſque le Traité de la Quadruple-Alliance fut ſigné. Au défaut de la poſtérité de Don Carlos, ces deux Roïaumes, &c. paſſeront au ſecond fils, ou autres fils puînés ou à naître de la Reine d'Eſpagne Eliſabeth Farneſe, ou à leurs repréſentans & aïans cauſe.

L'Empereur cède au Roi de Sardaigne, à ſes hoirs, & même à ſes héritiers, Princes d'une Branche collatérale de ſa Maiſon, le Novarois, le Tortonois, &c. Ce Prince les poſſédera comme Fiefs de l'Empire.

L'Electeur de Saxe, Auguſte III. ſera reconnu pour Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie, &c.

Le Roi d'Eſpagne & le Roi des Deux-Siciles cédent à François III. Duc de Lorraine & de Bar, le droit d'expectative ſur le Grand-Duché de Toſcane. Ce Prince, après la mort du poſſeſſeur actuel, entrera en poſſeſſion de cette Principauté, qui paſſera à ſes héritiers ſelon l'ordre de ſucceſſion établi à l'égard des Duchés de Lorraine & de Bar.

Livourne demeurera toujours Port libre & franc, comme il a été réglé par les Traités précédens.

TRAITÉ DE BELGRADE, du 28 Août 1739.

Entre l'Empereur & les Turcs.

L'Empereur cède Belgrade au Grand-Seigneur, mais

toutes les Fortifications de cette Place ſeront démolies. La Valaquie Autrichienne paſſera ſous la domination Ottomane, de même que la Servie & la partie du Bannat de Themeſwar qui eſt déterminée par les articles 2, 4 & 5.

TRAITÉ DE BELGRADE, du 9 Oct. 1739.

Entre la Ruſſie & les Turcs.

Dans tous les Actes que la Cour de Ruſſie & la Porte paſſeront enſemble, le Grand-Seigneur donnera à Sa Majeſté Czarienne le titre d'Empereur, *art.* 12.

La Cour de Peterſbourg retiendra Aſoph dont elle s'eſt emparée, mais on en démolira toutes les Fortifications, *art.* 1.

Les Ruſſes renoncent à la liberté d'avoir des Vaiſſeaux dans la Mer Noire, *art.* 1 & 2.

TRAITÉ DE CONSTANTINOPLE, conclu en 1739.

Entre la Cour des Deux-Siciles & la Porte.

Il y aura une paix perpétuelle entre la Couronne de Naples & la Porte Ottomane. Leurs Sujets commerceront avec liberté les uns chez les autres, & ſeront reſpectivement traités comme la Nation la plus favoriſée.

Il eſt arrêté, que pour prévenir toutes les diſputes qui pourroient naître au ſujet de la précédence dans les viſites publiques qu'on rend à la Porte, le Miniſtre du Roi des Deux-Siciles, de quelque caractère qu'il ſoit revêtu, fera ſes viſites huit jours avant ou huit jours après que les Miniſtres, ſoit Ambaſſadeurs, ſoit Envoïés des autres Princes Chrétiens, auront fait les leurs.

TRAITÉ DE CONSTANTINOPLE, du 22 Déc. 1739.

Entre la Suède & la Porte Ottomane.

Les Sujets de la Couronne de Suède jouiront dans les Etats du Grand-Seigneur, de tous les priviléges accordés, ou qu'on accordera dans la ſuite à la Nation la plus favoriſée. Les deux Puiſſances Contractantes ſe promettent une amitié conſtante & fidéle, & conviennent d'une alliance perpétuelle contre la Ruſſie.

TRAITÉ

TRAITÉ DE VERSAILLES, du 21 Déc. 1739.
Entre la France & les Provinces-Unies.

Ce Traité rappelle & confirme celui de Commerce conclu à Utrecht en 1713.

TRAITÉ *ou* CAPITULATION DE CONSTANTINOPLE, du 28 Mai 1740.
Entre la France & la Porte.

On convient de tout ce qui peut avoir rapport au Commerce, & principalement aux François domiciliés dans les Etats du Grand-Seigneur, aux Religieux qui deſſervent l'Egliſe du Saint-Sepulchre de Jéruſalem, & aux ſujets de l'Empereur de France & des Princes ſes Alliés qui iront en pélérinage dans les Saints Lieux.

TRAITÉ DE CONSTANTINOPLE, du 8 Sept. 1741.
Entre la Ruſſie & la Porte.

Ce Traité ou Convention rappelle & confirme le Traité de Belgrade conclu entre les mêmes Puiſſances, le 9. Octobre 1739.

TRAITÉ DE BRESLAW, du 20 Juin 1742.
Entre le Roi de Pruſſe & la Cour de Vienne.

La Cour de Vienne cède avec toute la ſouveraineté & indépendance de la Couronne de Bohème, au Roi de Pruſſe, ſes ſucceſſeurs, &c. tant la *baſſe* que la *haute* Siléſie, à l'exception de quelques diſtricts ſpécifiés dans le 5.e art. des Préliminaires. La Cour de Vienne cède encore au Roi de Pruſſe, ſes ſucceſſeurs, &c. la Ville & le Château de Glatz, & tout le Comté de ce nom, avec toute la ſouveraineté & indépendance de la Couronne de Bohème, &c.

TRAITÉ DE COPPENHAGUE, du 33 Août 1742.
Entre la France & le Dannemarck.

L'abord de l'Iſlande Ferroé, du Groenland & de Finmarcken, eſt défendu aux François, comme à toutes les autres Nations. Ils s'abſtiendront de deſcendre auſſi dans les Ports de Norvège, qui ne ſont pas marchands & permis.

Les Danois en France, & les François en Danemarck, ne ſeront point ſujets au droit d'Aubaine ; & les uns & les autres jouiront dans les Etats reſpectifs des deux Puiſſances, en Europe, des priviléges accordés à la Nation la plus amie.

Dans le reſte de ce Traité, on convient de tout ce qui peut ſe rapporter au Commerce des Sujets des Parties Contractantes.

TRAITÉ D'ÀBO, conclu en 1743.

Entre la Suède & la Ruſſie.

La plûpart des articles du Traité de Neuſtadt ſont rappellés & mis en vigueur. La Suède fait quelques ceſſions de peu de conſéquence en faveur de la Ruſſie, qui de ſon côté ſe deſſaiſit des conquêtes qu'elle a faites ſur la Suède pendant la dernière guerre.

TRAITÉ DE FUESSEN, conclu en 1745.

Entre la Cour de Vienne & l'Electeur de Bavière.

La Bavière ſera reſtituée en entier à l'Electeur de ce nom. Le feu Empereur Charles VII. ſera reconnu en cette qualité par la Cour de Vienne, qui donnera en même tems le titre d'Impératrice à Sa Majeſté Impériale Douairiere, &c.

TRAITÉS DE DRESDE, du 25 Déc. 1745.

Entre la Cour de Vienne, le Roi de Pruſſe & le Roi de Pologne Electeur-Duc de Saxe, comme Partie intervenante.

Le Roi de Pruſſe reconnoîtra François I. de Lorraine en qualité d'Empereur. L'Electeur Palatin, qui eſt compris dans ce Traité, en fera de même, &c.

Toutes les contributions que l'Electorat de Saxe a fournies aux Pruſſiens juſqu'au 22 Décembre inclus, reſteront à S. M. Pruſſienne, &c. Les troupes de ce Prince évacueront toutes les Places & Païs de l'Electorat de Saxe dont elles ſe ſont miſes en poſſeſſion depuis la guerre, &c.

TRAITÉ DE PETERSBOURG, du 22 Mai 1746.

Entre la Cour de Vienne & la Ruſſie.

On convient d'une Alliance défenſive qui ſubſiſtera

pendant vingt-cinq ans. Dans le cas ou l'une ou l'autre des deux Puiſſances viendroit à être attaquée, le ſecours qu'elles ſe promettent de ſe fournir réciproquement conſiſtera en trente mille hommes ; ſavoir, 20 mille d'Infanterie & 10 mille de Cavalerie.

Du reſte, ce Traité n'avoit d'autre objet que de rappeller & de confirmer celui de Vienne du 6 Août 1726 : mais on obſerve que dans les XVIII. articles qui compoſent celui-ci, il n'y eſt du tout point fait mention des intérêts de la Maiſon de Holſtein-Gottorp.

TRAITÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF DE PAIX, Conclu à Aix-la-Chapelle le 18 Oct. 1748.

Entre la France d'une part, & de l'autre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Dont les Préliminaires avoient été ſignés dans la même Ville, dès le 30 Avril de la même année.

AU NOM DE LA TRE'S-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITE', PERE, FILS ET SAINT-ESPRIT. AINSI SOIT-IL!

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra, ou peut appartenir en manière quelconque, &c.

Les Traités de Weſtphalie en 1648, de Breda en 1667, de Madrid entre les Couronnes d'Eſpagne & d'Angleterre en 1670, de Nimegue, de Ryſwick, d'Utrecht en 1713 ; de Bade en 1714 ; celui de la Triple-Alliance de la Haye de 1717 ; celui de la Quadruple-Alliance de Londres de 1718 ; & le Traité de Paix de Vienne de 1738, ſont rappellés & confirmés, à l'exception cependant des points auſquels il eſt dérogé par le préſent Traité. *Art.* 3 *des Prélim. & du Traité définitif.*

Les Duchés de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla ſeront cédés avec tous leurs droits & dépendances à l'Infant Don Philippe, pour lui ſervir d'établiſſement, ainſi qu'à ſes héritiers mâles, ſous la clauſe expreſſe que ces Etats retourneront aux préſens poſſeſſeurs, au cas que l'Infant Don Philippe vînt à mourir ſans enfans mâles, ou que ce Prince ou quelqu'un de ſes deſcendans parvînt au Trône d'Eſpagne ou des Deux-Siciles. *Art. Prélim* 7, *du Traité défin.* 5.

Le Roi de Sardaigne reſtera en poſſeſſion de ce dont il

jouiſſoit anciennement & nouvellement, & particulièrement de l'acquiſition qu'il a faite en 1743 du Vigevaneſque, de la partie du Paveſan & du Comté d'Anghiera, de la manière que ce Prince les poſſéde, en vertu des ceſſions qui lui ont été faites. *Art. Prélim.* 7, *& du Traité définit.* 12.

Le Duché de Siléſie & le Comté de Glatz, tels que S. M. Pruſſienne les poſsède aujourd'hui, ſont garantis à ce Prince par toutes les Puiſſances, Parties & Contractantes du préſent Traité. *Art. Prélim.* 20, *& du Traité défin.* 22.

L'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohème, le Roi d'Eſpagne, le Roi de Sardaigne, le Duc de Modène, & la République de Genes, toutes Puiſſances qui avoient participé à la dernière guerre, ſoit comme Parties principales, ou en qualité d'auxiliaires, ont été également compriſes dans ledit Traité d'Aix-la-Chapelle; les unes comme Parties Contractantes, & les autres par les actes de Ceſſion & d'Acceſſion qu'elles ont ſignés à cet effet.

LA *POLYCHROGRAPHIE.*

SIXIEME PARTIE.

DE LA CHRONOLOGIE.

ON ſait que la Chronologie eſt la Science des Tems. Cette définition générale convient également aux trois dernières Parties de ces Mémoires : auſſi ne la déterminai-je ici plus particulièrement, que parce que j'eſtime que c'eſt là le titre le plus convenable ſous lequel je puiſſe réunir ce qui me reſte à traiter de l'Hiſtoire, conformément à ce que je me ſuis propoſé.

De quelques termes propres à la Chronologie.

Les *Souverainetés* ſont gouvernées par un ſeul ou par pluſieurs. L'Etat de *l'Egliſe*, du *Saint Siége*, ou du *Souverain Pontife*, eſt celle à qui nous donnons ici le premier rang. Ce n'eſt pas qu'elle ſoit de plus grande étenduë que toutes les autres Souverainetés ; mais parce que c'eſt le Patrimoine du Vicaire de *Jeſus-Chriſt*.

L'Empire eſt maintenant un Etat dont le Souverain prend le nom d'Empereur. Du tems des Romains, ce titre ne ſignifioit que Commandant ou Général d'Armée ; & c'eſt de là qu'eſt venu *Cicero Imperator*.

Le *Roïaume* eſt un Etat gouverné par un Roi, dont

le nom vient de *regere* qui eſt un ſynonyme d'*imperare*, commander, gouverner, &c.

La *République* eſt un Etat ou un Païs dont le peuple eſt gouverné par pluſieurs.

Les Gouvernemens ſont uo *Monarchique*, comme en France & en Eſpagne; ou *Deſpotique*, lorſque le Souverain ne ſuit d'autres loix que ſa propre volonté, comme en Turquie & en Ruſſie; *Ariſtocratique*, lorſque l'Etat eſt gouverné par la Nobleſſe, comme les Républiques de Veniſe & de Genes; *Démocratique*, quand il ſe trouve conduit par le peuple à l'excluſion de la Nobleſſe, comme les Cantons d'Uri & de Schwitz en Suiſſe; *Ariſto-Démocratique*, l'orſqu'il eſt gouverné par la Nobleſſe & par le Peuple conjointement, comme les Provinces-Unies, & les Cantons de Zurich & de Schafouſe, &c.

Les *Ducs* prennent leur nom du latin *dux à ducendo*, parce qu'anciennement on donnoit cette qualité à ceux qui conduiſoient les Armées. Les Ducs étoient ſous la ſeconde race des Rois de France, des Gouverneurs de Provinces, qui avoient ſous eux des Gouverneurs particuliers, auſquels on donnoit le titre de *Comtes*.

Les *Comtes* étoient des Seigneurs ou grands Officiers tirés de la Maiſon de l'Empereur Romain, que l'on envoïoit dans les Provinces pour y rendre juſtice aux Sujets de l'Empire. Sous la ſeconde race des Rois de France, le *Comte* étoit le Gouverneur particulier d'une Ville ou d'un Territoire, moindre que celui d'un Duché; & comme dans l'étenduë qui lui étoit confiée, il avoit la conduite des Troupes & l'adminiſtration de la Juſtice, il établiſſoit des *Vicomtes* pour juger les peuples.

Les *Barons* étoient des Seigneurs de la plus haute nobleſſe du Roïaume, auſſi bien que de l'Empire, qui malgré les titres de Ducs & de Comtes, prenoient encore celui de Baron, & s'en faiſoient honneur.

ARTICLE PREMIER.

DES PAPES.

M. *ſignifie mort violente*, m. *mort naturelle*, M. G. *mort à la guerre.*

L'État de l'Egliſe fut cédé au Pape par Pepin, Charlemagne & les Empereurs François.

S. Pierre, *Galiléen*, Apôtre & premier Vicaire de J. C. tient le ſiége 5 ans à Jéruſalem, 7 ans à Antioche, & 24 à Rome ſuivant *Baronius*, M. 29 Juin 67.
S. Lin, *Toſcan*, 69.
S. Clet, *Romain*, M. 77.
S. Clément, *Romain*, M. 95.
S. Evariſte, *Grec*, M. 108.
S. Alexandre I. *Romain*, M. 116.
S. Sixte I.
S. Téleſphore, *Grec*, M. 122.
S. Hygin, *Athénien*, M. 143.
S. Pie I. *d'Aquilée*, M. 158.
S. Anycet, *Syrien*, M. 161.
S. Soter, *de la Campanie en Italie*, M. 170.
S. Eleuthère, *Grec*, M. 185.
S. Victor, *Africain*, M. 197.
S. Zéphyrin, *Romain*, M. 217.
S. Calixte I. *Romain*, M. 222.
S. Urbain I. *Romain*, M. 230.
S. Pontien, *Romain*, M. 235.
S. Antère, M. 236.
S. Fabien, *Romain*, M. 250.
S. Corneille, *Romain*, M. 252.
S. Luce I. *Romain*, M. 253.
S. Etienne I. *Romain*, M. 257.
S. Sixte II. *Athénien*, M. 258.
S. Denis, *Grec*, M. 269.
S. Félix I. *Romain*, M. 274.
S. Eutychien, *Toſcan*, M. 283.
S. Gaius, *de Dalmatie*, M. 296.
S. Marcellin, *Romain*, M. 304.
S. Marcel I. *Romain*, M. 309.
S. Euſèbe, *Grec*, m. 310.
S. Melchiade, *Africain*, m. 314.
S. Sylveſtre I. *Romain*, m. 335.
S. Marc, *Romain*, m. 336.
S. Jules I. *Romain*, m. 352.
Libère, *Romain*, m. 366.
S. Damaſe I. *Portugais*, m. 384.
S. Sirice, *Romain*, m. 398.
S. Anaſtaſe I. *Romain*, m. 402.
S. Innocent I. *d'Albe*, m. 417.
S. Zozime, *Grec*, m. 418.
S. Boniface I. *Romain*. m. 422.
S. Céleſtin I. *Romain*, m. 432.
S. Sixte III. *Romain*, m. 440.
S. Léon I. *le Grand*, *Toſcan*, m. 461.
S. Hilaire, *de Sardaigne*, m. 467.
S. Simplicius, *de Tivoli*, m. 483.
S. Félix II. *Romain*, M. 492.
S. Gélaſe I. *Africain*, m. 496.
S. Symmaque, *de Sardaigne*. m. 514.
S. Hormiſdas, *de la Campanie*, m. 523.
Jean I. *Toſcan*, m. 526.
Félix III. *de Bénévent*, m. 529.
Boniface II. *Romain*, m. 531.
Jean II. *Romain*, m. 535.
Agapit I. *Romain*, m. 536.
Sylvére, *de la Campanie*, m. 538.
Vigile, *Romain*, m. 555.
Pélage I. *Romain*, m. 559.
Jean III. *Romain*, m. 572.
Bénoît I. *Romain*, m. 577.
Pélage II. *Romain*, m. 590.
S. Grégoire I. *le Grand*, *Rom.* 604.
Sabinien, *Toſcan*, M. 605.
Boniface III. *Romain*, m. 606.
S. Boniface IV. *Romain*, m. 614.
Deus-Dédit, *Romain*, m. 617.
Boniface V. *Napolitain*, m. 625.
Honorius I. *de la Campanie*, m. 638.
Sévérin, *Romain*, m. 640.
Jean IV. *de Dalmatie*, m. 642.
Théodore, *de Jéruſalem*, m. 649.
S. Martin I. *Toſcan*, m. 655.
S. Eugène I. *Romain*, m. 658.
S. Vitalien, *de la Campanie*, m. 673.
Adéodat ou Dieu-Donné, *Romain*, m. 677.
Domnus, *Romain*, m. 679.

S. Agathon, *Sicilien*, m. 682.
S. Léon II. *Sicilien*, m. 684.
S. Bénoît II. *Romain*, m. 686.
Jean V. *Syrien*, m. 687.
S. Conon, *de Thrace*, m. 688.
S. Serge I. *Sicilien*, m. 701.
Jean VI. *Grec*, m. 705.
Jean VII. *Grec*, m. 707.
Sifinnius, *Syrien*, m. 708.
S. Conſtantin I. *Syrien*, m. 715.
S. Grégoire II. *Romain*, m. 731.
S. Grégoire III. *Syrien*, m. 741.
S. Zacharie, *Grec*, m. 752.
Etienne, *élu le 30 Mars, & mort trois jours après non ſaré, n'eſt point compté.*
Etienne II. *Romain*, m. 757.
S. Paul I. *Romain*, m. 767.
Etienne III. *Sicilien*, m. 772.
Adrien I. *Romain*, m. 795.
S. Léon III. *Romain*, m. 816.
Etienne IV. *Romain*, m. 817.
S. Paſchal I. *Romain*, m. 824.
Eugène II. *Romain*, m. 827.
Valentin, *Romain*, m. 827.
Grégoire IV. *Romain*, m. 844.
Serge II. *Romain*, m. 847.
S. Léon IV. *Romain*, m. 855.
Bénoît III. *Romain*, m. 858.
S. Nicolas I. *le Grand*, *Rom.* m. 867.
Adrien II. *Romain*, m. 872.
Jean VIII. *Romain*, m. 882.
Marin I. *ou* Martin II. *Toſcan*, m. 884.
Adrien III. *Romain*, m. 885.
Etienne V. *Romain*, m. 891.
Formoſe, *Romain*, m. 896.
Boniface VI. *Romain*, *élu par une faction.*
Etienne VI. *Romain*, m. 897.
Romain I. *Toſcan*, m. 897.
Théodore II. *Romain*, m. 898.
Jean IX. *de Tivoli*, m. 900.
Bénoît IV. *Romain*, m. 904.
Léon V. *d'Ardée*, m. 905.
Chriſtophe, *Romain*, 905.
Serge III. *déja élu dès 898, & Antipape*, m. 912.
Anaſtaſe III. *Romain*, m. 914.
Landon, *Sabin*, m. 915.
Jean X. *de Ravenne* m. 929.
Léon VI. *Romain*, m. 929.
Etienne VII. *Romain*, m. 931.
Jean XI. *Romain*, m. 936.
Léon VII. *Romain*, m. 939.
Etienne VIII. *Allemand*, m. 943.
Marin II. *ou* Martin III. 946.
Agapit II. *Romain*, m. 956.
Jean XII. *eſt dépoſé en* 962.
Léon VIII *eſt dépouillé en* 964.
Jean XII. *rétabli*, m. 964.
Léon VIII. *rétabli*, m. 965.
Bénoît V. m. 965.
Jean XIII. *Romain*, m. 972.
Bénoît VI. *Romain*, m. 974.
Domnus II. *peu connu.*
Bénoît VII. *Romain*, m. 984.
Jean XIV. *eſt dépoſé en* 985.
Boniface VII. *auparavant Antip.* 986.
Jean, *Romain, mort non ſacré.*
Jean XV. *ou* XVI. m. 996.
Jean XVI. *ou* XVII. *Calabrois*, m. 997.
Grégoire V. *Allemand*, m. 999.
Sylveſtre II. *Auvergnac*, m. 1003.
Jean XVII. *ou* XVIII. m. 1003.
Jean XVIII. *ou* XIX. *Rom.* m. 1009.
Serge IV. *Romain*, m. 1012.
Bénoît VIII. *de Tuſculum*, m. 1024.
Jean XIX *ou* XX. m. 1033.
Bénoît IX. *eſt chaſſé en* 1044.
Sylveſtre III. *eſt chaſſé en* 1045.
Grégoire VI. *renonce en* 1046.
Clément II. *Saxon*, m. 1047.
Bénoît IX. *renonce en* 1048.
Damaſe II. *Bavarois*, m. 1048.
Léon IX. *Allemand*, m. 1054.
Victor II. *Allemand*, m. 1057.
Etienne IX. *Lorrain*, m. 1058.
Nicolas II. *Bourguignon*, m. 1061.
Alexandre II. *du Milanois*, 1073.
Grégoire VII. *Toſcan*, m. 1085.
Victor III. *de Bénévent*, m. 1087.
Urbain II. *Champenois*, m. 1099.
Paſchal II. *Toſcan*, m. 1118.
Gélaſe II. *de Gaëte*, m. 1119.
Calixte II. *Bourguignon*, m. 1124.
Honorius II. *du Bolonès*, m. 1130.
Innocent II. *Romain*, m. 1143.
Céleſtin II. *Toſcan*, m. 1144.
Lucius II. *du Bolonès*, m. 1145.
Eugène III. *Piſan*, m. 1153.
Anaſtaſe IV. *Romain*, m. 1154.
Adrien IV. *Anglois*, m. 1159.
Alexandre III. *Siennois*, m. 1181.
Lucius III. *Toſcan*, m. 1185.
Urbain III. *Milanois*, m. 1187.
Grégoire VIII. *de Bénévent*, m. 1187.

Clément III. *Romain*, m. 1191.
Céleſtin III. *Romain*, m. 1198.
Innocent III. *d'Anagni*, m. 1216.
Honorius III. *Romain*, m. 1227.
Grégoire IX. *d'Anagni*, m. 1241.
Céleſtin IV. *Milanois*, m. 1241.
Innocent IV. *Génois*, m. 1254.
Alexandre IV. *d'Anagni*, m. 1261.
Urbain IV. *Champenois*, m. 1264.
Clément IV. *de Saint-Gilles, en Languedoc*, m. 1268.
Grégoire X. *de Plaiſance*, m. 1276.
Innocent V. *de Dauphiné*, m. 1276.
Adrien V. *Génois*, m. 1276.
Jean XX. *ou* XXI. *Portugais*, 1277.
Nicolas III. *Romain*, m. 1280.
Martin IV. *de la Brie*, m. 1285.
Honorius IV. *Romain*, m. 1287.
Nicolas IV. *de la M. d'Anc.* 1292.
Céleſtin V. *abdique en* 1294.
Boniface VIII. *Bénoît Cajétan, d'Agnanie*, m. 1303.
Bénoît XI. *Nicolas Boccaſini, de Tréviſe*, m. 1304.

7 Papes qui ont ſiégé de ſuite à Avignon.
Le Siége vaque 2 ans & 3 mois.

Clément V. *Bertrand de Goth, du Diocèſe de Bordeaux*, m. 1314.
Jean XXII. *Jacques d'Euſe, de Cahors*, m. 1334.
Bénoît XII. *Jacques Fournier, de Saverdun au C. de Foix*, m. 1342.
Clément VI. *Pierre Rogier des Comtes de Beaufort, Vicomtes de Turenne, Limoſin*, m. 1352.
Innocent VI. *Etienne Aubert, de Pompadour en Limoſin*, m. 1362.
Urbain V. *Guillaume de Griſac, du Gevaudan*, m. 1370.
Grégoire XI. *Pierre Rogier, Limoſin*, m. 1378.
Urbain VI. *Barthélemi de Prignano, Napolitain*, m. 1389.
Boniface IX. *Pierre Tomacelli, Napolitain*, m. 1404.
Innocent VII. *Coſmat Meliorati, de Sulmone dans l'Abruzze*, m. 1406.
Grégoire XII. *Ange Corario, Vénit. eſt dépoſé à Piſe le 5 Juin* 1409.
Alexandre V. *Pierre Philarge, de l'Iſle de Candie*, m. 1410.
Jean XXIII. *Balthaſar Coſſa, Napolitain, eſt dépoſé à Conſtance, 29 Mai* 1415.
Martin V. *Othon Colonne, Romain*, m. 1431.
Eugène IV. *Gabriel Condolmério, Vénitien*, m. 1447.
Nicolas V. *Thomas de Sarzane*, m. 1455.
Calixte III. *Alphonſe de Borgia, Eſpagnol*, m. 1458.
Pie II. *Enée Piccolimini, de Corſini proche Sienne*, m. 1464.
Paul II. *Pierre Barbo, Vén.* m. 1471.
Sixte IV. *François Rovère*, ou *de la Rovère, de Celles proche Savonne*, m. 1484.
Innocent VIII. *Jean-Bapt. Cibo de Melfe, Génois*, m. 1492.
Alexandre VI. *Rodrigue Lenzolide Borgia, fils d'une ſœur de Calixte III.* m. 1503.
Pie III. *François Todeſchini-Piccolomini, fils d'une ſœur de Pie II.* m. 1503.
Jules II. *Julien de la Rovère, neveu de Sixte IV.* m. 1513.
Léon X. *Jean de Médicis, Florentin*, m. 1521.
Adrien VI. *Adrien Florent, Hollandois*, m. 1523.
Clément VII. *Jules de Médicis, couſin-germain de Léon X.* m. 1534.
Paul III. *Alexandre Farnèſe, Romain*, m. 1549.
Jules III. *Jean-Marie Giocchi, de Monte-Sanſarino, Rom.* m. 1555.
Marcel II. *Marcel Cervin de Monte-Pulciano, de Fano dans l'Etat Eccléſiaſtique*, m. 1555.
Paul IV. *Jean-Pierre Caraffe, Napolitain*, m. 1559.
Pie IV. *Jean-Ange de Médicis*, ou *Medichino, Milanois*, 1565.
Pie V. *Michel Ghiſléri, de Boſchi proche d'Alexandrie de la paille*, m. 1572.
Grégoire XIII. *Hugues Buon-Compagno, Bolonois*, m. 1585.
Sixte V. *Félix Peretti, de la Marche d'Ancone*, m. 1590.
Urbain VII. *Jean-Baptiſte Coſtanea, de Famille Génoiſe*, m. 1590.
Grégoire XIV. *Nicolas Sfondrati, de Crémone*, m. 1591.

Innocent IX. *Jean-Antoine Fachinetti*, *Bolonois*, m. 1591.
Clément VIII. *Hyppolite Aldobrandini, de Famille Florentine*, m. 1605.
Léon XI. *Alexandre de Médicis Ottojano, d'une Branche cadète des Grands-Ducs de Toſcane*, m. 1605.
Paul V. *Camille Borghèſe, de Famille Siennoiſe*, m. 1621.
Grégoire XV. *Alexandre Ludoviſio, Bolonois*, m. 1623.
Urbain VIII. *Maffeo Barberini, Florentin*, m. 1644.
Innocent X. *Jean-Baptiſte Panfilio, Romain*, m. 7 *Janvier* 1655.
Alexandre VII. *Fabio Chigi, Siennois*, m. 22 *Mai* 1667.
Clément IX. *Jules Roſpigliosi, Toſcan*, m. 9 *Décembre* 1669.
Clément X. *Emile-Bonaventure Altieri, Romain*, m. 22 *Juil.* 1676.
Innocent XI. *Bénoît Odeſcalchi, de Côme dans le Milanois*, m. 12 *Août* 1689.
Alexandre VIII. *Pierre Ottoboni, Vénitien*, m. 31 *Août* 1691.
Innocent XII. *Antoine Pignatelli, Napolitain*, m. 27 *Sept.* 1700.
Clément XI. *Jean-François Albani, de la ville d'Urbin*. m. 19 *Mars* 721.
Innocent XIII. *Michel-Ange Conti, Romain*. m. 7 *Mars* 1724.
Bénoît XIII. *Pierre-François Orſini ou des Urſins. Rom.* m. 21 *Fév.* 1730.
Clément XII. *Laurent Corſini, Florentin*, m. 6 *Février* 1740.

BÉNOIT XIV. *Proſper Lambertini, né à Bologne le 31 Mars* 1675, *Sacré Archevêque Titulaire de Théodoſie le* 16 *Juillet* 1724, *& fait Cardinal le* 4 *Mai* 1728, *a été élu* PAPE *le* 17 *Août* 1740, *& couronné le* 21.

ARTICLE II.

DES ANTIPAPES.

NOVATIEN. *Voïez Baronius*, an. 254.
Félix, *depuis* 355 *juſqu'en* 358.
Urſin, 366—367.
Eulalius, 418—419.
Laurent, 498.
Dioſcore, 529.
Paſchal, 688.
Théodore. *Voïez Baronius.*
Jean. *Voïez Baronius.*
Théophylacte 757.
Conſtantin, 767—768.
Philippe, 768.
Zinſinus. *Voïez Génébrard.* 824.
Jean, 844.
Anaſtaſe, 855.
Serge & Boniface VI. 898.
Romain Galleſin, 897.
Boniface VII. 974.
Jean XVII. *cru Antipape*, 997.
Grégoire, 1012.
Sylveſtre III. 1045.
Jean XX. 1044.
Bénoît IX. 1045.
Bénoît X. 1058—1059.
Honorius II. 1061—1062.
Clément III. 1080—1100.
Albéat, 1100.
Théodoric, 1100.
Maginulfe, 1101.
Sylveſtre III. 1106.
Grégoire VIII. 1118—1121.
Calixte III. 1124.
Anaclet II. 1130—1138.
Victor III. 1138.
Victor IV. 1159—1164.
Paſchal III. 1164—1168.
Calixte III. 1168—1178.
Innocent III. 1178—1180.
Pierre Rainalluci, 1330.
Clément VII. *cru Antipape*, 1394.
Bénoît XIII. m. 1424.
Clément VIII. 1424—1429.
Amédée VIII. *Duc de Savoye, ſe diſant* Félix V. 1439—1449.

ARTICLE III.

DES ROIS D'ITALIE OU *DE LOMBARDIE.*

ODOACER ou Odoacre, *Roi des Erules, dépoſe Auguſtule le dernier des Empereurs Romains : il fonde le Roïaume des Lombards en* 475, & M. *en* 493.
Théodoric, *Roi des Oſtrogoths, défait Odoacer Roi d'Italie, en* 493, & m. *en* 526.
Atalaric & m. 534.
Amalaſante *ſa mère*, M. 534.
Théodat, M. 537.
Vitige *règne juſqu'en* 541.
Théodebald, M. 542.
Araric, M. 542.
Totila, M. G. 553.
Teïa, M. G. 553.
Alboïn, M. 571.
Cléfis, M. 573.
Antaric, m. 590.
Agilulfe, m. 616.
Adelvald, *dépoſé en* 626.
Ariovald, m. 638.
Rotharis, m. 654.
Rodoald, M. 659.
Aripert, m. 661.
Grimoald, m. 673.
Garibald *règne en* 673, *il eſt dépoſé.*
Bertarid, père & fils, *règn. en* 673.
Cunibert, *aſſocié en* 681, m. 703.
Luitbert, M. 704.
Aripert, m. 712.
Aſprand, m. 712.
Luitprand, m. 744.
Hildebrand *eſt dépoſé en* 744.
Rachis *abdique en* 750.
Aiſtulphe, M. 756.
Didier *règne juſqu'en* 774.

Didier, dernier Roi d'Italie ou des Lombards, fut vaincu en 774 par Charlemagne, qui le fit priſonnier à Pavie, avec la Reine ſa femme, & les emmena en France. Pepin, fils de Charlemagne, fut enſuite ſacré Roi de Lombardie par le Pape Léon III. Succeſſeur d'Adrien I. Léon III. voïant l'Egliſe abandonnée de la protection des Empereurs d'Orient ou de Conſtantinople, proclama Charlemagne Empereur d'Occident, & le couronna le jour de Noël, en 801. Nicéphore, Empereur d'Orient, ne s'oppoſa point à cette nouvelle élection ; il laiſſa Charlemagne tranquille poſſeſſeur de tout ce qu'il avoit conquis en Italie, & ne lui demanda que ſon amitié.

ARTICLE IV.

DES EMPEREURS D'OCCIDENT

Qui ont tenu l'Empire depuis Charlemagne juſqu'à François I. de Lorraine. Je rapporte en même tems les Rois d'Italie qui ont pris le titre d'Empereur.

8 *Empereurs de la Maiſon de France.*

CHARLEMAGNE, *Roi de France, couronné Empereur à Rome le jour de Noël* 800 *ou* 801, m. 28 *Jan.* 814.
Louis I. *le Débonnaire, auſſi Roi de France, règne un an avec ſon père, &* m. 20 *Juin* 840.

Lothaire I. *abdique & ſe fait Moine.*
Louis II. m. 875.
Charles II. *ou le Chauve, Roi de France*, m. *en* 877.
Louis III. *ou le Bégue, auſſi Roi de France*, m. *en* 879.

Interrègne de 2 ans.

Louis & Carloman.
Charles III. *ou le Gras, eſt dépoſé en Novembre* 887.
Arnoul, m. 899.

8 Rois & Empereurs d'Italie.

Guy, Duc de Spolète, *règne en* 892
Berenger, Duc de Frioul, *règ. en* 892.
Lambert, fils de Guy, *règne en* 893.
Louis de Boſon *en* 900, *dép. en* 904.
Raoul de Bourgogne *règne en* 924.
Hugues, Roi d'Arles, *règne en* 926.
Lothaire, fils d'Hugues, *règne en* 945.
Berenger *règne en* 950.

Rois & Empereurs d'Allemagne.

Louis IV. *le Jeune*, m. 912.
Conrad I. m. 918.
Henri I. *l'Oiſeleur*, m. 938.
Othon I. *le Gr. R. d'Allem. en* 938, *cour. Emper. en* 962, m. 7 *Mai* 973.
Othon II. *le Sanguinaire*, m. 983.
Othon III. *le Roux*, m. 1002.
S. Henri II. *le Boiteux*, m. 1024.
Conrad II. *le Salique*, m. 1039.
Henri III. *le Noir*, m. 1056.
Henri IV. *le Vieil*, m. 1106.
Raoul de Souabe, tué en 1080.
Herman le Lorrain, m. *en* 1088.
Conrad, Roi des Romains.
Henri V. *le Jeune*, M. 1125.
Lothaire II. m. 1137.
Conrad III. *R. des Rom.* m. 1152.
Frédéric I. *Barbe-rouſſe*, M. 1190.
Henri VI. m. 1197.
Philippe, *R. des Romains*, m. 1208.
Othon IV. *chaſſé en* 1210.
Frédéric II. m. 1250.
Henri, Landgrave de Thuringe, R. des Romains, M. 1247.
Guillaume, Comte de Hollande, couronné en 1248, M. G. 1256.
Richard, Comte de Cornouailles, élu R. des Romains, 1272.
Alphonſe, le Sage, Roi de Caſtille, juſqu'en 73, m. 1284.
Conrad IV. m. 1254.
Prémiſlas-Ottocare II. R. de Bohème, m. 1278.
Rodolphe I. *Comte de Hapsbourg, auteur de la Maiſon d'Autriche, élu dès* 1273, m. 1291.
Adolphe *de Naſſau, dépoſé* 1298.
Albert I. *Duc d'Autriche*, M. 1308.
Henri VII. *Comte de Luxembourg & de Limbourg*, m. 1313.
Frédéric III. *le Beau, abd. en* 1321.
Louis V. *Duc de Bav. dép. en* 1346.
Charles IV. *Comte de Luxembourg & Roi de Bohème, élu dès* 1346, m. 29 *Nov.* 1378.
Edouard III. R. d'Anglet. 1346.
Frédéric, Marq. de Miſnie, 1348.
Gonthère, Comte de Schwartzemberg, 1349.
Wenceſlas, *Roi de Bohème*, 1419. *il avoit été dépoſé dès* 1400.
Frédéric D. de Brunſwick, M. 1409.
Robert de Bavière, 1400—1410.
Joſſe de Luxembourg, Marquis de Moravie, 1410—1411.
Sigiſmond, *Roi de Hongrie & de Bohème, élu dès* 1411—1437.
Albert II. *Duc d'Autriche, Roi de Hongrie & de Bohème*, 1439.
Frédéric III. *ou* IV. *Duc d'Autriche, le Pacifique*, m. 1493.
Maximilien I. m. 1519.
Charles-Quint, *Roi d'Eſpagne, abdique le* 25 *Octob.* 1555, m. 1558.
Ferdinand I. m. 1564.
Maximilien II. m. 1576.
Rodolphe II. m. 1612.
Mathias, m. 1619.
Ferdinand II. m. 1637.
Ferdinand III. m. 1657.
Léopold-Ignace-François-Balthaſar-Joſeph-Félicien, m. 5 *Mai* 1705.
Joſeph, m. 17 *Avril* 1711.
Charles VI. m. 20 *Oct.* 1740.
Charles VII. *Electeur-Duc de Bavière*, m. 20 *Janvier* 1745.
François I. Etienne, *Grand-Duc de Toſcane, auparavant Duc de Lorraine, élu Empereur dès le* 14 *Sept.* 1745, *actuellement régnant.*

ARTICLE V.

DES 9 ELECTEURS DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

§. I.

Des Archevêques-Electeurs de Mayence.

SAINT CRESCENT, Diſciple de S. Pierre (comme on rapporte) fut le premier Evêque de Mayence. *Saint Boniface* fut créé premier Archevêque de Mayence par le Pape Zacharie, l'an 744. *Willigiſus*, quoique fils d'un Charpentier, devint Archevêque de Mayence, & fut declaré premier Electeur du Saint Empire Romain, par l'Empereur Othon III.

§. II.

Des Archevêques-Electeurs de Trèves.

SAINT EUCHARIUS, l'un des 70 Diſciples de J. C. fut (dit-on) envoïé par l'Apôtre S. Pierre pour prêcher l'Evangile aux Habitans de Treves ; il fut leur premier Evêque, & mourut l'an 66 de J. C. *Saint Agritius*, Patriarche d'Antioche, fut le premier Archevêque de Treves, l'an 330. Ludolphe, Duc de Saxe, fut créé premier Electeur de Treves par l'Empereur Othon III.

§. III.

Des Archevêques-Electeurs de Cologne.

SAINT MATERNE préchoit l'Evangile à Cologne, l'an 99 de J. C. Il y mourut (ajoute-t'on) âgé de 115 ans: on rapporte que ce même Materne étoit le fils de la veuve Naïm que J. C. reſſuſcita. *Saint Agiluphe*, qui vivoit dans le huitième ſiècle, fut fait premier Archevêque de Cologne. Heribert, Marquis de Frioul, fut déclaré Electeur de Cologne par l'Empereur Othon III. l'an 1583. Gebhard Archevêque de Cologne, aïant ſuivi les erreurs de Luther, épouſa publiquement Agnès, Comteſſe de Mansfeld, & fit tout ſes efforts pour faire de ſon Archevêché une Prin-

cipauté ſéculière : mais le Duc Guillaume de Bavière, frere d'Erneſt, aïant pris le commandement d'un Corps de Troupes, obligea Gebhard, qui s'étoit ligué avec l'Electeur Palatin, d'abandonder ſon Armée faute d'argent, & de ſe retirer en Hollande, où il mourut miſérablement l'an 1589. Depuis cet événement, l'Electorat de Cologne a toujours été poſſédé par des princes de la Maiſon de Bavière.

§. IV.

Des Electeurs-Rois de Bohème.

Les Bavarois ou Boïens ſont des plus anciens Habitans de la Bohème. Il conſte que 590 ans avant l'Ere Chrétienne, ils paſsèrent des Gaules en Bohème ſous leur Roi *Sigoveſius*. Mais l'an 5 de Jeſus-Chriſt, ils en furent chaſſés par les Marcomans, qui ſe rendirent maîtres de la Bohème ſous *Marobodus* leur chef. Les Bavarois ſe retirèrent alors dans le Païs voiſin, connu aujourd'hui ſous le nom de Haut-Palatinat, & s'étant étendus juſqu'au delà du Danube, ils donnèrent leur nom à la Bavière. L'an 640, les Eſclavons pénétrerent en Bohème, & en formèrent un Duché. *Zeccus*, frère de *Lecchus* & de *Ruſſus*, fut le premier Duc de Bohème. *Lecchus* paſſa en Pologne, & *Ruſſus* en Moſcovie, où ils introduiſirent une forme de Duché.

Zeccus étant mort, les Bohèmiens furent gouvernés par une ſuite, ſans interruption de vingt-deux Ducs. Sous *Borivorius I.* vingt-deuxième Duc, la Réligion Chrétienne commença de faire des progrès en Bohème, environ l'an 895. *Ladiſlas II.* fut déclaré premier Roi de Bohème à Mayence, par l'Empereur Henri IV. en 1086. *Albert II.* Empereur, & *Ferdinand I.* également Empereur, tous deux de la Maiſon d'Autriche, acquirent par leurs mariages des droits ſur les Roïaumes de Hongrie & de Bohème. Mais enfin la fameuſe bataille qui ſe donna à la Montagne-Blanche, auprès de Prague, le 8 Novembre 1620, vuida en moins de deux heures, la querelle du Roïaume de Bohème en faveur de l'Empereur *Ferdinand II.* contre *Frédéric V.* Electeur Palatin, qui avoit été élu Roi par les Etats du Païs : Ce qui fut confirmé par la paix de Munſter en 1648.

Rois de Bohème.

S. *Wenceſlas I. règne vers* 937.
Ladiſlas II. *Roi en* 1086, m. 1095.
Uladiſlas, 1125.
Prémiſlas Ottocare I. 1230.
Wenceſlas II. 1253.
Prémiſlas Ottocare II. 1278.
Wenceſlas III. 1305.
Wenceſlas IV. 1306.
Rodolphe *d'Autriche, Duc de Souabe, & I. du nom*, 1307.
Henri, *Prince de Carinthie, eſt dépoſé en* 1310.
Jean, *Comte de Luxembourg, fils de Henri VII.* 1346.
Charles I. *depuis Empereur, & IV. du nom*, 1378.
Wenceſlas V. *depuis Emper.* 1419.
Sigiſmond, *depuis Emper.* 1437.
Albert, *Duc d'Autr. Emper.* 1439.
Ladiſlas, 1457.
Georges Podiebrack, 1471.
Uladiſlas II. *Jagellon, fils de Caſimir III. Roi de Pologne*, 1516.
Louis Jagellon, *R. de Hongrie*, 1526.
Ferdinand I. *Archid. d'Autr. depuis Empereur, & mari d'Anne ſœur de Louis, abdique* 1557.
Maximilien I. *depuis Emper. & II. du nom*, 1575.
Rodolphe II. *Empereur*, 1611.
Léopold, Archiduc d'Autriche & Gratz & Comte de Tirol, 1611.
Mathias, *Emper.* 1617.
Ferdinand II. *depuis Emp.* 1627.
Frédéric V. Electeur Palatin.
Ferdinand III. *depuis Emper.* 1646.
Ferdinand IV. *meurt 9 Juil.* 1654.
Léopold, *depuis Emper.* 1705.
Joſeph, *Empereur*, 1711.
Charles VI. *Emper. & II. ſeulement en Bohême*, 1740.
Charles, *Electeur de Bavière, depuis Emper. VII. du nom, & III. ſeulement en Bohême*, m. 20 *Janv.* 1745.
MARIE-THERESE, *fille de l'Emp. Charles VI. en poſſeſſion dès le mois de Décembre* 1743, *eſt aujourd'hui Impératrice.*

§. V.

Des Electeurs-Ducs de Bavière.

HENRI *le Lion* fut proſcrit du Collége des Électeurs l'an 1180, par l'Empereur Frédéric *Barbe-Rouſſe*, & fut privé de tous ſes Etats, à la réſerve des Païs de Brunſwick & de Lunebourg. La Bavière, dont ce Prince avoit été dépouillé, fut donnée à Othon, Comte de Wittelspach en récompenſe de ſa bravoure dont il avoit donné des preuves éclatantes.

Cet OTHON *de Wittelſpach, qui eſt la tige de la Maiſon régnante de Bavière*, m. *en* 1183.
Louis, *Elect. tué à Kehlheim en* 1231.
Othon, *Electeur*, m. 1253.
Louis *le Sévère, Electeur*, m. 1294. *il laiſſe le Palatinat avec l'Electorat à ſon Fils Rodolphe, d'où ſont iſſuës toutes les Familles Palatines; & il donne la Bavière à Louis qui fut depuis Empereur.*
Louis I. *Duc de Bavière, Frère cadet de Rodolphe* I. *Comte Palatin & depuis Empereur*, 1347.
Etienne, *Duc de Bavière*, 1375.
Jean, *Duc de Bavière*, 1397.
Erneſt, *Duc de Bavière*, 1438.
Albert I. *le Pieux, élu Roi de Bohême en* 1440, m. *en* 1460.
Jean & Sigiſmond, *Frères, Ducs de Bavière, abdiquent en* 1465.
Albert II. *Duc de Bavière, Frère de Sigiſmond* 1508.
Guillaume I. *Duc de Bavière*, 1550.
Albert III. *Duc de Bavière* 1579.
Guillaume II. *lequel abdique & ſe retire dans une Chartreuſe en* 1596.

m. 7 *Fév.* 1626.
Maximilien I. *ou le Salomon inveſti de l'Electorat en la place du Comte Palatin Frédéric V. en* 1623, m. 27. *Septembre* 1651.
Ferdinand-Marie-François-Ignace, m. 27 *Mai* 1679.
Maximilien II. *Marie-Emanuel-Cajétan*, m. 26 Fév. 1726.
Charles-Albert-Cajétan, *depuis Empereur*, m. 20 *Janvier* 1745.
Maximilien III. *Joſeph, aujourd'hui Electeur-Duc de Bavière.*

§. VI.

Des Electeurs-Ducs de Saxe.

La Maiſon régnante Electorale de Saxe rapporte ſon origine à Frédéric *le Belliqueux*, Marquis de Miſnie, que l'Empereur Sigiſmond créa Duc & Electeur de Saxe, l'an 1423, en reconnoiſſance des ſervices qu'il lui avoit rendu dans la guerre qu'il eut contre les Huſſites.

FRÉDÉRIC *le Belliqueux* eut deux fils, Erneſt & Albert, qui furent la tige de deux différentes Familles qui portèrent leurs noms. De celle d'Erneſt, deſcendirent trois Electeurs; Frédéric avec Jean ſon frère, & le fils de Jean nommé Jean-Frédéric, & les Ducs de Saxe-Weimar, d'Eyſenach, de Gotha, de Coburg, de Meinungen, de Ræmhild, d'Eiſenberg, d'Hilſperhauſen & de Salsfeld. Celle d'Albert donna les autres Electeurs, avec les Ducs de Saxe-Weiſſenfels, de Merſebourg & de Zeits-Entſproſſen.

Erneſt, *Electeur*, m. 26 *Août* 1486.
Frédéric *le Sage*, m. 5 *Mai.* 1525.
Jean, *Frère de Frédéric le Sage*, m. 15 *Août* 1532.
Jean-Frédéric, *l'un des chefs des Confédérés de la ligue de Smalkalde, fut fait priſonnier par les troupes de l'Empereur Charles-Quint en* 1547 *: il fut privé de tous ſes Etats, & ſon Electorat fut donné à Maurice & à ſes ſucceſſeurs deſcendans de la Tige d'Albert.*
Maurice *le Grand*, m. 11 *Juil.* 1553.
Auguſte I. *Frère de Maurice*, m. *en Février* 1586.
Chriſtian I. m. 23 *Sept.* 1591.
Chriſtian II. m. 23 *Juin* 1610.
Jean-George I. m. 18 *Oct.* 1656.
Jean-George II. m. 1 *Sept.* 1680.
Jean-George III. m. 22 *Sept.* 1691.
Jean-George IV. m. 27 *Mai* 1694.
Fréderic-Auguſte I. *depuis Roi de Pologne*, m. 1 *Fév.* 1733.
Frédéric-Auguſte II. *aujourd'hui Electeur-Duc de Saxe, a joint à ſon Elector. la Couronne de Pologne.*

§. VII.

Des Electeurs-Marquis de Brandebourg.

La Maiſon régnante Electorale de Brandebourg tire ſon origine des anciens Comtes de Zollern. Il conſte que Conrad I. fils de Rodolphe Comte de Zollern (duquel ſont iſſus

iſſus les Princes régnans de Hohen-Zollern), étoit, il y a plus de 500 ans, Comte Châtelain ou Burgrave de Nuremberg. Frédéric III. obtint, en 1273, de l'Empereur Rodolphe, cette Dignité pour lui & ſes deſcendans. Frédéric IV. Burgrave de Nuremberg, fut fait premièrement Vicaire ou Gouverneur de la Marche de Brandebourg pour l'Empereur Sigiſmond, & depuis mis au rang des Electeurs par le même Empereur en 1417.

Electeurs de Brandebourg de la Maiſon de Zollern.

Frédéric I. *Burgrave de Nuremberg, achete l'Electorat de l'Empereur Sigiſmond, en* 1417, & m. *en* 1440.
Jean I. *l'Alchimiſte, ſe démet* 1464.
Frédéric II. *ſe démet auſſi en Avril* 1469.
Albert III. *l'Achille de l'Allemagne,* m. 11 *Mars* 1486.
Jean, *le Cicéron d'Allemagne,* m. 9 *Janvier* 1499.
Joachim I. *le Neſtor,* m. 11 *Juillet* 1535.
Joachim II. *l'Hector,* m. 3 *Jan.* 1571.
Jean-George, m. 8 *Janv.* 1598.
Joachim-Frédéric, m. 18 *Juil.* 1608.
Jean-Sigiſmond, m. 23 *Déc.* 1619.
George-Guillaume, m. 21 *Nov.* 1640.
Frédéric-Guillaume I. 9 *Mai* 1688.
Frédéric III. *couronné R. de Pruſſe,* 18 *Janv.* 1701, m. 25 *Fév.* 1713.
Frédéric-Guill. II. m. 31 *Mai* 1740.
Charles-Frédéric, *Roi de Pruſſe, Electeur-Marquis de Brandebourg, régnant.*

§. VIII.

Des Electeurs-Comtes Palatins.

La Maiſon Electorale Palatine a la même origine que celle de Bavière, dont Othon de Wittelſpach eſt la tige. Rodolphe, fils aîné de Louis *le Sévère*, eut en partage le Palatinat avec la Dignité Electorale. Les trois fils de Rodolphe formèrent trois Branches Palatines. 1.e De Rodolphe. 2.e De Simmeren. Et 3.e De Neubourg.

Rodolphe I. *fils de Louis le Sévère,* m. 11 *Août* 1319.
Adolphe *le Simple,* m. 1327.
Rodolphe II. *l'Aveugle,* m. 1353.
Robert I. *le Roux,* m. 1390.
Robert II. *le Tenace,* m. 1398.
Robert III. *depuis élu Empereur,* m. 8 *Mai* 1410.
Louis III. *le Barbu,* m. 1439.
Louis IV. m. 13 *Août* 1449.
Frédéric I. *le Victorieux,* 1476.
Philippe I. *l'Ingénu,* 1508.
Louis V. *le Pacifique,* 1544.
Frédéric II. *le Sage,* 1556.
Othon-Henri, m. 12 *Fév.* 1559.
Frédéric III. *de Bavière, Duc de Simmeren,* m. 26 *Oct.* 1576.
Louis VI. *le Facile,* 1583.
Frédéric IV. *le Sincère,* 1610.
Frédéric V. *le Conſtant, élu Roi de Bohême en* 1619, *& dépouillé de l'Elector. en* 1621, m. 29 *Nov.* 1632.
Charles-Louis *ou* Charles I. *rétabli dans la Dignité Electorale en* 1648, *mais ſous le nouveau titre de Grand Tréſorier de l'Empire, & avec le huitième rang ſeulement,* m. 7 *Sept.* 1680.
Charles II. m. 26 *Mai* 1685.
Philippe-Guillaume *de Bavière, Duc*

de Neubourg, m. 2 *Sept.* 1690.
Jean-Guillaume-Joſeph, m. 8 *Juin* 1716.
Charles-Philippe I. *frere de Jean-Guillaume*, m. 31 *Oct.* 1742.
Charles-Philippe II. *aujourd'hui Electeur-Comte Palatin, & fils de Jean-Chrétien Prince de Bavière-Sultzbach & de Henriette de la Tour d'Auvergne, a ſuccédé à Charles-Philippe II. mort ſans avoir laiſſé de poſtérité.*

§. IX.

Des Electeurs-Ducs de Brunſwick-Hanower.

HENRI *le Lion*, des Guelphes, des Comtes d'Altorff en Souabe, eſt le Chef de la Maiſon de Brunſwick-Lunebourg, & Hanower. C'eſt cet Henri, dont j'ai déja parlé, qui en 1180 fut proſcrit du rang des Electeurs par l'Empereur Frédéric I.

La Maiſon de Brunſwick ſe diviſoit, 1. En Wolfenbuttel, & celle-ci en Brunſwick-Wolfenbuttel & Bevern. 2. En Lunebourg, qui ſe diviſoit encore en Zell & Hanower.

Erneſt-Auguſte *de Brunſwick, Duc de Hanower, créé* 9.e *Electeur* 22 *Mars* 1692, m. *non reçu* 2 *Fév.* 1698.

George-Louis *ou* George I. *admis dans le Collége en* 1711, *élévé ſur le Trône d'Angleterre* 12 *Août* 1714, m. 22 *Juin* 1727.

George-Auguſte, *Electeur-Duc de Hanower, Roi de la Grande-Brétagne, régnant.*

LISTE de tous les Electeurs, Princes & Comtes de l'Empire d'Allemagne, régnans en 1754.

L'Empereur.

FRANÇOIS-ETIENNE *de Lorraine eſt né le* 8 *Déc.* 1708.

Les 9 *Electeurs.*

MAYENCE, Jean-Frédéric d'Oſtein eſt né 6 Juillet 1689.
TRÉVES, François-George de Schoenborn eſt né 15 Juin 1682.
COLOGNE, Clement-Auguſte de Bavière eſt né 16 Août 1700.
REINE DE BOHEME, Marie-Thérèſe d'Autriche, Impératrice & Reine de Hongrie, eſt née 13 Mai 1717.
BAVIERE, Maximilien-Joſeph eſt né 28 Mars 1727.
SAXE, Frédéric-Auguſte, Roi de Pologne, eſt né 7 Oct. 1696.
BRANDEBOURG, Charles-Frédéric, Roi de Pruſſe, eſt né 24 Janvier 1712.
PALATIN, Charles-Philippe-Théodore eſt né 10 Déc. 1724.
BRUNSWICK-LUNEBOURG, George-Auguſte, Roi d'Angleterre, eſt né 10 Novembre 1683.

Les Archevêques, Evêques, & Princes Eccléſiaſtiques de l'Empire.

L'ARCHEVEQUE DE SALTZBOURG, André-Jacques, Comte de Diétrichſtein, eſt né en 1689.

LE GRAND-MAITRE DE L'ORDRE TEUTONIQUE, Clement-Auguſte, Duc de Bavière, né 1700.

L'EVEQUE DE BAMBERG, Joſeph-Philippe, Baron de Franckeſtein, eſt né en 1695.

L'EVEQUE DE WURTZBOURG, Charles-Philippe-Henri, Baron de Greiffenclau, né en 1690.

L'EVEQUE DE WORMS, François-George, Comte de Schoenborn, eſt né en 1682.

L'EVEQUE D'AICHSTADT, Jean-Antoine, Baron de Freyberg, eſt né en 1674.

L'EVEQUE DE SPIRE, François-Chriſtophe, Baron de Hutten, eſt né en 1706.

L'EVEQUE DE STRASBOURG, Armand de Rohan, Cardinal, eſt né en 1717.

L'EVEQUE DE CONSTANCE,

L'EVEQUE D'AUGSBOURG, Joſeph, Prince de Darmſtadt, eſt né en 1699.

L'EVEQ. D'HILDESHEIM
L'EVEQ. DE PADERBORN
L'EVEQ. D'OSNABRUCK
L'EVEQ. DE MUNSTER
} Clement-Aug. Duc de Bavière, né 1700.

L'EVEQUE DE FREYSINGEN & L'EVEQUE DE RATISBONNE, Jean-Théodore, Duc de Bavière, eſt né en 1703.

L'EVEQUE DE PASSAU, Joſeph-Dominique, Comte de Lamberg, Card. eſt né en 1680.

L'EVEQUE DE TRENTE, Dominique-Antoine, Comte de Thun, eſt né en 1686.

L'EVEQUE DE BRIXEN, Léopold-Marie, Comte de Spauer, eſt né en 1696.

L'EVEQUE DE BALE, Joſeph-Guillaume Rinch, Comte de Baldenſtein, eſt né 1704.

L'EVEQUE DE LIEGE, Jean-Théodore, Duc de Bavière, né 1703.

L'EVEQUE DE COIRE, Joſeph-Benoſt, Baron de Roſt, né 1696.

L'EVEQUE DE LUBECK, Frédéric, Duc de Holſtein-Gottorp, frère cadet du Roi de Suède.

Les Abbés-Princes, &c.

L'ABBÉ DE FULDE, Amand de Buſeck eſt né en 1685.

L'ABBÉ DE KEMPTEN, Engelbert de Sirgenſtein, né 1694.

LE PRÉVOT D'ELWANGEN, François-George, Comte de Schoenborn, eſt né en 1682.

L'ABBÉ DE MURBACH & LUDERS, Armand, Prince de Rohan, Cardinal, né 1717.

LE GRAND-MAITRE DE SAINT JEAN D'HEIDERSHEIM, Philippe-Guillaume, Comte de Neſſelrode & Reichenſtein, né 1677.

LE PRÉVOT DE BERCHTOLSGADEN, Cajétan-Antoine, Baron de Northhafft.

L'ABBÉ DE STAELO, Joſeph de Nollet eſt né en 1670.

L'ABBÉ DE CORWEY, Gaſpard de Boeſel-ger eſt né en 1687.

L'ABBÉ DE SAINT-EMMERAN, Jean-Baptiſte Krauff eſt né en 1700.

L'ABBÉ DE SAINT-BLAISE, Mainradus I.

Les Abbeſſes-Princeſſes, &c.

L'ABBESSE DE BUCHAU, Marie-Caroline, Comteſſe de Koenigſeck-Rothenfels, née en 1708.

L'ABBESSE DE BURSCHEID, N. N.

L'ABBESSE D'ESSEN, Chriſtine-Françoiſe, Comteſſe Palatine du Rhin-de-Sultzbach, eſt née en 1696.

L'ABBESSE DE GANDERSHEIM, Elizabeth-Erneſtine-Antoinette, Ducheſſe de Saxe-Meinungen, eſt née en 1681.

L'ABBESSE D'HERVORDEN, Hedwige-Sophie-Auguſte, Prin-

ceſſe de Holſtein-Gottorp, 1705.
L'ABBESSE DE LINDAU, Guillelmine-Thérèſe, Comteſſe de Minckeihauſen, Comteſſe Adminiſtratrice de Goldheim.
L'ABBESSE DE NIEDER-MUNSTER-à-Ratisbonne, Marie-Cathérine-Hélène, Comteſſe de Aham, eſt née en 1688.
L'ABBESSE D'OBERMUNSTERDASELEST, Anne-Madelène des Barons de Dondorf, eſt née en 1690.
L'ABBESSE DE QUEDLINBOURG, Marie-Elizabeth, Ducheſſe de Holſtein-Gottorp, née 1678.
L'ABBESSE DE NEUSTADT-PRAGUE, Marie-Gabrièle, Comteſſe Douairière de Laſchansky.

Les Princes Séculiers.

I. L'ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE, Marie-Thérèſe, née 1717.
II. *Comtes-Palatins du Rhin.*
1. *De* SULTZBACH, Charles-Philippe-Théodore, né 1724.
2. *De* DEUX-PONTS & BIRKENFELD, Chriſtian, né en 1722.
III. *Ducs de Saxe.*
Branche-Erneſtine.
1. WEIMAR, Erneſt-Auguſte eſt né en 1737.
2. GOTHA, Frédéric, né 1699.
3. MEINUNGEN, Antoine-Ulric, né en 1687.
4. HILDEURGHAUSEN, Erneſt-Frédéric-Charles, né 1727.
5. SAALFELD, François-Joſias eſt né en 1697.
IV. *Margraves de Brandebourg.*
1. CULMBACH, Frédéric eſt né en 1711.
2. ONOLTZBACH, Charles-Guillaume-Frédéric, né 1712.
V. *Ducs de Brunſvvick-Lunebourg.*
1. WOLFFENBUTTEL, Charles eſt né en 1713.
2. BEVERN, Auguſte-Guillaume eſt né en 1715.
VI. *Ducs de Wurtemberg.*
1. STUTTGARD, Charles-Eugene eſt né en 1728.
2. OELS, Charles-Chriſtian-Edmann eſt né en 1716.
VII. *Landgraves de Heſſe.*
1. CASSEL, Frédéric, né 1676.
2. DARMSTADT, Louis, né 1691.
3. RHINFELS-d-ROTHENBOURG, Conſtantin, né en 1716.
4. . . . . *d* ESCHWEGE, Chriſtian eſt né en 1689.
5. HOMBOURG, Frédéric-Charles-Louis-Guillaume, né en 1624.
VIII. *Margraves de Bade.*
1. BADE, Bern.-Louis-Guillaume-George eſt né en 1702.
2. DOURLACH, Charles-Frédéric eſt né en 1728.
IX. *Ducs de Mecklenbourg.*
1. SCHWERIN, Chriſtian-Louis eſt né en 1683.
2. STRELITZ, Adolphe-Frédéric eſt né en 1686.
X. *Ducs de Holſtein.*
I. SUNDERBOURG.
1. AUGUSTENBOURG, Chriſtian-Auguſte, né 1696.
2. BECK, Frédéric-Guillaume eſt né en 1723.
II. GLUCKSBOURG, Frédéric eſt né en 1701.
III. PLOEN, Frédéric-Charles eſt né en 1706.
DUC DE KIEL, Charles-Pierre-Ulric eſt né en 1728.
XI. *Princes d'Anhalt.*
1. DESSAU, Léopold-Maximilien eſt né en 1700.
2. *a*) BERNBOURG, Victor-Frédéric eſt né en 1700.
b) SCHAUMBOURG, Victor-Amédée-Adolphe, né 1693.
3. COETHEN, Auguſte-Louis eſt né en 1697.
4. ZERBST, Frédéric-Auguſte eſt né en 1734.
XII. DUC DE LORRAINE, François-Etienne eſt né en 1708.

Nouvelles Maiſons des Princes, qui ont voix & ſéance aux Diètes de l'Empire.

1. ARENBERG, Leopold-Philippe-Charles eſt né en 1690.
2. HOHEN-ZOLLERN.

a) HECHINGEN, Frédéric-Louis eſt né en 1688.
b) SIGMARINGEN, Joſeph-Frédéric-Erneſt, né en 1702.
3. LOBKOWITZ, Ferdinand-Philippe-Joſeph eſt né en 1724.
4. SALM, *a*) Neufville-Nicolas-Leopold eſt né en 1700.
b) KYRBURG, Joſeph-Dominique-Albert, né en 1708.
. . . . . Philippe-Joſeph eſt né en 1709.
5. DIÉTRICHSTEIN, Charles-Maximilien-Philippe eſt né en 1702.
6. NASSAU.
a) DIETZ, Guillaume-Charles-Henri-Friſon, *Stathouder*, eſt né en 1711.
b) USINGEN, Charles, né 1712.
c) SAARBRUCKEN, Guillaume-Henri eſt né en 1718.
d) WEILBOURG, Charles-Auguſte eſt né en 1685.
7. AVERSPERG, Henri-Joſeph eſt né en 1696.
8. FURSTENBERG, STUHLINGEN, Joſeph-Guillaume Erneſt eſt né en 1699.
9. SCHWARTZENBERG, Joſeph-Adam-Jean-Nepomuc. né 1722.
10. LICHTENSTEIN, Joſeph-Wenceſlas-Laurens, né en 1696.
11. PICCOLOMINI, Joſeph-Wenceſlas eſt né en 1693.
12. PORTHIA, Alphonſe-Gabriel eſt né en 1703.

Princes qui n'ont pas encore été admis dans le Collége des Princes.

1. *La* TOUR-TAXIS, Alexandre-Ferdinand eſt né en 1704.
2. CROY-SOLRE, Louis-Ferdinand-Joſeph eſt né en 1713.
3. SCHWARTZBOURG-SONDERHAUSEN, Henri eſt né 1689.
4. LAMBERG, François-Antoine eſt né en 1678.
5. MANSFELD, Henri-François eſt né en 1718.
6. TRAUTSON, Jean-Guillaume eſt né en 1700.
7. LOEVENSTEIN, Charles-Thomas eſt né en 1714.
8. SCHWARTZBOURG-RUDOLSTADT, Jean-Frédéric, né en 1721.
9. WALDECK, Charles-Auguſte-Frédéric eſt né en 1704.
10. BEAUVEAU-CRAON, Marc eſt né en
11. MILANO-FRANCO-D'ARRAGONA, Prince d'Ardore, Jacques-François (*cum Prædicato Celſiſſimi*) eſt né le 4 Mai 1699.
12. OETINGEN, Jean-Aloyſius-Sébaſtien eſt né en 1707.
13. BELLE-ISLE, Duc & Pair & Maréchal de France, Charles-Louis-Auguſte eſt né en 1683.
14. STOLBERG-GEUDERN, Frédéric-Charles eſt né en 1693.
15. GRIMBERGH, Louis-Joſeph eſt né en
16. SOLMS-BRAUNFELSS, Frédéric-Guillaume eſt né en 1696.
17. ISENBOURG-BIRSTEIN, Wolfgang-Erneſt eſt né en 1686.
18. HOHENLOE-*a*) BARTENSTEIN, Charles-Philippe-François eſt né en 1702.
. . . . Joſeph-Antoine, né 1707.
b) SCHILLINGSFURST, Philippe-Erneſt, né en 1664.
19. AVERSBERG, Jean-Adam-Joſeph eſt né en 1721.
20. KINSKY, François-Joſeph eſt né en 1726.
21. HATZFELD, Philipphe-Adrien-François eſt né en 1717.
&c. &c. &c.

Maiſons auſquelles on donne en Allemagne le titre de Princes Etrangers de l'Empire.

Le DUC DE PARME, DE PLAISANCE & DE GUASTALLA, Don-Philippe Infant d'Eſpagne, né en 1720.
Le DUC DE SAVOYE, Charles-Emanuel-Victor, né en 1701.
CARIGNAN, Louis-Victor-Joſeph, né en 1721.
Le DUC D'ORLEANS, Louis, né en 1703.
Le DUC DE TOSCANE, François-Etienne, né en 1708.
Le DUC DE MODENE, François-

Marie, né en 1698.
Le GRAND-MAITRE DE MALTE, Emanuel-Pinto, *Portugais*, né en 1681.
Le DUC DE CASTILLON, Louis-Gonzague, né en 1680.
Le PRINCE DE CAROLATH, *en Siléſie*, Jean-Charles, *Comte de Schoenaich*, né en 1688.
Le DOGE DE VÉNISE, Auguſtin Viale, né en 1677.
Le DOGE DE GENNES, N. N.

Les Comtes de l'Empire diſtribués en 4 Colléges ou Bancs.

I. *BANC DE WETERAVIE.*

1. BERG, Jean-Baptiſte-Joſ. Oſw. François, *Comte de Hohenzollern*, né en 1728.
2. HATZFELD & GLEICHEN, François-Philippe-Adrian, 1717.
3. ISENBOURG, *en a)* PHILIPPS-EICH, Guillaume Moriz, 1688.
   b) 1. BUDINGEN, Guſtave-Frédéric, né en 1715.
   2. WACHTERSBACH, Ferdinand-Maximilien, né en 1692.
   3. MEERHOLTZ, Charles-Frédéric, né en 1700.
4. LEININGEN-DACHSBOURG, *en*
   a) HARTENBOURG, Frédéric-Magnus, né en 1703.
   b) BOCKENHEIM, Charles-Frédéric-Guillaume, né 1724.
   c) DACHSBOURG, 1.) HEIDESHEIM, Chriſtian-Charles-Reinhard, né en 1695.
   2.) DACHSBOURG, Emic-Louis, né en 1709.
5. LEININGEN-WESTERBOURG, Georges Hermann, né en 1679.
   GRUNSTADT, Georges-Charles-Louis, né en 1717.
6. ORTENBOURG, Charles, né 1715.
7. REUSSEN DE PLAUEN.
   a) L'ancienne Branche, en
   1.) OBER-GRAITZ, Henri XI. né en 1722.
   2.) UNTER-GRAITZ, Henri III. né en 1701.
   b) La nouvelle-Branche en
   1.) GERA, Henri XXX. 1727.
   2.) *a)* SCHLEITZ, Henri XII. né en 1716.
   b) ROESTERITZ, Henri VI. né en 1707.
   3.) *a)* LOBENSTEIN, Henri II. né en 1709.
   b) SELBITZ, Henri XIX. né en 1720.
   c) EBERSDORFF, Henri XXIV. né en 1724.
8. SAYN & WITTGENSTEIN, *en*
   a) 1.) BERLEBOURG, Louis-Ferdinand eſt né en 1712.
   2.) CARLSBOURG, Adolphe-Louis-Guill. né en 1740.
   b) SAYN, Charles-Guillaume-Guſtave, né en 1691.
   c) 1.) WITTGENSTEIN, Frédéric, né en 1708.
   2.) VALENDAR, Jean-Guillaume, né en 1700.
9. SCHOENBOURG, *en*
   I. WALDENBOURG.
   1. HARTENSTEIN, Frédéric-Albert, né en 1713.
   2. LICHTENSTEIN, Othon-Guill. Henri, né en 1714.
   3. STEIN *ou* RUSSDORFF, Albrecht-Charles-Frédéric eſt né en 1710.
   4. WALDENBOURG, Chriſtian-Henri, né en 1682.
   II. PÉNICK.
   1.) GLAUCHA, Henri-Erneſt eſt né en 1711.
   2.) WECHSELBOURG, Charles-Henri, né en 1729.
   3.) PÉNICK, Auguſte-Siegfried eſt né en 1678.
10. SOLMS, *en*
   I. BRAUNFELS, Frédéric-Guillaume, né en 1696.
   II. LICHA.
   1.) HOHEN-SOLMS, Charles-Chriſtian, né en 1725.
   2.) SONNEWALDE, Frédéric-Eberhard, né en 1691.
   ... POUCH, Jean-George, né en 1704.
   3.) BARUTH.
   a) ASSENHEIM & ROEDELHEIM, Guillaume-Charles, né en 1699.
   b) WILDENFELSS.

1.) LAUBACH, Chriſtian-Auguſte, né en 1714.
2.) UTPH, Charles-Louis, né en 1704.
3.) WILDENFELSS, Frédéric Magnus, né en 1743.
c) BARUTH, Frédéric-Gottlob-Henrich eſt né en 1725.

11. STOLBERG, *en*
I. WERNIGERODE *ou* ILSENBOURG, WERNIGERODE, Chriſtian-Erneſt, né en 1691.
II. STOLBERG, Chriſtophe-Louis, né en 170,.
III. ROSSLA, Frédéric Bodo, né en 1714.

12. WARTENBERG, Caſimir, né en 1699.

13. WILD & COMTES DU RHIN.
I. NEUFVILLE.
1. HOCHSTRATEN, Nicolas-Léopold, né en 1700.
2. LEUSE, *a*) Jean-Dominique Albert, né en 1708.
b) Philippe, né 1709.
II. 1.) GRUMBACH, Charles-Magnus, né en 1718.
2.) GREEMWEILER, Charles-Wolrath-Guillaume, né 1701.
III. DAUN, Jean-Frédéric, né en 1727.

II. *BANC DE SOUABE.*

1. Rudolphe-Joſeph, Comte de Colloredo, né en 1706.
2. FREYBERG, N. N.
3. FUGGER.
I. *Branche de Raymond.*
a) *De* ZUNNEBERG, Maximilien-Joſeph, né en 1677.
b) *De* ADELSHOFEN, Joſeph-Frédéric-Antoine, né 1683.
c) WEISSENHORN, Adam-François-Joſeph, né 1695.
d) KIRCHBERG, Antoine-Robert-Chriſtophe, né 1683.
II. *Branche d'Antoine.*
1. *A* KIRCHEIM.
a) GLOET, Antoine-Erneſt, né en 1681.
b) BRANDEBOURG & DIETTENHEIM, Antoine Sigiſmond, né en 1716.
c) KIRCHHEIM, Cajétan-Joſeph, né en 1696.
d) NORNDORFF, Jean-Charles, né en 1709.
e) MUCKHAUSEN, Jean-Louis, né en 1700.
f) GRUNBACH, François-Joſeph, né en 1706.
2. *A* WOELLENBOURG.
a) BABENHAUSEN, François-Charles, né en 1712.
b) BOOS, Jean-Jacob, né en 1691.
c) WASSERBOURG, Joſeph-Marie, né en 1714.

4. HOHEN-EMBS, François-Guillaume-Rudolphe, né 1686.

5. KOENIGSECK.
1. ROTHENFELS, Charles-Ferdinand, Comte d'Erps eſt né en 1696.
..., Hugues-François, né 1698.
2. AULENDORF, Charles-Seyfried-Ferdinand, né en 1695.

6. MONTFORT, Maximilien-Erneſt eſt né en 1700.

7. OETTINGEN.
1. WALLERSTEIN, Philippe-Charles-Dominique, né 1722.
2. BALDERN, Crato-Antoine-Guillaume, né en 1684.

8. RECHBERG, Ferdinand-Joſeph-Bero-Xavier, né en
9. SLICK, François-Henri, né 1696.
10. SINTZENDORFF, 1.) ERNSTBRUNN *ou* FEUERRECK, Proſper-Antoine, né 1700.
... François-Wenceſlas, né 1724.
2.) FRIEDAU *ou* NEUBOURG, Jean-Guillaume, né en 1697.
11. STADION, Antoine-Henri-Frédéric, né en 1691.
12. TRAUN & ABENSPERG, 1.) MEISSAU, François-Antoine eſt né en 1674.
2.) ESCHELBERG, Julien-Joſeph-Guillaume, né 1670.
13. TRAUTMANNSDORF, François-Norbert, né en 1705.
14. TRUCHSESSE DE WALDBOURG
I. *En* TRAUCHBOURG, Joſeph-Guillaume, né en 1694.
II. PREUSISCH, Frédéric
III. *En* WOLFFSEGG.

1.) WOLFFSEGG.
a) WOLFFSEGG, Joſeph-François, né en 1704.
b) WALDSÉE, Gebhard-Xavier, né en 1727.
2.) ZEIL.
a) ZEIL, Jean-Jacob, né en 1686.
b) WURTZACH, François Erneſt eſt né en 1704.
15. WALDSTEIN. François-Erneſt.
16. UNGNAD DE WEISSENWOLFF, Ferdinand-Bonaventure eſt né en 1693.

III. *Banc de Franconie.*

1. CASTELL.
1.) REMLINGEN, Charles-Adolphe-Frédéric-Gottlieb eſt né en 1736.
2.) RUDENHAUSEN, Frédéric-Louis-Charles-Chriſtian eſt né en 1746.
2. ERPACH, George-Auguſte eſt né en 1691.
3. GIECH, Chriſtian-Frédéric-Charles eſt né en 1729.
4. GRAVENITZ, Frédéric-Guillaume eſt né en 1679.
5. HOHENLOHE.
1. LANGENBOURG.
a) LANGENBOURG, Louis eſt né en 1696.
b) INGELFINGEN, Philippe-Henri eſt né en 1702.
c) KIRCHBERG, Charles-Auguſte eſt né en 1707.
2. NEVENSTEIN.
a) WEICKERSHEIM, Charles-Louis eſt né en 1674.
b) OEHRINGEN, Jean-Frédéric eſt né en 1683.
6. LOEWENSTEIN.
Joſeph-Louis-Volrath eſt né en 1705.
Frédéric-Louis, né en 1706.
Charles-Louis, né en 1712.
7. NOSTITZ & REINECK, François-Wenceſlas eſt né en 169..
8. PUCKLER, Chriſtian-Guillaume-Charles eſt né en 1705.
9. ROSENBERG, Wolfgang-François eſt né en 1723.
10. SCHOENBORN, Rodolphe-François-Erwin eſt né en 1677.
11. STAHRENBERG, Jean-Erneſt eſt né en 1716.
12. WINDISCH-GRAETZ, Charles-Joſeph eſt né en 1727.
13. WURMBRAND, Jean-Guillaume eſt né en 1670.

IV. *Banc de Westphalie.*

1. BENTHEIM, I. TECKLENBOURG, Moritz-Caſimir eſt né en 1701.
II. BENTEIM, Charles-Paul-Erneſt, né en 1729.
III. STEINFURTH, Frédéric-Charles-Philippe eſt né en 1725.
2. KIRCHBERG, Guillaume-Louis eſt né en 1709.
3. LYMPURG-STYRUM, *en*
1.) BRONCHORST, Othon-Erneſt-Geldric eſt né en 1685.
2.) GEHMEN, Othon-Erneſt eſt né en 1688.
3.) AICHHEIM, Léopold, né 1684.
4.) STYRUM, Chriſtian-Othon eſt né en 1694.
4. LIPPE, I. *en* DETMOLDE.
1. DETMOLDE, Simon-Auguſte eſt né en 1727.
2. BIRSTERFELD, Frédéric-Charles-Auguſte, né en 1706.
II. BUCKEBOURG.
1. BUCKEBOURG, Guillaume-Frédéric-Erneſt, né en 1727.
2. ALVERDISSEN, Frédéric-Erneſt eſt né en 1694.
5. MANDERSCHEID-BLANCKENHEIM, Joſeph-Guillaume eſt né en 1708.
6. MARCK, Louis-Pierre, né en 1674, eſt mort en 1751.
7. METTERNICH.
1. MULLENARCK, Charles-Gaſpard-Hugues, né en
2. WINNENBERG, Jean-Hugues-François, né en
8. NESSELRODE-REICHENSTEIN, François-Bertrand-Charles eſt né en 1672.
9. OSTEIN, Jean-Frédéric-Maximilien eſt né en 1735.

10. PLATEN-HALLERMUND, George-Louis eſt né en 1704.
11. PLETTENBERG-WITTEM, François-Joſeph-Marie, né 1714.
12. RECKHEIM & ASPERMONT, Charles-Gobert, né en 1703.
13. RIETBERG, Wenceſlas-Antoine, *Comte de Kaunitz*, eſt né en 1711.
14. SALM & REIFFERSCHEID.
1.) NEUBOURG, Erneſt.
2.) *a*) REIFFERSCHEID, Charles-Antoine-Joſeph, né en 1697.
b) DYCK, François-Erneſt.
15. WALDPOTT DE BASSENHEIM, Charles-Lothaire.
BORNHEIM, Jean-Jacob.
16. WIED, 1.) RUNCKEL, Jean-Louis-Adolphe, né en 1705.
2.) NEVEN-WIED, Jean-Frédéric-Alexandre, né en 1706.

ARTICLE VI.

DES DUCS ET ROIS DE PRUSSE.

APrès une guerre de pluſieurs années, les Chevaliers de l'Ordre Teutonique ſubjuguèrent les Peuples Idolâtres de la Pruſſe, & les obligèrent, en 1283, de reconnoître leur Ordre pour leur Souverain. Albert de Brandebourg, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, ſuivit les erreurs de Luther, & aïant renoncé à la Réligion Catholique, il fit, en 1525, une convention avec les Polonois, par laquelle cette partie de la Pruſſe, qui obéïſſoit pour lors à ſon Ordre, lui fut accordée & à ſes deſcendans ſous le titre de Duché Séculier, à cette condition néanmoins d'en faire hommage à la Couronne de Pologne. Les ſucceſſeurs d'Albert aïant manqué en 1618, l'Electeur de Brandebourg s'appropria la Pruſſe par droit d'hérédité. Par le Traité de Velau de 1657, le Duché de Pruſſe fut déclaré indépendant & déchargé de tout Vaſſelage. L'Empereur Léopold érigea cette Province en Roïaume pour Frédéric, Electeur de Brandebourg, qui ſe fit proclamer Roi de Pruſſe à Konigsberg le 15 Janvier 1701, & qui, trois jours après, y fut ſacré, & couronné. Par le Traité d'Utrecht de 1713, la France, pour elle, & au nom du Roi Catholique, reconnut l'Electeur de Brandebourg pour Roi de Pruſſe; elle lui donna le titre de *Majeſté*, & conſentit d'accorder à ſes Ambaſſadeurs tous les honneurs & tous les priviléges dont jouiſſent les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées. *Traité d'Utrecht, art. ſép.* 1.

Albert, *premier Duc de Pruſſe*, m. *en* 1568.
Albert-Frédéric, m. 1618.
Jean-Sigiſmond, *Marquis & Elect. de Brandebourg*, m. 1619.
George-Guillaume, m. 1640.
Frédéric-Guillaume I. m. 1688.
Frédéric III. *couronné R. de Pruſſe en* 1701, m. 1713.
Frédéric-Guillaume II. m. 1740.
Charles-Frédéric, *Roi de Pruſſe, Electeur-Marquis de Brandebourg, eſt né* 24 *Janv.* 1712.

ARTICLE VII.

DES ROIS DE HONGRIE.

LE Roïaume de Hongrie, qui fait partie de l'ancienne Pannonie, étoit autrefois électif; mais outre le droit de conquête, l'Empereur Léopold le fit déclarer héréditaire à ſa Maiſon, par les Etats du Païs aſſemblés à Preſbourg en 1687.

S. Etienne I. *premier Roi*, m. 15 *Août* 1038.
Pierre *l'Allemand*, 1047.
Aba, 1042.—1044.
André I. 1061.
Béla I. 1063.
Salomon *ſe fait moine*, 1074.
Geycza I. m. 1078.
Ladiſlas, 1095.
Colomand, 1114.
Etienne II. *abdique*, 1132.
Béla II. m. 1141.
Geycza II. 1161.
Etienne III. 1173.
Ladiſlas, 1172.
Etienne, 1172.
Béla III. 1196.
Emeric, 1204.
Ladiſlas II. 1205.
André II. *le Jéroſolimitain*, 1235.
Béla IV. 1260.
Etienne IV. 1272.
Ladiſlas III. 1290.
André III. *le Vénitien*, 1301.
Charles-Martel, fils de Charles II. Roi des Deux-Siciles, 1290.—1296.
Wenceſlas, *depuis Roi de Bohême, jouit juſqu'en* 1305.
Othon *de Bavière, fils d'un Oncle de l'Empereur Louis V. règne juſqu'en* 1310.
Charles-Robert ou Carobert, m. 1342.
Louis, 1382.
Marie, *mariée avec Sigiſmond de Luxembourg, depuis Emp.* 1392.
Charles, Duc de Duras, Roi des Deux-Siciles, 1383.—1386.
Sigiſmond, *mari & donataire de Marie*, 1437.
Elizabeth *de Luxembourg, femme de l'Empereur Albert II.* 1440.
Ladiſlas IV. 1457.
Uladiſlas ou *Ladiſlas V. Roi de Pologne*, 1440.—1444.
Mathias Corvin, 1490.
Ladiſlas V. *Roi de Bohême*, 1516.
Louis II. *Roi de Bohême*, 1526.
Jean-Zapol Vaivode ou Prince de Tranſilvanie, 1540.
Ferdinand I. *Archiduc d'Autriche Roi de Bohême, & depuis Empereur, abdique en* 1561.
Maximilien *depuis Empereur*, 1572.
Rodolphe *depuis Empereur*, 1608.
Mathias *depuis Empereur*, 1618.
Ferdinand II. *depuis Emper.* 1625.
Ferdinand III. *depuis Emper.* 1647.
Ferdinand IV. *élu Roi des Romains* 31 *Mai* 1653, m. 9 *Juillet* 1654.
Léopold *dep. Emper. abdique* 1687.
Joſeph, *depuis Empereur*, m. 1711.
Charles VI. *Empereur & II. ſeulement en Hongrie*, m. 20 *Octobre.* 1740.
Marie-Thérèſe *fille de l'Empereur Charles VI. aujourd'hui Reine de Hongrie, eſt auſſi Impératrice: Elle eſt née le* 13 *Mai* 1717.

ARTICLE VIII.

DES ROIS DE DANNEMARCK.

LEs Danois mettent un grand nombre de Rois dans leurs Hiſtoires particulières ; mais comme c'eſt ſans circonſtance de tems aſſurée, je me crois fondé à ne commencer leur Chronologie que de l'an 919.

Hérold I. *ou* Harald, *premier Roi Chrétien*, m. 919.
Gormon I. 930.
Harald II. 980.
Suénon I. *depuis Roi d'Anglet.* 1014.
Canut I. *le Grand, Roi d'Angleterre*, 1036.
Canut II. *depuis Roi d'Ang.* 1043.
Magnus, *Roi de Norwège*, 1048.
Suénon II. 1074.
Harald III. 1076.
S. Canut III. M. 1087.
Olaüs, m. 1095.
Eric I. 1102.
Harald IV. *ou* Nicolas, M. 1134.
Eric II. M. 1139.
Eric III. *l'Agneau*, m. 1147.
Canut IV. M. 1155.
Suénon III. 1157.
Waldémar I. 1185.
Canut V. M. 1202.
Waldémar II. m. 1242.
Eric IV. M. 1250.
Abel, M. 1252.
Chriſtophe I. m. 1259.
Eric V. M. 1286.
Eric VI. m. 1321.
Chriſtophe II. m. 1333.
Interrègne de 15 ans.
Waldémar III. m. 1376.
Marguerite, *veuve d'Aquin Roi de Norwège*, m. 1412.
Eric VII. *fils de Wradiſlas VI. Duc de Poméranie, abandonne la couronne en* 1442.
Anarchie de 3 ans.
Chriſtophe III. *fils de Jean de Bavière Comte Palatin*, m. 1448.
Chriſtierne I. *Comte d'Oldembourg-Duc de Holſtein*, 1481.
Jean, 1513.
Chriſtierne II. *eſt dépoſé* 1523.
Frédéric I. *meurt* 1533.
Chriſtierne III. 1559.
Frédéric II. 1588.
Chriſtierne IV. 1648.
Chriſtiane élüe.
Frédéric. III. m. 1670.
Chriſtierne V. m. 1699.
Frédéric IV. m. 12 *Oct.* 1730.
Chriſtian-Frédéric *ou* Chriſtierne VI. m. 6 *Août* 1746.
Frédéric V. *aujourd'hui Roi, eſt né* 31 *Mars* 1723.

ARTICLE IX.

DES ROIS DE SUEDE.

LEs mêmes raiſons qui m'ont fait commencer au dixième ſiécle la Chronologie des Rois de Dannemarck, m'obligent à m'écarter du ſentiment des Hiſtoriens Suédois, qui font remonter la ſucceſſion chronologique de leurs Souverains juſqu'à Eric I. qui vivoit 2 ou 300 ans après le Déluge.

S. Eric IX. *régnoit vers l'an* 1150,
& meurt vers 1160.
Charles VII. 1168.
Canut, 1192.
Suercher, 1210.
Eric X. 1218.
Jean I. 1222.
Eric XI. *ou le Bégue* 1250.
Waldémar, 1276.
Magnus II. *l'Adulte* 1282.
Birger II. 1326.
Magnus III. *R. de Norwège*, m. 1360.
Eric XII. 1363.
Albert, *Duc de Meckelbourg, eſt vaincu, & détrôné par Marguerite, Reine de Dannemarck en* 1387.
Marguerite, *Reine de Dannemarck & de Norwège*, 1412.
Eric XIII. *Roi des 3 Roïaumes, Duc de Poméranie, abandonne la couronne en* 1438.
Chriſtophe *de Bavière, auſſi Roi de Dannemarck*, m. 1448.
Charles VIII. *le Canut*, 1470.
Chriſtierne I. *R. de Dan.* 1481.
Sténoſture le vieux, Adminiſtrateur du Roïaume.
Jean II. *Roi de Dannemarck*, 1513.
Sténoſture, *Régent*, m.
Suantoſure, *Régent*. M. G.
Chriſtierne II. *Roi de Dannemarck, eſt chaſſé en* 1521.
Guſtave I. *ſurnommé* Vaſa *ou* Fricſon, m. 29. *Septembre* 1560.
Eric XIV. *eſt détrôné en* 1568.
Jean III. *fils d'Eric*, m. 1592.
Sigiſmond, *R. de Pologne, eſt dépoſé* 29 *Mars* 1604.
Charles IX. *d'abord Prince de Sundermanie*, m. 1611.
Guſtave-Adolphe *le Grand*, M. G. 16 *Novembre* 1632.
Chriſtine, *abdique en* 1654.
Charles-Guſtave *de Bavière ou* Charles X. m. 1660.
Charles XI. m. 15 *Avril* 1697.
Charles XII. M. G. 12 *Déc.* 1718.
Ulrique-Eléonore, *ſœur de Charles XII. épouſe de Frédéric, Landgrave de Heſſe-Caſſel, & ſeule Reine juſqu'au* 4 *Avril* 1720, m. 5 *Déc.* 1741.
Frédéric, *Landgrave de Heſſe-Caſſel, mari d'Ulrique-Eléonore, aſſocié au Trône le* 4 *Avril* 1720, & m. 6 *Avril* 1751.
Adolphe-Frédéric, *Duc de Holſtein-Eutin, déſigné ſucceſſeur dès le* 3 *Juillet* 1743, *Roi en* 1751, *eſt né le* 14 *Mai* 1710.

ARTICLE X.

DES DUCS ET CZARS, ou *EMPEREURS DE MOSCOVIE* ou *RUSSIE.*

WOLODIMIR-BASILE, *fils de Steſlaus, ſe convertit à la Foi Chrétienne en* 988.
. . . . . .
Daniel, *prend le titre de* Grand-Duc, *vers l'an* 1300.
. . . . . .
Jean-Baſilowitz I. *premier qualifié Czar ou Empereur en* 1450, *meurt*, 1505.
Baſile I. *ou* IV. 1533.
Jean II. 1584.
Théodore I. 1598.
Boris, 1685.
Démétrius impoſteur & fils prétendu de Jean II. 1606.
Théodore Zuski II. *eſt emmené priſonnier en Pologne en* 1610.
Démétrius ſecond impoſteur 1606.
Ladiſlas-Sigiſmond, *depuis Roi de Pologne, eſt dépoſé en* 1612.
Michel-Fædérowitz, m. 1645.
Alexis-Michalowitz, 1676.
Théodore III. 1686.
Jean III. & Pierre I. *le Grand régnent enſemble juſqu'en* 1696.
Pierre *règne ſeul, il prend le titre d'Empereur de Ruſſie en* 1721, & m. 8 *Février* 1725.
Catherine Ie, *veuve de Pierre* I. m.

17 *Mai* 1727.
Pierre II. 29 *Janvier* 1730.
Anne-Iwanouna, *fille de Jean III. & veuve de Frédéric-Guill. Duc de Curlande*, m. 27 *Oct.* 1740.
Jean IV. *fils d'Antoine-Ulric de Brunſwick Duc de Béveren, & d'Anne de Meckelbourg Schewerin nièce de la Czarine Anne, né 3 Août 1740, eſt dépoſé le 6 Déc.* 1741.
Eliſabeth, *fille du Czar Pierre I. aujourd'hui Czarine ou Impératrice des Ruſſies, & non mariée, eſt née 29 Décembre* 1710.
Charles-Pierre-Ulric, *Duc de Holſtein-Gottorp, fils d'une ſœur de la Czarine, & ſon ſucceſſeur déſigné ſous le titre de Grand-Duc de Ruſſie, 18 Novembre* 1742, *eſt né 21 Février* 1728.

ARTICLE XI.

DES EMPEREURS D'ORIENT OU *DE CONSTANTINOPLE*,

Depuis *Conſtantin* le Grand juſqu'à *Conſtantin* Paléologue inclusivement, & des Empereurs Turcs.

CONSTANTIN I. *le Grand, meurt le 22 Mai* 337.
Conſtance I. m. 361.
Conſtantin, en Occident, M. 340.
Conſtant, en Italie, M. 350.
Magnence, 350.—353.
Népotien, 350.—350.
Vétrannion, 350.—351.
Décence, 350.—353.
Julien *l'Apoſtat*, M. 363.
Jovien, m. 364.
Valens, M. G. 378.
Valentinien I. en Occid. m. 375.
Procope, 364.—365.
Gratien, 368.—383.
Valentinien II. 375.—392.
Théodoſe I. *le Grand*, m. 395.
Maxime, 383.—388.
Eugène, 392.—394.
Arcadius, m. 1 *Mai*, 408.
Honorius, en Occid. 389.—408.
Rufin, 395.
Gainas, 401.
Théodoſe II. *le Jeune*, m. 450.
Conſtance II. en Occid. 421.
Jean, 421.—425.
Valentinien III. 455.
Marcien, 457.
& Pulchérie, *ſœur de Théodoſe, dépoſée.*
Pétrone-Maxime, en Occ. 455.
Avitus, 456.
Léon I. *l'Ancien*, 474.
Majorien en Occid. 457.—461.
Sévère, 461.—465.
Anthémius, 467.—472.
Olybrius, 472.
Glycerius, 473.—474.
Aſpar & Patrice.
Léon-Zénon, 474.
Jules-Népos en Occid. 475.
Auguſtus-Romulus, ou *Auguſtule*, 476.
Zénon *l'Iſaurique, dépoſé par Baſiliſque en* 476, *ſe remet & M.* 491.
Baſiliſque, 475.—476.
Marcien, 476.—479.
Procope, 479.
Léonce, 482.—488.
Anaſtaſe I. m. 518.
Longin, 497.
Vitalien le Scythe.
Juſtin I. *le Bouvier*, m. 527.
Juſtinien II. m. 566.
Flavius-Pompée, 532.
Flavius-Hypatius, 532.
Juſtin II. *le Jeune*, m. 578.
Tibère-Conſtantin, m. 582.
Maurice, M. 602.
Phocas, M. 610.
Héraclius I. m. 641.
Héraclius II. *Conſtantin*, 641.
Héracléonas *eſt dépoſé.*
Héraclius III. *Conſtant*, M. 668.

Conſtantin III. *Pogonat*, m. 685.
Juſtinien *eſt dépoſé en* 694.
Léonce *eſt chaſſé en* 696.
Tibère-Apſimare, *décap. en* 709.
Juſtinien II. *rétabli, eſt décapité en* 712.
Philippique Bardane *eſt chaſſé en* 713.
Anaſtaſe II. *abdique forcément en* 716.
Théodoſe III. *l'Adramitain, abdique en* 717.
Léon III. *l'Iſaurique ou l'Iconomaque* m. 18 *Juin* 741.
Conſtantin-Copronyme, *fils de Léon III.* m. 14 *Septembre* 775.
Tibère Impoſteur 718.
Léon IV. *Chazare* 7 *Sept.* 780.
Conſtantin V. M. 795.
Irène, *veuve de Léon IV. eſt détrônée en Novembre* 802.
Nicéphore, m. 25 *Juillet* 811.
Bardane le Turc, 803.
Arſavire, 808.
Stauratius, 811.
Michel *Curopalate, abdique* 813.
Léon V. *l'Arménien*, M. 820.
Michel II. *le Bégue*, m. 829.
Thomas, impoſteur, 821.—823.
Théophyle, m. 842.
Michel III. *Porphyrogénète*, M. 24 *Sept.* 867.
Théodore, *mère de Michel, abdique en* 852.
Baſile I. *le Macédonien*, 886.
Conſtantin, *aſſocié*, m.
Léon VI. *le Philoſophe, frère de Baſile I.* m. 911.
Alexandre, *frère de Léon*, 912.
Conſtantin VI. *Porphyrogénète*, M. 9 *Nov.* 959.
Romain I. *Lecapène*, 918.—944.
Conſtantin Ducas, 912.
Léon Phocas I. 912.
Romain II. *Porphyrogénète*, m. 963.
Baſile & Conſtantin.
Nicéphore Phocas, M. 969.
Jean Zémiſcès, M. 975.
Léon Phocas II. 969.—971.
Baſile II. *le Bulgarien*, m. 1025.
Conſtantin VII. m. 1028.
Bardas Solère, 987.
Bardas Phocas, 989.
Romain *Argyre*, M. 1034.
Michel IV. *le Paphlog.* 1041.
Michel V. *Calaphate, eſt dépouillé en* 1042.
Zoé, *héritière du Trône, & veuve des Empereurs Romains*, Argyre & Michel IV. m. *en Sept.* 1050.
Conſtantin VIII. *troiſième mari de Zoé*, 1042.—1054.
Théodore, *ſœur de Zoé*, 1056.
Michel VI. *le Stratiotique, abdique forcément en* 1057.
Iſaac *Comnène, abdique en* 1059.
Conſtantin Ducas I. m. 1067.
Eudoxie, *veuve de Ducas, règne avec ſes 3 Fils, ſe remarie à Romain Diogène, eſt dépoſée en* 1071.
Michel Ducas *Parapinace eſt dépouillé en* 1075.
Jean Ducas, 1071.
Nicéphore Botaniate *eſt chaſſé en* 1081.
Nicéphore Bryenne.
Conſtantin Ducas II. 1082.
Alexis Comnène I. m. 1118.
Conſtantin Ducas III. 1086.
Jean Comnène, m. 1143.
Manuel Comnène, M. 1180.
Iſaac Comnène.
Alexis Comnène II. M. 1183.
Andronic Comnène, *dép. en* 1185.
Iſaac l'Ange Comnène *eſt dépouillé en* 1195.
Alexis l'Ange Comnène, m. 1205.
Iſaac l'Ange rétabli en 1204.
Murtzuphle, 1204.

5. Emp. de Conſtantinople François.

Baudouin I. *Comte de Flandres*, 23 *Mai* 1204, M. *en Juil.* 1206.
Henri *de Flandres, frère de Baudouin*, m. 11 *Juin* 1216.
Pierre, *Sire de Courtenai, beau-frère des précéd.* M. *Janv.* 1218.
Yoland de Flandres, *veuve de Pierre de Courtenai* m. 1219.
Robert *de Courtenai, fils d'Yoland*, m. 1228.
Baudouin II. *de Courtenai, perd Conſtantinople en* 1261, & m. 1272.

Suite des Empereurs Grecs.

Théodore *Laſcaris I. gendre de l'Empereur Alexis l'Ange*, m. 1222.

Jean-Vatace I. *gendre de Théodore Laſcaris*, m. 1255.
Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem, 1228.—1237.
Théodore-Vatace-Laſcaris II. *fils de Jean*, m. 1259.
Jean-Vatace-Laſcaris, *fils de Théodore, eſt dépouillé*, 1260.
Michel *Paléologue*, m. 1282.
Philippe de Courtenai, 1285.
Jean-Comnène I. 1295.
Andronique *Paléologue I.* 1332.
Alexis Comnène, 1320.
Baſile I. 1329.
Catherine de Courtenai mariée avec Charles de France, Comte de Valois, 1285.—1308.
Cathérine de Valois mariée avec Philippe de Sicile, Prince de Tarente, 1346.
Andronic-Paléologue II. m. 1341.
Baſile Comnène II. 1339.
Jean Paléologue I. *abdique*, 1384.
Jean-Cantacuzène, 1356.
Mathieu-Cantacuzène, 1356.
Robert de Tarente, 1364.
Philippe de Tarente, 1368.
Jacques de Baux, Duc d'Andrie, 1382.
Léon III. Roi d'Arménie, 1393.
Emanuel-Paléologue, *abdique*, 1418.
Jean-Paléologue II. m. 1448.
Alexis Comnène II. 1447.
Jean II. dit Calojean.
Conſtantin Paléologue, *ſurnommé Dragaſes, dern. Emp. M. G.* 1453.
David Comnène, M. 1462.
Ce fut en 1453, *que Mahomet II. Empereur des Turcs, ſe rendit maître de Conſtantinople.*

SUITE DES EMPEREURS *d'Orient, ſous le nom de Sultans ou Princes Ottomans.*

Ottoman *ou* Oſman I. *Sultan en* 1303, m. *en* 1327.
Orchan *ou* Urchan, M. 1358.
Amurath I. M. 1389.
Bajazet I. M. 1402.
Joſué *ou* Iſſem, 1403.
Soliman I. 1410.
Muſa *ou* Moïſe, M. 1413.
Mahomet I. M. 1421.
Amurath II. M. 1451.

Empereurs des Muſulmans.

Mahomet II. *Maître de Conſtantinople*, m. 3 *Mai* 1481.
Bajazet II. M. 1512.
Sélim I. m. 1520.
Soliman II. *le Magnifique, prend Rhodes en* 1522, & m. 4 *Septembre* 1566.
Sélim II. m. 1574.
Amurath III. m. 1595.
Mahomet III. m. 1603.
Achmet I. m. 1617.
Muſtapha I. *eſt dépoſé en Janv.* 1618.
Oſmand II. *eſt étranglé en* 1622.
Muſtapha I. *rétabli, eſt étranglé en* 1623.
Amurath IV. m. 18 *Février* 1640.
Ibrahim *eſt dépoſé*, & M. 1648.
Mahomet IV. *prend Candie en* 1669 *après* 2 *ans* & 4 *mois de ſiége, eſt dépoſé en* 1687.
Soliman III. m. 22 *Juin* 1691.
Achmet II. m. 6. *Fév.* 1695.
Muſtapha II. *eſt dépoſé* 20 *Sept.* 1703.
Achmet III. *eſt dép. en* 1730.
Mahomet V. *aujourd'hui Empereur, eſt né* 18. *Septembre* 1696.
Oſman, *frère de Mahomet V. eſt né en Mars* 1703.
Achmet, *fils aîné d'Oſman, eſt né* 17 *Avril* 1732.
Sélim, *ſecond fils, eſt né* 1 *Août* 1734.

ARTICLE XII.

DES ROIS D'ANGLETERRE.

LEs Romains firent une deſcente dans l'Iſle Britannique, & y établirent leur puiſſance environ 60 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Ils s'y maintinrent juſqu'en 443, qu'ils furent forcés de ſe retirer. Pluſieurs Princes ſe partagèrent les dépouilles des Romains ; mais ne pouvant s'accorder entr'eux, & ſe trouvant expoſés d'ailleurs à deux puiſſans ennemis, qui étoient les Pictes, & les Ecoſſois, ils choiſirent pour Roi *Vortiger*, qui pour ſe rendre plus formidable dans le païs, appella les *Anglois-Saxons* à ſon ſecours environ l'an 449. Mais ces nouveaux venus ſe rendirent les maîtres de la meilleure partie de l'Iſle, & y fondèrent juſqu'à ſept Roïaumes : Celui des *Saxons-Occidentaux* prévalut ſous Egbert.

EGBERT, après la mort de Britheric Roi de Weſtſex, décédé ſans enfans, eſt élu Roi des *Saxons-Occidentaux*, en la Grande-Brétagne, vers 800 ſelon Scaliger, ou 802 ſuivant Sponde. Il défait & ſubjugue pluſieurs Rois du Païs, & fait un Edit par lequel il ordonne que l'Iſle de la Grande-Brétagne ſera déſormais appellée *Angleterre*, & les habitans Anglois, m. en 837.

Ethelwolphe, *ſucceſſeur d'Egbert*, m. 857.
Ethelbald, Ethelbert, Ethelred I. *frères* M. G. m. 862. m. 867. 872.
Alfred I. *le Grand*, m. 900.
Edouard I. *le Vieux*, m. 924.
Aldeſtan, m. 940.
Edmon I. *le Conquérant*, M. 946.
Ethelred II. m. 955.
Edwin, *dépoſé en* 959.
Edgard, m. 976.
S. Edouard II. *le Martyr*, M. 979.
Ethelred III. m. 1016.
Swénon, Roi de Dannem. 1014.
Edmon, Côte de fer, m. 1017.
S. Canut I. *le Grand, Roi de Dannemarck*, m. 1035.
Edwin, 1017.
Harald, *R. de Dannemarck*, m. 1049.
Canut II. *R. de Dann.* m. 1042.
S. Edouard. III. *le Confeſſ.* m. 1066.
Guillaume I. *le Conquérant, auparavant Duc de Normandie*, m. 9 *Septembre* 1087.
Harald, iſſu des R. Danois, couronné 6 Janvier 1066, & tué en bat. 4 Oct. même année.
Guillaume II. *le Roux, ſecond fils du Conquérant* M. 1100.
Robert frère aîné étoit Duc de Normandie dès 1077, & poſſéde le Duché juſqu'en 1106, qu'il en eſt dépouillé.
Henri I. *frère cadet, & Duc de Normandie*, m. 1135.
S. Etienne *de Champagne ou de Blois Comte de Bologne, fils d'une ſœur de Henri I. & d'Etienne Comte de Champagne & de Blois*, m. 25 Octobre

Octobre 1154.
Henri II. Comte d'Anjou, Duc de Normandie, &c. m. 1189.
Henri, cœur de Lion, m. 1183.
Richard I. *Comte de Poitou*, &c. M. G. 6 *Avril* 1199.
Jean I. *ſans Terre, Duc de Guienne*, &c. *dépoſé en* 1215.
Louis VIII. *Roi de France, alors ſeulement Comte d'Artois, appellé par la nat. & cour. à Londres en* 1216, *cède la Cour. en Août* 1217.
Henri III. *fils de Jean*, m. 1272.
Edouard IV. *ou* I. *de la Maiſon d'Anjou*, m. 7. *Juillet* 1307.
Edouard V. *ou* II. *dép. &* M. 1327.
Edouard VI. *ou* III. m. 1377.
Richard II. *dép. &* M. 1400.
Henri IV. m. 1413.
Henri V. m. *à Vincennes*, 1422.
Henri VI. *dépoſé* 2 *Mars* 1461.
Edouard VII. *ou* IV. *eſt obligé de quitter l'Angleterre en* 1470.
Henri VI. *rétabli* M. 1471.
Edouard IV. *cour. de nouv.* m. 1483.
Edouard VIII. *ou* V. *fils*, M. *en Juillet* 1483, *âgé de* 12 *à* 13 *ans.*
Richard III. M. G. *Août* 1485.
Henri VII. m. 1509.
Henri VIII. m. 1547.
Edouard IX. *ou* VI. *fils de Henri VIII.* m. *ſans poſt.* 1553.
Marie Stuard, *fille aînée de Henri VIII. & de Catherine d'Eſpagne, épouſe Philippe Prince d'Eſpagne, &* m. *ſans poſt.* 17. *Nov.* 1558.
Eliſabeth, *fille de Henri VIII. & d'Anne de Boulen*, m. 1603.
Jacques I. *auparavant Roi d'Ecoſſe, & arrière-petit-fils par ſa mère, d'une ſœur aînée de Henri VIII.* m. 27 *Mars* 1625.
Charles I. M. 9 *Février* 1649, *âgé de* 48 *ans.*
Charles II. *fils aîné de Charles I.* m. *ſans poſt. légit.* 16. *Fév.* 1685.
Jacques II. *frère cadet de Charles II. ſe retire en France en* 1689, & m. *en* 1701.
Marie, *fille aînée du premier lit, de Jacques II. mariée en* 1677 *à Guillaume-Henri de Naſſau Prince d'Orange, & couronnée* 21 *Avril* 1689, m. *ſans poſt.* 7 *Janvier* 1695.
Guillaume-Henri *Prince d'Orange, mari de la Princeſſe Marie, & fils d'une ſœur de Jacques II. couronné avec ſa femme* 21 *Av.* 1689, m. 19 *Mars* 1702.
Anne, *ſœur cadète & germaine de Marie, eſt mariée* 17 *Août* 1683 *à George Prince de Dannemarck, frère cadet de Chriſtierne V. qui n'eſt qualifié que Duc de Cumberland & mari de la Reine*, m. *ſans poſt.* 12 *Août* 1714.
Sophie de Bavière, fille d'une ſœur de Charles I. & de Frédéric V. Electeur Palatin, mariée à Erneſt-Auguſte de Brunſwick premier Electeur-Duc de Hanower, & déclarée héritière du Trône dès 23 *Mars* 1701, *étoit morte* 8 *Juin* 1714.
George-Louis I. *Electeur-Duc de Hanower, fils de Sophie de Bavière, couronné* 31 *Oct.* 1714, m. 22 *Juin* 1727.
George-Auguſte II. *aujourd'hui Roi de la Grande-Bretagne & Electeur-Duc de Hanower, né* 11 *Nov.* 1683.
Jacques Stuart, *fils de* Jacques II. *Roi d'Angleterre, eſt né le* 21 *Juin* 1688.

DES ROIS D'ÉCOSSE.

Macolme I. *Roi en* 943, M. *en* 958.
. . . . . .
Macolme II. R. *en* 993, M. *en* 1023.
Duncan I. M. 1030.
Macbet, M. 1047.
Macolme III. M. G. 1084.
Duncan II. *ne jouit que* 6 *mois.*
Edgard, *fils de Macolme*, m. 1095.
Alexandre I. *le Fort*, m. 1114.
David I. m. 1153.
Macolme IV. *le Chaſte* m. 1165.
Guillaume *le Lion*, m. 1214.
Alexandre II. m. 1249.
Alexandre III. M. 1289.
Marguerite, *Princeſſe de Norwège, fille du Roi Eric & d'une fille d'Alexandre III.* m. *non mariée* 1291.
Jean Baillol, *ou communément* Bailleul, *ſuccède en* 1292, *& abdique forcément en* 1296.

Guerre entre l'Ecoſſe & l'Angleterre.

Edouard IV. ou I. *Roi d'Angleterre, reconnu Souverain en* 1296, m. 7 *Juillet* 1307.
Robert Bruce, *fils d'une ſœur de l'ayeule de Jean Baillol, couronné dès* 1306, m. 1329.
Interrègne de deux ans.
Thomas Randolphe, Gouverneur.
David Bruce, *fils de Robert, eſt dépouillé en* 1332.
Edouard Baillol *ou* Bailleul, *fils de Jean, rétabli & cour.* 24 *Sept.* 1332, *cède ſes droits en* 1355.
Edouard III. *Roi d'Angleterre, ceſſionnaire, règne juſqu'en* 1357.
David Bruce, *rétabli par convention avec Edouard III.* 5 *Oct.* 1357, m. *ſans poſt.* 7 *Mai* 1370.
Robert Stuart ou Robert II. *fils d'une ſœur de Bruce, & de Walter Stuart Grand-Sénéchal du Roiaume*, m. 19 *Mai* 1390.
Robert III. *fils*, m. 1 *Avril* 1406.
Interrègne de 18 *ans.*
Jacques I. *fait priſonnier en Angleterre en* 1406, *& mis en liberté ſeulem. en* 1424, M. 20 *Fév.* 1437.
Jacques II. *eſt tué au ſiège de Roxbourg*, 10 *Août* 1460.
Jacques III. M. 1 *Juin* 1488.
Jacques IV. M. G. 10 *Sept.* 1513.
Jacques V. m. 13 *Déc.* 1542.
Marie, *fille unique de* Jacques V. *avoit épouſé en premières nôces* François *Dauphin de France, & après*, Henri Stuart *Lord Darnley Comte de Lenox*, M. 1565.
Marie, M. 18 *Février* 1587.
Jacques VI. *fils de Marie & de Henri Stuart, joint à ſa Couronne celle d'Angleterre*, 24 *Mars* 1603, & m. 27 *Mars* 1625.

ARTICLE XIII.

DES PRINCES, DUCS & ROIS DE POLOGNE.

LECK, ſorti d'Eſclavonie, ſe rend maître de la Pologne vers 550. *On lui attribue la Fondation de la Ville de Gneſne ; & l'on rapporte qu'en mourant, il ordonna qu'on lui donnât pour ſucceſſeur celui de toute la Nation qui mériteroit le mieux de remplir ſa place.*

. . . . . .
Cracus I. *eſt élu par les Polonois vers* 700 : *il bâtit la ville de Cracovie.*
Leccus, *fils de Cracus*, M.
Cracus II. M.
Venda, *fille de Cracus I. défait* Vitiger, *& ſe jette dans la Viſtule.*
. . . . . .
Leſco I. règne vers 760.
Leſco II. m. 810.
Leſco III. m. 815.
Popiel I. 820.
Popiel II. *Tête-chauve*, M. 823.
Interrègne de 19 *ans.*
Piaſt, *de ſimple Païſan élu Duc ou Prince de Pologne en* 841, m. *en* 861, *âgé de* 120 *ans. La poſtérité de Piaſt a régné juſqu'à Caſimir le Gr.*
Ziémouitz, *fils de Piaſt*, 892.
Leſco IV. 913.
Semomiſlas, 964.
Miéciſlas, *premier Duc Chrétien, épouſe* Dambrowka, *fille du Duc de Bohême.*
(Philippe de Wienawa *ou* Perſtyn, *Seigneur originaire de Moravie, & l'un des principaux Conſeillers du Duc de Bohême, avoit ménagé ce mariage ; il conduiſit lui-même la Princeſſe en Pologne ; il contribua beaucoup à la converſion des Polonois à la foi, & c'eſt de lui qu'eſt ſortie l'illuſtre Maiſon de Leczinſki).*
Bolellas I. *Duc des Polonois en* 999, *& revêtu du titre de Roi en* 1024, m. 1025.

Miéciſlas II. m. 1034.
Caſimir I. *tiré de l'Abbaïe de Cluny où il s'étoit fait moine*, m. 28 *Novembre* 1058.
Boleſlas II. *le cruel ſe retire en Hongrie*, & M. 1082.
Uladiſlas *ou* Ladiſlas I. *qualifié ſeulement Prince de Pologne*, m. 1102.
Boleſlas III. *auſſi Prince*, m. 1139.
Uladiſlas II. *Prince, abdique forcément en* 1146.
Boleſlas IV. *Prince*, m. 1173.
Miéciſlas II. *Prince, eſt dépoſé en* 1177.
Caſimir II. *Prince*, m. 1194.
Leſco V. *le Blanc, Prince*, M. 1226.
Uladiſlas III. 1202.—1206.
Boleſlas V. *Prince*, m. 1279.
Leſco VI. *le Noir, Prince*, m. 1289.
Boleſlas, Duc de Mazovie, ſeulement Régent, 1295.
Henri, Duc de Uratiſlawie.
Prémiſlas, *Roi, ne jouit que* 8 *mois*, & M. 1299.
Rixe, *fille de Prémiſlas, eſt proclamée en* 1300 *avec ſon mari Wenceſlas III. Roi de Bohême.*
Ladiſlas III. *le Petit*, m. 1333.
Caſimir III. *le Grand, meurt d'une chûte de cheval, le* 8. *Sept.* 1370.
Louis I. *Roi de Hongrie, de la Maiſon d'Anjou, & fils d'une ſœur de Caſimir*, m. 1382.
Hedwige, ſeconde fille du Roi Louis, eſt préférée par les Polonois à Marie, ſa ſœur aînée, femme de Sigiſmond, fils de l'Empereur Charles IV. Ils lui font épouſer en 1386 Jagellon Grand-Duc de Lithuanie, qui ſe fait Chrétien, & unit à la Pologne pour toujours ſon Grand-Duché, la Samogitie, & la Ruſſie. Hedwige, m. 1399.
Ladiſlas IV. *mari d'Hedwige*, m. 31 *Mai* 1434.
Ladiſlas V. M. G. 1444.
Caſimir IV. m. 7 *Juin* 1492.
Jean-Albert, m. 1501.
Alexandre, m. 19 *Août* 1506.
Sigiſmond I. m. 1548.
Sigiſmond II. m. 7 *Juil.* 1572.
Henri *de France Duc d'Anjou, depuis Roi de France, élu Roi de Pologne le* 9 *Mai* 1573, *couronné à Cracovie le* 15 *Février* 1574, *abandonne le Roïaume* 18 *Juin* 1574.
Etienne Bathori, *Prince de Tranſilvanie*, m. 13 *Déc.* 1586.
Maximilien, Archiduc d'Autriche, troiſième fils de l'Empereur Maximilien II. m. 1576.
Sigiſmond III. *fils de Jean Roi de Suède, & de Catherine Jagellon, l'une des ſœurs de Sigiſmond-Auguſte*, m. 29 *Avril* 1632.
L'Archiduc Maximilien.
Ladiſlas-Sigiſmond, *fils aîné de Sigiſmond III. m. ſans poſt.* 20 *Mai* 1648.
Jean-Caſimir *ſuccède à ſon frère; il abdique la Couronne le* 16. *Sept.* 1668, *ſe retire en France où il eſt pourvû des Abbaïes de S. Germain-des-Prez, de Deſchamps, &c. & m. à Nevers ſans poſtérité le* 16 *Décembre* 1672.
Michel-Koribut *ou* Wiefnowiski, *iſſu de* Kribat, *oncle de* Jagellon, *eſt élu Roi le* 16 *Juin* 1669, & m. *le* 10 *Novembre* 1673.
Jean-Sobieski *eſt élu Roi le* 26 *Mai* 1674; *il ſecourt en perſonne la ville de Vienne aſſiégée par les Turcs en* 1683, & m. 17 *Juin* 1696.
François-Louis de Bourbon, Prince de Conty, eſt élu Roi le 27 *Juin* 1697 *par une partie des Votans, & le Cardinal Ruadzicoski Primat du Roïaume le proclame. L'autre partie des Votans ſe déclare pour* Frédéric-Auguſte I. *Electeur de Saxe. Il eſt couronné le* 15 *Septembre* 1697, & m. 1 *Février* 1733.
Staniſlas-Leczinski, *Palatin de Poſnanie, depuis Duc de Lorraine & de Bar, eſt élu Roi dès le* 12 *Juil.* 1704, & *cour. avec la Reine ſa femme le* 4 *Oct.* 1705. *Le Roi Auguſte abdique en ſa faveur le* 24 *Sept.* 1706. Staniſlas *eſt de nouveau élu le* 12 *Sept.* 1733; *il renonce avec conſervation de titre le* 28 *Janv.* 1736.
Frédéric-Auguſte II. *Electeur de Saxe, aujourd'hui Roi de Pologne, étoit élu dès le* 5 *Oct.* 1733. *Il eſt né le* 7 *Oct.* 1696.

ARTICLE XIV.

Des Princes de Maurienne, Comtes, Ducs de Savoye, & Rois de Sardaigne.

LA Savoye faiſoit autrefois partie de la Gaule Narbonnoiſe, & de la Celtique ou Lionnoiſe. Elle obéït enſuite aux Romains, juſqu'à ce que ſous la décadence de l'Empire & ſous Honorius, elle devint la proie de pluſieurs Nations Barbares. Depuis elle fit partie du Roïaume de Bourgogne, & de là elle eſt paſſée ſous la domination des Princes qui la poſſédent aujourd'hui.

Berold ou Berthold, neveu de l'Empereur Othon III. & fils d'Hugues Marquis d'Italie, qui vivoit au commencement de l'onzième ſiècle, eſt la tige de l'illuſtre Maiſon de Savoye, ſuivant le ſentiment de Guichenon, &c. On prétend que ce Berthold étoit un deſcendant de Witikind le Grand, Duc de Saxe, Prince contemporain de Charlemagne, & que par là l'origine de la Maiſon de Savoye eſt commune avec la Maiſon Electorale de Saxe.

BERTHOLD achete les Comtés de *Savoye* & de *Maurienne*, de Rodolphe, Roi des Bourguignons, & m. à Marſeille en 1027.

Humbert, *aux blanches mains*, fils de Berthold, obtient de l'Empereur Conrad II. en reconnoiſſance des grands ſervices qu'il lui avoit rendus, S. Maurice, le Valais, & le Païs de Chablais. Humbert m. en 1048.

Amé *ou* Amédée I. fils aîné, m. dès 1047.

Othon *ou* Eudes, fils puîné d'Humbert, épouſe Adelaïde fille d'Ulric Comte de Suſe, qui pour dot apporte à la Maiſon de Savoye le Marquiſat de Suſe, Turin, le Piémont & la Vallée d'Aouſte. Othon m. en 1060.

Amé *ou* Amédée II. fils d'Othon, obtient le Païs de Bugey de l'Empereur Henri VI. & m. 1089.

Humbert II. fils d'Amé II. ajoute la Tarentaiſe à ſes autres Etats, & m. 17 *Oct.* 1103.

Amé *ou* Amédée III. m. 1 *Nov.* 1149.

Humbert III. *le Saint*, m. 4 *Mars* 1188.

Thomas I. m. 20 *Janv.* 1233.

La Principauté de Carignan paſſe à la Maiſon de Savoye.

Amé *ou* Amédée IV. m. 13 *Juil.* 1253.

Boniface *le Roland*, m. 1263.

Pierre, *le petit Charlemagne*, épouſe Agnés, fille d'Aimon de Foſſigni, qui lui apporte en dot la Seigneur. de ce nom. Pierre m. 7 *Juin* 1268.

Philippe I. m. 17 *Nov.* 1285.

Amé *ou* Amédée V. *le Grand*, épouſe Sibille, héritière de Breſſe, de Baugé & de Coligni, & l'Emper. Henri VII. lui fait auſſi préſent de la Principauté d'Aſti. Amé m. 16 *Oct.* 1323.

Edouard I. *le libéral*, m. 4 *Nov.* 1329.

Aimond I. *le pacifiq.* m. 24 *Juin* 1343.

Amé *ou* Amédée VI. *le vert*, joint à ſes Etats Cheraſque, Mondovi, le Païs de Vaud, le Marquiſat de

Saluces, Coni, &c. Il inſtitue l'Ordre des Chevaliers de l'Annonciade, & m. 2 *Mars* 1383.

Amé *ou* Amédée VII. *le Rouge*, s'empare de la Comté de Nice, de Villefranche & de Barcelonette, & m. 1 *Nov.* 1391.

Amé *ou* Amedée VIII. achète la Comté de Genevois de Humbert VIII. pour quarante-cinq mille florins d'or; il eſt créé Duc de Savoye le 19 Février 1416, par l'Empereur Sigiſmond; il abdique en 1434; le Concile de Bâle l'élit Pape; il inſtitue l'Ordre de S. Maurice dans le Prieuré de Ripaille, où il s'étoit retiré, & m. en 1440.

Louis I. fils d'Amé, épouſe Charlotte de Chypre, qui tranſporte ſes droits ſur ce Roïaume dans la Maiſon de Savoye. Louis, m. 29 *Janv.* 1465.

Amé *ou* Amédée IX. *le Bienheureux*, m. 30 *Mars* 1472.

Philibert I. m. 22 *Avril* 1482.

Charles I. m. 13 *Mars* 1489.

Charles-Jean-Amé, 16 *Avril* 1496.

Philippe II. m. 7 *Nov.* 1497.

Philibert II. *le Beau*, m. 10 *Sept.* 1504.

Charles III. m. 16 *Sept.* 1553.

Emanuel-Philibert, *Tête de fer*, acquiert la Principauté d'Oneille & la Comté de Tende, & m. 30 *Août* 1580.

Charles-Emanuel I. *le Grand*, m. 26 *Juil.* 1630.

Victor-Amédée I. eſt mis en poſſeſſion de la plus belle partie du Montferrat en 1630, & m. 7 *Oct.* 1637.

François-Hyacinte m. 4 *Oct.* 1638.

Charles-Emanuel II. m. 12 *Juin* 1675.

Victor-Amédée II. couronné Roi de Sicile 24 *Déc.* 1713, perd ce Roïaume en 1719; il eſt inveſti de celui de Sardaigne le 15 *Août* 1720, abdique le 3. *Sept.* 1730, & m. 31 *Oct.* 1732.

Charles-Emanuel-Victor, aujourd'hui R. de Sardaigne, né 27 *Avril* 1701.

ARTICLE XV.

DES ROIS DE PORTUGAL.

ALPHONSE VI. Roi de Caſtille, aïant appris que Hali-Sultan qui commandoit l'armée des Sarraſins en Afrique, avoit réſolu de paſſer en Eſpagne pour y rétablir les affaires de ſa Nation, il eut recours à la France, dans la crainte de ne pouvoir réſiſter à ce Chef des Maures. A cette occaſion, pluſieurs Princes paſsèrent en Eſpagne, & entr'autres Henri de Bourgogne, frère cadet d'Eude I. Duc de Bourgogne, & comme lui petit-fils du Roi de France Robert *le Devot*. Hali eſt défait & chaſſé. Henri épouſe Thérèſe l'une des filles d'Alphonſe, qui lui apporte pour dot les terres que les Chrétiens poſſédoient en Portugal; il ne prend que le titre de Comte de Portugal, & m. en 1112.

Alphonſe I. fils de Henri, eſt proclamé par les troupes, Roi de Portugal en 1139, & m. 6 *Déc.* 1185.

Sanche I. m. 1212.

Alphonſe II. *le Gras*, m. 1223.

Sanche II. *Capelho*, m. 1248.
Alphonſe III. m. 1279.
Denis, *le pere de la Patrie*, m. 1325.
Alphonſe IV. *le Brave*, m. 1357.
Pierre I. *le Cruel*. m. 1367.
Ferdinand, m. 29 *Oct.* 1383.
Jean I. *le Grand*, *fils naturel de Pierre I.* m. 14 *Août* 1433.
Edouard, m. 9 *Sept.* 1438.
Alphonſe V. *l'Africain*, m. 28 *Août* 1481.
Jean II. m. 25 *Oct.* 1495.
Emanuel *le Grand*. m. 13 *Déc.* 1521.
Jean III. m. 1 *Juin* 1557.
Sebaſtien eſt tué en Afrique, à l'âge de 24 ans 6 mois, dans la fameuſe bataille contre les Maures, le 4 *Août* 1578.
Henri, *Cardinal-Prêtre*, m. 31 *Janv.* 1580.
Philippe II. Roi d'Eſpagne met la Couronne dans ſa Maiſon, où elle demeure juſqu'en 1640. *Philippe* m. 1598.
Don Antoine Prieur de Crato, m. à *Paris* 26 *Août* 1595, *étoit fils de Louis, fils cadet d'Emanuel le Grand.*
Emanuel, fils d'Antoine, m. à *Bruxelles* 22 *Juin* 1638.
Philippe III. *Roi d'Eſpag.* m. 1621.
Philippe IV. *Roi d'Eſpagne perd le Portugal en* 1640.
Jean IV. Duc de Bragance, rétabli ſur le Trône 1 *Déc.* 1640, m. 6 *Nov.* 1656.
Alphonſe-Henri *abdique en* 1667, & m. 1683.
Pierre II. m. 9 *Déc.* 1707.
Jean V. m. 31 *Juil.* 1750.
Don Joſeph de Bragance, aujourd'hui Roi de Portugal, eſt né le 6 *Juin* 1714.

ARTICLE XVI.

DES ROIS DES DEUX-SICILES.

DAns les neuvième & dixième ſiècles, les Sarraſins bien que très-ſouvent battus en Sicile, ſe rendirent néanmoins fort puiſſans dans ce Roïaume : mais dans l'onzième ſiècle, ils en furent entièrement chaſſés par les Normands. Enſuite les Souabes, les François, les Arragonois, les Eſpagnols & les Autrichiens ſe ſont ſucceſſivement rendus maîtres du Roïaume des Deux-Siciles ; & tous l'ont tenu du Pape comme un Fief de l'Egliſe. C'eſt à cette conſidération que l'on préſente au Pape tous les ans, la veille de S. Pierre, une Haquenée blanche avec 7000 ducats.

Rois Normands de Sicile.

ROGER I. Seigneur Normand, Conquérant & Fondateur vers 1070, m. 1101.
Guillaume I. 1129.
Roger II. confirmé en 1130 par l'Antipape Anaclet II. 1152.
Guillaume II. 1167.
Guillaume III. le Bon, 1189. *Tancrède*, 1189.—1192.

Rois de la Maiſon de Souabe par le mariage de la Princeſſe Conſtance avec Henri VI. Empereur.
Henri VI. *Empereur*, 1197.
Frédéric II. *depuis Emper.* 1250.
Conrad IV. *Empereur*, 1254.
Conradin de Souabe, 1269.
Mainfroi bâtard, 1254.—1268.
Le Pape Clement IV. donne en 1265

Inveſtiture des Roïaumes de Sicile à Charles de France, Comte d'Anjou, & de Provence.

Charles de France, Comte d'Anjou, frère cadet du Roi S. Louis, inveſti dès 1264 & 1265, m. 7 *Janv.* 1285.
Charles II. *le Boiteux*, 1309.
Robert *le Sage*, m. 16 *Janv.* 1343.
Jeanne Ie. m. 22 *Mai* 1382.

La Reine Jeanne Ie. adopte par ſon teſtament fait le 26 Juin 1380 *ou* 81, *Louis de France Duc d'Anjou, fils du Roi Jean, chef de la ſeconde Branche d'Anjou. Charles de Duras couſin de la Reine uſurpe le Trône, ce qui eſt un ſujet de guerre.*

Charles III. *le Petit* (de Duras) m. 4 *Juin* 1386.
Ladiſlas *le Victorieux*, 1414.
Jeanne IIe. *abdique* 1423, en faveur du Roi René, ce qui lui donne un double droit.

Rois de Sicile de la deuxième Branche d'Anjou.

Louis de France I. 1382.—1384.
Louis II. 1417.
Louis III. m. 12 *Nov.* 1434.
René *le Bon*, Duc d'Anjou & de Lorraine, Comte de Provence, m. 1480.
Charles III. d'Anjou, dernier Comte de Provence, 1481.

On obſerve ici que Pierre *III. Roi d'Arragon avoit épouſé en* 1262, Conſtance, *fille de* Mainfroi *le bâtard, & que pour s'établir en Sicile, il fait égorger tous les François qui s'y trouvoient en* 1282; *c'eſt là ce qu'on appelle communement les Vêpres Siciliennes.*

Rois de Sicile de la Maiſon d'Arragon.

Pierre I. *d'Arragon*, m. 1286.
Jacques I. 1327.
Frédéric I. 1328.
Pierre II. 1342.
Louis, 1355.
Frédéric II. *le Simple*, 1377.
Martin, *Prince d'Arragon, fils de Martin Roi*, 1409.
Martin II. *R. d'Arragon*, 1412.
Ferdinand *de Caſtille, le Juſte.*
Jeanne IIe. Reine de Naples, adopte d'abord Alphonſe V. Roi d'Arragon : elle le deshérite 3 ans après à cauſe d'ingratitude, & adopte en ſa place René Comte de Provence.

. . . . . .

Alphonſe V. *Roi d'Arragon*, m. 22 *Juin* 1458.
Ferdinand I. *bâtard d'Arragon*, 1494.
Alphonſe VI. m. 19 *Nov.* 1495.
Charles VIII. *R. de France*, 1495.
Ferdinand II. m. 7 *Sept.* 1496.
Frédéric, d'abord Prince de Tarente, eſt dépouillé en 1501.
Louis XII. Roi de France, jouit en 1502.
Ferdinand III. *R. d'Arrag.* 1516.
Charles-Quint, *Emp. abdique*, 1554.
Philippe II. *R. d'Eſpagne*, m. 1598.
Philippe III. *R. d'Eſp.* m. 1621.
Philippe IV. *R. d'Eſp.* m. 1665.
Charles II. *R. d'Eſp.* m. 1700.
Philippe V. de Bourbon jouit juſqu'au 7 *Juil.* 1707.
Charles VI. d'Autriche cède la Sicile ſeulement en 1713.
Victor-Amédée II. Duc de Savoye inveſti ſeulement de la Sicile en *Juil.* 1713, perd ce Roïaume en 1719.
Philippe V. *Roi d'Eſp.* remis en poſſeſſion de la Sicile, l'abandonne en 1720.
Charles VI. Empereur, remis en poſſeſſion, perd le Roïaume des Deux-Siciles en 1734.
Don Carlos Infant d'Eſpagne, fils aîné du ſecond lit de Philippe V. & frère conſanguin de Ferdinand VI. ceſſionnaire des droits de ſon père, Roi de Naples en 1734 & de Sicile en 1735, eſt né le 20 *Janv.* 1716.

ARTICLE XVII.

DES DUCS DE PARME ET DE PLAISANCE.

PIERRE-LOUIS-FARNESE, *créé Duc de Parme & de Plaiſance en* 1545, *meurt* 10 *Sep.* 1547.
Octave, 2 *Sept.* 1586.
Alexandre, 3 *Déc.* 1592.
Ranuce I. 1622.
Odoard I. 12 *Sept.* 1646.
Ranuce II. 8 *Déc.* 1694.
Odoard II. *fils aîné étoit mort Prince héréd.* 5 *Sept.* 1693, *laiſſant pour fille unique Eliſabeth aujourd'hui Reine Douairière d'Eſpagne.*
François, *ſecond fils*, m. *ſans poſt.* 26 *Fév.* 1727.
Antoine, *troiſième fils, d'abord Cardinal*, m. *ſans poſt.* 10 *Janv.* 1731.
Don Carlos, *aujourd'hui Roi des Deux-Siciles, cède les Duchés pour la Couronne des Deux-Siciles en* 1735.
Charles VI. *Empereur devenu Duc de Parme, & de Plaiſance par la ceſſion de Don Carlos*, m. 20 *Oct.* 1740.
Marie-Thérèſe, *aujourd'hui Impératrice, cède les mêmes Duchés par les Préliminaires de Paix de* 1748.
Don-Philippe, Infant d'Eſpagne, frère germain de Don Carlos, Duc de Parme & de Plaiſance par les Préliminaires de Paix, eſt né 15 Mars - 1720.

DES GRANDS DUCS DE TOSCANE.

ALEXANDRE DE MÉDICIS, *fils naturel du Pape Clement VII. déclaré Duc Souverain de Florence par l'Empereur Charles V. en* 1531, m. 7 *Janv.* 1537.
Coſme I. *le Grand, inveſti du titre de Grand-Duc de Toſcane par Bulle du Pape Pie V. le* 27 *Août* 1570, m. 21 *Avril* 1574.
. . . . . .
Jean-Gaſton de Médicis, m. *ſans poſtérité*, 19 *Juil.* 1737.
François-Etienne, *aujourd'hui Empereur, a eu le Grand-Duché de Toſcane en échange de la Lorraine, & par ceſſion de la Reine Douairiere d'Eſpagne comme unique héritière.*

DES DUCS DE MODENE.

Le Modenois ou Etat de Modène fut érigé en Duché par l'Empereur Frédéric III. en 1452, en faveur de BORSO D'EST, fils naturel de Nicolas III. Marquis d'Eſt & de Ferrare.

. . . . . .
Céſar-d'Eſt *eſt forcé de céder le Duché de Ferrare au Pape Clement VIII. & m. en* 1628.
. . . . . .
Renaud d'Eſt, *né en* 1655, m. 26 *Oct.* 1737.
François-Marie d'Eſt, *fils, aujourd'hui Duc de Modène, eſt né* 2 *Juillet* 1698.

DES GRANDS MAITRES DE MALTE.

GERARD *le Bienheureux*, natif du Martigues en Provence, Directeur de l'Hôpital établi à Jéruſalem après la conquête de cette Ville par Godefroi de Bouillon en 1099, & regardé communement comme le premier Grand-Maître de l'Ordre des Hoſpitaliers, aujourd'hui nommé Ordre de Malte, meurt en 1118.

. . . . . .

Fouques de Villaret, ſous qui ſe fait la conquête de l'Iſle de Rhodes 15 Août 1310, abdique en 1323.

. . . . . .

Philippe de Villiers-de-l'Iſle-Adam, *Pariſien*, ſous qui l'Ordre perd Rhodes en 1522, & s'établit à Malte en 1530, m. 21 Août 1534.

. . . . . .

Rémond Deſpuig, de l'Iſle de Mayorque, m. 18 Fév. 1741.

Emanuel Pinto, *Portugais*, aujourd'hui Grand-Maître, eſt né 24 Mai 1681, & élu 21 Fév. 1741.

DES DOGES DE VENISE.

PAULLUCCIO *ou* PAUL-LUC ANAFESTE, premier Doge ou Duc, élu en 709, m. en 729.

. . . . . .

Pierre Gradénigo, auteur de la forme de Gouvernement qui ſubſiſte encore aujourd'hui, m. en 1311.

. . . . . .

Marin Faliéri eſt décapité en 1355, pour avoir tenté d'uſurper la Souveraineté.

. . . . . .

Louis Piſani, m. 1741.

Pierre Gremiani, Doge, élu le 30 Juin 1741, couronné 1 Juillet, & m. en 1751.

François Loredano de S. Etienne, élu Doge en Août 1751.

DES DOGES DE GENES.

SIMON BOCCANEGRA, premier Doge ou Duc élu en 1339, eſt chaſſé par ſes concitoyens en 1344.

. . . . . .

Faul Frégoſo cède la Ville au Duc de Milan en 1448.

. . . . . .

Obert Cattaneo élu en 1528, après la liberté rendue à la Patrie, eſt établi biennal ſeulement.

. . . . . .

Nicolas Doria eſt le premier traité de *Séréniſſime* en 1579.

. . . . . .

Jean-François-Brignolé-Salé, élu Doge en Fév. 1746, finit en Mars 1748.

César Cattaneo élu en Mars 1748, & couronné le 31 Août même année, finit en 1750.

N. élu en 1750, finit en 1752.

Charles-Adam Centurion, élu en 1752, finit en 1754.

N. élu en 1754, régnant.

DES PRINCES D'ORANGE.

GUILLAUME Comte de Naſſau, Prince d'Orange, IX. du nom dans la ſucceſſion de Naſſau, & I. dans celle d'Orange, élu en 1570 Chef des Etats de Zélande, Hollande & Friſe, ſous le titre de *Stadhouder* ou Lieutenant-Général pour le Roi d'Eſpagne, puis de ceux de Brabant en 1580, ſous le titre de *Ruïart*, & élu de même ou confirmé par les autres Provinces en 1582 & 1583, eſt aſſaſſiné 10 Juin 1584.

. . . . . .

Guillaume-Henri III. élu en 1674, & depuis Roi de la Grande-Bretagne, m. ſans poſt. 19 Mars 1702. (*La Charge de Stadhouder eſt ſupprimée alors par un Decret des Etats, & n'a été rétablie qu'en* 1747).

Guillaume-Charles-Henri-Friſon de Naſſau, Prince Titulaire d'Orange, né Stadhouder de Friſe, arrière-petit-fils d'une ſœur de Guillaume II. Prince d'Orange, & deſcendant au cinquième degré d'un frère cadet de Guillaume I. élu Stadhouder des Etats-Généraux 15 Juin 1747, né 1 Sept. 1711, m. 22 Oct. 1751.

Guillaume, ſon fils, Stadhouder, eſt né le 5 Mars 1748.

ARTICLE XVIII.

DES ROIS D'ESPAGNE.

LEs Celtes furent des premiers Peuples qui regnèrent en Eſpagne, d'où eſt venu le nom de *Celtiberi*. Enſuite les Phéniciens & les Carthaginois vinrent auſſi s'y établir ; mais ces derniers ſeulement 500 ans ou environ avant l'Ere Chrétienne. Les Romains les en chaſſèrent, & poſſedèrent l'Eſpagne, depuis la priſe de Carthage, l'eſpace d'environ 700 ans ſous le déclin de leur Empire, les Goths, les Vandales, les Suèves, les Alains & les Silinges y dominèrent juſqu'au huitième ſiècle : Mais après pluſieurs révolutions, les premiers de ces Peuples en demeurèrent les Maitres. Wallia leur Roi, fut le premier qui y fixa ſon ſéjour en 416. Ce fut ſous le règne de Roderic ou Rodrigues que les Maures y furent appellés par le Comte Julien dont ce Roi avoit violé la fille. Ces Africains remportèrent pluſieurs victoires, & tuèrent le malheureux Roderic dans une bataille en 713.

Atanarezo, Génér. des Goths, vers 370.
Alaric I. auſſi Général des Goths, vers 392.
Ataulphe, Roi des Goths en 414, M. 416.
Sigeric, Roi des Goths, M. 416.
WALLIA, *Roi*, M. 419.
Théodoric I. M. G. 451.
Thoriſmond, M. 453.
Théodoric II. M. 466.
Euric, m. 484.
Alaric II. M. G. 506.
Geſalric, M. G. 509.
Amalaric, M. G. 531.
Theudis, M. 548.
Théodeſile, M. 549.
Aguila, M. 554.
Atanagilde, m. 567.
Luiba I. m. 568.
Léovigilde, m. 586.
Ricarede I. *Roi Catholique, ſes Prédéceſſeurs étoient Ariens*, m. 601.
Luiba II. *dépoſé*, & M. 603.
Viteric, M. 610.
Gundimar, m. 612.
Siſebut, m. 621.
Ricarede II. m. 621.
Suintilla I. *abd. ou dép. en* 621.
Richemer, *fils de Suintilla.*
Siſenand, 631.—m. 636.
Suintilla II. m. 640.
Tulgas, m. 642.
Cindalvind, m. 651.
Receſvind, m. 672.
Bamba *abdique en* 680.
Ervige, m. 687.
Egica, m. 702.
Vitiza, *aſſocié en* 699, *dép.* 708.
Roderic ou Rodrigues dernier Roi des Goths eſt défait par Muſça Général des Maures, dans une bataille qui dura 8 jours, en 713.

Ballazin, fils de Muſça, eſt établi Roi dans une partie de l'Eſpagne. Sous ſon règne le reſte de cette Monar-

chie eſt diviſé entre 15 Rois Maures qui s'entre-tuent en ſe faiſant la guerre les uns aux autres.

Acabat, Maure de nation, fait mourir plus de 300 perſonnes alliées aux Rois ſes Prédéceſſeurs.

Les Chrétiens qui, après la fatale journée où Roderic fut tué, n'avoient pu conſerver qu'une partie de l'Aſturie, la Biſcaye & le Païs qui eſt auprès des Pyrenées, reprennent un peu courage, & aïant choiſi Pélage pour leur Roi, ils ſe rendent maîtres d'Oviedo, Capitale de l'Aſturie, chaſſent les Maures de cette Province, prennent encore ſur eux la Ville de Léon, & poſent ainſi les fondemens du Roïaume de ce nom, après avoir remporté une glorieuſe victoire ſur leurs ennemis.

ROIS DE LÉON.

PÉLAGE, *fils de Favila que Vitiza avoit fait tuer premier Roi en* 717 *ou* 18, m. *en* 736.
Favila, *fils de Pélage* M. 738.
Alphonſe I. m. 757.
Froila I. M. 769.
Aurélius, m. 775.
Silon, m. 783.
Mauregat, m. 789.
Vérémond I. *abdique en* 791.
Alphonſe II. *le Chaſte* m. 824.
Ramir I. m. 850.
Ordogne I. m. 862.
Alphonſe III. *le Grand, abd.* 910.
Garcie, m. 913.
Ordogne II. m. 923.
Froila II. m. 924.
Alphonſe IV. *abdique en* 929.
Ramir II. m. 950.
Ordogne III. m. 955.
Ordogne IV. M. 956.
Sanche *le Gros*, m. 967.
Ramir III. *dépoſé en* 982.
Vérémond II. m. 999.
Alphonſe V. M. G. 1027.
Vérémond III. M. 1037.
Sanche *ou* Sanchette *héritière eſt mariée avec* Ferdinand *R. de Caſtille.*

ROIS DE CASTILLE & enſuite de LÉON, réunis.

Garcias *ou* Garcie I. *Roi ou ſeulement Comte en* 968, *meurt en* 1006.
Sanche I. 1028.
Garcie II. 1028.
Nunnie mariée avec Sanche le grand Roi de Navarre.
Ferdinand I. Roi de Caſtille en 1035, & de Léon par ſon mariage avec Sanchette, m. 1065.
Sanche II. *le Fort*, M. 1073.
Alphonſe VI. *le Vaill.* m. 1109.
Urraque mariée 1°. Avec Raimond Comte de Bourgogne, 2°. Avec Alphonſe I. Roi d'Arragon, m. 1126.
Alphonſe VII. fils de Raimond Comte de Bourgogne eſt dépoſé, & m. 1157.
Sanche III. Roi de Caſtille ſeulement, m. 1158.
En Léon Ferdinand II. 1188.
Alphonſe VIII. *le Bon*, 1214.
En Léon Alphonſe IX. 1230.
S. Ferdinand III. auſſi Roi de Léon en 1230, m. 1252.
Réunion de la Galice.
Alphonſe X. *le Sage*, m. 1284.
Sanche IV. m. 1295.
Ferdinand IV. m. 1312.
Alphonſe XI. m. 1350.
Pierre *le Cruel*, M. 1369.
Henri II. *le Bâtard*, m. 1379.
Jean d'Angleterre Duc de Lancaſtre, quatrième fils du Roi Edouard III.
Jean I. M. 1390.
Henri III. *le Valétudin.* m. 1406.

Jean II. m. 1454.
Henri IV. m. 1474.
Iſabelle, *fille de* Henri IV. *mariée avec* Ferdinand *le Catholique Roi d'Arragon*, m 26. *Nov.* 1504.
Jeanne, *leur fille, ſurnommée la folle, eſt mariée avec* Philippe *de Bourgogne, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur* Maximilien I. *De ce mariage ſont ſortis* Charles V. & Ferdinand I. *le premier, Empereur & Roi d'Eſpagne, le ſecond Empereur après ſon frère, & par ſa démiſſion volontaire.*

ROIS D'ARRAGON.

RAMIR I. *fils naturel de* Sanche I. *Roi de Caſtille, & Roi en* 1035, m. 1067.
Sanche, 1094.
Pierre I. 1104.
Alphonſe I. 1134.
Ramir II. 1137.
Pétronille *mariée avec* Raimond *Comte de Barcelone, qui n'eſt appellé que Prince d'Arragon*, 1162.
Alphonſe II. *le Chaſte*, 1196.
Pierre II. 1213.
Jacques I. enleve le Roïaume de Valence aux Maures en 1238, chaſſe ces infidèles de l'Iſle de Mayorque en 1270, & m. 1276.
Pierre III. 1285.
Alphonſe III. 1295.
Jacques II. 1327.
Alphonſe IV. 1336.
Pierre IV. 1388.
Jean I. 1395.
Martin, 1410.
Ferdinand I. *le Juſte*, 1416.
Alphonſe V. *le Sage*, 1458.
Jean II. m. 19 *Janv.* 1479.
Ferdinand II. ou le Catholique, auſſi Roi de Caſtille en 1506, & V. du nom par ſon mariage avec Iſabelle fille de Heri IV. s'empare de la Navarre en 1512, chaſſe les Maures du Roïaume de Grenade, & m. 23 *Janv.* 1516.

ROIS DES ESPAGNES.

JEANNE ſurnommée *la folle*, fille de Ferdinand & d'Iſabelle, avoit épouſé, comme j'ai déja obſervé, Philippe Archiduc d'Autriche, lequel m. 25 Sept. 1506.

CHARLES I. depuis Empereur, & communement appellé Charles-Quint, fils de Philippe, & de Jeanne, ſuccède à Ferdinand II. en 1516, & abd. 25 *Oct.* 1555.
Philippe II. m. 13 *Sept.* 1598.
Philippe III. m. 31 *Mars* 1621.
Philippe IV. m. 17 *Sept.* 1665.
Charles II. m. *ſans poſt.* 1 *Nov.* 1700.
Philippe V. auparavant Duc d'Anjou, ſecond fils de Louis I. Dauphin de France, & petit-fils par ſon père d'une ſœur aînée de Charles II. abdique volontairement 15 *Janv.* 1724.
Louis, fils aîné de Philippe V. & de premier lit, proclamé 16 *Janv.* 1724, m. ſans poſtér. 31 *Août* de la même année.
Philippe V. *reprend le gouvernement le* 6 *Sept.* & m. 9 *Juil.* 1746.
Ferdinand VI. aujourd'hui Roi des Eſpagnes, & des Indes, fils cadet du premier mariage de Philippe V. eſt né 13 *Sept.* 1713.

ARTICLE XIX.

DES DUCS DE LORRAINE.

I. CHARLEMAGNE, Roi de France, & Empereur, m. 28 *Juin* 814.
II. Louis *le Débonnaire*, fils, Roi de France & Emper. m. 20 *Juin* 840.
III. Lothaire I. fils, Empereur, m. 29 *Sept.* 855. *Il partagea ſes Etats entre ſes*

trois *fils*, & donna au ſecond nommé Lothaire, *la Bourgogne avec l'Auſtraſie, qui de ſon nom fut appellée Lotharingia, Lothier, & Lorraine.*

I. Lothaire II. fils, Roi de Lorraine en 855, m. en *Août* 869.
II. Louis *le Germanique*, oncle, m. en 876.
III. Charles *le Gros*, troiſième fils de Louis le Germanique, m. 888.
IV. Arnoul, fils naturel de Carloman, & neveu de Charles le Gros, renonce en 895.
V. Zwentebold, fils naturel d'Arnoul, & Roi de Lorraine, M. le 14 Août 900.
VI. Louis IV. dit *l'Enfant*, Empereur, & frère de Zwentebold, m. le 21 de *Janv.* 912.

Les Rois de France, & des Ducs Bénéficiaires juſqu'à

I. Gerard *d'Alſace*, Duc de Lorraine en 1048, m. en 1070.
II. Thierri I. fils, m. en 1115.
III. Simon I. fils, m. le 13 *Janv.* 1147.
IV. Mathieu I. fils, m. le 14 de *Mai* 1176.
V. Simon II. fils, m. 1207.
VI. Frédéric I. *frère*, m. 1208.
VII. Frédéric II. fils, m. 1213.
VIII. Thibaud I. fils, m. 1220.
IX. Mathieu II. *frère*, m. 10 *Fév.* 1251.
X. Frédéric III. f. m. 31 *Déc.* 1303.
XI. Thibaud II. f. m. 3 *Mai* 1312.
XII. Frédéric IV. f. m. 22 *Août* 1328.
XIII. Rodolfe ou Raoul f. M. 1346.
XIV. Jean, fils, m. 27 *Sept.* 1390.
XV. Charles I. *le Hardi*, f. m. 1430.
XVI. *Iſabelle d'Alſace*, fille, Ducheſſe de Lorraine, m. le 27 de *Fév.* 1453. Elle épouſe *René I.* Duc d'Anjou, Roi de Sicile, arrière-petit-fils de France, m. le 10 de *Juil.* 1480.
XVII. Jean II. d'Anjou, fils, le 16 *Déc.* 1470.
XVIII. NicolasI. d'Anjou, fils, 24 *Juil.* 1473.
XIX. René II. (*) fils de Ferri II. de Lorraine, Comte de Vaudemont, & d'Yolande d'Anjou fille du Roi René I. m. le 10 *Déc.* 1508.
XX. Antoine, fils, 15 *Juin* 1544.
XXI. François, fils, 12 *Juin* 1545.
XXII. Charles II. f. 14 *Mai* 1608.
XXIII. Henri *le Bon*, f. 30 *Juil.* 1624.
XXIV. *Nicole*, fille aînée, m. 21 *Fév.* 1657. Charles III. f. de François de Lorraine, C. de Vaudemont, abdiq. en 1634.
XXV. Nicolas-François, *frère* de Charles III. épouſe Claude de Lorraine, ſœur cadète de Nicole, m. 25 *Janv.* 1670.
XXVI. Charles IV. Léopold, fils, m. 18 *Août* 1690.
XXVII. Léopold-Joſeph, f. le 27 *Mars* 1729.
XXVIII. François-Etienne, f. aîné aujourd'hui Empereur, céda en 1736 (**) les Duchés de Lorraine & de Bar, en faveur de
XXIX. Staniſlas Leczinsky, Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie, qui en fut mis en poſſeſſion le 18 *Janv.* 1737. Mais après la mort de ce Monarque, les Duchés de Lorraine, & de Bar doivent être réunis à la couronne de France.

(*) *De Claude de Lorraine, 2e. fils du Duc René II. ſont ſorties toutes les Branches de la Maiſon de Lorraine établies en France.*

(**) *On peut conſulter par rapport à cette ceſſion, les Préliminaires de 1735, art. 1 & art. ſéparé, les Conventions du 11 Avril & du 28 Août 1736, art. 2, le Traité de Vienne de 1738, art. 4, 6 & 9, &c.*

ARTICLE XX.

DES ROIS DE FRANCE.

LEs Peuples qui habitoient entre la Mer d'Allemagne, le Weſer, le Mein & le Rhin, aïant peu de tems après la mort de Céſar-Auguſte, ſécoué le joug de la domination des Romains, prirent le nom de *Francs*, c'eſt-à-dire, de Peuples libres. Ils paſſent le Rhin l'an 420 ſous Pharamond leur Chef, & aïant fait une irruption dans les Gaules, ils font divers efforts pour s'y établir: Mais cette gloire étoit réſervée à Meroüée, qui après avoir conquis la Picardie, la Normandie, partie de l'Iſle de France, & tout ce qui eſt au-delà de la Moſelle juſqu'à Mayence, & avoir remporté dans la Champagne une victoire célèbre ſur Attila Roi des Huns, établit le premier ſon Siège à Paris, & m. l'an 457.

PHARAMOND, fils de Marcomir, élu Roi ou Général à Wurtzbourg en Franconie environ l'an 414 ou 418, regardé comme le Fondateur de la Monarchie Françoiſe, m. en 428.

CLODION *le chévelu*, fils ou parent de Pharamond, m. 448.

PREMIERE RACE, DES MÉROVINGIENS.

MÉROUÉE, que l'on dit gendre de Clodion. Il eſt regardé comme le Chef de la première Race, qui prend de ce Prince le nom de Mérovingienne. Mérouée règne près de 10 ans, & m. en 458.

CHILDÉRIC I. ſon fils, règne environ 24 ans, & m. en 481.

CLOVIS I. *le Grand*, ſon fils, né en 466, baptiſé en 496 par ſaint Remy, Evêque de Reims, règne 30 ans, & m. le 27 Nov. 511.

CHILDÉBERT I. 3e fils de Clovis, règne 47 ans, 27 jours, & M. G. le 23 Déc. 558.

CLOTAIRE I. 4e fils de Clovis, né en 497, Roi de Soiſſons en 511, d'Orléans en 532, de Bourgogne en 534, de France le 23 Déc. 558, règne en tout 50 ans, & m. à Compiegne en Déc. 561.

CHARIBERT, fils de Clotaire I. règne près d'onze ans, & m. 7 Mai 750.

CHILPÉRIC I. 3e fils de Clotaire I. né en 523, Roi de Soiſſons en 561, Roi de France en 570, règne en tout près de 23 ans, & M. en Oct. 584.

CLOTAIRE II. fils de Chilpéric I. & de Frédegonde, né en Juin 584, règne âgé de 4 mois, devient Roi d'Auſtraſie en 599, Roi de toute la France en 613, règne 44 ans & quelques mois, & m. 28 Sept. 628.

DAGOBERT I. ſon fils, né vers 602, Roi d'Auſtraſie en 622, Roi de France en 628, règne en tout 16 ans, & m. le 19 Janv. 638.

CLOVIS II. ſon fils, né en 634, Roi d'Auſtraſie en 628, règne près de 19 ans, & m. au commencement de 656.

CLOTAIRE III. fils aîné de Clovis II. né en 652, Roi de France & Bourgogne ſous la Régence de Batilde ſa mère en 656, règne près de 14 ans, m. 670.

CHILDÉRIC II. ſecond fils de Clovis II. né en 653, Roi d'Auſtraſie en 660, Roi de France & de Bourgogne en 670, règne en France près de quatre ans, & M. en 673.

THÉODORIC ou Thierry I. troiſième fils de Clovis II. né vers l'an 654, enfermé à l'Abbaïe de S. Denis en 670, tiré de S. Denis pour être Roi en 673, règne environ dix-ſept ans, & m. en 691.

CLOVIS III. ſon fils, nommé auſſi Clotaire, né en 680 ou 681, Roi de France en 691, règne près de cinq ans, & m. ſans poſtérité en 695.

CHILDEBERT II. ſurnommé *le Juſte*, deuxième fils de Thierry I. né vers l'an 682, Roi de France en 695, règne près de dix-ſept ans, & m. le 14 Avril 711.

DAGOBERT II. nommé auſſi Clovis, fils de Childebert II. né en 699, Roi de France le 14 Avril 711, règne 4 ans, 9 mois, 5 jours, & m. le 19 Janv. 716.

CHILPÉRIC II. *ou* Daniel, fils de Childébert II. raſé pour être d'Egliſe, Roi le 19 Janv. 716, règne près de 5 ans, m. en 721.

Clotaire IV. produit par Charles-Martel, paroît pendant 17 mois en 718 & 719.

THIERRY II. fils de Dagobert II. né en 713 *ou* 714, enfermé à Chelles en 716, règne près de 17 ans, & m. en 737.

Charles-Martel, Maire du Palais depuis 719, gouverne depuis 737 juſqu'en 741.

Anarchie de deux ans depuis 741 juſqu'en 743.

CHILDÉRIC III. frère de Thierry II. établi Roi l'an 743, dépoſé en Mars 751, raſé & enfermé à S. Bertin de S. Omer, règne environ 9 ans, & m. le 27 *Juil.* 754.

Thierry ſon fils eſt tondu, & enfermé à S. Vandrille, en même tems que ſon père eſt mis à Sithiu ou S. Bertin.

SECONDE RACE, DES CARLOVINGIENS.

PEPIN *le Bref*, à cauſe de ſa petite taille, né en 714, Duc des François en 743, reconnu Roi en 751, couronné le premier Mai 752, ſacré de nouveau à S. Denis par le Pape Etienne III. le 28 Juil. 754, règne 16 ans, 4 mois, 24 jours, & m. le 24 Sept. 768.

CHARLES *le Grand* ou Charlemagne, fils aîné de Pepin, né à Aix-la-Chapelle le 2 Avril 742, ſacré avec ſon père en 754, ſuccède au Roïaume le 24 Septembre 768, reconnu à Noyon le 9 Octobre ſuivant, déclaré Empereur à Rome le 25 Décembre 800 ou 801, règne en France 45 ans, 4 mois, 4 jours, comme Empereur 13 ans, un mois, 4 jours, meurt le 28 Janvier 814 âgé de 72 ans, inhumé à Aix-la-Chapelle, canoniſé le 29 Décembre 1165 par l'Antipape Paſchal III.

LOUIS I. *le Pieux* ou *le Débonnaire*, ſon fils, né en 778, déclaré Roi d'Aquitaine l'an 780, couronné à Rome le 15 Avril 781, aſſocié à l'Empire le 16 Novembre 813, ſuccède le 28 Janvier 814, couronné derechef à Reims en 816, règne ſeul 26 ans, 4 mois, 24 jours, dépoſé & enfermé à S. Médard de Soiſſons en 833, remis en liberté, & rétabli l'an 834, m. 20 Juin 840.

CHARLES II. *le Chauve*, ſon fils, né le 13 Janvier 823, Roi de Lorraine en 869, couronné Empereur à Rome le 25 Décembre 875, règne comme Roi 27 ans, 3 mois, 16 jours, comme Empereur un an, 9 mois, 16 jours, m. le 6 Octobre 877.

LOUIS II. le *Bégue*, ſon fils, né le 1 Novembre 843, Roi d'Aquitaine en 867, Roi de France le 6 Octobre 877, couronné Empereur à Troyes le 7 Septembre 878, m. le 10 Avril 879.

LOUIS III. & CARLOMAN, fils de Louis II. Rois de France en 879, ſacrés dans l'Abbaïe de Ferrières, partagent les Etats à Amiens en 880. Louis règne en Neuſtrie 2 ans, 3 mois, 22 jours, & m. à S. Denis le 10 Août 882.

CARLOMAN, né en 866, Roi d'Aquitaine & de Bourgogne en 879 & 880, Roi de France en 882, règne en tout 5 ans, 8 mois, 4 jours, & M. à la chaſſe près Montlhery, le 14 Déc. 884.

CHARLES le Gras ou *le Gros*, Empereur, troiſième fils de Louis Roi de Germanie, lequel étoit l'un des fils de Louis *le Débonnaire*, gouverne la France un peu plus de 3 ans, durant la minorité de Charles *le Simple*, ſe fait ſacrer Roi en 884, dépoſé de l'Empire par les Allemans en 887, m. à Inding en Suabe l'an 888.

EUDES, fils aîné de Robert *le Fort*, Duc de France après ſon père, Comte d'Angers & de Paris, eſt chargé de la Régence du Roïaume après la retraite de Charles *le Gras*, prend le titre de Roi de France & d'Aquitaine en 888, ſe fait ſacrer à Compiegne; règne dix ans moins neuf jours, & m. le 3 Janvier 898.

CHARLES III. *le Simple*, fils poſthume de Louis II. né le 17 Septembre 879, couronné à Reims le 28 Janvier 893, Roi de Lorraine en 912, Roi de France de droit depuis le 14 Déc. 884, règne tant en minorité, que par lui-même 44 ans, 10 mois, 1 jour, priſonnier au Château de Péronne 923, y meurt 7 Oct. 929.

ROBERT, Duc de France, frère cadet du Roi Eudes, s'empare de la Couronne l'an 922, ſacré à Reims 30 Juin 922, gouverne 11 mois, 14 jours, tué au combat de Soiſſons le 15 Juin 923.

RAOUL ou *RODOLPHE* de Bourgogne, Régent ou Adminiſtrateur pendant la priſon de Charles *le Simple*, ſe fait ſacrer Roi à Soiſſons le 13 Juillet 923, Roi titulaire 12 ans, 6 mois, 2 jours, m. le 15 Janvier 936.

LOUIS IV. dit *d'Outremer*, fils de Charles *le Simple*, né en 921, élevé en Angleterre, couronné à Laon le 19 Juin 936, règne depuis la mort de ſon père 24 ans, 11 mois, 27 jours, & depuis la mort de Raoul 18 ans, 3 mois, 26 jours, m. 10 Sep. 954.

LOTHAIRE, fils de Louis IV. né à Laon en 941, ſacré à Reims le 12 Novembre 954, règne 32 ans, 4 mois, 18 jours, & m. à Compiegne le 2 Mars 986.

LOUIS V. ou *le Fainéant*, fils de Lothaire, né vers l'an 967, couronné le 20 Juin 979, Roi ſeulement le 2 Mars 986, règne ſeul un an, 3 mois, 20 jours, m. ſans poſt. le 21 Mai 987.

(*Charles, oncle de Louis V. meurt en priſon, auſſi bien que ſes deux enfans Louis & Charles*, 994.)

TROISIÉME RACE, DES CAPÉTIENS.

HUGUES CAPET, fils d'Hugues le Grand, Comte d'Autun, de Sens, d'Orléans, de Poitiers & de Paris; né vers l'an 939, Duc de France, & Comte de Paris l'an 960, élu Roi de France à Noyon en Mai 987, ſacré à Reims le 3 Juillet 987, règne 9 ans, 3 m. 21 jours, m. le 24 Octobre 996, âgé de 57 ans.

ROBERT, ſon fils, né vers l'an 971, ſacré à Reims le 1 Janvier 988, Roi le 24 Oct. 996, règne ſeul 33 ans, 9 m. 4 jours, m. à Melun le 20 Juillet 1031.

HUGUES, ſon fils, né vers l'an 1007, couronné & ſacré le 19 Juin 1017, m. ſans alliance avant ſon père le 17 Sept. 1026.

HENRI I. deuxième fils de Robert, né

né vers l'an 1008, ſacré à Reims le 14 Mai 1027, ſuccède le 20 Juillet 1031, règne ſeul 29 ans, 15 jours, m. 24 Août 1060.

PHILIPPE I. ſon fils, né en 1049, ſacré à Reims 23 Mai 1059, ſuccède le 24 Août 1060, règne depuis ſon ſacre 49 ans, 2 mois, 6 jours, & depuis la mort de ſon père 47 ans, 11 mois, 25 jours, m. le 29 Juillet 1108.

Louis VI. ou *le Gros*, ſon fils, né l'an 1077 ou 1078, aſſocié au Trône l'an 1103, ſacré à Orléans 2 Août 1108, règne 29 ans, 3 jours, m. le 1 Août 1137. (*Philippe, ſon fils aîné, né le 29 Août 1119, ſacré à Reims le 14 Avril 1129, m. le 13 Octobre 1131.*)

LOUIS VII. ou *le Jeune*, fils cadet de Louis VI. né en 1120, ſacré à Reims le 25 Octobre 1131, règne ſeul 43 ans, 1 mois, 17 jours, m. le 18 Sept. 1180.

PHILIPPE II. ou *Auguſte*, ſon fils, né le 22 Août 1165, ſacré à Reims le 1 Novembre 1179, ſuccède le 18 Septembre 1180, règne 42 ans, 9 mois, 26 jours, m. le 14 Juillet 1223.

LOUIS VIII. *le Lion*, ſon fils, né le 3 Septembre 1187, ſacré à Reims le 6 Août 1223, règne 3 ans, 3 mois, 24 jours, m. le 8 Novembre 1226, a eu onze enfans, dont neuf garçons.

S. LOUIS IX. ſon fils, né à Poiſſi le 25 Avril 1215, ſacré à Reims le 29 Novembre 1226, règne 43 ans, 9 mois, 26 jours, m. devant Tunis en Afrique 25 Août 1270, ſes entrailles miſes à Montreal en Sicile, ſes os portés à S. Denis 22 Mai 1271, canoniſé 11 Août 1297, ſes Réliques portées à la Sainte Chapelle de Paris le 25 Août 1298, a eu onze enfans, dont ſix garçons; *Robert* de France ſon cinquième fils eſt la tige de la Maiſon de France aujourd'hui régnante.

PHILIPPE III. ou *le Hardi*, fils de S. Louis, né le 1 Mai 1245, ſacré à Reims le 15 Août 1271, règne 15 ans, 1 mois, 15 jours, m. à Perpignan 5 Oct. 1285.

PHILIPPE IV. ou *le Bel*, ſon fils, né en 1268, ſacré à Reims le 6 Janvier 1286, règne 29 ans, 1 mois, 23 jours, m. 29 Nov. 1314.

LOUIS X. ou *Hutin*, ſon fils, né le 4 Octobre 1289, Roi de Navarre 1 Octobre 1307, ſacré à Reims 24 Août 1315, règne un an, 6 mois, 6 jours, m. le 5 Juin 1316.

JEAN I. Roi de France, & de Navarre, né poſthume 15 Nov. 1316, m. le 19 du même mois.

PHILIPPE V. ou *le Long*, frère de Louis X. Régent du Roïaume depuis le 5 Juin juſqu'au 19 Novembre, Roi de France le 19 Novembre 1316, règne 5 ans, 1 mois, 14 jours, m. 2 Janv. 1322.

CHARLES IV. ou *le Bel*, troiſième fils de Philippe *le Bel*, Roi de France & de Navarre, né l'an 1294 ou 1295, ſacré à Reims le 21 Février 1322, règne 6 ans, 30 jours, m. le 1 Fév. 1328.

PHILIPPE VI. auparavant Comte de Valois, & couſin germain, fils de Charles Comte de Valois, qui fut troiſième fils de Philippe *le Hardi* Roi de France; né en 1293, ſacré à Reims 29 Mai 1328, règne 22 ans, 5 mois, 21 jours, m. le 22 Août 1356.

JEAN II. ou *le Bon*, fils aîné, né le 26 Avril 1319, ſacré le 26 Septembre 1350, fait priſonnier le 19 Septembre 1356, délivré en Mai 1360, règne 13 ans, 7 mois, 17 jours, m. à Londres 8 Avril 1364, inhumé à S. Denis.

CHARLES V. ou *le Sage*, ſon fils, né le 21 Janvier 1337, eſt le premier Dauphin de France, ſacré à Reims 29 Mai 1364, règne 16 ans, 5 mois, 8 jours, m. 16 Septembre 1380.

CHALES VI ou *le Bien-aimé*, ſon fils, né à Paris le 3 Décembre 1368, ſacré à Reims le 4 Novembre 1380, règne 42 ans, 1 mois, 6 jours, m. 21 Oct. 1422.

CHARLES VII. ou *le Victorieux*, ſon fils, né le 22 Février 1402, ſacré à Reims 17 Juillet 1429, règne 38 ans, 9 mois, un jour, m. le 23 Juillet 1461.

LOUIS XI. ſon fils, né le 3 Juillet 1423, ſacré à Reims 15 Août 1461, règne 22 ans, 1 mois, 8 jours, m. 30 Août 1483.

CHARLES VIII. ſon fils, né 20 Juin 1470, ſacré à Reims 30 Mai 1484, règne 14 ans, 7 mois, 9 jours, m. ſans poſtérité le 7 Avril 1498.

LOUIS XII. Père du peuple, fils de Charles Duc d'Orléans, qui l'étoit de Louis de France Duc d'Orléans, & ce dernier étoit fils de Charles V. Roi de France; né à Blois le 27 Juin 1462, ſacré à Reims 27 Mai 1498, règne 16 ans, 8 mois, 23 jours, m. ſans enfans mâles 1 Janvier 1515.

FRANÇOIS I. ou le Père des Lettres, fils de Charles Comte d'Angoulême, qui eut pour père Jean Comte d'Angoulême, & pour ayeul Louis Duc d'Orléans fils de Charles V. Roi de France; né à Coignac le 12 Septembre 1494, ſacré à Reims 25 Janvier 1515, priſonnier à Pavie 24 Février 1525, règne 32 ans, 2 mois, 29 jours, m. 31 Mars 1547.

HENRI II. ſon fils, né le 31 Mars 1519, ſacré à Reims 26 Juillet 1547, règne 12 ans, 3 mois, 10 jours, M. d'un coup de lance dans un Tournois le 10 Juillet 1559.

FRANÇOIS II. ſon fils, né le 19 Janvier 1543, ſacré le 18 Septembre 1559, règne un an, 4 mois, 26 jours, m. ſans poſt. 5 Décembre 1560.

CHARLES MAXIMILIEN, IX. du nom, frère de François II. né le 27 Juin 1550, ſacré à Reims le 15 Mai 1560, règne 15 ans, 5 mois, 25 jours, m. ſans enfans légitimes 30 Mai 1574.

HENRI III. autre frère de François II. né le 19 Septembre 1551, élu Roi de Pologne 9 Mai 1573, couronné le 15 Février 1574, revient en France en Septembre 1574, ſacré à Reims 13 Février 1575, règne 15 ans, 2 mois, 3 jours, aſſaſſiné à S. Cloud le 1 Août 1589, M. ſans poſtérité le lendemain deuxième.

HENRI IV. ou *le Grand*, auparavant Roi de Navarre, couſin du dix ou onze degré, & cependant le plus proche héritier, né à Paris le 13 Décembre 1553, Roi de Navarre en 1572, Roi de France le 2 Août 1589, ſacré à Chartres 27 Février 1594, règne 20 ans, 9 mois, 12 jours, aſſaſſiné à Paris 14 Mai 1610.

LOUIS XIII. ou *le Juſte*, ſon fils, & de Marie de Médicis, morte à Cologne le 3 Juillet 1642, né le 27 Septembre 1601, ſacré à Reims 17 Octobre 1611, règne 33 ans accomplis, m. 14 Mai 1643, a eu deux fils, Louis XIV. qui ſuit, & Philippe de France d'abord Duc d'Anjou, puis Duc d'Orléans, m. en 1701. Tige de la Branche d'Orléans.

LOUIS XIV. ou *le Grand*, fils de Louis XIII. & d'Anne d'Autriche, fille de Philippe III. Roi d'Eſpagne, morte le 20 Jan. 1666, né le 5 Septembre 1638, ſacré à Reims le 7 Juin 1654, marié le 4 Juin 1660 avec Marie-Thérèſe d'Autriche, fille de Philippe IV. Roi d'Eſpagne, née le 20 Sept. 1638, morte le 30 Juillet 1683. Louis XIV. règne 72 ans, 3 mois, 18 jours, & m. à Verſailles 1 Sept. 1715.

Louis Dauphin, fils unique, né le 1 Novembre 1661, marié le 28 Janvier 1680 avec Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Bavière, dont trois fils; Louis Duc de Bourgogne, depuis Dauphin de France; Philippe d'abord Duc d'Anjou, & depuis Roi d'Eſpagne en 1700 & V. du nom; & Charles Duc de Berry, mort ſans poſtérité en 1714. Louis Dauphin, fils unique du Roi Louis XIV. m. 24 Avril 1711.

Louis Duc de Bourgogne, Dauphin de France, fils de Louis premier Dauphin, né le 6 Août 1682, épouſe le 7 Décembre 1697 Marie-Adelaïde de Savoye, & meurt le 18 Février 1713.

LOUIS XV. *ſurnommé le Bien-aimé*, fils de Louis Duc de Bourgogne, né le 15 Février 1710, majeur le 16 Février 1723, ſacré à Reims le 25 Octobre 1722, marié en 1725 avec Marie-Anne Leczinski Princeſſe de Pologne, règne heureuſement.

Louis, Dauphin de France, ſon fils, né le 4 Septembre 1729, a épouſé, le neuf Février 1747, Marie-Joſephe de Saxe, Princeſſe de Pologne, née le 4 Nov. 1731.

N. de France, fils de Monſeigneur le Dauphin, eſt né à Verſailles le 13 Septembre 1751.

GÉNÉALOGIE

DE L'AUGUSTE MAISON DE BOURBON.

1. S. ARNOUL, Maire du Palais d'Auſtraſie, Duc, & Prince des François, puis Evêque de Metz l'an 611, m. en 640.
2. ANCHISE *ou* ANSEGISE, ſon fils, né avant l'an 611, m. 679.
3. PEPIN *le Gros*, ſon fils, Duc des François en 686, gouverne la France 27 ans, m. à Jupil près de Liege, 16 Déc. 714.
4. CHILDEBRAND, cinquième fils de Pepin *le Gros* ou de Heriſtel, m. avant l'an 804.
5. NEBELONG I. ſon fils, Comte d'Autun & de Bourgogne, vivant en 796.
6. THÉODEBERT, ſon fils, Comte de Madrie ou de Macon.
7. ROBERT, ſon fils, Maire du Palais d'Aquitaine ſous Pepin ſon beau-frère.
8. ROBERT *le Fort*, ſon fils, Comte d'Autun, du Vexin, d'Anjou, Duc & Marquis de France l'an 861, tué dans une bataille contre les Normands l'an 866 ou 867.
9. ROBERT, deuxième fils de Robert *le Fort*, Duc & Marquis de France, ſe fait élire Roi l'an 922, fut tué l'an 923, dans la bataille de Soiſſons qu'il gagna contre Charles *le Simple*.
10. HUGUES *le Grand*, *l'Abbé* ou *le Blanc*, fils de Robert, Comte d'Autun, de Sens, d'Orléans, de Poitiers, & de Paris, m. 956.
11. HUGUES CAPET, ſon fils, Roi de France, m. 996.
12. ROBERT, ſon fils, Roi de France, 1031.
13. HENRI I. ſon fils, Roi de France, m. 1060.
14. PHILIPPE I. ſon fils, Roi de France, m. 1108.
15. LOUIS VI. ou *le Gros*, ſon fils, Roi de France, m. 1137.
16. LOUIS VII. ou *le Jeune*, ſon fils, Roi de France, m. 1180.
17. PHILIPPE II. ou *Auguſte*, ſon fils, Roi de France, m. 1223.
18. LOUIS VIII. ſon fils, Roi de France, m. 1226.
19. S. LOUIS IX. ſon fils, & de Blanche de Caſtille, fille d'Alphonſe IX. m. 1270.
20. ROBERT de France, cinquième fils de S. Louis, & de Marguerite de Provence, Comte de Clermont, né en 1256, m. le 7 Février 1317.
21. LOUIS I. Duc de Bourbon, ſon fils, m. en Janvier 1341.
22. JACQUES de Bourbon, Comte de la Marche, ſon fils, m. le 6 Août 1361.
23. JEAN de Bourbon I. fils de Jacques I. Comte de Vendôme du chef de ſa femme, m. le 11 Juin 1393.
24. LOUIS de Bourbon II. Comte de Vendôme, fils de Jean I.

Louis eſt priſonnier des Anglois en 1415, revient en France en 1422, & m. le 21 Déc. 1446.

25. JEAN de Bourbon II. Comte de Vendôme, fils de Louis II. m. le 6 Janvier 1477.

26. FRANÇOIS de Bourbon, Comte de Vendôme, fils de Jean II. né en 1470, m. le 3 Oct. 1495.

27. CHARLES de Bourbon, Duc de Vendôme, fils de François, né le 2 Juin 1489, marié le 18 Mai 1513, avec Françoiſe d'Alençon, m. le 25 Mars 1537.

28. ANTOINE de Bourbon, Duc de Vendôme, fils de Charles, né le 22 Avril 1518, marié le 20 Octobre 1548, avec Jeanne d'Albret Reine de Navarre, M. G. le 17 Novembre 1562.

(*Louis de Bourbon I. frère d'Antoine a fait la ligne de Condé, & de Conti.* Louis M. G. en 1569.)

Henri I. de Bourbon-Condé, fils de Louis I. m. le 5 Mars 1588.

Henri II. de Bourbon-Condé, fils de Henri I. m. en 1646.

Louis II. de Bourbon-Condé, fils de Henri II. m. en 1686.

Henri-Jules de Bourbon-Condé, fils de Louis II. m. en 1709.

Louis III. de Bourbon-Condé, fils de Henri-Jules, m. en 1710.

Louis-Henri, Duc de Bourbon-Condé, fils de Louis III. m. en 1740.

Louis-Joſeph, Prince de Condé, fils de Louis-Henri, eſt né le 9 Août 1736.

Charles de Bourbon-Condé, Comte de Charolois, deuxième fils de Louis III. eſt né le 19 Juin 1700.

Louis de Bourbon-Condé, Comte de Clermont, troiſième fils de Louis III. eſt né le 15 Juin 1709.

1 *Armand* de Bourbon Prince de Conti, 2e fils de Henri II. de Bourbon-Condé, ci-deſſus, né en 1629, m. en 1660.

2 *François-Louis*, Prince de Conti, fils d'Armand, m. 1709. (auparavant Prince de la Roche sur yon)

3 *Louis-Armand*, Prince de Conti, fils de François-Louis, m. en 1727.

4 *Louis-François*, Prince de Conti, fils de Louis-Armand, eſt né le 13 Août 1717.

Louis-François-Joſeph de Bourbon-Conti, Comte de la Marche, eſt né le 1 Sept. 1734.

29. HENRI IV. Roi de France, & de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon, & de Jeanne d'Albret, M. 14 Mai 1610.

30. LOUIS XIII. Roi de France, & de Navarre, fils de Henri IV. & de Marie de Médicis, m. 14. Mai 1643.

Philippe de France, deuxième fils de Louis XIII. né en 1640, d'abord Duc d'Anjou, & Duc d'Orléans en 1660, m. en 1701.

Philippe II. ſon fils, Duc d'Orléans, né en 1674, Régent du Roïaume en 1715, m. 1723.

Louis I. Duc d'Orléans, ſon fils, eſt né le 4 Août 1703.

Louis-Philippe d'Orléans, Duc de Chartres, fils de Louis I. Duc d'Orléans, eſt né le 12 Mai 1725.

31. LOUIS XIV. Roi de France, & de Navarre, fils de Louis XIII. & d'Anne d'Autriche, m. 1 Septembre 1715.

32 LOUIS I. Dauphin de France, fils de Louis XIV. & de Marie-Thérèſe d'Autriche, né le 1 Nov. 1661, marié le 28 Janvier 1680, avec Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Bavière, m. le 24 Avril 1711.

Philippe, Duc d'Anjou, deuxième fils de Louis Dauphin de France, né le 19 Déc. 1683, Roi d'Eſpagne en 1700, m. le 9 Juillet 1746.

Ferdinand VI. Roi d'Eſpagne, ſon fils, du premier lit, eſt né le 23 Septembre 1713.

Don Carlos, Infant d'Eſpagne, Roi des Deux-Siciles, fils de Philippe V. du ſecond lit,

eſt né le 20 Janvier 1716.

Don Philippe, Infant d'Eſpagne Duc de Parme, de Plaiſance, & de Guaſtalla, autre fils de Philippe V. & du ſecond lit, eſt né le 15 Mars 1720.

Don Louis, Infant d'Eſpagne, Cardinal, Archevêque de Tolede, & de Seville, frère de Don Philippe, eſt né le 25 Juillet 1727.

Marie-Antoinette d'Eſpagne, Ducheſſe de Savoye, fille de Philippe V. & auſſi du ſecond lit, née 17 Novembre 1729.

33. LOUIS II. d'abord Duc de Bourgogne, & depuis Dauphin de France, fils de Louis I. auſſi Dauphin de France, né le 6 Août 1682, marié le 7 Décembre 1697 avec Marie-Adelaïde de Savoye, m. le 12 Février 1712.

34. LOUIS XV. Roi de France & de Navarre, fils de Louis II. Dauphin de France, eſt né le 15 Février 1710.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES ET ARTICLES

Contenus dans ce Volume.

PREMIERE PARTIE.

DE L'ASTRONOMIE.

ART. I. DE la Sphère, &c. Pag. 1 & ſuiv.

ART. II. *Du plus long jour de l'année aux principaux Lieux de l'Univers*, 10

Table pour ſavoir l'heure du Lever & celle du Coucher du Soleil aux quatre Parties du Monde, 11

ART. III. *Pour ſavoir l'heure qu'il eſt aux principaux Lieux de l'Univers, en ſuppoſant qu'il ſoit Midi à Paris*, 17

ART. IV. *Supplément à l'art. II.* 24

ART. V. *Supplément à l'art. III.* 27

ART. VI. *Des Syſtêmes du Monde*, 29

ART. VII. *Des Planètes, des Etoiles, & des douze Signes du Zodiaque*, 31

ART. VIII. *Des Conſtellations & des Comètes*, 33

ART. IX. *Des diverſes Meſures de l'Univers, ſuivant les différens Païs*, 36

SECONDE PARTIE.

DE LA GÉOGRAPHIE.

CHAP. I. DE L'EUROPE, Pag. 39

ART. I. *Du Roïaume de France*, 41

ART. II. *De l'Italie*, 58

ART. III. *Du Roïaume d'Eſpagne*, 75

ART. IV. *Du Roïaume de Portugal*, 81

ART. V. *Du Roïaume de la Grande-Brétagne*, 82

ART. VI. *De l'Empire d'Allemagne*, 89 & ſuiv.

ART. VII. *Des Païs-Bas Autrichiens*, 126

ART. VIII. *De la République de Hollande, ou des ſept Provinces-Unies*, 127

ART. IX. *De la République des Suiſſes, avec les Griſons, leurs Alliés & leurs Dépendances*, 129

ART. X. *Du Roïaume de Hongrie, & de la Principauté de Tranſilvanie*, 133

ART. XI. *Du Roïaume de Pologne*, 135

ART. XII. *Des Etats du Roi de Dannemarck*, 137

ART. XIII. *Du Roïaume de Suède*, 140

ART. XIV. *De la Moſcovie, ou de l'Empire de Ruſſie*, 142

ART. XV. *De l'Empire d'Orient, ou de l'Empire des Turcs*, 144

CHAP. II. DE L'ASIE, 148

ART. I. *Du Roïaume de Perſe*, 150

ART. II. *De l'Arménie & de la Géorgie*, 151

ART. III. *De l'Arabie*, 153

ART. IV. *De l'Empire du Grand-Mogol*, 155

ART. V. *De la Preſqu'Iſle occidentale de l'Inde en-deçà du Gange*, 156

ART. VI. *De la Preſqu'Iſle orientale*

de l'Inde au-delà du Gange, 158
ART. VII. *De l'Empire de la Chine*, 160
ART. VIII. *De la Grande-Tartarie*, 162
ART. IX. *Des Iſles de l'Aſie dans l'Océan*, 163
ART. X. *Des Poſſeſſions des Européens en Aſie*, 170

CHAP. III. DE L'AFRIQUE, 175

ART. I. *De la Barbarie*, 177
ART. II. *Du Biledulgerid, & du Sahara ou Deſert*, 180
ART. III. *De la Nigritie ou du Païs des Negres, de la Guinée, & du Congo*, 182
ART. IV. *De la Cafrerie, du Monomotapa, du Monoëmugi, du Zanguebar & de la Côte d'Ajan*, 184
ART. V. *De l'Ethiopie, de la Nubie, & de la Côte d'Abex*, 186
ART. VI. *Des Iſles de l'Afrique dans l'Océan*, 188
ART. VII. *Des Poſſeſſions des Européens en Afrique*, 194

CHAP. IV. DE L'AMÉRIQUE, 197
ART. I. *De la Domination du Roi de France en Amérique*, 198
ART. II. *De la Domination du Roi d'Eſpagne en Amérique*, 203
ART. III. *De la Domination du Roi de Portugal en Amérique*, 210
ART. IV. *De la Domination du Roi de la Grande-Brétagne, en Amérique*, 211
ART. V. *Des Dominations Hollandoiſe & Danoiſe en Amérique*, 216
ART. VI. *De la Californie, du Païs des Amazones & de la Terre-Magellanique*, 217

Supplément à la Géographie.

§. I. *Des Terres Polaires & Auſtrales*, 219
§. II. *Des principales Montagnes de l'Univers*, 221
§. III. *Des Volcans*, 222

TROISIEME PARTIE.

DE L'HYDROGRAPHIE.

ART. I. DES Mers, Page 224
ART. II. *Des Ports de Mer de l'Univers. En Europe*, 225
——— *En Afrique*, 232
——— *En Aſie*, ibid.
——— *En Amérique*, 233
ART. III. *Des principaux Golfes de l'Univers*, 234
ART. IV. *Des principaux Détroits de l'Univers*, 235
ART. V. *Des principaux Fleuves & des principales Rivieres de l'Univers. En Europe*, 236
——— *En Aſie*, 249
——— *En Afrique*, 250
——— *En Amérique*, 251

QUATRIEME PARTIE.

DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

PREMIERE ÉPOQUE. *Adam ou la Création, &c.* 253 & ſuiv.
ART. I. *Des Héréſies de chaque ſiècle*, 308 & ſuiv.
ART. II. *Des Conciles Généraux Œcumeniques*, 340
ART. III. *Des Patriarches, des Archevêques, & Evêques, &c.* 345
§. I. *Du Clergé d'Italie*, 347 & ſuiv.
§. II. *Du Clergé de France*, 361
Abbayes Commendataires du Roïaume de France, 366 & ſuiv.
§. III. *Du Clergé d'Eſpagne*, 378
——— *de Portugal*, 382
——— *d'Allemagne & des Païs-Bas*, 383

——— de Hongrie, Tranſilvanie & Eſclavonie, 387
——— de Pologne, ibid.
Des Archevêchés & Evêchés répandus dans les Etats de la Domination Ottomane, appellés communément Evêchés In Partibus, 388
Autres Archevêchés & Evêchés Grecs & Latins Sujets du Grand-Seigneur, dont les Prélats ſont auſſi connus ſous le nom d'Evêq. In Part. ibid.
Du Clergé des Iſles Britanniques, 390
——— de Dannemarck, 393
——— de Suède, 394
——— de Ruſſie, 395
Des Patriarchats, 396
ART. IV. Des principales Univerſités de l'Univers, 398

CINQUIEME PARTIE.

DE L'HISTOIRE ROMAINE.

PREMIERE ÉPOQUE. Fondation, ou les Rois de Rome, &c. 402
Les Empereurs Romains, 428
De l'Hiſtoire Profane ou Politique en général, 457
ART. I. De l'établiſſement & de l'extinction des principales Monarchies du Monde connu avant J. C. ibid.
ART. II. Des Perſonnes Illuſtres depuis le commencement du Monde juſqu'à J. C. 463 & ſuiv.
Des Sybilles, 499
ART. III. Des principaux Traités de Paix, de Commerce, &c. Entre les principales Puiſſances de l'Europe, depuis 1648 juſqu'en 1748, 502

SIXIEME PARTIE.

DE LA CHRONOLOGIE.

ART. I. DES Papes, 551
ART. II. Des Antipapes, 554
ART. III. Des Rois d'Italie ou de Lombardie, 555
ART. IV. Des Empereurs d'Occident, ibid.
ART. V. Des 9 Electeurs de l'Empire d'Allemagne, 557
Liſte de tous les Electeurs, Princes & Comtes de l'Empire d'Allemagne, régnans en 1754, 562
ART. VI. Des Ducs & Rois de Pruſſe, 569
ART. VII. Des Rois de Hongrie, 570
ART. VIII. Des Rois de Dannemarck, 571
ART. IX. Des Rois de Suède, ibid.
ART. X. Des Ducs & Czars, ou Empereurs de Moſcovie ou Ruſſie, 572
ART. XI. Des Empereurs d'Orient ou de Conſtantinople, 573
ART. XII. Des Rois d'Angleterre, & d'Ecoſſe, 576
ART. XIII. Des Princes, Ducs & Rois de Pologne, 578
ART. XIV. Des Princes de Maurienne, Comtes, Ducs de Savoye, & Rois de Sardaigne, 580
ART. XV. Des Rois de Portugal, 581
ART. XVI. Des Rois des Deux-Siciles, 582
ART. XVII. Des Ducs de Parme & de Plaiſance, 584
Des Grands Ducs de Toſcane, ibid.
Des Ducs de Modene, ibid.
Des Grands Maîtres de Malte, ibid.
Des Doges de Veniſe & de Genes, 585
Des Princes d'Orange, ibid.
ART. XVIII. Des Rois d'Eſpagne, 586
ART. XIX. Des Ducs de Lorraine, 588
ART. XX. Des Rois de France, 590
Généalogie de l'Auguſte Maiſon de Bourbon, 595

Fin de la Table.